



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

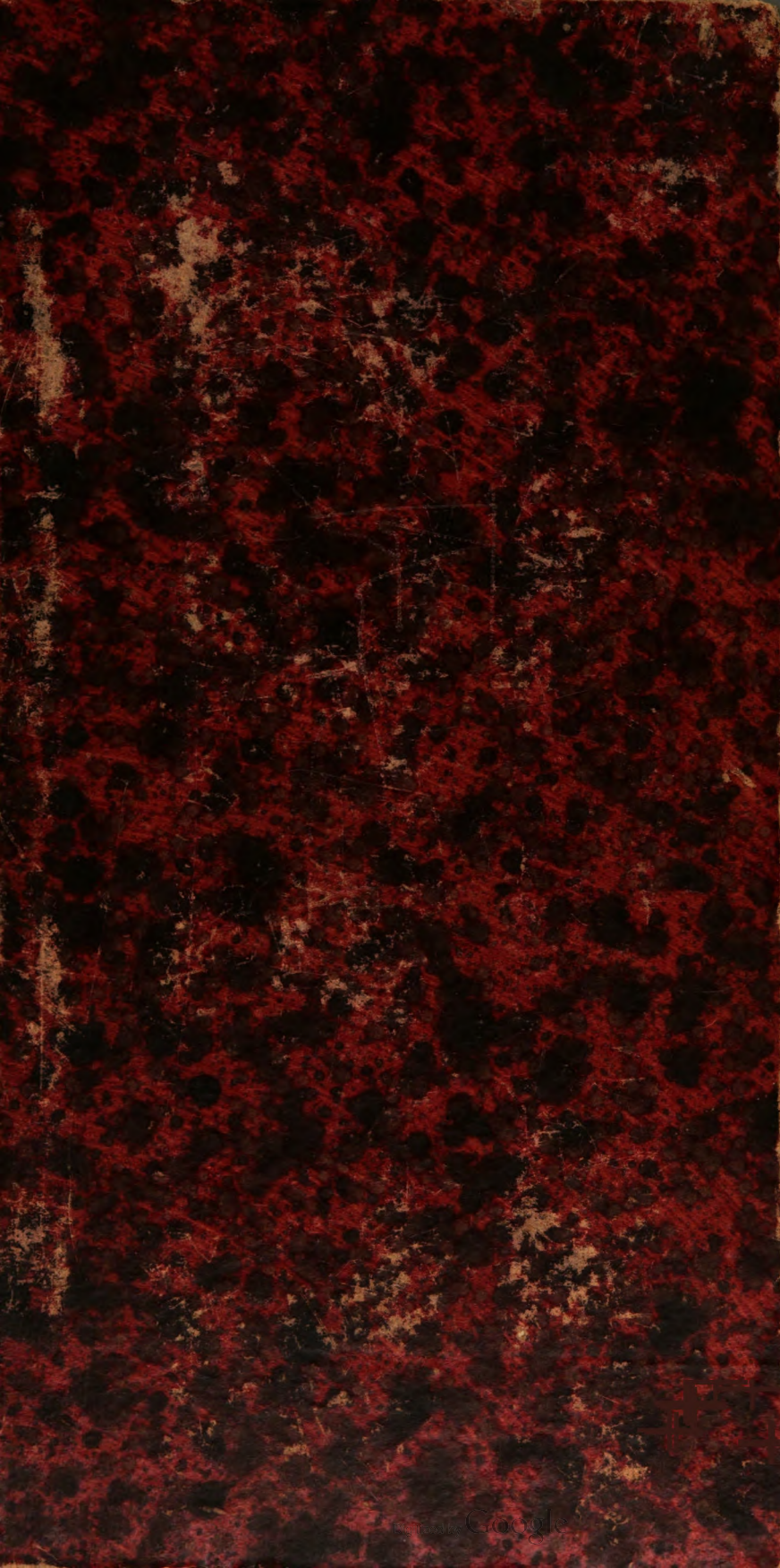
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

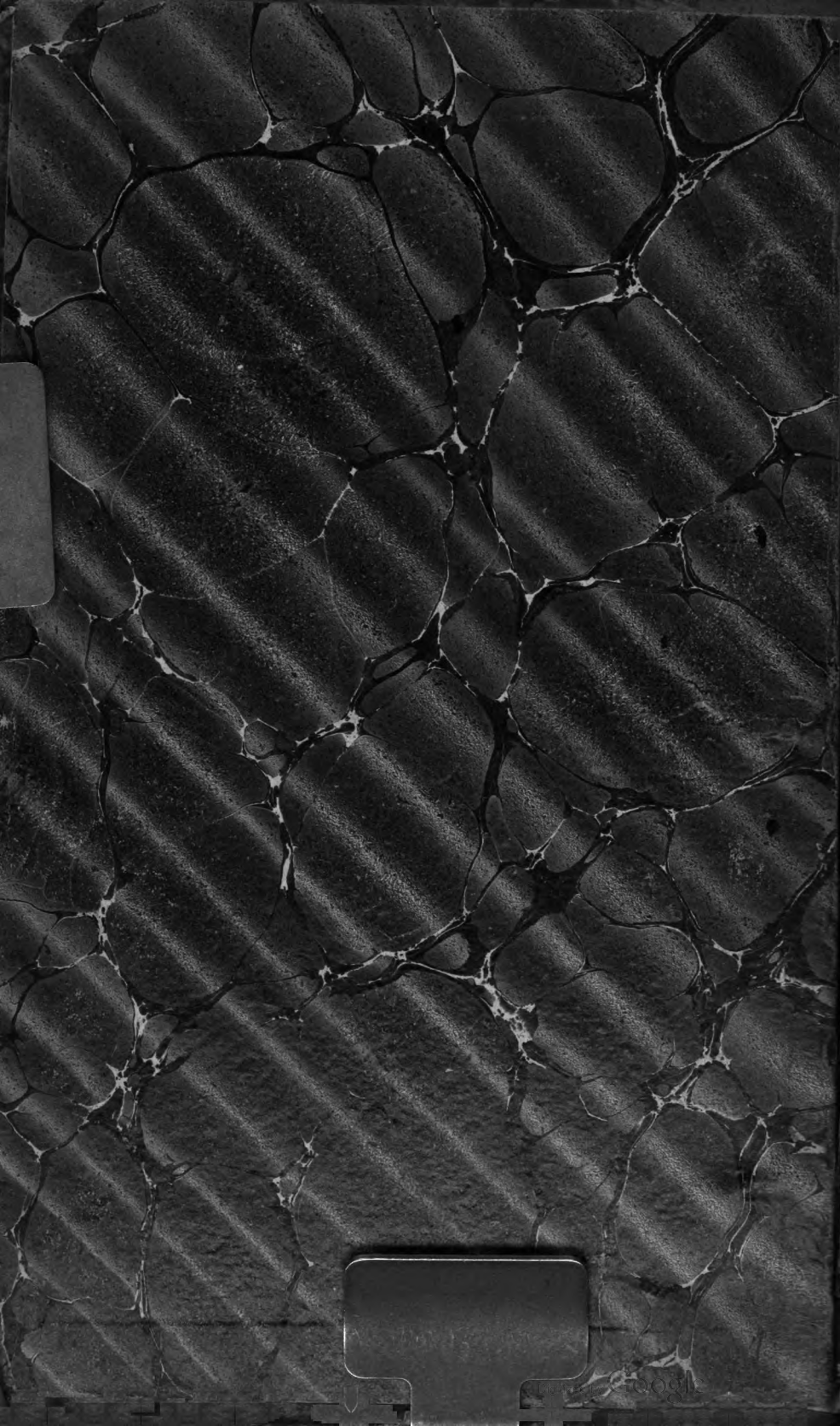
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







HISTOIRE DE FRANCE

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS

LES PREMIERS AGES JUSQU'EN 1848.

Ouvrage dédié à Mgr l'Évêque de Verdun

PAR L'ABBÉ PIERROT

CURÉ-DOYEN DE DUN, CHANOINE HONORAIRE DE BATEUX

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'UN DE NOS ÉCRIVAINS LES PLUS CONNUS
DANS LA PRESSE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DEUXIÈME ÉDITION

TOME TROISIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, RUE DELAMBRE, 9

—
1862

HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

SECONDE RACE DE NOS ROIS.

TABLEAU DE LA DYNASTIE DES CARLOVINGIENS.

N° 1.

ANCÊTRES DE CHARLEMAGNE.

PEPIN DE LANDEN,
maire du palais sous
Clotaire II, † 630,
père de Begga.

S. ARNOULS,
maire du palais sous Dagobert I^{er},
ensuite évêque de Metz,
† 640.

BEGGA, ép. Ansegise.

PEPIN D'HERISTAL (le Gros ou le Jeune),
maire du palais, † 714,
ép. 1^o Plectrude; 2^e Alpaïde.

GRIMOALD,
maire du palais de Neustrie
et de Bourgogne
sous Childebart III, 699 † 714.

CHARLES-MARTEL,
né 670, maire du palais,
† 741.

CARLOMAN,
maire du palais, 741,
se fait moine, 747.

PEPIN LE BREF,
maire du palais, 741
seul 747,
roi de France, 752,
† 768,
ép. Berthe.

GRIFFON
ou
GRIPPON,
† 753.

CHILTRUDE,
ép. Odillon,
duc
de Bavière.

DROGON et ses frères
embrassent la vie
monastique.

III.

PEPIN LE BREF.

CHARLEMAGNE, né le 10 avril 742 ; roi d'Austrasie, 768, de Neustrie, etc., 771, d'Italie, 774, emp. rom., 800 + 814 ;		CARLOMAN, GISELE. né 751 + 771.	
PEPIN, né en 776, roi d'Italie, + 810. Souche des comtes de Champagne et de Vermandois.	LOUIS LE DÉBONNAIRE, né 778 + 840 ; ép. 1° Hermengarde ; 2° Judith de Bavière.		
LOTHAIRE I ^{er} Souche des rois d'Italie, de Lorraine et de Provence. Voy. n° 2.	PEPIN, roi d'Aquitaine, 817 + 838. PEPIN, roi d'Aquitaine, 845, moine 852 + 864 en prison.	LOUIS LE GERMANIQUE. Voy. n° 3.	CHARLES GISELE. LE Voy. CHAUVE, n° 4. 824 + 887 ; ép. 1° Hermen- trude ; 2° Richilde.
CHARLES, roi d'Aquitaine, 686 + 688.	LOUIS II LE BÈGUE, né en 843, roi de France 877 + 879 ; ép. 1° Ansgarde ; 2° Adélaïde.		
LOUIS III, né en 866, roi de France 879 + 884, sans postérité.	CHARLES LE SIMPLE, né en 879 + 929.		
GISELE, épouse Rollon, duc de Normandie.	LOUIS IV, dit d'Outre-Mer, né 920 + 954.		
LOTHAIRE, né en 941 + 966, ép. Emma, fille de Lothaire, roi d'Italie.	CHARLES, né en 945, duc de la Basse-Lorraine, qu'il tient en fief d'Othon-le-Grand, 977 + 991.		
LOUIS V, dit le Fainéant, + 987, sans postérité.	OTHON, LOUIS-CHARLES duc de Lorraine, 991 + 1005.		

N° 2.

LOTHAIRE I^{er}, fils aîné de Louis-le-Débonnaire, né en 796, associé à son père en 819, roi d'Italie en 820, empereur en 823; obtient au partage de Verdun, en 843, la France centrale, † 855; ép. Irmengarde.

LOUIS II, roi d'Italie, 844 et empereur 855 † 875; ép. Angilberge. Imengarde ép. Rosan, roi de Bourgogne, Louis, roi de Bourgogne 887, et d'Italie 898.	LOTHAIRE, roi de Lorraine 856 † 868; ép. 1 ^o Thietberge; 2 ^o Valdrade. HUGUES le Bâtard, duc d'Alsace 868, aveuglé 885.	GISELE ép. Godefroi, chef des Normands. 2 ^o Adalbert, marquis de Toscane. HUGUES, c ^o d'Arles, roi d'Italie 926 † 947. LOTHAIRE, roi d'Italie 946 † 950.	CHARLES, roi de Provence, de Lyon, etc., 856 † 863. BERTHE, ép. 1 ^o le comte Théobald; 2 ^o Adalbert, marquis de Toscane.

N° 3.

LOUIS LE GERMANIQUE, troisième fils de Louis-le-Débonnaire, né en 806, roi de Bavière 807, de la Germanie 843 † 876.

CARLOMAN, roi de Bavière 876, d'Italie 877 † 880. ARNOLD, roi de Germanie 887, emp. 896.	LOUIS LE JEUNE, roi de la Germanie orientale 876, hérite de Carloman 880 † 882. LOUIS.	CHARLES LE GROS, né 823, roi d'Alémanie 876, d'Italie 880; de la France 884, déposé 887 † 888. BERNARD.
SWINTEBOLD, roi de Lorraine, 895—900.	LOUIS-L'ENFANT, † 911.	

N° 4.

GISELE, fille de Louis-le-Débonnaire, ép. le comte Eberhard.

BÉRANGER I^{er}, roi d'Italie 888 † 924.

GISELE ép. Adalbert, marquis d'Ivrée.

BÉRANGER II, roi d'Italie 950-961 † 966.

ADALBERT, roi d'Italie, comme associé à son père.

Chaque grande époque de notre histoire semble avoir reçu de la Providence un rôle particulier. Celui de la race mérovingienne fut de fonder la monarchie et de

réunir les divers éléments qui devaient composer la nation française. Les Gallo-Romains, les Bourguignons, les Visigoths, les Francs, s'étaient rapprochés, avaient été plusieurs fois soumis à un seul roi : ils étaient unis, mais la fusion n'était pas encore complète ; et il était réservé à la seconde race, non-seulement de la compléter, mais encore d'établir la prépondérance de la France en Europe, de reconstituer l'empire d'Occident, de jeter les solides fondements de la puissance temporelle des Papes, enfin, par les concessions des rois, de fonder la féodalité, régime nouveau dans le monde, et dont nous apprécierons la grande action sous la troisième race.

LIVRE PREMIER.

**ROIS CARLOVINGIENS DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE RÉUNIES.
PAIX DE L'ITALIE (752-840).**

CHAPITRE PREMIER.

Règne de Pepin, dit le Bref (752-768).

L'affaiblissement de la famille de Mérovée avait jeté la monarchie fondée par Clovis dans un état de décadence qui menaçait de la détruire complètement. Les maires du palais et les grands propriétaires austrasiens aspiraient à la souveraineté, les chefs des vastes contrées de l'Allemagne soumises à la domination des Francs voulaient former autant de royaumes indépendants, les provinces méridionales de la Gaule brisaient aussi le lien de leur incorporation à la France : il fallait une main vigoureuse pour arrêter ce travail de décomposition. La race carlovingienne vint et le suspendit un instant.

La nouvelle dynastie s'appuya sur les deux plus grandes forces de l'époque, sur la race germanique, douée encore de toute la sève de la jeunesse, et sur l'Eglise, à qui l'avenir du monde était confié.

La famille des carlovingiens s'était, au reste, toujours attachée à l'Eglise, et avait cherché en elle sa principale force. Plusieurs des aïeux de Pepin avaient été des saints et des évêques. Arnould, Chrodulf, Drogon, occupèrent successivement le siège épiscopal de Metz; Pepin-le-Vieux ou de Landen se fit admirer par de hautes vertus religieuses; Charles-Martel, qui avait usurpé les biens ecclésiastiques, ne s'en était pas moins présenté comme le protecteur des souverains Pontifes; Carloman, père de Pepin, était un saint. Pour arriver au trône, Pepin mit son principal appui dans l'Eglise qui, loin de s'opposer à son avènement, le favorisa. Il est vrai qu'à cette époque le droit de succession n'était pas établi d'une manière fixe.

«Traiter d'usurpation l'avènement de Pepin à la couronne, dit M. de Chateaubriand, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, on l'a déjà remarqué; c'est l'hérédité qui, dans ce cas, est une usurpation. Pepin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs; ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégaire (cap. XII). Le pape Zacharie, consulté par Pepin, eut raison de lui répondre : « Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité. »

» Les Papes, d'ailleurs, pères communs des fidèles, ne peuvent entrer dans ces questions de droit : ils ne doivent reconnaître que le fait, sinon la cour de Rome se trouverait enveloppée dans toutes les révolutions des cours chrétiennes ; la chute du plus petit trône au bout de la terre ébranlerait le Vatican. Le prince, dit Eginhard, se contentait d'avoir les cheveux flottants et la barbe longue ; il était réduit à une pension alimentaire, réglée par le maire du palais ; il ne possédait qu'une maison de campagne d'un revenu modique, et, quand il voyageait, c'était sur un chariot traîné par des bœufs et qu'un bouvier conduisait à la manière des paysans. »

Malgré la dégradation où était tombée la première race, un changement de dynastie, en le supposant même conforme au droit, dès-lors qu'il est opposé au fait et aux habitudes des peuples, devient toujours un événement extrêmement grave. L'homme qui opère un tel changement sans secousse violente, doit être un homme supérieur, capable de grandes choses ; il mérite d'être étudié en lui-même et dans sa politique.

Pepin était d'une petite taille, ce qui le fit surnommer le *Nain*, le *Petit* et enfin le *Bref*. Quoique la stature n'ajoute rien au mérite personnel, c'est cependant une grande qualité aux yeux d'un peuple barbare, qui a en grande estime la force et l'adresse du corps. Comme les comtes et les ducs du nouveau roi, doués eux-mêmes des qualités extérieures, voyaient avec peine placé au-dessus d'eux un homme si petit, Pepin, instruit de leurs plaintes, se plaisait à relever le courage des hommes de petite taille. « David était petit, disait-il, et il terrassa Goliath. » Il leur fournit bientôt une preuve de force qui

fit taire les plus audacieux. La cour, se trouvant à l'abbaye de Ferrières, donna pour divertissement le combat d'un lion contre un taureau sauvage. Au moment où le combat était le plus acharné : « Il faudrait, dit le roi, aller séparer » les combattants. » Aucun seigneur n'ayant répondu à cet appel, Pepin s'élance au-dessus des barrières, et le voilà seul aux prises avec ces animaux en fureur ; d'un coup de sabre, il coupe la gorge au lion, puis du revers il abat la tête au taureau. Se tournant alors vers les seigneurs stupéfaits de tant d'audace : « Eh bien ! leur » dit-il, vous semble-t-il que Pepin-le-Bref soit digne » de vous commander ? » Une telle bravoure dut produire un grand effet sur un peuple barbare et guerrier, de la part d'un nouveau roi qui semblait avoir encore à justifier de son élection aux yeux même de ceux qui l'avaient faite.

En habile politique, autant qu'en prince religieux, Pepin voulut s'appuyer sur un autre principe que sur celui de la force ; après avoir demandé le caractère du droit au libre consentement des hommes, il recourut à la consécration religieuse. Non content de s'être fait sacrer par le grand apôtre de la Germanie, saint Boniface, trois ans après il reçut de nouveau l'onction sainte de la main du pape Etienne II ; et, afin d'assurer à sa descendance la couronne de France, Berthe, son épouse, Charles et Carloman, ses enfants, furent sacrés avec lui. Dès-lors, le sacre parut être un moyen nécessaire pour acquérir le pouvoir royal. Afin de rendre l'oint du Seigneur plus respectable aux yeux des peuples, Etienne II lança l'excommunication contre quiconque tenterait de transporter dans une autre famille la bril-

lante couronne de France (1); cérémonie qui fit une vive et profonde impression sur un peuple religieux de jour en jour plus soumis à l'influence de l'Eglise.

A côté de Pepin se voyait une reine qui travailla à soutenir l'autorité de son mari. Nous ne rappellerons ni les circonstances de sa naissance, ni celles de son mariage (2), telles que nous les racontent les chroniques allemandes : tout cela tient de la fable; on voulut grandir la mère de Charlemagne. Mais ce qu'une critique sévère reconnaît, c'est que cette princesse, cette Berthe au long pied, possédait des qualités éminentes : douce et affable, elle attirait tous les cœurs, elle savait ménager les esprits, elle tenait une cour splendide, distribuait l'éloge à propos, prodiguait les bienfaits, plaisait à tous. Ces services paraissent peut-être vulgaires; ils sont cependant bien importants, surtout au commencement d'une dynastie qui a besoin de deux puissants moyens pour s'affermir, l'éclat des grandes actions qui transporte les esprits, et la bonté qui pénètre les cœurs.

Comme il était entré dans la politique de la famille de Pèpin de donner une sorte de satisfaction aux grands, en les admettant à prendre part aux affaires publiques, un des premiers soins du nouveau roi fut de convoquer une diète dans son palais de Verberie. L'assemblée, composée de soldats, de ducs, de comtes, d'évêques, d'abbés, de prêtres, s'occupa principalement de la répression des fautes contre les mœurs. On remarque que, dans cette

(1) *Ut nunquam de alterius lumbis regem in ævo eligere præsumant*, t. V des Hist. franç. des Bénédictins.

(2) Voy. l'*Introduction à l'histoire de Charlemagne*, par Hégewisch.

assemblée et dans les suivantes, tout l'honneur des règlements appartient presque exclusivement aux ecclésiastiques, dont les guerriers germain, qui se montraient purement passifs, acceptaient la loi avec une complète condescendance.

Pour faciliter la tenue des assemblées annuelles, Pepin changea l'époque des réunions. Avant lui, les assemblées se tenaient dans le mois de mars; il en transporta la convocation périodique au 1^{er} mai, parce qu'à cette époque les communications sont plus faciles, et qu'il est plus aisé de se procurer des fourrages pour la multitude des cavaliers. Pepin était l'âme des assemblées, en acceptait les décisions et les faisait exécuter avec beaucoup de fermeté. Il favorisa aussi la tenue des conciles, auxquels les seigneurs prenaient part, et où se réglaient les grandes affaires politiques, aussi bien que les intérêts religieux. En 756, il se tint à Vernon un concile très remarquable, où l'on fit plusieurs règlements dignes de mémoire. Les statuts de Vernon soumettent tous les délits, tant des laïques que des ecclésiastiques, à l'excommunication, dont les formes et les effets sont tracés en ces termes : « Il n'est permis de boire ni de manger en » la compagnie d'un excommunié, d'en recevoir aucun » don, de lui présenter le baiser, ni même de le saluer. » Quiconque le fréquentera encourra la même excommunication que lui. » Tous les crimes se rachetant alors par une compensation pécuniaire, c'était donc une bonne politique que de donner à l'excommunication un pouvoir qui devait alarmer les riches et les grands, que la crainte d'une peine pécuniaire n'aurait pas retenus et que la peine corporelle ne pouvait atteindre. La plus parfaite

impartialité est recommandée, dans les statuts de Vernon, aux juges laïques et ecclésiastiques; leurs attributions ne sont point réglées, il leur est seulement enjoint de vider, avant toutes les causes, celles des veuves, des orphelins et des serfs d'église; il est encore expressément défendu de prendre rien des parties, *d'autant que les présents chassent la justice de tous les lieux où on les reçoit.*

Les affaires intérieures ne détournaient pas Pepin des soins du dehors. Les Saxons, plongés dans un grossier paganisme, n'ayant d'autre règle qu'un instinct farouche, cherchaient dans le pillage et les incursions multipliées leur moyen principal d'existence. Nous avons déjà vu les rois de la première race faire de nombreuses expéditions contre ce peuple barbare pour le contraindre à la paix et au paiement du tribut auquel il s'était engagé. Pepin, qui, à peine élevé sur le trône, avait marché contre les Saxons et les avait soumis au tribut, comprit que le seul moyen de les réduire à l'obéissance, c'était de les civiliser par le Christianisme. Marchant sur les traces de son père, qui avait favorisé les prédications des missionnaires, il accorda aux apôtres de Jésus-Christ une nouvelle protection, et travailla à augmenter le nombre des prédicateurs de l'Evangile. Le Christianisme fixa peu à peu ces peuplades si incommodes et si remuantes, et les conduisit dans une voie nouvelle, dans une voie de paix et de civilisation. Pepin laissa les missionnaires travailler à la soumission des Barbares, tandis qu'il portait ses armes d'un autre côté.

Les Bretons ayant profité de l'éloignement du roi pour faire des courses sur les terres de Neustrie, Pepin les

attaqua, les défit, prit leur château de Vannes et obligea leur comte à se soumettre.

Une grande partie de la Septimanie gémissait encore sous la domination des Sarrasins d'Espagne, comptant trente années de servitude comme les années de la captivité du peuple de Dieu, et manifestait le désir de recouvrer son indépendance. L'occasion était alors favorable, parce que Alphonse-le-Catholique chassait les Sarrasins d'Astorga, et occupait, au-delà des monts, Léon et la Galice. Ansimond, Visigoth de naissance, se fit reconnaître souverain des villes de Nîmes, Agde, Maguelone et Béziers, et se déclara volontairement sujet de Pepin, qui, en retour, fit attaquer par les Francs les Musulmans de Narbonne. D'autres expéditions empêchèrent le roi de France de mettre à ce siège toute l'activité désirable. Après sept ans de résistance, les catholiques de la ville, s'étant fait promettre de Pepin la conservation de leurs droits, de leurs lois et de leurs privilèges, attaquèrent les Musulmans à l'improviste et les défirent. Ce fut alors pour la première fois que la Septimanie fut réunie à la monarchie française (759).

Il se passait alors en Italie des événements qui semblaient devoir abolir dans sa naissance la puissance temporelle des Papes, et qui, grâce à la France, servirent à la fortifier et à la mettre en état d'acquérir cette haute prépondérance qu'elle devait posséder sur le monde. Quoique Rome fit alors partie de l'empire d'Orient, le pouvoir des empereurs y était à peine nominal; la puissance réelle sur cette ville appartenait aux Papes; mais, enveloppés de toutes parts comme ils l'étaient par la monarchie des Lombards, ils se voyaient sans cesse exposés

aux coups d'Astolphe, dont les empiétements de chaque jour sur le duché romain et les ravages sur les terres de saint Pierre affligeaient profondément l'Eglise. Etienne II, abandonné par l'empereur Constantin Copronyme, qui ne pouvait songer à défendre les terres de l'Eglise, se rendit à la cour d'Astolphe pour obtenir une paix sérieuse. En faisant cette démarche, il s'était fait accompagner de plusieurs envoyés de Pepin, par mesure de prudence et pour passer en France sous leur protection, dans le cas de nécessité. Le roi des Lombards, n'ayant pas voulu consentir aux conditions proposées par le pontife, se vit avec peine obligé de laisser le Pape continuer son voyage pour la France.

La réception qui fut faite au pontife fut des plus solennelles : le fils aîné du roi, qui fut plus tard notre grand Charlemagne, vola à sa rencontre ; le roi se rendit de Thionville à Ponthion en Champagne, pour l'y recevoir. Etienne II fit son entrée solennelle dans cette ville le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 754, ayant toute la cour pour escorte et pour appui, et à ses côtés le roi de France, qui daigna tenir quelque temps l'étrier de son cheval. Le lendemain, les rôles furent entièrement changés ; on vit le pontife se présenter en suppliant devant le monarque français, se jeter à ses pieds et solliciter avec larmes la délivrance du patrimoine de saint Pierre. Pepin tendit la main à Etienne, lui fit prendre place à ses côtés dans l'oratoire, et l'engagea à reprendre au roi des Lombards l'exarchat de Ravenne et les villes de la Pentapole (1). Pendant son séjour en France, le

(1) Les cinq villes de la Pentapole étaient Rimini, Pesaro, Fano,

pape habita alternativement Ponthion, Saint-Denis et Kiersy-sur-Oise.

Etienne accorda les plus grandes grâces à la famille royale et décerna à Pepin le titre de défenseur de l'Eglise romaine et à ses deux fils celui de patrice des Romains. Comme il restait toujours quelque scrupule au roi sur la légitimité de son élévation au trône, Childéric III étant venu à mourir dans cette circonstance, le Pape voulut, par une nouvelle consécration, montrer aux Français que Pepin était l'oint du Seigneur, et, par l'excommunication dont il accompagna la consécration, rendre le pouvoir inviolable dans sa famille. Ce fut encore dans ce dessein que Berthe et les fils du roi, Charles et Carloman, reçurent en même temps l'onction de l'huile sainte. Afin que la nation se joignît à son roi pour promettre à Etienne II la protection qu'il était venu demander, les Comices généraux, assemblés à Braine, prirent l'engagement de délivrer le chef de l'Eglise de la persécution du roi des Lombards. Astolphe, qui avait compris la grandeur du péril suspendu sur sa tête, ordonna, pour détourner l'orage, à l'abbé du Mont-Cassin, de faire partir pour la France Carloman, frère du roi, que nous avons vu se retirer dans un monastère et y remplir les fonctions les plus humbles. A sa demande, une ambassade fut envoyée au roi des Lombards; mais, n'ayant pu obtenir l'objet demandé, Carloman reprit alors la route de son monastère, le cœur navré du peu de succès de sa

Sinigaglia et Ancône. — Les principales villes de l'exarchat étaient Ravenne, Adria, Ferrare, Imola, Faënza, Forli. La donation que Pepin fit de ces contrées au Pape, contenait vingt-deux villes avec leurs dépendances.

mission. Il mourut à Vienne (1). Son corps fut renfermé dans un cercueil d'or et transporté au Mont-Cassin, où ses fils embrassèrent la vie religieuse.

Quoique la saison fût fort avancée (on était alors au mois de septembre), Pepin rassembla son armée et marcha vers l'Italie, partageant les fatigues et les privations du soldat. Le Pas-de-Suze, défendu par une bonne garnison, paraissait un obstacle infranchissable ; mais les Lombards, surpris par un grand nombre de soldats, qui, aidés de leurs épées et se soutenant mutuellement, avaient gravi des rochers que l'on croyait inaccessibles, furent bientôt écrasés, et Astolphe courut se renfermer dans Pavie. Cette ville fut presque aussitôt investie par le vainqueur. Le saint pontife Etienne II, toujours rempli de cette mansuétude évangélique qui convient au Père commun des fidèles, se présenta lui-même comme négociateur de la paix en faveur de cet Astolphe qui l'avait contraint à fuir. Le roi des Lombards, s'étant engagé à réparer tout le dommage qu'il avait causé à l'Eglise et au Siège apostolique, à ne jamais attaquer ni ce siège, ni la république (nom qu'on donnait encore aux possessions qui reconnaissaient l'autorité nominale des empereurs d'Orient), obtint toutes les conditions qui lui avaient été faites avant la guerre. Pepin, du consentement des grands du royaume, fit alors au pape cette donation de la Pentapole et de l'exarchat de Ravenne, si

(1) Quelques auteurs, fondés je ne sais sur quoi, accusent Pepin d'avoir hâté la fin de son frère. Nous croyons qu'on ne doit point faire tomber une semblable accusation sur un grand prince sans preuves positives ; aussi avons-nous préféré la version des historiens plus équitables.

fameuse dans nos annales et si importante pour le Saint-Siège. Après avoir chargé l'abbé Fulrade de conduire le Pape à Rome, avec une forte escorte, il reprit aussitôt le chemin de la France.

Une fois délivré de la présence de l'armée française, Astolphe reprit les armes, et, non content de ressaisir l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, il vint assiéger Rome. Les habitants de cette ville, soutenus par quelques Français, se défendirent avec le plus grand courage, attendant avec impatience l'arrivée du roi de France, à qui Etienne II avait écrit les lettres les plus touchantes dès le commencement de la guerre. Lorsque Rome fut assiégée, il mit dans la bouche de saint Pierre ce langage : « C'est » moi-même, Pierre, l'apôtre de Dieu, qui vous tient » pour mes fils adoptifs.....; croyez-le fermement, vous » qui m'êtes chers, et n'en doutez point, lorsque je vous » parle moi-même, comme si j'étais revêtu de ma propre » chair, et toujours vivant devant vous..... Je vous en » conjure donc, ne permettez point que ma ville de » Rome et le peuple qui l'habite soient tourmentés et » déchirés par la race des Lombards, si vous ne voulez » pas que vos corps et vos âmes soient tourmentés dans » le feu inextinguible d'enfer, par le diable et ses anges » pestilentiels (1). »

Cette lettre eut le plus merveilleux effet : les guerriers accoururent en foule sous les étendards du roi de France. Au seul bruit de ces armements, Astolphe abandonne le siège de Rome, vole aux portes de l'Italie, qui sont forcées en un moment, se voit assiégé dans Pavie et

(1) Cod. Carol., Epist. 3, p. 495.

bientôt réduit à la dernière extrémité. Cette fois encore Etienne II, se souvenant qu'il était le père commun des fidèles, pria Pepin d'accorder la paix au malheureux roi des Lombards. Le roi des Français, tout en se rendant à ses supplications, voulut, afin de punir le coupable, aggraver les premières conditions, et exigea la cession de Comacchio, le paiement d'une forte somme d'argent, et le tribut annuel de 12,000 sous d'or, qui avait été racheté du temps de Clotaire. Pepin ne quitta pas l'Italie que le traité n'eût reçu une complète exécution. L'abbé Fulrade, chargé de le faire exécuter, exigea des otages des principales villes, se fit remettre les clefs de ces cités, et alla en grande pompe, suivi des otages et des principaux habitants de Rome, déposer ces clefs sur le tombeau de saint Pierre.

On voit, d'après ces faits, que la puissance temporelle des Papes a été principalement établie par nos rois, et que c'était une erreur historique, de vouloir faire remonter à Constantin cette puissance souveraine et absolue. Le premier empereur chrétien accorda aux églises le droit d'acquérir des biens-fonds et aux particuliers le pouvoir de leur laisser par testament; voilà tout; mais il n'accorda aucun droit de souveraineté en faveur du Saint-Siège. L'acte de Pepin a été jugé diversement par les politiques. Nous nous contentons de rapporter ici le jugement du président Hénault sur l'utilité de la puissance temporelle des Papes.

« Bien loin, dit cet écrivain, d'être de l'avis de ceux » qui ont déclamé contre la grandeur de la cour de » Rome, et qui voudraient ramener les Papes au temps

» où les chefs de l'Eglise étaient réduits à la puissance
» spirituelle, et à la seule autorité des clefs, je pense
» qu'il était nécessaire, pour le repos général de la chré-
» tienté, que le Saint-Siège acquit une puissance tempo-
» relle. Le Pape n'est plus, comme dans les commen-
» cements, le sujet de l'empereur ; depuis que l'Eglise
» s'est répandue dans l'univers, il a à répondre à tous
» ceux qui y commandent, et par conséquent aucun ne
» doit lui commander. La religion ne suffit pas pour im-
» poser à tant de souverains, et Dieu a justement permis
» que le Père commun des fidèles entretînt, par son in-
» dépendance, le respect qui lui est dû : ainsi donc il est
» bon que le Pape ait la propriété d'une puissance tem-
» porelle, en même temps qu'il a l'exercice de la spiri-
» tuelle, et qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui
» lui sont prescrites. »

La mort d'Astolphe, qui survécut peu à ses humiliations, ayant suscité des dissensions parmi les Lombards, Didier, général distingué, usa de son ascendant sur les troupes pour se faire porter au trône ; la plupart des grands seigneurs refusèrent de le reconnaître et donnèrent leurs suffrages à Rachis, frère d'Astolphe, qu'ils voulurent tirer du cloître pour lui remettre le diadème. Le Pape, comme chef suprême de la religion, jouissant d'un grand ascendant sur l'esprit religieux de Rachis, lui conseilla de continuer à vivre dans la retraite afin d'éviter une guerre civile. Ainsi fut détruite, par l'officieuse intervention du Pape, la crainte d'une guerre intestine qui menaçait de déchirer la Lombardie.

Didier, par sentiment de reconnaissance, n'inquiéta

pas les Etats de l'Eglise du vivant d'Etienne II, qui d'ailleurs survécut peu à Astolphe ; mais, après sa mort, il attaqua l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, et vint assiéger Rome. Un messenger du Pape, porteur de deux lettres, dont l'une ne renfermait rien que d'honorable pour Didier, espèce de sauf-conduit pour aider le messenger à traverser les possessions lombardes, tandis que l'autre, contenant l'expression des sentiments du Pape qui flétrissait de la manière la plus énergique la personne et les actes de Didier, échappa à la vigilance des ennemis. L'envoyé arriva heureusement en France, et remit son message à Pepin qui, toujours enfant dévoué de l'Eglise, se hâta de réunir des troupes. Mais, ayant été obligé de tourner ses armes d'un autre côté, il se contenta d'agir par des traités auprès de Didier, et le détermina ainsi à se renfermer dans les limites des anciennes conventions.

Les Papes, voulant s'acquitter de la dette de la reconnaissance à l'égard de Pepin et de la nation des Francs, épuisèrent les formes élogieuses en l'honneur de la France et de son roi. Le pape Paul envoya ses chantres de Rome pour former ceux du palais de Pepin ; il adressa en même temps à ce monarque plusieurs livres curieux à cette époque, savoir : un *Antiphonien*, un livre de *Répons*, les ouvrages attribués à saint Denys l'aréopagite, la *Dialectique* d'Aristote, une géométrie, un *Traité d'Orthographe* et une grammaire. Ces ouvrages étaient en grec. Il y joignit une horloge nocturne. L'écrivain ne dit pas si elle était de sable, d'eau, ou à roues.

L'empereur Constantin Copronyme, ayant toujours conservé des prétentions sur l'Italie et regardant les Lombards comme des usurpateurs, résolut de se rendre

favorable Pepin, roi des Francs, qui, sans avoir pris pour lui-même la domination de l'Italie, avait la haute-main sur ce pays. Convaincu que, secondé par ce monarque, il se conserverait les possessions qu'il avait encore dans la péninsule, s'il ne pouvait reconquérir cette province tout entière, il lui envoya une ambassade magnifique, chargée de lui remettre de riches présents, parmi lesquels on remarquait un jeu d'orgues, le premier qui ait été vu en France.

Les succès de Pepin, sa haute renommée, n'imposaient pas le respect et la crainte aux Barbares du Nord. Les Saxons, race indomptable, qui, vaincus un jour, reparaissaient le lendemain, s'unirent aux Esclavons, se jetèrent sur la France germanique et la dévastèrent. Pepin marcha contre ces Barbares, les vainquit et leur imposa un nouveau tribut de 300 chevaux, qu'ils s'obligèrent à lui amener chaque année à l'assemblée générale du champ de mai. Le roi des Esclavons se reconnut en même temps pour le vassal de la France.

Tassillon, neveu de Pepin, après lui avoir rendu hommage pour son duché de Bavière et lui avoir prêté serment de fidélité, s'était attaché à son oncle, l'avait suivi dans ses diverses expéditions militaires, et semblait s'être à jamais lié à la cause du roi. Mais, en 763, se laissant entraîner par les conseils du duc d'Aquitaine, il se retira dans son duché, se ligua avec Didier, roi des Lombards, et menaça la France. Les préparatifs de Pepin suffirent pour intimider ces deux ennemis, qui consentirent à régler le différend par des négociations que le roi Pepin n'eût probablement pas acceptées, s'il n'eût désiré la paix, pour continuer la principale guerre de son

régne. Nous allons en reprendre l'histoire à son origine; nous la continuerons jusqu'au moment où elle fut entièrement terminée.

La guerre d'Aquitaine avait une cause bien supérieure à celle des guerres ordinaires. « Les ducs d'Aquitaine, dit M. de Chateaubriand, refusèrent assez longtemps de se soumettre à Pepin. Nous les voyons, jusqu'à la troisième race, renier Hugues-Capet et dater les actes publics : *Rege terreno deficiente, Christo regnante*. Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine à cette époque, ne reconnut d'une manière authentique que Robert, fils de Hugues : *Regnante Roberto, rege Theosopho*. On eût ignoré les causes secrètes des rudes guerres que Pepin-d'Héristal, Karle-le-Martel, Pepin-le-Bref et Charlemagne firent aux Aquitains, si la charte d'Alaon, imprimée dans les conciles d'Espagne, commentée et éclaircie par dom Vaissette, ne prouvait que les ducs d'Aquitaine descendaient d'Haribert par Bogghis, famille illustre qui s'est perpétuée jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cerignoles, en 1503. Ainsi les ducs d'Aquitaine venaient en directe ligne de Khlovigh; la force seule les put réduire à n'être que les vassaux d'une couronne dont leurs pères avaient été les maîtres. Il est curieux de remarquer aujourd'hui l'ignorance ou la mauvaise foi d'Eginhard. Après avoir dit que Karle et Karloman succédèrent à Pepin leur père, il ajoute : « L'Aquitaine ne put demeurer longtemps tranquille, par suite des guerres dont elle avait été le théâtre. *Un certain Hunald*, aspirant au pouvoir, excita les habitants, etc. » Ce certain Hunald était fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, et père de Waiffre, éga-

lement duc d'Aquitaine et héritier de la maison des Mérovingiens (1). »

Il y avait encore une autre cause de division (2). Cette partie de la Gaule était restée romaine ou gauloise de nom et d'origine. Le petit nombre de familles franques qui s'y étaient établies avaient disparu ou avaient adopté le langage et les mœurs du reste de la population, qui avait conservé le fond de la langue romaine. Les arts, les habitudes de l'ancienne civilisation y avaient laissé des vestiges. La révolution qui amena les Austrasiens sur le trône ayant rendu à l'élément barbare une plus grande puissance dans les provinces situées au nord de la Loire, l'antipathie des Aquitains s'accrut alors contre les habitants du nord de la France.

La guerre que nous avons à décrire était donc une guerre de principe, et c'est pour cela qu'elle prit un caractère différent de toutes celles qui avaient été entreprises auparavant. Toutes les expéditions dirigées contre d'autres contrées se bornaient à piller, à ravager un pays et à lui imposer un tribut; rarement on s'occupait de garder les places conquises. Il n'en fut pas de même de la guerre dirigée contre l'Aquitaine; Pepin se proposa de conserver le pays et de l'incorporer au reste de ses Etats, et pour cela il réunit les villes au domaine royal et y plaça garnison.

Waïfre, que nous avons vu succéder à Hunald, son père, lorsque celui-ci s'était retiré dans un cloître, mon-

(1) *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

(2) L'Aquitaine renfermait à cette époque presque tout le pays situé au-delà de la Loire.

trant une défiance constante contre la famille de Pepin, offrait toujours un refuge aux prétendants malheureux qui se succédaient. Après s'être plusieurs fois révolté contre Pepin, son frère Griffon, renfermé dans une prison où il gémissait de son inaction, étant parvenu à s'échapper, se retira en Aquitaine. Pepin, comprenant tout le danger de cette fuite, réunit à la hâte une nombreuse armée et passa la Loire (753). Waiffre, n'étant pas prêt, demanda la paix, et obligea Griffon à se diriger du côté de l'Italie avec une nombreuse escorte. Ce malheureux prince, atteint dans la vallée de Maurienne, y périt au milieu de la mêlée qui s'engagea entre ses troupes et celles du roi. Quoique Waiffre semblât demeurer neutre pendant les guerres du roi en Italie, cependant sa neutralité était calculée; il s'agrandissait des places de Nîmes, Béziers, Maguelone, Agde, que Pepin avait arrachées aux Sarrasins, et, n'osant faire une guerre ouverte contre la France proprement dite, il s'emparait des biens de plusieurs églises de Neustrie. Pepin, libre de ses expéditions, envoya réclamer la restitution de ces biens. Sur le refus du duc : « Après avoir tenu, dit notre ancien historien, » son champ de mai auprès de Nevers, avec ses Francs » et les grands de son royaume, il passa la Loire pour » entrer dans l'Aquitaine et s'avança jusqu'à Limoges, » dévastant tout le pays et faisant brûler toutes les villes » publiques soumises à la domination de Waiffre. Ayant » ravagé toute cette province et pillé un grand nombre » de couvents, il s'avança jusqu'à Issoudun, détruisant la partie de l'Aquitaine où il y avait le plus » de vignes; car, dans toute l'Aquitaine, tant les églises » que les couvents, les riches et les pauvres tirent leurs

» vins de ce district, qu'il détruisit tout entier (1). »

Waiffre céda enfin à la nécessité, donna des otages et la paix lui fut accordée.

Dès le printemps suivant une armée d'Aquitains était sur pied. Waiffre en confia le commandement aux comtes Humbert et Blandin, qui se jetèrent sur la Bourgogne, ravagèrent le pays depuis Autun jusqu'à Châlon-sur-Saône, brûlèrent les faubourgs de cette dernière place, et rentrèrent sur leurs terres avec un immense butin.

Pepin tenait son champ de mai à Duren, lorsqu'il fut instruit de ces dévastations. Il passa la Loire, prit et brûla Bourbon-l'Archambault et Clermont en Auvergne, détruisit toutes les places de quelque importance, tailla en pièces une armée commandée par Flandin, comte d'Auvergne, qu'il fit prisonnier, ravagea tout le pays jusqu'à Limoges, et repassa la Loire pour prendre ses quartiers d'hiver.

Dès le printemps suivant Pepin traversa de nouveau la Loire. Il mit le siège devant Bourges, puissante forteresse, qui, après une longue résistance, succomba enfin, en répara les brèches et y plaça une forte garnison. Puis il assiégea Thouars, emporta cette place en quelques jours, malgré la force de ses murailles, et la rasa de fond en comble.

Waiffre, comprenant qu'il lui était impossible de tenir la campagne, divisa son armée en plusieurs corps, en jeta un certain nombre dans les places fortes, et en détacha quelques autres pour ravager les terres de ses ennemis. Ils furent tous malheureux. Le comte Maucion, qui

(1) Frédég., Cont., cap. cxxx.

se dirigea sur Narbonne, espérant surprendre cette ville, fut arrêté aux portes de la place, complètement battu et tué sur le champ de bataille. Chilpruge, qui s'était jeté sur le Lyonnais et y avait causé de grands ravages, fut arrêté dans sa course; son armée fut écrasée, il périt lui-même dans le combat. Aminges ne fut pas plus heureux du côté de Tours. Enfin les affaires de Waiffre étaient si complètement désespérées, que son oncle Rémistan abandonna sa cause pour se ranger sous les étendards de Pepin, qui le reçut avec bienveillance et le combla de présents. Une diversion pouvant seule sauver Waiffre, il parvint, par ses intrigues, à soulever Tassillon, duc de Bavière, et Didier, roi des Lombards. Nous avons dit plus haut comment ces tentatives furent terminées par des traités.

Lorsque la paix fut faite, Pepin tourna de nouveau ses armes contre le duc d'Aquitaine, qui, adoptant un autre plan de campagne, rasa toutes les villes de moindre importance, pour ne conserver que les places capables de soutenir un long siège. Argentan, Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux, Angoulême, furent démantelées. Pepin en releva les murailles et s'y établit. Le système de guerre adopté par le duc d'Aquitaine tournait ainsi contre lui, puisqu'il livrait à l'ennemi ses principales villes sans combat; il résolut de risquer une bataille, dans laquelle il fut complètement défait. Il ne lui resta d'autre ressource que de se jeter dans les forteresses, que Pepin attaqua et prit les unes après les autres.

Rémistan prolongea un peu la guerre. Cet oncle de Waiffre, que nous avons vu se soumettre au roi de France, ayant promptement acquis les bonnes grâces de son nou-

veau maître, et étant parvenu à se faire investir des places les plus importantes du Berry et du Limousin, abusa de son autorité pour les livrer au duc d'Aquitaine. Pepin, ne pouvant laisser cette trahison impunie, envoya ses plus habiles généraux pour le cerner de toute part et lui ôter tout moyen de fuir; il fut pris les armes à la main et pendu pour *foi mentie*.

Waiffre, chassé de ville en ville, bientôt forcé de se réfugier dans les montagnes où il fut poursuivi, témoin de la complète défaite et de la dispersion de son armée, revêtit alors le costume d'un moine et erra ainsi déguisé pendant quelque temps. Reconnu par l'un de ses anciens serviteurs, il fut assassiné par ce malheureux, qui crut, par cet acte barbare, se rendre agréable à son nouveau maître.

Ainsi finit la guerre d'Aquitaine. Ce duché fut alors réuni à la couronne de France, quoique Waiffre eût un fils. Ce fils, plus tard investi du duché de Gascogne, conserva toujours une haine implacable contre les rois de France; haine héréditaire, qui ne s'éteignit que sous la troisième race de nos rois.

Pepin, heureux de voir la France tranquille au-dedans et grande au-dehors, se sentait lui-même miné par un mal incurable. Atteint d'une hydropisie, il se fit d'abord transporter à Tours, sur le tombeau de saint Martin, ensuite à Saint-Denis, où il voulut être enterré à la porte de l'église, le visage contre terre, « pour expier, dit » l'abbé Suger, les usurpations de son père sur les ecclésiastiques. »

Pepin tient une grande place parmi les rois de France. Il unit à un talent militaire extrêmement remarquable,

une politique profonde qui n'a pas été à l'abri d'inculpations sévères. On l'accuse de s'être rendu coupable de crimes politiques ; mais il est loin d'être prouvé qu'il ait donné la mort à ses frères Carloman et Griffon et au duc Waiffre. S'il fit pendre Rémistan, est-ce que ce seigneur n'était pas coupable de trahison au premier chef ? La peine capitale ne devrait-elle donc être appliquée qu'aux petits ? Serait-ce une injustice de soumettre les grands à la loi commune ? Pour une époque où la civilisation était si peu avancée, Pepin nous semble avoir assez bien observé les lois du droit des gens. Plus tard on grava sur sa tombe cette simple inscription : « Pepin, père de Charlemagne. » Quoique grand par lui-même, il semble l'être encore plus pour avoir donné le jour au plus grand homme de la monarchie française et de l'Europe chrétienne.

CHAPITRE II.

Règne de Charlemagne (768-814).

Charlemagne n'a été ni le premier de sa race, ni l'auteur de son élévation ; il reçut de Pepin un pouvoir fortement constitué ; la révolution était accomplie et consolidée ; lorsqu'il devint roi il n'eut aucune grande lutte à soutenir à l'intérieur, et cependant il attacha son nom

à la seconde dynastie. C'est que le nom seul de Charlemagne fait naître la pensée de tout ce qu'il y a de beau, de grand, de génie et de gloire; il est réclamé par l'Eglise comme un saint, par les Français comme leur plus grand roi, par les Allemands comme leur compatriote, par les Italiens comme leur empereur. Pour faire bien comprendre tout ce qu'il fit pour son pays, il est nécessaire de donner une idée complète de l'état de la France, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, lorsqu'il parvint au trône.

Pepin avait laissé la France en paix, mais ses ennemis étaient plutôt comprimés que vaincus; ils devaient se soulever de toute part lorsque l'occasion serait favorable. Les Bretons, soumis à un tribut annuel, désiraient s'en décharger; les Aquitains, réunis à la France, rêvaient leur ancienne nationalité; les Sarrasins, oppresseurs des catholiques, jetaient du sommet des Pyrénées un regard jaloux sur notre pays; en Italie, le roi des Lombards, forcé de courber la tête sous la puissance de Pepin, voulait se relever et reconquérir son indépendance; au nord et à l'est, les nations germaniques se pressaient, prêtes à franchir le Rhin et à porter la désolation sur la rive gauche de ce fleuve. Que le pouvoir fût tombé entre des mains faibles ou novices, et toutes ces nations s'élançaient contre la France ou du moins méconnaissaient son autorité. Telle était la situation de notre pays à la mort du premier roi de la seconde race.

La situation intérieure n'était pas plus satisfaisante. « Embrassez d'une seule pensée, dit M. Guizot, l'histoire de la civilisation en France sous les rois mérovingiens; c'est l'histoire d'une décadence constante et universelle.

Dans l'homme individuel comme dans la société, dans la société religieuse comme dans la société civile, partout nous avons vu s'étendre de plus en plus l'anarchie et l'impuissance; nous avons vu toutes choses s'énervier et se dissoudre, les institutions et les idées, ce qui restait du monde romain et ce que les Germains avaient apporté. Jusqu'au VIII^e siècle, rien de ce qui était auparavant ne peut continuer à vivre. Rien de ce qui semble poindre ne peut réussir à se fonder. »

L'état intellectuel était plus bas encore que les institutions politiques. Il n'y avait plus de littérature proprement dite, plus de recherches du vrai et du beau pour lui-même. Quelques sermons, des légendes, des traités appliqués à la pratique, constituaient toute l'activité de la pensée.

A partir de Charlemagne tout change; la décadence cesse, le progrès commence, la nation se constitue et s'organise; l'intelligence rentre dans son domaine, la victoire elle-même demeure constamment attachée aux drapeaux du grand empereur. Et, dans une monarchie de quatorze cents ans, qui a compté de grands monarques, nous n'en voyons pas un seul que nous puissions être tentés de mettre ni au-dessus ni à côté de Charlemagne. Ce que Napoléon avait rêvé de plus glorieux, c'était de rétablir l'empire de ce grand homme, et il n'a pu fonder rien de durable.

§ I. *Charlemagne, roi (768-800).*

Pepin avait laissé plusieurs enfants, parmi lesquels Charles et Carloman étaient destinés à lui succéder; les

autres s'étaient faits religieux ou sont restés inconnus. Voulant épargner à ses enfants les grands inconvénients de partager deux royaumes, il avait, avant sa mort, donné l'Austrasie à Charles, la Neustrie à Carloman, et divisé entre eux l'Aquitaine qu'il venait de conquérir. Ils se firent sacrer tous les deux quelques jours après la mort de leur père (le 3 octobre 768).

Carloman ayant paru mécontent de la part qui lui avait été faite, Charles voulut éloigner tout sujet de dissension intérieure; après avoir consulté les grands de l'Etat, il laissa l'Austrasie à son frère et accepta la Neustrie avec l'Aquitaine, quoique cette province commençât dès-lors à s'agiter.

Hunald, père de l'infortuné Waiffre, après avoir passé vingt-cinq ans dans le cloître où il s'était retiré pour assurer la tranquillité de ses enfants, fut vivement affligé de la fin cruelle de son fils. Lorsque Pepin mourait tranquille, pensant que ses enfants n'auraient rien à redouter d'un moine de soixante-dix ans, il se trompait; le vieux levain de la rébellion fermentait encore dans le cœur énergique de Hunald, qu'aigrissaient le désespoir et le désir de la vengeance. A la mort de Pepin, il jette le froc, déserte son monastère, reprend tout ce qu'il semblait avoir quitté pour la vie, le titre de duc, sa vieille épée, et il s'élance à l'aventure dans l'Aquitaine pour en chasser les garnisons et les officiers du roi. Il réunit autour de sa personne tous les mécontents, pénètre jusque dans la Vasconie, et se voit au moment de parler en maître à Charlemagne.

Instruit du soulèvement de l'Aquitaine, Charlemagne, avec cette activité qui le distinguait, réunit ses troupes,

franchit la Loire et pousse devant lui l'ennemi, qui se disperse. Abandonné de ses gens, poursuivi de rocher en rocher, Hunald se jette entre les bras de Loup, duc de Gascogne, qui le livre au vainqueur.

Hunald, placé dans une prison et ensuite dans le monastère de Corbie, s'échappa, gagna la frontière des Alpes et de là Rome. Quelques auteurs prétendent que cette retraite était consentie par Charlemagne, qui avait recommandé à Etienne III de le surveiller. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'arrivé à Rome, Hunald se présenta au souverain Pontife et fit entre ses mains le serment ou le vœu formel de ne jamais s'éloigner du tombeau des deux apôtres. Il en devait être de ce vœu comme de tous les traités qui lui avaient été imposés jusque-là. Didier, roi des Lombards, l'appela près de lui, pensant qu'il pourrait profiter de son expérience et de sa renommée dans sa lutte contre Charlemagne. Aussi le verrons-nous paraître dans la guerre que le roi de France eut à soutenir contre le roi des Lombards.

Carloman, invité par son frère Charlemagne à le suivre dans son expédition d'Aquitaine, marcha, en effet, à ses côtés pendant quelque temps. Mais, soit mauvais conseils, soit mécontentement, il le quitta brusquement, retira ses troupes et se rendit dans ses provinces. Cette mésintelligence aurait pu avoir des suites fâcheuses, si la reine Berthe n'eût si bien réconcilié ses deux fils, qu'il n'y eut plus, jusqu'à la mort de Carloman, de preuves de dissension.

Berthe, qui avait servi avec tant de dextérité la monarchie naissante de son époux Pepin-le-Bref, mit tous ses soins à établir des relations amicales entre ses enfants

et les nations voisines. Elle savait que Tassillon, duc de Bavière, blessé de reconnaître la souveraineté de la France et pressé par des guerriers qui lui avaient prêté serment, avait donné à plusieurs reprises des preuves de sa haine contre les rois francs. Plus tard il manifesta de nouveau son inimitié pour la maison de Pepin, à laquelle il était cependant allié de si près. Afin de réconcilier ce prince avec sa famille, Berthe se rendit en Bavière et conclut la paix, on ne sait à quelles conditions. De là, elle passa en Italie.

Les unions matrimoniales ont presque toujours été regardées par les rois comme un moyen de faire une paix solide, quoiqu'elles aient souvent trompé les espérances. Didier, ayant un fils et une fille non mariés, demanda pour Adalgise son fils et son successeur présomptif, Gisèle, sœur de Charles et de Carloman, et offrit en retour sa fille à l'un ou à l'autre de ces princes. Il fut arrêté qu'elle serait unie par mariage au roi Charles; mais un obstacle s'opposait à ce dessein; Charles était marié. Lorsque le pape Etienne III connut ce projet de mariage, il écrivit des lettres très énergiques pour empêcher cette union. Après avoir rappelé le grand principe de l'unité et de l'indissolubilité du mariage chrétien, il combattait cette union « parce que la nation des Lombards était la » plus perfide et la plus dégoûtante des nations, celle » qui avait donné la lèpre à la terre, et celle qui méritait le moins d'être comptée parmi les nations. » Le Pape déclara « qu'il ne pouvait être permis aux princes » francs de prendre des femmes étrangères, de s'allier » aux ennemis de saint Pierre, auquel ils avaient promis » d'être fidèles, et qu'ils encourraient, par cette action

» honteuse, l'excommunication (1). » Berthe étant demeurée insensible à ces solennels avertissements, le mariage se fit; mais Charlemagne, ayant à peine vu son épouse, la répudia contre le gré de sa mère, pour quelques *infirmités secrètes*. Ainsi s'écroulait l'édifice politique de Berthe; elle avait ajouté à la gravité de la situation, loin de la simplifier; mécontent de la conduite du prince Charles à l'égard de sa fille, Didier rompit en même temps le projet de mariage entre Adalgise et Gisèle.

Carloman, dont le cœur était rongé par la jalousie, tout en conservant avec son frère les dehors de la bonne union, entretenait un commerce de lettres avec Didier, et excitait son mécontentement. La dissension eût probablement éclaté peu après dans la famille royale, si la mort n'eût enlevé Carloman (4 décembre 771). Comme il laissait deux fils en bas âge, Pepin et Siagre, les grands d'Austrasie se réunirent aussitôt pour délibérer sur la situation. Convaincus qu'une tutèle serait dangereuse en pareille circonstance, ils offrirent la couronne à Charlemagne qui, obéissant au vœu national, se trouva ainsi maître de toute la monarchie française. Lorsque Gerberge vit ses enfants privés de l'héritage de leur père, elle se réfugia avec eux chez Didier, roi des Lombards, dont la cour servait alors de retraite à tous les ennemis de la France.

Ce Didier, quoique beau-père de Charlemagne, ne le haïssait pas moins, parce qu'il le redoutait. De son côté, Charlemagne ne donnait pas au droit naturel et aux liens

(1) Cod. Carol., Ep. 45.

du sang plus d'extension et d'ascendant que ne le permet d'ordinaire la politique.

Charlemagne, à l'âge de vingt-six ans, se trouvait à la tête d'un grand peuple, avec toutes ces qualités de l'esprit, du corps et du cœur qui font les souverains les plus illustres de l'histoire. Un mélange de fermeté et de douceur, l'extérieur le plus avantageux, la taille des héros, des manières imposantes et aimables, l'affabilité des Césars, la majesté que Louis XIV posséda plus tard, des traits fiers et nobles, pleins de feu et de grâce, un air de force et d'audace, en un mot, tout en lui était fait pour dominer sur les grands et sur le peuple. La culture de son esprit avait été tellement négligée, qu'on a dit qu'il ne savait pas écrire; son père ne l'avait pas, sans doute cru dans son enfance destiné à de si grandes choses. On ignore même le lieu de sa naissance, et plusieurs villes se sont disputé cet honneur, comme autrefois les villes grecques se disputaient celui d'avoir donné le jour à Homère.

A l'exemple de son père, Charlemagne, voulant s'appuyer sur la nation et sur l'Eglise, réunit très souvent les grands du royaume et facilita la tenue des conciles. Quoiqu'il fût très religieux, on remarque cependant que les évêques et les clercs prirent une moins large part à ses assemblées politiques qu'à celles du règne de Pepin. Dans l'assemblée de 769, il fut même interdit aux ecclésiastiques de fréquenter les armées, et comme la plupart des assemblées générales eurent la guerre pour but, il n'est pas étonnant que les évêques y aient paru rarement.

La première guerre importante de Charlemagne fut

contre les Saxons. Les guerres d'Italie, la chute du royaume des Lombards, ne furent que des épisodes dans les règnes de Pepin et de Charlemagne. La grande guerre du premier avait été, comme nous l'avons vu, contre les Aquitains; celle de Charlemagne fut contre les Saxons, qui se défendirent pendant trente ans avec un indomptable courage. Quel fut le motif de cette guerre? Pourquoi les Barbares opposèrent-ils une si longue résistance aux efforts de l'empereur français? Si Charlemagne voulait mettre en sûreté ses Etats en leur élevant, du côté du nord-est, une barrière redoutable, les Saxons, de leur côté, ne pouvaient se soumettre à la civilisation romaine qu'on voulait leur imposer. Quand ces hommes de la terre rouge, comme s'appelaient fièrement les Saxons, venaient à jeter les yeux sur leurs vastes forêts où l'écureuil courait les arbres sept lieues sans descendre, et qu'ils comparaient cette immense étendue, qu'ils pouvaient parcourir librement dans tous les sens, avec ces domaines restreints, avec ces limites tracées à chaque propriétaire par les arpenteurs de la loi des Francs, ils ne pouvaient supporter la pensée d'être ainsi enchaînés. C'est donc dans le caractère de la nation saxone, et même dans la différence des institutions sociales, qu'il faut chercher la cause de la lutte si longtemps prolongée. Les Saxons étaient, sous le rapport de la division territoriale, bien au-dessous des autres Barbares. Les Scandinaves et les Lombards, comme les Romains, orientaient et divisaient leurs champs, tandis que nous ne voyons, dans la Saxe antique, aucune trace d'un semblable partage. Il n'y avait parmi eux d'autres divisions que celles des Ases et des tribus; ils comptaient dans leur sein

trois peuples et douze tribus, qui avaient leur territoire, qu'ils ne respectaient pas toujours et où ils promenaient la vague de leurs pensées. En mettant la main sur l'Allemagne, persuadés que la race sauvage ne pourrait être conquise que par une forte administration, les rois francs y avaient envoyé des missionnaires, et leur avaient recommandé de faire naître parmi ces peuples les idées de personnalité, de propriété, de stabilité. On avait espéré que saint Boniface amènerait enfin cette race sauvage à la soumission, à la fixité; mais il ne put, malgré ce qu'il avait obtenu de plusieurs peuplades, arracher ce sacrifice aux Saxons, qui conçurent, ce semble, une plus grande horreur du principe de la civilisation. Ils avaient en aversion les manses de Charlemagne, auxquelles ils préféraient infiniment la vague limitation de leurs *gais*.

La lutte que les Saxons soutinrent contre les Francs, excita dans ceux-ci une haine qui se manifeste dans le chapitre d'Eginhard sur les guerres faites contre ce peuple par Charlemagne. « Les Saxons, dit Eginhard, ainsi que la plupart des nations de la Germanie, sont naturellement féroces, adonnés au culte des faux dieux et ennemis de notre religion... A l'exception de quelques points où de vastes forêts et de hautes montagnes séparaient les deux peuples et marquaient, d'une manière certaine, les limites de leurs propriétés respectives, nos frontières touchaient presque partout, dans le pays plat, celles des Saxons; aussi voyait-on le meurtre, le pillage, l'incendie se renouveler sans cesse tant d'un côté que de l'autre... Une fois commencée, la guerre dura trente-trois ans sans interruption; elle se fit des deux parts

avec une grande animosité. Elle eût pu, cependant, finir plus tôt, si la perfidie des Saxons l'eût permis. »

Ces considérations suffisent pour justifier l'importance que Charlemagne donna à la guerre de Germanie. Gailhard la juge sans utilité réelle ; il croit que Charlemagne aurait agi en politique plus habile s'il avait chassé les Grecs de l'Italie, au lieu de se faire le convertisseur des Saxons ; mais il est bon de remarquer que, dans la plupart de ses entreprises, Charlemagne était mu non-seulement par des intérêts de territoire et de race, mais aussi par l'intérêt de la religion.

C'est l'intérêt du territoire qui se montre principalement dans ses expéditions contre les peuples d'outre-Rhin ; il arrêta tellement le flot des invasions de ce côté, qu'après sa mort, malgré la faiblesse et les divisions de l'empire, les barrières subsistent. Qu'on jette un regard sur la situation de la Germanie, de l'Italie et de l'Espagne, avant Charlemagne. Qu'y voit-on ? une fluctuation continuelle, sans force constituée, sans politique permanente, sans principe stable. Après sa mort, plusieurs Etats se lèvent, il est vrai ; les royaumes d'Allemagne, de Lorraine, d'Italie, de Navarre, des Deux-Bourgognes, démembrent le vaste empire de Charlemagne ; mais c'est pour former des royaumes durables, en état d'opposer une grande force de résistance aux invasions étrangères, à ces flots de nations barbares qui sont forcés de se briser et de chercher leur cours ailleurs. Si les Danois et les Normands prennent la voie de la mer, c'est parce que celle de la terre leur avait été entièrement fermée. Si, à une époque où la navigation était peu avancée, la France eut tant à souffrir des na-

tions sauvages du Nord, que serait-il donc arrivé si elles avaient pu suivre la voie plus facile de la terre ? il est certain que, dans l'Ouest, le peu de civilisation qui existait eût disparu.

La religion fut le premier prétexte de la guerre. Les missionnaires chrétiens s'étant présentés à l'assemblée générale des Saxons, l'un d'eux, nommé Libien, faillit être massacré ; le vieillard qui le prit sous sa protection et sauva la vie de ce prêtre, ne put empêcher l'incendie de l'église de Daventer, qu'on venait de construire, et le massacre de tous les chrétiens qui s'y trouvaient. Charlemagne, apprenant cette triste nouvelle au milieu d'une assemblée réunie à Worms, annonça aussitôt à ses guerriers sa volonté de pénétrer en Saxe ; et, malgré une sécheresse cruelle qui avait tari tous les ruisseaux, il s'avança aussitôt vers ses ennemis, qui s'étaient retirés au-delà du Weser, se précipita sur eux et en massacra un grand nombre (1). Sans s'arrêter un moment, Charles marcha contre la forteresse d'Eresbourg, la plus forte place des Saxons, qu'il eut bientôt emportée. La chute de cette place fit moins d'impression sur l'esprit du peuple saxon que la destruction de la statue de son dieu tutélaire Irminsul (2), à qui l'on offrait des victimes humaines. Le temple de cette divinité, rempli de richesses immenses, fut entièrement dépouillé de ses biens, qui furent distribués aux soldats vainqueurs. Charlemagne

(1) Pour consacrer le souvenir de cette victoire, on frappa une médaille qui porte un trophée élevé sur le bord d'un torrent avec cette inscription : *Saxonibus ad torrentem devictis*.

(2) On croit que cette divinité n'était qu'une colonne érigée en l'honneur de la Germanie déifiée.

montrait ainsi l'impuissance de cette prétendue divinité et disposait les païens à entendre les missionnaires chrétiens qu'il laissa au milieu de ce peuple barbare pour le convertir et le civiliser. Les Saxons jurèrent de garder la paix et donnèrent en ôtage la fleur de leur jeunesse.

Charlemagne avait à peine vaincu un ennemi, qu'il en surgissait un autre. La cour de Didier, roi des Lombards, devenue le lieu de retraite de tous les ennemis du roi de France, avait reçu la veuve de Carloman, accompagnée de ses enfants proscrits et suivie de quelques grands dépouillés de leur fortune, à cause de leur attachement au parti de leur souverain. Hunald, ce vieux solitaire aquitain, demandait vengeance pour le sang de son fils et pour ses défaites passées. C'était un concert de haine, une trame continuelle contre le roi de France.

L'âme de tous ces complots, Didier, dont le cœur était ulcéré par l'affront fait à sa fille, haïssait la France et la voyant trop puissante pour oser l'attaquer, il jugea qu'il serait bien plus habile de séparer d'un seul coup le Pape des Français, et de jeter la dissension au sein de cette nation. Ayant formé, à cet effet, le projet de faire sacrer par le Pape, rois d'Austrasie, les deux fils de Carloman, il parut tout-à-coup devant Rome avec ces deux jeunes princes, et pria le Pape de les couronner : « Vous » ne pouvez vous en défendre, lui dit-il ; ils sont sous la » protection du Saint-Siège ; ils sont les fils d'un prince » qu'un de vos prédécesseurs a couronné de sa main ; ils » ont de plus, pour vous toucher, leur innocence, le » malheur qu'ils éprouvent et l'injustice qu'on leur fait. » Espérant toucher le Pape par un endroit plus sensible, Didier lui promit de lui remettre tout ce qu'il détenait

encore du domaine de saint Pierre. Adrien, qui venait de succéder à Etienne III, comprenant que les Lombards seraient toujours les ennemis les plus redoutables du Saint-Siège, loin de se laisser surprendre par ces fallacieuses promesses, fit fermer les portes de Rome, et un messenger partit aussitôt pour instruire Charlemagne de la situation critique où il se trouvait. L'envoyé romain se rendit à Thionville où était le roi.

Cette célérité incroyable que nous avons admirée dans Charlemagne, lui servit beaucoup dans cette occasion ; il accourt, arrive au pied des Alpes, dont Didier, qui ne manquait ni de prudence ni de talent, avait fait garder tous les défilés : il s'ouvre une route nouvelle à travers ces monts ; il choisit du moins celui de tous les défilés qu'on jugeait le plus impraticable, s'attendant qu'il ne serait point gardé, ou qu'il ne le serait que faiblement ; cette conjecture ne le trompa point. La plus grande difficulté vint en effet des rochers, des torrents et des précipices, et non des troupes qu'on n'avait mises de ce côté que par excès de précaution. Ce faible détachement ayant été aisément culbuté, l'effroi saisit les autres corps de troupes préposés à la garde des montagnes ; voyant les Français se percher sur la crête des rochers et s'avancer en vainqueurs à travers des monts qu'on avait jugés inaccessibles, ils prirent la fuite, et, selon l'ordre, ils se replièrent vers la grande armée, qui se tenait dans la plaine à portée de les secourir au besoin. Troublée par leur retraite précipitée et confuse, la grande armée se dissipa à la vue seule des Français ; alors le pays fut presque entièrement ouvert, et rien n'arrêta le vainqueur.

Didier, reconnaissant l'impossibilité de défendre le pays, l'abandonna aux ravages des Français et se renferma dans Pavie avec Hunald, tandis que son fils Adalgise, suivi de la veuve de Carloman et des jeunes princes ses fils, se jetait dans Vérone.

Charlemagne, après avoir établi autour de Pavie des lignes de circonvallation, prit les troupes désormais inutiles au siège et s'avança contre Vérone. La vue de l'armée française jeta la plus grande terreur dans la place : on disait que Charlemagne avait employé l'art de la magie pour ouvrir les portes de Pavie ; que toute résistance serait insensée et attirerait des calamités sur la ville. La défense devenant impossible au milieu d'une telle confusion, Adalgise, frappé lui-même de terreur, s'échappa pendant la nuit et se sauva à Constantinople ; la veuve et les deux enfants de Carloman tombèrent entre les mains de Charlemagne, qui fit renfermer ses neveux dans un monastère. Pepin, l'ainé, disparaît entièrement de l'histoire ; Siagre, le second, fut évêque de Nice, où il vécut et mourut en odeur de sainteté. Gaillard fait ainsi remarquer les avantages politiques que les cloîtres présentaient à cette époque : « C'était un des avantages de conserver la vie aux princes détrônés, en rassurant l'ambition du vainqueur par l'indissolubilité des engagements que le cloître faisait contracter, au lieu que, chez tant d'autres peuples barbares ou même policés, la mort seule du vaincu pouvait rassurer le vainqueur. Ce n'est pas que nous ne voyions dans la race mérovingienne plusieurs rois tirés du cloître ; mais ils n'étaient pas moines, et l'histoire le remarque expressément ; ils étaient seulement, suivant l'usage du temps, élevés dans des monas-

tères, ou bien ils y étaient mis en dépôt dans l'attente des événements, comme le sont au sérail les princes ottomans, dont on craint également de multiplier et d'exterminer la race. Ce qui justifie cette idée, indépendamment du témoignage de l'histoire, c'est le scandale qu'excita Ebroïn, lorsqu'on le vit sortir du cloître où il avait été mis à titre de moine et où il avait fait des vœux ; son retour vers le siècle parut un sacrilège, et il n'étouffa l'indignation publique que par la terreur qu'il sut inspirer. »

Le siège de Pavie, présentant beaucoup de difficultés, fut une nouvelle école pour le soldat français qui, quoique habitué à l'escalade, mais pouvant à peine supporter l'idée d'être obligé de forcer, par la famine, une ville à se rendre, sut enfin se plier à ce nouveau genre de guerre. Charlemagne, voyant le siège traîner en longueur, en confia la direction à ses généraux pendant les fêtes de Pâques, et se rendit à Rome, dont il avait reçu, dès le vivant de son père, le titre de patrice, c'est-à-dire de gouverneur de la ville ; titre qu'il regardait comme purement honorifique et dont il ne songeait guère à faire usage, mais dont il jouit néanmoins en cette circonstance. Il arriva le samedi saint aux portes de Rome, et y fut reçu en véritable souverain. Toute la ville alla à sa rencontre. On voyait flotter aux vents les bannières et les étendards ; on entendait chanter des hymnes de louange par une foule couronnée de fleurs, tenant des palmes à la main. Charles descendit de cheval et suivit à pied les bannières sacrées jusqu'à l'église Saint-Pierre, où le souverain Pontife l'introduisit et lui montra la donation faite par Pepin au Prince des Apôtres. Après

s'être fait lire cet acte important, Charles le confirma et y apposa sa suscription ; il le fit aussi signer par tous les officiers de sa suite. Il ajouta à la donation de son père des terres considérables (1).

Pour témoigner sa reconnaissance au grand roi, Adrien lui donna un recueil des anciens canons dont se servait l'Eglise romaine. On voyait en tête de ce livre, dédié au libérateur de Rome, une épître dédicatoire, composée par le Pape, en vers acrostiches, à la louange du roi de France.

Cependant Pavie souffrait tous les maux de la famine, de la guerre extérieure et plus encore de la guerre intestine. Didier pouvait à peine contenir les soulèvements du peuple ; il était soutenu par Hunald, qui, bien que l'objet de la haine populaire et regardé comme l'auteur de la guerre, savait communiquer son courage à une partie de la population. Mais tout changea de face lorsque Didier eut péri écrasé sous un monceau de pierres. Aussitôt après sa mort le peuple saisit sa femme et ses enfants, et les livra à Charlemagne, qui se contenta de les faire enfermer dans un monastère de France. Heureux les grands qui, après une telle série d'infortunes, savent accepter le calme du cloître !

Charlemagne inaugura dès ce moment une politique jusqu'alors inconnue. Le Pape lui ayant conseillé de conserver à la Lombardie sa nationalité propre, de lui laisser ses lois, ses institutions, son gouvernement, il se rendit à Milan suivant ce conseil, y reçut la couronne de fer, prit le titre de roi des Lombards, et se conforma si bien aux habitudes de son nouveau peuple, que toute la nation le reconnut pour successeur légitime de Di-

(1) Eginhard dit que ce ne fut qu'une restitution, *restitutæ*.

dier, et qu'on le voyait parcourir tout le pays avec autant de sécurité qu'un père en trouve au sein de sa famille. Rien ne peut être plus honorable pour un conquérant : savoir vaincre est glorieux, sans doute, mais savoir faire bénir son nom par les vaincus, l'est beaucoup plus encore.

Le royaume de Charlemagne avait alors les plus vastes proportions. Les frontières de ses Etats traversaient, depuis la Frise jusqu'à la Bavière, les plaines de l'Allemagne, que les Francs partageaient avec les Saxons; longeant ensuite la mer Adriatique, elles allaient presque jusqu'à l'extrémité de l'Italie; elles suivaient la Méditerranée jusqu'aux Pyrénées, et de là à l'Océan. Dans cette vaste enceinte on voyait, il est vrai, au sein des montagnes inaccessibles, quelques propriétaires qui se regardaient comme des souverains indépendants. Le duc des Allemands, qui marchait sous les étendards des Francs, gouvernait toute la Suisse et presque toute la Souabe. Tassillon, fils d'Odillon et d'une sœur de Pepin, de l'illustre maison des Agilofinges, commandait aux Bavares, et, quoique ses sujets eussent promis, dès l'an 743, d'obéir aux Francs, il cherchait sans cesse l'occasion de secouer le joug de la France. Le lombard Radgaudes, qui avait été confirmé par Charles dans le duché de Frioul, gouvernait avec un pouvoir presque illimité cette frontière importante, et pouvait ouvrir ou fermer l'Italie aux Grecs. Offa, roi de Mercie, le plus puissant des rois de l'Heptarchie saxonne en Angleterre, était un allié fidèle de Charlemagne, qui nous l'apprend lui-même dans l'une de ses lettres. Aurèle, Silo, Mauregat et Bermude, qui se succédèrent sur le trône d'Oviédo,

s'efforcèrent de se concilier la bienveillance du puissant roi des Francs. Ibn-al-Aabi, gouverneur musulman de Sarragosse, recherchait aussi sa protection contre Abdérame, dont il voulait secouer le joug.

Les Saxons, nation essentiellement agitée, voyant à peine éloignée la main qui les avait frappés, se soulevèrent, et, croyant Charlemagne occupé pour longtemps en Italie, reprirent les armes, s'emparèrent de tout le pays situé entre le Rhin et le Weser, et commencèrent des incursions sur la rive gauche du premier de ces fleuves. Instruit de ces ravages, Charlemagne part soudain comme un trait, paraît sur les bords du Rhin lorsqu'on le croit encore en Italie, divise son armée en quatre colonnes qui se soutiennent mutuellement, pousse ses ennemis devant lui comme un troupeau, et pénètre au cœur de la Saxe. Les Saxons accourent en suppliant, donnent des otages et sont imités par les Angariens campés sur le Weser. Les Français, dont la confiance avait été augmentée par ce succès, croyaient avoir moins de précautions à prendre ; leur négligence engagea les Westphaliens à recourir aux armes et à pénétrer dans le camp ennemi, où ils massacrèrent tout ce qui tomba sous leurs coups. Les Français éperdus, pouvant à peine se former, allaient succomber lorsque Charlemagne, dont le talent magique était de se trouver partout où il y avait un danger, accourut, enveloppa les Westphaliens et les tailla en pièces. Les débris de ce peuple vinrent se jeter aux pieds du vainqueur et sollicitèrent la paix, qu'ils obtinrent en fournissant des otages.

Quoique la grande révolution qui s'était opérée en Italie eût été acceptée par la masse de la nation, quel-

ques seigneurs, cependant, l'avaient vue avec déplaisir. Le duc de Spolète, contraint avec peine de supporter la condition de vassal du Pape, et le duc de Bénévent, qui partageait ses répugnances à l'égard de la maison de France, sachant le duc de Frioul homme de tête et d'action, s'adressèrent à lui. Celui-ci, portant ses idées plus haut, forma le hardi projet de remettre Adalgise sur le trône. Le pape Adrien, instruit de cette conspiration, en rendit compte au roi de France.

Charlemagne quitte aussitôt les bords du Rhin, vole en Italie, fond sur le duché de Frioul, s'empare de la personne du duc, et entre dans Trévise par l'entremise d'un prêtre à qui il donna l'évêché de Verdun pour récompense. Les ducs de Spolète et de Bénévent, épouvantés de tant de célérité et de succès aussi rapides, envoyèrent aussitôt une députation à Charles, pour l'assurer de leur pleine et entière fidélité. Charles se montra indulgent à leur égard, mais il fit trancher la tête au duc de Frioul.

L'historien Paul Varnefried, accusé d'avoir trempé dans la conspiration, fut un jour interrogé sur ses sentiments par Charlemagne, qui le tenait attaché à sa personne : « Mes devoirs, dit-il, ne dépendent pas des événements. Didier est toujours mon maître, et je dois lui rester fidèle. » Dans un premier mouvement, Charlemagne ordonna de lui couper les mains, mais il se rétracta aussitôt. « Eh ! où trouverions-nous un si habile » historien, si l'on coupait la main qui a écrit de si » beaux ouvrages ? »

Les Saxons voyant Charlemagne en Italie, et persuadés qu'ils étaient pour longtemps délivrés de sa présence, s'emparèrent d'Eresbourg, démantelèrent cette place et

vinrent mettre le siège devant Sigebourg. La garnison fit une vive sortie, renversa les lignes et mit en déroute les assiégeants. Charles arrivait alors, n'ayant mis que quatre mois pour tenir son champ-de-mai, passer en Italie, vaincre le duc de Frioul, terminer tous les différends et reparaître sur le Weser. La vue de Charlemagne fit tomber les armes des mains des Saxons, qui vinrent en foule se soumettre. Comme le seul moyen qui pût civiliser des peuples barbares était, aux yeux de notre grand roi, le Christianisme, la première condition de paix que Charlemagne imposa aux Saxons fut de recevoir les missionnaires et de se laisser instruire. Ces barbares ne voyant, pour la plupart, dans l'auguste cérémonie du baptême, qu'un moyen facile de se délivrer des armes terribles du vainqueur, demandèrent ce sacrement. Ils apprirent plus tard à en apprécier les admirables effets.

Le baptême ayant mis les Saxons au nombre des membres de la famille chrétienne, Charlemagne voulut les attacher à leur nouvelle patrie; désirant leur donner en même temps une grande idée de la France, il convoqua l'assemblée générale de la nation à Paderborn, et invita tous les chefs saxons à s'y trouver. Un seul refusa d'y paraître, c'est le fameux Witikind, chef des Saxons westphaliens, guerrier distingué par une haute valeur, de grands talents et une espèce de vertu sauvage qui le rendait cher à son peuple. Lorsqu'il vit les autres chefs courir à l'assemblée de Paderborn, il alla porter sa haine et sa douleur chez Sigefroi, roi des Danois. C'est de cette époque que datent les courses des Normands, qui, pendant plus d'un siècle, ne cessèrent de porter la

dévastation sur toutes les côtes de France, se firent céder la plus riche de nos provinces et conquirent l'Angleterre.

Au milieu de l'assemblée générale de Paderborn, déjà si extraordinaire par la réunion des chefs saxons, se présenta un homme qui dut étonner bien davantage : ce fut Ibn-al-Aabi, gouverneur musulman de Sarragosse, qui vint, accompagné de quelques seigneurs de sa nation, pour réclamer l'appui de Charlemagne contre Abdérame, émir al Moumenim d'Espagne. Abdérame, roi de Cordoue, s'étant déclaré indépendant des califes d'Orient, opéra dans l'islamisme un schisme qui parut si criminel aux yeux des fidèles musulmans, que plusieurs mahométans d'Espagne refusèrent de reconnaître l'autorité du rebelle, et préférèrent se jeter entre les bras des chrétiens plutôt que de se soumettre à lui. C'étaient les dissidents qui venaient implorer le secours de Charlemagne. Deux politiques étaient à suivre dans cette grave circonstance : l'une conseillait de secourir Abdérame contre les califes d'Orient; c'était le moyen d'affaiblir et peut-être d'abattre une puissance déjà formidable au nom chrétien; l'autre politique engageait à fomentér, à nourrir des divisions parmi les Arabes établis en Espagne, afin d'éloigner le danger d'un tel voisinage. La première politique nous paraît, à nous, bien préférable, parce que nous avons vu les conséquences formidables de l'islamisme; mais Charlemagne pouvait-il alors les prévoir comme nous? D'ailleurs, en soutenant Abdérame en Espagne, aurait-il beaucoup affaibli les califes d'Orient? Non, il eût seulement rétabli sur des bases formidables l'islamisme, alors chancelant dans la péninsule.

En intervenant pour Ibn-al-Aabi, Charlemagne protégeait les chrétiens espagnols opprimés par les Maures ; il empêchait la reconstitution d'un Etat puissant qui, après s'être entièrement soumis l'Espagne, aurait toujours été une menace pour la France.

Charles saisit avec empressement l'occasion d'étendre sa domination au-delà des Pyrénées. Il convoqua son champ-de-mai au palais de Chasse-Neuil, dans l'Agénois, sur la rive droite du Lot, où les guerriers accoururent en si grand nombre, qu'il put former deux corps d'armée, dont l'un se dirigea sur l'Espagne par la Gascogne et la Navarre, tandis que l'autre entra dans l'Ibérie par le Roussillon. Les Pyrénées furent franchies comme les Alpes l'avaient été dans les guerres d'Italie ; Charlemagne emporta Pampelune en courant, passa l'Ebre, voyant tout plier devant lui ; Sarragosse, qui l'arrêta un moment, fut le point de jonction de son second corps d'armée. Ayant soumis en quelques semaines la Catalogne, la Navarre et l'Aragon, le roi de France reçut des otages, régla les différends, concilia les prétentions des Maures et des chrétiens, et revint à Pampelune, qu'il fit démanteler. Il opéra sa rentrée en France par la vallée de Roncevaux, devenue célèbre par la défaite de l'arrière-garde de l'armée française.

Loup II, duc de Gascogne, nourrissait depuis longtemps des sentiments de haine contre la famille de Pepin, qui avait ravi l'Aquitaine et la vie à ses ancêtres ; pensant avoir enfin trouvé l'occasion de tirer une horrible vengeance, il laissa l'armée française entrer paisiblement en Espagne, dont il tenait les clefs par la possession des gorges des Pyrénées. Déterminé à détruire les Français

à leur retour, il choisit la vallée de Roncevaux pour en faire le tombeau de l'armée française; mais, la trouvant sans doute trop nombreuse et trop puissante pour oser l'attaquer tout entière, il réserva ses coups pour l'arrière-garde, qui était séparée du corps de l'armée et marchait sans défiance. A un moment venu, ce corps de troupes se voit arrêté, des troncs d'arbres, des quartiers de rochers roulent sur les soldats, des flèches aiguës leur font des blessures nombreuses et profondes; les plus vaillants, à la tête desquels se trouvait le fameux Roland, veulent gravir les rochers; ils retombent impuissants, la rage et le désespoir dans le cœur; s'il n'eût fallu que percer des bataillons innombrables, rien n'eût été capable de les arrêter; mais ils se trouvaient vaincus par une poignée d'hommes invisibles dont tous les coups faisaient de larges blessures. Les Français périrent tous. Les noms d'Egibard, de Roland, d'Anselme et des douze pairs sont immortels (1).

Rien n'était plus célèbre au moyen âge que Roncevaux et Roland; ils furent chantés en 1066 par les Normands à la bataille de Hastings. Au ^{xii}^e siècle il existait sur ce sujet un long poème de huit mille vers; et aujourd'hui encore les habitants des Escualdunacs répètent les fragments d'un chant de guerre destiné à célébrer la victoire de leurs ancêtres sur les troupes du grand empereur.

Le duc Loup n'avait pas fait assez et avait trop fait;

(1) Aux yeux de plusieurs écrivains, Roland et la défaite de Roncevaux sont des imaginations des romanciers; mais il y a des témoignages de la tradition qui mettent ce fait au-dessus de toute contestation.

il n'avait pas fait assez, car il n'avait anéanti qu'une faible partie de l'armée de Charlemagne; il avait trop fait, puisqu'il avait mérité d'attirer sur lui les coups du grand roi. Charlemagne marcha contre lui, se saisit de sa personne et le fit pendre. Toutefois, sa vengeance ne s'étendit pas sur toute la postérité du coupable, car il laissa une partie du duché de Gascogne à Aldéric, son fils.

Charlemagne, dont l'expédition en Espagne avait eu un plein succès, sut si bien se concilier les esprits, que les seigneurs espagnols, maures et chrétiens, reconnurent son empire. Nous verrons cependant, vers 793, les Sarrasins se relever un moment, pénétrer en Languedoc et menacer de nouveau la France.

Witikind, ayant appris le départ de Charlemagne pour l'Espagne, quitta le Danemark, reparut en Saxe et appela ses compatriotes aux armes. A sa voix, tout se soulève, se précipite sur les forts élevés par les Français, les emporte et les détruit; tout le pays situé entre le Rhin et le Weser est complètement dévasté; rien n'est respecté, ni les prêtres, ni les temples, ni les vieillards, ni les enfants. Le Rhin ne peut être forcé; mais toutes les provinces situées sur la rive droite de ce fleuve, depuis Luisburg, en face de Cologne, jusqu'au confluent de la Moselle et du Rhin, sont changées en désert. Charlemagne, opposant sa célérité ordinaire à une révolte si audacieuse, transporte au fond de la Saxe la même armée qui avait commencé la campagne au-delà des Pyrénées, pour la terminer sur les bords du Weser. C'est un fait vraiment incroyable. Nos soldats ne seraient pas capables de supporter aujourd'hui une pareille fatigue. Ce n'est cependant pas la seule fois que Charlemagne ait, dans la même

campagne, transporté son armée d'un bout de l'Europe à l'autre. Les Français atteignirent les Saxons sur l'Oder, près d'un village nommé Lichesi, en taillèrent une partie en pièces et jetèrent les autres dans les eaux.

La saison étant trop avancée pour continuer les opérations militaires, l'armée fut mise en quartiers d'hiver. Witikind, habile à profiter des moindres moments de relâche pour réchauffer le patriotisme de ses Saxons, avait, au printemps suivant, rassemblé une nouvelle armée. Se croyant cette fois en état d'attendre Charlemagne en pleine campagne et de se mesurer avec lui, il accepta le combat sur la Lippe, dans un lieu nommé Bucholt, où il fut complètement battu. Sur le point d'être pris, il se retira de nouveau auprès de Sigefroi, roi des Danois. Charlemagne consacra le reste de cette année à parcourir tout le pays et à se faire prêter des serments de fidélité.

Il n'y avait que deux moyens pour agir sur ce peuple barbare, la religion et la terreur des supplices. Charlemagne, voulant les associer, employa ce dernier moyen pour amener les Saxons à la foi chrétienne. Dans une assemblée générale où se trouvèrent réunis les principaux chefs des familles saxonnes, on proclama les règlements suivants :

« Tout Saxon qui refusera le baptême sera puni de » mort. — Ceux qui, pour éviter la mort, se diront bap- » tisés, seront pareillement punis de mort. — Quiconque » aura sacrifié des victimes humaines, sera mis à mort. » — Si quelqu'un viole ces lois, il peut échapper à la » mort en recourant au prêtre, lui faisant l'aveu de son » crime et lui demandant pénitence. »

Ces réglemens, si contraires à nos mœurs actuelles, ont besoin d'être bien appréciés. Pris isolément, le premier article nous paraît entièrement contraire aux vrais principes du christianisme; le second punissait l'hypocrisie et le mensonge sur l'acte initiateur à la religion chrétienne; le troisième tendait à détruire la pratique la plus inhumaine du paganisme. Le quatrième tempérerait ce que les autres pouvaient avoir de trop rigoureux, puisqu'il suffisait de se jeter aux pieds d'un prêtre et de lui faire l'aveu des crimes punis de mort par ce réglemeut, pour être absous et subir une pénitence ordinaire. La peine de mort n'était donc, en réalité, qu'un ordre de se faire instruire de la religion chrétienne, et les Saxons avaient près d'un an pour apprendre nos dogmes et notre morale; délai considérable, bien suffisant pour amener un peuple à de meilleurs sentimens.

Pour établir plus solidement le christianisme en Saxe, Charlemagne environna les évêques d'une splendeur et d'une puissance égales à celles des souverains. C'est sans doute de là que sont nés les grands gouvernemens ecclésiastiques, qui ont eu tant d'influence sur les destinées de l'Allemagne.

Au milieu de ses plus vives préoccupations politiques en Saxe, les affaires d'Italie réclamaient la présence du roi des Francs. Le pape Adrien, ayant beaucoup à souffrir de voisins jaloux de sa puissance naissante, implorait l'appui de notre grand monarque :

« Très bon, très doux, très excellent fils que Dieu a » établi roi, lui écrivait-il, je te supplie, je te demande » avec instance et avec la même confiance que si j'étais » devant toi, d'accomplir au plus tôt cette donation que,

» pour le bien de ton âme, tu as promis de faire à saint
» Pierre, le portier des cieux, afin qu'à son tour ce prince
» des Apôtres t'aide et te seconde auprès de la Majesté
» divine. — Surtout, notre doux fils, disait-il dans une
» autre lettre, nous recourons à toi contre ce perfide se-
» meur de zizanie, cet ennemi du genre humain, Re-
» ginald, auparavant châtelain de Félicité, et qui pré-
» tend aujourd'hui être duc de Cluse; car il ne cesse, par
» ses iniques tentatives, d'affliger ta sainte Mère l'Eglise
» et nous-même, en s'efforçant de retrancher à saint
» Pierre ces dons que tu lui as faits (1). »

La Papauté se trouvait, en effet, attaquée par une multitude d'ennemis. Les grands seigneurs italiens, tout en cherchant à envahir les terres de leur voisinage accordées à saint Pierre, travaillaient aussi à diminuer la haute estime que le Pape possédait dans l'esprit du roi; ils eurent l'infamie d'accuser le clergé romain de se faire trafiquant d'esclaves. La lettre que le pape Adrien adressa à Charlemagne en réponse à ces calomnies est trop curieuse pour ne pas être citée ici : « Nous trouvons aussi
» dans vos lettres, lui écrivit-il, ce que vous dites sur la
» vente des esclaves, comme si c'étaient nos Romains qui
» les eussent vendus à la race infâme des Sarrasins; mais
» jamais, et Dieu nous en garde, nous n'étions descendus
» à un pareil crime, ou nous n'y avons donné notre
» consentement ! C'est sur le rivage des Lombards, que
» les exécrables Grecs naviguent; c'est avec les Lombards
» qu'ils ont fait amitié; c'est là qu'ils achètent leur fa-
» mille et qu'ils se procurent des esclaves. »

(1) Cod. Carol., Ep. 59.

Afin de juger par lui-même la situation, Charlemagne se rendit à Rome, où il se trouva aux fêtes de Pâques 781, accompagné de ses deux fils, dont l'un n'était pas encore baptisé. Adrien le baptisa lui-même, fut son parrain et changea son nom de Carloman en celui de Pepin. Après cette cérémonie, il le sacra roi de Lombardie ; Louis fut aussi sacré roi d'Aquitaine, consécutions qui avaient un but politique ; Charlemagne voulait, par cette élévation, habituer ses fils à gouverner, et donner une sorte de satisfaction au désir d'indépendance et de nationalité manifesté par les Lombards et les Aquitains.

Après avoir réglé les affaires qui l'appelaient en Italie, Charlemagne repassa par la Bavière, raffermi, pour un moment, dans les sentiments de soumission, Tassillon, dont la défection pouvait être extrêmement dangereuse, à cause de son voisinage des Saxons et des Esclavons, et reçut de lui un nouveau serment de fidélité au palais de Worms.

L'année suivante, il convoqua son champ-de-mai sur la Lippe, près de Paderborn, pour la réalisation d'une grande pensée politique : il forma le projet de parcourir toute la Saxe et de donner à cette province une organisation semblable à celle de la France. Il divisa, en effet, le pays en comtés, mit des gouverneurs à la tête de chaque division territoriale, et tenta de soumettre les Saxons à une administration forte et régulière. Après ces différentes opérations, il rentra en France.

Un peuple barbare jusqu'alors sans loi, enlacé dans une législation forte, soumis à un gouvernement sévère et régulier, est toujours prêt à regarder comme la plus affreuse des oppressions ce qui est le principe d'un pro-

grès réel. La Saxe tout entière commençant à s'agiter, Witikind reparait alors au milieu de ses compatriotes, appelle les Saxons aux armes, renverse les temples, massacre les missionnaires qu'il peut saisir et relève les idoles. Charlemagne, n'ayant pas cru le péril aussi grand qu'il était, ni le soulèvement aussi universel, ne prit pas lui-même le commandement de ses troupes ; il se contenta d'envoyer contre les rebelles une armée commandée par trois généraux, Adalgise, Geilon et Wolrade, qui furent rejoints peu après par Théoderic, capitaine beaucoup plus expérimenté. L'armée française, étant en état de prendre l'offensive, parut en face des ennemis commandés par Witikind, qui avait placé son camp au pied du mont Pontal, du côté du nord, sur l'autre rive du Weser. La position, quoique bien choisie, pouvant cependant être tournée, Théoderic prit une partie des troupes françaises, recommanda aux trois autres généraux de ne commencer l'attaque qu'au signal donné, et fit un long circuit pour prendre les Saxons par derrière. Les trois généraux français, croyant la victoire facile, voulaient avoir seuls tout l'honneur du succès ; ils n'attendirent pas le signal convenu, et s'avancèrent aussitôt contre Witikind, qui, sachant à quel ennemi il avait affaire, ordonna à ses troupes de céder, afin d'attirer les Français, sur un terrain désavantageux. Les Français s'étant élancés à une poursuite téméraire et désordonnée, furent bientôt environnés de toutes parts et écrasés. Quelques hommes à peine purent échapper à ce massacre horrible et se retirer au camp de Théoderic.

A la nouvelle de cet affreux désastre, Charlemagne réunit une armée et accourt pour punir les coupables,

qui, intimidés par sa seule présence, contraignent Witikind à prendre la fuite et viennent, en suppliants, demander grâce. Le roi de France, abandonnant alors son caractère de douceur, exigea que les plus coupables lui fussent remis, et 4,500 têtes tombèrent en présence de la multitude épouvantée. Cette sanglante exécution est racontée par les historiens du temps, sans qu'ils témoignent ni étonnement ni désapprobation. Il est juste de remarquer qu'elle n'est point en accord avec la conduite ordinaire de Charlemagne, qui sut en ce point s'élever au-dessus du caractère des souverains de son temps, en s'appliquant à devenir le conquérant des peuples autant par la douceur que par la force des armes.

Lorsque Charlemagne fut rentré en France, Witikind reparut, tenant en main les robes ensanglantées des Saxons immolés sous les yeux de leurs frères. Un cri de désespoir parcourut toute la Saxe : on reprit les armes, non plus pour reconquérir la liberté, mais pour donner la mort à de farouches ennemis. Charlemagne rentre aussitôt en campagne, bat complètement les Saxons sur les rives du fleuve Haza et dans les champs de Tietmelle, et tue dans ces deux rencontres près de 30,000 ennemis.

Le roi de France, ayant résolu l'année suivante d'en finir avec la Saxe, divisa son armée en deux corps, en confia un au prince Charles, son fils, et retint le commandement de l'autre pour parcourir ce malheureux pays jusque dans ses dernières retraites. On ne voyait de tous côtés que ruines ; la flamme de l'incendie consumait les villages et les maisons isolées ; bientôt ces riches régions ressemblèrent à un désert. Witikind, au désespoir, attaqua le jeune fils du roi ; mais, ayant été vaincu,

il conseilla alors à toute sa nation l'héroïque sacrifice d'abandonner les villes et les villages pour chercher une retraite au fond des forêts et dans le creux des rochers.

Charlemagne, dont le plan n'était pas encore complètement réalisé, prit cette année ses quartiers d'hiver dans la Saxe, continuant ses courses au milieu des frimas. Au printemps, il les recommença plus vives et plus ardentes. Tout fuyait devant lui sans qu'il pût rencontrer une âme vivante. Comprenant alors qu'il fallait changer son plan de campagne, il invita les Saxons à se confier à sa clémence. Witikind et Albio, son lieutenant, sentant les maux immenses qu'ils avaient attirés sur la tête de leurs compatriotes, et profondément attristés à la vue de la nation qui avait souffert toute sorte de privations et de misères, souhaitaient extrêmement la paix : ils se déterminèrent à se remettre entre les mains de Charlemagne, vinrent le trouver à Attigny-sur-Aisne, se firent instruire des principes du christianisme et demandèrent le baptême. Un grand nombre des chefs saxons les imitèrent. La conversion de Witikind fut si sincère, que plusieurs auteurs mettent ce chef de Barbares au nombre des saints (1).

(1) On raconte, dit Gaillard, que Witikind, après sa conversion, étant retourné en Saxe, encore imparfaitement instruit de nos mystères, mais plein d'un désir ardent de s'en mieux instruire, il lui vint dans l'esprit, comme par inspiration, de se déguiser en mendiant pour venir à la cour de Charlemagne, en inconnu, afin d'y examiner à son aise les cérémonies de l'Eglise pendant la semaine Sainte et la semaine de Pâques; il fut reconnu et conduit au roi, qui, surpris de ce travestissement, lui en demanda la cause. Witikind l'ayant fait connaître, le roi alors l'interrogea sur les observations qu'il avait faites à la faveur de son déguisement. Witikind, après avoir paru très édifié du pieux recueille-

Pour consolider la paix, et en même temps agir sur l'esprit des nations barbares, Charlemagne convoqua à Worms une assemblée générale, où les Thuringiens, qui avaient, peu de temps auparavant, cherché un refuge au pied de l'autel dédié à saint Boniface, apôtre de la Germanie, parurent en suppliants. Il y avait parmi eux un conspirateur célèbre, le fameux comte d'Hartrade, qui avait eu l'audace de dire : « Si mes associés avaient » voulu m'en croire, jamais tu n'aurais repassé le Rhin » vivant. » Charlemagne, après avoir fait rechercher et juger tous les coupables, se montra plein d'indulgence envers les conspirateurs, les condamna seulement à des pèlerinages à Rome et aux principaux sanctuaires de Neustrie et d'Aquitaine. L'inhumaine Fastrade, épouse de Charlemagne, à qui l'on attribue les exécutions sanglantes ordonnées en dernier lieu par ce monarque, irritée de l'indulgence de son royal époux, fit attaquer par des affidés les conspirateurs grâciés. Quelques-uns périrent, d'autres perdirent quelques membres, tous furent traités avec plus ou moins de violence.

ment de Charlemagne et de la manière dont il l'avait vu entrer dans l'esprit des différents mystères, ajouta : « Mais ce qui m'a le plus étonné, » a été de voir que tous ceux qui approchaient d'une certaine table, » placée au milieu du temple, recevaient dans la bouche, des mains du » prêtre, un bel enfant, que j'ai vu distinctement sourire aux uns avec » tendresse, et s'approcher des autres avec une répugnance marquée. » Expliquez-moi ce que c'est que cet enfant. » Charlemagne, plein d'admiration, s'écria : « Que vous êtes heureux d'avoir vu ce que ni moi, » ni nos prêtres mêmes, n'avons encore mérité de voir ! » Ce prodige, qui n'est appuyé sur d'autre fondement que l'autorité de chroniques postérieures, ne semble pas assez certain pour être donné comme un fait véritablement historique.

A cette même diète de Worms on vit paraître les Bretons, qui, ayant essayé de secouer absolument le joug du monarque français et de se délivrer du tribut qu'ils payaient annuellement, avaient attiré contre eux les armes du comte Audulphe, et s'étaient vus contraints de rentrer dans le devoir.

Cependant il se tramait en Italie un vaste complot contre la souveraineté de Charlemagne sur ce pays. Les parents et les amis du duc de Frioul, profondément irrités de la mort de leur seigneur; le duc de Bénévent, gendre de Didier, roi des Lombards, poussé par sa femme à venger les malheurs de son beau-père; Tassillon, aussi gendre de Didier, fatigué d'être le vassal de la France; Adalgise, à Constantinople; tous ces ennemis implacables de Charlemagne avaient cessé de songer à la révolte pendant les brillants exploits de ce grand roi; mais l'échec de Roncevaux et la défaite de quelques généraux en Saxe leur persuadèrent que la brillante étoile du roi des Francs commençait à pâlir. Il se forma alors entre Adalgise, Tassillon, le duc de Bénévent et quelques seigneurs du Frioul, un traité par lequel ils s'engagèrent à détruire la puissance française en Italie. Pour assurer le succès de leurs armes, ils avaient déterminé l'empereur de Constantinople à prendre part à cette guerre par de nombreuses troupes. La puissante nation des Huns s'était aussi engagée à marcher sous les étendards de Tassillon. La ligue était formidable; si elle eût pu agir avec ensemble et rapidité, elle eût, incontestablement, mis en péril le pouvoir de Charlemagne en Italie; mais l'œil vigilant de ce grand empereur découvrit tous les fils de la trame, et, avec cette activité qui le distinguait, il travailla à la détruire.

Charlemagne, à peine instruit du complot formé contre lui, se met à la tête de son armée, et, avec cette célérité que personne n'a égalée, il traverse Florence et Rome, arrive sur les terres du duc de Bénévent, soumet toutes les villes qui se trouvent sur son passage, et cause une telle terreur au duc, qu'il abandonne la capitale de son duché et se retire à Salerne, place située sur la mer, d'où il pouvait passer à Constantinople. Les prières des évêques furent si pressantes, que Charlemagne consentit à pardonner au duc de Bénévent, dont il accepta des otages pour gage de fidélité.

Cette affaire terminée, le roi de France, se souvenant que le duc de Bavière avait aussi trempé dans la conspiration, se transporte au sein de la Bavière avec cette rapidité qui tient du prodige. Tassillon, épouvanté de sa présence, implore la médiation du souverain Pontife, qui emploie son crédit sur le roi de France pour en obtenir des conditions avantageuses.

La paix régnait, mais elle n'était qu'à la surface. Le duc de Bénévent entretenait toujours des intrigues avec la cour de Constantinople, mécontente alors de la cour de France; car Irène, proclamée impératrice avec son fils Constantin Copronyme, ayant demandé et obtenu pour épouse de cet empereur une fille de Charlemagne, avait été profondément irritée de ce que le mariage, d'abord arrêté, avait été ensuite rompu. Irène, redoutant sans doute de voir Charlemagne prendre de l'ascendant sur les affaires d'Orient, chercha dès ce moment à troubler ses possessions d'Italie et à lui susciter des ennemis. Elle choisit dans ce dessein, pour gouverner la Sicile avec le titre de patrice, Adalgise, fils de Didier, qui

comptait encore beaucoup de partisans en Lombardie. Tassillon, de son côté, entretenait d'actives relations avec les Huns et les poussait à la guerre. Instruit de toutes ces trames criminelles, Charlemagne, pour s'attaquer au duc de Bavière, le plus voisin et le plus redoutable de ses ennemis, convoqua l'assemblée générale de la nation à Ingelheim, et invita Tassillon à s'y trouver. Refuser de se rendre à l'appel de son souverain, c'était se déclarer ouvertement son ennemi; s'y trouver, c'était se livrer entre les mains d'un prince redoutable, qui, ayant de graves injures à punir, ne devait pas négliger une occasion favorable de se venger. Forcé de choisir entre deux périls, se persuadant que ses tentatives criminelles n'étaient pas entièrement connues et qu'il pourrait encore, sinon les déguiser entièrement, du moins les atténuer et peut-être tromper Charlemagne par des paroles de repentir, il adopta le parti de se mettre entre les mains de son souverain. A peine arrivé à l'assemblée, il fut arrêté; son procès s'instruisit sur-le-champ, et il fut condamné à l'unanimité, par ses pairs, à la peine de mort, peine que Charlemagne commua en une détention perpétuelle dans un monastère. Le duché de Bavière fut réuni à la couronne et administré par des comtes nommés à vie; changement qui n'occasionna aucun trouble dans ce duché, preuve évidente que le pays ratifiait le jugement porté contre son chef. Quelques années après, on vit le malheureux Tassillon, couvert de l'habit de pénitent, venir au concile de Francfort confesser ses fautes et demander grâce au roi, qui, touché de ce spectacle, le réunit à sa femme et à ses enfants, leur donnant une pension proportionnée à leur rang.

La défection forcée de Tassillon n'ayant pas arrêté les Huns, ils s'avancèrent en deux corps d'armée, l'un du côté de la Bavière, l'autre vers le Frioul; tous deux furent complètement battus. De toute la ligue il ne restait plus que les Grecs, qui débarquèrent des troupes en Italie, comptant sur la coopération d'Arégise, duc de Bénévent; mais il venait de mourir, ainsi que son fils aîné; et Grimoald, son second fils, qui aurait pu leur prêter quelque secours, était alors à la cour de Charlemagne. Comme le duché de Bénévent était au nombre des possessions françaises, et qu'il dépendait du roi de France d'y nommer duc le seigneur qu'il jugerait convenable, le Pape lui écrivit une lettre pressante pour le conjurer de ne pas placer Grimoald à la tête du duché, conseil dont le roi des Francs ne tint pas assez de compte. Charlemagne, touché des malheurs d'une grande maison, s'étant laissé prendre aux protestations de fidélité de Grimoald, le nomma duc de Bénévent, et parut d'abord content de ce choix; car Grimoald, répondant plus par politique que par conviction aux vues du monarque français, s'arma contre les Grecs et les battit complètement. Nous verrons dans la suite de l'histoire combien ce choix fut malheureux pour la France.

Tout l'orage formé contre la domination française paraissant entièrement dissipé, Charlemagne songea à punir un peuple redoutable, qu'il n'avait pas assez châtié; c'étaient les Huns, ces descendants des farouches soldats d'Attila, qui, conservant encore l'esprit nomade de leurs pères, faisaient des incursions continuelles sur les terres des Bavarois et prétendaient même avoir des droits sur certaines contrées de ce pays. Pour les combattre et les

réduire à l'obéissance, Charlemagne divisa son armée en trois corps : le premier, sous ses ordres, longea la rive gauche du Danube; le second, confié à ses meilleurs officiers, suivit la rive droite; le troisième, monté sur une flottille, descendit le courant du fleuve, escortant les vivres. Vaincus en pleine campagne, les Huns se retirèrent dans leurs forts, dont quelques-uns étaient environnés de retranchements hauts de sept mètres et d'une égale épaisseur, formés de grosses poutres et de planches séparées par des intervalles remplis de pierres liées avec de la chaux. Tous ces forts ayant été emportés les uns après les autres, les Huns, poursuivis de tous les côtés, s'en remirent absolument à la clémence du vainqueur.

La soumission de ce peuple barbare ne fut complète que quelques années plus tard; la Pannonie offrit une bien plus grande résistance qu'on n'aurait dû s'y attendre. Cette province était divisée en neuf cantons appelés cercles, d'où vient, à ce qu'on croit, l'usage que l'on fait encore aujourd'hui de ce nom dans certaines provinces de l'empire. Ces cercles étaient séparés les uns des autres par une haute levée surmontée d'une forte palissade, qui les environnait de tous côtés. Lorsque l'ennemi avait vaincu ce premier obstacle et qu'il était entré dans le cercle, il rencontrait une multitude de forteresses qu'il fallait emporter; car chaque ville, chaque bourg, chaque village était défendu par de bonnes murailles, seul genre de fortifications que l'on connût alors; et d'ailleurs, les différents postes étaient placés à une si faible distance, qu'il était facile, à l'aide seul du son de la voix, de donner l'alarme d'un poste à l'autre. Le cercle entier pouvait ainsi, en un instant, être sous les armes. Il

y avait, entre les villes, les bourgades et les villages, des chemins de communication défendus par des haies épaisses qui couvraient la marche des habitants, sans cependant les empêcher de voir les mouvements de l'ennemi dans la plaine. Par ce système de défense, les cercles, les bourgades, les villes pouvaient facilement et promptement se porter des secours sans que les ennemis en fussent instruits.

Charlemagne, après avoir, en 791, montré l'impuissance de ces barrières, se préparait de nouveau à les renverser. Mais, retenu par de plus grandes affaires dans d'autres provinces, il confia la direction de cette guerre à ses lieutenants. Le duc de Frioul, étant entré en Pannonie sans rencontrer de résistance sérieuse, pénétra jusqu'à la capitale ou principale forteresse, dans laquelle se trouvaient accumulées les immenses richesses que les Huns avaient recueillies en Orient, en Italie, dans les Gaules et dans presque toutes les provinces du monde connu. Eginhard assure que le soldat français s'enrichit jusqu'à l'opulence.

Teudon, l'un des petits rois de la Pannonie, comprenant sans doute l'impossibilité de résister au puissant empereur d'Occident, se sépara des autres chefs de sa nation, reconnut la domination française, vint à Aix-la-Chapelle pour faire hommage au monarque français, se fit instruire des vérités de notre sainte religion, reçut le baptême et se fit l'apôtre de son peuple, qu'il convertit tout entier à la foi.

La nation des Huns ayant été, en 791, soumise plutôt par surprise que réellement vaincue, des ferments de révolte ne tardèrent pas à se manifester et se con-

vertirent en une habile insurrection ; car, afin de mieux assurer leur triomphe, les Huns se réunirent sous un seul chef, qu'ils chargèrent de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense de leur patrie. Cependant le jeune Pepin, second fils du roi, dirigé par le duc de Frioul, entrainé en Pannonie, mettait tout à feu et à sang, ne respectant que la seule peuplade de Teudon, qui dut à sa soumission à Charlemagne et à sa conversion d'être épargnée.

Quoique les succès de cette campagne eussent été grands, ils n'avaient cependant pas été décisifs. Aussi les Huns, profitant du repos de l'hiver pour se soulever de nouveau, et déterminés cette fois à se battre à mort, déployèrent le plus grand courage ; mais que pouvait la plus brillante valeur contre les savantes manœuvres des Français ? Ecrasés de toutes parts, et forcés de recourir à la clémence du vainqueur, les Huns, afin de le fléchir plus facilement, demandèrent en foule le saint baptême, qui fut pour eux le commencement de la véritable prospérité. Charlemagne reçut à Aix-la-Chapelle les ambassadeurs de ses nouveaux sujets, qui venaient lui rendre hommage, et usa de toute sa sagesse pour les attacher au joug de la France et à celui de l'Evangile.

La Pannonie n'était cependant pas encore domptée, et l'orage vint du côté d'où l'on s'y attendait le moins. Ce Teudon, que nous avons vu rechercher la domination française avec tant d'empressement, qui avait recueilli tant de fruits de la protection de Charlemagne, étant parvenu à étendre son pouvoir sur un grand nombre de peuplades, compta ses soldats, pesa leur valeur, se crut capable de résister aux Français et se déclara indépen-

dant. Charlemagne confia une bonne armée au duc de Frioul et à Gérard, comte de Bavière, lesquels, rencontrant dans Teudon un habile guerrier, éprouvèrent des pertes très considérables. Les deux chefs français périrent même sur le champ de bataille. Mais, malgré ces pertes, la victoire, et une victoire complète, se déclara en faveur de nos soldats. Teudon tomba entre les mains du vainqueur, qui le fit mourir comme traître et félon. La Pannonie fut enfin définitivement soumise.

Depuis cette époque, la formidable nation des Huns cessa de compter au nombre des peuples puissants. Charlemagne, qui recueillit des richesses prodigieuses de cette grande expédition, et dont ses soldats furent eux-mêmes enrichis, voulant témoigner sa reconnaissance au Tout-Puissant, offrit à Saint-Pierre des objets extrêmement précieux.

Ces opérations militaires étaient liées à d'autres non moins importantes, dont nous devons reprendre la suite. Les indomptables Saxons qui, soumis depuis longtemps à la France, servaient comme troupes auxiliaires ou nationales sous les drapeaux français, saisissaient toutes les occasions de reprendre les armes. Un corps de Saxons, sous la conduite du comte Théoderic, s'étant révolté, ce fut le signal d'un soulèvement général. Les églises sont abattues, les missionnaires massacrés, les idoles relevées. Instruits à l'école française à former des armées et à négocier des alliances, les Saxons établissent des corps de troupes régulières, entament des négociations avec les Huns. Contre tous ces moyens de défense, qui auraient pu inquiéter un roi moins habile que Charlemagne, celui-ci réunit deux grandes armées, leur or-

donnant de pénétrer en Saxe ; épouvantés de la supériorité de leurs ennemis, les rebelles, les voyant approcher, accourent faire un acte de soumission , qui ne fut reçu cette fois qu'avec des mesures propres à rendre la soumission durable : le vainqueur ne se contenta plus des mesures de rigueur et de clémence ; il transporta une partie des Saxons dans les terres de France les moins peuplées.

Ces actes de sévérité, poursuivis pendant les années 795 , 796 , 797 , ne purent dompter les Saxons. En 798 il y eut un nouveau soulèvement. Charlemagne accourut ; mais, lorsqu'il était dans une province, on se soulevait dans une autre. « Enfin, dit Gaillard, ce ne fut qu'en 804 que Charlemagne parvint à couper entièrement la suite de ces guerres par une transplantation générale des Saxons , exécutée sous ses yeux, par son armée victorieuse, dont toute la puissance et toute la violence suffisaient à peine pour arracher ces malheureux à une patrie qu'ils aimaient d'autant plus qu'ils la regardaient comme le seul véritable asile de la liberté. La Flandre et le Brabant étaient alors presque entièrement couverts de forêts ; dix mille familles saxonnes y furent transplantées et furent employées à les défricher ; ouvrage doublement utile, et pour rendre ces contrées habitables et pour dompter les Saxons par le travail.

« On prétend, cependant, que le caractère dominant des Saxons, leur amour pour l'indépendance et pour la liberté, inspiré par eux aux naturels du pays, fut dans la suite le principe de tant de révoltes des Flamands contre leurs souverains, et c'était un proverbe commun, du temps de Philippe-le-Bel et de Philippe-de-Valois,

que Charlemagne, en mêlant les Saxons avec les Flamands, *d'un diable en avait fait deux.* »

Le pays des Saxons étant entièrement dépeuplé, il fut donné aux Abodrites pour les récompenser de la fidélité qui leur avait quelquefois coûté si cher.

Les Wilses, qui occupaient, sur les bords de la Baltique, les contrées nommées aujourd'hui la Poméranie et la Marche de Brandebourg, ayant fréquemment porté appui aux Saxons et s'étant mis en état d'hostilité avec les Abodrites, attirèrent les armes du roi. Charlemagne entra sur leurs terres et les battit. Se voyant vaincus, ils demandèrent la paix, fournirent des otages et prêtèrent serment de fidélité. Les historiens observent que ce serment ne fut guère violé ; chose bien rare chez un peuple barbare, et peut-être plus rare encore chez nos nations modernes.

Les Frisons et les Souabes, alliés des Saxons, voyant la ruine de leurs amis, se soumirent enfin ; en sorte que, de toute l'Allemagne, la Bohême seule demeurant indépendante, Charles voulut en faire la conquête. Il mit, sous la conduite de son fils aîné, trois armées composées des Germains soumis depuis peu à la domination française ; car il est bon de remarquer qu'il entraînait dans la politique de Charlemagne de se servir des peuples domptés comme d'instruments à de nouvelles conquêtes. Il donnait ainsi un aliment à l'inquiétude de peuples barbares qui, étant inhabiles aux arts, avaient besoin d'un mouvement continu. Les Saxons et les Wilses, tous habitants de la mer Baltique, s'avancèrent par la partie septentrionale de la Forêt-Noire ; les Français austrasiens, les Thuringiens, les Allemands par la Franconie ;

les Bava-rois et les Hu-ns passèrent le Danube et entrèrent en Bohême du côté du midi ; tous ces peuples, conduits par le jeune Charles ayant plusieurs rois sous ses ordres, causèrent la plus grande terreur aux Bohèmes, qui, abandonnés à eux-mêmes et n'ayant aucune puissante digue à opposer à cette inondation, se retirèrent au fond de leurs forêts et dans le creux des rochers. Les armées, s'avançant de trois points différents vers le centre de la Bohême, poussaient dans un cercle rétréci tout ce peuple infortuné, qui, battu en plusieurs rencontres et voyant tout son pays au pouvoir du vainqueur, n'eut plus qu'à se soumettre.

L'Allemagne entière était soumise à la France ; depuis la Baltique jusqu'aux confins de l'Italie, par la Bohême et la Bavière, tout était français. C'était une conquête extrêmement importante pour la civilisation. Si le faible peuple des Danois suffit pour jeter une grande partie de l'Europe dans la plus grande confusion, quoiqu'il ne pût porter ses coups que par mer, que serait-il donc arrivé si, après la mort de notre grand empereur, tous les Barbares païens, Saxons, Frisons, Huns, Souabes, Wilses, Danois, etc., s'étaient réunis pour marcher contre la France, l'Italie et l'Espagne ? Tout eût été de nouveau couvert de ruines.

Le but de Charlemagne avait été non-seulement de vaincre, mais encore de soumettre par la civilisation les peuples vaincus. Persuadé que le christianisme, aussi éloigné du faste efféminé des Orientaux que des mœurs sauvages des Barbares, est la plus haute expression de la civilisation, il protégea les missionnaires, fonda des monastères et des évêchés, donna la plus grande pompe,

au culte. Son armée elle-même eut sa mission chrétienne; son camp ressemblait à une maison religieuse : on y observait des jeûnes rigoureux, on y faisait des prières publiques et des processions solennelles, où l'appareil militaire, joint à la pompe religieuse, faisait une vive impression sur des peuples barbares qui apprenaient la religion par les sens, et finissaient par oublier entièrement les vieilles pratiques du paganisme auxquelles ils avaient été habitués.

Cependant la Bretagne, cette vieille Armorike, était tourmentée par des dissensions intestines. Le monarque français avait déjà terminé une grande partie de ses cinquante-trois expéditions militaires. Ayant sans doute besoin de repos et jugeant la guerre trop peu importante pour la diriger en personne, il chargea Andulphe de faire la conquête de cette province. Andulphe part, recommence chez les Venètes les terribles assauts de Jules César, poursuit les Bretons jusqu'au milieu de leurs marais, les traque dans leurs forêts séculaires, les accule aux flots de l'Océan, occupe ou rase leurs forteresses, et ramène à Charlemagne une foule de prisonniers et d'ôtages. Mais tel était l'amour des Bretons pour la liberté, que Charlemagne lui-même ne put les retenir sous le joug. En 799 il fallut recommencer toute la conquête de l'Armorike. Cette fois le comte Gui ou Guido, gardien des frontières, fit mieux encore que le grand-maitre Andulphe; il attaqua les chefs bretons les uns après les autres, extermina ceux-ci, désarma ceux-là, ne s'arrêta ni à Nantes, ni à Rennes, ni à Vannes, mais traversa le fer en main et conquît la péninsule bretonne. Les armes des princes vaincus, portant leurs noms, furent

déposées aux pieds de Charlemagne, et ces princes, en personne, allèrent lui rendre hommage à Tours. La Bretagne était-elle domptée? Non. Elle se releva si terrible en 811, que tous les officiers de Charlemagne furent chassés vers la Loire. C'est alors que, poussé à bout par tant de révoltes, le vainqueur de l'Europe lança contre les Bretons cette formidable armée chargée d'anéantir tout ce qui résisterait. Les chênes sacrés de Brekelien sentirent pour la première fois la hache étrangère. Tout le pays fut mis à feu et à sang. Charlemagne ferma les yeux sur tous ces ravages, même à l'égard des églises, qui n'obtinrent réparation que sous son successeur (1).

Les graves préoccupations politiques ne détournèrent pas l'esprit de Charlemagne des affaires purement religieuses. Il facilitait la réunion des conciles et provoquait la solution des questions qui agitaient les écoles théologiques; il y en a deux principales que nous devons exposer ici. La première, qui concernait le culte des images, fut suscitée en Occident par un canon du second concile de Nicée, en 787. En 727, l'empereur Léon l'Isaurien voulut, à la persuasion de quelques évêques, déraciner l'abus superstitieux de quelques images; mais, par un abus mille fois plus condamnable, il fit effacer toutes les peintures; en abattant aussi les statues et les représentations de Jésus-Christ, il ôtait ainsi tout d'un coup aux peuples un grand objet de leur culte. L'Eglise gallo-franque, entraînée par l'exemple, eut aussi la velléité de repousser ce culte et tout ce qui paraissait y tendre. Un ouvrage spécial, rédigé d'après l'ordre de

(1) Pître-Chevalier, Lobineau.

Charlemagne, probablement par Alcuin, et intitulé : *Libri Carolini*, fut même publié pour le combattre. Il se tint, en 794, un concile de la plupart des évêques de la vaste monarchie de Charlemagne; ils parurent condamner le saint concile de Nicée; mais il faut observer qu'ils jugèrent sur une traduction qui en faussait la pensée; car, d'après cette traduction, il aurait été défini qu'on doit aux images le même culte qu'à la Trinité, tandis que le concile distinguait positivement le culte de latrie de celui qui est dû aux images. Lorsque le sens donné au mot adoration des images fut précisé, toute la difficulté disparut.

L'hérésie des Adoptiens faisait alors du bruit. Considérant qu'il y a dans la personne du Verbe deux natures, l'une divine et l'autre humaine, Félix d'Urgel enseigna que Jésus-Christ, comme homme, n'est que fils adoptif de Dieu, doctrine tendant à nier l'union hypostatique des deux natures. Alcuin écrivit beaucoup contre cette hérésie. Le pape Adrien la condamna, et, pour l'anathématiser irrévocablement et la faire disparaître, Charlemagne facilita la tenue de trois conciles : l'un à Ratisbonne, en 792; un autre à Francfort, en 794, et le troisième à Aix-la-Chapelle, en 799.

§ II. Charlemagne, empereur (800-814).

Nous sommes arrivés à l'une des époques les plus glorieuses du règne de Charlemagne, celle où il vit resusciter en sa faveur le titre magnifique d'empereur d'Occident. Le roi de France, s'étant toujours montré le protecteur et le bienfaiteur du Saint-Siège, avait, de son

côté, trouvé un appui bien précieux dans le chef de l'Église, pour l'exécution de ses projets de conversion et de civilisation des peuples barbares. Adrien I^{er}, qui avait, plus qu'aucun autre pontife, approché du terme qu'aucun pape ne doit atteindre, celui des années du pontificat de saint Pierre, disent les auteurs du temps, venait de terminer une sainte et glorieuse carrière. Léon III, son successeur, à peine élevé sur le siège du prince des Apôtres, fit remettre à Charlemagne les clefs du tombeau de saint Pierre et l'étendard de la ville de Rome, le priant d'envoyer un commissaire pour recevoir le serment que les Romains prêtaient en pareille circonstance. Le nouveau pontife, qui témoignait tant de condescendance au grand roi, fut bientôt obligé de réclamer son appui et de le prendre pour juge dans la cause qu'il eut à soutenir.

Pascal et Campule, grands seigneurs de Rome, en aspirant à la papauté, avaient, par leurs divisions, servi à l'exaltation de Léon III. Quoique comblés de bienfaits par le nouveau Pape, ils conservèrent toujours au fond de leurs cœurs un profond ressentiment de leur défaite et préparèrent une émeute. Au milieu d'une procession solennelle, le Pape fut enlevé et couvert d'outrages : on lui creva même les yeux et on lui arracha la langue, assurèrent quelques chroniqueurs; mais la Providence, voulant rendre un éclatant hommage à la sainteté de son représentant sur la terre, lui rendit la vue et la parole par un grand miracle. Le Pape parvint à s'échapper, se rendit auprès de Charlemagne, à Paderborn, où il fût reçu avec les témoignages d'honneur et de vénération dûs au vicaire de Jésus-Christ.

Comme protecteur du Saint-Siège et roi de Lombar-

die, Charlemagne, ayant un intérêt majeur à rétablir le Pape sur son siège, fit connaître son intention de se rendre à Rome pour examiner par lui-même ce qu'il y avait de vrai dans la multitude d'écrits calomnieux répandus de tous côtés contre Léon III, et pour juger l'affaire sur le lieu même où elle s'était passée.

Jamais pompe plus solennelle ne fut déployée à la réception d'un souverain que celle que Rome voulut étaler pour recevoir Charlemagne. Tous les corps de la ville allèrent à sa rencontre; les rues étaient ornées des plus riches tentures; amis et ennemis du Pape cherchaient, par les plus fastueuses démonstrations, à se rendre le monarque favorable. Le roi, qui convoqua aussitôt une assemblée solennelle de tout le clergé et du peuple dans l'église de Saint-Pierre, somma les accusateurs du Pape d'y venir soutenir leur accusation. Quoiqu'ils n'eussent osé s'y présenter, le roi ordonna d'examiner l'affaire avec soin. L'innocence de Léon III ayant été unanimement reconnue, comme il était insolite et dangereux de voir un pape jugé par ses inférieurs, au lieu d'une absolution et d'un jugement, il fut décidé que le Pape se purgerait par serment et deviendrait ainsi son propre juge. Il prononça le serment suivant :

» Moi, Léon, pontife de la sainte Eglise romaine, n'é-
» tant jugé, ni forcé par personne, mais de ma propre
» volonté, je me déclare innocent en votre présence, en
» celle de Dieu et de ses anges qui connaissent ma cons-
» cience, et de saint Pierre, prince des Apôtres, qui me
» voit. Je déclare que je n'ai point commis les scéléra-
» tesses dont on m'accuse, et que je n'ai point ordonné
» de les commettre; j'en atteste ce Dieu au tribunal du-

» quel je dois me présenter et qui a les yeux tournés sur
» moi; je le fais de plus sans y être forcé par aucune loi,
» et sans vouloir par là soumettre mes successeurs dans
» la sainte Eglise, ou mes frères les autres évêques, à
» une contenance semblable, mais seulement afin de
» vous délivrer complètement de tout injuste soup-
» çon (1). »

Ce serment fut suivi des plus vives acclamations. Le Pape entonna aussitôt un *Te Deum* d'action de grâces. Dix jours plus tard, le 25 décembre 800, jour de la fête de Noël, Charlemagne, revêtu du manteau royal, assistait à l'office solennel du jour. Le Pape, au moment où ce prince était à genoux au pied du grand autel pour faire sa prière, prit une couronne et la lui posa sur la tête; le peuple, qui assistait en foule à cette cérémonie, s'écria d'une voix unanime : « Vive Charles, toujours auguste, » grand et pacifique empereur des Romains! c'est Dieu » qui le couronne par les mains de son vicaire; qu'il soit » à jamais victorieux! » Aussitôt Léon lui répandit l'huile sur la tête et, se prosternant devant lui, fut le premier à l'*adorer*, c'est le terme dont se servent les annalistes contemporains. C'est ainsi que Charlemagne fut proclamé empereur, et c'est ainsi que s'opéra dans sa personne le renouvellement de cet empire d'Occident qui avait péri l'an 476, sous Augustule.

Eginhard assure que Charlemagne ignorait les desseins du souverain Pontife et qu'il témoigna beaucoup de mécontentement de se voir créer empereur. Il est difficile de se persuader qu'une si grande inaugura-

(1) Baron., *Ann. eccles.*, 800.

tion de l'empire d'Occident ait été faite par surprise.

Le premier acte que Charlemagne fit de son autorité impériale fut de condamner à mort Pascal, Campule et leurs complices; grâce aux vives supplications du miséricordieux Pontife auprès de l'empereur, leur peine fut changée en un exil perpétuel.

Le couronnement de Charlemagne et le rétablissement de l'empire d'Occident eurent un grand retentissement à la cour de Constantinople, et firent trembler Irène sur le trône qu'elle avait enlevé à son fils avec la vie. Irène, qui ne recourait guère à la force qu'après avoir essayé l'artifice, imagina un moyen pour faire tourner à l'affermissement de son autorité le rétablissement de l'empire d'Occident qui semblait fait pour la détruire. Charlemagne ayant perdu peu auparavant Luitgarde, sa cinquième femme, Irène, qui était depuis longtemps veuve et libre, et qui conservait, malgré son âge déjà avancé, les grâces et la beauté d'une personne jeune encore, osa offrir sa main à notre auguste monarque, et avec elle ce que ce grand homme avait pu rêver de grandeur, c'est-à-dire, la réunion de l'empire d'Orient à celui d'Occident.

Ce projet d'union, qui jeta Charlemagne dans une certaine anxiété (car il devait craindre de prendre pour femme l'empoisonneuse de son fils et de son mari), porta la terreur dans l'empire d'Orient. Les grands seigneurs de Constantinople, croyant déjà voir la lourde main et la puissante tête de Charlemagne peser sur toutes leurs affaires, répandirent les bruits les plus alarmants sur ce projet; on disait que, s'il se réalisait, c'en était fait des sciences, des arts, de la civilisation, des bonnes tradi-

tions de gouvernement, et même de l'empire d'Orient, qui ne serait plus que le vassal de l'Occident. Il s'opéra alors une révolution étonnante à la cour de Constantinople; Irène fut renfermée dans un palais et éloignée des affaires. Les ambassadeurs français prirent le ton de la menace, protestèrent que Charlemagne ne laisserait pas impuni le traitement fait à son alliée, et partirent mécontents. Cependant l'affaire tourna bientôt en négociations. Nicéphore, sentant l'intérêt qu'il avait de ne pas s'attirer un ennemi tel que Charlemagne, se hâta d'envoyer des ambassadeurs pour demander la paix.

Charlemagne avait toujours affecté la plus grande simplicité dans son extérieur; il avait repoussé ce faste qui, en paraissant favoriser les arts, pèse toujours sur le peuple; néanmoins, dans cette circonstance, ne voulant pas que l'Orient pût se vanter d'avoir sur l'empire d'Occident le faible avantage de la représentation, il déploya un luxe asiatique, et étonna, par la pompe et la magnificence, les ambassadeurs grecs qui n'estimaient que l'éclat. Tout fut préparé pour frapper leurs regards. Selon les ordres que les guides avaient reçus, les envoyés grecs, après avoir passé par les lieux les plus impraticables et les plus incultes des Alpes, tout épuisés de fatigue et d'argent, furent introduits au palais impérial de Seltz en Alsace; ils traversèrent quatre grandes salles très richement ornées. Au milieu de la première s'élevait une sorte de trône environné de nombreux guerriers revêtus d'habits somptueux, tenant à la main les armes les plus magnifiques; sur ce trône était assis un personnage si vénérable, que les ambassadeurs, persuadés que c'était l'empereur lui-même, allaient se prosterner à ses pieds

lorsqu'on les prévint que ce n'était pas le souverain, mais seulement son connétable. La seconde salle, où le comte du palais était assis sur le siège de la justice, ayant à ses côtés tout ce qu'il y avait de plus illustre, brillait de toute la grandeur imposante dont la justice était environnée dans ses plus beaux jours sous les empereurs romains. Le maître de la table du roi étalait, dans la troisième salle, tout le luxe de la cour; il était encore surpassé dans la quatrième salle par le grand chambellan; partout nouvelle surprise, nouvelle erreur, nouvelle envie de se prosterner de la part des ambassadeurs saisis d'admiration et de respect. Si l'on en croit le moine de Saint-Gall, il fallait les frapper pour les tirer d'illusion et les obliger à s'avancer, *cum colaphis propellerentur*. Deux des plus grands seigneurs de la cour vinrent recevoir les ambassadeurs dans le quatrième salon pour les introduire enfin dans la salle du Trône. C'est là qu'ils trouvèrent l'empereur tout éclatant d'or et de pierreries, au milieu des rois ses fils, des princesses ses filles, et d'une multitude de prélats, de ducs, de comtes, avec lesquels il s'entretenait, s'appuyant sur l'évêque Hetton, qui avait été insulté à la cour de Constantinople : il le vengeait ainsi des affronts par une noble familiarité. Les ambassadeurs ne virent pas, sans une sorte d'inquiétude, celui qu'ils avaient outragé en Orient jouissant d'une aussi haute faveur. Charlemagne, s'étant facilement aperçu de leur embarras, les rassura en leur disant : « Hetton vous pardonne, et je vous pardonne à sa prière; mais, désormais, respectons la personne des évêques et des ambassadeurs. »

La gloire dont Charlemagne était environné jetait un

si vif éclat, qu'elle rayonnait jusqu'en Asie. Le plus grand homme que le mahométisme ait possédé, professait pour notre grand empereur la plus haute estime. Le calife Aaron-Rachid, prince si grand parmi les Arabes, qu'ils l'élevèrent au-dessus des plus grands hommes, fut surnommé en France le Charlemagne de la Perse, et en Asie on nommait Charlemagne le Aaron-Rachid de l'Occident. Ces deux hommes, sans s'être jamais vus, avaient l'un pour l'autre la plus vive sympathie; les nobles cœurs savent toujours s'estimer. Ils se firent l'un à l'autre de riches présents. Les annalistes se sont plu à nous conserver la liste des objets envoyés par Aaron à Charlemagne. On cite un éléphant, c'est du moins, on le croit, le premier qui ait paru au nord de la France; on vante une tente du lin le plus fin, de couleurs très variées, si élevée qu'un trait lancé par le bras le plus vigoureux n'en pouvait atteindre le sommet. Cela ne surprend pas quand on apprend que cette tente contenait autant d'appartements que le plus vaste palais. On admirait encore une horloge d'eau, dont l'artifice a été tellement imité depuis, sous toutes les formes, qu'il ne paraîtrait plus aujourd'hui qu'une puérilité; douze portes représentaient les douze heures; quand l'heure sonnait, une des portes s'ouvrait, et il en sortait un nombre réglé de petites boules qui, tombant dans des temps pareillement réglés sur un bassin d'airain, marquaient l'heure par le bruit qu'elles faisaient. Ainsi l'œil jugeait de l'heure par le nombre de portes ouvertes, et l'oreille par le nombre des boules tombantes. A la douzième heure, douze petits cavaliers, sortant chacun par une porte, les refermaient toutes en faisant le tour du cadran.

On prétend qu'Aaron fit au roi de France un don beaucoup plus précieux, c'est celui de Jérusalem et des saints Lieux. Le patriarche de Jérusalem, voyant avec douleur les chrétiens d'Orient persécutés par les musulmans, envoya à l'empereur Charlemagne un morceau de la vraie Croix, et sollicita en même temps l'appui de ce puissant monarque, qui, répondant à cette demande, fit partir pour l'Orient un prêtre nommé Zacharie, afin de voir par ses propres yeux ce qu'il serait possible de faire en faveur des chrétiens de la Palestine. A peine instruit de l'intérêt que notre grand monarque prenait à Jérusalem, au tombeau du Christ et à la chrétienté de la Terre-Sainte, le calife, sans attendre qu'il lui demandât formellement ce qu'il désirait, se fit un plaisir de prévenir et même de surpasser ses espérances. Il surpassa, en effet, l'attente du monde catholique, s'il est vrai, comme l'assurent certains historiens, qu'il céda la souveraineté de Jérusalem et des Lieux saints au grand empereur de l'Occident, se contentant de se réserver pour lui-même le titre de son lieutenant. On donne, comme preuve de cette cession, que Zacharie, accompagné d'ambassadeurs persans, rapporta au roi les clefs du Saint-Sépulcre et du Calvaire, avec l'étendard de la ville de Jérusalem et de magnifiques présents. Quoi qu'il en soit de ce fait, il est certain qu'Aaron-Rachid, prince superbe, qui s'estimait le plus grand des monarques de la terre et traitait en maître tous les princes ses voisins, professait pour Charlemagne la plus profonde vénération et la plus haute estime sur la foi de sa renommée. Illustre comme Charlemagne, fameux par la gloire des conquêtes, ayant gagné en personne huit grandes batailles contre divers ennemis,

ayant donné par ces victoires les plus vastes limites à son empire, possédant d'immenses possessions dans les trois parties du monde, depuis l'Espagne et l'Afrique jusqu'aux Indes, après avoir forcé l'empereur grec à s'abaisser devant lui et à lui payer un tribut, il traita Charlemagne seul en ami et sur un pied de complète égalité, tant ce grand roi effaçait tous les souverains qui régnaient alors.

Au milieu des honneurs qui l'environnaient, Charlemagne se sentait déjà affaibli par le poids des ans et les longues fatigues qu'il avait endurées à la guerre. Depuis son couronnement comme empereur, il fit peu de guerres par lui-même, quoiqu'il fût de sa destinée d'avoir toujours à lutter contre des ennemis sans cesse renaissants.

Au milieu des dissensions qui divisaient les Maures d'Espagne, Zatus était parvenu à se créer une souveraineté en Catalogne; redoutant les efforts des rois de Cordoue, il se mit sous la protection de Charlemagne, qui fit aussitôt entrer en Espagne son fils Louis, roi d'Aquitaine. Ce prince, n'ayant ni le génie, ni l'activité de son père, prit cependant Lérida; mais il fut obligé de lever le siège d'Osma. Zatus, voyant le peu de progrès des armes de Louis et craignant de faire une lourde chute, se démit de son pouvoir en faveur d'Abutas, défection que le fils du roi de France résolut de punir en mettant le siège devant Barcelone. Le roi de Cordoue, étant accouru au secours de la place, contraignit le prince français à partager son armée en trois corps, dont l'un fut destiné à continuer les travaux du siège, l'autre fut placé en avant de Barcelone pour couvrir les assiégeants, et le troisième, mis

dans le Roussillon, devait protéger le sol français en cas de tentative d'invasion. Ces dispositions eurent un plein succès; la ville, vivement pressée, se vit obligée de se rendre; une garnison française prit possession de cette place, qui demeura sous notre domination.

En 806, Louis, entra de nouveau en Espagne, s'étant dirigé sur Tarragone et Tortose par la route de Barcelone, il divisa son armée en deux corps, dont l'un, qu'il commandait lui-même, fut destiné à agir contre Tortose, tandis que l'autre, placé sous le commandement de ses généraux, passa l'Ebre et chassa devant lui tous ses ennemis; mais ceux-ci se rallièrent sous les murs de Villa-Ruvia, et, afin de couper la retraite aux Français, ils firent occuper les gorges des montagnes par leurs principales troupes. Les lieutenants de Louis, ayant découvert ce piège, surent l'éviter en se retirant par la plaine. Les Maures, les voyant opérer leur retraite, persuadés qu'ils étaient frappés de terreur, les attaquèrent et furent eux-mêmes vaincus. Les Français, chargés d'un riche butin, vinrent rejoindre Louis, qui reconquit la Navarre et finit la campagne par la prise de Pampelune.

Non contents de leurs possessions d'Espagne, les Sarrasins tentèrent encore de subjuguer quelques-unes des îles voisines de l'Italie, et firent une descente en Sardaigne. En ayant été repoussés, ils se dirigèrent sur la Corse. Le comte Burchard leur livra un combat en face d'Ajaccio, leur prit ou coula à fond treize navires et leur fit éprouver de grandes pertes.

Cependant les généraux français, continuant toujours leurs exploits en Espagne, dirigeaient principalement leurs troupes contre Tortose, la place de sûreté des ennemis et

le boulevard de leurs armées. Le prince Ingolbert, en marchant contre cette forteresse, donna à un faible corps l'ordre de traverser l'Ebre, passage qui s'effectua sans difficulté; mais un soldat musulman, occupé à nager près de Tortose, apercevant une grande quantité de fiente de cheval, en prévint ses chefs, qui envoyèrent aussitôt un corps considérable à la découverte. Les Français, malgré leur petit nombre, acceptèrent le combat et battirent les Maures à plate couture; mais, trop faibles pour emporter Tortose, nos braves se dirigèrent vers les Pyrénées, chargés d'un riche butin. La place fut enfin emportée, puis reprise par les Maures, et une seconde fois arrachée aux ennemis du nom chrétien. Après cette vicissitude de succès et de revers, compagne trop fidèle de la plupart des guerres; après que le roi d'Aquitaine eut pris, perdu, repris plusieurs fois par lui-même ou par ses lieutenants, quelques places situées sur l'Ebre; après que les Gascons, qui avaient passé du parti français à celui des Sarrasins, eurent été vaincus, la paix se conclut à des conditions extrêmement avantageuses pour la France. Toute la Navarre et tous les pays jusqu'à l'Ebre, qui avaient passé des mains des Français dans celles des Sarrasins, furent définitivement abandonnés à la France, sous le nom de *Marche d'Espagne*.

Il y eut encore, à cette époque, plusieurs guerres contre les Bretons, les Abares et quelques autres peuples; mais elles présentent trop peu d'intérêt pour que nous nous arrêtions à les exposer ici. Il en est deux dont nous devons parler avec détail : c'est celle contre les Vénitiens et celle contre les Danois ou Normands.

Les empereurs Nicéphore et Charlemagne, en con-

cluant la paix, avaient déterminé les limites de leur empire d'une manière beaucoup trop vague, déclarant seulement que l'Istrie et la Dalmatie appartiendraient au monarque français, et que les îles du golfe Adriatique seraient abandonnées au souverain de Constantinople. Plusieurs des possessions de Venise étaient indubitablement soumises à la souveraineté française; mais la ville elle-même, qui, par sa position, tenait autant à la terre qu'à la mer, devait-elle en dépendre? C'était l'objet d'un doute qui fut l'origine de l'indépendance de cette république fameuse. Lorsque Pepin réclama Venise, l'empereur d'Orient dirigea sur cette ville Nicéas, qui, bien que soutenu par une flotte nombreuse, tenta vainement de s'emparer de Comacchio. Les Français firent, de leur côté, de nombreuses tentatives contre Venise, qui montra toujours plus d'attachement aux Grecs qu'aux Français. Pepin eut de nombreux succès jusqu'à Mata, terme de son triomphe. Par le conseil d'Angelo-Participatio, élevé à la dignité de doge après l'expulsion d'Obélério et de Béat, les Vénitiens, imitant le grand acte de patriotisme des Athéniens qui, dans la guerre contre Xerxès, avaient abandonné leur ville pour se retirer sur leurs vaisseaux, quittèrent Venise pour chercher un abri à Rialte, qui, environné de lagunes, était d'un accès difficile et dangereux. Comptant sur cette ressource, les Vénitiens se présentèrent au combat avec des navires tellement petits, qu'ils excitèrent parmi tous les Français un rire plein de mépris. La marine française, composée de gros vaisseaux, dont un seul semblait suffisant pour écraser la flotte légère des ennemis, s'avança avec une confiance téméraire et sans un

examen sérieux de la plage, contre les Vénitiens; ceux-ci, reculant toujours, l'attirèrent insensiblement dans les lagunes, où les vaisseaux français, bientôt attachés immobiles à la vase, furent enveloppés l'un après l'autre par les petits navires vénitiens qui voltigèrent alors autour d'eux, les attaquèrent successivement et firent essuyer aux Français une défaite si complète, que Pepin ne put jamais prendre sa revanche. Il fallut accorder aux Vénitiens la paix aux conditions qu'ils avaient auparavant demandées. Venise rentra, en conséquence, sous la domination de l'empire grec. La Dalmatie demeura, du moins en grande partie, au pouvoir des Français. C'était une guerre longue, ruineuse, qui avait été sans résultat pour la France.

La guerre des Danois eut un caractère beaucoup plus grave. Ces barbares, si connus sous le nom de Normands, ont joué un grand rôle dans notre histoire; nous devons les faire connaître.

« Les pirates du Nord, appelés Danois ou Normands, selon qu'ils venaient des îles de la mer Baltique ou des côtes de la Norwége, descendaient de la même race primitive que les Anglo-Saxons et les Français; ils parlaient même un langage intelligible pour ces deux peuples; mais ce signe d'une antique fraternité ne préservait de leurs incursions hostiles, ni la Bretagne saxonne, ni la Gaule franque, ni même le territoire d'outre-Rhin, exclusivement habité par des nations germaniques. La conversion des Teutons méridionaux à la foi chrétienne avait rompu tout lien de fraternité entre eux et les Teutons du Nord. Au ix^e siècle, l'homme du Nord se glorifiait encore du titre de fils d'Odin, et traitait de bâtards

et d'apostats les Germains enfants de l'Eglise. Il ne les distinguait point des populations vaincues dont ils avaient adopté le culte franc; Gaulois-Longobards ou Latins, tous étaient également odieux pour l'homme demeuré fidèle aux anciennes divinités de la Germanie. Une sorte de fanatisme religieux et patriotique s'alliait ainsi dans l'âme des Scandinaves à la fougue déréglée de leur caractère et à une soif de gain insatiable. Ils versaient avec plaisir le sang des prêtres, aimaient surtout à piller les églises, et faisaient coucher leurs chevaux dans les chapelles des palais, quand ils venaient de dévaster et d'incendier quelque canton du territoire chrétien. Nous leur avons chanté la messe des langues, disaient-ils par dérision; elle a commencé de grand matin et elle a duré jusqu'à la nuit.

» En trois jours de traversée, par le vent d'est, les flottes de barques à deux voiles des Danois et des Norvégiens arrivaient au sud de la Bretagne. Les soldats de chaque flotte obéissaient en général à un chef unique, dont le vaisseau se distinguait des autres par quelque ornement particulier. C'était encore le même chef qui commandait, lorsque les pirates, débarqués, marchaient en bataillons, soit à pied, soit à cheval. On le saluait du titre germanique que les langues du Midi rendent par le mot roi; mais il n'était roi que sur mer et dans le combat; car, à l'heure du festin, toute la troupe s'asseyait en cercle, et les cornes remplies de bierre passaient de main en main sans qu'il y eût ni premier ni dernier. Le roi de mer était partout servi avec fidélité et obéi avec zèle, parce toujours il était renommé comme le plus brave entre les braves, comme celui qui n'avait jamais dormi sous un

toit de planches, qui jamais n'avait vidé la coupe auprès d'un foyer abrité.

» Il savait gouverner le vaisseau comme un bon cavalier manie son cheval ; il courait pendant la manœuvre sur les rames en mouvement, lançait en jouant trois piques au sommet du grand mât et, alternativement, les recevait dans sa main, les lançait de nouveau et les recevait encore, sans les manquer une seule fois. Sous un pareil chef, supportant légèrement leur soumission volontaire et le poids de leur armure de mailles, qu'ils se promettaient d'échanger bientôt contre un égal poids d'or, les pirates danois cheminaient gaïement sur la route des Cygnes, comme disent leurs vieilles poésies nationales ; tantôt ils cotoyaient la terre et guettaient leurs ennemis dans les détroits, les baies et les petits mouillages, ce qui leur fit donner le nom de Vikènes ou enfants des Anses ; tantôt ils s'élançaient à leur poursuite à travers l'Océan. Les violents orages du nord dispersaient et brisaient leurs frêles navires. Tous ne regagnaient point le vaisseau du chef au signal de ralliement ; mais ceux qui survivaient au naufrage n'en avaient ni moins de confiance ni plus de souci ; ils se riaient des vents et des flots qui n'avaient pu leur nuire. « La force de la tempête, chantaient-ils, aide le bras de nos rameurs ; l'ouragan est à notre service, il nous jette où nous voulons aller (1). »

Pendant la vie de Sigefroi, roi des Danois, et malgré les efforts de Witikind, ce chef barbare avait conservé la paix avec le roi des Francs. Mais Godefrid ou Gode-

(1) Augustin Thierry.

froi, son successeur, résolut de faire des courses sur les terres de l'empereur Charlemagne. « En 804, dit Eginhard, Godefrid, roi des Danois, vint, avec sa flotte et toutes les forces de son royaume, au lieu nommé Selies-thorg, sur les confins de ses Etats et de la Saxe. Il promit de se trouver à une entrevue avec l'empereur; mais il en fut détourné par les conseils des siens, et ne voulut pas approcher davantage. L'empereur s'était arrêté sur les bords de l'île, à l'endroit nommé Hollenstedt, d'où il envoya une députation pour réclamer les transfuges.... Au retour du printemps de 808, l'empereur, ayant appris que Godefrid était entré avec une armée sur le territoire des Abodrites, envoya vers l'Elbe un corps nombreux de Francs et de Saxons, sous les ordres de son fils Charles, auquel il avait prescrit de repousser les tentatives de ce prince insensé, s'il essayait d'envahir la Saxe. Mais celui-ci, après avoir assiégé et pris un certain nombre de châteaux appartenant aux Slaves, se retira avec des pertes considérables... Le prince Charles, après avoir ravagé en tous sens le pays des Linnes et des Smeldinges, ramena en Saxe son armée saine et sauve.

» L'année suivante (809), Godefrid fit dire par des marchands, qu'ayant appris que l'empereur était irrité contre lui, parce que, l'année précédente, il avait conduit une armée contre les Abodrites et vengé sa propre offense, il voulait se justifier de l'accusation dont il était l'objet, ajoutant que c'étaient eux qui, les premiers, avaient rompu les traités. Il demandait en outre qu'une assemblée de comtes, délégués par l'empereur et par lui, se tint au-delà de l'Elbe, sur les limites de ses Etats, et que, dans cette assemblée, on exposât ce qui avait

été fait de part et d'autre, ainsi que les griefs à réparer. L'empereur ne rejeta pas cette proposition, et une conférence, avec les chefs danois, fut ouverte à Badeflior, lieu situé au-delà de l'Elbe. Des deux côtés on avança, on énuméra beaucoup de choses, et l'on se sépara sans rien conclure... Dans la même année, l'empereur, ayant été informé en plusieurs circonstances de l'orgueil et de la jactance du roi des Danois, résolut de bâtir une ville au-delà de l'Elbe et d'y placer une garnison de Francs, ce qui fut exécuté.

» L'empereur, qui était en 810 à Aix-la-Chapelle, songeait à faire une expédition contre Godefrid, roi des Danois, lorsqu'il apprit que les Normands avaient abordé en Frise avec une flotte de deux cents vaisseaux et ravagé toutes les villes du littoral; que, quant à Godefrid, il était resté dans ses Etats... Alors, ayant réuni son armée, il se rendit à marches forcées vers l'Aller, dressa son camp au confluent de cette rivière et du Weser, et attendit l'effet des menaces de Godefrid; car ce roi, enflé de la vaine espérance d'une victoire, se vantait de combattre l'empereur en bataille rangée. Mais bientôt Charlemagne apprit la mort de Godefrid, qui avait été assassiné par un de ses gardes. Hemming, fils de son frère, le remplaça sur le trône, fit la paix avec l'empereur, et, au retour du printemps (811), douze des principaux de chaque nation, c'est-à-dire douze Francs et douze Danois se réunirent sur l'Eyder et confirmèrent l'alliance, en la jurant tour à tour, chacun suivant le rite et la coutume de sa nation. »

Les excursions des Normands avaient fait sur l'esprit de l'empereur une impression bien plus pénible que

toutes les attaques des autres Barbares. Un jour Charlemagne, les voyant s'éloigner, se leva de table, se mit à une fenêtre qui regardait l'Orient, et y demeura longtemps immobile ; de grosses larmes coulaient le long de ses joues. Personne n'osait l'interroger : « Mes fidèles, dit-il aux grands qui l'environnaient, savez-vous pourquoi » je pleure ? Je ne crains pas pour moi ces pirates ; mais » je m'afflige que, moi vivant, ils aient osé insulter ce » rivage. Je prévois les maux qu'ils feront souffrir à mes » descendants et à leurs peuples. » Charlemagne ne s'en tint pas à des pleurs ; il créa une marine chargée de défendre les côtes. Toutes les rivières furent gardées à leur embouchure, toutes les côtes défendues par des flottes ou par des forts ; il établit un principal arsenal de marine à Boulogne, d'où les munitions nécessaires étaient expédiées sur tous les points.

§ III. *Charlemagne, législateur, administrateur et ami des arts et des lettres.*

Jusqu'ici nous nous sommes attachés principalement à faire connaître le génie militaire et politique de Charlemagne ; nous devons maintenant voir en lui l'administrateur, le législateur, l'ami des arts et des lettres.

Un mot d'abord du grand empereur, comme père de famille. Charlemagne fut marié jusqu'à huit fois. Quelques-unes de ses épouses portent le nom de concubines ; mais il faut remarquer que, dans ce siècle, cette expression n'avait pas toujours la même signification que de notre temps. Elle désignait souvent un mariage légitime fait selon toutes les lois de la religion, mais qui tenait

un rang inférieur dans les idées politiques. Il faut convenir, cependant, qu'à cette époque le lit nuptial et l'indissolubilité du mariage n'avaient pas, au milieu des populations à peine sorties de la barbarie, toute la sainteté et l'inviolabilité que l'Eglise parvint ensuite à donner à l'union conjugale. Charlemagne aimait ses enfants de l'amour le plus tendre; jamais il ne prenait ses repas sans eux; il s'en faisait accompagner dans ses voyages; il exigeait que ses filles, aussi bien que ses fils, s'appliquassent aux études libérales. Lorsque ses fils étaient en âge de manier les armes, il les exerçait constamment à l'équitation, à la chasse et à tout ce qui est de l'art militaire. Il ordonnait à ses filles de travailler la laine, de filer la quenouille ou le fuseau, afin de ne pas se laisser engourdir dans l'oisiveté. L'affection qu'il portait à ses enfants l'engagea à les détourner du mariage, ce qui en jeta quelques-uns dans de grands désordres.

« Pour saisir le mécanisme gouvernemental de Charlemagne, il faut distinguer le gouvernement local et le gouvernement central.

» Dans les provinces, le pouvoir de l'empereur s'exerçait par deux classes d'agents, les uns locaux et permanents, les autres envoyés de loin et passagers.

» Dans la première classe étaient compris : 1° les ducs, comtes, vicaires des comtes, centeniers, *scabini*, tous magistrats résidants, nommés par l'empereur lui-même ou par ses délégués, et chargés d'agir en son nom pour lever des forces, rendre la justice, maintenir l'ordre, percevoir les tributs; 2° les bénéficiers ou vassaux de l'empereur, qui tenaient de lui, quelquefois héréditairement, plus souvent à vie, plus souvent encore sans

aucune stipulation ni règle, des terres, des domaines, dans l'étendue desquels ils exerçaient, un peu en leur propre nom, un peu au nom de l'empereur, une certaine juridiction et presque tous les droits de la souveraineté. Rien n'était bien déterminé ni bien clair dans la situation des bénéficiers et la nature de leur pouvoir : ils étaient en même temps délégués et indépendants, propriétaires et usufruitiers ; et l'un ou l'autre de ces caractères prévalait en eux tour à tour. Mais, quoi qu'il en soit, ils étaient sans nul doute en relation habituelle avec Charlemagne, qui se servait d'eux pour faire partout parvenir et exécuter sa volonté.

» Au-dessus des agents locaux et résidants, magistrats ou bénéficiers, étaient les *missi dominici*, envoyés temporaires, chargés d'inspecter, au nom de l'empereur, l'état des provinces, autorisés à pénétrer dans l'intérieur des domaines concédés comme dans les terres libres, investis du droit de réformer certains abus, et appelés à rendre compte de tout à leur maître.

» Les *missi dominici* furent pour Charlemagne, du moins dans les provinces, le principal moyen d'ordre et d'administration.

» Quant au gouvernement central, en mettant pour un moment de côté l'action de Charlemagne lui-même et de ses conseillers personnels, c'est-à-dire le vrai gouvernement, les assemblées nationales, à en juger par les apparences et à en croire presque tous les historiens modernes, y occupaient une grande place. Elles furent en effet, sous son règne, fréquentes et actives.

» Je n'aurai pas besoin ici de longues réflexions pour vous faire reconnaître le véritable caractère de ces as-

semblées; il est clairement empreint dans le tableau qu'Hincmar en a tracé : Charlemagne le remplit seul, il est le centre et l'âme de toutes choses; c'est lui qui veut que les assemblées se réunissent, qu'elles délibèrent; c'est lui qui s'enquiert de l'état du pays, qui propose et sanctionne les lois; en lui résident la volonté et l'impulsion; c'est de lui que tout émane, pour revenir à lui. Il n'y a point là de grande liberté nationale, point d'activité vraiment publique; il y a un vaste moyen de gouvernement (1). »

La législation de Charlemagne est renfermée dans ses Capitulaires ou Petits Chapitres, nom que portent aussi les lois de plusieurs de ses successeurs.

I. *Législation morale.* Persuadé sans doute qu'un code froid, qui se contente de prescrire sans rien motiver, sans y mêler aucun de ces conseils donnés par la prudence, est insuffisant pour conduire l'humanité, Charlemagne mit dans sa législation un grand nombre d'articles qui n'ont rien d'impératif ni de prohibitif; ce sont des avertissements et de simples conseils moraux. Nous croyons devoir en mettre quelques-uns sous les yeux du lecteur.

« L'avarice consiste à désirer ce que possèdent les autres et à ne rien donner de ce qu'on possède, et, selon l'Apôtre, elle est la racine de tous les maux.

» Ceux-là font un gain honteux, qui, dans une vue de gain et par divers artifices, s'appliquent à amasser toutes sortes de choses.

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en France.*

« Il faut, dit-il, que chacun s'applique à se maintenir soi-même, selon son intelligence et ses forces, au saint service de Dieu et dans la voie de ses préceptes, car le seigneur empereur ne peut veiller sur chacun individuellement avec tant de soin nécessaire, et retenir chacun dans la discipline. »

C'est dans ce but qu'il règle avec le plus grand soin tout ce qui tient à l'éducation; rien ne lui échappe sur cette matière, livres, écoles, maîtres, etc.

Notre prétendue civilisation ne semble pas nous permettre d'entrer dans ces détails; pourquoi donc? Est-ce que le soin des bonnes mœurs n'appartient pas au gouvernement? Est-ce qu'il ne serait établi que pour empêcher les grands crimes? Ce n'est point ainsi que les peuples les plus fameux de l'antiquité avaient compris les devoirs des souverains, qu'ils nommaient les pasteurs des nations. Voyez les grands législateurs des Hébreux, de Rome et d'Athènes : la morale est-elle étrangère à leurs lois? N'y a-t-elle pas une grande place? C'est, nous en sommes bien persuadés, au soin que les lois de ces grandes nations mirent à former les mœurs, qu'il faut attribuer la haute réputation dont elles ont joui, la puissance et la durée qu'elles se sont acquises. Quand les lois morales furent abandonnées, qu'on se contenta, comme de notre temps, de poursuivre les grands crimes, les nations déchurent et prirent rang parmi les peuples de dernier ordre.

II. *Législation politique.* Cette partie de la législation de Charlemagne tient une grande place dans ses Capitulaires. Ces lois s'occupent d'abord des agents de l'au-

torité chargés de faire exécuter ses ordres dans tout l'empire, comtes, ducs, vicaires, centeniers, etc...; leur nomination, leurs devoirs, leur surveillance, tout y est réglé avec le plus grand soin. On y voit aussi beaucoup d'articles relatifs à l'administration de la justice, à la tenue des plaids locaux, aux formes qui doivent y être suivies, etc.... La police est surtout un objet de l'attention spéciale du législateur; les provinces, l'armée, l'Eglise, les mendiants, les lieux publics, l'intérieur du palais impérial, rien n'échappe à l'active surveillance de l'empereur. On y voit avec surprise la tentative de régler le prix des objets de première nécessité; c'est une espèce de maximum pour fixer le prix des denrées.

« Le très pieux seigneur notre roi a décrété, avec le consentement du saint synode, que nul homme, ecclésiastique ou laïque, ne pourrait, soit en temps d'abondance, soit en temps de cherté, vendre les vivres plus cher que le prix récemment fixé par boisseau, savoir : le boisseau d'avoine, un denier; d'orge, deux deniers; de seigle, trois deniers; de froment, quatre deniers. S'il veut le vendre en pain, il devra donner douze pains de froment de chacun deux livres, pour un denier, quinze pains de seigle, vingt pains d'orge et vingt-cinq pains d'avoine, du même poids, aussi pour un denier. »

Après ces mesures pour régler ce qui concerne les aliments de première nécessité, il s'occupe des pauvres, interdit la mendicité vagabonde, prescrit à chaque paroisse de nourrir ceux qui sont dans le besoin, et défend rigoureusement de donner quelque chose à ceux qui ne travaillent point.

Les lois relatives à la police du palais nous donnent

une bien déplorable idée des désordres qui y régnaient.

« Nous voulons et ordonnons qu'aucun de ceux qui servent dans notre palais ne se permette d'y recevoir quelque homme qui viendrait s'y cacher pour cause de vol, d'homicide, d'adultère ou de quelque autre crime ; celui qui contreviendra à cette défense, portera lui-même le coupable sur ses épaules au milieu de la place publique, et sera attaché au même poteau que lui. Si l'on aperçoit des hommes se battant dans le palais, on doit mettre fin à la rixe, sous peine de supporter une part du dommage causé. »

La vigilance que Charlemagne apportait à régler son palais, il la montrait aussi à l'égard du clergé. Il s'occupait avec le plus grand soin à ce que la discipline ecclésiastique fût rigoureusement observée, surveillait les conciles provinciaux, en facilitait la tenue et la provoquait. Les bénéficiers ecclésiastiques, aussi bien que les laïques, attiraient son attention d'une manière toute spéciale ; il les faisait inspecter avec le plus grand soin, surtout par ses *missi dominici*, qui lui rendaient un compte exact de tout ce qui se passait dans l'empire. Le caractère distinctif de la législation politique du grand empereur est l'amour de l'ordre et de l'unité, deux grands principes qui doivent servir de fondements à tout Etat bien constitué.

III. *Législation pénale.* Cette partie de la législation de Charlemagne est moins importante que les précédentes. Avant lui, il n'y avait pas de code directif, proprement dit, mais il y avait une législation pénale fortement constituée ; les lois barbares, salique, ripuaire, bourguignonne, wisigothe, s'occupaient presque

exclusivement de peines pour la répression de telle ou telle action criminelle. Charlemagne se contenta, pour ainsi dire, de reproduire les peines contenues dans ces législations. Cependant quelques lois pénales sont plus sévères que celles des Barbares; ainsi la peine de mort, si rare dans les lois barbares, revient presque à chaque article dans un capitulaire de 789; il est vrai que cette loi avait principalement pour objet de réprimer la rébellion continuelle des Saxons.

IV. *Législation civile.* L'état civil étant constitué par les anciennes coutumes et les usages depuis longtemps en vigueur, Charlemagne s'en occupe fort peu. Il y a cependant un point sur lequel il insiste avec le plus de soin, c'est celui de l'indissolubilité des mariages. Les Barbares avaient introduit un tel désordre sur cette matière, et ils se séparaient si facilement de leurs épouses, qu'il était absolument nécessaire d'y remédier. Les dispositions qu'il promulgue sur ce sujet sont empruntées à la loi canonique, dont la sagesse et l'exactitude en ce point sont aussi rigoureuses que la loi évangélique, dont elle ne fait que l'application.

V. *Législation religieuse.* Quoi qu'il n'appartienne pas aux empereurs de régler la société religieuse, cependant Charlemagne s'appliqua, d'une manière spéciale, à régler les rapports des clercs avec les laïques, et c'est ce qui distingue cette partie de la législation du droit Canon, qui ne porte que sur la société ecclésiastique. Voici quelques dispositions de la législation religieuse :

« Qu'on se garde de vénérer les noms des faux martyrs et la mémoire des saints douteux.

» Que personne ne croie qu'on ne peut prier Dieu que dans trois langues, car Dieu est adoré dans toutes les langues, et l'homme est exaucé s'il demande des choses justes.

» Que la prédication se fasse toujours de telle sorte que le commun peuple puisse bien comprendre. »

Il y a dans cette législation beaucoup de bon sens, et ce qu'on a nommé dans notre temps un certain esprit de liberté bien digne de remarque.

VI. *Législation canonique.* On est tout étonné de voir cette espèce de législation tenir la principale place dans les Capitulaires de Charlemagne. Mais cet étonnement cesse quand on songe que l'épiscopat avait alors fait une alliance presque indissoluble avec la race carlovingienne. Le clergé médite, formule les lois; le pouvoir civil les adopte, les promulgue et leur donne la sanction temporelle. C'est ainsi que la législation de cette époque reçoit une double sanction, l'une de conscience et l'autre de pénalité matérielle; ce qui la rendait infiniment plus respectable.

VII. *Législation domestique.* Propriétaire comme les autres citoyens, industriel, cultivateur comme ses sujets, Charlemagne dut faire des réglemens pour régir ses biens particuliers. On les rencontre dans le célèbre Capitulaire de *Villis*, où est exposé en détail tout ce qui concerne l'administration d'une bonne métairie.

VIII. *Législation de circonstance.* Les lois de circonstance sont abondantes, surtout en temps de révolution, parce qu'il y a alors une multitude d'actes particuliers à régler, d'abus à réprimer, de besoins à satisfaire; dans

un état régulier, il y a fort peu de ces lois, parce qu'il y a moins de besoins transitoires. Aussi Charlemagne a-t-il un très petit nombre de capitulaires de ce caractère.

Ce court aperçu suffit pour faire comprendre combien est abondante la mine des Capitulaires de Charlemagne. C'est surtout en les lisant qu'on est plus en état d'apprécier les faits, car il est bon de faire observer que ses lois sont presque toujours provoquées par quelque événement et l'on remarque fréquemment, en les lisant, que certains capitulaires ont eu pour cause des événements qui ne nous ont pas été conservés par les historiens. Les Capitulaires sont, à vrai dire, l'ensemble du gouvernement de Charlemagne; c'est là le ponit de vue où il faut se placer quand on veut lire avec profit les recueils qui nous en ont été donnés, surtout celui de Baluze.

Le génie créateur de Charlemagne, qui embrassait tout, porta aussi son attention sur les arts. Eginhard, le moine de Saint-Gall, et tous les auteurs contemporains, parlent avec admiration des monuments qu'il fit construire à Aix-la-Chapelle. Les voyages de Charles à Rome, la vue des palais des Césars, avaient fait sur son esprit une si vive impression, qu'elle amena une espèce de révolution dans les arts. Les progrès en ce genre sont caractérisés par trois monuments principaux :

Le premier est le palais d'Aix-la-Chapelle. Les conquêtes de Charlemagne avaient tellement reculé les bornes de son empire vers l'est et vers le nord, qu'obligé de transporter le siège de son gouvernement à une faible distance du Rhin, il choisit Aix-la-Chapelle pour servir de capitale à ses vastes Etats. Il y bâtit un palais d'une

immense étendue, destinée à contenir non-seulement toutes les personnes attachées à son service, mais encore tous ceux qui venaient lui rendre hommage, seigneurs et évêques. Il y avait des salles assez vastes pour réunir les Etats du royaume et y tenir des conciles.

La chambre du roi était disposée de manière qu'il apercevait tout ce qui entrant dans les divers appartements, il voulait ainsi voir par lui-même ce qui se passait dans sa maison.

On parle aussi de vastes portiques, de superbes galeries, où les gardes, les soldats, la multitude des officiers et des personnes de service pouvaient être à couvert : on vante surtout la galerie qui conduisait du palais à la basilique. Les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle, qui n'avaient pas peu contribué au choix que Charlemagne avait fait de ce séjour, furent enrichies d'ouvrages d'art bien propres à ajouter beaucoup à la nature par la construction de bains. Les bains construits par Charlemagne étaient si vastes, que cent personnes pouvaient s'y baigner et y nager à la fois sans se gêner nullement, ni se rencontrer. C'était un des amusements du monarque, qui excellait dans cet exercice ; il prenait ce divertissement avec ses enfants, ses officiers, ses soldats et tous ceux qui voulaient le partager, sans distinction de rang ni d'état.

La basilique présentait une masse imposante, formée des débris de plusieurs grands édifices. Des blocs de pierres carrées, employées à sa construction, venaient des débris des murs de Verdun, que Charles avait détruits pour punir l'évêque de cette ville qui s'était révolté contre lui. Les colonnes de marbre et la mosaïque qui

l'ornaient, avaient été transportées de l'ancien palais impérial de Ravenne. Un dôme, surmonté d'un globe d'or massif, couronnait l'édifice, dont les portes et les balustrades étaient de bronze, les vases et les chandeliers d'or ou d'argent; les ornements employés au service divin étaient d'une magnificence jusqu'alors inconnue. Quoiqu'il y ait de l'exagération dans les éloges prodigués aux arts dans leur naissance en France, ces éloges ne sont pas moins une preuve positive du progrès rapide qu'ils avaient fait en peu de temps.

L'ouvrage d'art le plus grand, qui seul, s'il avait été terminé, eût suffi pour immortaliser le règne de Charlemagne et changer la face de la terre, avait pour but d'unir l'Océan germanique à la mer Noire, par le Rhin et le Danube, que l'empereur se proposait de relier par des rivières intermédiaires. Et si l'on veut que les canaux de Drusus et de Carbulon, dont l'un joignait le Rhin avec l'Issel, et l'autre, le premier de ces fleuves avec la Meuse, aient contribué à lui inspirer ce projet, ce fait nous montre quel utile usage il savait faire de ses connaissances en histoire. Les rivières qu'il fallait réunir pour l'exécution de ce prodigieux travail, étaient, d'un côté, le Rednitz, de l'autre, l'Athmul; le Rednitz se jette dans le Mein, aux environs de Bamberg; le Mein, dans le Rhin, près de Mayence; le Rhin, dans l'Océan; l'Athmul se jette dans le Danube à Kelheim, et le Danube dans la mer Noire. Le canal, qui devait avoir trois cents pieds de largeur, fut poussé jusqu'à deux mille pas; mais des pluies torrentielles le firent abandonner; mille obstacles, qui parurent alors invincibles, jetèrent le découragement parmi les travailleurs, et l'un des plus gigan-

tesques travaux conçus par l'esprit humain fut abandonné. Il subsiste encore des vestiges du canal, près d'un village nommé *Graben*, expression allemande qui répond au mot fosse.

L'un des plus beaux titres de Charlemagne à la reconnaissance du monde est, incontestablement, celui de restaurateur des lettres, qui étaient descendues, sous les derniers Mérovingiens, au dernier degré de nullité. Au milieu de ses courses militaires, Charlemagne rencontra des savants, conversa avec eux, les attira dans son royaume et les combla de bienfaits.

Le premier de tous, celui qui a le plus fait pour la restauration des études et des lettres, fut Alcuin, anglais d'origine. L'Angleterre et surtout l'Irlande étaient, à cette époque, le sanctuaire de la science. Alcuin nous décrit ainsi ce que l'on enseignait à l'école monastique d'York. « Le docte *Ædelbert* abreuvait aux sources d'études et de sciences diverses les esprits altérés; aux uns il s'empressait de communiquer l'art et les règles de la grammaire; pour les autres, il faisait couler les flots de la rhétorique; il savait exercer ceux-ci aux combats de la jurisprudence, et ceux-là aux chants d'Aonie; quelques uns apprenaient de lui à faire résonner les pipeaux de Castalie, et à frapper d'un pied lyrique les sommets du Parnasse; à d'autres il faisait connaître l'harmonie du ciel, les phases du soleil et de la lune, les cinq zones du pôle, les sept étoiles errantes, les lois du cours des astres, de leur apparition et de leur déclin, les mouvements de la mer, les tremblements de terre, la nature des hommes, du bétail, des oiseaux et des habitants des bois; il dévoilait les diverses qualités et les combinaisons des nombres,

il enseignait à calculer avec certitude le retour solennel de la Pâque, et surtout il expliquait les mystères de la Sainte-Ecriture. »

Ramenons cette pompeuse description à des termes plus simples : La grammaire, la rhétorique, la jurisprudence, la poésie, l'astronomie, l'histoire naturelle, les mathématiques, la chronologie et l'explication des saintes Ecritures, c'est là, à coup sûr, un enseignement assez étendu, plus étendu qu'on ne l'eût rencontré, à cette époque, dans aucune école de Gaule ou d'Espagne. Le maître de cet enseignement, *Ædelbert*, étant devenu archevêque d'York, *Alcuin* lui succéda dans ses fonctions.

Après la mort d'*Ædelbert*, *Alcuin*, ayant reçu d'Eonbald, son successeur, la mission de se rendre à Rome pour obtenir du Pape et lui rapporter le *pallium*, rencontra Charlemagne, qui le pressa de se fixer en France. Il fut dès-lors établi à la cour de l'empereur, où il déploya toute son activité pour la restauration des sciences et des lettres. Il a composé un grand nombre d'ouvrages théologiques, philosophiques, littéraires, historiques et poétiques, peu remarquables sous le rapport du style et de l'invention, mais qui fournissent des documents très précieux sur l'état des sciences à cette époque. Ne pouvant caractériser ici chacun de ces écrits en détail, nous nous contenterons d'en donner un aperçu général.

Sous le point de vue pratique, *Alcuin* a fait trois choses très importantes pour la science : 1° il a corrigé et restitué les manuscrits de l'ancienne littérature ; 2° il a rétabli les écoles et ranimé les études ; 3° il a lui-même enseigné.

Pendant les ^{vi}^e, ^{vii}^e et ^{viii}^e siècles, les manuscrits des plus beaux et des plus anciens monuments littéraires de l'antiquité avaient été abandonnés, ou étaient tombés entre les mains de copistes tellement ignorants, qu'ils étaient devenus entièrement méconnaissables. Les auteurs profanes n'étaient pas les seuls qui eussent beaucoup souffert; les livres sacrés, les Pères de l'Eglise avaient perdu de leur pureté primitive. Alcuin se chargea d'abord de corriger deux volumes pour servir aux lectures religieuses. Cet important travail nous est connu par un curieux capitulaire de Charlemagne.

Le succès de cette première œuvre détermina Alcuin à réviser complètement les livres sacrés. En 801, après un long et pénible labeur, il put enfin remettre à Charlemagne son précieux travail.

Lorsque la voie des corrections fut ouverte, on y vit s'élancer une multitude d'esprits qui tirèrent de la poussière les plus précieux manuscrits et leur rendirent la vie qu'ils avaient perdue. Lorsqu'un livre avait été ramené à son intégrité primitive, Charlemagne en envoyait des exemplaires aux principaux monastères, afin qu'on en fit des copies exactes. L'art du copiste, aujourd'hui si peu considéré, devint une source de richesses et de gloire. L'abbaye de Fontenelle se fit, en ce genre, une très grande célébrité, grâce à deux de ses moines, Ovon et Hardouin, qui avaient remplacé les caractères corrompus dont on s'était servi depuis deux siècles, par le petit caractère romain, si net, qu'il présentait une lecture presque aussi facile que celle de nos livres imprimés. Reims et Corbie, jalouses de l'honneur de Fontenelle, voulurent l'égaliser sinon le surpasser. On vit bientôt dans tous les monas-

tères de riches bibliothèques, que l'on conservait avec le plus grand soin. Quoique le travail se portât spécialement sur la littérature sacrée, les lettres profanes ne furent cependant pas entièrement négligées; on assure même qu'Alcuin revit et copia les comédies de Térence.

Alcuin, sachant que les livres ne font pas seuls les savants, qu'il faut pour cela de bonnes écoles, mit un soin tout particulier à organiser l'enseignement. Voici un extrait des mesures prises à ce sujet :

« Plusieurs monastères nous ayant, dans les dernières années, adressé des écrits dans lesquels on nous annonçait que les Frères priaient pour nous dans les saintes cérémonies et dans leurs pieuses oraisons, nous avons remarqué que, dans la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons et les paroles grossièrement incultes. Nous avons dès-lors commencé à craindre que, de même qu'il y avait peu d'habileté à écrire, de même l'intelligence des saintes Ecritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devrait être. Nous vous exhortons donc à ne pas négliger l'étude des lettres, afin de pénétrer sûrement et facilement les mystères des saintes Ecritures. Or, il est certain que, comme il y a dans les saintes Ecritures des allégories, des figures et autres choses semblables, celui-là les comprendra plus facilement et dans leur vrai sens spirituel, qui sera instruit dans les sciences des lettres. Qu'on choisisse donc, pour cette œuvre, des hommes qui aient la volonté et la possibilité d'apprendre et l'art d'instruire les autres... Ne manque pas d'envoyer cette lettre à tous les évêques et suffragants, et à tous les monastères. »

Cette *circulaire impériale* eut un grand effet et elle

servit infiniment pour la restauration des écoles épiscopales et monastiques. Les évêques rendirent une nouvelle vie aux écoles établies à côté de leurs cathédrales, et les abbés se firent un bonheur de ressusciter les sciences dans leurs monastères et de les associer à la prière. Les écoles monastiques qui se firent alors un très grand nom, furent celles de Ferrières en Gâtinais, de Fulde dans le diocèse de Mayence, de Reichenau dans celui de Constance, d'Aniane en Languedoc, et de Fontenelle ou Saint-Vandrille en Normandie. On y vit des disciples d'Alcuin qui honorèrent les sciences et les lettres et leur rendirent un grand éclat pour ce temps.

La plus fameuse école du règne de Charlemagne, celle qui exerça le plus d'influence sur les autres, fut, incontestablement, celle du Palais. Cette école palatine répandit chez les grands un tel amour de la science, que chacun aspirait à l'honneur de se distinguer par ses connaissances. L'école palatine suivait Charlemagne partout où il se transportait, et avait pour disciples l'empereur lui-même et tous ceux qui l'accompagnaient.

La vaste administration de l'empire de Charlemagne, les grandes œuvres entreprises et terminées sous son règne, ayant nécessité des dépenses énormes, ce n'est pas un point de vue peu important à la science historique et économique que de savoir comment notre grand monarque put y suffire.

Charlemagne avait trois sources de richesses : les guerres, les impôts et ses métairies. Dans la guerre, il recueillait un immense butin, qui passait presque tout entier entre les mains de ses soldats pour leur servir de solde et pourvoir à leur nourriture. La seule guerre

contre les Huns produisit des richesses incalculables ; car, dans leurs forteresses, formées d'abattis d'arbres et de terre, se trouvaient renfermées les dépouilles de l'univers, réunies autrefois par les bandes d'Attila.

La chronique de Verdun et différents diplômes de Charlemagne nous font connaître les impôts alors en vigueur. Ils consistaient surtout en une multitude de douanes et de péages établis par terre et par eau, qui devaient apporter une grande gêne dans le commerce de l'époque. Dans ce siècle, comme dans les temps plus civilisés, le fisc avait inventé de nombreux moyens pour augmenter le revenu public : il y avait des impôts établis sur les voitures, sur les bêtes de somme, sur le passage des ponts, sur les roues de chariots, même sur la poussière qui s'élevait des pieds des chevaux et des roues de voitures. Cette courte nomenclature prouve seule combien le commerce devait éprouver d'embarras, puisqu'on gênait le transport et le débit des marchandises au lieu de le faciliter.

Les rois, qui possédaient d'immenses propriétés, ne s'attachaient pas alors à en faire des objets de luxe, à construire des parcs magnifiques et même des palais pour les bêtes fauves : ils les considéraient surtout sous le rapport des revenus, cherchant à leur faire produire le plus possible. « Charlemagne ordonnait, dit Montesquieu, qu'on vendit les œufs de ses basses cours et les herbes inutiles de ses jardins. Un père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison. On y voit la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. »

Nous avons retracé avec détail la simplicité de la vie de Charlemagne, qui condamnait impitoyablement le luxe.

La conquête de l'Italie, en mettant les Français en contact avec des peuples légers et vaniteux, ayant introduit en France l'usage des habits de soie bordés de ces riches pelleteries que les Vénitiens rapportaient du Levant, les courtisans se hâtèrent de prendre ces sortes de vêtements. Charlemagne, les voyant un jour ainsi parés et voulant leur donner une cruelle leçon, proposa sur-le-champ une partie de chasse; il monta à l'instant à cheval, par la pluie et la neige, couvert uniquement d'une grosse peau de mouton qu'il portait attachée sur l'épaule et qu'il tournait à son gré du côté d'où venaient le vent et la pluie. Les courtisans, obligés de parcourir les bois fourrés, voyaient avec douleur leurs riches pelleteries tomber en lambeaux; la pluie, la neige, le froid glacial les pénétraient alors jusqu'aux os. Enfin, lorsque ses courtisans furent dans le plus pitoyable état, Charlemagne fit sonner la retraite. Les courtisans, tout confus, suivaient leur maître, le visage baissé vers la terre, soupirant après le moment où ils pourraient réparer le désordre de leur toilette; mais la leçon n'était pas complète; Charlemagne les obligea à entrer dans une grande salle du palais, où il les fit sécher leurs vêtements avec lui auprès d'un grand feu. Les magnifiques pelleteries, auprès de ce foyer ardent, se retiraient et grimaçaient. L'empereur, qui avait joui de l'embarras de ses trop élégants courtisans, les congédia, leur ordonnant de revenir le lendemain, pour la chasse, avec les mêmes habits. Rien n'était plus ridicule. Après les avoir beaucoup raillés, le roi leur dit : « Fous que vous êtes ! connaissez la différence de votre » luxe et de ma simplicité. Mon habit me couvre et me » défend. Si la fatigue vient à l'user, ou le mauvais

» temps à le gâter, vous voyez ce qu'il m'en coûte; tant-
» dis que le même accident vous coûte des trésors. »

Une des grandes préoccupations de Charlemagne avait été de pourvoir à sa succession et à la tranquillité de ses Etats après sa mort. Dès 781, il avait partagé son royaume entre ses trois fils. En 806, il publia le célèbre capitulaire de Thionville, capitulaire que les écrivains contemporains ont appelé le testament de Charlemagne, parce que ce prince divisa son empire en trois royaumes, qu'il distingua par les noms de Germanie, d'Italie et d'Aquitaine. Le royaume de Germanie, que l'empereur destinait à Charles, son fils aîné, se composait de la Neustrie, de l'Austrasie, de la Frise, de la Saxe, de la Thuringe, d'une partie de la Bavière et d'une partie de la Bourgogne.

L'Italie, donnée par Charlemagne à Pepin, son second fils, se composait de l'Italie ou Lombardie, de la Bavière et de l'Alémanie ou Souabe méridionale.

L'Aquitaine, destinée à Louis, troisième fils de Charlemagne, renfermait l'Aquitaine proprement dite, la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, la Gasconne, les Marches-d'Espagne et les îles de la Méditerranée.

Outre ces provinces, qui constituaient l'empire de Charlemagne, à cette époque la France comptait encore de nombreux peuples tributaires; tels étaient les Venèdes, habitant les bassins de l'Elbe, de l'Oder, de la Morawa et de la Theiss, divisés en quatre grandes tribus : les Moraves, les Crèches ou Bohèmes, les Sorabes et les Abodrites; et le duché de Bénévent, qui occupait presque tout le sud de l'Italie.

La mort des deux fils aînés de Charlemagne, Charles et Pepin (810 et 811), ayant rendu sans objet le capitulaire de Thionville, causa les plus vives inquiétudes à l'empereur, qui ne voyait personne dans sa famille pour continuer son œuvre. Pepin laissait un fils en bas âge, nommé Bernard, incapable de conduire un vaste empire. Louis, roi d'Aquitaine, était dans l'âge mûr; mais son administration ayant décelé un caractère mêlé de précipitation et de timidité, Charlemagne, avant de se livrer à lui et de lui donner les dernières et les plus fortes preuves de confiance, voulut encore savoir jusqu'à quel point il en était digne. Il n'oublia point ses peuples en se souvenant de son fils; il apprit avec bonheur, par des amis affidés, chargés de faire des informations secrètes et approfondies sur l'administration de Louis dans l'Aquitaine, que ce prince s'était corrigé de quelques erreurs de jeunesse, et que ses sujets étaient contents et heureux. Il manda aussitôt son fils à Aix-la-Chapelle, rassembla les grands et les prélats dans cette somptueuse basilique qu'il avait fait construire; puis il lui adressa ce discours : « Fils cher à Dieu, à ton père et à ton peuple; toi que » Dieu m'a laissé pour ma consolation, tu le vois, mon » âge se hâte; ma vieillesse même m'échappe; le temps de » ma mort approche... Le pays des Francs m'a vu naître; » le Christ m'a accordé cet honneur; le Christ me permet » de posséder les royaumes paternels; je les ai gardés » non moins florissants que je ne les ai reçus. Le pre- » mier d'entre les Francs, j'ai obtenu le nom de César, » et transporté à la race des Francs l'empire de la race » de Romulus. Reçois ma couronne, ô mon fils! le Christ » consentant, et avec elle les marques de la puissance...

Charles embrassa ensuite tendrement son fils et lui dit le dernier adieu.

Il y a, dans ces paroles, je ne sais quoi de touchant et de sublime qui émeut et qui parle au cœur. Si les dernières leçons d'un père mourant ont une grande solennité et imposent le plus profond respect, quelle impression ne doivent point faire les touchantes et en même temps magnifiques expressions tombées de la bouche d'un grand monarque, qui bénit un fils destiné à être le plus infortuné des pères par la conduite dénaturée de ses enfants !

Tout annonçait la mort du grand roi et la chute prochaine de son gigantesque empire. Charlemagne se sentait alors défaillir ; ses grands travaux avaient épuisé cette vigueur qui semblait lui promettre les plus longs jours. Le peuple crut même apercevoir dans le ciel certains présages des maux qui devaient suivre sa mort. Les éclipses étaient plus fréquentes ou mieux remarquées ; la foudre tomba à côté de l'empereur et tua son cheval ; le tonnerre abattit un globe d'or dont le dôme de la basilique était orné ; la belle galerie qui conduisait du palais à la chapelle s'écroula ; le palais sembla trembler constamment depuis cette époque. Le feu prit au pont de Mayence et consuma en trois jours ce monument de dix années de travail. Une inscription placée dans la chapelle d'Aix, portant ces mots : *Charles Prince*, disparut sans qu'on en retrouvât aucun vestige. L'archevêque Turpin prétendit avoir eu, en disant la messe, une révélation formelle de la mort prochaine de l'empereur.

Quoique Charlemagne sentit ses forces s'affaiblir, il n'en poursuivait pas moins le cours de ses travaux ; il

s'occupait, comme préparation à l'éternité, du soin d'épurer le texte de l'Écriture sainte. Au milieu de ce pieux labeur, il fut saisi d'une fièvre qui l'emporta en sept jours. Sur le point de mourir, il demanda les sacrements et rendit le dernier soupir en prononçant cette prière, qui exprime la confiance d'une âme chrétienne : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*. C'est ainsi qu'il finit sa belle et glorieuse carrière le 28 janvier 814, à l'âge de soixante-douze ans.

Quoique Charlemagne soit toujours le plus grand nom dont s'honore la France, et qu'il ait élevé notre patrie à un degré de grandeur et de puissance qu'elle n'a jamais atteint depuis, il a trouvé des détracteurs qui se sont plu à répéter qu'il n'a rien fondé, puisque son empire s'est écroulé avec lui. Les suites de notre histoire répondront à cette folle accusation.

CHAPITRE III.

Louis-le-Débonnaire (814-840).

Le règne de Charlemagne présente au monde un spectacle jusqu'alors inconnu : un homme extraordinaire paraît sur la scène ; il change toute l'existence de l'Europe et de la chrétienté ; il subjugué les anciens vainqueurs de Rome ; il civilise des barbares par d'autres barbares ;

dans le cours d'une seule vie, il élève un empire aussi vaste que celui que les Romains avaient conquis en six ou sept siècles. Pour continuer une si grande œuvre, ou du moins la maintenir à la hauteur où il l'avait élevée, il eût fallu à Charlemagne un successeur héritier de son génie : et son immense empire tombe entre les mains débiles de Louis-le-Débonnaire, prince doué de qualités éminentes sans doute, mais qualités plus dignes d'un particulier que d'un puissant monarque. Louis-le-Débonnaire n'ayant pas été apprécié par la plupart des historiens avec la justice qui lui était due, nous avons besoin de le faire connaître avant d'entrer dans le détail des événements de son règne.

Louis, le seul des fils de Charlemagne destiné à lui succéder, ne paraissait pas indigne du trône brillant qu'il était appelé à occuper. S'il se faisait remarquer par sa haute stature et son habileté dans les exercices du corps, il se distinguait beaucoup plus encore par les qualités du cœur et de l'esprit. Il possédait une grande science pour l'époque, parlait bien le latin, entendait le grec, connaissait le tudesque, avait sur l'astronomie des connaissances étendues. Il joignait à la science des qualités beaucoup plus précieuses, un profond amour de la justice, de la religion, de la vertu. Malheureusement ces brillantes qualités étaient gâtées par une bonté qui dégénérait en faiblesse, et par une piété trop étroite. C'est ce qui lui valut le surnom de *pieux* chez les Italiens et de *débonnaire* chez les Français. Nous ne dirons pas avec Pasquier que cette dernière épithète « implique sous soi je ne sais quoi de sot : » lorsqu'elle lui fut donnée, elle n'avait rien que d'honorable.

Louis, nommé roi d'Aquitaine à l'âge de trois ans, s'en était allé en berceau depuis la Meuse jusqu'à Orléans. Là, ceux qui étaient chargés de le conduire, le revêtirent d'armes, le hissèrent sur un cheval de bataille, et il fit une entrée royale en Aquitaine. A peine en état de gouverner, on le voit prendre une grande part aux affaires; il est seul nommé et se montre seul à la tête des armées et des conseils; partout il paraît digne de commander; il déploie une grande valeur contre les Gascons, dont la longue résistance pouvait se comparer à celle que les Saxons avaient opposée à son père. Sa valeur et son habileté politique apparaissent surtout dans la guerre qu'il fit aux Sarrasins; si elle eut peu de succès, on ne peut, sans injustice, le lui attribuer. Il se montra bon administrateur, ce qui lui valut l'amour et la reconnaissance de ses sujets; il sut mettre tant d'ordre dans ses affaires, qu'il se trouva en mesure de supprimer le droit de fourrage (*foderum*) que les soldats de son père levaient impitoyablement sur les habitants des campagnes; il mit un soin tout religieux à s'acquitter des augustes devoirs de la justice, auxquels il consacrait trois jours par semaine, et son biographe affirme qu'on eût vainement cherché dans tout le pays un homme ayant à se plaindre d'un déni de justice ou d'une iniquité. Il fut aussi un protecteur zélé du commerce; ce fait est attesté par l'abondante circulation, qui s'établit alors dans ses États, des monnaies italiennes et arabes et des marchandises étrangères (1).

Louis, se faisant aussi remarquer en Aquitaine par une

(1) Voyez l'*Histoire de la Gaule méridionale*, par M. Fauriel.

grande piété, fondait et dotait des monastères, relevait les églises en ruines. Les historiens nous ont conservé une longue liste des lieux saints qu'il combla de ses bienfaits. Le jeune roi ne montrait cependant aucune faiblesse envers les religieux. Il travaillait à réformer leurs mœurs, écartait les prélats des armées, les faisait renoncer à ces parures pompeuses par lesquelles ils semblaient l'emporter sur le faste des courtisans. Tel était Louis-le-Débonnaire lorsqu'il fut appelé à succéder à son père. Comme rien n'égalait l'amour et le respect que les Aquitains lui avaient voués, quand il se mit en marche de Toulouse à Aix-la-Chapelle, le peuple se pressa en foule sur son passage pour le saluer par les plus vives acclamations et lui témoigner qu'il attendait de lui le soulagement des maux qu'il souffrait.

Il y avait, en effet, de grandes réformes à opérer. Les guerres continuelles de Charlemagne avaient si lourdement pesé sur le peuple, que beaucoup de citoyens avaient préféré la servitude sous un puissant protecteur à une indépendance malheureuse incapable de se soutenir au milieu de la confusion générale. Le palais d'Aix-la-Chapelle était devenu un séjour d'immoralité par la vie licencieuse des sept filles et des cinq petites filles de Charlemagne, qui, pour la plupart étant revêtues du titre d'abbesses des plus riches monastères, passaient leur vie à la cour, y avaient publiquement des amants; quelques-unes même étaient tombées dans les plus grands désordres. Louis, dont les mœurs étaient pures, voulut purger le palais de son père; il donna l'ordre aux abbesses de retourner dans leurs monastères pour y garder la clôture religieuse, et déclara leurs amants coupables du

crime de lèse-majesté, à cause *de l'énormité d'un tel attentat et de l'orgueil qu'il décélait*. La plupart obtinrent leur grâce : l'un d'eux, cependant, mérita la mort en se rendant coupable d'un assassinat sur la personne du comte Garnier qui avait été chargé de l'arrêter.

Si Louis montra de la sévérité pour la réforme des mauvaises mœurs de ses sœurs, il ne retrancha rien cependant des riches legs que leur avait faits leur père, de même qu'il fut de la plus scrupuleuse exactitude dans l'exécution des dernières volontés de Charlemagne, soit à l'égard des églises, soit à l'égard des monastères, soit à l'égard des pauvres.

Tout commençait sous les plus heureux auspices ; chacun bénissait le nom de Louis, qui, voulant encore puiser une force nouvelle dans la nation elle-même et inspirer, s'il était possible, ses pensées et ses volontés aux grands seigneurs, modèles des peuples, convoqua à cet effet l'assemblée générale de la nation pour le 1^{er} août, dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Cette grande assemblée fut très nombreuse et extrêmement importante ; on y fit des réglemens pour contraindre les plus illustres seigneurs et les ministres de Charlemagne à réparer leurs injustices ; toutes les plaintes furent entendues, examinées et jugées avec la plus stricte équité. Des peuples entiers se présentèrent pour réclamer un acte réparateur. Les Saxons et les Frisons, qui avaient été privés, par la justice sévère de Charlemagne, du droit de laisser leur patrimoine en héritage à leurs enfants, présentèrent une demande que Louis agréa en les soumettant à la loi commune de tous les sujets de l'empire : c'était une grande concession pour ces peuples ; car, les droits politiques se

confondant avec la propriété, c'était le premier pas pour les nations septentrionales vers l'hérédité des fiefs.

Ce qui donne à l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle un caractère peut-être plus imposant, c'est que les princes du sang et les peuples tributaires vinrent prêter, entre les mains du roi, serment solennel de fidélité. Le jeune Bernard, fils de Pepin, qui avait été conservé par Charlemagne sur le trône d'Italie, mais avec une complète dépendance de l'empereur Louis, parut à Aix-la-Chapelle et jura de lui être fidèle. Les peuples tributaires y vinrent aussi, les uns pour s'engager à payer exactement les impôts qu'ils avaient acceptés, les autres pour solliciter la diminution des charges qui leur avaient été imposées. C'est par une telle demande que le duc de Bénévent obtint que le tribut annuel de 25,000 sous d'or, dont il était chargé, fût réduit à 7,000. Les rois et les princes slaves jurèrent entre les mains de Louis d'être fidèles à l'alliance contractée avec l'empereur Charlemagne; et Léon l'Arménien y fut représenté par des ambassadeurs, qui renouvelèrent les traités passés entre les deux empires.

Quoique Louis eût déjà pu connaître par lui-même les principaux seigneurs et les entendre sur la situation de leurs terres et de leurs gouvernements, il pouvait penser que l'idée qu'on lui avait donnée de son royaume n'était probablement pas conforme à la vérité; voulant se rendre un compte exact de l'état des provinces, il choisit des hommes éclairés, prudents et intègres, et les envoya dans toutes les parties de ses États en qualité de *missi dominici* ou d'inspecteurs. Il leur donna mission de veiller à l'exécution rigoureuse des lois, de tenir des

assises dans des lieux publics, d'entendre les plaintes des peuples, de réformer les abus ordinaires, se réservant à lui-même la connaissance des plus grands crimes.

Un gouvernement trop ferme, trop exact, qui ne veut rien donner au laisser-aller, peut être aussi mauvais qu'un gouvernement trop faible. Si le second laisse le désordre s'introduire dans l'État, le premier foment un principe de rébellion. Louis-le-Débonnaire, dont l'âme était très sensible, était loin, sans doute, de mettre trop de rigueur dans l'exécution de ses réglemens ; mais ses agents, qui avaient des instructions trop précises, ne sachant pas tempérer la rigueur des ordres, firent bientôt naître des mécontentemens parmi les grands. Quelques-uns des plus illustres personnages furent disgraciés, parmi lesquels nous devons citer Adelhard, abbé de Corbie, et Wala, encore séculier, auxquels Charlemagne avait donné, dans les dernières années de sa vie, toute sa confiance, et qui la méritaient par une connaissance profonde des affaires. Ce qui, probablement, détermina Louis à les éloigner de sa cour, c'est que, sachant Wala entièrement dévoué au jeune Bernard, roi d'Italie, il craignit qu'ils ne missent obstacle à ses vues.

Louis-le-Débonnaire, à qui Bernard, roi d'Italie, paraissait extrêmement soumis et disposé à suivre complètement ses ordres, mit ses sentimens à l'épreuve en lui donnant l'ordre de punir sévèrement des perturbateurs romains qui troublaient depuis longtemps la capitale du monde chrétien. Le lecteur se rappelle sans doute la conspiration ourdie par Pascal et Campule contre le pape Léon III. Maintenus dans l'obéissance pendant la vie du grand empereur, ces ambitieux jugèrent, à sa mort, le mo-

ment favorable pour une levée de boucliers et soulevèrent le peuple contre le saint pontife Léon III, qui fit arrêter et punir les principaux coupables. Comme la haute justice, à Rome, était encore à cette époque du ressort de la puissance impériale, une plainte ayant été adressée à la cour de France, l'empereur commanda à Bernard de faire une enquête sur les actes de sévérité du Pape. Quoiqu'ils eussent été trouvés entièrement conformes à la justice, et que la conduite du Pape eût été intégralement approuvée, il y avait toujours, au fond des esprits, une inquiétude vague, un mouvement fébrile sans cesse prêt à se traduire en actes coupables, que Bernard, secondé par le duc de Spolète, fut chargé de réprimer. Le Pape étant mort peu après (11 juin 816), il y aurait eu péril à laisser longtemps le trône pontifical vacant ; dix jours après la mort de Léon, Etienne IV, proclamé pape, prit aussitôt possession de son siège, sans demander l'agrément à Louis-le-Débonnaire, qui, en sa qualité d'empereur, se regardait toujours comme le souverain de Rome. Il est incontestable que, comme chef de l'Eglise, le Pape n'avait, pour exercer sa juridiction spirituelle, aucun besoin de l'agrément de l'empereur ; les pouvoirs spirituels ne viennent pas de la terre ; ils ont été donnés par Jésus-Christ à l'Eglise sans nulle dépendance des puissances séculières. Mais le Pape, à cette époque, étant aussi souverain temporel et se reconnaissant le vassal des empereurs, dépendait incontestablement, sous ce point de vue, de la puissance impériale. Etienne IV, en prenant possession de la chaire pontificale, ayant saisi aussi la direction du pouvoir temporel, l'empereur réclama vivement et fut entendu. Etienne se hâta de lui faire prêter serment de fidélité par les Ro-

main, et, afin de ne pas rompre la bonne harmonie qui régnait entre la Papauté et Louis-le-Débonnaire, il se rendit en France, où il fut reçu avec les plus grands honneurs : Louis alla à sa rencontre à un mille en avant de Reims, se hâta de descendre de cheval à sa vue, se prosterna trois fois contre terre, en disant : « Béni soit » celui qui vient au nom du Seigneur ! » Puis, se relevant il embrassa Etienne. Le Pape ayant apporté deux couronnes d'or, l'une pour l'empereur et l'autre pour l'impératrice Hermengarde, la cérémonie du sacre fut renouvelée solennellement dans la cathédrale de Reims. Les historiens nous laissent entendre qu'il y avait une idée politique cachée sous l'emblème de cette cérémonie : c'est que, selon leur interprétation, ni le droit d'hérédité, ni le choix du peuple et de l'armée ne faisaient les empereurs, mais seulement le choix du chef de l'Eglise.

Etienne IV mourut presque aussitôt après son retour en Italie. Pascal I^{er} fut élu pour le remplacer ; pressé par la nécessité de maintenir l'ordre, il n'attendit pas l'agrément de l'empereur pour se mettre en possession du pouvoir temporel exercé par les pontifes, ses prédécesseurs ; et comme cette prise de possession avait excité les plaintes de la cour de France, il écrivit à Louis une lettre apologétique de sa conduite et de celle des Romains ; non-seulement l'empereur se contenta de cette lettre, mais il prépara encore l'abandon de ses droits et l'entière indépendance de la puissance temporelle des Papes, en ordonnant de reconnaître l'autorité des pontifes qui auraient été canoniquement élus par le peuple romain.

Cependant Louis succombait sous le poids de la vaste monarchie de Charlemagne ; de tous côtés pleuvaient des

plaintes et des réclamations. La Gascogne se soulevait ; l'empereur d'Orient réclamait une partie de la Dalmatie ; les malheureux paysans des marches d'Espagne , accablés sous le poids des exactions des comtes, demandaient protection. Louis, dont le cœur sensible était toujours prêt à soutenir les faibles, accorda aux paysans un édit qui reconnaissait leurs droits contre les seigneurs, ordonna que cet édit fût déposé dans les archives des sept plus grandes villes de la province, afin que les opprimés pussent y avoir recours, mesure qui demeura sans force contre les intrigues et la violence des grands.

Louis, qui avait administré avec tant de sagesse son royaume d'Aquitaine, sentit la nécessité de recourir au mode d'administration adopté par son père. Le lecteur se rappelle que Charlemagne avait divisé ses vastes États en plusieurs royaumes, à la tête desquels il plaçait ses fils qu'il confiait à d'habiles ministres, se réservant à lui-même la haute inspection sur chacun de ces États qui, toujours relevaient de sa personne. Ce système paraissait avoir de grands avantages sur de simples gouvernements, qui pouvaient changer souvent et tendaient constamment à appliquer la loi commune à des provinces habituées à leurs usages, tandis que, par les royautes, chaque grande province suivait sa loi, voyait au milieu d'elle un pouvoir souverain auquel le recours était facile et qui pouvait de lui-même, avec plus de connaissance de cause et surtout avec plus de promptitude que le pouvoir central, résoudre toutes les difficultés. Epris de cette idée, qui avait un côté vrai et sérieusement politique, Louis-le-Débonnaire rassembla, dans l'été de 817, des comices nationaux à Aix-la-Chapelle, pour leur demander l'association de son fils

ainé à l'empire et pour opérer des changements dans le partage déjà arrêté de ses vastes États entre ses enfants. Selon le désir de Louis, Lothaire fut associé à l'empire ; la Bavière fut donnée à Louis, et l'Aquitaine à Pepin.

Cet acte de politique a été hautement blâmé par les historiens, parce que Louis-le-Débonnaire, se dépouillant ainsi de tous ses États, ne se réservait rien pour doter les enfants qui pourraient lui survenir. Mais qui pouvait prévoir que l'impératrice Hermengarde mourrait bientôt ? que le roi, malgré son aversion pour le mariage, épouserait Judith et en aurait un fils ? Nous pensons que, pour juger les actes d'un homme, il faut les considérer dans leur actualité avec leurs probabilités réelles, sans entrer dans le domaine du possible. Si les règles de la probabilité ne suffisent pas, s'il faut encore tenir compte de tous les possibles, il n'y a plus de véritable gouvernement ; les déterminations seront lentes, faibles, incertaines, variables, conséquemment plus de forte impulsion.

L'empereur avait encore eu un but particulier en élevant Lothaire à l'empire ; il se proposait d'arrêter les vues ambitieuses de Bernard, roi d'Italie. Une preuve qu'il toucha juste, c'est que Bernard, déçu dans ses espérances et se voyant réduit au rang de simple vassal de Lothaire, résolut d'aspirer à l'empire. Bernard, devenu le lien de tous les ennemis du gouvernement, comptait de nombreux partisans parmi les évêques, que Louis obligeait à résider dans leurs évêchés ; parmi les grands, que l'empereur contraignait à une rigoureuse justice à l'égard des petits ; même dans le palais impérial, qui devait, à l'exemple du maître, se plier aux rigoureuses prescriptions de la morale. Confiant dans le nombre et

l'habileté de ses partisans, Bernard se hâta de réunir des troupes en Italie, leva l'étendard de la révolte et s'avança vers les Alpes. Louis, instruit de ces intrigues, rassembla une armée de braves Austrasiens et de fidèles Germains, dont la vue seule suffit pour faire rentrer dans l'ombre tous les conspirateurs de France; en sorte que le malheureux roi d'Italie, abandonné à lui-même, voyant les rangs de son armée s'éclaircir par la désertion, n'eut d'autre ressource que d'aller se jeter aux pieds de l'empereur et de s'en rapporter à sa clémence. Louis ordonna d'instruire aussitôt son procès, et arriva ainsi à découvrir la plupart des conspirateurs, qui furent jugés avec le moteur du soulèvement. Les évêques furent dégradés et jetés dans des monastères; Bernard, roi d'Italie, Regnard, comte du palais de l'empereur et les autres séculiers furent condamnés à mort, peine que Louis commua en celle d'avoir les yeux crevés, commutation barbare qui nous surprend dans un prince tel que Louis. La sentence fut exécutée avec tant de cruauté, que Bernard mourut trois jours après. Louis disposa alors absolument de l'Italie en faveur de son fils Lothaire.

La conspiration de Bernard, en rendant le roi soupçonneux, lui fit prendre des mesures de précaution contre trois de ses frères, sinon bâtards, du moins nés d'un mariage de Charlemagne avec des épouses d'un rang inférieur. Craignant de les voir se mettre à la tête des mécontents, il leur fit donner la tonsure ecclésiastique et les renferma dans un monastère. Plus tard (823), il donna l'évêché de Metz à Drogon et plusieurs abbayes à Hugues; on croit que Thierry mourut avant de rentrer en grâce avec son frère.

Il arriva peu après un grand malheur au roi et à la France; la reine Hermengarde, étant venue à mourir, priva l'empereur d'une compagne chérie, nous dirons même d'un guide, car elle avait souvent dirigé le roi et l'avait aidé à porter le poids de l'empire. Bien qu'elle eût quelquefois poussé Louis à des actes d'une sévérité excessive, elle avait eu cependant une action salutaire sur son époux.

Après une telle perte, Louis-le-Débonnaire avait résolu de quitter le monde pour se retirer dans un monastère, où, libre de toutes les pensées terrestres, il pourrait s'occuper uniquement du bonheur du ciel. Les religieux qui auraient le plus désiré de l'avoir parmi eux, l'ayant détourné de ce projet, en considération du bien qu'il faisait à la religion et à l'empire, il résolut de se choisir une nouvelle épouse, et jeta les yeux sur Judith de Bavière, princesse remarquable par sa beauté, son esprit et ses grâces, mais malheureusement aussi par une ambition sans bornes. Il ne fut pas difficile à une impératrice jeune, belle, ardente, de s'emparer entièrement de son époux et de le gouverner. Il se passa cependant, dans la solennité de son mariage, un acte qui dut lui déplaire souverainement. Louis, voyant sans doute la peine que sa nouvelle alliance causait à ses enfants, confirma le partage de ses États fait entre ses trois fils; il fit ensuite jurer par les seigneurs présents qu'ils le maintiendraient, et, afin que la ratification fût plus assurée, il envoya les trois jeunes rois dans leurs royaumes, avec d'habiles gouverneurs pour leur servir de guides. Trois ans après, Judith mettait au monde un fils qui fut nommé Charles. Ce fut la pomme de discorde jetée dans la famille impériale. Des

calamités publiques, assurent les historiens du temps, accompagnèrent sa naissance; de violents tremblements de terre secouèrent le palais de Trèves; d'horribles pluies mêlées de grêle et de pierres détruisirent les moissons, tuèrent les animaux et les hommes; la famine et la peste vinrent unir leur action destructive à tous ces désastres; un si grand nombre d'hommes succombèrent au mal, que quelques provinces furent presque dépeuplées. Le peuple superstitieux, en annonçant que la naissance de Charles serait pour la patrie une cause de grands maux, ne se trompa malheureusement point; mais, avant de les raconter, nous avons d'autres événements à décrire.

En Italie, une lutte latente s'était déclarée entre le Pape et le pouvoir impérial. Lothaire, investi du titre d'empereur, s'était rendu à Rome pour s'y faire sacrer. Quoiqu'il n'y eût là qu'un hommage rendu à la religion, et que ce fût même, aux yeux du peuple, reconnaître la supériorité de la tiare sur la puissance impériale, cependant parce que Lothaire établit des agents spéciaux à Rome pour gouverner en son nom, il mécontenta beaucoup les Romains, aux yeux desquels la Papauté était la seule puissance souveraine. Aussi les agents impériaux, regardés non-seulement comme des étrangers, mais encore comme des ennemis de l'indépendance nationale, furent poursuivis, et deux officiers de l'Eglise romaine, Théodore, primicier, et Léon, nomenclateur, s'étant déclarés ouvertement en faveur des Français, furent mis à mort, meurtre dont on accusa Pascal d'avoir été complice. Une instruction fut même dirigée contre lui; mais il fut pleinement justifié.

Lothaire accourut à Rome l'année suivante (824),

pour convenir avec Eugène II, pape nouvellement élu, de la restitution des droits à ceux que Pascal avait dépouillés à cause de leur révolte. Lothaire profita de sa présence à Rome pour faire prêter serment, au clergé et au peuple, de ne point élire de pontife romain, ou du moins de ne le pas consacrer ni installer avant qu'il eût prêté serment de fidélité par devant les députés de l'empereur ou de ses *missi dominici*, usurpation de droit extrêmement coupable et entièrement contraire à la juridiction spirituelle.

Pendant ces tristes démêlés du Midi, le Nord et l'Est commençaient à s'agiter. Les fiers Danois, ces farouches habitants du Nord dont la vue seule avait fait verser des larmes à Charlemagne, divisés par une guerre intestine, expulsèrent Hérialte, l'un des prétendants au trône. Ce prince, étant venu à la première assemblée tenue par Louis-le-Débonnaire à Aix-la-Chapelle, pour réclamer son appui, reçut la promesse d'un secours lorsque l'occasion serait favorable, et, en attendant, on lui assigna une retraite chez les Saxons. L'année suivante (815), une armée normande pénétra dans la presqu'île du Jutland et y causa d'affreux ravages ; mais le peuple magnanime de cette île, au lieu de se soumettre, monta sur des vaisseaux et échappa ainsi aux coups de ses ennemis.

Les Abodrites, si fidèles à Charlemagne, si dévoués à Hérialte contre les Danois, se révoltèrent à leur tour, firent cause commune avec les Normands, et forcèrent Louis à prendre contre ses nouveaux ennemis des mesures qui les firent échouer dans toutes leurs tentatives (817).

Les Huns ou Abares, que nous avons vus courber la

tête sous la puissante épée de Charlemagne, consentaient à reconnaître la domination de Louis-le-Débonnaire, mais refusaient de dépendre de Cadolac, gouverneur de Frioul. Liuduit, leur duc, envoya à la cour du roi de France, pour faire valoir les droits de sa nation. Ses réclamations n'ayant point été entendues, il se prépara à se défendre et fit élever des fortifications à tous les passages difficiles. Le duc de Frioul, mis à la tête d'une nombreuse armée, ne put forcer ces passages. C'était un grand succès, purement négatif, il est vrai, mais qui affermissait le peuple dans sa révolte et déterminait d'autres peuplades à s'unir à lui. Il fallait arrêter le mal, si l'on ne voulait le voir grandir; Louis plaça Baudry, général habile, à la tête des troupes destinées à agir contre ce peuple. Mais la plupart de ces troupes appartenaient à la Pannonie; qui souhaitait le triomphe des Huns, parce qu'elle le regardait comme l'avant-coureur de son indépendance. Baudry, arrivé en présence des ennemis, se vit abandonné de la plupart de ses soldats, qui allèrent se ranger sous le drapeau des Huns. Le général français parvint cependant à opérer une brillante retraite.

Trois nouvelles armées furent mises sur pied pour vaincre les Huns. Liuduit, duc de ces barbares, adoptant un plan de campagne savamment combiné, fit construire dans un lieu de difficile accès une forteresse défendue par des terrassements et des abattis d'arbres; il plaça ensuite des corps considérables dans tous les passages que les Français devaient traverser, leur donnant l'ordre de harceler constamment les ennemis sans jamais accepter de bataille, et de se replier vers la forteresse lorsqu'ils ne pourraient plus se défendre. Tous les passages furent

forcés; mais les Français y éprouvèrent des pertes si considérables, qu'arrivés en face du fort principal, n'osant tenter de le forcer, ils se contentèrent de ravager le pays et rentrèrent en Italie.

Liuduit, persuadé que le seul moyen de se délivrer des armées françaises était de créer de nouveaux ennemis à l'empereur, détermina les Normands à faire des courses sur les côtes de France. Treize vaisseaux normands, après avoir inutilement essayé une descente sur les bords de la Somme et à l'embouchure de la Seine, voyant que l'Aquitaine n'était pas suffisamment défendue, y débarquèrent et y causèrent les ravages les plus épouvantables. Heureusement pour la France, Linduit, le promoteur de ces incursions, vint à mourir; cette mort délivra Louis-le-Débonnaire d'un dangereux adversaire.

Les provinces espagnoles soumises à la France s'agitaient à leur tour. Soudoyés par le roi musulman de Cordoue, les Gascons des Pyrénées occupèrent les passages des montagnes, détruisirent plusieurs corps de troupes, et préparèrent l'indépendance de la Navarre, qui cessa dès-lors de reconnaître la domination française. La puissance de Louis-le-Débonnaire, étant mieux établie en Catalogne, opposa une plus vive résistance à Abdérame, qui sut cependant, par ses intrigues, se faire ouvrir les portes de Barcelone; cette ville fut reprise peu après; mais le pays, sillonné par des armées ennemies et laissé presque sans défense, fut changé en désert.

Semblable à ces cadavres où la vie n'est pas éteinte entièrement et que les animaux attaquent de toutes parts pour les ronger avant la mort, la France se voyait entourée d'ennemis sur toutes ses frontières. L'Italie, mena-

cée par les Sarrasins d'Afrique, réclamant à haute voix des défenseurs, Louis-le-Débonnaire se hâta d'équiper une flotte qui couvrit la Corse et la Sardaigne, et fit même une descente sur les côtes d'Afrique, où elle contint les Musulmans.

La Bretagne eut aussi, à cette époque, sa tentative d'indépendance.

Après une lutte digne de peuples barbares, les Bretons se soumirent (818). Le roi s'établit sur les bords de l'Ille; il s'y occupa de son nouveau royaume, s'enquit surtout des institutions monastiques. Ayant appris que plusieurs maisons religieuses suivaient la règle établie en Irlande, il ne les approuva pas, et ordonna de suivre à l'avenir la règle de saint Benoît.

Les Bretons reconnurent bientôt pour chef Wiomark, qui les appela à la révolte et résista à toutes les tentatives des gouverneurs français pour les dompter. Mais, à peine battus, ils se relevaient le lendemain de leurs défaites (824). Le chef breton s'étant fait tuer par Lantbert (825), le monarque français commit la faute de nommer Noménoë son lieutenant-général en Bretagne.

Cet homme, le plus grand peut-être qu'ait possédé la Bretagne, devait séparer son pays de la France encore pour six cents ans (1).

Ces guerres extérieures allaient faire place à un mal beaucoup plus grand. Depuis plus de cent ans, il n'y avait eu aucun dissentiment intérieur important; et telle était à cette époque la situation du pays, qu'une guerre civile semblait impossible. Il n'y avait, en effet, aucun

(1) Ermold-le-Noir, — Pitre-Chevalier, *Hist. de la Bretagne*.

grand intérêt en jeu, aucune question irritante débattue; toutes les classes sociales devaient être satisfaites. Le peuple n'existait pas; mais ce qui composait le corps de la nation, les grands, les évêques, les religieux, devaient se féliciter du gouvernement plein d'équité de Louis-le-Débonnaire. La justice de Louis lui avait fait de nombreux ennemis; et, malheureusement, la bonté de son cœur ne lui permettant point de persévérer dans la voie de rigueur dans laquelle il était entré, après avoir frappé, non-seulement il se relâchait, il amnistiait, mais il s'accusait ensuite lui-même, donnait publiquement de solennelles preuves de repentir, et engageait ses ennemis à une vengeance d'autant moins dangereuse que, s'ils venaient à échouer dans leurs tentatives, ils étaient sûrs sinon de l'impunité, du moins d'un pardon, qui ne se faisait pas longtemps attendre. Nous l'avons vu commuer la sentence de mort prononcée contre Bernard, roi d'Italie; il avait relégué ses trois frères, Drogon, Hugues et Thierry, dans l'état monastique, et exilé de la cour Adelhard et Wala. Cette justice, cruelle sous quelque rapport (car jamais nous ne regarderons la mutilation comme une peine convenable), pesait sur sa conscience comme un lourd fardeau; il lui semblait sans cesse entendre son père Charlemagne, et Pepin, son frère, lui redemander le sang de Bernard. En 822, ne pouvant plus supporter le poids de ses remords, il résolut d'imiter la pénitence publique que saint Ambroise avait imposée au grand Théodose, après le massacre de Thessalonique. Il convoqua à cet effet, pour le mois d'août 822, une assemblée générale à Attigny, et confessa, en face des grands et des prélats, qu'il avait péché contre son neveu

Bernard, en permettant qu'il fût traité avec une cruauté excessive; qu'il avait péché contre Adelhard, Wala, les saints et les évêques qu'il avait exilés pour avoir pris part à la conspiration; qu'il avait péché contre ses trois plus jeunes frères, en les forçant d'entrer dans les ordres religieux. Il y a quelque chose de touchant dans cette humiliation volontaire produite par le remords; ces abaissements donnent une nouvelle force aux grands caractères, mais ils affaiblissent l'autorité d'un homme déjà trop faible, et font grandir l'audace des sujets inquiets ou rebelles. L'empereur accorda une amnistie complète à tous ceux qui avaient été frappés; Adelhard et Wala devinrent même ses principaux conseillers. La multitude poussa sans doute de nombreux *vivats*; les amnistiés mêlèrent leurs acclamations à celles de la multitude et firent de nouveaux serments de fidélité. Mais les sanglants affronts s'oublient rarement, et, malgré les réconciliations, les caractères énergiques ne laissent presque jamais passer une occasion de se venger : il s'en présenta une aux ennemis du roi de France; ils la saisirent avidement.

Louis-le-Débonnaire ayant eu, après trois ans de mariage, un fils de Judith de Bavière, se laissa tellement dominer par cette femme, et en subit tellement l'ascendant, que la foule, épouvantée de son pouvoir plus qu'absolu, l'accusa d'avoir ensorcelé l'empereur : comme s'il fallait à une femme jeune et spirituelle d'autre sort que ses charmes, pour captiver un vieil époux ! Judith, voyant avec douleur que son fils Charles serait privé d'apanage, parce que Louis, ayant tout donné à ses trois fils, n'avait plus de provinces pour doter ce jeune prince,

manœuvra avec tant d'habileté, non-seulement auprès de l'empereur, mais encore auprès de Lothaire, roi d'Italie, déjà lui-même investi du titre d'empereur, qu'il fut convenu qu'un royaume de Rhétie serait créé en faveur du jeune Charles; projet qui fut confirmé par une assemblée convoquée à Worms. Ces changements continuels dans l'état d'une nation, changements qui pouvaient se multiplier encore, puisque le roi pouvait avoir d'autres enfants, jetaient les populations dans une anxiété permanente sur leurs institutions, les limites de leurs provinces et les souverains qui leur seraient donnés. Au lieu de travailler à tempérer l'inquiétude générale, les hommes les plus influents, formés en partis de mécontents, semblaient s'être donné la mission de dénigrer tous les actes du gouvernement, d'exagérer toutes ses fautes, de présenter comme mauvaises ses meilleures actions. Les graciés de l'assemblée d'Attigny, qui formaient le noyau de ce parti, exploitant toutes les circonstances pour se rattacher tous les hommes importants, profitèrent de la haine dont le comte Bernard était l'objet pour en amener plusieurs à leurs desseins. Le comte Bernard, fils du duc de Toulouse, ayant mérité, par sa capacité, d'être nommé gouverneur de la Septimanie et des Marches-d'Espagne, fut obligé, en cette qualité, de soutenir des guerres contre les Musulmans; et, se trouvant trop faible pour les conduire avec succès, il réclama des renforts à Louis-le-Débonnaire, qui ordonna à Hugues, beau-père de l'empereur Lothaire, et à Matfrid, comte d'Orléans, de lui conduire des troupes; mais ces deux seigneurs, par une lenteur calculée, n'arrivèrent en Espagne qu'après que Bernard eut été battu (827). Cette

conduite coupable fut déférée aux tribunaux, qui condamnèrent Hugues et Matfrid à la peine de mort, dont Louis les releva, se contentant seulement de les priver de leurs gouvernements : ils conservèrent le souvenir de cet affront.

Le comte Bernard, devenu plus puissant que jamais, ayant été rappelé à la cour, fut l'âme du gouvernement; rien ne se faisait plus sans son conseil, souvent même sans ses ordres; ce qui aiguïsa les traits de la jalousie, qui fit circuler de toutes parts les propos les plus injurieux à l'empereur et à l'impératrice, et les pamphlets les plus odieux. Non content de dire publiquement que le comte souillait la couche royale, qu'il avait introduit un enfant adultérin dans la famille impériale, la conjuration alla jusqu'à lui supposer le dessein d'assassiner Louis-le-Débonnaire pour épouser Judith, et de faire proclamer empereur le jeune Charles, regardé comme son fils.

Ces propos odieux se répétant surtout dans les assemblées que Louis réunissait presque toujours deux fois par année, l'une de ces assemblées chargea Wala, abbé de Corbie, qui appartenait au parti des mécontents, de faire un rapport sur la situation intérieure de la France. Wala était un homme rigide, un esprit élevé, l'un de ces chefs de parti qu'on a vus si souvent faire le mal par un amour excessif de la vertu, et troubler tout par l'esprit de la règle : le souvenir de sa disgrâce avait laissé au fond de son cœur un levain d'amertume qui lui faisait envisager sous le point de vue le plus mauvais tous les actes du gouvernement. Après avoir chargé des couleurs les plus sombres le tableau qu'il fit de l'Etat et de l'Eglise, remontant ensuite à la cause du mal, il ne craignit pas de

nommer le roi qui, s'occupant plus des choses religieuses que des affaires politiques, désorganisait le gouvernement ecclésiastique et laissait languir l'administration temporelle. Louis écouta ce discours avec un religieux silence, promit peut-être de se corriger, sans songer qu'un roi qui se laisse insulter publiquement, abdique nécessairement. Enhardis par le discours de Wala, plusieurs évêques agitèrent entre eux si, étant préposés par Jésus-Christ pour punir les pécheurs, ils n'avaient pas le droit de déposer les rois indociles. On est épouvanté du chemin que les esprits avaient fait en peu de temps. Quand de pareilles idées sont émises et reçues, alors tout annonce une catastrophe; elle ne tarda pas à arriver.

Comme il fallait à la conspiration une tête capable sinon de la conduire, du moins d'imposer à la multitude, les conspirateurs jetèrent les yeux sur Pepin, roi d'Aquitaine, prince merveilleusement doué des avantages extérieurs, actif, entreprenant, mais intempérant et débauché, passant les jours et les nuits à s'ébattre et à s'enivrer; il était d'ailleurs profondément irrité contre le comte Bernard, qui jouissait d'une sorte d'indépendance dans le royaume d'Aquitaine. Il ne fallait à la conspiration qu'une occasion pour préparer un armement considérable, sans donner aucun soupçon à l'empereur; elle se présenta dans l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, au printemps de 830, où il fut arrêté que la guerre contre la Bretagne serait poussée à outrance. Louis-le-Débonnaire, peut-être content de cette détermination, donna l'ordre à ses enfants de réunir des troupes et de venir le rejoindre. Louis, roi de Bavière, répondit à l'appel de son père avec un faible corps, tandis que Lothaire en Italie, et Pepin en Aquis-

taine, faisaient des armements beaucoup plus importants, qui semblaient avoir le même but. Lorsque Pepin eut réuni des troupes suffisantes, il vint passer la Loire à Orléans, chassa le comte Odon, établi gouverneur de cette ville par Louis, et rétablit le comte Matfrid dans son gouvernement. De là il s'avança jusqu'à Verberie, où son frère, Louis de Bavière, qui s'était échappé du camp de l'empereur, vint le rejoindre. L'armée de Louis-le-Débonnaire se débanda aussitôt. Les fils du roi lui ayant intimé en même temps l'ordre de renvoyer le conseiller perfide qui le trahissait et le déshonorait, Bernard se hâta de regagner la Septimanie et de se renfermer dans Barcelone. Judith, qui était alors à Aix-la-Chapelle, éloignée de son époux, craignant à chaque instant de tomber entre les mains de ses ennemis, s'était mise en route pour rejoindre Louis-le-Débonnaire, lorsqu'elle reçut de celui-ci l'ordre de se renfermer dans le couvent de Sainte-Marie de Laon.

Instruits de sa retraite, les mécontents envoyèrent, pour l'enlever de force, les comtes Guérin et Lantbert, qui lui posèrent l'alternative de la mort ou du couvent. S'étant déclarée prête à prendre le voile, elle fut renfermée au monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers, où elle édifia les religieuses par la vie la plus exemplaire. Avant son départ, elle obtint d'avoir une conférence secrète avec l'empereur pour l'exhorter, disait-elle, à se retirer lui-même dans un monastère, mais dans le dessein de lui donner des conseils et d'arrêter leur rôle.

L'assemblée générale, réunie alors à Compiègne, présenta le spectacle le plus déplorable. Au milieu de la salle de réunion se trouvait un trône vide, que Louis ne

voulait plus occuper, sur lequel, cependant, on le contraignit de monter pour l'en faire descendre avec plus d'ignominie. Les grands se trouvèrent, dès le début, divisés en deux partis, dont la majorité paraissait favorable au roi; mais la minorité, là comme partout, turbulente, audacieuse, neutralisant les désirs de la majorité, rendit les résolutions indécises jusqu'à l'arrivée de Lothaire, roi d'Italie. Ce fils ingrat, croyant voir tous ses projets ambitieux couronnés par l'abdication de son père, qui lui avait conféré le titre d'empereur, se montra plus violent que ses frères, fit arracher les yeux à Héribert, frère de Bernard, envoya Odon en exil, enferma dans un couvent Conrad et Rodolphe, frères de l'impératrice, après leur avoir fait accepter de force la tonsure cléricale. Il n'approuva cependant pas le projet de déposition de son père, pensant sans doute qu'il valait mieux lui laisser ses titres, ses pouvoirs, ses droits, mais à condition qu'il ne les exercerait que conjointement avec lui. En effet, Lothaire fut proclamé adjoint à l'empire, avec droit de gouvernement. C'était plus habile; car Lothaire, seul empereur, aurait eu en peu de temps contre lui les partisans de Louis-le-Débonnaire et ses deux frères, les rois d'Aquitaine et de Bavière; tandis qu'en restant simple associé à l'empire, il absorbait en réalité tout le pouvoir sous le fantôme d'autorité laissé à son père.

Lothaire avait compté ne rencontrer aucune opposition de la part de son père, dont la volonté énervée par les malheurs et manquant d'appui par l'éloignement de ses conseillers intimes, semblait devoir n'opposer aucune résistance; mais le malheur lui rendit de l'énergie. « Pendant l'été, dit l'auteur de la vie de Louis-le-Débon-

» naire, qui semble avoir été attaché à la cour comme
» astronome, Louis ne fut empereur que de nom ; lorsque
» l'automne s'approcha, les adversaires de l'empereur
» voulaient que l'assemblée générale fût convoquée
» quelque part en France ; mais Louis s'y opposait en
» secret de toutes ses forces, car il se défiait des Français
» et il n'avait d'espérance que dans les Germains. Enfin,
» l'empereur l'emporta, et l'assemblée fut convoquée à
» Nimègue. Cependant il pouvait craindre encore que, si
» toute l'armée s'assemblait, le petit nombre de ses fidèles
» ne fût accablé par la multitude de ses ennemis. Il or-
» donna donc que chacun se rendît aux plaids publics,
» en simple appareil pacifique. »

Ce coup de politique, extrêmement habile, parce que la Germanie était entièrement dévouée à Louis-le-Débonnaire, tandis que la France se donnait à ses fils, fut inspiré à Louis par un moine de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Retiré dans ce monastère pour y vivre plus saintement, l'empereur s'entretenait fréquemment avec les religieux du désir qu'il avait de quitter le siècle pour embrasser l'état monastique, afin de travailler plus paisiblement à son salut. Profondément touchés de son sort, les religieux ranimaient son courage, l'engageaient à ne point s'abandonner entièrement, lui présentaient la perspective d'un meilleur avenir, et ils se chargèrent même de le relever. Gondebaud, l'un d'eux, devenu l'agent actif d'une restauration, fit de fréquents voyages à la cour de Bavière et à celle d'Aquitaine, visita beaucoup de seigneurs influents, tâchant d'exciter partout la compassion en faveur d'un roi juste, pieux, tendre et compatissant. Etant surtout parvenu à faire com-

prendre aux rois d'Aquitaine et de Bavière que l'énorme prépondérance de leur frère était à leur détriment, tout se prépara pour une contre-révolution à l'assemblée qui devait se tenir à Nimègue.

Les Germains se rendirent en foule au lieu désigné ; beaucoup de Français, au contraire, se dispensèrent de faire un voyage lointain pour s'y trouver, ce qui donnait l'avantage au parti du roi. Aussi, lorsque l'abbé Hilduin, l'un des chefs des mécontents, arriva aux Etats avec une troupe nombreuse de gens armés, il fut dénoncé à l'assemblée pour avoir méprisé l'ordre de l'empereur, et fut relégué à Paderborn. Le parti de Lothaire réuni à Nimègue, sentant sa faiblesse, se rassembla dans la tente de ce prince pour aviser au moyen de parer le coup qui le menaçait ; plusieurs résolutions furent proposées : les uns voulaient que le lendemain, dès le matin, il attaquât son père à l'improviste et s'en emparât ; les autres l'engageaient à abandonner la diète et à réunir une armée afin de se rendre maître de la situation. Lothaire, aussi faible que son père, flottait irrésolu entre les deux partis, lorsque Louis le fit appeler et eut avec lui un long entretien, dans lequel il s'opéra une réconciliation entre le père et le fils. Celui-ci abandonna à la rigueur des lois tous ses partisans, dont le procès, instruit au printemps suivant, se termina, pour la plupart des accusés, par une condamnation à mort ; peine que Louis, toujours débonnaire, commua, se contentant d'ordonner que les laïques fussent contraints à recevoir la tonsure, et les évêques à demeurer renfermés dans des monastères.

Judith, sortie tout-à-coup de sa retraite, se présenta le 2 février 831, jour de la Purification de la Vierge, pour prou-

ver son innocence : toute l'assemblée s'écria qu'elle n'avait aucun accusateur, et elle fut déclarée innocente. Bernard, comte de Septimanie, étant accouru de Barcelone à une troisième assemblée tenue à Thionville, jeta un défi à ses accusateurs, et demanda à combattre à cheval, en champ clos, pour que le jugement de Dieu prononçât entre l'innocent et le calomniateur. Personne n'ayant répondu à son défi, l'assemblée, après lui avoir déferé le serment, prononça son innocence sur son seul témoignage.

Les plus coupables des rebelles, parce qu'ils étaient les plus ingrats, les fils du roi, ayant obtenu un entier pardon, furent renvoyés dans leurs royaumes, investis de tous les pouvoirs qu'ils possédaient auparavant, à l'exception de Pepin, roi d'Aquitaine, que Louis retint cependant auprès de lui, parce qu'il avait donné le premier le signal de la révolte. Il s'échappa, rentra dans son royaume d'Aquitaine, le cœur dévoré du désir de se venger, et fut suivi par un mauvais génie, inspiré par la reine Judith. Bernard, comte de Barcelone, que nous avons vu persécuté pour son attachement à l'empereur et à l'impératrice, ayant été éclipsé à la cour par le moine Gondebaud, se jeta de dépit dans le parti des mécontents, s'attacha à la personne de Pepin pour rouvrir les blessures profondes de ce cœur ulcéré, grossit sans cesse les prétendues injures qui avaient été faites au prince, et lui persuada qu'il n'y avait pour lui de salut que dans la révolte. Il sut encore agir avec tant d'adresse auprès du roi de Bavière, qu'il le détermina à la rébellion. Instruite que de nouvelles conspirations s'ourdissaient en Aquitaine, que de là partiraient bientôt des armées nombreuses pour détrôner son époux, Judith le détermina à prendre les armes

et à marcher d'abord contre le roi de Bavière, qui se soulevait en même temps. Une simple démonstration ayant suffi pour le ramener à la soumission, Louis-le-Débonnaire tourna toutes ses forces contre le plus dangereux de ses fils, contre Pepin, qu'il déclara déchu du royaume d'Aquitaine et dont il transmit la couronne à son jeune fils Charles. De même, il priva le comte Bernard de son duché de Septimanie, pour en investir Berenger, comte de Toulouse. Pendant toute la campagne de 832, Louis continua de dévaster l'Aquitaine, tandis que Pepin harcelait ses troupes, surprenait ses partis détachés et le contraignait enfin à repasser la Loire, après avoir beaucoup souffert des pluies d'automne.

Après son expédition contre Pepin, roi d'Aquitaine, persuadé qu'il avait mis fin à la guerre et à la lutte déplorable qu'il avait été obligé de soutenir contre son fils, l'empereur Louis regagnait son château d'Aix-la-Chapelle, où il espérait trouver quelques instants de repos, lorsqu'il apprit qu'une nouvelle ligue, plus formidable que toutes celles qui s'étaient formées contre lui, travaillait à sa perte; que ses trois fils, Lothaire, Pepin et Louis, se disposaient à venir lui demander à main armée le maintien des anciens partages. A cette nouvelle, l'alarme fut grande à Aix-la-Chapelle. Louis-le-Débonnaire convoqua aussitôt tous les hommes d'armes qui étaient demeurés liés à sa personne, ou qui avaient embrassé les intérêts de sa femme Judith et de Charles, son plus jeune fils. Beaucoup répondirent à cet appel; c'étaient sans doute des hommes du Nord, qui nourrissaient de l'antipathie contre ceux du Midi et qui, d'ailleurs, étaient plus attachés à l'infortuné monarque; c'étaient quelques

évêques et quelques abbés, pleins encore, malgré la confusion générale des idées, des bonnes traditions sur le pouvoir; c'étaient des comtes nouvellement créés, des officiers enrichis par la munificence du roi, qui accordait les bénéfices avec tant de prodigalité.

Quand l'empereur se vit à la tête d'une armée nombreuse, il se mit de bonne heure en marche pour aller combattre ses fils et les obliger enfin à reconnaître son autorité souveraine. Arrivé au printemps à Worms, où il séjourna quelque temps et célébra les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, il reçut de ses fils de nombreux messages qui lui proposaient des conditions de paix. Tout en exigeant une soumission pure et simple, Louis manifestait dans ses réponses cette faiblesse et cette indécision qui l'avaient perdu. Ses fils, ayant aisément reconnu que son caractère n'avait pas acquis plus de fermeté dans le malheur, assurés de vaincre encore leur père, sinon par les armes, du moins par la ruse, résolurent de s'avancer à sa rencontre à la tête de leurs troupes.

Les deux armées se trouvèrent en présence dans une vaste plaine située entre Colmar, Künsheim et Sigolsheim, et nommée Rothfeld, c'est-à-dire le Champ rouge. Des deux côtés on éleva des tentes; on s'établit non pas comme des troupes qui veulent en venir aux mains, mais plutôt comme des guerriers amis qui, se trouvant dans une riche plaine où tout est en abondance, désirent se livrer au jeu et au plaisir. On ouvrit cependant des négociations, pendant que les soldats des deux armées se traitaient en amis, se visitaient à toutes les heures; l'armée des fils du roi, où l'on trouvait plus de liberté et de plaisir, grossissait sans cesse; on y voyait accourir la plus haute no-

blesse de toutes les parties des vastes états de Charlemagne. Le personnage qui frappa le plus, fut le pape Grégoire, qui, s'étant présenté comme modérateur de la paix, s'établit dans le camp des fils de Louis-le-Débonnaire, ce qui fit juger qu'il était acquis à leurs intérêts; on répandit même le bruit qu'il était venu dans le dessein de frapper d'excommunication l'armée de Louis. A cette prétendue nouvelle, un grand tumulte s'éleva parmi les troupes de l'empereur, qui s'écrièrent par la bouche de quelques évêques : « Si le Pape nous excommunie, » nous l'excommunierons à notre tour. » On reconnut bientôt que les intentions du pontife étaient entièrement pacifiques, et, par son intermédiaire, des négociations suivies commencèrent, des messagers franchirent chaque jour l'intervalle qui séparait les deux camps, et, s'il faut en croire un contemporain, l'empereur et ses fils échangèrent entre eux ces paroles :

« Vous me devez la vie, écrivait l'empereur à Lothaire, » à Pepin et à Louis; n'oubliez point que je suis votre » père. »

A quoi ils répondirent : « Après Dieu, le plus grand » des augustes, votre personne est ce que nous avons de » plus cher et de plus sacré; nous ne sommes point des » rebelles, comme le publient nos ennemis; nous venons, » en suppliants, implorer votre miséricorde. Ne nous » condamnez point injustement, ne nous dépouillez point » sans cause de votre héritage. »

L'empereur ajouta : « Souvenez-vous que vous êtes » mes vassaux, et que vous êtes engagés par serment à » me demeurer fidèles. »

» Nous ne vous avons point refusé le service que nous

» vous devions ; car votre honneur, votre gloire, votre
» bonheur, sont des choses qui nous sont plus précieuses
» que la vie. Si nous venons en armes vers vous, c'est
» pour vous délivrer des ennemis qui vous entourent,
» c'est pour exposer au grand jour les crimes de ces
» hommes qui essayent de pervertir votre âme si pieuse
» et si douce, et qui veulent vous perdre en nous perdant.»

Il y avait trop d'aigreur dans cette conversation pour arriver à un résultat pacifique. Chacun se prépara donc à la guerre. Le Pape, profondément ému des malheurs qui allaient de nouveau affliger l'Europe, résolut de faire une nouvelle tentative et se rendit le 24 juin, jour de saint Jean-Baptiste, au camp du roi, et, selon l'usage, il donna sa bénédiction en arrivant. Quoique Louis eût une piété profonde et que, dans toutes les circonstances, il montrât pour les évêques le plus profond respect, il reçut cependant le chef de l'Eglise avec froideur et lui dit : « Si je ne vous rends point les mêmes honneurs qu'aux » Papes vos prédécesseurs, si je ne célèbre point votre » arrivée par des hymnes et des cantiques, c'est que vous » n'êtes point venu, comme eux, pour une bonne cause. » Grégoire lui répondit : « Ma cause est bonne, puisque je » suis venu pour rétablir la paix et la concorde. Cette » paix, je dois l'enseigner à tous les hommes, la porter » en tous lieux. » Le Pape eut encore avec Louis-le-Débonnaire plusieurs autres conférences, qui n'eurent pas plus de succès. Les soldats de l'empereur, étonnés de l'inutilité des efforts du chef de l'Eglise, commencèrent à douter de la légitimité de la cause qu'ils soutenaient et bientôt l'abandonnèrent en foule.

La nuit qui précéda la fête de Saint-Pierre (29 juin),

les soldats de Louis s'échappèrent en grosses troupes, mais sans tumulte, et ils vinrent dresser leurs tentes dans le camp des rois confédérés. Quand le jour commença à paraître, les amis de Lothaire, saisis d'enthousiasme à la vue d'un tel changement, firent éclater leur joie par des cris d'allégresse. Les évêques et les abbés, ayant Wala en tête, se rendirent à la tente du Pape, et un prêtre entonna le psaume : *Dextera Domini fecit virtutem*. On croyait la lutte terminée et le triomphe de Lothaire à jamais assuré.

Louis-le-Débonnaire, affaissé sous le poids de sa douleur, moins par les maux qu'il endurait que par l'accablement de Judith sa femme et de son jeune fils Charles, dit aux quelques seigneurs demeurés fidèles à sa cause :
» Allez vers mes fils ; je ne veux point que vous souffriez
» pour moi dans votre vie ou dans vos membres. » Ils se retirèrent en pleurant. Louis-le-Débonnaire, trahi par les siens, n'ayant plus de ressource qu'en se remettant entre les mains de ses fils, se rendit auprès d'eux : « Sou-
» venez-vous, leur dit-il, de vos serments ; vous avez
» juré de protéger ma femme et Charles, votre plus jeune
» frère. »

Au lieu de tenir leurs promesses, les trois fils de l'infortuné monarque se partagèrent de nouveau l'empire, exilèrent Judith à Tortona et confièrent à Lothaire l'empereur et son fils Charles. « Le lieu où l'empereur Louis-le-Débonnaire a été abandonné, dit un contemporain, a été dès-lors appelé d'un nom ignominieux, *Champ du Mensonge*. Là, en effet, tous ceux qui avaient promis fidélité à l'empereur, faussèrent honteusement leur parole. »

Louis, roi de Bavière, et Pepin, roi d'Aquitaine, reprirent le chemin de leurs Etats. Lothaire, trainant son père à sa suite, s'étant rendu à Soissons pour le renfermer dans le même monastère de Saint-Médard où il avait déjà été reclus, convoqua à Compiègne une assemblée générale pour le 1^{er} octobre de la même année, afin de procéder à la dégradation de son souverain.

Les évêques qui avaient concouru à la fatale journée du Champ-du-Mensonge, Ebbon, archevêque de Reims; Agobard, évêque de Lyon; Bernard de Vienne, Barthélemy de Narbonne, Gessé d'Amiens, Elie de Troyes, et Erebold d'Auxerre, voulant faire descendre le malheureux Louis-le-Débonnaire jusqu'au dernier degré d'humiliation, rédigèrent une confession de ses péchés et de ses crimes prétendus, pour la lui faire réciter devant le peuple assemblé. Cette confession, conçue en huit articles, renfermait un grand nombre d'accusations, au premier rang desquelles se trouvaient la mort de Bernard et la reclusion de ses frères, dont il avait déjà fait une pénitence volontaire et malheureusement trop solennelle; on lui reprochait, en second lieu, les parjures auxquels il avait exposé son peuple en changeant les partages de l'empire garantis par les serments nationaux; on l'accusait, en troisième lieu, d'avoir violé les lois de l'Eglise en préparant des expéditions militaires en Carême. Les autres chefs d'accusation portaient sur la rigueur qu'il avait mise dans l'exercice de la justice, sur la permission qu'il avait accordée à Judith de se purger par serment des crimes dont on l'inculpait, sur les maux produits par la guerre civile, sur les dissensions domestiques de la famille impériale, enfin sur tous les mal-

heurs de l'Etat dont il aurait dû être le gardien et le défenseur.

Cet acte d'accusation, adopté par l'assemblée de Compiègne, fut porté à Soissons par les évêques que nous venons de nommer. « Le seigneur Louis étant venu (ce » sont les termes de l'acte authentique dressé à cette époque) dans l'église de la sainte Vierge où sont déposés » les corps de saint Médard et de saint Sébastien, en présence des prêtres, des diacres et d'une grande multitude de clercs; en présence aussi de son fils, le seigneur » Lothaire, de ses grands et de tout le peuple, autant » que l'église en pouvait contenir, il se prosterna en » terre sur le cilice, devant le saint autel; il confessa » devant tout le monde qu'il avait indignement rempli » le ministère qui lui était confié, qu'il y avait offensé » Dieu de différentes manières, qu'il avait scandalisé » l'Eglise du Christ, et que, par sa négligence, il avait » induit le peuple de plusieurs manières dans le désordre. En conséquence, et par pénitence de tant de » crimes, il déclara qu'il voulait en faire une expiation » publique et ecclésiastique, afin qu'à l'aide du Seigneur » il pût ensuite obtenir l'absolution de ses forfaits par » le ministère et l'appui de ceux à qui Dieu a donné le » pouvoir de lier et de délier. Alors ces mêmes pontifes, » agissant comme ses médecins spirituels, l'avertirent, » pour son salut, qu'une vraie rémission de ses péchés » suivrait une confession pure et simple..... Après cet » avertissement, il confessa qu'il avait péché dans toutes » les choses dont il avait été repris par les mêmes pontifes. » Un évêque lui présenta alors la confession rédigée auparavant en huit articles. Louis, la tenant entre

ses mains, la lut, l'arrosa de ses larmes et confessa devant les prêtres et le peuple qu'il avait commis toutes les fautes qu'elle contenait. Il sollicita une pénitence publique, afin que, s'il avait scandalisé le peuple par ses vices et ses fautes, il pût l'édifier par des actes réparatoires du scandale qu'il avait donné. « Après cette confession, il remit aux prêtres l'écrit qui contenait ses » péchés, pour qu'ils le gardassent en mémoire de cet » événement, et ceux-ci le posèrent sur l'autel. Ensuite » il détacha sa revêtue militaire et la plaça lui-même » sur l'autel; puis, se dépouillant de l'habit du siècle, il » reçut des évêques, avec l'imposition des mains, l'habit » de pénitent; car, après une si grande et telle pénitence, » un homme ne peut jamais rentrer dans la milice du » siècle (1). »

Après la lecture d'une semblable cérémonie, on ne sait de quoi l'on doit être le plus surpris, ou de voir des évêques assez malheureux pour prêter leur auguste autorité à un acte si criminel, ou de voir un fils assez coupable pour faire tomber sur son propre père un pareil déshonneur, ou de contempler Louis-le-Débonnaire assez faible pour subir un pareil affront. Le but que se proposait Lothaire ne fut pas atteint : l'excès même de l'humiliation fut l'une des causes qui relevèrent l'empereur. Le peuple, ému à cet étrange spectacle, s'affligea de tant d'abaissement et s'indigna de tant de violence; la pitié entra dans tous les cœurs; la nature même reprit une partie de ses droits; Pepin et Louis, honteux d'avoir laissé traiter ainsi leur père, le fils de Charlemagne, som-

(1) Act. Auct. Ludov., p. 243, et Chart. Agob., Lugd. arch., p. 246.

mèrent Lothaire de se conduire à son égard avec moins d'indignité. Sur son refus, ils prirent les armes, et Lothaire, se voyant abandonné à son tour, laissa son père libre. Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans ces révolutions successives, il n'y eut pas un combat livré; tout se conduisait par intrigue.

Quoique Louis, après le départ précipité de son fils, ne se trouvât plus entouré que d'un peuple fidèle, il ne voulut cependant point reprendre les ornements impériaux avant d'avoir été réconcilié à l'Eglise par les évêques. La cérémonie de sa réhabilitation se fit dans l'église Saint-Louis avec autant de solennité qu'en avait eu celle de sa déposition. Les évêques lui ôtèrent de leurs mains le vêtement d'esclave spirituel, dont ils l'avaient couvert, lui attachèrent sa ceinture militaire et lui reposèrent la couronne sur la tête au milieu des applaudissements des assistants. On lui rendit sa femme et son fils Charles; tout parut réparé; mais le mal véritablement irréparable était la perte de toute considération, c'était le mépris secret qui se joignait à la pitié pour un roi sans cesse prêt à dévorer tous les outrages et à subir toutes les humiliations.

Louis-le-Débonnaire, toujours plein de miséricorde ou plutôt de faiblesse, envoya conjurer son fils Lothaire d'accepter un accommodement; propositions auxquelles celui-ci ne répondit que par des préparatifs de guerre et en mettant deux armées sur pied : l'une commandée par Lantbert, comte de Nantes, et Matfrid, comte d'Orléans, qui prirent position sur la Loire et battirent Adam, commandant des troupes impériales; l'autre, sous les ordres immédiats de Lothaire, s'avança jusque sur la Saône,

et demeura maîtresse du champ de bataille, après cinq jours de combat. La ville de Châlon fut prise et brûlée; les femmes mêmes ne furent point épargnées, et Gerberge, sœur de Bernard, duc de Septimanie, fut tirée de son couvent pour être noyée dans la Saône.

Le parti des mécontents, fier de ces victoires, réunit ses deux armées sur les bords de la Loire, à une faible distance de Blois, où Louis-le-Débonnaire se trouvait à la tête de troupes nombreuses. Au lieu de combattre, les soldats commencèrent à négocier; et, après quatre jours de pourparlers, Lothaire se vit abandonné de ses hommes d'armes, qui vinrent se ranger autour du vieil empereur. Comme il ne resta d'autre ressource à Lothaire que d'aller se jeter aux pieds de son père, il y courut, et demeura longtemps prosterné devant le trône, la face contre terre. Louis-le-Débonnaire, incapable de ressentiment profond, le releva, lui pardonna toutes ses fautes à la seule condition qu'il retournerait aussitôt en Italie et qu'il n'en sortirait point sans sa permission.

Vainqueur de ses ennemis, désirant se réhabiliter complètement, Louis-le-Débonnaire convoqua à Thionville, pour le mois de février 835, une assemblée générale où huit archevêques et trente-cinq évêques condamnèrent la conduite de l'assemblée de Compiègne, qui, deux ans auparavant, avait déposé l'empereur. Les évêques signataires de l'acte de dégradation furent déposés; mais un ennemi humilié regagnait facilement les bonnes grâces de l'empereur: Louis permit à la plupart des évêques déposés de reprendre possession de leurs sièges.

Le calme était enfin rentré dans la famille impériale;

l'ambition d'une mère ramena bientôt, sur la scène, des orages et des tempêtes. Judith voyait son fils Charles doté d'un royaume ; mais comme cet Etat avait peu d'importance, elle était bien décidée à l'agrandir ; elle se réconcilia, pour cela, avec son plus redoutable adversaire. A moins d'être familiarisé par l'usage ou par l'histoire avec les intrigues des cours, on n'imaginerait jamais que Judith fût capable de solliciter le rappel de Lothaire ; elle le fit cependant, parce que Louis ayant augmenté d'une partie de la Neustrie l'apanage du prince Charles, il lui fallait, à la mort de l'empereur, un puissant appui pour défendre cette précaire donation. Judith, dont toute l'activité n'avait d'autre but que d'étendre et d'affermir la puissance de son jeune fils, ayant jeté les yeux sur Lothaire pour lui servir d'appui, chargea de cette mission diplomatique le moine Gondebaud, qui arriva à la cour d'Italie dans un moment où une maladie affreuse emportait la plupart des conseillers de Lothaire et le mettait lui-même à deux doigts du tombeau. La voix publique répétait que cette maladie était une éclatante punition du ciel, qu'elle avait emporté les conseillers coupables et semblait ne laisser la vie au fils que pour lui donner le temps de se repentir et de réparer ses actes criminels à l'égard de son père.

Lothaire, touché lui-même, vint en France, à l'appel de sa belle-mère, pour réparer ses crimes passés. Judith lui proposa de partager les vastes Etats de Louis-le-Débonnaire en deux parts, dont l'une serait pour lui et l'autre pour Charles ; elle consentait cependant à distraire de la riche proie les provinces de Bavière et d'Aquitaine, pour les laisser à Louis et à Pepin. Ce marché ayant été accepté, Charles devait avoir la France à peu près telle

qu'elle existe aujourd'hui, et Lothaire le reste de l'empire ; mais il survint un événement qui changea toutes ces combinaisons et rejeta tout le royaume dans une nouvelle agitation. Pepin mourut dans ces circonstances, laissant deux fils, Pepin et Charles. Quoiqu'il eût été privé de ses Etats à l'assemblée de Crécy, son père, dont la mansuétude était sans bornes, avait daigné les lui remettre, mais l'acte par lequel il avait été réintégré laissant beaucoup de doute sur le droit à sa succession, les états d'Aquitaine se réunirent aussitôt après sa mort pour statuer sur sa succession, et se trouvèrent divisés. Les uns voulaient que le royaume d'Aquitaine passât aux deux fils du dernier roi ; les autres pensaient qu'il fallait s'en rapporter à la sagesse de l'empereur, ou autrement livrer l'Aquitaine à l'impératrice Judith, qui était devenue la maîtresse absolue de son époux. Louis trancha le différend en donnant l'Aquitaine à son fils Charles et en soutenant par la force des armes, cette décision ; il fit garder le jeune Pepin, déjà en âge de se créer des partisans ; quant à Charles, il était trop jeune pour donner de l'inquiétude.

L'agrandissement considérable que venait d'obtenir le royaume de Charles lui donnant une grande prépondérance sur ses frères, Louis, roi de Bavière, alors déshérité, en conçut un vif ressentiment et prit les armes. Louis-le-Débonnaire, retenu dans le Midi lorsqu'il apprit cette fâcheuse nouvelle, se voyait, arrivé presque au terme de sa carrière, obligé de recommencer une guerre parricide qui avait abreuvé tout le cours de son existence de la plus profonde douleur. Malgré la faiblesse de son caractère, voulant réprimer avec fermeté cette tentative

audacieuse, il s'avança vers le Rhin à la tête d'une armée nombreuse, et se trouva bientôt en face de troupes plus nombreuses encore, composées de Bavares, de Thuringiens, de Saxons et d'autres peuples jusqu'alors ennemis, réunis pour le combattre. Tout semblait présager de nouveaux malheurs au vieux roi. Aux inquiétudes de l'esprit se joignirent les souffrances du corps ; un rhume violent se changea en une fluxion de poitrine qui le mit, en quelques jours, à l'extrémité. Le roi de Bavière, son fils, instruit de sa mort prochaine, accourut pour recevoir sa bénédiction : « Hélas ! dit Louis en soupirant, je lui pardonne, mais qu'il se souvienne qu'il fait descendre ma » vieillesse dans le tombeau et que Dieu punit sévèrement les enfants indociles. » Sur le point d'expirer on l'entendit par deux fois s'écrier en langue germanique : *Aus ! aus !* (*hors ! hors !*) comme si, fatigué de la vie, il avait voulu encourager son âme à quitter son corps. Les assistants crurent qu'il avait vu paraître le diable et qu'il le renvoyait.

Louis-le-Débonnaire avait beaucoup de vertus et de bonnes qualités ; tous les écrivains nous le représentent comme l'ami des lettres, le protecteur des savants, un zélé exact de la plus scrupuleuse justice, un capitaine doué d'une bravoure à toute épreuve, capable de commander les grandes armées ; un défenseur sincère du peuple, dont il diminua les charges : et cependant il ne fut qu'un empereur faible, que l'histoire a placé dans un rang très inférieur ; c'est qu'il ne fut digne de commander à un grand peuple que jusqu'à son mariage avec Judith. Subjugué alors par cette femme, belle, jeune, ambitieuse, il se laissa entraîner dans une voie pernicieuse

pour former un grand établissement au jeune Charles. Tant il est vrai qu'une reine animée de passions fortes est presque toujours un fléau pour un Etat. Le plan de Judith avait réussi. Son fils Charles avait, à la mort de Louis-le-Débonnaire, une part, une grande part, la meilleure du vaste empire de Charlemagne.

LIVRE II.

ROIS CARLOVINGIENS DE FRANCE (840-887).

CHAPITRE PREMIER.

Charles-le-Chauve (840-877).

Les éléments divers dont le vaste empire de Charlemagne était composé, loin de tendre à s'assimiler complètement, se forment en quelques groupes principaux qui absorbent ceux qui sont les plus proches et les plus appropriés à leur nature. Aussi, à la mort de Louis-le-Débonnaire, tout est préparé pour une division complète des peuples. La Germanie a ses lois, ses habitudes, son langage; l'Italie prend cette forme personnelle qui devait la distinguer; la Gaule devient elle-même; la langue romaine dont elle se servait depuis si longtemps, se transforme et produit peu à peu notre belle langue française. Voilà donc trois grands peuples qui, après avoir vécu

sous un même sceptre, ayant des intérêts, des besoins différents, veulent une nationalité spéciale, afin de pourvoir plus facilement, avec plus de liberté, à la satisfaction de ces besoins et de ces intérêts. Mais si, d'un côté, il y avait un principe actif de séparation, d'un autre, il y avait un principe d'union.

Dans la charte de constitution et de partage faite en 817 et confirmée en 822, l'empereur Louis-le-Débonnaire, du consentement de tous les états de l'empire et avec la confirmation du Pape, avait conféré à son fils Lothaire le titre d'empereur, avec une certaine suprématie sur ses frères, afin de conserver ainsi l'unité de l'empire français. Les rois de Bavière et d'Aquitaine devaient tous les ans rendre visite à Lothaire, se concerter avec lui sur les affaires importantes, n'entreprendre aucune guerre ni congédier d'ambassadeurs sans son avis. Lothaire, de son côté, devait les accueillir avec un amour tout fraternel, et les secourir au besoin selon son pouvoir. Si l'un d'eux devenait oppresseur ou tyran, il devait être averti trois fois en secret par les autres ; si, malgré cet avertissement fraternel, il demeurait incorrigible, l'assemblée générale des Francs devait être appelée à décider et c'était à l'empereur à mettre la décision à exécution. A la mort de l'un des souverains, la division de ses Etats n'était plus admise en principe, mais il appartenait aux grands, appelés à délibérer sur la situation, à faire le choix qu'il plairait au Seigneur. Le nouveau souverain était établi dans les mêmes conditions que son père sous l'autorité de l'empereur.

Cette constitution, qui avait pour but de laisser à chaque peuple ses usages, ses lois, ses habitudes, et de pourvoir

à l'unité, avait un point de vue politique assez élevé en ce qu'elle établissait une grande fédération dont l'empereur était le sommet. Cependant elle péchait sur un point capital; car les fédérations véritables, possibles dans des républiques composées d'Etats secondaires, trop peu puissants pour se soutenir par eux-mêmes, sont réellement impossibles lorsqu'elles sont formées de grands Etats ayant à leur tête un roi reconnu pour souverain. Il est, d'ailleurs, très difficile qu'un roi puissant veuille longtemps admettre la dépendance et reconnaître un supérieur. La constitution établie par Louis-le-Débonnaire portait dans son sein des tempêtes qui avaient déjà éclaté sous le dernier règne; et, au moment de mourir, Louis leur fournit encore un nouvel aliment en envoyant à Lothaire, son fils aîné, sa couronne, son sceptre et son épée, pour l'investir de la plénitude de la puissance impériale; en lui recommandant en même temps, et avec beaucoup d'instances, de prendre en main la défense de ce jeune Charles, objet d'une si vive affection et cause de tant de malheurs, il faisait renaître la cause principale des dissensions.

A peine instruit de la mort de Louis-le-Débonnaire, Lothaire envoya des commissaires dans tout l'empire, surtout en France, pour se faire prêter serment de fidélité et promettre à tous ceux qui avaient reçu de son père des dignités civiles ou ecclésiastiques, non-seulement qu'il les conserverait dans leurs gouvernements, mais encore qu'il augmenterait leurs prérogatives pourvu qu'ils lui fussent fidèles. Comme Charles-le-Chauve manifestait de l'inquiétude d'un acte qui lui semblait une véritable usurpation, Lothaire crut le rassurer en lui

disant : « Ne soyez pas inquiet, je n'en agis ainsi que » pour votre sûreté : c'est afin que vos vassaux, voyant » l'intérêt que je vous porte, soient plus soumis. » Il lui recommandait en même temps de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre leur neveu commun, Pepin, fils du roi d'Aquitaine, qui s'était fait reconnaître d'un grand nombre de seigneurs aquitains. Charles-le-Chauve ne se laissa pas tromper par ces paroles fallacieuses, quelque critique que fût sa situation.

Ce jeune roi de dix-sept ans voyait ses Etats entamés de tous côtés : le jeune Pepin avait pris le titre de roi d'Aquitaine ; le duc de Bretagne, non content de refuser de reconnaître la suzeraineté de la Neustrie, attaquait encore les provinces de ce royaume ; Bernard, comte de Barcelone et de Septimanie, qui avait été pendant longtemps le conseiller intime de l'impératrice Judith, et que l'on accusait même d'être le père de Charles, se tenait dans une neutralité menaçante. Au milieu de ces perplexités, lorsque les plus fâcheuses nouvelles se succédaient, que les courriers venaient annoncer tantôt la révolte d'un comte, tantôt la désertion d'un corps d'armée, le jeune roi apprit que l'empereur Lothaire pénétrait en Neustrie.

Les *missi dominici* de Lothaire, chargés de faire reconnaître la suprématie impériale dans toutes les parties de l'empire, n'avaient pas rencontré d'opposition en France ; mais il n'en avait pas été de même en Allemagne. Le roi Louis, surnommé le Germanique, frère de l'empereur, s'étant attaché les Germains, qui se montrèrent disposés à soutenir leur souverain, avait repoussé les prétentions de Lothaire. Celui-ci passa les Alpes, porta ses troupes jusqu'à Francfort, et eut même le

dessein de se rendre à Worms, ville désignée pour la tenue de l'assemblée générale; mais, craignant de s'y trouver trop faible, il aima mieux se jeter sur la Neustrie. Toute l'Austrasie et une partie de la Neustrie s'étant soumises sans résistance, la Bretagne se montra plus active dans ses attaques. La révolte, dans les provinces du Midi, prit des proportions énormes; en sorte que Charles, pour combattre là où le danger était le plus pressant, abandonna les rives de la Loire pour se diriger vers la Seine. Sa position était extrêmement critique : les désertions se multipliaient; il ne voyait personne en qui il pût avoir pleine confiance. Au milieu de ces tristes anxiétés, il prend une de ces grandes résolutions qui peuvent être le salut des rois et de leurs empires. Il réunit tous les officiers de son armée, leur fait connaître tout ce que sa situation a de périlleux et remet son sort entre leurs mains. « Que faut-il faire ? » s'écrie-t-il après une chaleureuse allocution. « Vaincre ou mourir, répondent les » officiers, nous sommes prêts à tout risquer pour vous. » Si nous devons périr accablés par le nombre, du moins » nous mourrons fidèles. »

Assuré de la fidélité de son armée, Charles marcha à la rencontre de son adversaire, qui, comptant beaucoup sur ses talents diplomatiques, fit des ouvertures à son neveu, afin de l'amuser, de débaucher ses troupes et de les attirer dans ses propres rangs. Les défections ayant été bien moins nombreuses qu'il ne s'y était attendu, il finit par conclure un traité provisoire, qui remettait à l'assemblée générale d'Attigny, convoquée pour le printemps suivant, la solution définitive de toutes les difficultés survenues entre les deux souverains. Lothaire es-

pérait bien ruiner par ses intrigues, avant cette époque, la puissance de ses deux frères.

Le roi d'Italie commença alors un autre genre de guerre : par ses ordres, les chemins furent dégradés, les ponts rompus; les impériaux, changés en partisans, harcelaient sans cesse les troupes du roi de Neustrie, qui, réduit au dernier degré d'abaissement presque sans combat, voulut montrer aux yeux des peuples de quel côté était la justice; il prit pour étendard la croix sur laquelle avait été juré le traité d'Orléans, violé d'une manière si indigne. Il parvint ainsi à rallier de nouvelles troupes et se rendit à Troyes, où sa mère devait lui amener des renforts; il se trouva dans cette ville le jour de la fête de Noël. Comme les peuples avaient l'habitude de voir les rois, dans cette grande fête, revêtus du manteau royal et portant tous les insignes de la royauté, Charles, qui n'avait aucun des ornements royaux, craignant de paraître avili s'il n'en était pas revêtu dans cette grande solennité, se hâta de s'en faire confectionner, et il put paraître en roi devant un peuple qui juge tout par l'extérieur.

La cause du jeune Charles semblait entièrement perdue; mais il arrive si souvent, en politique, des revirements inattendus qui changent totalement les situations, qu'on ne doit point être surpris de voir se relever tout puissant celui qui était sur le bord du précipice. Louis-le-Germanique, qui s'était longtemps montré hostile au jeune Charles, son frère, comprenant alors que le plus pressant intérêt l'obligeait à s'unir à lui, conçut une alliance étroite avec le roi de Neustrie, afin d'abaisser la puissance prépondérante de Lothaire, devenue extrêmement inquiétante, et d'arrêter sa marche ascendante pour

ne pas être réduits l'un et l'autre à la déplorable situation de vassal. Lothaire qui, de son côté, recherchait l'alliance de Pepin II, roi d'Aquitaine, et formait un traité avec lui, ayant été instruit du mouvement que faisait Louis-le-Germanique vers le Rhin, se porta sur ce fleuve et envoya dans le camp de ses ennemis des agents pour détacher les soldats de leurs souverains. Ces agents agirent avec tant de dextérité, qu'en quelques jours la désertion fut complète. Louis, se voyant abandonné de ses soldats, fit, avec son frère, un traité qu'il se proposait de violer lorsque la circonstance serait favorable.

Une autre cause venait encore activer les désertions. Les rois, qui se disputaient les dépouilles de leur père, mettaient pour ainsi dire à l'encan les grands fiefs, les riches domaines, les provinces; il était difficile que l'ambition et la convoitise résistassent à de pareils appâts. C'est ainsi qu'en voulant agrandir leur puissance, les descendants de Charlemagne créèrent les comtes, les barons, ces puissants seigneurs qui absorbèrent le pouvoir royal et finirent par l'annihiler totalement.

On est étonné de ces fréquentes défections qui transportent quelquefois si rapidement les troupes sous les drapeaux opposés, affaiblissent et renforcent alternativement les partis ennemis. Ces variations dans l'armée, ces défections subites tenaient au genre de gouvernement de Louis-le-Débonnaire. Charlemagne avait, il est vrai, divisé son empire entre ses fils; et nous avons dit que cette division était naturelle. Mais Charlemagne avait eu la force nécessaire pour se faire obéir, et jamais aucun de ses fils n'aurait osé attaquer son père. Louis-le-

Débonnaire, succombant sous le poids du gouvernement, sentant la nécessité de diviser son vaste empire et de se donner des associés, avait partagé ses Etats entre ses fils. Les remaniements continuels des traités de partage, les changements, pour ainsi dire quotidiens, des limites données aux royaumes formés par lui, le passage sans cesse répété d'un souverain à l'autre, avaient jeté dans l'esprit des populations une grande incertitude sur le maître qu'elles devaient servir, et, malgré leurs sentiments de fidélité, elles passaient d'un camp dans un autre sans le moindre remords.

L'assemblée générale d'Attigny, que Charles et Lothaire avaient établie juge de leurs différends, pénétrée de sentiments patriotiques, et voulant former de la France un Etat indépendant, repoussa la souveraineté de l'empereur, roi d'Italie, et se déclara unanimement en faveur de Charles-le-Chauve. Profitant de ces heureuses dispositions pour amener Lothaire à des vues plus pacifiques, Charles et Louis-le-Germanique rappelèrent à l'empereur les droits sacrés de la justice et de la fraternité, se montrant même disposés à faire le sacrifice de certaines villes pour avoir une paix honorable. Mais Lothaire se contenta de leur répondre avec hauteur : « Sachez que le titre d'empereur m'a été donné par une » autorité supérieure, et considérez quelle étendue de » pouvoir et quelle magnificence doivent accompagner » un pareil titre. »

Il fallait donc soumettre la cause au jugement de Dieu, comme on s'exprimait alors, c'est-à-dire à l'incertitude des combats. Louis-le-Germanique força le passage du

Rhin, défendu par Adalbert, duc de Metz, et fit sa jonction avec Charles-le-Chauve. Lothaire qui, de son côté, cherchait à faire la sienne avec Pepin II, voyant l'armée de ses frères à trois lieues de la sienne (le 21 juin 841), ouvrit des négociations afin de donner à Pepin le temps d'arriver. Lorsque celui-ci l'eut rejoint, les négociations furent rompues, et l'on remit au jugement de Dieu la question de la prééminence de l'empire sur les royaumes.

Le 25 juin, vers l'aurore, Louis et Charles sortirent de leur camp, établi près du village de Thuri (*Tauriacus*), à 28 kilomètres d'Auxerre; ils se mirent en bataille dans la plaine, et appuyèrent leur aile droite sur une hauteur appelée la *montagne des Allouettes*, voisine du camp de Lothaire. L'empereur, qui était logé à *Fontanetum*, localité qui correspond probablement, non pas au village de Fontenay en Puysaie, mais à celui de Fontenailles, traversa l'Andrie, petit courant d'eau nommé alors le *Ruisseau des Burgondes*, et déploya ses troupes en avant du village de Brétignelles (Brittac). Deux armées de 150,000 hommes chacune se trouvèrent alors en présence, et le combat s'engagea sur un front de deux lieues, le long du cours de l'Andrie.

Lothaire prit le commandement du centre, composé des Francs d'Austrasie et de Neustrie, les meilleurs soldats de l'époque : il attaqua avec furie le centre de ses ennemis, commandés par Louis-le-Germanique, et perça leur ligne. L'armée des deux frères allait être complètement coupée, lorsque le roi Charles et Warin, duc de Toulouse, après avoir culbuté les Aquitains de Pepin, entre le mont des Allouettes et le village du Say (Saget),

accoururent pour arrêter la colonne commandée par Lothaire; ils la prirent en flanc, la rompirent et la mirent hors de combat.

Cependant l'aile gauche des deux frères, commandée par Adelhard, le plus puissant des leudes de Charles, et par l'annaliste Nithard, aussi habile à manier l'épée que la plume, était aux prises avec l'aile droite de Lothaire, vers l'étang de Druye, d'où sort l'Andrie; malgré leur opiniâtreté et le courage le plus vaillant, les impériaux furent encore vaincus et obligés de prendre la fuite.

La victoire avait été complète en quelques heures; car, avant midi, massacre, pillage, spoliation des morts, tout était fini : vainqueurs et vaincus étaient rentrés dans leur camp. On ne voyait plus dans la plaine que de longues files de cadavres, parmi lesquelles gisaient les plus nobles guerriers comme le simple soldat. Quelques historiens portent le nombre des morts à 100,000; un auteur contemporain (le biographe des évêques de Ravenne) donne un chiffre plus précis; il dit que plus de 40,000 hommes étaient tombés du côté de Lothaire et de Pepin. Charles et Louis en avaient perdu probablement 25 ou 30,000. Les historiens de l'époque, épouvantés du nombre des morts, se contentent de dire que, dans les annales de la France, on n'avait pas vu une bataille si sanglante.

Anghelbert, poète distingué, soldat d'une bravoure à toute épreuve, était resté « seul de beaucoup au premier front de bataille; » il composa un chant guerrier en latin barbare sur cette grande journée : « Que la » rosée et la pluie ne rafraîchissent jamais les prairies où » sont tombés les forts expérimentés aux batailles!...

» Que le Nord et le Midi, l'Orient et l'Occident plaignent
» ceux qui sont morts à Fontenailles! Maudit soit ce
» jour! qu'il soit retranché du cercle de l'année et rayé
» de toute mémoire; que le soleil lui refuse sa lumière;
» que son crépuscule n'ait point d'aurore.»

Ces belles paroles prouvent quels sentiments d'humanité étaient dans tous les cœurs; les actes en sont peut-être une preuve plus énergique encore. La bataille s'était livrée le samedi; les vainqueurs célébrèrent le dimanche sur le champ du triomphe. Après la messe, ils inhumèrent solennellement tous les morts, amis et ennemis. Les blessés du parti de Lothaire furent traités avec autant de soin et de bonté que ceux du vainqueur. Comme la conscience des guerriers n'était pas rassurée à la vue d'un si grand carnage, ils consultèrent les évêques, qui répondirent que la cause de la guerre était juste; mais que quiconque s'était laissé emporter à la colère, à la haine, à la vaine gloire, ou à quelque autre motif mauvais devait se confesser en secret pour être jugé selon la mesure de son péché. Un jeûne de trois jours fut prescrit pour demander pardon à Dieu des fautes des vainqueurs et des vaincus, des vivants et des morts. Admirables sentiments, qui nous montrent ce que peut le Christianisme sur une société sincèrement chrétienne! Rome et Athènes, avec leur civilisation, n'auraient jamais offert au monde un si beau spectacle; il n'y a que la doctrine de Jésus-Christ pour élever l'âme jusqu'à cette sublimité qui ne voit qu'un frère dans l'ennemi qu'on est obligé de combattre.

« Un des premiers historiens modernes, dit M. Thierry, a fixé avec une rare précision à la bataille de Fontenailles,

le commencement de la transformation du peuple franc en nation française. La plus grande perte étant tombée sur les tribus qui se servaient encore de la langue germanique, les vainqueurs firent graduellement prévaloir les mœurs et la langue romanes. Cette bataille prépara encore une révolution par un autre effet; la plupart des anciens chefs francs y périrent, comme les anciens nobles français restèrent au champ de Crécy; ce qui amena au rang supérieur de la société les chefs d'un rang secondaire, de même encore que la seconde noblesse française surgit après les déroutes de Crécy et de Poitiers. Ces seconds francs, fixés dans leurs fiefs, devinrent, sous la troisième race, la tige de la haute noblesse française (1). »

Lothaire accomplit paisiblement sa retraite sur Aix-la-Chapelle; Pepin regagna l'Aquitaine et recommença à agiter cette province. Pendant que Charles-le-Chauve se portait au Midi pour comprimer la révolte, Lothaire s'approcha du Rhin et menaça d'aller en Germanie porter la guerre au cœur même des Etats du roi Louis, qui, saisi de frayeur, se hâta d'appeler à son secours son frère, son allié Charles, roi de Neustrie. Celui-ci quitta le Midi, prit son chemin par Toul et alla rejoindre Louis-le-Germanique à Strasbourg, où se forma une alliance solennelle, qui, par son appareil, semble nous retracer nos plus belles fédérations.

Là, en présence de deux armées témoins et actrices dans cette grande solennité, chacun des deux rois fit, non point dans sa propre langue, mais dans celle des

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

sujets de son frère, Louis en roman, et Charles en tudesque ou allemand, le serment suivant : « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour et en avant, en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles, ici présent, par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi, et jamais avec Lothaire je ne ferai aucun accord qui, de ma volonté, soit au détriment de mon frère. »

Après la prestation de ce serment par les deux armées, il sortit un homme de chacune d'elles pour prononcer à leur tour et au nom de leurs frères d'armes, un serment par lequel ils s'engageaient à punir celui des deux souverains qui aurait le malheur et la honte de manquer à un engagement contracté devant Dieu et en présence de la nation représentée par ses plus hauts barons.

Nithard nous a conservé le portrait des deux rois et la description des joutes ou tournois qui accompagnèrent la fête de la fédération. « Tous deux, dit-il, étaient de taille médiocre, mais leur figure était belle et leur corps propre à tous les exercices; tous deux étaient braves, bienfaisants, prudents, éloquents. La sainte concorde de ces deux frères servait d'exemple à toute la noblesse assemblée autour d'eux. Les festins se succédaient presque sans interruption, et tout ce qu'ils possédaient de précieux, ils se l'offraient en présent l'un à l'autre. Une même maison était destinée à leur repas et à leur sommeil; ils traitaient avec une égale harmonie leurs intérêts publics et privés, car l'un ne demandait jamais à l'autre que ce qu'il jugeait utile et

» avantageux à tous deux également. Ils fréquentaient
» souvent des jeux ou exercices auxquels on procédait
» dans l'ordre suivant : on se rassemblait dans un lieu
» propre à ce spectacle, et toute la multitude s'arrêtant
» en dehors des barrières, un nombre égal de Saxons,
» de Gascons, d'Austrasiens et de Bretons, s'avançaient
» d'une course rapide, les uns contre les autres, comme
» s'ils voulaient combattre. Ceux qu'on attaquait se reti-
» raient vers leur parti, en se couvrant de leurs bou-
» cliers dans leur fuite ; puis ils partaient de leur camp
» et poursuivaient, à leur tour, ceux qui les avaient atta-
» qués, jusqu'à ce que les rois eux-mêmes, avec toute
» la jeunesse, lâchant la bride à leurs chevaux et pous-
» sant de grands cris, s'élançassent les uns contre les
» autres. Ils faisaient sonner à l'envi leurs petites lances
» et poursuivaient tour à tour tous ceux qui tournaient
» le dos. Le spectacle demeura, par la modération uni-
» verselle, digne d'une si noble assemblée. En effet,
» dans une si grande multitude de gens de race diverse,
» il n'y eut personne ou de blessé ou d'offensé, ce qui
» n'arrive pas toujours, même lorsque les joueurs sont
» en très petit nombre et qu'ils se connaissent tous par-
» faitement (1). »

Après cet engagement solennel, l'armée coalisée, s'é-
tant mise en marche pour combattre l'ennemi, attira
tout à elle ; car telle était la vivacité de l'impression cau-
sée par la fédération, que les populations indifférentes
prenaient chaudement le parti des deux rois, et que leurs
ennemis se ralliaient à leur cause. La désertion se com-

(1) Nithard., lib. III, cap. 6.

muniqua cette fois dans les rangs de l'armée de Lothaire, qui se vit contraint de reculer d'abord à Troyes, puis à Lyon, enfin de rentrer en Italie, abandonnant toutes les parties de ses Etats situées dans la Gaule. Les rois Charles et Louis, qui s'en emparèrent, ayant eu de grands scrupules sur la légitimité de ces possessions, assemblèrent, pour les lever, un concile à Aix-la-Chapelle. Les ministres du Christ lui demandèrent : « Vous proposez-vous » de gouverner ces Etats selon le commandement de » Dieu ? — Nous le jurons, répondirent-ils. — Recevez, » leur dirent les évêques, l'empire par l'autorité divine, » et gouvernez-le selon la volonté du Tout-Puissant. » Nous vous en donnons le conseil, nous vous y exhortons, nous vous le commandons. »

Cette décision pouvait de nouveau entraîner la guerre. Cependant la nation et les princes, étant également fatigués de ces luttes fratricides, sentaient la nécessité de réunir toutes les forces de la patrie contre de nouveaux ennemis qui menaçaient nos frontières. Les Normands, ces infatigables ennemis du repos et de la sécurité publique, remontaient les fleuves, ravageaient les côtes, menaçaient de réduire en déserts nos plus riches contrées. Les Sarrasins portaient la dévastation sur la partie méridionale de l'Italie ; l'Aquitaine se dévorait par des dissensions intestines ; la Neustrie était couverte de ruines par les incursions du duc de Bretagne, qui avait pris le titre de roi ; par le soulèvement des hommes libres et des esclaves contre la haute noblesse. Le soulèvement des ordres inférieurs, en Saxe, causa plus de terreur encore aux nobles de tout l'empire, que les invasions des Normands et des Sarrasins ; chacun demanda également aux

fils de Louis-le-Débonnaire de pourvoir à la sûreté de ses propres foyers, au lieu d'insister plus longtemps sur des partages auxquels les Francs étaient indifférents.

Lothaire, cédant enfin aux instances de ses frères, envoya proposer un traité de paix ayant pour base l'indépendance de chacune des couronnes. C'était une concession immense; le reste n'était plus qu'une simple question de partage sur le pied de l'égalité. Les commissaires nommés pour procéder au partage de l'empire se virent, dès le début de leurs opérations, arrêtés par les difficultés, surtout par le défaut de notions exactes et complètes de la valeur du pays et de ses revenus. Ils demandèrent, en conséquence, que toutes les provinces de l'empire fussent soumises à un examen régulier. Ce travail prodigieux fut confié à trois cents commissaires qui se distribuèrent toute la surface de l'empire. L'année suivante, au mois d'août 843, ils communiquèrent le résultat de leurs observations aux trois rois assemblés à Verdun, où le vaste empire de Charlemagne fut divisé en trois Etats.

Toute la partie de la Gaule située à l'occident de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec le nord de l'Espagne jusqu'à l'Ebre, fut laissée au roi Charles, surnommé le Chauve. Les pays de langue teutonique, jusqu'au Rhin et aux Alpes, furent donnés en partage à Louis. Lothaire réunit à l'Italie toute la partie orientale de la Gaule, comprise au sud entre le Rhône et les Alpes, au nord entre le Rhin et la Meuse, et entre la Meuse et l'Escaut, jusqu'à l'embouchure de ces fleuves. Cette longue bande de territoire, comprenant quatre populations et quatre langues différentes, formait une division

entièrement factice et de nature à ne pouvoir se perpétuer, tandis que les autres divisions, fondées sur la distinction réelle des races et des existences nationales, devaient se fortifier de plus en plus. Il est probable que c'est alors que s'introduisirent dans le langage les dénominations de nouvelle France, pour désigner le royaume de Charles, et d'ancienne France, pour désigner celui de Louis; quant au royaume de Lothaire, trop morcelé pour prendre le titre d'aucune ancienne division politique, on le désigna simplement par le nom de famille de ses chefs. Le nom resta dans la suite attaché à une partie des provinces septentrionales de l'ancienne Gaule, qu'on appelait en langue tudesque Lotharinghe, et en latin *Lotharingia*, riche royaume des enfants de Lothaire, dont nous avons fait Lorraine.

Ce partage de l'empire rétablit entre les trois frères une paix durable; mais il eut pour effet la complète division des vastes Etats de Charlemagne, division que le diacre Florus déplorait ainsi : « La nation des Francs resplendissait dans l'univers entier; la renommée de ses vertus pénétrait jusqu'aux dernières limites. De toutes parts les royaumes étrangers, barbares, grecs, ainsi que le trône sacré du Latium, envoyaient des ambassadeurs. La nation de Romulus elle-même céda à cette nation. Rome, l'illustre mère de ce royaume, lui céda; c'est là que le prince reçut le diadème de cet empire, par le don du Pontife apostolique et la protection du Christ; empire fortuné, s'il avait connu ses avantages! Lui, dont Rome est la capitale, dont le porte-clef du ciel est l'auteur, dont le défenseur est l'éternel roi des siècles, qui peut élever jusqu'aux cieux un empire terrestre. Et mainte-

nant ce chef si sublime, tombé d'un si haut faite, telle qu'une couronne de fleurs arrachée de la tête, couronne diverse de couleur et de parfum, il est foulé aux pieds de tout le monde; dépouillé du diadème, il a perdu et le nom et la gloire de l'empire, et le royaume uni s'est brisé en trois dans sa chute, nul n'est plus réputé empereur. Au lieu d'un roi, c'est un roitelet; au lieu d'un royaume, ce sont des fragments de royaume. Que feront les peuples, et ceux qu'arrose l'immense Danube, et ceux qu'arrosent le Rhin, le Rhône, la Loire et l'Eridan; eux si longtemps réunis dans la concorde, et qu'un triste divorce laisse maintenant dans la souffrance (1)? »

C'est par le traité de Verdun que la France, proprement dite, a été constituée. Mais cette France n'était alors qu'un corps débile; divisée intérieurement par les grands, elle était attaquée au dehors par des ennemis farouches, presque insaisissables. C'est cette triste situation que nous avons à peindre.

Charles-le-Chauve rencontra dans le pays qui constituait ses Etats deux ennemis dangereux; l'un au midi et l'autre à l'ouest. L'Aquitaine, qui avait été cédée au roi de France par le traité de Verdun, avait ses habitudes, était accoutumée à une sorte d'indépendance et voulait se constituer en royaume sous Pepin II. En 843, Charles-le-Chauve, pour la réduire à l'obéissance, alla mettre le siège devant Toulouse, qui lui opposa une vive résistance et le contraignit à se retirer sans succès. L'année suivante, il avait donné l'ordre à une armée, commandée par deux abbés, d'entrer en Aquitaine et de soumettre cette province; mais, surpris par Pepin, dont l'activité

(1) D. Bouquet, t. vi, p. 301.

était infatigable, ces deux chefs furent tués et leurs troupes dispersées. Par une composition accordée, en 845, à son neveu, Charles-le-Chauve laissa l'Aquitaine à celui-ci, à condition qu'il lui rendrait hommage. Malgré quelques tentatives des rois de France, le pays situé au midi de la Loire reprit l'indépendance dont il avait joui depuis si longtemps, et demeura, jusque sous la troisième race, presque étranger à la France.

Dans les régions méridionales, Charles-le-Chauve fit frapper de mort le comte Bernard que nous avons vu jouer un si grand rôle sous le règne précédent, et qui avait cru se venger de sa disgrâce en se révoltant contre son souverain.

La Bretagne s'était aussi agitée. Noménoé, son chef, qui avait respecté le pouvoir de Louis-le-Débonnaire, voyant, après sa mort, ses enfants se combattre mutuellement, se déclara indépendant, et, pour soutenir cette rébellion, il se ligua avec l'ambitieux Lantbert, deuxième du nom, lui promit le comté de Nantes, dont Charles-le-Chauve l'avait dépouillé en faveur du poitevin Raynald, et lui donna une armée commandée par Hérispoé, son propre fils. D'abord vaincus par Raynald, Hérispoé et Lantbert se relevèrent de leur défaite, et enlevèrent la puissance et la vie à leur ennemi.

Noménoé, qui prit alors le titre de roi, voulant étendre sa domination sur les contrées voisines, ravagea le Poitou en 844, et éleva, sur le couvent de Saint-Florent, sa statue que Charles-le-Chauve renversa. Cette querelle se vida l'année suivante dans les plaines marécageuses de Ballon, qui s'étendent de l'Oust à la Vilaine. Les Français et les Bretons, commandés par leurs rois en personne,

luttèrent deux jours entiers. Le combat allait recommencer le troisième jour; mais Charles se retira; son armée prit alors la fuite, et laissa aux Bretons un riche butin et un grand nombre de prisonniers. Noménoé, après avoir conquis une partie de l'Anjou et du Maine, consentit à traiter avec les envoyés de Charles-le-Chauve; mais il ne voulut entendre à aucune condition de paix que lorsque le roi de France lui eut garanti ses conquêtes et l'eut reconnu comme roi, en lui envoyant de son trésor le sceptre et la couronne.

Après les Bretons, ce furent les Aquitains ou gens de la langue romane méridionale qui s'insurgèrent et travaillèrent à se détacher de la nouvelle France aussi complètement qu'ils l'étaient de l'ancienne. D'un autre côté, les Provençaux, distingués aussi par leur dialecte des nations qui habitaient au-delà des Alpes, se révoltèrent dans le même but contre le roi Lothaire et ses enfants. Les villes de Toulouse et de Vienne, qui étaient le principal foyer de ce nouveau mouvement, furent plus d'une fois assiégées, prises et reprises tour à tour par les armées des rois et par les partisans de l'insurrection. Enfin, en l'année 888, après quarante-cinq ans de nouvelles guerres, qui, dans leurs scènes variées et confuses, présentèrent plus d'une fois les Gaulois méridionaux ligüés avec la puissance des Germains contre celle des Gaulois du Nord, arriva le démembrement final auquel tout avait tendu depuis la mort de Charles-le-Grand.

« C'est au milieu de ce désordre, dit Augustin Thierry, lorsque la guerre civile régnait d'un bout à l'autre de cet immense empire des Francs, que les Villings, Danois ou Normands (ce dernier nom prévalut en Gaule), vin-

rent affliger ce pays d'invasions réitérées ; ils faisaient un genre de guerre tout nouveau et qui aurait déconcerté les mesures les mieux prises contre une agression ordinaire. Leurs flottes de bateaux à voiles et à rames entraient dans l'embouchure des fleuves et les remontaient souvent jusqu'à leur source, jetant alternativement sur les deux rives des bandes de pillards intrépides et disciplinés. Lorsqu'un pont ou quelque autre obstacle arrêtaient cette navigation, les équipages tiraient leurs navires à sec, les démontaient et les charroyaient jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé l'obstacle. Des fleuves ils passaient dans les rivières, et puis d'une rivière dans l'autre, s'emparant de toutes les grandes îles, qu'ils fortifièrent pour en faire leurs quartiers d'hiver et y déposer, sous des cabanes rangées en files, leur butin et leurs captifs.

» Attaquant ainsi à l'improviste, et, lorsqu'ils étaient prévenus, faisant retraite avec une extrême facilité, ils parvinrent à dévaster des contrées entières, au point que, selon l'expression des contemporains, on n'y entendait pas un chien aboyer.

» Les châteaux et les lieux forts étaient le seul refuge contre eux ; mais, à cette première époque de leurs irruptions, il y en avait peu, et les murs mêmes des anciennes villes romaines tombaient en ruines. Pendant que les riches seigneurs de terres flanquaient leur manoir de tours crénelées et l'entouraient de fossés profonds, les habitants du plat pays émigraient en masse de leurs villages et allaient à la forêt voisine camper sous des huttes défendues par des abattis et des palissades. Mal protégés par les rois, les ducs et les comtes du pays, qui souvent traitaient avec l'ennemi pour eux seuls et aux

dépens des pauvres, les paysans s'animaient quelquefois d'une bravoure désespérée, et, avec de simples bâtons, affrontaient les haches des Normands; d'autres fois, voyant toute résistance inutile, abattus et démoralisés, ils renonçaient à leur baptême pour détourner la fureur des païens, et, en signe de leur initiation au culte des dieux du Nord, ils mangeaient de la chair d'un cheval immolé en sacrifice. Cette apostasie ne fut point rare dans les lieux les plus exposés au débarquement des pirates. Leurs bandes mêmes se recrutèrent de gens qui avaient tout perdu par leurs ravages; et d'anciens historiens assurent que le fameux roi de mer Hasting était fils d'un laboureur des environs de Troyes. »

Tel était le peuple qui, pendant plusieurs siècles, porta dans toutes nos provinces les plus affreux ravages. Sous la fin du règne de Charlemagne, ces barbares avaient osé se montrer sur nos frontières. Plus hardis sous Louis-le-Débonnaire, ils s'établirent vers 830 dans l'île de Noirmoutiers, et s'emparèrent de quelques points de territoire à l'embouchure de la Seine. Dès l'année 833, ils attaquèrent, sur l'Escaut et le Rhin, Betau et Walcheren, d'où, remontant les fleuves, ils dominaient et ravageaient toute la France.

En 841, Oshar, duc des Normands, remonta la Seine jusqu'à Rouen : après s'être emparé de cette ville, l'avoir pillée et incendiée, il continua pendant quinze jours à saccager les bords de ce fleuve; il protégea cependant les couvents de Jumièges et de Saint-Vandrille, parce qu'ils se rachetèrent par une grosse contribution de guerre; il se hâta de fuir quand il vit Vulfard, *homme du roi*, réunir quelques troupes et lui présenter la bataille.

Pendant l'année 842, les ravages des Normands paraissent s'être bornés aux côtes de la Frise. Appelé en 843 par Noménoé, roi de Bretagne, qui voulait ruiner les trois villes de Rennes, Nantes et Vannes, demeurées fidèles au roi de France, le comte Lantbert les amena lui-même sur leurs soixante-sept bateaux de cuir, en face de Nantes, le 24 juin 843, jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Les moines d'Aindre et la population des rives accouraient devant eux, portant leurs reliques et leurs trésors. La ville regorgeait de pèlerins, mais elle manquait de soldats. Ce fut un massacre et un pillage inouïs; qu'on en juge par le récit d'Albert :

« Les barbares estant arrivés à Saint-Pierre, y donnent l'assaut; les uns d'arrivée mettent les portes en pièces; les autres entrèrent à l'escalade par les vitraux et les fenêtres, et ayant, comme loups carnassiers, forcé le parc de la bergerie de Jésus-Christ, se ruèrent de force sur cette populace désarmée, frappant à tort et à travers, écrasant la tête des petits enfants contre les parois, ouvrant les entrailles des femmes grosses pour en tirer leurs petites créatures mi-vivantes, traînant les vierges par les cheveux, et usant de toutes les cruautés et insolences dont ils se purent adviser. Tandis que ces cruelles attaques se commettaient en la nef de l'église, le glorieux pontife saint Gohard était à l'autel et célébrait la messe pontificalement servy et assisté de ses archidiacres, tous ses chanoines, chantres et chapelains; et les moynes du monastère d'Aindre estant dans le chœur en leurs sièges; et encore, bien que les cris pitoyables de cette multitude qu'on égorgeait pêle-mêle sans pitié, ni mercy, fust capables de troubler les esprits les plus rassés, n'est-ce

que le saint prélat, et à son exemple, ses officiers et chanoines ne se troublèrent, ni ne prindrent la fuite, ains attendirent que les barbares, ayant forcé les barrières et clostures du chœur, les vinrent massacrer à leur siège, chacun tenant son rang et faisant son office; ils montèrent insolemment à l'autel, ayant forcé les chanceaux, et tuèrent les officiers assistant le saint pontife, lequel disant : *Sursum corda*, à l'entrée de la Préface de la messe, fut rudement arraché de l'autel par un de ces barbares, lequel, l'ayant jeté par terre, lui fit voler la teste de dessus les espauls, tout revêtu de ses habits pontificaux comme il estait (1). »

Il faut de bien malheureux princes pour satisfaire leur ambition ou leur haine personnelle par de tels excès. Noménoé ne fut pas le seul duc qui invita les barbares à son service : Pepin, roi d'Aquitaine, les convia aussi à ravager les provinces méridionales contre les prétentions du roi de France. Nantes, Angers, Tours, Bordeaux, Saintes, Périgueux, Toulouse, Tarbes, Bayonne, furent dévastés de 843 à 848. Nous ne retracerons pas les excès, les crimes qui furent commis dans ces villes. Que le nom d'un prince français, de Pepin II, roi d'Aquitaine, soit à jamais flétri, pour avoir attiré cet horrible fléau dans les provinces méridionales. En 845, ces barbares remontèrent la Seine et s'avancèrent jusqu'à Paris. A l'approche des Normands, tout Paris prit la fuite; mais ce qui frappait le plus dans ce triste et douloureux spectacle, c'était de voir, dans le lointain, de longues files de religieux qui emportaient les reliques de leurs

(1) Pitre-Chevalier.

églises pour les placer en lieu de sûreté. Charles-le-Chauve se hâta de réunir une armée qu'il plaça près de Saint-Denis, abandonnant à son malheureux sort la ville de Paris, et laissant les Normands poursuivre dans la campagne tous les infortunés fuyards et les massacrer sans pitié ; car de la multitude des prisonniers qu'ils avaient faits, cent onze seulement furent réservés pour être attachés à autant de gibets élevés vis-à-vis le camp du roi. Ils emportaient en même temps de Paris tout ce qui pouvait se transporter, jusqu'aux soliveaux des maisons avec lesquels ils espéraient construire des barques ou réparer les leurs. Au lieu d'employer le fer, le petit-fils de Charlemagne recourut à l'or pour sauver Saint-Denis ; il paya une rançon de sept mille livres pesant d'argent.

Ces barbares ne quittaient le cours d'un fleuve que pour entrer dans un autre.

Ces ravages, qui changèrent en déserts les plus belles contrées de la France, continuèrent pendant tout le reste de ce siècle. Il fallait apporter un remède à ces maux. En 850, Lothaire, dans l'impuissance de vaincre les barbares, résolut d'en faire ses sujets ; il concéda au neveu du roi des Danois l'île des Bataves et plusieurs contrées de la Frise, à condition qu'ils serviraient de barrière contre les Normands. Charles-le-Chauve imita son frère, et céda à Godefrid un territoire assez étendu sur les bords de la Seine. Ne trouvant plus de dépouilles à enlever sur une terre dévastée, ils auraient voulu s'emparer du sol lui-même et le faire valoir par les nombreux esclaves tombés en leur pouvoir. Pour s'en faire garantir la possession, ils avaient consenti à prêter foi et hommage au roi Charles, et promis, comme nous

venons de le dire, de défendre désormais la France contre de nouvelles invasions de leurs compatriotes ; mais l'expérience apprend bientôt quelle confiance on pouvait avoir dans les engagements de ces hommes, et, d'autre part, quel encouragement était offert à leur brigandage par une telle récompense.

Les Sarrasins, profitant aussi de la confusion où les guerres entre les enfants de Louis-le-Débonnaire avaient jeté la France, dirigèrent une armée dans les provinces méridionales et lancèrent une flotte sur nos côtes, pour occuper les embouchures du Rhône et dévaster Marseille. L'or, qui paraissait alors la seule arme des fils dégénérés de Charlemagne, servit encore en cette circonstance à Charles-le-Chauve pour racheter la tranquillité des provinces du Midi.

Ces ravages continuels empêchaient la culture des terres, anéantissaient les moissons avant leur complète maturité, venaient ajouter la famine aux autres maux et portaient la désolation à son comble. Les annalistes de l'époque nous apprennent qu'en 843 la disette était si grande, que les habitants composaient du pain avec de la terre à laquelle ils mêlaient un peu de farine.

En 845, une affreuse famine fit périr de faim plusieurs milliers d'hommes ; en 850, la famine fut tellement excessive, que les mères, dépouillant tout sentiment naturel, tuèrent leurs propres enfants pour se nourrir de leur chair. C'est pour la première fois que nos annales mentionnent cet acte horrible d'anthropophagie : nous aurons la douleur d'enregistrer plusieurs grandes disettes qui virent renouveler ce crime. En 855, la famine fut si terrible, que ceux qui périrent de la faim étant trop nombreux

pour être ensevelis, on les abandonna à la voracité des bêtes féroces et même des hommes; car plusieurs s'en nourrirent. Quelques-uns même, s'étant habitués à cette nourriture, allèrent à la chasse de leurs semblables comme on va à celle du gibier.

Dans l'état de dissolution où la France était tombée, les grands refusaient de reconnaître l'autorité royale et cherchaient au dehors un appui que le souverain ne pouvait leur prêter.

Le chef nominal de l'empire français, l'empereur Lothaire, donnait à son siècle l'un de ces grands exemples qui impressionnent les peuples et les rois; il quitta le monde et se renferma dans la solitude, pour se préparer dans le silence de la retraite à paraître devant Dieu. Les instructions qu'il donna alors à ses fils méritent d'être connues : « Toute politique qui n'est pas d'accord avec » les conseils de la religion, leur dit-il, est fausse, » pernicieuse et pousse les princes qui la pratiquent, » d'abîme en abîme. — C'est une sottise, ajouta-t-il, de » croire que la grandeur d'un souverain se prouve par » l'étendue de ses terres. Ne vous y trompez pas comme » je l'ai fait : elle se mesure à celle de la justice et de la » sagesse. Sans ces deux vertus, les grandes dominations » ne sont que de grands brigandages. La souveraineté, » mes chers enfants, est une chose toute sainte et toute » divine. Oh ! ne croyez pas qu'elle puisse être maintenue » par l'impiété, la perfidie, la violence et l'oppression; » quiconque règne plus pour l'amour de soi-même que » pour l'amour des peuples, n'accomplit pas les ordres » de Dieu. »

Dès l'année 847, Lothaire avait associé à l'empire

Louis, son fils aîné ; mais ce titre ne lui donnait aucune autorité réelle soit sur ses frères, soit sur les autres membres de la race carlovingienne ; il eut l'Italie, et demeura étranger à la France. Le second, nommé Lothaire, eut en partage les provinces situées entre la Meuse et le Rhin, qui déjà, sous le règne de son père, avaient perdu le nom de France pour prendre celui de Lotharingia. Charles, le plus jeune des fils de l'empereur, eut pour héritage les provinces situées entre le Rhône et les Alpes, qu'on désigna alors sous le titre de royaume de Provence. Charles vécut vraisemblablement tranquille dans son royaume de Provence, sans prendre part aux affaires de ses frères ni de ses oncles, car on ne le voit jouer aucun rôle dans l'histoire ; cette obscurité est un signe ordinaire de paix et de bonheur, puisque l'historien n'a guère à tenir registre que des désastres de l'humanité. Le tableau d'un bonheur paisible est un beau sujet pour la philosophie et les lettres ; ce n'est point la matière de l'histoire, qui est le récit des faits.

Les nouveaux souverains étant très faibles par eux-mêmes et ayant besoin d'alliances pour se soutenir, cherchèrent à s'en créer. Le jeune empereur, souverain de l'Italie, se ligua avec son oncle Louis-le-Germanique ; Lothaire, roi de Lorraine, sollicita l'alliance de Charles-le-Chauve, roi de France. Tous semblaient se préparer à quelque grand événement.

L'état déplorable de la France faisait sentir à tous la nécessité d'un changement dans la conduite des affaires. Quoiqu'il n'y eût aucune grande guerre, qu'il n'existât aucune coalition de peuples contre la France, la nation se trouvait cependant rongée par un mal peut-être plus

terrible que tout cela. Charles-le-Chauve, qui avait tenté d'asservir de nouveau l'Aquitaine, crut enfin voir se réaliser son désir, parce que Pepin II, arrêté par le duc de Gascogne, lui avait été livré, et qu'il se persuada qu'il s'était attaché les Aquitains en satisfaisant leur besoin d'indépendance et en leur donnant son fils Charles pour roi. Pepin, étant parvenu à s'échapper de sa prison monastique, reparut en Aquitaine comme un lion déchaîné, soulevant ses partisans, poussant les indécis à la révolte par la crainte; et, comme les bouleversements causés à sa patrie à l'aide de ses partisans ne suffisaient pas à la satisfaction de sa vengeance, il appela encore à cette œuvre détestable les farouches Normands.

« Les villes de Beauvais et de Meaux sont prises, » dit un historien contemporain (1), le château de Melun » est détruit, Chartres est pris, Bayeux ravagé et toutes » les villes de cette contrée envahies; aucun hameau, aucun couvent ne reste intact; chacun prend la fuite; rarement trouve-t-on quelqu'un qui ose dire : Arrêtez, résistez, combattez pour la patrie, pour vos enfants et le nom de votre race. C'est ainsi que, par leurs lâchetés et leurs divisions, ils ruinent le royaume des chrétiens, et qu'ils sont réduits à racheter par des tributs ce qu'ils devaient défendre par les armes. »

Les Normands entrèrent à Paris le 28 décembre 856; ils trouvèrent cette ville entièrement vide. Tous ses habitants, les moines des nombreux monastères élevés dans cette grande cité, s'étaient enfuis à leur approche. Le duc Ragner, pour rendre compte à Horic, roi des Da-

(1) Ermentarius, abbas Herriensis.

nois, de la prise de Paris, « lui rapporta combien il avait » trouvé le pays bon, fertile et rempli de biens de tout » genre; combien le peuple qui l'habitait était lâche et » tremblant au moment du combat. Il ajouta que, dans » ce pays, les morts avaient plus de courage que les vi- » vants, et qu'il n'avait trouvé d'autre résistance que » celle que lui avait opposée un vieillard nommé Ger- » main, mort depuis longtemps, dans la maison duquel » il était entré. » Aimoin raconte ensuite un miracle de saint Germain, qui punit Ragner du pillage de son temple.

Un autre historien contemporain nous trace la ligne du théâtre des ravages. Les villes de Paris, Orléans, Bourges et Clermont en Auvergne, furent prises et pillées par les barbares; tout l'espace compris entre ces villes et la mer, fut complètement couvert de ruines. « Il ne » restait, dit un chroniqueur, pas une ville, pas un » village ou hameau, qui n'eût éprouvé à son tour l'ef- » froyable barbarie des païens..... Ils parcouraient les » provinces, d'abord à pied, car ils ignoraient encore » l'usage de la cavalerie, mais plus tard à cheval comme » les nôtres; les stations de leurs vaisseaux étaient comme » autant d'asiles pour tous leurs brigandages; ils bâtis- » saient auprès des cabanes qui semblaient former de » grands villages, et c'est là qu'ils gardaient attachés à » des chaînes leurs troupes de captifs (1). »

Une chose qui nous paraît incroyable, c'est qu'on ne vit pas un soldat pour protéger le sol de la patrie. La nation, périssant sous le poids du malheur, se demanda

(1) Ex. mirac. S. Bened., p. 369, Script. Franc.

s'il fallait succomber, parce que le souverain, chargé de la protéger, n'avait ni le courage ni le talent de la sauver. La noblesse et le clergé firent même entendre les mots de déposition. Charles-le-Chauve pria le Pape d'intervenir auprès du clergé français pour le ramener à des idées de soumission. Après avoir pris connaissance de la situation de la France, le Pape, loin de blâmer les évêques, rappelait leurs plaintes, montrait la nécessité de châtier les crimes et de corriger : « O roi ! nous ne vous » avertissons pas seulement d'y travailler, vous et ceux » qui vous sont soumis dans le royaume ; mais aussi nous » vous avertissons, nous vous exhortons et nous vous » prions d'exécuter scrupuleusement les capitulaires que » vous avez souscrits de votre main, à Cologne, à Beauvais et à Thionville, etc. »

Plusieurs diètes avaient été assemblées pour remédier au mal qui travaillait la société et chercher des moyens capables d'arrêter les progrès des barbares : les uns proposaient de les prêcher et les convertir ; les autres, de les réduire par la force : les Normands répondaient à toutes ces délibérations par l'incendie de Paris, la prise de Tours et de Blois, les massacres de Chartres, où périt l'évêque Frotbald, en s'efforçant de traverser l'Eure à la nage.

Le mal allait grandissant sans cesse, sans que le roi parût s'en occuper ; il fut résolu, par plusieurs conciles, que la couronne de France serait offerte à Louis-le-Germanique. L'abbé Adelhard et le comte Othon se rendirent, au nom des Neustriens, auprès du roi d'Allemagne ; « ils lui demandèrent, dit l'annaliste de Fulde, de » secourir, par sa présence, un peuple en danger, plongé

» dans la plus cruelle anxiété. Ils attestaient qu'ils ne
» pouvaient supporter plus longtemps la tyrannie de
» Charles. Personne ne s'opposait aux païens du dehors
» ou ne les couvrait de son bouclier ; ceux-ci pillaient,
» tuaient, brûlaient, vendaient toutes les propriétés, et
» le peu qu'ils avaient laissé aux Français, Charles le
» détruisait avec un mélange de ruse et de cruauté. Dans
» tout son peuple, il ne restait plus personne qui ajou-
» tât aucune foi à ses promesses ou à ses serments, per-
» sonne qui se flattât encore de trouver aucune bonté en
» lui (1). »

Ce n'était pas seulement la Neustrie qui appelait Louis-le-Germanique. L'Aquitaine, fatiguée des luttes incessantes de Pepin II et de Charles-le-Chauve, résolut de les abandonner tous les deux et de se donner au monarque étranger, qui répondit à cet appel, *non par ambition, mais pour ne pas laisser périr l'empire de Charlemagne*, dit l'annaliste de Fulde. Il rassembla son armée à Worms, traversa l'Alsace et se dirigea sur Sens, qu'il gagna par le chef spirituel de cette ville, nommé Venillon, que Charles-le-Chauve avait élevé des derniers rangs de la cléricature à la haute dignité d'archevêque. Venillon, ayant conservé une âme vénale sous la mitre archiepiscopale, ouvrit les portes de Sens à Louis-le-Germanique, qui, ne rencontrant plus d'obstacles, fut proclamé roi de Neustrie et d'Aquitaine ; Charles-le-Chauve fut déposé, dans une assemblée des grands.

Charles, qui, après de trop longs délais, s'était préparé à tenir tête à l'orage en réunissant des troupes, se fit précéder, pour justifier sa cause, d'un manifeste dans lequel

(1) Ann. Fuld., p. 167.

il faisait un appel à tous ses droits et à l'indulgence de la nation. Arrivé en présence de son ennemi, il voulut donner quelques jours de repos à son armée, qui fut si bien travaillée par des agents, que la désertion devint générale, et il fut obligé de se retirer en Bourgogne, où, à l'aide du roi de Lorraine, il forma une nouvelle armée.

Louis-le-Germanique, se voyant vainqueur sans combat, se hâta de dissoudre son armée, laissant le pays livré aux incursions des barbares et à la rapace avidité des grands, en sorte que le mal devint plus grand encore qu'auparavant ; les possesseurs des bénéfices furent chassés et remplacés par des créatures du nouveau souverain. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis le choix du nouveau monarque, que les regrets les plus vifs se firent sentir. Charles-le-Chauve, ayant reparu dans ces circonstances, se vit assez puissant pour chasser devant lui son frère Louis, qui se hâta de repasser le Rhin pour ne pas tomber entre ses mains. Cette faiblesse et cette versatilité de caractère aurait lieu de nous surprendre dans un grand peuple, si, de nos jours, nous n'avions vu la nation française passer avec une extrême facilité d'une forme de gouvernement à une autre. Les traîtres furent déférés au jugement des assemblées nationales ; Venillon parut au concile tenu à Savonnières, près de Toul, et y fut absous ; on eut sans doute égard aux malheureuses circonstances où il s'était trouvé. Les historiens taxent cette indulgence de faiblesse ; mais il ne faut pas juger les temps de révolutions d'après les règles ordinaires. L'indulgence est quelquefois habile : c'est lorsque la masse revient sincèrement au parti de l'ordre ;

mais, dans toute autre circonstance, l'esprit prétendu de conciliation n'est qu'une illusion.

Charles-le-Chauve fit demander raison par Hincmar, archevêque de Reims, à son frère Louis-le-Germanique, qui se justifia en disant qu'il avait été appelé par les évêques, juges souverains en matière de conscience. C'était, en effet, la doctrine qui prévalait alors ; car le concile de Savonnières, dont nous venons de parler, déclara que le corps épiscopal devait demeurer uni pour *corriger les rois et les grands du royaume de France et les peuples dont ils étaient chargés*. Ce décret a paru à nos politiques puritains une déplorable usurpation de pouvoir. Mais on ne peut contester aux évêques le droit de rappeler leurs devoirs à toutes les classes de la société et de les corriger par les armes spirituelles ; et, s'il y a eu quelques abus dans l'usage de cette puissance, cependant elle a été généralement employée pour le bonheur du monde : les plus grands ennemis de la religion sont forcés d'en convenir. Dans la circonstance qui nous occupe, les évêques, pères du peuple, ménagèrent la paix entre les deux frères.

L'Aquitaine, qui combattait sans cesse pour son indépendance, étant retombée sous le joug de Charles-le-Chauve et sentant l'impossibilité de lutter plus longtemps contre ce monarque, avait séparé sa cause de celle de Pepin II, devenu un fléau national. Ce prince, après son évasion de la prison de Sens, vint se jeter de nouveau dans l'Aquitaine ; là il réunit autour de lui tous les aventuriers qui voulaient s'attacher à sa personne et recommença alors la guerre contre Charles-le-Chauve ; mais comme il trouvait trop peu d'appui auprès de ses anciens sujets, désespéré de ses revers et de l'abandon de ses an-

ciens amis, il résolut de faire subir, à ce qu'il appelait ses Etats, la plus cruelle vengeance. Il appela les Normands et s'unit à eux pour ravager l'Aquitaine. On le vit, à la tête de ces barbares, paraître sous les murs de Toulouse, qui sut se défendre. Les auteurs du temps nous assurent que, pour mieux satisfaire la rage dont il était possédé, et pour se lier plus intimement aux Normands, il apostasia le christianisme et embrassa la religion scandinave. La mesure du crime étant enfin comblée, la carrière de ce coupable descendant de Charlemagne devait bientôt après avoir la plus malheureuse fin. S'étant laissé prendre dans un piège que lui tendit le comte de Poitiers, il fut conduit à Pistes, y fut jugé et condamné, par une assemblée de comtes et d'évêques, à avoir la tête tranchée, peine que Charles-le-Chauve commua en celle d'une prison perpétuelle.

La diète de Pistes, où fut condamné Pepin II, l'une des plus remarquables entre les assemblées législatives de la seconde race, publia un capitulaire fort long, destiné à porter la réforme dans toutes les parties de la législation, et qui est assez détaillé pour nous faire connaître beaucoup d'anciens usages, ainsi que de vieux abus auxquels il prétendait remédier. Comme il y avait un grand désordre dans les monnaies du royaume ; que beaucoup de deniers d'argent étaient faux ou trop légers, ou avaient été frappés dans des lieux où la fabrication des monnaies n'était pas spécialement établie, l'édit de Pistes ordonna une refonte générale de toutes les monnaies, et borna à dix le nombre des villes qui avaient le droit de les frapper ; il fixa le rapport du denier, douzième partie du sou, avec la livre de douze onces, et de vingt

sous d'argent pur ; il établit le rapport de l'or et de l'argent en raison de douze à un ; une livre d'or en valait douze d'argent. Il défendit le mélange des deux métaux, et il détermina des peines contre les falsificateurs et les faux monnayeurs.

Beaucoup de fraudes s'étant introduites dans le commerce, l'édit de Pistes s'efforça d'y remédier, comme les législateurs barbares le tentent d'ordinaire, par des règlements arbitraires. L'évêque, le comte ou l'abbé, chargé de maintenir l'ordre dans la ville, devait fixer le nombre de pains du prix d'un denier que le boulanger devait fournir pour chaque boisseau de blé. Les mêmes supérieurs devaient veiller ensuite à la police des marchés et à la vérification des mesures.

L'édit de Pistes prescrivit aussi un recensement de tous les hommes qui devaient le service militaire, et frappa des peines les plus sévères ceux qui les privaient de leurs chevaux ou de leurs armes ; il poursuivit ceux qui, par une piété intéressée, se donnaient à une maison religieuse pour se soustraire au service ; il ne leur permit point de vouer à Dieu ce qui n'était point à eux, c'est-à-dire les droits que la patrie avait sur leur personne. Prenant en compassion la situation de ceux que la famine avait réduits à se faire esclaves, il apporta quelque adoucissement à leur misère ; il voulut qu'ils pussent toujours se libérer en payant à leurs maîtres un sixième en sus de ce qu'ils avaient reçu d'eux. L'édit de Pistes étendit même sa protection aux colons fugitifs qui s'étaient dérobés par la fuite aux coups des Normands, et qui souvent, dans les lieux où ils s'étaient réfugiés, tombaient au pouvoir de ceux qui leur avaient donné un asile.

Au milieu de la confusion générale, les Normands, ne rencontrant pas de sérieuse résistance, se montraient toujours plus audacieux. Les particuliers, ne recevant aucune protection de la puissance publique, s'étaient mis à construire des forteresses dans des lieux inaccessibles. Quelques-unes ayant été ensuite abandonnées et ayant servi de retraite aux brigands qui se répandaient dans les campagnes voisines et les dévastaient, l'édit de Pistes ordonna la destruction de ces forteresses particulières, prescrivit, pour la défense nationale, de fortifier l'embouchure des principales rivières qui se jettent dans l'Océan, et destina des corps de milice à garder ces ouvrages et à défendre les rives des fleuves. Malgré la vigilance et les efforts de Robert-le-Fort, duc de France, l'un des seigneurs chargés du commandement des Marches maritimes, les Normands, qui avaient déjà formé des établissements dans l'intérieur, enhardis par leurs succès précédents, ne se laissaient ni arrêter par les estacades construites dans les fleuves, ni écarter par les soldats chargés de la défense des rives. Evitant les postes établis à cet effet, ces pirates audacieux faisaient de longs trajets par terre pour surprendre les endroits éloignés des rivières où l'on se croyait à couvert de leurs atteintes. Familiarisés avec l'exercice du cheval, leurs partis, bien que peu nombreux, s'avançaient ainsi jusqu'à quarante ou cinquante lieues dans les terres, pour piller et mettre à contribution les villes et les monastères.

En 860, les Normands arrivèrent inopinément devant Paris et entourèrent le monastère de Saint-Germain, où une vingtaine de moines chantaient l'office. Toutes les

portes ayant été occupées en même temps, toutes les issues fermées, les moines se cachèrent, les uns dans les puits, les autres dans les égouts du couvent, et échappèrent à toute recherche. Un seul, étant monté à cheval pour prendre la fuite, fut arrêté et mis à mort par les barbares ; mort qui fut regardée comme une punition du ciel contre un religieux qui n'avait pas eu assez de confiance en la protection de saint Germain. Les Normands, irrités de ne plus trouver personne dans l'Eglise où ils venaient d'entendre chanter, y mirent le feu, que les religieux se hâtèrent d'éteindre.

Charles-le-Chauve crut avoir trouvé un moyen propre à mettre une fin aux incursions des barbares, en opposant les Normands aux Normands. Il fut réservé à la religion de rendre la paix à nos régions désolées et de faire servir à la régénération d'une nation, jadis grande et généreuse, un peuple nouveau doué d'une extrême énergie. En effet, plusieurs chefs étrangers, déjà établis sur le sol de notre patrie, ayant reçu les leçons chrétiennes, avaient été admis au baptême par les évêques qui employaient toute leur autorité à civiliser des peuples à qui il ne fallait que d'être instruits et ramenés à des sentiments sincèrement chrétiens, pour renouveler les sociétés déjà vieilles du midi de l'Europe.

Le clergé, en agissant ainsi d'une manière si salutaire sur les barbares, prenait aussi sur les mœurs publiques un ascendant qui devait épurer la société des vices honteux qui la souillaient alors. Nous devons entrer dans quelques détails sur un fait qui eut de grandes conséquences pour notre pays.

Lothaire, roi de Lorraine, après avoir épousé Teut-

berge, fille de Boson, comte de Bourgogne, conçut une passion violente pour une jeune personne de noble maison, nommée Waldrade, sœur de Gunther, archevêque de Cologne, et nièce de Teutgaud, archevêque de Trèves. Comme des liens sacrés l'empêchaient de réaliser son dessein, il fit tout-à-coup répandre les bruits les plus fâcheux sur la conduite de la reine Teutberge, qu'on accusa de s'être laissée aller aux crimes les plus honteux avec Hubert, son propre frère. Le roi, de son côté, déclara qu'il s'était, dans sa jeunesse, lié par mariage avec Waldrade, et qu'un motif politique l'avait seul engagé à déguiser cette union indissoluble, pour se marier avec Teutberge. Cette reine infortunée, aussi odieusement calomniée, demanda à se justifier par-devant un concile, et fit paraître un champion qui subit pour elle l'épreuve de l'eau bouillante et du fer rouge. Lothaire, contraint de la recevoir, la tourmenta tant que, pour se délivrer d'un supplice continu, elle s'accusa elle-même coupable du crime d'inceste. Un concile, aussitôt convoqué à Aix-la-Chapelle, prononça un arrêt de condamnation contre la reine, annula son mariage et permit à Lothaire d'épouser Waldrade.

Teutberge, rentrée dans la solitude, accablée par l'humiliation qu'elle venait de subir, voulant se relever et forte des droits qu'une femme vertueuse ne doit jamais abandonner, en appela au Pape du concile d'Aix-la-Chapelle. Le siège pontifical était alors occupé par un pontife bien pénétré de la grandeur du rôle de la Papauté.

Le pape Nicolas I^{er} envoya en Lorraine deux légats, avec ordre d'examiner de nouveau l'affaire. Un concile

convoqué à cet effet à Metz, en 863, se laissa corrompre par Lothaire, qui sut présenter sa cause sous un jour si favorable, qu'il gagna les légats du Pape et fit confirmer la sentence portée par les précédentes assemblées ecclésiastiques.

La clameur publique accusait les deux archevêques de Trèves et de Cologne, parents de Waldrade, d'avoir si bien employé la ruse et la crainte, qu'ils avaient triomphé des scrupules des uns et de la timidité des autres. Nicolas I^{er}, qui prit par lui-même connaissance de l'affaire, cassa les actes du prétendu concile et déposa les deux archevêques de Trèves et de Cologne. Fort du témoignage de sa conscience, de l'approbation du peuple, il frappa les coupables et vengea la morale audacieusement outragée. Gunther, archevêque de Cologne, eut l'audace d'écrire ces lignes insensées : « Nous ne recevons point votre maudite sentence, nous la méprisons ; nous vous rejetons de notre communion. »

Le pape Nicolas I^{er} étant mort, Lothaire, persuadé qu'il pourrait plus facilement se faire absoudre et faire annuler son mariage, se rendit à Rome pour offrir ses services au Père commun des fidèles contre les Sarrasins, espérant aussi exposer favorablement sa cause. Il put s'apercevoir, en entrant dans Rome, que le souvenir de son crime n'était point effacé, car aucun clerc ne se présenta pour le recevoir, et ce fut, seul avec les siens, qu'il s'avança jusqu'au tombeau de l'Apôtre.

Adrien, voulant ramener Lothaire à son devoir par la crainte religieuse, l'invita, avec toute sa suite, à une communion solennelle où tout fut préparé pour frapper d'épouvante les plus audacieux.

« Après la messe finie, le souverain Pontife, prenant
» en ses mains le corps et le sang du Seigneur, appela le
» roi à la table du Christ, et lui parla ainsi : *Si tu te*
» *reconnais pour innocent du crime d'adultère, pour*
» *lequel tu fus interdit par le Seigneur Nicolas, et si tu*
» *as bien arrêté dans ton cœur de ne jamais plus, dans*
» *tous les jours de ta vie, avoir un commerce coupable*
» *avec Waldrade, ta maîtresse, approche-toi avec con-*
» *fiance, et reçois ce sacrement de salut qui sera pour toi*
» *le gage de la rémission de tes péchés et de ton salut*
» *éternel. Mais si, dans ton âme, tu t'es proposé de céder*
» *de nouveau aux séductions de ta maîtresse, garde-toi*
» *de prendre ce sacrement, de peur que ce que le Seigneur*
» *a préparé pour remède à ses fidèles, ne se change pour*
» *toi en châtiment.* Lothaire, l'esprit égaré, reçut sans
» se rétracter la communion des mains du Pontife.
» Après quoi Adrien, se tournant vers les compagnons
» du roi, leur offrit à chacun la communion en ces
» termes : *Si tu n'as point prêté ton consentement aux*
» *fautes de ton roi Lothaire, et si tu n'as point commu-*
» *nié avec Waldrade, ou avec les autres que le Saint-*
» *Siège a excommuniés, puisse le corps et le sang de*
» *Notre-Seigneur Jésus-Christ te servir pour la vie*
» *éternelle!* Chacun d'eux, se sentant compromis, prit la
» communion avec une audace téméraire : chacun mou-
» rut, par un jugement divin, avant le premier jour de
» l'année suivante. Il y en eut un très petit nombre qui
» évitèrent de recevoir la communion et qui réussirent
» ainsi à se soustraire à la mort. Lothaire, en sortant de
» Rome, fut atteint de la maladie qui l'emporta, et, en ar-
» rivant à Plaisance, il rendit le dernier soupir le 8 août.

» Tout le peuple de ce roi fut en même temps frappé
» d'un tel fléau, qu'on aurait dit que toute la noblesse
» du royaume, au lieu de succomber à la peste, avait
» péri par le fer ennemi (1). »

Lothaire laissait une riche proie. Son royaume de Lorraine, qui n'avait d'abord formé qu'une langue de terre située le long du Rhin, s'était augmenté de provinces importantes que le jeune Charles, roi de Provence, mort sans postérité, avait laissées à ses frères. Ceux-ci, malgré une tentative de Charles-le-Chauve pour s'emparer des Etats du roi de Provence, s'en étaient mis en possession comme ses héritiers naturels. Il était intervenu, entre Lothaire, roi de Lorraine et l'empereur Louis, roi d'Italie, un partage fraternel par lequel la Provence, le Dauphiné et la Savoie étaient échues à celui-ci, qui joignit à ses titres d'empereur et de roi d'Italie, celui de roi de Provence; le Lyonnais, la Bourgogne transjurane, le Viennois, le Vivarais et le pays d'Usès étaient demeurés à Lothaire sous le nom de royaume de Bourgogne. Telle était la situation du royaume de Lorraine à la mort de Lothaire qui, ne laissant qu'un fils adultérin, né de Waldrade, incapable, d'après les lois du royaume, de succéder à son père, devait avoir pour héritier légitime son frère Louis II, roi d'Italie. Mais cet empereur, obligé de lutter contre les Sarrasins pour la défense de ses Etats et de ceux du Pape, était d'ailleurs tellement éloigné de la Lorraine, que les grands, craignant de ne pas trouver en lui une suffisante protection, résolurent de se donner à Louis-le-Germanique ou à Charles-le-Chauve. Ce dernier mo-

(1) *Ann. Meten.*, an 861.

narque, à la nouvelle de la mort de Lothaire, se dirigea vers la Meuse et s'avança jusqu'à Metz, où il fut couronné roi de Lorraine, dans la basilique de Saint-Etienne, par les évêques de Verdun, de Toul, de Metz, de Tongres et de plusieurs autres cités. Nous avons les discours qui furent prononcés par les évêques dans cette circonstance; ils font reposer les droits de Charles-le-Chauve à la possession de ses nouvelles provinces sur trois grands principes : sur le droit d'hérédité, comme successeur de Charlemagne; sur l'élection populaire, et sur la consécration que les évêques venaient de faire au nom de Dieu.

L'empereur Louis II fit intervenir en faveur de ses droits une grande puissance morale, le pape Adrien II, qui rappela au roi de France les droits sacrés de la justice, et menaça des anathèmes de l'Eglise quiconque oserait s'approprier l'héritage d'un empereur qui consacrait sa vie à la défense de l'Eglise : « Que celui qui l'osera, dit » le Pape, soit chargé des liens de l'anathème; qu'il soit » privé du nom de chrétien et relégué avec le diable. » La France avait alors à la tête de son clergé un homme de haute capacité; c'était le célèbre Hincmar, évêque de Reims, conseiller intime de Charles-le-Chauve. On le voit, en effet, à la tête de tous les événements qui se sont passés à la cour, de toutes les cérémonies officielles; il couronne et sacre quatre rois ou reines; en 856, il couronne à Verberie Judith, fille de Charles-le-Chauve, qui épouse Edelfwolf, roi des Anglo-Saxons; en 866, il sacre au concile de Soissons Hermentrude, femme de Charles-le-Chauve; en 869, au concile de Metz, il sacre roi de Lorraine Charles-le-Chauve lui-même; en 877,

il donne l'onction royale à Louis-le-Bègue roi de France. Il n'y a pas une seule de ces grandes cérémonies où il ne préside; on le voit partout à la tête des grandes assemblées, dans son diocèse ou hors de son diocèse, soit qu'il y ait à traiter des affaires civiles ou des affaires ecclésiastiques, que ce soit à la cour ou dans l'Eglise. Il consomme l'alliance de la royauté et du sacerdoce.

Il y a une chose bien digne de remarque dans la conduite d'Hincmar de Reims; c'est son inaltérable attachement au principe de la légitimité, sa constante fidélité à la descendance directe, au milieu de la confusion produite par les prétendants, par les révolutions sans cesse renaissantes. Les vicissitudes du trône ne peuvent changer ses principes. Jamais sa foi ne s'est égarée dans ce labyrinthe; jamais il n'a adhéré à aucun des rois que l'histoire a traités de rebelles ou d'usurpateurs; toujours les princes descendants légitimes de Charlemagne l'ont compté parmi leurs plus zélés défenseurs. Et chose étrange, malgré sa fidélité aux principes de la légitimité, on le voit toujours dans les meilleurs termes avec les usurpateurs ou les rivaux des souverains légitimes. Il ne faut pas croire que c'était le fait de l'intrigue, que Hincmar était un homme double capable de servir tour à tour les puissances qui s'élevaient; c'était une intelligence supérieure, un homme d'une haute pratique, qui savait défendre un principe et le faire respecter sans descendre dans la conspiration, en employant même son crédit auprès des usurpateurs pour empêcher le plus de mal possible. C'est surtout par ce caractère, par cette suite d'idées vraies, chrétiennes et d'une haute politique, qu'il sut se faire aimer et estimer de tous. Ses principes se retrouvent

dans tous ses écrits; c'est là qu'on voit tracée la ligne invariable dont on ne peut s'écarter sans crime.

Hincmar, prenant dans la circonstance dont nous parlons la défense de Charles-le-Chauve, adressa un long mémoire pour justifier la prise de possession de la Lorraine par le monarque français. Adrien ne poussa pas jusqu'à l'exécution ses menaces d'excommunication; il se réconcilia peu après avec le roi de France.

Louis-le-Germanique, qui n'avait pas inquiété Charles-le-Chauve dans sa prise de possession de la Lorraine, parce qu'il était alors gravement malade, fit entendre de hautes réclamations dès qu'il fut rétabli. Son langage ferme et appuyé de bonnes troupes effraya le roi de France, qui se montra aussitôt disposé à faire un traité de partage, de nature à satisfaire les populations. Charles acquit le Dauphiné, la Bourgogne, le pays de Liège et le Brabant, provinces françaises de mœurs et de langage; Louis obtint en partage l'Alsace, la Lorraine et toutes les provinces situées le long du Rhin, dont les peuples parlaient la langue Germanique.

La situation intérieure semblait s'améliorer, les courses des Normands étaient moins nombreuses; quelquefois même Charles-le-Chauve s'alliait à ses ennemis pour les combattre. Il reconnut l'indépendance de la Bretagne, dont le duc put se décorer du titre de roi et faire alliance avec lui contre l'*incendie commun* (1). Les Français et les Bretons paraissent alors sous un même étendard pour combattre les Normands de la Loire. En 869, fatigué de la guerre, Salomon, roi de Bretagne, achète la paix des Normands au prix de cinq cents vaches brunes.

(1) Incendium commune.

Une alliance s'étant formée de nouveau, en 873, entre le roi de France et le chef breton, ils assiégèrent les Normands qui s'étaient fortifiés à Angers, et, par un travail remarquable pour l'époque, ils détournèrent les eaux de la Maine couverte des bateaux des barbares, qui se trouvèrent entièrement à sec. Malgré les efforts des deux monarques, les Normands ayant résisté, la guerre ne put finir que par un traité de paix.

Charles-le-Chauve, au milieu de cette vie continuellement agitée, aurait dû, par les qualités de bon père et de bon époux qui le distinguaient, trouver dans sa famille la paix et le bonheur qu'il cherchait vainement ailleurs ; mais sa famille était pour lui un sujet de grave tourment. Il avait quatre fils : l'aîné, connu sous le nom de Louis-le-Bègue, né en 846, ayant été de bonne heure couronné roi de Neustrie, fut engagé dans une révolte et combattit contre Robert-le-Fort, l'un des lieutenants de son père. Le second, nommé Charles, créé roi d'Aquitaine, s'associa à Louis-le-Germanique pour faire la guerre à son père : il mourut en 868. Le troisième, appelé Lothaire, étant boiteux, fut consacré à la vie religieuse. Le quatrième, du nom de Carloman, ayant aussi été consacré à Dieu, quoiqu'il eût plus de goût pour la vie des camps que pour la prière, prit les armes contre les Normands, et, malgré le peu de succès qu'il eut dans cette guerre, il contracta un tel amour pour le métier des armes, qu'il se mit à la tête d'une société de débauchés et de brigands, et parcourut la Belgique causant partout les plus affreux ravages. Poursuivi dans cette province, il se jeta sur la Lorraine et de là en Bourgogne, où il fut investi par des troupes nombreuses. Sentant l'impossi-

bilité de se défendre, il prit le parti de se confier à son père, qui ordonna de le renfermer dans un monastère de Senlis : un concile convoqué pour le juger le dégrada des ordres et de l'état religieux, sentence que Carloman reçut comme un bienfait, car il se voyait par là rejeté au milieu du siècle où il pourrait déployer toute son activité mondaine. Il forma de nouvelles intrigues, tenta de troubler le royaume et fut de nouveau renfermé dans une prison monastique à Senlis. Les évêques chargés de le juger se montrèrent cette fois moins indulgents ; livré au bras séculier, il fut condamné à perdre les yeux. Carloman interjeta appel auprès du pape Adrien, qui adressa au roi de France une lettre qui nous peint l'immense supériorité que la puissance spirituelle avait déjà acquise sur la puissance temporelle.

« Carloman a recouru au Siège apostolique, par ses
» députés ; il nous a interpellé par les lettres qu'il nous
» a adressées ; aussi, en vertu de l'autorité apostolique,
» nous mettons un frein à tes entreprises ; nous t'exhor-
» tons ensuite, pour ton propre salut, à ne pas provo-
» quer la colère de l'Apôtre lui-même. Rends à ton fils
» plutôt ta faveur, comme il convient à un père ; reçois-
» le avec une affection paternelle, remets-le en pos-
» session des bénéfices et des honneurs dont il jouis-
» sait, du moins jusqu'à ce que les messagers de notre
» Siège apostolique se soient rendus auprès de toi et qu'ils
» aient ordonné et disposé, sauf votre honneur à tous
» deux, ce qui paraîtra plus salulaire à son égard. Garde-
» toi d'ajouter péché sur péché ; amende-toi de précé-
» dentes usurpations et de ton avarice ; efforce-toi, de
» toute ta puissance, d'obtenir le pardon apostolique, en

» faisant voir que tu te perfectionnes sous la correction ;
» combats enfin jusqu'au bout, pour ne pas périr tout
» entier. Alors le terme de tes forfaits sera aussi le terme
» de mes reproches ; et, avec l'aide de Dieu, tu atteins
» dras en même temps la fin de la cause et celle de la
» peine (1). »

Hincmar, archevêque de Reims, qui, dans toutes ses communications avec le Saint-Siège, montra toujours un mélange de hardiesse et de soumission, ayant été chargé de répondre au Pape, rédigea une lettre dans laquelle il relève fortement, au nom du roi, le respect dû à la puissance séculière.

« Vous nous forcez, écrivait-il au nom de Charles-le-Chauve, par des lettres indécentes pour la puissance royale, inconvenantes de la part de la modestie apostolique, remplies d'affronts et d'outrages, à vous répondre avec un esprit moins pacifique que nous ne voudrions. Il est temps que vous fassiez attention que, quoique nous soyons sujets aux passions humaines, nous sommes cependant un homme créé à l'image de Dieu ; qu'avec la grâce de Dieu nous tenons, de l'héritage de notre père et de notre aïeul, le sentiment du nom royal et de notre dignité ; que ce qui est plus encore, nous sommes chrétien, attaché à la foi orthodoxe et catholique, instruit dès notre enfance dans les saintes lettres et dans les lois tant ecclésiastiques que séculières ; que nous n'avons été accusé légalement et régulièrement d'aucun crime public, dans l'audience des évêques, et moins encore convaincu..... »

(1) Labb. conc. gen., t. VIII, 929. Script. Franc., VII, p. 452.

Les réclamations du pape Adrien n'ayant pas eu tout l'effet qu'il en avait attendu, Carloman subit sa sentence. L'harmonie ne fut cependant pas rompue entre le roi de France et le chef de l'Eglise, qui allait d'ailleurs avoir bientôt besoin de l'appui du monarque français.

L'empereur Louis II, roi d'Italie, qui se mourait (12 août 875), laissant une fille incapable, d'après les lois, de lui succéder, n'avait pas pratiqué à l'égard du clergé la même politique que les autres membres de sa famille; en ôtant aux évêques d'Italie une partie de l'autorité que ceux de France possédaient, il avait laissé l'autorité royale se perdre en accordant aux comtes une indépendance presque absolue. Les comtes, dépositaires de la souveraine autorité, voyant deux souverains qui avaient le droit de revendiquer la couronne d'Italie, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, et ne sachant lequel préférer, s'adressèrent à tous deux, « en sorte que Charles-le-Chauve se mit en mouvement sans savoir rien » de Louis son frère, et Louis fit partir l'un de ses fils, » connu depuis sous le nom de Charles-le-Gros, sans » savoir ce que faisait Charles-le-Chauve (1). »

Charles-le-Chauve n'avait pas attendu l'appel de la diète de Pavie pour se rendre en Italie. A la nouvelle de la mort de son neveu, il s'était hâté de courir vers les Alpes, appelant à lui les guerriers capables de porter les armes. Les comtes, qui avaient si souvent refusé de prendre les armes pour combattre les Normands, accoururent en foule, espérant trouver une riche proie au-delà des monts.

(1) *Andreae presbyter. breve chronic. in antiq. ital. Murator* 1, 50,

Les deux fils de Louis-le-Germanique, Carloman et Charles, à qui leur père avait ordonné de se rendre aussi en Italie pour y prendre possession de ce royaume, se voyant prévenus par leur oncle Charles-le-Chauve, trompés d'ailleurs par ses belles paroles, retournèrent sur leurs pas et rentrèrent en Allemagne, tandis que le roi de France se rendait à Rome et s'y faisait couronner empereur. Le pape Jean VIII, qui l'avait couronné, écrivit au synode de Pavie : « Nous avons élu Charles à » la dignité et à la puissance de l'empire; nous l'avons » décoré du titre d'auguste, et nous l'avons approuvé » avec le consentement de nos frères les évêques, des » autres ministres de la sainte Eglise romaine, du sénat » et du peuple romain (1). » Ces paroles remarquables nous montrent qu'à cette époque la Papauté avait déjà, dans l'opinion publique, le pouvoir sur l'élection des empereurs et qu'elle se substituait à toute cette nation décorée de la toge, dont elle se disait le représentant.

A la nouvelle du couronnement de Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique passa le Rhin avec son troisième fils, Louis de Saxe, s'avança jusqu'au palais d'Attigny et contraignit ainsi le nouvel empereur à défendre ses Etats. Celui-ci sut amuser son frère par des promesses de partage en Italie, et ouvrit, à cet effet, des négociations que la mort de Louis-le-Germanique vint interrompre.

Dans le partage de ses Etats entre ses trois fils, le roi de Germanie avait laissé la Bavière à Carloman, la Souabe à Charles-le-Gros, la Saxe et la Thuringe à Louis. Charles-le-Chauve, qui avait vu sans cesse grandir ses

(1) *Annal. eccles.* Baronn.

Etats, jetait un œil d'envie sur cette riche succession et se proposait de conquérir les belles provinces de l'Allemagne, afin de réunir sous sa domination tous les Etats de l'empire de Charlemagne. Sous un prétexte de contravention au traité de partage, Charles s'étant dirigé vers le Rhin, Louis-le-Jeune offrit de prouver, selon l'usage du temps, par trente témoins, qu'il n'avait point contrevenu à cet accord; de ces trente témoins, dix devaient subir l'épreuve de l'eau froide, dix celle de l'eau chaude et dix celle du fer rouge.

L'épreuve de l'eau froide consistait à plonger, bien garrotté, celui qui la subissait dans une cuve d'eau froide; s'il tombait au fond, sa culpabilité était reconnue; s'il surnageait, son innocence était proclamée. Celui qui subissait la seconde épreuve était plongé dans une cuve remplie d'eau bouillante, et y demeurait pendant un temps marqué; lorsqu'il sortait sans aucune trace de l'action de l'eau, l'innocence était reconnue. L'épreuve du fer ardent avait quelque chose de plus effrayant; celui qui subissait cette épreuve était obligé de passer lentement sur des socs rougis, ou devait mettre à son bras, sans recevoir la moindre empreinte du feu, un gantelet de fer sortant de la fournaise. Il y avait encore l'épreuve de la croix, qui consistait à tenir les bras en croix; celui qui les laissait tomber le premier perdait sa cause. Ces moyens judiciaires, si contraires à la saine raison, procédaient cependant d'un sentiment profond de religion : c'est que Dieu ne permet pas que l'innocence succombe lorsqu'elle se confie à la Providence. Les trente champions de Louis, au grand étonnement des spectateurs, subirent chacun leur épreuve avec succès

L'empereur, qui n'avait consenti à ces épreuves judiciaires qu'afin de mieux surprendre son neveu, ordonna de faire avancer des troupes par les défilés des montagnes, pour l'écraser au moment où il y penserait le moins. L'archevêque de Cologne, indigné d'une pareille perfidie, ayant en vain rappelé à l'empereur les lois de l'honneur et de la conscience, prévint en secret Louis de Saxe, qui se prépara à bien recevoir son adversaire. Dès le premier choc, les Français furent culbutés par les Allemands; et l'empereur, qui s'avancait avec un corps de réserve, fut mis en déroute par la rencontre de ses propres fuyards, avant d'avoir pu joindre l'ennemi. L'armée, refoulée sur les chemins étroits et difficiles par lesquels elle était venue, y trouva ses bagages qui lui fermaient la retraite ou qui la lui rendaient encore plus dangereuse. Plusieurs seigneurs, évêques ou abbés, et un grand nombre de soldats furent tués ou pris sur le champ de bataille et dans la forêt voisine; tous les équipages, les magasins des marchands suivant l'armée, les soldats furent tellement dévalisés par les vainqueurs, que plusieurs furent réduits à se former des ceintures de paille pour couvrir leur nudité. La terreur fut si grande en France, que l'impératrice Richilde, établie au palais d'Héristal, étant sur le point d'accoucher, prit la fuite le surlendemain; mais, surprise pendant la nuit par les douleurs de l'enfantement, elle accoucha dans les bois d'un enfant qu'un serviteur porta ensuite avec elle, jusqu'à ce qu'elle eût rejoint son époux à Antenay, sur le territoire de Reims. Le danger n'était cependant pas proportionné à la frayeur des fuyards; Louis ne les poursuivait point; après avoir eu à Coblentz une con-

férence avec son frère, Charles-le-Gros, il retourna en Saxe, tandis que son troisième frère, Carloman, soutenait une nouvelle guerre contre les Esclavons-Vinides ou Venèdes. Charles-le-Chauve, immédiatement après sa défaite, convoqua à Samoney, près de Laon, un parlement général du royaume (1).

Cependant l'Italie réclamait la présence de Charles-le-Chauve. « Les païens, écrivait Jean VIII à Charles-le-
» Chauve, et des chrétiens iniques, sans crainte de la
» divinité, nous accablent de tant de maux, que la mé-
» moire des hommes n'y trouve rien de comparable. »

Avant de se diriger vers l'Italie, l'empereur, voulant prendre des mesures pour le bon gouvernement de la France pendant son absence, convoqua à Kiersy-sur-Oise, une diète où il régla le gouvernement du royaume pendant son voyage et désigna les prélats et les comtes qui devaient servir de conseillers à son fils. Cette diète fait époque dans notre histoire, car un des articles du capitulaire qui y fut décrété consacre la féodalité. En voici le texte : « Si un comte de notre royaume vient à mourir, et que son fils soit avec nous (en Italie), que notre fils et nos fidèles choisissent quelques-uns de ceux qui ont été les plus proches et les plus intimes dudit comte, lesquels, avec les officiers inférieurs du comte et l'évêque diocésain, prendront soin du comté, jusqu'à ce que nous soyons prévenus et que nous puissions conférer la *dignité du père au fils* qui sera près de nous. — Si le comte n'a qu'un fils en bas âge, les officiers du comte et l'évêque aideront l'enfant à prendre soin du

(1) Sismondi, *Histoire des Français*.

comté, jusqu'à ce que nous sachions la mort du comte, et que le fils enfant, par notre concession, soit honoré des honneurs paternels. — Si le comte défunt n'a point de fils..... nous pourrions à son remplacement selon notre volonté..... Il en sera de même pour nos vassaux que pour les comtes; et nous entendons que les évêques, abbés et comtes, et nos autres fidèles, en usent semblablement envers leurs hommes. »

Ce célèbre capitulaire de Kiersy, l'un des derniers actes du triste gouvernement de Charles-le-Chauve, peut être regardé comme l'acte d'abdication de la royauté franque; la grande lutte commencée avec la conquête elle-même était terminée; la royauté vaincue sanctionnait sa défaite; l'hérédité absolue des offices et des bénéfices, partout triomphante en fait, recevait encore la consécration du droit. La grande ère féodale est enfin constituée, et une société nouvelle, avec un droit politique et civil tout nouveau, vient prendre la place de la vieille société romaine que le passage des Barbares avait fait disparaître.

En entrant en Italie, Charles-le-Chauve rencontra un adversaire qu'il n'attendait pas, Carloman, roi de Bavière, qui s'avancait vers cette province à la tête d'une armée si nombreuse, que le roi de France en fut effrayé. « Aussitôt » qu'il apprit l'approche de Carloman, dit l'annaliste de » Fulde, il prit la fuite selon ses habitudes; car, dès le » commencement de sa vie, toutes les fois qu'il avait été » nécessaire de résister à ses adversaires, il n'avait jamais » manqué de tourner ouvertement le dos, ou de se déro- » ber secrètement à son armée (1). »

(1) Ann. Fulden., an. 887, p. 183.

Charles-le-Chauve effrayé repassa les Alpes pour gagner la France, qu'il ne revit pas. Il mourut au village de Brios, dans une chaumière de paysan, la seconde année de son élévation à l'empire, la trente-huitième de son règne et la cinquante-quatrième de son âge. Saisi d'une fièvre violente, il fut empoisonné par son médecin Sédécias, qui lui donna une poudre blanche comme un excellent fébrifuge.

Le règne de Charles-le-Chauve fut celui des évêques, qui, marchant sur les traces des grands seigneurs, des comtes et des barons, élevèrent leur puissance à une hauteur jusqu'alors inconnue. Il semble que ce prince ne réunit tous les Etats de Charlemagne sous son sceptre que pour montrer qu'un grand empire peut être bravé lorsque l'empereur est méprisable. Il eut le *principe* de la politique de Louis XI, avec lequel il avait beaucoup de conformité, sans cependant en avoir toute l'habileté : il flatta et outragea tour à tour le Pape, les évêques, les grands, suivant l'exigence supposée des conjonctures et des besoins apparents du moment. Après s'être soumis avec la plus profonde humilité au clergé, il le bravait jusque dans son autorité spirituelle, en faisant asseoir Richilde, sa femme, en plein concile, au milieu des évêques, qui en furent si indignés, qu'ils ne se levèrent même pas pour la recevoir. Comme Louis XI, il fut dévot dans ses pratiques et injuste dans sa conduite, superstitieux et cruel ; comme Louis XI, ses conquêtes furent des surprises, son talent fut l'art de trahir, et la trahison retomba presque toujours sur lui ; comme Louis XI, en haine de la noblesse, que Charlemagne et les grands princes ont toujours su respecter, il éleva les gens sans naissance, ce qui le

rendit plus odieux que redoutable. Ses intrigues continues remplirent son règne de troubles ; enfin le dernier grand acte de sa politique fut de consacrer à Kiersy le triomphe de cette noblesse qu'il aurait voulu tenir sous sa dépendance.

Charles-le-Chauve mérite des éloges pour la protection qu'il accorda aux lettres : aussi les littérateurs se plurent à le combler de louanges ; ils le surnommèrent le *Grand*, titre qu'il a perdu pour ne conserver que celui de Chauve. « L'histoire, dit M. Guizot, donne de ce prince une assez fausse idée, non, certes, sous le point de vue politique ; tout ce qu'elle dit de son gouvernement et du délabrement de la France, est pleinement fondé : mais, sous le point de vue intellectuel, il avait beaucoup plus d'activité et de liberté d'esprit, beaucoup plus de goût pour les lettres, qu'on ne le suppose communément. L'école du palais, si florissante sous Charlemagne, par les leçons d'Alcuin, était fort déchue sous Louis-le-Débonnaire. Louis avait été beaucoup plus occupé de l'Eglise que de la science, et de la réforme religieuse des monastères que du progrès des études ; aussi est-il à peine question de l'école du palais sous son règne : preuve assurée de sa décadence ; car tel n'était pas alors l'état social, qu'elle pût subsister par elle-même et sans une puissante protection. Charles-le-Chauve la releva ; il y appela les savants étrangers, surtout des Irlandais et des Anglo-Saxons ; il les traita avec une faveur marquée ; il avait du goût pour leurs travaux, pour leurs entretiens, et vivait familièrement avec eux. Aussi l'école du palais reprit-elle un tel éclat, que les contemporains en furent frappés comme d'une nouveauté. Au dire de Heric,

moine de Saint-Germain-l'Auxerrois, et de Wandalbert, moine de Prum, au diocèse de Trèves, la prospérité des études y devint telle, que la Grèce aurait envié le sort de la France, et que la France n'avait rien à envier à l'antiquité. La part de l'emphase monastique est grande sans doute dans cette phrase; mais, quelle qu'elle soit, le public du temps fut si frappé de cette renaissance des lettres à la cour de Charles-le-Chauve, qu'au lieu de dire « l'école du palais » (*schola palatii*), on disait « le palais de l'école » (*palatium scholæ*) (1). »

CHAPITRE II.

Louis II dit Le Bègue (877-879).

Le règne de Charles-le-Chauve fut marqué par un grand travail intérieur : l'autorité souveraine abandonna toutes ses prérogatives et permit aux grands seigneurs de former pour ainsi dire autant de souverainetés particulières; de nouveaux corps sociaux naissent des débris de l'empire de Charlemagne; c'est de cette époque que datent les illustres familles qui doivent jouer un si grand rôle au moyen âge. Ce qui sert de base à la nouvelle organisation, c'est la propriété, fondement très solide, as-

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*.

surément, car la propriété seule donne de la consistance aux institutions. Toute combinaison politique basée sur un autre principe, est aussi peu fixe que les meubles qu'on transporte d'un lieu dans un autre. Le changement qui s'opère graduellement dans la nature de la propriété mérite une étude approfondie. Nous nous proposons de lui consacrer un chapitre spécial pour servir d'introduction à l'histoire de la troisième race; nous n'avons donc pas à en parler ici.

Lorsqu'une grande transition tend à s'opérer dans un peuple, il y a toujours un grand travail; il faut un souverain très habile pour le dominer. Le monarque appelé à succéder à Charles-le-Chauve s'était fait remarquer dans sa jeunesse par une révolte contre son père; à l'instigation des grands d'Aquitaine, il avait été nommé roi. Appelé sur un plus grand théâtre, il rencontra cette haute noblesse qui, voulant que la royauté relevât complètement d'elle, se mit en pleine révolte contre le pouvoir royal, et exigea du nouveau roi, en échange de son appui, des concessions énormes. Louis donna tout ce qu'il avait aux plus impudents et aux plus avides; et les abbayes, les comtés, les villages, dit un ancien chroniqueur, devinrent la part de ceux qui furent les premiers à les demander.

Comme il n'y avait pas de faveurs pour tout le monde, ceux qui n'avaient rien obtenu criaient bien haut contre l'abandon des biens de la couronne et la violation de l'édit de Kiersy, regardé comme le palladium de ce que nous appellerions aujourd'hui les libertés publiques et les garanties de la nation. L'impératrice Richilde; Boson, comte de Provence; l'abbé Gauzelin, l'un des plus ha-

biles politiques de l'époque, se liguèrent pour appeler un prince étranger au trône. Louis-le-Bègue avait pour lui le vieil Hincmar, de Reims, dont la haute raison, bien convaincue qu'il n'y avait de stabilité possible que dans la succession directe des descendants de Charlemagne, prêta un appui au jeune monarque : « Prenez garde, » lui écrivait-il, à ce qu'au commencement de votre » règne il ne s'élève entre les grands aucune discorde » quant à votre gouvernement, car vous ne pourriez l'apaiser ensuite sans une extrême difficulté. Ainsi donc, » que ces princes du royaume qui sont à présent avec » vous, se contiennent eux-mêmes et modèrent leurs » volontés, de peur que leur cupidité ou leur négligence » ne provoque à quelque scandale les autres princes du » royaume. »

Louis-le-Bègue, fidèle aux avis d'Hincmar, fit avec la haute noblesse, soit religieuse, soit civile, un compromis solennel par lequel le roi se reconnaissait presque le simple délégué de la nation. Avant le sacre, qui se fit à Compiègne, on lui imposa de confirmer par serment toutes les anciennes lois, tous les anciens privilèges de l'Eglise et des grands; ceux-ci exigèrent une amnistie en faveur de tous ceux qui s'étaient armés contre le prince, et lui firent promettre de maintenir la discipline de l'Eglise et de s'intituler roi *par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple* (1). A ces conditions, la réconciliation entre le roi et la nation étant enfin assurée, la reine Richilde remit au nouveau souverain tous les ornements

(1) *Ego Ludovicus, misericordia Dei et electione populi rex constitutus*. Ann. Bertin., ad an. 877.

royaux dont elle était dépositaire. Semblable à un vaste édifice formé de matériaux placés les uns à côté des autres, sans lien ni ciment, et qu'un choc peut renverser, le vaste empire que Charles-le-Chauve avait laissé en mourant à son fils, étant formé de parties sans cohésion, se divisait de lui-même. Le royaume d'Italie, après avoir reconnu la domination de l'empereur Charles, se donna à Carloman, roi de Bavière, monarque qui n'en jouit pas longtemps, car il fut frappé d'une paralysie qui lui ôta l'usage de la parole et le conduisit bientôt au tombeau (22 mars 820).

La Lorraine, totalement réclamée par les rois germains, se constituait indépendante sous un fils de Lothaire-le-Jeune et de Waldrade, nommé Hugues. Pour conserver quelques parties de cette riche province, Louis-le-Bègue demandait à traiter de nouveau avec Louis de Saxe. L'occident de la France n'était pas mieux soumis au jeune monarque. En Bretagne, Alain, qu'on a surnommé le Grand, se constituait roi absolument indépendant; en Gascogne, Sanche, surnommé *Mittaro* ou *Ravage*, l'un des descendants de Loup Centule, fut rappelé de Castille par les Gascons, et proclamé roi sans aucune intervention du monarque français.

L'Aquitaine reconnaissait deux chefs nommés Bernard : l'un, marquis de Gothie, et l'autre, comte d'Auvergne. Le premier, qui possédait, outre la Gothie ou la Septimanie, le comté de Poitiers et le comté d'Autun, s'étant emparé de vive force du comté de Bourges, ne voulait pas même relever nominalement de la royauté. Bernard d'Auvergne, qui n'était guère moins puissant que le premier, se rattacha, par jalousie contre celui-ci, à la

couronne, et obtint que le marquisat de Gothie lui fût transmis. La Provence reconnaissait la domination absolue du duc Boson. Telle était la situation de notre patrie. Mais, quelque affaibli que fût le royaume de France, et quoiqu'il tombât évidemment en dissolution, il était encore l'Etat le plus capable de protéger le chef de l'Eglise romaine, plongé dans la plus profonde affliction par les ravages que les Sarrasins causaient en Italie et par l'indocilité des habitants du pays. Le Pape vint en France et fut reçu en véritable souverain ; les grands, qui voulaient à peine reconnaître le roi, couraient à sa rencontre pour rendre hommage au Chef de la chrétienté. Le souverain Pontife, dans le double but de régler les affaires de l'Eglise et de rappeler à la soumission les comtes et les ducs qui voulaient se rendre indépendants, convoqua un concile à Troyes, où furent appelés les personnages les plus distingués du royaume. Un grand nombre de règlements disciplinaires y furent proclamés pour maintenir les évêques dans les limites de leur autorité, et rappeler tous les membres du clergé à la sainteté de vie qui doit faire le caractère distinctif des ministres de la religion. Le chef de l'Eglise rappela aux grands leurs devoirs à l'égard de la royauté, et frappa d'excommunication le marquis Bernard de Gothie, parce qu'il ne s'était pas rendu à Troyes, comme il en avait reçu l'ordre de sa part et de la part du roi, pour y rendre compte de sa conduite ; il le déclara déchu de ses titres, et ordonna à Bernard d'Auvergne et aux seigneurs voisins de mettre sa sentence à exécution.

Pour rendre sa personne plus vénérable aux yeux des peuples, Louis voulut recevoir la consécration royale de

la main du Pontife, faveur que Jean VIII consentit à lui accorder le 7 septembre. Il sollicita vainement le même honneur pour Adélaïde, qu'il traitait comme son épouse; mais le Pape refusa de couronner cette princesse, parce qu'il avait des doutes sur la validité de son mariage. Louis-le-Bègue, étant encore jeune, avait épousé Ansgarde, fille du comte Hardouin, son favori; union que Charles-le-Chauve avait rompue, obligeant en même temps son fils à en contracter une autre qui, probablement, était invalide. Quelques historiens se sont étonnés que le roi de France n'ait pas eu assez de pouvoir pour déterminer et même forcer le Pape à donner à Adélaïde la consécration royale; ceux qui raisonnent ainsi ignorent donc l'inflexibilité de la morale de Jésus-Christ. Sous tous les rapports, la conduite de Jean VIII fut digne du chef de l'Eglise; il rappela au clergé les lois sévères de la discipline; il promulgua les grands principes de la subordination en frappant de l'excommunication des sujets rebelles; enfin, il fit souvenir à la royauté que, quelque haut placés que soient les rois, ils ont, dans l'ordre spirituel, des supérieurs à l'autorité desquels ils ne peuvent échapper.

En attendant que le roi de France pût réaliser la promesse qu'il avait faite de secourir le souverain Pontife contre ses ennemis du dedans et du dehors, il lui fournit une puissante escorte, qui suffit pour imposer à ses adversaires.

Comme il y avait toujours, entre les petits-fils de Charlemagne, de graves différends à terminer, soit relativement à la Lorraine, soit par rapport à l'Italie, Louis-le-Bègue, pour se fortifier contre ses cousins de la Germa-

nie, fit épouser à son fils Carloman la fille de Boson, le plus puissant de ses feudataires. Il obtint aussi de Louis de Saxe une conférence, où furent arrêtées les bases d'un traité de paix qui ajoutait à la France toute la partie de la Lorraine que Charles-le-Chauve avait possédée. Il fut enfin convenu qu'il y aurait l'année suivante (879), à Gondreville-sur-Moselle, un congrès de tous les descendants de Charlemagne, où seraient réglés tous les intérêts; mais la mort empêcha l'exécution de ce projet.

Louis-le-Bègue mourut à Compiègne, le 10 avril 879, après deux ans de règne. On prétend que des seigneurs, jaloux de l'ascendant qu'il commençait à prendre sur eux, le firent empoisonner pour se délivrer d'un maître. Louis-le-Bègue fut surnommé le Fainéant, non pas qu'il n'eût ni activité, ni talent, mais parce que la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de déployer tout ce qu'il y avait en lui d'énergie naturelle. Il laissait deux fils qu'il avait eus d'Ansgarde, Louis et Carloman, qui lui succédèrent. Adélaïde était enceinte : elle mit au monde un fils que nous verrons régner sous le nom de Charles-le-Simple.

CHAPITRE III.

Règne de Louis III et de Carloman (879-884).

Louis-le-Bègue, avant de mourir, avait ordonné de

remettre tous les insignes de la royauté, le sceptre, la couronne, le manteau royal, à son fils aîné Louis, âgé d'environ dix-sept ans. Mais l'Etat se trouvait dans une telle confusion que, de peur d'anéantir absolument le royaume de France en exécutant les volontés du dernier roi, il fut résolu que, pour réunir les forces nécessaires au maintien de l'Etat, les deux fils de Louis-le-Bègue, Louis et Carloman, seraient élevés à la royauté.

Les grands, qui se prétendaient le droit de donner la couronne, se trouvaient séparés en deux camps. Les uns, réunis à Creil-sur-Oise, ayant à leur tête Gauzelin, chancelier de France, abbé de Saint-Denis, et Conrad, comte de Paris, offrirent la couronne à Louis de Saxe, qui s'était avancé jusqu'à Verdun, lorsqu'il fut rappelé au-delà du Rhin par l'annonce de la mort prochaine de son frère Carloman. Ce fut probablement ce qui sauva les fils de Louis-le-Bègue, dont les partisans, ayant un chef, Hugues, abbé de Saint-Germain-l'Auxerrois, s'étaient réunis à Meaux. Non contente de proclamer Louis et Carloman, cette assemblée, persuadée que la stabilité de son œuvre dépendrait des dispositions de Louis de Saxe à l'égard des jeunes princes français, lui fit le sacrifice de toutes les prétentions que la couronne de France pouvait faire valoir sur la Lorraine.

De tous les partisans des deux jeunes princes, un seul les servait de bonne foi, c'était Hugues ; les autres ne voyaient, à les soutenir, qu'un moyen de se rendre indépendants sans difficulté. Boson, duc de Provence, qui avait défendu les droits des jeunes souverains avec beaucoup de chaleur, fut cependant le premier à se déclarer indépendant. Il jouissait d'une haute faveur auprès de

tous les membres du clergé, et il avait été adopté par le pape Jean VIII, qui, voulant en faire un roi d'Italie, avait écrit à Charles-le-Gros « qu'il lui recommandait » de se contenter désormais des bornes de son royaume » et d'y demeurer en repos; car, dorénavant, il excommunierait tous ceux qui auraient l'audace de prendre » les armes contre son fils adoptif (1). »

Boson méritait cette confiance par la protection qu'il accordait à toutes les églises; ce fut à ce zèle qu'il dut la couronne. Les provinces de l'est et du sud-est de la France, se voyant abandonnées sans aucune défense à la rapacité des brigands indigènes et étrangers, réclamaient en vain le secours des jeunes rois, qui, incapables de se défendre eux-mêmes au cœur du royaume, laissèrent sans défense ces provinces éloignées. Le clergé, contraint dans ces circonstances politiques de pourvoir au salut du peuple, se réunit en concile à Mantailles, entre Vienne et Valence, où se trouvèrent les six archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles et de Besançon, dix-sept évêques et les principaux seigneurs. La grande question du salut de la province ayant été mise en délibération, il parut à l'assemblée qu'il fallait un roi puissant, ferme, en âge de commander par lui-même, et elle éleva à la royauté le comte Boson.

Une députation lui fut envoyée pour lui faire part de son élection et du motif qui avait déterminé ce choix; c'était uniquement le besoin de procurer la gloire de Dieu et le salut de la chrétienté. La réponse que leur fit

(1) Johan. VIII, Epit. 119.

le comte Boson nous montre que toute puissance était alors placée entre les mains du clergé : « C'est la ferveur » de votre charité, leur dit-il, qui, inspirée par la Divinité, vous engage à m'élever à cet office, pour que, » dans ma faiblesse, je puisse combattre au service de ma » sainte Mère, qui est l'Eglise du Dieu vivant. Reconnaissant donc avec certitude qu'il faut obéir, tant à des » prêtres inspirés par la Divinité, qu'à nos amis et à nos » fidèles, je ne lutte point ; je n'oserais le faire pour me » soustraire à vos ordres. Et comme vous m'avez donné » vous-mêmes les règles de la conduite que je dois suivre dans mon gouvernement futur, et que vous m'avez » instruit par les dogmes sacrés, j'entreprends cette » grande œuvre avec confiance (1). »

C'est ainsi que fut reconstitué de nouveau le royaume d'Arles ou de Provence, qui détacha de la couronne une grande partie de son domaine. Les deux jeunes rois avaient résolu de recourir à la force pour soumettre le nouveau souverain à leur puissance ; mais ils eurent d'autres ennemis à combattre. Louis de Saxe, ayant été encore appelé par le chancelier Gauzelin, s'avança jusqu'à Attigny, ravageant tout sur son passage. Comme il ne rencontrait partout qu'hostilité, au lieu de cet enthousiasme qu'on lui avait promis, il consentit alors à négocier et accepta les conditions qui lui avaient été faites l'année précédente. Les deux jeunes rois renoncèrent à toute prétention sur la Lorraine.

Délivrés de ce redoutable ennemi, Louis et Carloman

(1) Bosonis electi responsio, Concil. gener., t. ix, p. 333 ; Scrip. Franc. ix, p. 304.

résolurent d'attaquer Boson ; la circonstance paraissait d'autant plus favorable que Charles-le-Gros, qui revenait d'Italie, offrait de s'unir à eux pour combattre celui qu'ils regardaient comme leur ennemi commun. La ville de Màcon fut emportée ; mais Vienne ayant été assiégée sans succès, l'armée française se sépara, et Charles-le-Gros rentra en Italie, où il se fit couronner empereur sur la fin de cette année ou au commencement de la suivante.

Le grand ennemi de cette époque, c'étaient toujours les Normands. Ces barbares, ayant remonté l'Escaut et la Meuse, exerçaient d'horribles ravages sur les bords de ces rivières, avec d'autant plus de facilité qu'ils avaient trouvé un appui dans Hugues, fils de Lothaire-le-Jeune et de Waldrade. Le mal était si grand, les ennemis si redoutables, que les rois de France et de Germanie durent songer à unir leurs forces pour arrêter ces brigands, souvent repoussés et jamais vaincus. [Louis-le-Germanique attaqua les Normands (880) ; il fut assez heureux pour les vaincre ; mais son triomphe fut arrosé par des larmes bien amères : son fils bien-aimé avait été pris par les barbares au milieu du combat. Le lendemain, en pénétrant dans le camp des Normands, Louis eut la douleur de rencontrer le cadavre de ce fils, indignement mis en pièces. Quelques jours après, les Normands reparurent sur le champ de bataille et firent éprouver aux Français des pertes considérables, si nous en jugeons par les têtes illustres qui tombèrent en cette rencontre : deux évêques, dix-huit officiers de la maison du roi, douze comtes, demeurèrent sur la place. Les Normands, maîtres de Gand devenu leur quartier général, s'emparèrent de

Tournay et de Saint-Omer, qu'ils réduisirent en cendres; Courtray leur ayant paru une place facile à défendre et bien située pour servir de point de départ à toutes leurs opérations, ils en augmentèrent les fortifications. Cambray, Saint-Riquier, Saint-Valery, Amiens, Corbie, Arras, furent emportés et ruinés de fond en comble. Le jeune Louis III, arrivé enfin pour mettre un terme à ces horribles ravages, ayant pris une position très avantageuse à Saucourt, dans le Ponthieu, fut attaqué par les Normands, qui payèrent chèrement leur folle confiance, car ils laissèrent sur le champ de bataille 19,000 morts, au nombre desquels se trouvait leur roi. Louis-le-Germanique, de son côté, leur livra bataille et les força à reculer jusqu'à l'embouchure du Rhin. Ils reparurent bientôt après, emportèrent Maestricht et Tongres, qu'ils ruinèrent; Cologne, Zulpich, Juliers, Bonn, Aix-la-Chapelle, Malmedy, Trèves, etc., tombèrent aussi sous leurs coups. Les habitants des Ardennes, réduits au plus cruel désespoir, s'armèrent pour les combattre; ils furent presque tous détruits. Venelon, évêque de Metz, osa se mesurer avec eux; la fortune ne seconda ni son courage ni son dévouement; il périt dans la mêlée avec ses plus braves soldats.

Louis III avait ouvert une négociation avec Hasting, chef de ces redoutables pirates, et était parvenu à faire signer un traité au prince, quand un jour, ayant rencontré une jeune fille d'une rare beauté, il la poursuivit à cheval, s'élança par une porte trop basse et se fracassa la tête. Transporté à l'abbaye de Saint-Denis, il y mourut le 5 août 882.

La mort de Louis III laissait le royaume à son frère

Carloman, roi d'Aquitaine, avec lequel il avait toujours vécu en si parfaite intelligence, que les deux royaumes n'en faisaient qu'un. Carloman était si jeune, que quelques seigneurs français firent offrir la couronne à Charles-le-Gros, roi de Saxe, de Souabe, d'Italie, etc., et décoré du titre d'empereur. Ce monarque était lui-même si faible, qu'il ne pouvait protéger ses vastes Etats contre les incursions des Normands, ces ennemis indomptables de l'empire de Charlemagne. Rappelé d'Italie dans ses Etats pour repousser ces barbares, Charles-le-Gros réunit à Worms l'une des plus nombreuses armées qui eussent été rassemblées depuis longtemps. Malgré l'ardeur que montraient ses troupes, il n'osa attaquer les Danois; il leur laissa emporter de riches dépouilles, et leur permit d'enlever l'or qui se trouvait à Metz et dans quelques autres villes fermées.

Carloman, au contraire, à peine âgé de seize ans, quoiqu'on l'eût jugé incapable, à cause de sa jeunesse, de porter la couronne dans les temps difficiles où l'on se trouvait, remporta quelques avantages sur Boson, roi de Provence, contraignit Hasting et les Normands de la Loire à se rembarquer, battit complètement une bande de Danois du côté de Reims et lui tua 1,000 hommes. Cet échec était un faible coup porté à un ennemi qui se multipliait sans cesse. Carloman, à qui les prélats ne montraient aucune déférence, que les grands méconnaissaient chacun dans leur gouvernement, que les hommes libres refusaient de venir servir, n'ayant ni places fortes, ni trésors, ni armées, délaissa malheureusement la défense de ses Etats pour se livrer exclusivement au plaisir de la chasse. Les Normands, ne rencontrant plus de

résistance, se répandirent dans les provinces des bords de la Somme et de l'Aisne, et, comme des bêtes féroces altérées de carnage, massacraient de lâches ennemis lors même qu'ils ne résistaient point, et incendiaient leurs maisons et leurs églises. « Dans les villes, dans les » villages, dit l'annaliste de Saint-Vaast, il n'y avait pas » de place où l'on ne vît chaque jour quelques cadavres » gisants : tantôt c'était un prêtre, tantôt un noble laïque, » un bourgeois, une femme ou un enfant à la mamelle. » Les grands chemins, les lieux écartés étaient également » souillés par des corps morts (1). »

Pour remédier à tant de désastres, une assemblée de seigneurs, de princes et d'évêques se tint près de Compiègne. On ne trouva d'autre moyen d'éloigner les barbares que de leur payer une riche rançon ; douze mille livres pesant d'argent leur furent livrées. Ils brûlèrent alors leur camp ; les uns s'embarquèrent à Boulogne-sur-Mer pour l'Angleterre, et les autres se dirigèrent sur Louvain, pour rejoindre d'autres bandes qui ravageaient les Etats de Charles-le-Gros.

Carloman, ayant suivi les barbares dans leur retraite, non pour les combattre, mais pour s'occuper de la chasse, y trouva la mort : chassant un jour au sanglier, il fut blessé grièvement par un de ses officiers. Sûr de n'avoir que de la maladresse à reprocher à cet officier, le roi attribua sa blessure à l'animal féroce. Ce trait honore un prince qui sut joindre l'élévation de l'âme à la valeur et à l'intelligence des affaires. Il n'avait pas atteint sa vingtième année lorsqu'il mourut (6 décembre 884).

(1) Ann. Vedast., an 884.

CHAPITRE IV.

Charles-le-Gros (884-887).

Ni Louis III ni Carloman n'ayant laissé d'enfant, de droit la couronne aurait dû appartenir au jeune Charles, fils de Louis-le-Bègue et de la reine Adélaïde; mais plusieurs graves raisons s'opposaient à ce qu'on remit alors entre ses mains les rênes de l'empire : d'abord on contestait sa légitimité, et nous avons vu le pape Jean VIII refuser de couronner la reine Adélaïde, parce qu'il regardait son mariage comme nul. Et d'ailleurs que pouvait un enfant de cinq à six ans dans des circonstances si difficiles? Le proclamer roi, n'était-ce pas aggraver le danger de la situation? Il y avait en Germanie un descendant de Charlemagne qui était parvenu à réunir sous son autorité la Bavière, la Souabe, la Saxe, ou toute la France orientale et l'Italie. Quoique ce souverain n'eût, il est vrai, jamais donné de grandes preuves de valeur, on croyait cependant apercevoir une sorte d'habileté dans les moyens employés par lui pour réunir des contrées si diverses sous sa seule autorité. Il avait de plus été élevé à la dignité impériale, circonstance qui était aussi d'un grand poids.

Un historien remarque qu'avant de le couronner empereur, le Pape avait procédé à son élection de la même manière qu'il eût choisi un évêque, portant un examen sévère sur ses mœurs et ses mérites. Ce fut sur ce prince que les grands du royaume de France jetèrent les yeux pour lui confier l'administration du royaume : je dis l'administration, car on prétend, avec assez de raison, que Charles-le-Gros prit la couronne de France plutôt à titre de régent que comme souverain ; c'est sans doute pour cela qu'il n'a pas rang numérique parmi les rois du nom de Charles. Par cette élection, il vit réunis sous son empire presque tous les États de la vaste monarchie de Charlemagne ; mais on ne pouvait établir aucune comparaison entre ces deux empereurs ; Charles-le-Gros étant aussi épais d'esprit que de corps, un régent pris en France parmi les grands personnages eût mieux pourvu aux besoins de la patrie.

Si la couronne de France avait été donnée à Charles-le-Gros, c'est parce qu'on le croyait assez puissant pour tenir tête à ces redoutables Danois toujours disposés à envahir notre patrie, et ce fut lui qui causa une de leurs plus épouvantables invasions. A peine entré en France, Charles réunit des troupes pour aller attaquer les Normands qui ravageaient le pays de Louvain, relevant alors de la couronne germanique. Ayant paru en face de l'ennemi sans oser le combattre, il anima les Normands qui, apercevant le drapeau de Neustrie et les chefs qu'ils avaient vaincus sur les bords de la Seine, se mirent à crier à haute voix : « Quoi donc, êtes-vous venus nous chercher ici, pour que nous retournions dans votre pays ? » tant de peine de votre part n'était pas nécessaire ; nous

» vous connaissons bien et nous n'y aurions pas manqué. » L'armée normande, plus redoutable que jamais, se hâta de remonter sur ses vaisseaux et entra dans Rouen le 25 juillet 885. Quelques troupes qui s'étaient réunies sur la rive méridionale du fleuve, furent mises en fuite par une simple démonstration. Le champ restant libre aux barbares, ils en usèrent pour dévaster totalement la campagne.

Cependant la ville de Paris, obligée de se préparer à se défendre, renfermait quelques hommes d'un grand mérite qui surent communiquer leur courage au reste de la population. Nous devons mettre à leur tête l'abbé Gauzelin, évêque de la ville; remplissant le double office d'ingénieur et de général, on le vit souvent paraître sur les remparts ou dans les mines, la tête couverte d'un casque d'airain et la poitrine chargée d'une pesante cuirasse; et, afin de ne pas laisser perdre de vue sa dignité ecclésiastique, il se faisait précéder d'une croix qu'il ordonnait de fixer à terre devant les travailleurs, pour lesquels c'était un double signe de salut. — Le second était le comte Eudes, fils de Robert-le-Fort; il avait pris en main le soin de l'ordre et de la police dans la ville. — Le troisième était l'abbé Hugues, fils de Conrad, comte d'Auxerre, abbé de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Martin de Tours; quoiqu'il eût beaucoup de courage, il fut principalement chargé de présider aux processions et aux prières publiques prescrites pour demander à Dieu l'éloignement du fléau.

Gauzelin fit faire plusieurs travaux le long de la Seine pour en gêner la navigation. Il avait mis tous ses soins à un grand ouvrage exécuté à Pontoise, ouvrage que la

lâcheté de ses défenseurs laissa facilement emporter. Les Normands parurent enfin devant Paris, qu'ils trouvèrent prêt à soutenir un long siège. Les deux ponts qui conduisaient de la cité aux deux rives de la Seine étaient alors dominés par des tours énormes qu'on défendit avec le plus grand courage; l'ennemi, n'ayant pu les emporter, tenta vainement l'assaut le long de la Seine; mais tous les travaux de défense avaient été si bien exécutés et furent si bien défendus, que la place soutint un siège de plus d'une année sans succomber.

Henri de Saxe ou d'Austrasie, envoyé pour dégager la place, ne fit rien d'important; après une vaine démonstration, il se retira. La campagne abandonnée alors sans défense ne fut bientôt plus qu'un désert; les maisons étaient incendiées, les arbres abattus, les végétaux arrachés ou foulés aux pieds, les habitants mis à mort sans pitié. On invitait vainement Charles-le-Gros à venir défendre les provinces dont on lui avait confié la garde; il se promenait en Italie et en Germanie sans se soucier de ce qui se passait en France. Cependant les plus illustres défenseurs de Paris succombaient à la tâche. L'abbé Hugues et l'évêque Gauzelin mouraient presque en même temps. Eudes, comte de Paris, resté seul, sortit de la ville pour aller conjurer le roi de France de ne pas laisser tomber l'une des principales places de ses Etats. Charles-le-Gros, cédant à ses prières, réunit une armée très nombreuse, parut enfin sur les hauteurs de Montmartre, et donna l'ordre à Henri de Saxe de faire une tentative contre les lignes ennemies. Ce prince ayant trouvé la mort dans le premier choc, cela suffit pour déconcerter l'empereur, qui demanda à négocier, et offrit à l'ennemi

une grosse somme d'argent pour le déterminer à quitter Paris et à transporter le théâtre de ses dévastations en Bourgogne, sur la Haute-Seine et sur l'Yonne. Presque tous les chefs normands acceptèrent ces conditions; un seul les repoussa : c'était Godfrid, qui suivit l'armée impériale jusqu'en Alsace.

Charles-le-Gros convoqua une diète célèbre à Kirkheim, où Louis, fils de Boson, roi de Provence, se sentant trop faible pour soutenir une indépendance absolue, vint lui faire hommage de ses Etats et se reconnut son vassal; trois ans après, un concile de Valence lui rendit la royauté. Charles-le-Gros dénonça lui-même à cette diète son archichancelier Liutward, évêque de Verceil, qui, dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, s'était attiré de nombreux et puissants ennemis. Accusé d'hérésie par le clergé et d'adultère par l'empereur, qui osa déclarer qu'il avait souillé la couche impériale, il fut dépouillé de toutes ses dignités ecclésiastiques et laïques. L'impératrice Richarde, non contente de protester contre l'accusation infâme que l'on faisait peser sur elle, demanda à se justifier par tous les moyens alors admis en justice, c'est-à-dire par le combat judiciaire et l'épreuve du feu. Redoutant sans doute d'être contraint à reconnaître son innocence, l'empereur lui refusa cette faveur, et l'impératrice, obligée de se séparer de son époux, se retira dans le couvent des chanoinesses d'Andlaw, en Alsace, couvent qu'elle avait fondé et où elle donna l'exemple de toutes les vertus d'une bonne religieuse.

Privé de Liutward, son ministre, le seul homme qui pût le soutenir dans des circonstances aussi difficiles, séparé d'une épouse peut-être innocente, Charles-le-

Gros, distrait, égaré, accablé des plus vifs chagrins, convoqua une diète au palais de Tribur, sur le Rhin, afin d'y faire proclamer comme son successeur son fils naturel Bernard. Mais, entre les bâtards, les Allemands préférèrent Arnolphe, duc de Carinthie, fils naturel de Carloman. Arnolphe s'étant montré à la diète avec une escorte capable de soutenir ses droits, l'empereur se vit en un moment entièrement abandonné, et tomba dans un état de misère vraiment incroyable, s'il n'était attesté par tous les historiens. Chassé de son palais, il ne lui resta pas un seul domestique pour le servir dans sa maladie; privé de tout secours, il manqua même de pain, personne n'osant lui offrir la moindre retraite; la compassion à son égard eût peut-être été un crime, et il serait mort de faim si Luitpert, archevêque de Mayence, ne l'eût reçu et entretenu. Charles-le-Gros descendit jusqu'à écrire à Arnolphe, l'usurpateur de ses Etats, pour lui demander les ressources absolument nécessaires pour vivre. On lui accorda deux ou trois villages pour son entretien. « Le plus puissant prince de la terre fut réduit à cet état, » dit Mézeray, pour ne pas avoir eu assez de force d'esprit et pour avoir été privé d'enfants légitimes, deux choses très nécessaires à un souverain. »

« Ce fut, dit Regino, un prince très chrétien, craignant Dieu et obéissant de tout son cœur à ses ordres; il obéissait aussi avec la plus profonde dévotion aux ordres des ecclésiastiques; il abondait en aumônes; il était constamment occupé d'oraisons et du chant des psaumes, infatigable à répéter les louanges de Dieu, et il plaçait dans les faveurs divines toutes ses espérances » et tout son conseil..... Aussi regarda-t-il ses dernières

» tribulations comme une épreuve expiatoire qui lui
» assurait la couronne des élus. » Les annales de Fulde
assurent même qu'on vit le ciel s'ouvrir pour le recevoir,
« afin de montrer que celui que les hommes avaient mé-
» prisé, était le souverain le plus acceptable à la Di-
» vinité. »

LIVRE III.

TENTATIVES POUR SUBSTITUER UNE DYNASTIE NOUVELLE A CELLE DES CARLOVINGIENS (887-987).

La déposition de Charles-le-Gros est une grande époque dans notre histoire; elle est le signal de la constitution des grandes monarchies, de la formation du pouvoir national des peuples occidentaux, et d'un renouvellement complet dans les populations; elle amène le démembrement définitif de l'empire de Charlemagne. Nous avons vu la Germanie se constituer en Etat indépendant sous Arnolphe de Carinthie, bâtard de Carloman; d'autres bâtards, descendants de Charlemagne, ou des fils légitimes qui en descendaient par les femmes, forment de nouvelles royautes en Italie, en Neustrie, en Bourgogne, en Aquitaine, en Bretagne, en Espagne. La création de ces nouveaux Etats, qui ne sont qu'un démembrement du vaste empire français, mérite de fixer un instant notre attention.

Bérenger, duc de Frioul, fils de Gisèle, fille de Louis-le-Débonnaire, commandant un des districts les plus importants et les plus belliqueux de l'Italie, aspira à devenir roi de cette contrée et se fit couronner à Pavie, par Anselme, archevêque de Milan, au commencement de l'année 888. Guido, duc de Spolète, qui voulut disputer la couronne de France au comte Eudes, ayant échoué dans sa tentative, se constitua un petit Etat en Italie.

Louis, fils de Boson, s'était contenté du titre de comte ; nous avons déjà dit que le concile de Valence, sur le Rhône, lui conféra, en 890, le titre plus fastueux de roi, « afin qu'il pût protéger le pays contre les incursions des » Normands et des Sarrasins. »

Rodolphe, comte de la Bourgogne-Transjurane, dont la descendance de Charlemagne ne nous est pas bien connue, profita d'une assemblée ou diète tenue à Saint-Maurice en Valais, pour se faire élever à la royauté. Sa domination s'étendit sur la Suisse, les Grisons, le Valais et Genève. Prétendant avoir des droits sur la Lorraine, il s'y fit un grand nombre de partisans par des présents et des promesses, et fut en effet sacré roi de Lorraine par Arnold, évêque de Toul. Arnolphe, qui lui disputa la souveraineté de ces contrées, lui laissa cependant l'autorité sur ce pays et sur la Bourgogne-Transjurane, à condition qu'il lui ferait hommage pour ces deux provinces.

Rainulfe II, qui portait les titres de duc d'Aquitaine et de comte de Poitiers, fils de Bernard déposé six ans auparavant au concile de Troyes, prétendant descendre de Charlemagne par les femmes, en profita pour prendre le titre de roi d'Aquitaine ; les actes de sa nomination et de

sa consécration nous sont entièrement inconnus; comme il continua à gouverner les mêmes provinces, avec le titre de comte de Poitiers, après avoir renoncé à la dignité royale, la durée de son règne est aussi incertaine que son commencement, et tout est obscur dans son histoire (1).

Ainsi la Germanie, sous Arnolphe de Carinthie; l'Italie, sous Gui et Bérenger; la France, sous Eudes, forment d'abord trois grandes divisions: puis, autour de ces masses imposantes, s'élèvent, dans les Marches de l'ancien empire, des royaumes secondaires: entre la France, l'Allemagne et l'Italie, le royaume de Bourgogne-Cisjurane et celui de Bourgogne-Transjurane, qui seront plus tard réunis sous le nom de royaume d'Arles; dans les Pyrénées et au sud de cette chaîne de montagnes, la Navarre, qui, démembrée à son tour, donnera naissance (1033) aux royaumes de Léon et de Castille, et, deux ans après, à celui d'Aragon. L'Allemagne se borde de même, à l'orient, d'une ceinture de royaumes tels que la Hongrie, la Bohême et la Pologne. Ainsi, six rois se partageaient l'héritage du dernier empereur-roi des Francs.

On remarque à cette époque un grand mouvement parmi les grands: à l'exemple des puissants seigneurs, qui se faisaient rois, ils cherchaient aussi à se rendre indépendants. C'est dans ce moment que les grands fiefs couvrirent toute l'Europe et s'organisèrent. Chaque seigneur, ne se trouvant pas assez protégé, voulut se défendre lui-même, se ligua avec ses voisins, se montra le

(1) Sismondi, III Ann. Vedast., p. 88 *Hist. du Languedoc*.

père de ses serviteurs pour se les mieux attacher, et construisit ces châteaux-forts, l'orgueil du moyen âge. Nous nous contentons seulement d'indiquer ici le principe de cette organisation nouvelle, à laquelle nous consacrons un livre spécial.

Constatons encore un effet extrêmement remarquable du mouvement qui se manifesta alors : la population prit un accroissement rapide ; la richesse nationale eut un développement réellement extraordinaire ; la terre, laissée inculte, reçut partout une riche culture. Cette richesse tenait, incontestablement, à la nouvelle administration. La propriété, quoique très grande, était cependant, relativement, morcelée. Lorsque toute la propriété relevait presque de la royauté, que les vastes domaines n'étaient que de simples bénéfices, quelquefois viagers, souvent à terme, le bénéficiaire n'y donnait pas autant de soin, et la royauté ne pouvait porter un œil attentif sur toutes les parties de ses immenses domaines. Lorsqu'un baron se vit possesseur et maître d'une terre dont il apercevait les limites du haut de son donjon, il ne voulait en laisser aucune partie inculte, et par cela même il hâtait la multiplication et le bien-être de cette famille agricole qui faisait toute sa richesse.

CHAPITRE PREMIER.

Eudes (888-898).

La déposition de Charles-le-Gros avait pourvu l'Allemagne d'un roi, mais elle avait laissé la France sans souverain. L'embarras des grands était extrême; Charles-le-Simple, fils de Louis-le-Bègue, n'était âgé que de dix ans; il était d'ailleurs regardé comme bâtard et conséquemment incapable d'occuper le trône de France, et de plus il avait été nécessaire de le priver de la couronne après la mort de ses frères Louis III et Carloman, à cause du danger de la situation : cette situation était-elle alors suffisamment améliorée pour remettre les rênes de l'Etat entre les mains d'un enfant? Les grands feudataires réunis à Compiègne, comprenant la nécessité de placer le gouvernement du royaume en des mains plus fermes, n'étaient arrêtés que par la difficulté de trouver un homme capable de tenir le gouvernail au milieu de la tempête qui agitait le vaisseau de l'Etat. Comme on ne voyait alors aucun de ces personnages doués de grands talents et destinés par la Providence à conjurer les plus violents orages, la grande majorité des suffrages se porta sur le comte Eudes, qui avait montré quelque talent militaire dans la défense de Paris : on avait conçu l'espérance qu'il ferait pour la France ce qu'il avait si heureusement

tenté pour cette cité. Il fut proclamé roi et sacré à Sens par l'archevêque Vauthier.

Le royaume d'Eudes ne s'étendait guère que de la Meuse à la Loire, et encore était-il environné et parsemé d'ennemis. Guido, duc de Spolète, descendant de Charlemagne du côté des femmes, ayant été invité à prendre la couronne par les Lorrains et par plusieurs évêques du nord de la Neustrie, fut sacré à Langres; mais, rencontrant trop peu de sympathie dans les populations du voisinage, il retourna en Italie où il était d'ailleurs rappelé par de plus chers intérêts.

Arnolphe, qui s'était vu substituer à Charles-le-Gros, prétendait lui succéder dans toutes ses possessions, et, quoique la France témoignât de l'éloignement pour un prince allemand, ne voulant pas moins en devenir le souverain, il s'empara de la Lorraine et menaça la Neustrie. Eudes joua alors le rôle de tous ceux qui ont besoin de se faire pardonner leur élévation; il se fit extrêmement petit, se déclara le vassal de l'Allemagne, dit qu'il était prêt à déposer le sceptre et la couronne si Arnolphe le désirait, et alla à Worms déposer, en effet, aux pieds du roi germanique tous les insignes de la royauté; il ne les reprit que du consentement d'Arnolphe. Il vaut certes mieux ne pas être roi que de l'être à de pareilles conditions, à moins qu'on ne fasse le sacrifice de sa dignité personnelle pour la défense des intérêts des populations.

La plupart des membres de la haute noblesse française se montraient, de leur côté, extrêmement hostiles à Eudes. Vingt-neuf grands feudataires se regardaient comme absolument indépendants; le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, prit le titre de roi; les ducs de Gascogne, de

Bretagne et de Bourgogne ; les comtes de Flandres , de Normandie , d'Anjou , affectaient l'autorité souveraine ; tous se croyaient autant qu'Eudes et refusaient de le reconnaître pour suzerain.

Comme il fallait à Eudes , au milieu de tant d'ennemis , une action d'éclat pour confirmer son autorité , et qu'il avait été choisi principalement pour opposer une digue aux incursions des Normands , il résolut d'attaquer les bandes qui ravageaient la vallée de la Marne. Il les joignit près de la forêt de Montfaucon ; quoiqu'il n'eût que 1,000 chevaux et que ses adversaires fussent au nombre de 19,000 , il ne craignit pas de les attaquer , et le fit avec tant de vigueur que les barbares plièrent de toutes parts. Il se trouva lui-même engagé dans la mêlée : un cavalier normand le reconnut et lui donna par derrière un coup si rude , que la bonne trempe de son armure put seule le sauver.

Le vainqueur ayant trop peu de soldats pour pouvoir poursuivre sa victoire , les barbares reprirent bientôt après leurs courses et vinrent mettre le siège devant la ville de Meaux. Le comte Teutebert , qui défendait cette place avec valeur , ayant succombé à la tête des plus braves soldats , les habitants de la ville se croyaient déjà obligés de se rendre , lorsqu'ils trouvèrent un habile général dans Sigismond , leur évêque. Malgré leur courage , malgré l'habileté de la défense , la ville fut bientôt en proie à un ennemi contre lequel ne peuvent rien , ni la constance , ni la valeur , ni le talent. Une famine horrible décima les braves guerriers et les simples citoyens , ce qui contraignit la ville à capituler. Les habitants n'ayant obtenu d'autre condition que la liberté

et la vie, on les vit sortir de la place en longues files, portant leurs enfants sur leurs bras et allant chercher un asile au milieu des plus sombres forêts. Les barbares arrêterent l'évêque et les plus illustres citoyens, et les chargèrent de chaînes pour les forcer à assister à la ruine de la cité.

Après le sac de Meaux, les Normands attaquèrent Sens. Cette place ayant résisté à tous leurs efforts, ils redescendirent alors la Seine; mais, n'ayant pu franchir les ponts de Paris, ils remontèrent le fleuve, prirent et brûlèrent Troyes, portèrent la dévastation dans toutes les contrées voisines, et poussèrent même leurs courses jusque sur les bords de la Meuse; Toul et Verdun se virent rançonnés. Les barbares revinrent enfin à leurs bateaux, et se présentèrent de nouveau devant Paris; « mais, dit » Regino, les bourgeois qui s'étaient endurcis par des » travaux continuels, des gardes et des veilles, et qui » s'étaient exercés par des combats journaliers, résis- » tèrent avec tant d'audace, que les Normands, déses- » pérant de les vaincre, traînèrent leurs barques par » terre avec une fatigue infinie, pour les remettre à flot » au-dessous de Paris (1). »

Les Normands se jetèrent encore sur la Bretagne et répandirent l'épouvante dans le camp des Bretons. Gurwan, comte de Rennes, s'écria : « Je prouverai aux » Normands qu'un Breton suffit pour les affronter tous ! » Et, quoique le roi Salomon eût conclu la paix au prix de cinquante vaches, il envoya son défi au terrible Hasting; personne n'osa le combattre. Il succomba plus tard, et la Bretagne fut pendant trente ans sans défenseur. Il est

(1) Ann. Met. 890, p. 71.

impossible de retracer les ravages causés pendant cet espace de temps par la nuée des barbares. Enfin la population se leva en masse et détruisit les bandes danoises, qui appelèrent de nouvelles multitudes du Nord. Alors chefs, comtes, mac-tierns, seigneurs, allèrent réclamer en Angleterre l'hospitalité que leurs aïeux avaient jadis trouvée dans l'Armorique. Les évêques et les abbés les suivirent avec leurs trésors et leurs reliques, ou se retirèrent dans les diocèses de France les plus rapprochés de la Bretagne. Il ne resta plus que quelques pauvres Bretons pour cultiver la terre. Ils n'avaient ni chef ni secours sous l'épée et la torche des Normands. Pour se sauver, la Bretagne consentit enfin à devenir la vassale de la Normandie, et Rollon se fit son protecteur.

Eudes n'avait pas rempli toutes les espérances que son élévation avait fait concevoir. Mais comment aurait-il pu arrêter les incursions des Barbares, lorsqu'il se voyait obligé de parcourir toutes les provinces du royaume pour défendre son autorité? Tandis que toutes les provinces situées au-delà de la Loire refusaient de reconnaître sa puissance et qu'il passait le fleuve pour contraindre les grands à se soumettre, la Neustrie s'agitait et se montrait disposée à se soulever contre lui; tant il est vrai que le droit seul, lors même qu'il est destitué de la force matérielle, est un grand principe, et que chacun se trouve comme de soi-même porté à lui rendre hommage. L'archevêque de Reims, les comtes de Flandre et de Vermandois, plusieurs autres seigneurs, voyant avec peine leur égal placé au-dessus d'eux, se souvinrent du jeune Charles et le proclamèrent roi de Neustrie; il fut sacré par l'archevêque de Reims.

Charles et ses partisans réunirent quelques troupes. Espérant que, dans sa marche, leur petite armée se grossirait des grands seigneurs et de leurs vassaux, qui viendraient d'eux-mêmes à leur souverain légitime, ils se dirigèrent vers les provinces encore soumises à Eudes. Mais, soit que Charles-le-Simple n'inspirât ni assez de confiance ni assez d'intérêt, soit que le parti d'Eudes fût déjà trop fortement consolidé, on ne montra aucun empressement à se ranger sous les bannières du nouveau souverain. Il n'y eut aucun combat : Eudes envoya un héraut d'armes au camp de Charles-le-Simple, pour sommer les officiers et les soldats de se disperser, leur promettant un entier pardon de leur prétendue révolte, s'ils exécutaient à l'instant ses ordres. La petite armée de Charles se débanda aussitôt, et son roi se vit obligé d'aller chercher un refuge auprès d'Arnolphe, roi de Germanie, qui, étant trop occupé pour travailler à son rétablissement, lui permit seulement de lever une nouvelle armée en Lorraine.

Les deux compétiteurs s'étant rencontrés sur les bords de l'Aisne, Eudes recourut à son arme favorite, la corruption ; mais, la défection n'ayant pas été aussi considérable qu'il l'avait espéré, il intervint un acte qui empêcha peut-être l'effusion du sang. Arnolphe, roi de Germanie, prétendant au droit de suzeraineté sur la France, appela à son tribunal les deux prétendants. Charles-le-Simple, voulant sans doute sauvegarder l'indépendance de sa couronne, refusa de comparaître ; tandis qu'Eudes s'y montra en suppliant et fit tous les serments de vassalité qu'on put désirer de lui. Il crut sa cause absolument gagnée ; mais le fils naturel d'Arnol-

phe, nommé Zwintibold, placé récemment à la tête du royaume de Lorraine, touché des malheurs de Charles, son jeune cousin, leva des troupes et vint renforcer la petite armée de celui-ci ; ils mirent ensemble le siège devant Laon, s'emparèrent de cette place et en firent la capitale du petit royaume qu'ils venaient de conquérir. Eudes, épouvanté de cet échec, se retira au-delà de la Seine, et prit ce fleuve pour ligne de défense.

Par un de ces changements inattendus qui prouvent toute la légèreté de caractère de notre nation, les seigneurs qui s'étaient montrés disposés à tout sacrifier pour Charles-le-Simple, épris tout-à-coup des qualités de Zwintibold, abandonnèrent leur roi de prédilection pour donner la couronne au souverain de la Lorraine ; ce qui amena, par la nécessité, un rapprochement entre les deux compétiteurs. Charles, ayant plus à craindre de Zwintibold que d'Eudes, demanda à entrer en accommodement avec celui-ci. Un armistice fut conclu pour traiter de la paix. Comme les partisans de Charles portaient haut leurs prétentions, Eudes les rendit plus accommodants, en les attaquant les uns après les autres. Herbert, comte de Vermandois, Bérenger, comte de Melun, Foulques, archevêque de Reims, se voyant frappés rudement, conseillèrent à leur jeune roi d'être moins exigeant, persuadés qu'une fois reconnu souverain d'une partie de la France, il se présenterait quelque occasion favorable pour reconquérir ce qu'il cédait alors. Eudes, se voyant d'ailleurs menacé par les Normands et par Arnolphe, roi de Germanie, consentit, pour se délivrer d'un ennemi peu redoutable par lui-même, mais extrêmement à craindre à cause de ses droits, à lui donner un apanage considé-

nable. Nous n'en connaissons pas l'étendue ; on croit qu'il comprenait la Neustrie, c'est-à-dire toutes les provinces situées au nord de la Seine. Eudes se réserva à lui-même le pays situé au sud de ce fleuve.

Eudes survécut peu à ce traité. Il laissa un fils qui régna quelques jours, dit Adhémar, et mourut presque aussitôt. D'autres chroniqueurs, trouvant ce règne trop peu important, se contentent de dire que Charles succéda à Eudes. Le royaume de France était alors extrêmement restreint ; le territoire qu'occupe actuellement notre patrie ne comptait pas moins de cinq royaumes. « Cette division, dit M. Sismondi, avait tellement affaibli la France, qu'on la comptait à peine parmi les puissances dont la volonté influait sur le sort de l'Europe ; et Luitprand, évêque de Crémone, qui faisait au commencement de son histoire l'énumération des princes qui gouvernaient la chrétienté, ne nomme pas même le roi des Français. »

CHAPITRE II.

Charles III, dit le Simple, âgé de quinze ans (898-929).

Au nom de Charles III se trouve attachée une épithète flétrissante qui n'a pas dû lui être donnée sans un motif

réel. Cependant, jusqu'au moment où nous sommes, rien ne la justifie; nous voyons ce jeune prince défendre avec valeur les droits qu'il tenait de sa naissance; il paraît à la tête des armées, y montre du courage. S'il traite avec celui qu'il regarde comme un usurpateur, ce n'est que pour posséder d'abord une partie de l'héritage de ses pères, se promettant bien de reconquérir le reste lorsqu'une circonstance favorable se présenterait. Il y a même des historiens qui assurent qu'il y avait entre lui et Eudes une convention secrète, d'après laquelle tout le royaume de France devait lui retourner à la mort de ce dernier. Charles-le-Simple a fait des fautes, et de grandes fautes; mais on doit remarquer qu'il régna à l'une des époques les plus difficiles de notre histoire. La royauté était enveloppée d'ennemis au-dedans et au-dehors. Tandis que les barbares désolaient le pays, les soutiens naturels du trône en sapaient les fondements. C'est là un double travail que nous avons à exposer, attendu qu'il eut aussi son action sur les destinées de la France.

A la fin du ix^e siècle (890), une barque poussée par la tempête jeta sur les côtes de Provence vingt Sarrasins qui, trouvant au pied du *Monte-Moro* un bon abordage et tout autour des forêts presque impénétrables, s'y établirent et y appelèrent leurs compatriotes; c'est ainsi que fut fondée la colonie de Freynet. Après avoir loué leurs services aux seigneurs provençaux qui se haïssaient sans avoir les moyens ou le courage de se faire la guerre, les nouveaux venus, se voyant plus forts que ceux dont ils reconnaissaient la domination, rassurés d'ailleurs par les habitudes peu belliqueuses qui distinguaient toutes les peuplades voisines, se mirent à ravager toutes

les contrées d'alentour, et, pendant près d'un siècle, portèrent dans tout le pays la désolation et la mort. Afin d'avoir plus de sécurité, ils avaient assis leur château fort sur un roc isolé, dominant toute la chaîne des monts qui court du sud au nord; ce roc est entièrement dénudé, taillé à pic; on n'y monte que par des degrés taillés dans une pierre schisteuse, par où l'on parvient à la porte du château en ruine. On voit encore une immense citerne creusée dans le roc, dans laquelle on descendait par des degrés.

Aux avantages d'une telle habitation réellement inexpugnable, se joignait celui d'un port sûr dans le golfe de Grimaud, par où ils communiquaient sans péril avec leurs compatriotes d'Afrique et d'Espagne. Il serait difficile de se faire une idée des maux causés par ces barbares dans toute la Provence, dans tout le Dauphiné, dans le Languedoc et même en Italie; il n'y avait rien de sacré pour eux, ni les biens, ni les personnes, ni les maisons particulières, ni les temples du Dieu vivant; ils brûlaient tout ce qui ne pouvait se transporter, et faisaient esclaves les hommes, les femmes et les enfants. Les chrétiens firent de grands et continuels efforts pour détruire ce nid de brigands. Hugues, roi d'Arles, les vainquit sans pouvoir les anéantir; Othon I^{er} les fit attaquer sans succès. Conrad-le-Pacifique défit un de leurs corps d'armée et les battit au point qu'ils ne purent continuer leurs courses. Mais, malgré de nombreux efforts, Freynet résistait et paraissait délier les tentatives du plus valeureux guerrier. Enfin, en 973, plusieurs seigneurs provençaux se liguèrent et parvinrent à se rendre maîtres du château fort, le rasèrent et massacrèrent ou firent pri-

sonniers tous les Sarrasins. C'est ainsi que nos provinces méridionales furent purgées d'un fléau plus redoutable que la peste ou la famine.

Ce fait n'est qu'un court épisode dans l'histoire des incursions des Barbares. L'établissement des Normands en France est le fait principal du règne de Charles-le-Simple. M. Aug. Thierry, dans son *Histoire de la Conquête d'Angleterre*, a parfaitement éclairci ce point d'histoire. Nous le suivrons.

Roll ou Rollon, banni de son pays, se mit à la tête d'une nombreuse expédition, partit des Hébrides, doubla la pointe des îles Britanniques, se dirigeant vers le sud-est, et entra dans la Gaule par l'embouchure de l'Escaut. Mais comme la contrée, naturellement pauvre et déjà dévastée à différentes reprises, offrait peu de choses à prendre, les pirates se remirent bientôt en mer ; ayant marché au sud, ils entrèrent dans la Seine et la remontèrent jusqu'à Jumièges, à cinq lieues de Rouen. Aucune armée ne se présenta pour arrêter les nouveaux pirates et les empêcher de piller et d'incendier les deux rives de la Seine. Le bruit de leurs dévastations parvint bientôt jusqu'à Rouen et y jeta la terreur. Les habitants, n'attendant aucun secours et désespérant de pouvoir défendre seuls leurs murailles ruinées par les invasions précédentes, étaient livrés à un indicible découragement quand Francon, archevêque de Rouen, prélat prudent et ferme, prit sur lui de sauver la ville, en capitulant avec l'ennemi avant la première attaque, sans s'inquiéter de la haine que les païens du Nord témoignaient pour le clergé chrétien. L'archevêque se rendit au camp, près de Jumièges, parla au chef normand avec le se-

cours d'un interprète, et conclut une trêve avec Roll et ses compagnons, leur garantissant l'entrée de la ville et recevant d'eux, en retour, l'assurance de n'y faire aucun mal.

Après la prise de possession de la ville, les chefs normands, avec leur principal corps de troupes, continuèrent de remonter la Seine; à l'endroit où ce fleuve reçoit la rivière d'Eure, ils établirent un camp fortifié pour attendre l'arrivée d'une armée française qui se dirigeait alors contre eux. Charles-le-Simple, se voyant un moment seul maître du royaume, voulait tenter un grand effort et repousser la nouvelle invasion. Les troupes, conduites par un certain Rayhenold ou Reynauld, qui avait le titre de duc de France, prirent position sur la rive droite de l'Eure, à quelque distance du camp des Normands. Parmi les comtes accourus en armes pour obéir aux ordres du roi et combattre les païens, se trouvait un païen converti, le fameux roi de mer Hasting, qui, vingt ans auparavant, las de courir les aventures, avait fait sa paix avec le royaume de France en acceptant le comté de Chartres. Dans le conseil que tinrent les Français pour savoir ce que l'on devait faire, Hasting, consulté à son tour, fut d'avis de parlementer avec l'ennemi avant de risquer une bataille. Quoique cet avis fût suspect à plusieurs seigneurs de l'armée, il prévalut, et Hasting partit avec deux personnes qui savaient la langue danoise, pour aller parler aux Normands.

De retour au camp, Hasting rapporta que les Normands ne voulaient se soumettre à personne et que tout ce qu'ils pourraient conquérir leur appartiendrait sans réserve. Dans la délibération qui suivit, il conseilla de ne

point s'aventurer à forcer les retranchements des païens. Voilà un conseil de traître, s'écrie un seigneur nommé Rolland, et plusieurs autres répétèrent le même cri. Le vieux roi de mer, soit par indignation, soit qu'il ne fût pas tout-à-fait sans reproches, quitta aussitôt l'armée, abandonna même son comté de Chartres, sans qu'on sût où il était allé. Mais ses prédictions se vérifièrent à l'attaque du camp retranché. Les troupes furent entièrement défaites, et le duc de France périt de la main d'un pêcheur de Rouen qui servait dans l'armée norvégienne.

Libres de naviguer sur la Seine, Roll et ses compagnons la remontèrent jusqu'à Paris, et firent le siège de cette ville sans pouvoir s'en emparer. Un des principaux chefs ayant été pris par les assiégés, pour le racheter, ils conclurent avec le roi Charles une trêve d'un an, durant laquelle ils allèrent ravager les provinces du Nord qui avaient cessé d'être françaises. A l'expiration de la trêve, ils retournèrent vers Rouen, et, partant de cette ville, allèrent surprendre Bayeux, qu'ils enlevèrent d'assaut et dont ils tuèrent le comte avec une partie des habitants. Ce comte, nommé Bérenger, avait une fille d'une grande beauté, qui, dans le partage du butin, échut à Roll, et que le Scandinave prit pour femme, sans mariage, à la manière de son pays. Evreux et plusieurs villes voisines tombèrent ensuite au pouvoir des Normands, qui étendirent ainsi leur dénomination sur la plus grande partie du territoire auquel on donnait le vieux nom de Neustrie. Guidés par un certain bon sens politique, ils cessaient de se montrer cruels lorsqu'ils ne trouvaient plus de résistance, et se contentaient d'un tribut levé régulièrement sur les villes et sur les campagnes. Le même

bon sens les détermina à créer un chef suprême, investi d'une autorité permanente; le choix des confédérés tomba sur Roll, dont ils firent leur roi, dit un ancien chroniqueur; mais ce titre, qu'on lui donnait peut-être dans la langue du Nord, ne tarda pas à être remplacé par celui de duc. Tout païen qu'il était, ce duc se rendit populaire auprès des habitants indigènes. Après l'avoir regardé comme un pirate, ils l'aimèrent comme un protecteur dont le pouvoir les garantissait à la fois de nouvelles attaques par mer et des maux que la guerre civile causait dans le reste de la France.

Devenus puissance territoriale, les Normands firent aux Français une guerre mieux soutenue et pour ainsi dire plus méthodique. Ils se liguèrent avec d'autres Scandinaves, probablement danois d'origine, qui occupaient l'embouchure de la Loire, et convinrent de piller simultanément tout le territoire compris entre ce dernier fleuve et la Seine. La dévastation s'étendit jusqu'en Bourgogne et en Auvergne. Paris, attaqué pour la seconde fois, résista, ainsi que Chartres, Dijon et d'autres lieux forts; mais une quantité de villes ouvertes furent détruites ou saccagées. Enfin, en l'année 912, seize ans après l'occupation de Rouen, les Français de tout état, harassés de ces continuelles hostilités, commencèrent à se plaindre et à demander que la guerre finit à quelque prix que ce fût. Le roi Charles convoqua en grande assemblée les évêques et les barons, et leur demanda avis et conseil, suivant la formule du temps. Tous furent d'avis de conclure une trêve et de négocier pour la paix.

L'homme le plus capable de mener à bien cette négociation, l'archevêque de Rouen, qui, malgré la dif-

férence de religion, exerçait sur Roll le même genre d'influence que les évêques du v^e siècle avaient obtenu sur les conquérants de l'empire romain, se chargea volontiers de porter et de faire valoir les offres de paix. L'archevêque alla donc trouver Rollon et lui dit : « Le » roi Charles vous offre sa fille en mariage avec la » seigneurie héréditaire de tout le pays situé entre la » rivière d'Epte et la Bretagne, si vous consentez à de- » venir chrétien et à vivre en paix avec le royaume. » D'autres idées, une autre ambition que celle d'un coureur d'aventures, étaient venues au Normand depuis qu'il gouvernait, non plus une bande de pirates, mais un vaste territoire; le Christianisme, sans lequel il ne pouvait plus être l'égal des grands seigneurs de France, avait cessé de lui répugner; du reste, l'habitude de vivre au milieu des chrétiens avait éteint le fanatisme du plus grand nombre de ses compagnons.

Il trouva bonnes les paroles du roi; mais la terre qui lui était offerte ne lui suffisait pas. L'archevêque retourna vers le roi, qui le chargea d'offrir en son nom la Flandre, quoiqu'il n'eût réellement sur ce pays d'autres droits qu'une prétention contestée. Mais Roll ayant rejeté cette nouvelle proposition, Charles-le-Simple lui offrit en fief la Bretagne, conjointement à la Neustrie, arrangement qui fut accepté.

Afin de ratifier le traité de la manière la plus solennelle, le roi de France et le chef des Normands se rendirent, chacun de leur côté, au village de Saint-Clair-sur-l'Epte, tous les deux étant accompagnés d'une suite nombreuse. A l'heure fixée pour l'entrevue, Roll s'approcha du roi, et, demeurant debout, mit ses mains entre

les siennes en prononçant la formule : « Dorénavant , je » suis votre féal et votre homme, et jure de conserver fidèlement votre vie, vos membres et votre honneur royal. » Ensuite , le roi et les barons, donnant au chef normand le titre de comte, jurèrent de conserver sa vie, ses membres, son honneur et tout le territoire désigné dans le traité de paix.

La cérémonie semblait terminée, et le nouveau comte allait se retirer, lorsque les Français lui dirent : « Il est » convenable que celui qui reçoit un pareil don, s'agenouille devant le roi et lui baise le pied. » Mais le Normand répondit : « Jamais je ne baiserais le pied d'aucun homme. » Les seigneurs insistèrent sur cette formalité qui était un dernier reste de l'étiquette observée jadis à la cour des empereurs francs ; et Roll, avec une simplicité malicieuse, fit signe à l'un de ses gens de venir et de baiser pour lui le pied du roi. Le soldat norvégien, se courbant sans plier le genou, prit le pied du roi et le leva si haut pour le porter à sa bouche, que le roi tomba à la renverse. Peu habitués aux convenances de ce cérémonial, les pirates firent de grands éclats de rire, et il y eut un moment de tumulte ; mais ce bizarre incident n'eut pas d'autres suites.

Deux clauses du traité restaient à remplir : la conversion du nouveau comte ou duc de Normandie, et son mariage avec la fille du roi. Il fut convenu que cette double cérémonie aurait lieu à Rouen ; et plusieurs des hauts barons de France s'y rendirent pour accompagner la fiancée. Après une courte instruction, le fils de Ragnauld reçut le baptême des mains de l'archevêque, dont il écouta les conseils avec une extrême docilité. Au sortir

des fonts baptismaux, le néophyte s'enquit du nom des églises les plus célèbres et des saints les plus révérends dans ce nouveau pays. L'archevêque lui donna les noms de six églises et de trois saints : la Vierge, saint Michel et saint Pierre. « Et, dans le voisinage, reprit le duc, quel est le » plus puissant protecteur? — C'est saint Denis, répondit » l'archevêque. — Eh bien! avant de partager ma terre » entre mes compagnons, j'en veux donner une part à » Dieu, à sainte Marie et aux autres saints que vous venez de nommer. » En effet, durant sept jours qu'il porta l'habit blanc des nouveaux baptisés, chaque jour il fit présent d'une terre à l'une des sept églises qu'on lui avait désignées. Ayant repris ses vêtements ordinaires, il s'occupa d'affaires politiques et du grand partage de la Normandie entre les émigrés norwégiens. Le pays fut divisé au cordeau, disent les anciens chroniqueurs; c'était la manière d'arpenter usitée en Scandinavie. Toutes les terres désertes ou cultivées, à l'exception de celles des églises, furent partagées de nouveau sans avoir égard aux droits des indigènes.

Les compagnons de Roll, chefs ou soldats, devinrent, selon leur grade, seigneurs des villes et des campagnes, propriétaires souverains des domaines, grands ou petits. Les anciens propriétaires étaient contraints de s'accommoder à la volonté des nouveaux venus, de leur céder la place, s'ils l'exigeaient, ou de tenir d'eux leur propre domaine à ferme ou en vasselage. Quoique l'état des gens de métiers et des paysans différât peu, en Normandie, de ce qu'il était en France, l'espoir d'une plus complète sécurité et le mouvement de vie qui accompagne d'ordinaire une domination naissante, engagèrent beaucoup

d'artisans et de laboureurs à émigrer, pour aller s'établir sous le gouvernement du duc Roll. Son nom, que les Français prononçaient *Row*, devint populaire au loin ; il passait pour le plus grand ennemi des voleurs et le plus grand justicier de son siècle.

Bien que la plupart des Norvégiens, à l'exemple de leur chef, eussent accepté le baptême, un grand nombre d'entre eux s'y refusèrent et résolurent de conserver les usages de leurs ancêtres. Des dissidents se réunirent pour former une sorte de colonie à part, et se fixèrent aux environs de Bayeux. Peut-être furent-ils attirés de ce côté par les mœurs et le langage des habitants de Bayeux qui, saxons d'origine, parlaient encore au *vi*^e siècle un dialecte germanique. Dans ce canton de la Normandie, l'idiome norvégien, différant peu du langage populaire, se confondit avec celui-ci, et l'épura en quelque sorte, de manière à le rendre intelligible pour les Danois et les autres Scandinaves. Lorsque, après quelques générations, la répugnance des barons normands du Bessin et du Cotentin pour le Christianisme eut cédé à l'entraînement de l'exemple, l'empreinte du caractère scandinave se retrouvait encore chez eux d'une manière prononcée. Ils se faisaient remarquer entre les autres seigneurs et chevaliers de la Normandie par leur extrême turbulence et par une hostilité presque permanente contre le gouvernement ; quelques-uns même affectèrent longtemps de porter sur leurs armes des devises païennes et d'opposer le vieux cri de guerre des Scandinaves : *Thor aide!* à celui de : *Dieu aide!* qui était le cri de Normandie (1).

(1) Augustin Thierry.

Avec Rollon finissent les principales invasions des Barbares. Nous devons nous arrêter à quelques considérations sur l'influence des populations du Nord, unie à celle du Christianisme, et sur l'établissement de la féodalité.

Les invasions des Barbares, en détruisant la vieille société, c'est-à-dire l'ancien monde, lui ont substitué un monde nouveau qui a apporté d'immenses changements dans les habitudes, je dirai presque dans la nature physique ; car elles ont été pour l'homme une rénovation complète qu'il importe d'apprécier. De leur côté, les Barbares ont été soumis, par le Christianisme, à une transformation qui leur a infusé cette sève puissante, capable d'élever l'homme au-dessus de lui-même, et d'apporter dans les conditions et dans la politique les plus heureux changements. L'homme qui ne considérerait pas l'action du Christianisme sur les nations barbares, serait incapable d'apprécier à sa juste valeur, et sous son véritable point de vue, la prodigieuse impulsion donnée par les peuples du Nord aux nations amollies de l'ancien monde. Mais, pour saisir cette action, il est nécessaire de se former une idée de la religion primitive des peuples du Nord.

La théologie scandinave est d'origine asiatique. Les travaux de la science moderne sur les antiquités religieuses des peuples septentrionaux et sur celles des Indiens et des Perses, ont enfin mis dans tout son jour cette vérité importante, sur la trace de laquelle on s'était trouvé amené depuis longtemps. Si la mythologie d'Odin est un retentissement lointain des mythologies savantes de l'Orient, si le fond de cette théologie est incontestablement asiatique, sa forme, altérée par l'effet d'une

longue indépendance, par les variations du génie instinctif des peuples barbares, est profondément empreinte d'une originalité toute septentrionale.

La religion des Barbares du Nord, que nous ne pouvons exposer dans toute son étendue, renfermait quelques croyances qui ont tant de rapport avec la révélation primitive, que nous ne pouvons les omettre ici. Balder, dieu de la miséricorde, tué par Homer, dieu, selon toute apparence, de la force, destiné à renaître un jour pour établir sur la terre renouvelée son éclatant royaume, n'est-elle une éloquente prophétie du Messie?

Ce qui fit peut-être le plus d'impression sur les habitants du Nord, dans les enseignements du Christianisme, c'est la dignité du sexe féminin. Ces hordes barbares, nourries sur le sein de leurs mères, élevées par elles, avaient puisé un profond respect pour la femme. Et c'est dans ce respect qu'on trouvait cette pureté de mœurs si générale que Salvien proclamait bien haut (1). « Rou- » gissons, disait-il; partout où règnent les Scandi- » naves, on ne voit l'impureté que chez les anciens » habitants. Événement incroyable! prodige inouï! la » discipline des Barbares a enseigné la charité des Ro- » mains; ce qu'avait souillé le désordre, la vertu des » Scandinaves l'a purifié. Nation cruelle, mais admi- » rable par sa pureté! » Le Nord, quand il a fallu renouveler le Midi, ne s'y est donc point précipité à la façon d'un torrent dévastateur; mais, semblable à ces fleuves qui fertilisent en même temps qu'ils inondent, il y a partout laissé, au-dessus des surfaces flétries qu'il

(1) *Salv. de Guber. Dei.*

était venu couvrir, un bienfaisant limon, dont l'histoire doit garder un précieux souvenir.

En même temps que les sociétés barbares se pénétraient plus que les restes de l'ancien monde romain du véritable sentiment chrétien, elles amenaient dans la société civile une dissolution que l'on a déplorée, lorsqu'on a comparé la grande unité impériale avec le morcellement de la féodalité. Même sous ce point de vue, l'avènement des Barbares a-t-il été un si grand malheur? Qu'est-ce qu'avait produit le système impérial en comprimant toute liberté, en ôtant toute énergie à l'âme, en brisant le ressort qui élève l'homme et le porte vers les régions supérieures? Rien, absolument rien. Nous avons eu soin de faire remarquer, dans l'exposition de l'histoire des Gaulois sous l'administration romaine, que le système impérial n'avait eu d'autre effet que de matérialiser la Gaule. En morcelant l'empire, en établissant l'unité dans la diversité, l'unité dans le fief, et l'association par la suzeraineté, la féodalité, sortie de la barbarie, a donné à l'homme cette puissance de génie à laquelle rien ne peut être comparé.

« En effet, dit M. Guizot, il y a dans l'échelle de la civilisation des degrés, des époques où la société est incapable de s'élever à l'unité nationale, où elle ne possède ni les lumières, ni les principes d'action, ni les intérêts qui font, d'une multitude éparse sur un vaste terrain, un seul peuple uni sous les mêmes lois, vivant de la même vie et animé de la même impulsion. Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de l'étroit espace où ils naissent et meurent; quand l'absence du commerce, de l'industrie, du mouvement d'esprit, la nullité ou la

rareté des communications matérielles et intellectuelles resserrent leur pensée dans un horizon à peu près aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une grande société pourrait-elle subsister? Quelles idées, quelles relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? La seule société qui soit possible alors est une société étroite, locale, comme l'esprit et la vie de ses membres. »

Les deux invasions ont contribué, chacune pour leur part, à l'avènement de ce système. Les premières invasions, celles du v^e et du vi^e siècle, en anéantissant l'empire romain et en faisant surgir cette multitude de chefs barbares à peu près indépendants les uns des autres, se regardant tous presque comme les égaux du premier chef, ne créaient-elles pas cette multitude de souverainetés qui prirent plus tard le nom de fiefs? La seconde invasion, celle des Normands, donna aux comtes la force d'acquérir l'inamovibilité; car, en obligeant les grands seigneurs à construire ces châteaux inexpugnables qui défiaient non-seulement la multitude des barbares, mais encore la puissance moins réelle des rois de France, ne les plaçait-elle pas, vis-à-vis le pouvoir, comme des autorités avec lesquelles il fallait compter? Ce sont les invasions des Barbares qui arrachèrent à Charles-le-Chauve cette ordonnance célèbre qui, en signant l'hérédité des comtes, constitua légalement le fief déjà établi en fait.

Charles-le-Simple, qui avait rendu un éminent service à ses États en attachant au sol les bandes vaillantes des Normands, par un autre coup de politique non moins habile, réunit à sa couronne le royaume de Lorraine. Nous avons vu ce petit royaume passer sous la puissance

germanique, quoique ses inclinations fussent pour la France, à laquelle il tenait par son langage et ses habitudes. Conrad, duc de Franconie, placé par élection sur le trône de Germanie, excita la jalousie de plusieurs grands d'Allemagne et principalement celle de Henri, duc de Saxe, prince d'une haute valeur et d'une très grande habileté politique, qui, trop faible pour se soutenir seul contre Conrad, réclama l'appui de Charles-le-Simple; celui-ci pénétra en Saxe, chassa les partisans et les soldats de Conrad de tous les postes qu'ils occupaient, les poursuivit avec la plus grande persistance, et ne leur laissa ni une ville, ni un château.

En établissant sa domination en Lorraine, Charles-le-Simple, voulant récompenser l'active et puissante coopération que lui avait accordée le comte Gilebert, le nomma duc de Lorraine, et investit en même temps Raynier-au-Long-Col du comté de Haynault. Croyant son autorité complètement établie et ses devoirs absolument remplis à l'égard de la Lorraine, par cette nomination, Charles-le-Simple ne daigna pas même jeter un regard de contrôle sur l'administration de Gilebert; celui-ci, par la conduite la plus despotique, par l'envahissement des biens des églises, par les vexations qu'il exerça contre ceux dont il devait être le protecteur, souleva tout le pays. Des plaintes ayant inutilement été adressées au roi de France, les prélats lorrains recoururent au Pape, regardé comme le défenseur des droits de toute la chrétienté. Jean IX, qui occupait alors le siège pontifical, écrivit à Charles-le-Simple pour le faire sortir de son apathie : « Ce qu'on nous rapporte de votre » bonté et de votre grande douceur, lui dit-il, nous en-

» gage à rendre à Dieu d'infinies actions de grâces. Ce-
» pendant nous prenons la liberté de vous avertir de ne
» pas souffrir que vos sujets manquent davantage au
» respect et à l'obéissance qu'ils vous doivent; car vous
» ne pouvez soutenir la gloire de votre royaume qu'en
» travaillant à réprimer les entreprises illicites. Quant à
» ce qu'a osé le duc Gilesbert contre votre autorité royale,
» nous en avons été sensiblement affligé, parce que l'an-
» cienne coutume et la noblesse du royaume veut qu'au-
» cun évêque ne soit ordonné sans un ordre du roi (1). »

Gilesbert, rappelé à son devoir par le monarque français, oublia ce qu'il lui devait, pour se donner à un autre souverain. Conrad, sur le point de mourir, désigna pour son successeur, non un membre de sa famille, mais ce même Henri, duc de Saxe, son ennemi déclaré, parce qu'il le jugeait le seul homme capable de réunir l'Allemagne divisée et d'en faire une puissante monarchie. Appelé par Gilesbert et par plusieurs autres comtes, Henri-l'Oiseleur pénétra en Lorraine et soumit presque tout ce pays. Charles-le-Simple ayant réclamé contre l'usurpation de l'une de ses provinces, une conférence entre les deux souverains se tint à Rome, où ils se reconnurent réciproquement l'un pour roi des Francs occidentaux et l'autre des Francs orientaux, se promirent mutuellement leur amitié, et convinrent, quant à la Lorraine, de conserver chacun les feudataires qui se seraient attachés à eux.

Si Henri-l'Oiseleur se montra moins exigeant alors, c'est qu'il avait lui-même de nombreux ennemis à com-

(1) Concil. Gall., t. III, p. 575.

battre. Les Hongrois paraissent, vers cette époque, sur la scène de notre histoire : nous avons besoin de les caractériser. La famille hongroise appartient à la race des Finnois, c'est-à-dire au rameau *Ociégour*. Sortis de la Tartarie vers le v^e siècle, ils s'avancèrent sans cesse vers l'Europe, et, en 889, ils s'établirent dans le pays connu depuis sous le nom de Hongrie.

Les Hongrois, alors complètement sauvages, nous sont dépeints par les historiens du temps sous des traits vraiment épouvantables. Qu'on se représente un homme de petite taille, les yeux renforcés et étincelants, le teint jaune et basané, une grosse tête entièrement rasée pour ne donner aucune prise à l'ennemi, couverte de cicatrices afin de la rendre plus hideuse, une vivacité prodigieuse, et l'on se fera une idée du Hongrois. On assure que les mères, plus dénaturées que les tigres, frappaient et mordaient leurs enfants aussitôt qu'ils étaient nés, pour les habituer à la douleur. « Le Hongrois, nous dit un ancien écrivain, est toujours à cheval ; il campe, mange, délibère, voyage, dort à cheval ; il ne se couvre que de peaux de bêtes féroces ; il se sert, pour combattre, d'arcs de corne avec lesquels il lance des flèches énormes et si adroitement, qu'il est difficile de les éviter. Il ne combat jamais de près et en corps, mais il se précipite en avant de toute la vitesse de son cheval, lance des flèches et s'enfuit pour attirer dans quelque embuscade son ennemi trop confiant. »

Les chroniqueurs du moyen âge ajoutent encore que ces hommes affreux n'avaient rien de commun avec la manière de vivre des autres mortels ; ils se nourrissaient de chair crue ou chauffée sous la selle de leurs chevaux ;

ils buvaient le sang de leurs prisonniers ; sans le moindre sentiment de pitié, ils égorgaient tous ceux qu'ils rencontraient, dans l'espoir d'être servis en enfer par ceux qu'ils avaient immolés.

Tel est le peuple qui, au ix^e et au x^e siècle, ravagea une grande partie de l'Europe. Nous le verrons dévaster les provinces orientales de notre France. Les premières invasions de cette nation barbare causèrent un tel effroi, qu'on se demandait si ce n'étaient point là ces peuples épouvantables qui nous sont peints dans l'Ecriture sous le nom de Gog et de Magog, destinés par la justice divine à punir, à la fin des siècles, les crimes des mortels. En 910, ces barbares parurent pour la première fois en France, dévastèrent la Lorraine, changèrent en ruines les monastères de Remiremont, Saint-Dié, Moyen-Moutiers, Estival, Liepsies. Ils reparurent en 915, et pendant trois ans parcoururent l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne sans rencontrer un seul soldat pour leur tenir tête. Charles-le-Simple appela en vain ses vassaux à le seul Hervé, archevêque de Reims, se rendit avec 15,000 hommes auprès du roi, qui alla se porter sur le plateau de Langres, observant l'ennemi sans oser marcher à sa rencontre, et le laissa se retirer chargé de butin.

Charles-le-Simple était conduit dans toutes ces affaires par un homme habile, mais dont la naissance et l'orgueil révoltaient la haute noblesse. Haganon, homme du peuple, qui s'était élevé par son mérite aux premières dignités, s'empara tellement de l'esprit du roi, que ce monarque ne pensait et n'agissait que par lui. Ce favori montra surtout son ascendant sur la personne du roi dans une diète d'Aix-la-Chapelle, en ne laissant appro-

cher de la personne du monarque que les hommes de son parti. Le duc de Saxe fut quatre jours à solliciter une audience du roi. Plusieurs seigneurs français du plus haut rang n'ayant pu, malgré leurs demandes réitérées, parvenir jusqu'à leur souverain, dirent que Haganon régnerait bientôt avec le roi, ou qu'ils tomberaient tous les deux dans le même malheur. Fondé sans doute sur la faiblesse de caractère bien connue du roi, Haganon n'avait pas voulu permettre de l'approcher de trop près, de peur qu'il ne cédât à toutes les demandes et ne rendit plus difficile le gouvernement; mais il ne songeait pas qu'en évitant un péril, il tombait dans un autre beaucoup plus grand. Quoi qu'il en soit, la hauteur de Haganon, la retraite mystérieuse de Charles-le-Simple qui paraissait à peine dans les cérémonies d'apparat, ayant révolté l'ambition des grands, ils répandirent une multitude de pamphlets contre le ministre, attaquèrent sa naissance et son administration; l'opposition s'organisa et remit, à l'assemblée convoquée à Soissons pour l'année suivante, à démasquer tous ses projets.

Un homme puissant était à la tête du parti : c'était Robert, que ses charges et ses richesses, ses grandes terres, la mémoire de Robert-le-Fort son père, celle du roi Eudes son frère, et son mérite personnel semblaient élever au-dessus du rang de sujet. Il exposa à l'assemblée de Soissons, dans un long discours, les griefs qu'on reprochait à Charles. Tous les assistants tenaient une paille à la main; ils la rompirent et la jetèrent en l'air : acte qui, dans les anciens usages de la nation, signifiait qu'on renonçait à l'alliance ou au service de celui dont on voulait se séparer. Le comte Hugues, fils du duc Robert,

s'approcha de Charles qui se voyait délaissé et lui dit : « Je serai ton interprète auprès de ces Francs qui viennent de te déposer, et je les engagerai à rester encore une année sous ton obéissance. Si, dans cet espace de temps, ils ne voient point de changement dans ta conduite, alors tout le blâme de ta défection retombera sur toi. » Il fit agréer cette proposition aux seigneurs français, qui reconnurent de nouveau l'autorité du roi.

La royauté ainsi avilie étant sans pouvoir, que restait-il à faire au roi, s'il avait eu le sentiment de sa dignité ? Tenter de se relever avec force ou descendre les dernières marches du trône et se mettre au rang des simples citoyens. Mais le pouvoir a tant de charmes qu'on veut le conserver, quelque avili qu'il soit. Charles, étant parvenu à se concilier quelques seigneurs, reprit, pour son malheur, son ministre Haganon, et lui donna la riche abbaye de Chelles, près de Paris, qui appartenait alors à la belle-mère du comte Hugues, fils de Robert. Pour se venger de ce qu'ils regardaient comme une injustice criante, Robert et Hugues se mirent à la tête de 2,000 hommes bien armés, et vinrent assiéger Charles, renfermé dans son petit royaume de Laon. Le roi, n'ayant pu résister à cette faible armée, prit le parti de se retirer en Lorraine avec son ministre.

Les factieux, vainqueurs et maîtres absolus du domaine royal, se hâtèrent de nommer roi de France le duc Robert, qui se fit sacrer à Reims par l'archevêque Hervé. L'usurpation étant consommée, il fallait l'assurer dans l'avenir. Comme le droit, lors même qu'il est destitué de la force matérielle, est une puissance morale formidable, Robert mit son fils Hugues à la tête d'une

armée pour aller poursuivre jusqu'en Lorraine le malheureux Charles. Non content d'avoir exécuté cet ordre, Hugues se ménagea encore une entrevue avec Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie, et en obtint qu'il n'accorderait aucun secours au monarque détrôné.

Cependant Charles ne s'oubliait pas; quoiqu'on lui eût enlevé ses trésors, il parvint à armer des troupes; et, malgré leur faiblesse numérique, comptant sur leur courage, il osa rentrer en France et marcher à la rencontre de Robert. Le combat qui s'engagea entre Soissons et le couvent de Saint-Médard, fut extrêmement acharné : Robert perdit la vie; exploit glorieux dont quelques auteurs ont fait honneur à Charles-le-Simple. En perdant son chef, l'armée ne s'abandonna pas à la peur; le fils de l'usurpateur qui venait de succomber, pensant que la manière la plus noble de pleurer la mort de son père était de remporter la victoire, mit en fuite les Lorrains. Tandis que les paysans leur couraient sus et les massacraient sans pitié, la garnison de Laon leur enleva leurs bagages. Quelques soldats, dénués de tout, couverts de blessures, purent à peine regagner la Lorraine.

Hugues, maître de l'état et pouvant disposer de la couronne, au lieu de la placer sur sa tête, aima mieux la mettre sur celle de son beau-frère, Rodolphe ou Raoul, duc de Bourgogne, qu'il fit proclamer roi par les seigneurs rassemblés dans son camp; Gauthier, archevêque de Sens, donna l'onction au nouvel élu.

Charles, cependant, ne demeurait pas inactif; quelques hommes braves et dévoués s'étant attachés à sa personne, il entreprit, à la tête de cette troupe, une guerre peut-être plus digne d'un aventurier que d'un roi. Reçu

un jour dans un château, forcé le lendemain d'en sortir; maître d'une place, puis contraint de se retirer dans la sombre profondeur des forêts ou dans les cavernes les plus obscures; à la tête de quelques soldats, ensuite presque seul, telle fut pendant quelque temps la vie de Charles-le-Simple. Cette vie active agitant le pays et nuisant à l'affermissement du nouveau souverain, il était nécessaire d'arrêter Charles, à quelque prix que ce fût; la force ouverte ayant été inutile, on recourut à l'arme des traîtres, à la perfidie.

Herbert, comte de Vermandois, qui, quoique beau-frère de Raoul et de Hugues, loin de paraître ennemi déclaré de Charles, avait toujours montré un zèle apparent pour la cause de la légitimité, profita de l'opinion que l'on avait généralement de lui pour s'emparer du roi et s'en servir comme d'un moyen pour obtenir de Raoul toutes les concessions qu'il désirerait. Herbert envoya un émissaire à Charles-le-Simple pour le plaindre de ses malheurs et lui offrir un asile contre ses ennemis, et des troupes pour sa protection. Bien que surpris de cette proposition, comme rien ne pouvait lui inspirer de la défiance, le roi accepta l'offre et se rendit à Saint-Quentin, lieu indiqué pour une entrevue où toutes les conditions de l'alliance devaient être arrêtées. L'entrevue fut extrêmement respectueuse; Herbert se jeta aux pieds de son roi, et voyant son fils rester debout : « Sache, lui dit-il en le frappant rudement, que cette posture est peu propre à reconnaître la bonté de notre roi » et de notre seigneur. » Tant de marques de respect rassurèrent Charles et lui rendirent de l'espérance; voulant se confier totalement à son hôte, afin d'en obtenir

des secours plus puissants, il engagea alors l'escorte fidèle à se retirer. Il était à peine seul, qu'il fut saisi, conduit secrètement à Château-Thierry et renfermé dans un château fort; on prétend qu'il y fut traité avec le plus profond respect, comme s'il peut y avoir respect de la part d'un sujet à l'égard d'un souverain qu'il tient captif.

Charles-le-Simple était entre les mains de Herbert comme un talisman pour arracher à Raoul tout ce qu'il désirait. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les faveurs qu'il obtint en menaçant de faire reparaître l'illustre prisonnier et de lui rendre son titre de roi. Comme Raoul se montrait très difficile pour accorder à Herbert le duché de Laon, qui devint vacant, le comte de Vermandois, après avoir reçu un refus, fit sortir le roi de sa prison, le conduisit à Saint-Quentin, lui fit rendre les honneurs dus au souverain légitime, et détermina tous les seigneurs du voisinage, le duc de Normandie lui-même, à venir rendre hommage à l'infortuné monarque. Raoul, tremblant à la nouvelle de cette démonstration, ayant expédié aussitôt à Herbert un diplôme ou une charte qui lui conférait le duché de Laon, c'en fut fait de la royauté de Charles, qui fut renfermé dans un château fort à Péronne. Ce monarque malheureux ne put résister à tant d'infortune; il mourut peu après, à l'âge de cinquante ans, laissant deux enfants, Gisèle, mariée à Rollon, duc de Normandie, et Louis, qui remonta plus tard sur le trône de ses pères.

Ogine, veuve de Charles-le-Simple, se retira avec son fils auprès du roi d'Angleterre, son frère. Elle vécut d'abord en reine que la fortune a pu frapper, mais qu'elle n'a pu vaincre ni humilier, s'occupant de l'éducation de

son fils et travaillant à le rendre digne du trône, s'il devait jamais y monter. L'amour la fit ensuite descendre bien bas; elle épousa le comte de Troyes, fils de Herbert, qui avait dégradé et conduit au tombeau son royal époux.

CHAPITRE III.

Raoul, roi de France (929-936).

Raoul, élevé sur le trône par la volonté des grands, comprit bientôt ce que c'est qu'une royauté marchandée; il se trouva, en effet, sans pouvoir réel, obligé de plier devant les grands, contraint de dissimuler l'indépendance de seigneurs qui refusaient de reconnaître un roi qu'ils traitaient d'usurpateur. Hugues-le-Grand, ou le Blanc, son beau-frère, après lui avoir accordé la couronne au lieu de la prendre pour lui-même, lui faisait sans cesse sentir sa supériorité; Herbert, comte de Vermandois, lui arrachait toutes les faveurs qu'il désirait; la plupart des seigneurs de l'Aquitaine constataient dans les actes publics la vacance du trône. On lit, en effet, dans une multitude de diplômes cette formule ou d'autres semblables : *Depuis que Charles a été dégradé et Raoul élu contre les lois*; ou bien celle-ci : *Depuis la*

mort de Charles, et le Christ régnant en attendant le roi légitime.

La plupart des grands seigneurs étaient donc de véritables souverains qui eurent leurs démêlés avec leurs voisins et même avec les monarques étrangers : ce n'est pas ici le lieu de rapporter ces démêlés ; leur place naturelle se trouve dans l'histoire particulière de chacun des grands fiefs, que nous nous proposons de faire au livre suivant. Nous nous contentons donc de rapporter ici les événements qui regardent la nation en général ; ils intéressent assez peu le roi Raoul, qui demeurerait renfermé dans son duché de Bourgogne, d'où il datait les rares diplômes marqués de son nom qui sont parvenus jusqu'à nous.

Les Normands, ces ennemis indomptables et toujours renaissants, quittant encore leur patrie disgraciée par les frimas du Nord, pour venir chercher une terre plus favorisée, s'avancèrent sous le commandement de Réginald, jusqu'à la Loire, dont ils remontèrent le cours. Ayant rencontré une résistance trop formidable de la part des Aquitains, ils se rendirent en Normandie, où ils recrutèrent plusieurs guerriers ennuyés de la vie sédentaire, se dirigèrent alors sur le Nord et établirent un camp fortifié près d'Arras. Ces barbares, que Raoul essaya de combattre, firent une sortie si vive, qu'ils renversèrent les bataillons français, tuèrent un grand nombre d'officiers et blessèrent le roi ; absolument maîtres du terrain, ils parcoururent les provinces du royaume sans rencontrer d'autre obstacle que les châteaux forts des seigneurs. Ce fut seulement plusieurs années après que ces bandes furent détruites près de Limoges.

Les frontières de l'Est se virent aussi attaquées par le duc de Lorraine, soutenu par le roi de Germanie. « Dans cette guerre, plus que dans aucune autre des précédentes, on vit se manifester le caractère nouveau que l'indépendance des grands vassaux devait donner à l'art militaire. Il n'y eut point de bataille rangée, point de province envahie ou perdue après une seule victoire, mais seulement des sièges et des surprises de châteaux. La France s'était hérissée de forteresses. Chaque ville, chaque position valait la peine d'être défendue, et ceux qui jusqu'alors n'avaient su que fuir à l'approche de l'ennemi, empruntaient du courage aux remparts dont ils étaient couverts, et faisaient tête au danger (1). »

En 924, les Hongrois venaient de ravager l'Italie, lorsque Bérenger les appela contre son rival, Hugues de Provence. S'étant jetés sur cette province et sur le Languedoc comme sur une riche proie à dévorer, ils y furent eux-mêmes décimés par une horrible épidémie, qui emportait des rangs entiers de ces bandes dévastatrices et les affaiblit tellement, que Raymond, comte de Toulouse, put les chasser d'un pays dont ils avaient fait un désert et où il ne restait plus de prêtres pour faire l'office divin.

Deux ans plus tard, en 926, les Hongrois revinrent en France, dévastèrent Bâle et le Verdunois, et s'avancèrent jusqu'à dix lieues de Reims; l'arrivée du roi Raoul les engagea à se retirer.

Rentrés en France en 936, pour une invasion plus terrible que les précédentes, ils dévastèrent Dôle et les rives de la Saône, se présentèrent devant Lyon, qui

(1) Sismondi, *Histoire des Français*.

échappa à leurs coups, grâce au courage du comte Guillaume. Contraints par le roi Raoul à rentrer en Italie, ils revinrent de nouveau l'année suivante 937. Trèves, Aix-la-Chapelle, Metz, la Champagne, Sens, le Berry, l'Aquitaine, Autun, Langres, Besançon, Pontarlier, furent entièrement ravagés et livrés au pillage.

Le souvenir des invasions des Hongrois et de leurs cruautés a été conservé longtemps en France. C'est là ce qui a fourni à Perrault le sujet de plusieurs de ces contes de fées où les faits historiques, altérés par la tradition et par l'imagination du fabuliste, ne se présentent plus à nous que dénaturés.

Les luttes que Raoul avait été obligé de soutenir contre les barbares et contre les seigneurs qui affectaient une indépendance absolue, avaient miné sa santé. Il mourut consumé par la fièvre le 15 janvier 936. Raoul avait des talents réels et qui pouvaient suffire à de grandes entreprises. Que lui manqua-t-il pour être véritablement roi? Une seule chose qui n'est pas assez appréciée, même dans notre temps, c'est la légitimité. Quoique le droit de succession ne fût pas absolument établi à cette époque, et que l'élection parût un élément de l'élévation au trône, cependant, lorsque le droit d'hérédité est méconnu et qu'on dévie de ce principe de stabilité de toute monarchie, l'Etat chancelle, les hommes les plus éminents sont frappés d'impuissance. Grande leçon pour les siècles suivants, leçon qui, malheureusement, ne sera pas assez comprise!

CHAPITRE IV.

Louis IV, dit d'Outre-Mer (936-954).

Raoul ne laissant pas d'enfants, le trône se trouva vacant de fait. Dans la situation gouvernementale où nous nous trouvons aujourd'hui, le pouvoir central ne pourrait cesser un instant de fonctionner sans jeter le trouble dans toutes les parties de France. Il n'en était pas de même au x^e siècle; la France était divisée en une multitude de principautés qui jouissaient de tous les droits qui constituent le pouvoir souverain : battre monnaie, lever et commander les armées, rendre la justice, punir les coupables, étaient des droits non point réservés au pouvoir suprême comme aujourd'hui, mais ils étaient possédés par la plupart des seigneurs. En outre, bien que chaque société particulière fût armée de moyens suffisants pour le maintien de l'ordre, chacun comprenait cependant qu'il fallait un pouvoir supérieur et modérateur entre les grands, pour décider de leurs différends et ramener la paix parmi les seigneurs armés les uns contre les autres. Comme tel était l'office de la royauté selon l'opinion commune, chacun sentait la nécessité d'un roi. Un seul seigneur, en France, aurait pu sans danger monter sur le trône, parce qu'il surpassait tellement les autres en puissance, qu'il pouvait les acca-

bler, dans le cas de révolte. Cet illustre personnage était Hugues, comte de Paris, fils du roi Robert, neveu du roi Eudes, beau-frère du roi Raoul et petit-fils de Robert-le-Fort. Il possédait, sous le nom de duché de Neustrie, tout le pays situé entre la Loire et la Seine, jusqu'aux frontières de la Normandie et de la Bretagne, et sous le nom de duché de France, tout le pays situé entre la Seine et la Meuse ; il élevait des prétentions sur le duché de Bourgogne ; il était, de plus, investi des riches abbayes de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés. Ses immenses possessions bien plus que ses hautes qualités lui avaient fait donner le surnom de Grand.

Hugues, malgré son ambition, déclina deux fois la royauté : d'abord lorsqu'il plaça Raoul sur le trône de France, ensuite après la mort de ce souverain qu'il avait créé roi. Il avait pu juger par l'expérience d'un beau-frère plein de talents ce qu'était une couronne usurpée au milieu de vassaux indépendants, supportant difficilement de voir à leur tête un souverain peu de jours auparavant leur égal. Hugues pensa donc plus utile pour lui-même de faire un roi qui serait constamment sa créature, de qui il pourrait obtenir toutes les concessions, chartes, diplômes, que de ceindre une couronne qui blesserait sa tête.

Hugues, dont la politique était partagée par Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, jeta les yeux, pour occuper le trône de France, sur Louis, fils de Charles-le-Simple, retiré alors en Angleterre, où il était élevé par sa mère Ogine, auprès de son oncle Athelstan. Une ambassade partit en leur nom et au nom de plusieurs autres seigneurs pour aller mettre aux pieds d'un

jeune prince de seize ans la couronne de France. Ogine, se souvenant de tout ce que son époux avait souffert, sachant qu'il ne restait à la couronne d'autre domaine que la ville de Laon, et redoutant pour son fils quelque grand malheur, voulut, avant d'accéder à la demande des grands, avoir des gages de sécurité. On lui donna des ôtages ; les plus grands seigneurs s'engagèrent à prêter serment de fidélité au nouveau souverain aussitôt qu'il aurait mis le pied sur le sol de France. Le jeune roi, débarquant à Boulogne, trouva sur le rivage le comte Hugues de Paris, Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, le comte Héribert de Vermandois et plusieurs autres seigneurs qui lui jurèrent foi et hommage. Ils le conduisirent au château de Laon, où il fut sacré par Artaud, archevêque de Reims, accompagné de vingt évêques. Son intronisation avait été brillante et son règne s'annonçait sous les plus heureux auspices.

Les protecteurs du nouveau roi voulurent bientôt se faire payer le concours qu'ils lui avaient accordé. Hugues, duc de France, ayant des prétentions sur le duché de Bourgogne, qui avait été partagé entre Gilbert, comte de Dijon, beau-père de Raoul, et son frère Hugues-le-Noir (1), se fit accompagner du jeune roi,

(1) Les noms des familles n'existaient point encore à cette époque en France. Pour remédier à la confusion qui en résultait souvent dans les actes civils et dans les relations sociales, on eut recours aux surnoms. C'est ainsi que l'on trouve dans l'histoire les noms de Guillaume-Longue-Épée, Guillaume-Fier-à-Bras, Richard-sans-Peur, Alain-le-Grand, Hugues-le-Noir, etc. Ce fut aussi un usage fréquent de rendre les noms héréditaires dans les mêmes familles, en les désignant numériquement : Baudoin I, II, III, etc. Lorsque l'hérédité des fiefs fut

enleva la ville de Langres et s'empara d'une partie du duché de Bourgogne, dont il porta le titre de duc. Tous ces faits furent couverts de l'autorité du roi.

Héribert, comte de Vermandois, voulant, de son côté, arracher une grande faveur à son jeune souverain, prétendit le contraindre à rétablir sur le siège de Reims, l'un des plus importants de France et par ses riches possessions et par ses nombreux vassaux, son fils Hugues, qui, après avoir été placé à la tête de cette grande Eglise à l'âge de cinq ans, par voie simoniaque, avait vu casser cette élection pour lui substituer canoniquement Artaud, membre d'une famille puissante. Non-seulement Louis résista à cette demande, mais il prit pour son conseiller intime ce même Artaud, doué de beaucoup de capacité pour les affaires.

Ce premier échec d'Héribert fut bientôt suivi de plusieurs autres, qui en firent l'ennemi d'un roi qu'il avait été chercher outre-mer. Le jeune prince, renfermé dans sa ville de Laon, prit les armes pour reconquérir les places qui avaient été usurpées dans son duché, et contraignit plusieurs petits vassaux à se soumettre. Se trouvant alors en état d'attaquer de plus grands usurpateurs, il s'empara d'une citadelle qu'Héribert avait construite dans la ville même de Laon, et en confia la garde à un fils de cet Héribert, qui s'était révolté contre son père. Effrayés de cette grande activité du jeune roi et du talent qu'il montrait, Hugues, Héribert et Gilesbert, duc de

établie universellement, on joignit le nom de la seigneurie à celui de l'homme, pour désigner la race. C'est ainsi que la noblesse feudataire ramena l'usage des noms de famille abandonné depuis les Romains; et cet usage passa des maisons seigneuriales au reste de la nation.

Lorraine, formèrent une ligue contre lui. Le jeune roi, de son côté, en forma une avec Hugues-le-Noir, duc de Bourgogne. A partir de ce moment nous voyons les partis en présence : ils s'attaqueront plus par l'intrigue que par les armes ; ce genre de lutte nous instruira mieux que les plus longs commentaires sur la véritable situation de la France.

Malgré leur amour de l'indépendance, les seigneurs aquitains qui s'étaient d'abord montrés hostiles à la famille de Charlemagne, entachée selon eux d'usurpation, aimaient à reconnaître, au moins nominale, une royauté légitime. C'était principalement en Aquitaine qu'on inscrivait à la tête des chartes : *Rege terreno deficiente, Christo regnante*, lorsqu'il avait été porté atteinte à l'ordre régulier de succession. Les seigneurs aquitains virent avec joie le rétablissement de la monarchie légitime, et il est probable qu'ils lui fournirent quelques troupes. Louis d'Outre-Mer obtint encore qu'une petite flotte anglaise parcourrait les côtes des environs de Calais.

Il régnait alors en Germanie un monarque qui a mérité le surnom de Grand ; Louis rechercha son amitié et contracta alliance avec lui par l'entremise d'Arnolphe, comte de Flandre, alliance qui eut bien peu de durée. La main forte d'Othon ayant bientôt pesé lourdement sur plusieurs grands de Lorraine et de Germanie, les ducs de Bavière, de Franconie et de Lorraine se soulevèrent contre lui et offrirent à Louis d'Outre-Mer de le reconnaître pour roi. Louis, cédant à un mouvement d'ambition aussi injuste qu'impolitique, accepta l'hommage des Lorrains, entra à Verdun qui lui ouvrit ses

portes, et se dirigea sur l'Alsace qui se soumit à lui sans opposition.

Il s'opérait en France un travail diamétralement opposé à celui que nous venons de voir en Lorraine et en Alsace; Hugues, comte de Paris; Héribert de Vermandois; Guillaume, duc des Normands, et Arnolphe, comte de Flandre, redoutant les progrès du roi et craignant de le voir bientôt parler en maître aux plus grands de ses sujets, se donnèrent au roi de Germanie, lui firent hommage et promirent d'unir leurs armes aux siennes contre leur souverain.

Après avoir reconquis la Lorraine en quelques jours, puni sévèrement tous ceux de ses sujets qui avaient pris les armes, Othon se préparait à attaquer Louis d'Outre-Mer, quoique ce monarque eût laissé tomber ses amis sans chercher à leur porter aucun secours. Celui-ci, sentant que l'acceptation de la Lorraine, destinée à le fortifier contre ses sujets, avait été au contraire une cause de faiblesse et de malheur, demanda et obtint du roi de Germanie une entrevue, dans laquelle fut arrêté son mariage avec Gerberge, veuve du duc de Lorraine, sœur de la comtesse Hedwige, épouse de Hugues-le-Grand, et de l'impératrice, épouse d'Othon-le-Grand. Cette alliance était d'une bonne politique de la part de Louis, parce qu'elle pouvait servir de moyen de rapprochement à l'égard de ses plus grands ennemis. Cette réconciliation était d'ailleurs d'autant plus nécessaire, qu'Othon, s'étant toujours avancé, avait mis le roi de France dans un état absolu d'isolement de tous ses partisans. Il était pressé au nord par le roi de Germanie, au levant par Conrad, roi de Bourgogne, au midi par le comte de Paris, à

l'ouest par Guillaume-Longue-Épée, par Héribert, comte de Vermandois, et par Arnolphe, comte de Flandre. Louis comptait encore des partisans dans le Midi, mais il ne pouvait communiquer avec eux et se trouvait réduit à ses propres forces; il essayait de réchauffer le zèle de ses amis en leur accordant de nouvelles faveurs.

Louis, obligé alors d'entrer en négociation avec ses sujets rebelles, trouva le duc de Normandie, Guillaume-Longue-Épée, qui avait fait plusieurs tentatives malheureuses sur la Bretagne, disposé à se réconcilier avec lui, afin que, n'ayant rien à redouter au levant de son duché, il pût pousser ses attaques avec plus de vigueur. Guillaume eut une conférence avec Louis, qui confirma toutes les chartes accordées aux Normands par Charles-le-Simple. Après cette réconciliation, le roi en tenta une autre avec Hugues, comte de Paris, et Héribert de Vermandois. Celui-ci mettait une condition inacceptable pour le roi : c'était l'abandon d'Artaud, son ministre, et la cession de l'archevêché de Reims en faveur de son fils, dont l'élection avait été annulée. Héribert, voulant obtenir par la force ce qu'il n'avait pu acquérir par des traités, attaqua Reims, s'en empara, réunit les évêques de son parti et leur arracha une déclaration de la canonicité de l'élection de son fils, qui fut à l'instant placé sur le siège archiepiscopal.

Le parti royal, qui comptait encore plusieurs châteaux forts dispersés dans la Champagne et le Laonnais, était évidemment dans une situation extrêmement critique. Au milieu de ces fâcheuses circonstances, Othon, roi de Germanie, s'avancait vers la Neustrie pour lui porter les derniers coups; il alla jusqu'au palais royal d'Attigny,

où il fut proclamé roi de France par les plus grands seigneurs, qui lui firent hommage. Louis, se trouvant dans l'impuissance de tenir tête au grand roi de Germanie, mit des garnisons fidèles dans ses places fortes, se retira en Bourgogne auprès de Hugues-le-Noir, et tenta une diversion sur l'Alsace, où il comptait beaucoup d'amis. Cette simple démonstration suffit pour déterminer Othon à conclure une trêve.

Pendant Héribert et Hugues, comte de Paris, mettaient le siège devant Laon, la seule ville importante qui appartint au roi. Louis, forcé de la dégager, réunit à ce dessein quelques troupes; mais, ayant été complètement battu à Château-Porcien, il se vit obligé d'abandonner la campagne à ses ennemis et de se retirer vers le Midi, où il avait un grand nombre de partisans attachés à sa personne, plus encore par la haine qu'ils portaient aux grands feudataires du Nord, que par la fidélité qu'ils vouaient au sang de Charlemagne. Louis d'Outre-Mer fut noblement reçu par le comte de Vienne, Charles-Constantin, par l'intermédiaire duquel furent établis des rapports directs entre le roi et les seigneurs aquitains, qui avaient été, plus que dans aucune autre contrée, nourris de respect pour le principe d'autorité. Guillaume-Tête-d'Etaupe, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, se montra l'un des seigneurs les plus dévoués au roi : non content de lui fournir une armée, il parvint encore à déterminer plusieurs seigneurs bretons, jusqu'alors si fiers de leur indépendance, à lui faire hommage. L'acte de soumission de ces nobles Bretons n'était pas, il est vrai, purement gratuit; ils comptaient que le roi pourrait les protéger contre Guillaume-Longue-Epée,

duc de Normandie, parce que la réconciliation de Louis avec ce grand vassal paraissait bien sincère : le roi se rendit à Rouen et y fut comblé d'honneurs. A ces grands protecteurs vint s'en joindre un autre, dont l'autorité était infiniment révérée : le chef de l'Eglise, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, employa le pouvoir spirituel dont il était revêtu pour ramener les vassaux rebelles au devoir de l'obéissance ; il envoya un nonce en France avec ordre de frapper d'excommunication tous les vassaux qui refuseraient de se réconcilier avec leur souverain. Le nonce usa de son crédit auprès d'Othon pour le réconcilier avec le roi de France. A l'aide d'Othon, qui se fit l'intermédiaire de la paix entre Louis d'Outre-Mer et ses grands vassaux rebelles, le nonce travailla, de son côté, à la pacification générale ; en donnant le *pallium* au fils du comte de Vermandois, il sembla ainsi confirmer ses droits sur l'archevêché de Reims.

Hugues de Paris et Héribert, ramenés à des sentiments d'obéissance, renouvelèrent leurs serments de fidélité entre les mains du descendant de Charlemagne ; et une paix solide parut cimentée à jamais, grâce à l'autorité du Saint-Siège.

Celui qui avait le plus fait pour la pacification générale devint un sujet de nouvelles discordes. Dans une lutte entre Harluin, comte de Montreuil-sur-Mer, et Arnolphe, comte de Flandre, Guillaume-Longue-Epée, s'étant déclaré en faveur du premier et voulant cependant terminer le différend par des moyens pacifiques, demanda une conférence où seraient réglés tous les intérêts en litige. Comme, à cette époque, chaque parti était animé d'une défiance mutuelle et que l'on craignait une sur-

prise, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu dans une île de la Somme, près de Picquigny. Le comte de Flandre et le duc de Normandie se trouvèrent à l'heure marquée au lieu indiqué; tout se passa avec calme; chacun des chefs se quitta paraissant parfaitement content. Mais, au moment où Guillaume-Longue-Épée allait regagner son rivage, il vit les quatre compagnons d'Arnolphe se diriger vers lui, demandant à lui parler comme s'ils avaient encore quelque chose à lui communiquer. Guillaume s'arrêta sans défiance; il fut à l'instant même assailli et mis à mort sous les yeux du comte de Flandre, qui ne fit rien pour le protéger.

Guillaume-Longue-Épée laissait un fils naturel âgé de dix ans, nommé Richard, et depuis surnommé sans-Peur. Malgré le vice de son origine, il fut proclamé duc de Normandie par les seigneurs normands. Il était extrêmement important pour le roi que la régence fût établie en Normandie d'une manière favorable au souverain; c'était peut-être un moyen de relever la royauté de l'état d'abaissement où elle était alors. Louis accourut à Rouen, donna des chartes confirmatives de l'élection du jeune duc et des privilèges de ses prédécesseurs, se présenta comme son protecteur, et obtint qu'il serait conduit à la cour de France, pour y recevoir une éducation plus conforme à son rang.

Le comte de Paris, pesant de son côté les conséquences immenses qui pouvaient résulter pour le roi de son influence et de son autorité presque absolue sur la Normandie, chercha une occasion de s'immiscer dans les affaires de ce duché; il la trouva dans les persécutions que les Danois encore païens, qui étaient venus

rejoindre leurs compatriotes sur les bords de la Seine, faisaient éprouver aux chrétiens. Le comte Hugues intervint, se présenta comme le protecteur des chrétiens persécutés, se fit même livrer plusieurs places et se prépara ainsi à avoir dans l'avenir sa part d'influence sur ce pays.

Cependant Héribert, comte de Vermandois, l'un des plus redoutables adversaires du roi, se mourait et laissait cinq fils qui, devant se partager l'héritage paternel, allaient, incontestablement, diminuer l'importance de leur maison; circonstance dont le roi se flattait de profiter pour relever l'autorité royale. Le comte de Paris intervint encore dans cette occasion et mit obstacle aux vues de Louis. Sans se laisser intimider par les menaces du duc de France, le roi, tout en parcourant l'Aquitaine pour y recueillir quelque secours, donna ordre à ses lieutenants d'attaquer de force ou de surprendre par la ruse quelques châteaux qui appartenaient aux fils de Héribert. Le comte Hugues arma aussitôt pour leur défense.

Comptant sans doute qu'une entrevue pourrait aplanir des difficultés naissantes, Hugues invita le roi son beau-frère à venir visiter sa bonne ville de Paris. Louis répondit à cette invitation, tomba malade à Paris et y passa la plus grande partie de l'été. Le suzerain et le vassal eurent de fréquents entretiens, dans lesquels ils formèrent un projet d'une grande iniquité; il fut résolu entre eux que le jeune duc de Normandie serait dépouillé de son duché, dont ils feraient deux parts, l'une pour le roi de France et l'autre pour le comte de Paris. Rouen et toute la partie du duché située au nord de la Seine devaient rentrer dans le domaine royal; Bayeux devait être réuni

aux possessions du comte de Paris. L'exécution de ce projet fut remise à l'année suivante.

Cependant on retenait toujours à Laon le jeune Richard, sous le vain prétexte d'en faire un courtois et brillant chevalier, mais en réalité pour en être maître et pouvoir en disposer à son gré. Osmond, gouverneur du jeune duc, instruit des projets iniques des prétendus protecteurs de son maître, ayant résolu de l'enlever, conseilla à Richard de feindre une dangereuse maladie et de demeurer au lit pendant plusieurs jours. La surveillance étant moins sévère, Osmond en profita pour mettre le jeune duc dans une botte de foin qu'il porta à son cheval hors du palais; il partit de la ville à la chute du jour et se trouva le lendemain à Coucy, où Richard rencontra des hommes à toute épreuve, qui le transportèrent aussitôt dans sa bonne ville de Rouen (1).

Le jeune duc Richard était rentré à Rouen; mais que pouvait-il contre deux puissants adversaires, s'ils venaient à réunir leurs armes pour soumettre ses domaines? Le comte Bernard, gouverneur de Rouen, désirant conjurer l'orage, alla trouver le roi, mit toutes les forces du duché à sa disposition, et, ce qui était facile, lui persuada que cet arrangement serait bien plus utile à la royauté qu'un partage qui devait encore augmenter les forces d'un vassal déjà plus puissant que le roi lui-même. Le roi accepta cette offre et se rendit à Rouen, où il fut

(1) L'action d'Osmond surprendrait aujourd'hui que les grands seigneurs ne s'occupent point des derniers soins donnés au cheval. Il n'en était pas ainsi alors; le cheval était regardé comme l'ami et le compagnon du guerrier, qui se faisait un honneur et un devoir de le soigner.

reçu avec les plus grands honneurs. Le comte de Paris étant accouru, de son côté, pour mettre le siège devant Bayeux, le roi lui notifia qu'il avait pris cette ville sous sa protection et lui ordonna de se retirer.

Cependant le bruit s'étant répandu en Danemarck que les Normands établis sur les bords de la Seine couraient les plus grands périls, que le roi de France voulait détruire leur duc et réduire ses vassaux en esclavage, Harold, roi des Danois, redevable aux Normands de la Seine d'être rétabli sur son trône de Danemarck et animé du désir d'être reconnaissant, se hâta d'équiper une flotte qu'il monta avec ses plus braves guerriers. Il parut bientôt en vue de Rouen, et demanda une entrevue au roi Louis, pour avoir des explications sur les bruits qui avaient couru. Les deux rois se réunirent et se traitèrent en amis. Malheureusement l'un des assassins de Guillaume-Longue-Épée, se trouvant à la suite du roi Louis, fut reconnu par un guerrier danois qui l'apostropha vivement et lui plongea son épée dans le sein. Les seigneurs français prirent leurs armes pour se défendre; la mêlée devint générale, et dix-huit Français tombèrent. Le roi parvint cependant à s'échapper et à se retirer à Rouen, où il fut arrêté et mis en prison. Cette arrestation avait pour but de contraindre le roi à rendre au duché de Normandie toutes les concessions et privilèges qui avaient été arrachés quelques jours auparavant par des traités; pour garantie de la parole royale, le comte Bernard exigea en otage le fils aîné du roi. La reine Gerberge s'y étant refusée, on se contenta de donner le cadet, ce dont les Normands parurent satisfaits. Le comte Bernard, au lieu de rendre le roi à la liberté, le remit entre les mains

du comte de Paris, c'est-à-dire à son plus grand ennemi. Hugues, se voyant maître du monarque, lui déclara qu'il ne le remettrait en liberté que lorsqu'il lui aurait abandonné la ville de Laon, la seule qui fût du domaine immédiat de la couronne. Louis subit une année entière de captivité avant de consentir au sacrifice; il le consumma enfin et sortit de prison sans posséder un pouce de terre dans son vaste royaume de France.

Louis, rendu à la liberté, alla en Germanie pour réclamer l'appui de son beau-frère, le roi Othon, qui pénétra en France pour venger un monarque indignement traité par des sujets rebelles. La ville de Laon étant trop forte pour qu'il fût prudent de l'attaquer, ils mirent le siège devant Reims, s'emparèrent de cette place, déposèrent l'archevêque Hugues de Vermandois et remirent Artaud sur son siège. La confusion fut alors à son comble; les expéditions, les entreprises des deux partis se renouvelèrent dans la Champagne; la grande Eglise de Reims était incertaine sur la légitimité de son pasteur; car les conciles réunis pour décider cette grande affaire étaient loin d'être uniformes; chaque prétendant faisait circuler des lettres du Pape qui semblaient favorables à sa cause. Le pape Agapet, afin d'éclairer cette affaire et pour agir avec une complète indépendance, convoqua un concile à Ingelheim, sur les terres du roi de Germanie, où Othon et Louis assistèrent en personne.

« Après avoir récité les prières, dit Frodoard, selon » l'ordre de la célébration des conciles, et après la lecture » des saintes autorités, les glorieux rois Louis et Othon » entrèrent et s'assirent ensemble. Lorsque le légat du » Siège apostolique, l'évêque Marin, eut parlé, le roi

» Louis se leva du banc où il était assis, à côté du roi
» Othon, et il exposa sa plainte devant le vicaire du
» Siège apostolique envoyé à cet effet, aussi bien que de-
» vant l'assemblée des évêques. Il rapporta comment il
» avait été appelé des régions *outré-marines* par les dé-
» putés de Hugues et des autres princes de la France,
» pour recevoir d'eux le royaume, son héritage paternel;
» comment il y avait été élevé et consacré par les accla-
» mations des grands et de toute la milice de France, qui
» lui avaient confié le gouvernement royal; comment il
» avait ensuite été rejeté par le même Hugues, poursuivi
» par ses artifices, arrêté et retenu par lui prisonnier
» pendant un an entier; comment il n'avait, plus tard,
» pu obtenir sa liberté, qu'en remettant à Hugues, qui
» l'avait aussitôt occupé, le château de Laon, la seule de
» toutes les demeures royales que la reine Gerberge eût
» pu jusqu'alors conserver pour lui, avec l'aide de ses
» fidèles. Et si quelqu'un objectait que tous ces outrages
» qu'il avait reçus depuis qu'il gouvernait le royaume,
» lui avaient été faits en punition de quelque manquement
» qui vint de lui, il était prêt à se purger d'une telle
» accusation, par le jugement du synode, ou à s'en jus-
» tifier par un combat singulier.

» Ensuite l'archevêque Artaud, se levant, exposa, se-
» lon l'ordre que lui avait donné le Pontife romain, le
» commencement et la teneur du procès pendant entre
» lui et Hugues, subrogé à l'Eglise de Reims : après
» avoir lu ce récit (qu'il avait rédigé en forme de lettre
» adressée au légat et au concile), il le traduisit en langue
» théostique, pour l'intelligence des deux rois. Un prêtre
» de Hugues, nommé Sigebold, entra ensuite dans le

» synode et exposa les lettres qu'il avait déjà publiées à
» Mouzon et qu'il déclara avoir reçues à Rome de ce
» même évêque Marin, vicaire du Pape au concile. Marin
» produisit alors des lettres que le même Sigebold avait
» apportées et demanda qu'on les lût au concile. On y
» trouva que les évêques de Beauvais, de Soissons, de
» Laon, et tous les autres du diocèse de Reims, l'avaient
» délégué au Siège apostolique pour en obtenir la res-
» tauratation de Hugues sur son siège, et l'expulsion d'Ar-
» taud. » Les évêques signataires, interpellés, nièrent leur
signature. Sigebold, convaincu de faux, fut dépouillé
de ses honneurs et exilé. La décision de la cour de Rome,
reposant sur des témoignages supposés, fut annulée
comme subreptice. Le concile d'Ingelheim prononça en
conséquence qu'Artaud serait intronisé et Hugues ana-
thématisé; que les évêques ordonnés par lui seraient
frappés de l'excommunication, s'ils ne se rendaient à
Trèves pour y faire pénitence.

Le concile était encore appelé à décider entre le roi et
le comte de Paris; affaire extrêmement difficile, parce
que si le roi avait les droits, le comte avait la force, dont
il pouvait abuser pour punir les pères. Sur les vives ins-
tances d'Othon et de Louis, le concile finit enfin par
rendre un canon ainsi conçu : « Qu'aucun désormais
» n'ait la présomption d'usurper la puissance royale, ou
» de faire montre d'aucune tache de perfidie; car nous
» avons décrété, en nous conformant au concile de Tolède,
» que Hugues, envahisseur et ravisseur du royaume du
» roi Louis, doit être frappé du glaive de l'excommuni-
» cation, à moins qu'il ne se rende au concile synodal
» au temps qui lui sera prescrit, et qu'il ne le satisfasse

» par sa repentance pour une audace si coupable (1). »

Cette décision et le discours du roi de France sont une preuve qu'à cette époque l'Eglise était reconnue juge souverain et en dernier ressort des contestations des rois avec leurs sujets, et que les empereurs avaient la prétention de juger les rois, droit que la France refusa de reconnaître.

Il semble que les foudres de l'Eglise, au milieu de la confusion générale des esprits et du bruit de la guerre civile, étaient sans effet; des passions désordonnées, l'orgueil, l'ambition, faisaient perdre de vue la soumission qui est due à la sainte Epouse de Jésus-Christ, et les rebelles, au mépris des menaces de l'Eglise, continuèrent une guerre injuste contre leur souverain. L'excommunication prononcée par le concile d'Ingelheim n'était, il est vrai, que comminatoire; mais un concile réuni à Trèves pour la rendre définitive, ne la fit guère mieux observer. Et, en effet, Hugues-le-Blanc n'avait, malgré les injonctions du concile, cessé de résister au roi, de soutenir les prétentions de Hugues de Vermandois sur l'archevêché de Reims et de continuer, contre les dispositions de la sentence définitive, ses attaques contre son souverain avec la même activité. Plus Louis rencontrait d'obstacles, plus il déployait de courage; il attaquait tous les endroits faibles, emportait quelques châteaux, faisait en un mot une guerre plus digne d'un partisan que d'un roi. Les faits sont trop peu importants pour nous arrêter à les décrire en particulier. D'ailleurs, l'attention était alors fixée sur la lutte gigantesque qu'Othon, roi de Ger-

(1) *Labbæi Concil.*, t. ix, p. 624, Cant. 1.

manie, soutenait en Italie ; on se préoccupait peu de combats insignifiants qui jetaient cependant un tel trouble dans tout le royaume, qu'il était couvert de confusion et de ruines.

Louis d'Outre-Mer se voyait sur le point d'être victime de l'insubordination qui se communiquait de toutes parts, lorsqu'une mort non moins malheureuse l'attendait. Se rendant de Laon à Reims avec l'intention d'y passer l'automne, lorsqu'il était arrivé sur les bords de l'Aisne, un loup ayant croisé son chemin, il poussa son cheval à la poursuite de cette bête féroce ; mais le coursier effrayé se renversa sur son cavalier et le blessa à mort. Il fut transporté à Reims, où il languit pendant quelque temps entre les mains des médecins, et expira peu après, à l'âge de trente-trois ans. Louis d'Outre-Mer avait combattu pendant dix-huit ans contre l'anarchie, pour relever le pouvoir royal. Malgré la rare et persévérante énergie qu'il déploya, il ne put rendre à l'autorité la force qu'elle avait perdue. Il faudra plusieurs siècles de lutte pour rendre au pouvoir souverain l'ascendant dont il doit être environné pour maintenir parmi les peuples l'ordre, premier principe de tout progrès.

CHAPITRE V.

Lothaire (954-986).

L'anarchie qui dévorait l'Etat semblait avoir annihilé toutes les forces; l'intelligence elle-même paraissait s'être affaiblie dans la confusion générale. Frodoard, le seul chroniqueur important de France au x^e siècle, disparaît; il ne reste pas même un fil léger pour conduire l'historien. Quoique Frodoard eût continué sa Chronique jusqu'à sa mort, arrivée en 966, on remarque dans les dernières années de son histoire bien peu de détails, soit que sa curiosité ait été alors moins active, soit qu'il eût moins de matériaux. Cette insuffisance de renseignements précis rend bien moins intéressante l'histoire des derniers Carlovingiens.

Lothaire, l'aîné des fils de Louis d'Outre-Mer, âgé de treize ans à la mort de son père, héritait d'un royaume où il lui restait à peine quelques points de territoire. Ce qui rendait encore la situation de la royauté plus déplorable, c'était la lutte continuelle que Hugues-le-Grand avait soutenue contre Louis. On pouvait, toutefois, espérer que la mort de ce monarque changerait les dispositions du comte de Paris qui avait les plus grands motifs pour modifier sa politique. La reine-mère Gerberge et sa sœur Hedwige, comtesse de Paris, animées

de la plus vive affection l'une pour l'autre, allaient travailler au rapprochement de l'oncle et du neveu. Leurs frères, Othon-le-Grand et saint Bruno, archevêque de Cologne, qui possédaient une si grande autorité sur tous les membres de la famille, devaient, incontestablement, songer au besoin d'amener une paix, objet de tous leurs vœux et d'efforts infructueux sous le dernier règne. Hugues-le-Grand lui-même avait plus d'intérêt à faire couronner un jeune prince au nom duquel il gouvernerait, que de ceindre une couronne difficile à porter et à défendre ; car Hugues prévoyait que, s'il se faisait proclamer roi, il verrait bientôt la plupart des grands se révolter contre lui et lui disputer une autorité qu'ils ne lui contestaient point alors. Et d'ailleurs, s'il avait besoin de quelque charte ou diplôme, n'aurait-il pas la main du roi à sa disposition pour les signer ? Ainsi, loin de s'opposer au couronnement de Lothaire, Hugues travailla au contraire à son exaltation, et l'accompagna à Reims, où ce monarque fut sacré roi par l'archevêque Artaud (12 novembre 954).

Le premier acte du jeune roi fut de rendre une charte par laquelle il investissait Hugues-le-Grand du duché d'Aquitaine, dont Guillaume-Tête-d'Etupe, comte de Poitiers, possédait alors le titre. Hugues, dans le dessein de mettre promptement cette charte à exécution, rassembla des troupes, et, afin de leur donner une plus grande puissance morale, se fit suivre du jeune monarque et alla mettre le siège devant Poitiers. Cette ville était bien fortifiée ; deux mois d'attaques infructueuses ayant prouvé qu'il serait extrêmement difficile de s'en rendre maître, Hugues et Lothaire abandonnèrent le siège et reprirent

le chemin de la Loire. Le comte de Poitiers, qui s'était jusqu'alors contenté d'observer ses ennemis et de les harceler, les voyant en retraite, les attaqua avec force. Le succès ne répondit pas à son courage ; il fut complètement battu. Le roi de France n'en continua pas moins sa retraite. Cette époque est remarquable dans l'histoire de France, en ce que l'Aquitaine, qui avait été depuis longtemps presque étrangère à notre nation, le devient entièrement ; aussi ne trouve-t-on dans ses provinces aucun diplôme des rois postérieur à une charte accordée le 8 mars 955 par le roi Lothaire à Gotescale, évêque du Puy. Depuis cette époque jusqu'au règne de Louis-le-Jeune, c'est-à-dire dans un espace d'environ deux cents ans, les grands de ces contrées refusèrent tous les actes royaux, qui étaient d'ailleurs sans force, puisque les rois n'avaient pas la puissance de les faire exécuter. Cependant, par une ancienne habitude, certains notaires ou tabellions nommèrent les rois pour prendre date dans leurs actes.

Hugues eût probablement renouvelé ses attaques sur l'Aquitaine, si la mort ne l'eût enlevé. Il est surnommé le Grand à cause de ses grandes possessions, le Blanc à cause de son teint, et l'Abbé parce qu'il possédait un grand nombre d'abbayes. Ainsi finit ce puissant seigneur, ayant dédaigné trois fois la couronne ; fils, neveu, beau-frère, père de rois et tige d'une suite de rois, non-seulement en France où ils ont régné pendant plus de huit siècles, mais en Portugal, à Naples, en Espagne, en Hongrie, etc., suite telle, qu'aucune race, en aucun temps ni en aucun pays, n'a pu se vanter d'en avoir produit de semblable, soit en nombre de rois, soit en étendue

de royaumes, soit en durée de succession. La maison de France peut donc à juste titre être appelée la maison royale de l'Europe.

Hugues-le-Grand laissait trois fils. Othon, l'aîné, déjà investi du duché de Bourgogne, survécut peu à son père; son duché fut transporté au plus jeune de ses frères, nommé Eudes par les uns, et Henri par les autres. Le second de ses fils, âgé seulement de dix ans, hérita des duchés de France et de Neustrie; c'est le célèbre Hugues-Capet. La couronne de France et le plus grand duché du royaume étant ainsi tombés entre les mains de deux enfants incapables de se gouverner eux-mêmes, leurs mères, Gerberge et Hedwige, prirent en main la direction des affaires, ayant pour conseil et pour guide leur frère, saint Bruno, archevêque de Cologne, gouverneur de la Lorraine. Ce saint personnage, qui joignait aux vertus d'un grand serviteur de Dieu les éminentes qualités d'un habile politique, vint plusieurs fois en France pour diriger ses sœurs et apaiser les moindres différends; il eut aussi sur son frère Othon-le-Grand une influence salutaire qui en fit le père plutôt que le chef de la famille impériale. Othon, après avoir vu ressusciter l'empire en sa faveur, après s'être vu le maître de toutes les possessions de Charlemagne, se contenta de donner des conseils à ses neveux de France, sans faire aucune tentative pour s'emparer de l'un des plus beaux joyaux de la couronne carlovingienne. Il laissa une entière liberté d'organiser la Lorraine à son frère Bruno, qui divisa ce royaume en deux duchés : l'un de Lorraine supérieure, et l'autre de Lorraine inférieure. Nous parlerons d'une manière spéciale de cette organisation dans

la partie suivante de cet ouvrage, où nous traiterons de l'histoire des grands fiefs.

Bien que la France, pendant plusieurs années de paix et de bonheur, eût cicatrisé ses plaies, Lothaire, cependant, était infiniment au-dessous de la plupart de ses grands vassaux, et n'avait d'autre domaine que celui de la couronne, alors si petit, qu'il ne put en détacher une faible partie pour doter son frère cadet, le prince Charles. Pour sortir de cet état d'abaissement, le roi se lia avec Thibauld, comte de Blois et de Chartres, qui, bien que relevant du duché de Paris, fit cependant immédiatement hommage de ses terres au jeune monarque. Lorsque Thibauld se fut, de la sorte, insinué dans ses bonnes grâces, le roi lui montra comme une riche et facile proie le duché de Normandie, alors gouverné par le jeune Richard-sans-Peur, à qui son courage faisait négliger les mesures de prudence. Lothaire et Thibauld, persuadés sans doute que, comme fils illégitime, Richard n'avait pas de droits sur la Normandie, tendirent un piège au jeune duc, l'invitèrent à se trouver pour une conférence à Amiens, où deux assassins furent apostés pour le tuer.

Richard-sans-Peur, irrité d'une telle perfidie, leva des troupes pour attaquer le comte de Chartres et de Blois, qui, de son côté, se mit en campagne. Tout s'était borné à des ravages, quand les deux adversaires, qui se retiraient chargés de butin, se rencontrèrent à Ermendeville, près de la Seine, « où le massacre fut si » effroyable, dit Guillaume de Jumièges, que six cent » quarante soldats y furent tués, et que les autres, pres- » que tous blessés, se retirèrent dans les forêts. »

Le duc de Normandie, quoique vainqueur, se voyant environné d'ennemis jaloux, résolut de frapper un grand coup. Il convia les Danois, ses compatriotes et ses amis, à lui prêter main forte pour l'exécution de ses desseins. Il vint du Danemarck une troupe nombreuse de païens pour lesquels rien n'était sacré ; on vit alors recommencer tous les excès horribles des dévastations précédentes : « Les hommes, les femmes enchaînés étaient » entraînés sur leurs vaisseaux ; les villages étaient pillés, les villes désolées, les châteaux renversés, et la » terre réduite en solitude ; dans toute la domination du » comte Thibault, il ne restait plus un dogue qui pût » aboyer. » Le roi et les grands seigneurs, témoins de pareilles hostilités, travaillèrent à rétablir entre les deux adversaires une paix vivement désirée, qui fut enfin conclue ; Thibault rendit Evreux et toutes les places qu'il avait usurpées sur la Normandie.

La famille royale, du moins du côté de la reine, présentait alors un de ces beaux spectacles, tels que la poésie se plaît à les reproduire. Mais les principaux liens de cette belle famille devaient disparaître presque en même temps de la scène. Saint Bruno, archevêque de Cologne, qui, par sa haute sagesse, avait maintenu la paix et la bonne harmonie entre tous les membres de la famille impériale, s'étant rendu en France pour régler entre ses neveux quelques disputes relatives à des juridictions, tomba malade à Compiègne et se fit transporter à Reims, où il mourut le 8 octobre 965. Othon-le-Grand mourut huit ans plus tard (7 mai 973). Frodoard, le seul historien de cette époque, était mort en 966. Depuis ce moment, jusqu'à la mort d'Othon-le-

Grand, il ne nous reste pas un seul monument historique ; tout ce que la patience des érudits a pu découvrir sur ces sept années se borne à quelques diplômes du roi.

La mort d'Othon-le-Grand ne produisit aucun résultat important sur la France proprement dite ; mais elle eut une assez vive action sur plusieurs rameaux détachés de notre patrie. Nous les ferons connaître en traitant de l'histoire des grands fiefs. Remarquons seulement ici le don qu'Othon II fit à son neveu Charles, frère de Lothaire, roi de France, du duché de la Basse-Lorraine. Cette donation, dont nous expliquerons plus tard la politique, amena entre la France et l'Allemagne une lutte qui aurait pu, dans toute autre circonstance, avoir des suites très fâcheuses.

Le roi Lothaire, voyant son frère doté d'un riche duché par un souverain étranger, à la porte de la France, en conçut de la crainte ou de la jalousie. Sachant que son cousin Othon II était à Aix-la-Chapelle à peine accompagné d'une faible escorte, il partit si secrètement de Laon à la tête d'une troupe d'élite, qu'il arriva aux portes d'Aix-la-Chapelle sans que, dans la place, on eût le moindre soupçon de sa venue. Othon II, qui put cependant fuir et se retirer à Cologne, jura de tirer une cruelle vengeance de ce guet-apens. L'empereur envoya sommer tous les princes de l'empire de se rassembler avec leurs hommes d'armes à une époque désignée, pour venger l'honneur de la Germanie outragée. Soixante mille hommes répondirent à son appel. Cette armée, telle que. depuis longtemps, on n'en avait vu sous les armes, traversa la France, ravageant tout sur son passage, et arriva sur la hauteur de Montmartre, près de Paris. Othon, après

s'être approché de l'une des portes de la cité et l'avoir frappée d'un coup de lance, réunit ensuite tous les prêtres, tous ses soldats, et fit entonner l'hymne des Martyrs : *Alleluia, te martyrum candidatus laudat exercitus, Domine*. Ce chant retentit si fort, qu'il fut entendu jusqu'au milieu de la place.

Satisfait de cette démonstration, Othon se retira tranquillement jusqu'à l'Aisne. Arrivé sur le soir près de cette rivière, il la fit traverser par la plus grande partie de ses troupes, se réservant de terminer le passage le lendemain avec les bagages et les soldats placés à leur garde. Mais un orage épouvantable ayant éclaté pendant la nuit et la pluie étant tombée par torrents, les gués devinrent impraticables. Lothaire, qui suivait de près les ennemis, profita de cette circonstance pour enlever presque tous les bagages sans être inquiété. Othon rugissait de colère de voir massacrer son arrière-garde et enlever le butin qu'il avait amassé, sans pouvoir attaquer son adversaire : ayant pu se procurer un bateau, il envoya Godefroi, comte d'Ardennes, défier Lothaire à un combat singulier. A cette proposition, le comte d'Anjou, Gozdfroid, qui accompagnait Lothaire, s'écria « qu'en effet c'était » folie d'exposer tant de braves gens à la mort pour la » querelle de deux rois. — Que ceux-ci descendent dans » le champ clos, ajouta-t-il, qu'ils combattent sous nos » yeux, et nous reconnaitrons pour chef celui qui demeurera vainqueur. » Godefroi, comte d'Ardennes, envoyé d'Othon II, saisi d'indignation à une pareille proposition, s'écria : « Nous avons toujours entendu dire que » vous autres Français méprisiez votre roi ; mais nous » n'avions jamais voulu le croire ; aujourd'hui il faut

» bien en demeurer convaincus, quand nous le tenons
» de votre propre bouche. Nous ne doutons pas que notre
» monarque ne fût victorieux, s'il combattait seul à seul
» avec le vôtre ; mais sachez que jamais nous ne nous re-
» poserons quand notre empereur combattrait, que jamais
» nous ne nous écarterons du danger quand il s'y expo-
» sera.... (1). »

Les chroniqueurs ne nous disent point les suites de ce défi, ni comment se termina la campagne. Il intervint, l'année suivante, entre Lothaire et Othon, un traité qui réglait les droits respectifs de ces souverains sur la Lorraine et fixait les limites des deux Etats.

Trois ans après ce traité, Lothaire se constitua le défenseur d'Othon III, successeur d'Othon II, mort à Rome au mois de décembre 983, contre Henri-le-Querelleur, duc de Bavière, neveu d'Othon-le-Grand, qui se saisit de la personne du jeune Othon III et demanda la tutelle de ce prince, en sa qualité de plus proche parent. La mère de ce jeune monarque, réclamant la tutelle pour elle-même, fut soutenue par Charles, duc de Lorraine, et par Lothaire, roi de France, qui se dirigea vers la Germanie ; mais le différend était terminé avant que le roi fût arrivé sur le Rhin. Lothaire, s'étant emparé de Verdun, qu'il voulait conserver comme indemnité des dépenses que lui avait causées son armement, rendit enfin cette ville, de peur de voir de nouveau toute la Germanie fondre sur la France. Ce que notre pays retira de cette expédition et de la précédente, c'est que, dès-lors, une partie de la Lorraine relèverait en fief de la couronne,

(1) Balderic. Chronic., lib 1, cap. 97.

quoiqu'elle fût en propriété au roi de Germanie: cet avantage, bien faible en apparence, conservait à la royauté un droit qu'on put faire valoir dans la suite.

Les chroniqueurs ne nous disent plus rien de remarquable du règne de Lothaire jusqu'à sa mort, qui arriva à Reims le 2 mars 986. On soupçonne qu'il fut empoisonné par Emma, sa femme, princesse de mœurs scandaleuses, et qui, assurent certains chroniqueurs, entretenait ouvertement un commerce criminel avec Adalbéron, évêque de Laon. Elle affecta une grande douleur à la mort du roi son époux; elle écrivit même sur ce sujet des lettres fort touchantes, qu'on croit de la plume de Gerbert. Lothaire était naturellement pacifique; cependant il ne manquait ni d'activité ni de vaillance; il savait prendre les armes quand il le fallait. On ne vit guère de dissensions intestines pendant son règne; preuve que le peuple fut heureux. On lui reproche avec raison d'avoir fait trop peu de cas de sa parole; c'est malheureusement un défaut assez ordinaire aux souverains, qui croient que la politique les dispense de cette parfaite bonne foi, l'honneur des simples citoyens.

CHAPITRE VI.

Louis V, dit le Fainéant, âgé de dix-neuf ans (986-987).

Lothaire ne laissait qu'un fils légitime, Louis V, qu'il avait associé au trône dès 979. Ce jeune prince était faible de corps et plus faible encore d'esprit. Deux ans auparavant il avait épousé Blanche d'Aquitaine, femme vive et ardente, qui affecta le plus profond mépris pour son royal époux. « Blanche, femme de Louis V, fils de » Lothaire, voyant, dit Glaber, que le fils aurait moins » de talent encore que le père, tandis que son esprit à » elle-même était distingué, résolut de rechercher son » divorce. Elle lui proposa artificieusement de retourner » avec elle dans sa province, afin d'y faire reconnaître » son droit héréditaire. Louis, qui ne soupçonnait point » la ruse de sa femme, fit ses dispositions pour ce voyage ; » mais, lorsqu'ils furent arrivés en Aquitaine, Blanche » l'abandonna et alla rejoindre les siens. Lorsque Lo- » thaire en fut averti, il partit à la suite de son fils, et, » l'ayant rejoint, il le ramena avec lui. En peu d'années » (en deux ans), l'un et l'autre moururent sans enfants, » et en eux finit cette race royale et impériale (1). »

(1) Glab. lib. 1, p. 239.

Ainsi finit la seconde race : elle n'a produit que deux hommes éminents, Pepin et Charlemagne. « Auguste » étant en Egypte, dit Montesquieu, fit ouvrir le tombeau » d'Alexandre. On lui demanda s'il voulait qu'on ouvrît » ceux des Ptolémées? Il dit qu'il avait voulu voir le *roi* » et non pas les *morts*. Ainsi, dans l'histoire de cette se- » conde race, on cherche Pepin et Charlemagne : on » voudrait voir les rois et non pas les morts (1). »

(1) *Esprit des lois*, liv. xxxi, chap. xx.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Histoire de France depuis l'avènement de Hugues Capet à la couronne jusqu'à la Révolution de 1789.

Il ne faut point se le dissimuler, jusqu'à la troisième race, le peuple français n'a pas été lui-même; c'est seulement alors qu'il se constitue en grande nation, qu'il commence à prendre le rôle et le caractère qu'il a depuis lors conservés. Jetons un regard en arrière; résumons ce que nous avons dit de ce peuple semé sur le sol de la Gaule, de cette royauté franque sortie de la Germanie pour lui commander; repassons dans notre esprit les agitations qui ont bouleversé notre patrie, et nous serons forcés de reconnaître un grand mouvement, un travail intérieur pour la formation d'une illustre nation. Mais de même que le sol préparé pour un grand édifice, que les matériaux élaborés sur la place publique ne constituent pas

l'édifice lui-même; ainsi, pour former un peuple attaché à sa nationalité, une agglomération d'hommes ne suffit pas; il est nécessaire que toutes les races et toutes les classes dont il est composé se soient assimilées, comme les membres du corps concourent tous à la conservation de ce principe unique qui les lie entre eux.

Sous les deux premières races, pendant près de cinq cents ans, une triple invasion, celle des Germains, celle des Slaves et celle des Arabes, inonde successivement les provinces romaines, les recouvre pour ainsi dire de populations étrangères, qui font prévaloir d'autres langues et d'autres mœurs. La puissante main de Charlemagne arrête un moment ce terrible mouvement; mais à peine a-t-il disparu, qu'il reprend son cours : les Normands, les plus féroces des Barbares, s'établissent enfin dans notre patrie; ils élèvent des châteaux, érigent des comtés et semblent ensuite devenir les postes avancés destinés à défendre le pays qui les a adoptés. Lorsque les invasions cessent, le sol se raffermir, les différentes peuplades se reconnaissent, se lient, s'attachent les unes aux autres, tout en conservant leurs lois, leurs coutumes, leurs mœurs : c'est là, incontestablement, l'une des grandes causes de la féodalité qui doit remplir tout le moyen âge et le marquer d'un cachet impérissable.

La royauté, en particulier, doit être étudiée avec soin. Sous les deux premières races il existe, sans doute, des chefs qui portent le nom de roi, revêtent le manteau royal, prennent en main le sceptre, symbole de la souveraineté; mais sous cette pompe, derrière cet appareil, y a-t-il vraiment une royauté nationale, un pouvoir fort, capable de maintenir l'unité et de faire respecter

l'autorité ? Nous sommes forcés de confesser qu'à l'exception de Pepin et de Charlemagne, il n'y a réellement pas de souverain réel, effectif. Clovis et Clotaire sont, incontestablement, pour la première race, les rois dont l'autorité et la puissance nous rappellent le mieux l'idée d'un pouvoir souverain. A quoi, cependant, ressemblent ces monarques ? Est-ce aux empereurs romains, à nos royautes modernes, dont l'autorité est bien définie ? Point du tout ; ils ressemblent à des chefs de bandes barbares qui se fixent sur une terre et prennent des habitudes de propriétaires ; pour ces rois, la couronne et l'Etat ne sont réellement qu'une propriété qu'ils partagent entre leurs enfants, sans consulter l'idée politique, ayant uniquement en vue le revenu ; ils ne s'élèvent même pas à la hauteur de ces riches propriétaires qui, se divisant l'héritage paternel, tâchent de le morceler le moins possible. Les rois de la première race établissent des enclaves, se partagent certaines villes, en laissent d'autres indivises. Plus tard, il est vrai, ce système paraît si évidemment defectueux, que les maires du palais, les ministres souverains, font faire un grand pas à la nationalité en établissant, sous un apparent dualisme, une sorte d'unité dont ils sont le centre.

La seconde race prend le diadème, le maire du palais devient roi ; malgré cela, la royauté change peu, l'Etat continue à être pour elle un grand héritage partageable entre les enfants du monarque. La tête la plus forte de toute la monarchie, Charlemagne, grand par l'épée qu'il employa à dompter les Barbares et à soumettre l'Europe, grand par les sciences qu'il sut faire renaître, grand par la politique administrative qu'il porta

si haut, grand par sa législation, objet d'admiration pour tous les siècles et pour les intelligences les plus élevées, grand enfin par la religion, qui l'a placé sur ses autels; eh bien ! Charlemagne, cet homme étonnant, ce prodige vivant dans le monde, partage lui-même son vaste empire entre ses trois fils. Un pareil acte ne s'explique, dans une tête si forte, que par la conviction intime que les éléments qui constituaient les nombreuses provinces de l'empire n'étaient pas encore suffisamment préparés pour faire un seul Etat, et qu'il était nécessaire, de peur de tenter l'impossible, de grouper autour de trois centres les populations qui avaient entre elles le plus d'affinité. Il est encore un trait qui caractérise la royauté à cette époque : c'est qu'elle veut rester barbare et rejette les restes de civilisation romaine qu'elle rencontre dans le monde. Charlemagne, après s'être laissé subjugué par la science romaine, repousse le vêtement romain, les manières du peuple conquis, demeure barbare, conserve l'habit franc, se plaît beaucoup plus au milieu de ses sauvages Saxons que parmi les peuples plus civilisés de l'Italie et du midi de la Gaule. Il est si évident que l'élément germanique domine ces rois, que Louis-le-Débonnaire, se voyant détrôné par ses fils et les grands de la Gaule, cherche un appui dans la Germanie; et, en effet, les Germains se hâtent de le rétablir. Qu'on ne croie pas voir en cela un acte de générosité, c'était plutôt acte de patriotisme; car les Germains, en le rétablissant, pensaient relever un des leurs. La royauté elle-même n'était donc pas nationale : elle ne tenait à la Gaule que parce qu'elle s'en regardait comme propriétaire, et probablement il lui importait peu où

sa propriété fût située; nous croyons même que, si lui eût été donné de choisir le centre de son action, elle l'eût placé en Germanie plutôt que dans la Gaule. De là vient que la France se donne avec une grande indifférence tantôt à un chef, tantôt à un autre; qu'elle se fractionne en une multitude de souverainetés qui se livrent souvent à des maîtres étrangers; l'Allemand domine au nord-est, l'Italien au sud-est, l'Espagnol au midi, l'Anglais à l'ouest; au-delà de la Loire vit un peuple antipathique aux habitants du nord. Il n'y a pas là une nation, ni cette unité nécessaire pour former ce que nous nommons un peuple, quoiqu'il y ait parmi ces populations beaucoup d'éléments de vie et qu'on y trouve des forces assimilables entre elles.

Cependant, au milieu de ce fractionnement général, il subsiste quelque chose d'universel, qui porte dans toutes les contrées du monde connu sa langue, sa législation, sa hiérarchie, son esprit; c'est l'Eglise, qui n'est étrangère nulle part, dont les membres s'entendent, se répandent d'une extrémité à l'autre de l'Europe, prêchent les mêmes doctrines, animent d'un même esprit ces innombrables sociétés au milieu desquelles ils sont répandus, et réunissent enfin tous les peuples dans une commune et sainte entreprise. Les croisades, en appelant toutes les nations chrétiennes à la défense du tombeau du Sauveur, établirent entre elles un sentiment de fraternité qui devait se développer dans la suite des siècles, et qui n'est pas encore aujourd'hui parvenu à sa dernière expression.

Tel était l'état de la France à l'avènement de la dynastie capétienne. Les germes de puissance qu'elle por-

tait dans son sein se développent d'âge en âge, et chaque transformation est pour elle un nouveau pas dans l'immense carrière du progrès. La dynastie capétienne compte trois grandes phases qui ont eu chacune leur destinée. La première renferme l'âge de la féodalité proprement dite; il est peu d'époques qui l'aient, je ne dirai pas surpassée, mais peut-être égalée. C'est alors, en effet, que le grand nom de la France se fait connaître dans toutes les contrées, que les Français brillent dans les guerres saintes, étonnent l'Europe, l'Asie et l'Afrique par leur valeur chevaleresque; que l'Italie méridionale, la Sicile, le Portugal, l'Angleterre, deviennent la conquête de soldats français; que le peuple se constitue, et révèle ce qu'il sera un jour par ces communes turbulentes qui, avec l'activité pour le travail, portent partout le désordre et forcent le gouvernement à les frapper. La dynastie des Valois travaille à détruire le régime féodal; celle des Bourbons se trouve, par la conséquence inévitable de ce travail, la maîtresse absolue de la nation. Nous caractériserons le rôle de ces dynasties quand nous serons arrivés à la page qui les concerne.

PREMIÈRE PÉRIODE. — *Histoire de France depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe de Valois (987-1328).*

Toute l'histoire de cette époque gît dans la féodalité; sans une notion complète de ce régime, il est impossible de rien comprendre dans les faits, dans le gouvernement de la France de ce temps. C'est donc une nécessité pour nous de faire précéder l'histoire de la nation d'un exposé historique de l'origine, du développement des institu-

tions, de la valeur sociale et politique de la féodalité. Ce sera l'objet d'un premier livre. L'Eglise est une autre clef des événements du moyen âge; c'est en effet le règne du Clergé et surtout de la Papauté; c'est la chaire de Pierre qui devient la règle et le mobile de toutes les actions. Un coup-d'œil sur l'Eglise sera indispensable pour saisir les faits. Lorsqu'il sera parfaitement initié aux grands mobiles qui poussaient le monde, le lecteur pourra, avec fruit, entreprendre la lecture de l'histoire générale de France de Hugues Capet à Philippe de Valois. Les mœurs ne furent peut-être jamais plus variées ni plus sérieuses que dans ces temps héroïques; les sciences et les arts prirent un caractère qui n'avait pas de modèle dans les siècles antérieurs; sous ce rapport, rien de plus curieux que l'étude du moyen âge; ce sera l'objet d'un livre spécial.

La partie de nos annales que nous entreprenons de traiter est, de l'aveu de tous, la plus importante de nos fastes historiques; elle passe aussi pour la plus obscure; nous espérons que le plan que nous avons adopté jettera quelque jour sur cette grande phase des destinées de la nation française.

LIVRE PREMIER.

EXPOSÉ HISTORIQUE DU RÉGIME FÉODAL, CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
SUR L'ÉTAT DE L'ÉGLISE ET SUR LA FORMATION DES COMMUNES.

CHAPITRE PREMIER.

Origine, nature, étendue, valeur du régime féodal.

Le régime féodal a été, surtout dans le dernier siècle, l'objet des plus injustes attaques; c'était, aux yeux des historiens de cette époque, le *synonyme du plus grossier chaos, l'époque des grands crimes, le temps du malheur pour le peuple, la ruine du commerce, la mort des sciences et des arts, en un mot l'état de barbarie le plus complet* (1). Et cependant l'homme le plus attentif est obligé de reconnaître, dit M. Guizot (2), que de là da-

(1) Voltaire.

(2) *Histoire de la civilisation française.*

tent : 1° les langues modernes, et spécialement la nôtre; 2° les littératures modernes, précisément dans ce qu'elles ont de national, d'original, d'étranger à toute imitation d'autres temps et d'autres pays; 3° la plupart des monuments modernes, des grands édifices où se sont rassemblés pendant des siècles et se rassemblent souvent les populations et leurs chefs : églises, palais, hôtels-de-ville, ouvrages d'art et d'utilité publique de tout genre; 4° presque toutes les familles historiques, les familles qui ont joué un rôle et placé leur nom dans les diverses phases de notre destinée; 5° un grand nombre d'événements nationaux, importants en eux-mêmes et longtemps populaires, les croisades, la chevalerie, en un mot, presque tout ce qui a préoccupé, agité pendant des siècles l'imagination du peuple français. C'est là, évidemment, l'âge héroïque des nations modernes, entre autres de la France.

On cherche vainement à donner une époque déterminée au régime féodal; il s'est formé lentement, a été détruit plus lentement encore, et les lois n'en ont été rédigées qu'au moment de sa décadence. Pour remonter à son origine, il faut aller jusqu'à Charlemagne; c'est, en effet, sous les faibles successeurs de ce grand roi que les terres bénéficiales changent de nature, que les fiefs deviennent héréditaires, que la souveraineté se confond avec la propriété. Plusieurs auteurs ont prétendu trouver ce régime dans des siècles bien antérieurs. Peut-être en existe-t-il quelques vestiges dans les vieilles institutions gauloises, dans cette vaste association de clients et de patrons, dans cette hiérarchie des princes, des hommes libres, des ambactes, des quasi-esclaves, des esclaves proprement dits; dans cette division de la Gaule en cités,

en bourgs, en villages, en familles; dans cette distinction des terres libres et des terres serviles; enfin dans ce dévouement de l'homme à l'homme qui, le christianisme aidant, devait enfanter la chevalerie. Quelque analogie qu'il y ait entre ces faits et la féodalité, ce régime, qui en diffère essentiellement, n'a pris naissance que sous les Carlovingiens : nous mettrons ce point hors de toute contestation en traitant de chaque fief en particulier.

La féodalité repose sur l'importance donnée à la propriété, qui emportait sous ce régime un droit de souveraineté sur la terre et sur tout ce qu'elle produisait ou ce qui l'habitait. Pour bien saisir l'essence de la féodalité, il faut donc posséder l'histoire territoriale au moyen âge, connaître la nature et l'étendue des droits du propriétaire du sol sur ceux qui l'habitaient, savoir les rapports des possesseurs de fiefs entre eux, enfin saisir le lien qui unissait les possesseurs de fiefs à leur suzerain et à la monarchie. Il sera facile de déduire des faits, par quelques considérations, le mérite et la valeur du régime féodal.

§ I. *Histoire de la propriété territoriale au moyen âge.*

Nulle part la propriété territoriale ne fut plus fortement constituée que chez les Gaulois; c'était à la propriété qu'étaient attachés tous les droits politiques; par elle seulement on pouvait être quelque chose. Aussi l'avait-on environnée de tout ce qui pouvait la rendre, non-seulement respectable, mais même digne de vénération : elle était revêtue d'un caractère sacré inconnu aux nations modernes. Tout ce qui la concernait était du ressort des ministres de la religion; non-seulement les

Druides connaissaient de toutes les causes qui la regardaient, non-seulement ils étaient les seuls juges des droits de revendication et de bornage, mais ils punissaient encore avec un appareil religieux et terrible toutes les atteintes qui pouvaient y être portées. Les voleurs n'étaient pas punis comme des coupables ordinaires : on les réservait pour les sacrifices solennels, afin de montrer à la multitude qu'avoir attenté au droit sacré de propriété, c'était un sacrilège punissable seulement par un acte religieux. La propriété n'était pas, dans ces temps antiques, indépendante de l'État ; le gouvernement la greva quelquefois de si lourds impôts, que les petits propriétaires, ne pouvant en supporter les charges, vendirent leur champ et se firent esclaves.

La conquête romaine amena un grand changement dans la propriété territoriale, parce qu'elle introduisit dans les Gaules le système de Rome. Les Romains reconnaissaient deux sortes de propriété, l'une publique et l'autre particulière. La première, nommée *ager publicus*, était suffisante pour acquitter toutes les charges publiques ; la seconde était exempte de toute redevance. La propriété particulière n'était guère connue qu'en Italie ; car, en faisant la conquête d'un État, la République romaine déclarait réuni à ce domaine tout le pays conquis. Quand cette vaste usurpation fut accomplie, l'*ager publicus* des Romains dut nécessairement perdre de son caractère primitif, parce que l'État, ne pouvant par lui-même cultiver les terres, les laissait aux propriétaires avec certaines conditions ou redevances. C'est ainsi que se forma une espèce de propriété particulière qui fut loin d'avoir les caractères de celle des nobles romains, car il

lui resta toujours quelque chose du titre primitif de l'*ager publicus*, et l'Etat avait un droit suprême de domination, en vertu duquel tout lui était permis dans la mesure des besoins publics.

Telle était la condition de la propriété dans les Gaules au moment de la conquête de ce pays par les Francs. Les rois se substituèrent aux autorités romaines, s'emparèrent des grands domaines et les donnèrent à leurs officiers. Les terres qui avaient été cédées à charge de redevances annuelles ou de tributs, conservèrent leur caractère, et les rois continuèrent à les imposer en faveur du trésor. Sous la domination de ces barbares, la propriété se modifia rapidement, et, vers le moyen âge, on en distinguait de cinq sortes : les terres tributaires, les alleux, les bénéfices, les fiefs et les terres censives.

Les terres tributaires, qui existèrent surtout sous la première et la seconde race, essayèrent de profiter du désordre jeté dans l'Etat par les rois fainéants pour se libérer des charges publiques ; elles finirent par se convertir en alleu ou en fief, en sorte qu'à l'avènement de la troisième race, il n'y avait plus de ce genre de propriétés.

L'alleu ou le franc-alleu, non-seulement n'était tenu ni à aucune charge, ni à aucun impôt, mais il ne dépendait de personne. « Tenir en alleu, dit la Somme rurale, si est une terre de Dieu, tant seulement et ne doivent, cens, rente, ni relief ni autre redevance, à vie ni à mort (1). »

« L'alleu fut dans l'origine inaliénable sans le con-

(1) Cujas, ch. 582.

sementement de l'héritier. Il y eut deux sortes de francs-alleux : le noble et le roturier. Le noble était celui qui entraînait justice, censive ou mouvance; le roturier était celui auquel toutes ces conditions manquaient; ce dernier, le plus ancien des deux, représentait le faible reste de la propriété romaine.

» Les parlements différaient de principes sur le maintien du franc-alleu. Les pays coutumiers et de droit écrit, dans le ressort des parlements de Paris et de Normandie, ne connaissaient le franc-alleu que par titres; titres qu'il était impossible de produire. La coutume de Bretagne, sous le parlement de la même province, rejetait absolument le franc-alleu. Les quatre parlements de droit écrit, Bordeaux, Toulouse, Aix et Grenoble, variaient dans leurs us, et rendaient des arrêts en sens divers. Le parlement de Provence ne recevait pas le franc-alleu, et le parlement de Dauphiné l'admettait dans quelques dépendances, mais sur titres. Le Languedoc prétendait jouir du franc-alleu avant les établissements de Simon de Montfort, qui transporta dans le comté de Toulouse la coutume de Paris. Après ce grand progrès d'armes, Simon, comte de Montfort, se voyant seigneur de tant de terres, de ménagement ennuyeux et pénible, il les départit entre les gentilshommes tant français qu'autres...

» Pour contenir l'esprit de ses vassaux et assurer ses droits, il établit des lois générales en ses terres par avis de lui et archevêques ou évêques et autres grands personnages.

» Les coutumes de Troyes, de Vitry et de Chaumont réputaient toute terre franche ou allodiale. Le fief et l'alleu étaient la lutte et la consistance de la propriété

selon l'ancienne société et de la propriété selon la société nouvelle.

» Quelquefois le fief se changea en alleu, mais l'alleu finit presque généralement par se perdre dans le fief (1). »

Le possesseur d'un alleu, étant réellement indépendant sur sa terre, ne reconnaissant pas de suzerain comme le propriétaire d'un fief, tirait de sa position un fond d'orgueil qui le rendait insupportable au milieu de son petit domaine; haï du peuple et des grands, il devint l'objet de satires extrêmement vives, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous. Chacun connaît encore de nos jours les chansons qui chargent de ridicule M. de La Palisse et le roi d'Yvetot; c'étaient deux propriétaires d'alleux. Ce qui les rendait le plus méprisables, c'est qu'au sot orgueil ils joignaient la faiblesse; car, abandonnés à eux-mêmes, n'ayant point l'appui mutuel que se donnaient les possesseurs de fiefs, ils étaient constamment exposés aux attaques de voisins ambitieux, sans moyen de se défendre.

Sous les deux premières races, les principales terres étaient bénéficiales et portaient, dans l'expression employée pour les désigner, leur origine et leur nature primitive. Le mot bénéfice désignait une terre reçue de la part d'un seigneur à titre de récompense ou de bienfait, toutefois avec certaines charges ou services. Les empereurs romains en avaient introduit l'usage en faveur de leurs soldats. Loin de s'opposer à l'existence des bénéfices, les rois francs y trouvant le moyen de récom-

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

penser leurs plus vaillants guerriers, employèrent leur pouvoir à les multiplier. La confiscation des biens des coupables, la déshérence, la violence réunirent, sous les Mérovingiens, une multitude de domaines à la couronne, qui les donnait en bénéfices. Ce système continué sous les Carlovingiens, augmenta tellement le nombre des bénéfices, que presque toutes les terres étaient bénéficiales après Charlemagne.

Il n'y avait pas de loi générale pour régler la concession des terres bénéficiales; dans l'origine, les unes étaient cédées à vie, les autres pour un temps, quelques-unes avec droit d'hérédité. Les titres de concessions furent scrupuleusement examinés sous Charlemagne, qui en exigea la rigoureuse exécution, faisant rentrer dans le trésor toutes les redevances, et obligeant à remplir toutes les conditions imposées aux concessionnaires. Il fallait, pour résister à l'esprit envahisseur des bénéficiers, une grande force de volonté, que n'eurent pas les successeurs de ce grand empereur. Non-seulement les bénéficiers, se constituant en véritables propriétaires, n'acquittaient pas les charges que leur titre leur imposait, mais les simples régisseurs des terres royales les convertissaient en bénéfices et s'en constituaient les propriétaires. L'abus était devenu si grand, que le clergé, gardien de tous les droits, aussi bien de la fortune publique que des intérêts privés des veuves et des orphelins, adressa en 846, à Charles-le-Chauve, une remontrance pour le prier, au nom des plus chers intérêts de l'Etat, de faire examiner les titres des propriétaires, pour les ramener à la réalité et à la justice de leurs droits.

Charles-le-Chauve profita de cet avertissement pour rappeler les bénéficiers et les agents des terres royales à leurs titres de concessions. Ce rappel jeta les bénéficiers amovibles et temporaires dans une grande inquiétude sur l'avenir de leurs enfants; il leur semblait les voir descendre du haut rang qu'ils occupaient, pour prendre place au milieu du simple peuple ou des petits propriétaires. Afin de sortir de cet état d'anxiété, ils travaillèrent activement à changer la nature de leurs titres de possession, et firent de continuels efforts pour se rendre héréditaires.

Malgré les remontrances du clergé, Charles-le-Chauve, obsédé de sollicitations continues, et croyant d'ailleurs affermir sur la tête de ses descendants une couronne chancelante sur la sienne, rendit à Kiersy, en faveur de l'hérédité, un décret extrêmement célèbre, qui portait dans son sein toute une révolution, comme nous l'avons dit en écrivant l'histoire de ce règne.

La nature du bénéfice était totalement changée par cet acte important; le point pour lequel les bénéficiers avaient si longtemps sollicité et combattu, était enfin obtenu : l'hérédité avait été accordée. Mais, malgré cette énorme concession, les bénéficiers n'étaient point satisfaits; le titre même de bénéfice, en en rappelant l'origine, en indiquait la nature et pouvait fournir à un monarque puissant un prétexte pour revenir sur les concessions et ramener les bénéfices à leur état primitif; ils résolurent de changer leur titre de possession; ils le firent par le fief (1).

(1) *Fief* peut venir du mot latin à *fide*, parce qu'il reposait sur la

Le fief apporta un énorme changement à la situation du bénéficiaire, qui perdait son caractère de dépendance pour devenir réellement souverain, puisque le fief réunissait les droits de souveraineté à ceux de propriétaire; et c'est ce qui en formait le caractère distinctif. Nous remettons à l'article suivant à traiter des droits et des pouvoirs du possesseur de fief sur sa terre et sur tout ce qui l'habitait.

Au-dessous des fiefs se trouvaient des terres nommées censives, parce qu'elles étaient soumises à un cens ou redevance annuelle en argent, en grains, en charrois, en travaux serviles, ce qui les distinguait des terres inféodées. Celles-ci n'avaient que des charges honorables, comme d'accompagner le suzerain à la guerre et de l'aider dans son plaid. Aussi toute terre censive, étant soumise à des redevances en quelque sorte serviles, était roturière, tandis que tout fief était noble. Les terres censives durent leur existence à deux causes qui ressortissaient du régime féodal. La première fut la concession de terrain faite par des seigneurs qui, voulant mener une espèce de vie princière et n'ayant d'ailleurs pas assez de fortune pour la soutenir, abandonnèrent les terres incultes à des manants qui les mettaient en valeur et en devenaient propriétaires, sous la condition de certaines charges déterminées. La seconde procéda de la triste situation du petit propriétaire, qui, sans cesse en butte aux attaques des riches, reconnaissant la nécessité de

fidélité, ou plutôt du mot saxon *fehod*, prix. Quoique le mot fief apparaisse seulement au IX^e siècle, on ne peut douter que la chose n'existât auparavant; car nous trouvons déjà, du temps de Charlemagne, la formule de la vassalité : *Je jure... comme un vassal à son seigneur*.

se créer un appui, se mit sous la protection d'un grand seigneur, en lui transférant sa propriété à titre de cens. Toute propriété particulière, toute terre indépendante disparut, en sorte qu'on vit se réaliser presque sans exception cette maxime proverbiale : *Nulle terre sans seigneur*.

Les terres censives, en passant entre les mains des seigneurs, n'ayant pas perdu leur caractère de roture, et continuant d'être tenues aux charges utiles dont elles étaient imposées, les seigneurs possesseurs des censives firent tous leurs efforts pour relever ces terres et les décharger de leurs redevances roturières. Dans le cas de partage avec un roturier, ils s'arrangeaient de manière que celui-ci fût obligé d'acquitter toutes les redevances : c'était un moyen détourné de faire tomber tous les impôts. Les rois le comprirent; aussi Louis-le-Jeune trancha la difficulté et ordonna que, dans le cas de partage d'une terre censive, le cens serait divisé entre les copartageants dans la proportion de leur part. Les chicanes soulevées par les seigneurs rendirent extrêmement compliquée la jurisprudence sur les cens, qui devinrent une cause de nombreux procès. La Constituante les abolit le 4 août 1789, par un décret qui porta une rude atteinte à la propriété. Ce n'est pas ici le lieu de juger cette grande mesure, qui appartient aux fastes révolutionnaires (1).

Il y a une espèce de biens revêtue d'un caractère particulier, qui tient une place immense dans l'histoire de la

(1) Les censives et les fiefs n'étaient pas constitués de la même manière. Le savant Ducange, qui en a donné un tableau rangé selon la nature des redevances, ne compte pas moins de quatre-vingt-huit espèces de cens.

propriété en France, et dont nous devons dire un mot; ce sont les biens du clergé.

La religion chrétienne, en prenant possession de la terre, s'est proposé pour but de conduire l'homme à la félicité éternelle par l'accomplissement de tous les devoirs et de toutes les vertus. Pour rétablir les rapports entre l'homme et la divinité, le Rédempteur du monde a établi un culte public destiné à élever la créature raisonnable au-dessus des choses sensibles, en la portant jusqu'à Dieu par la pompe des cérémonies mêlées à la fois de grandeur et de simplicité; il a établi un corps de ministres chargés de remplir les fonctions du saint ministère et d'être ses mandataires auprès des peuples. Le Christianisme a toujours fait profession d'être l'appui du faible, le consolateur des affligés; et comme personne n'a plus besoin que le pauvre d'être secouru en ce monde, l'Evangile l'a placé d'une manière toute spéciale sous sa tutelle, et l'a recommandé au soin des riches et de ses ministres. Mais, pour l'entretien du culte, pour la subsistance des ministres de la religion, pour l'assistance des pauvres, il faut des biens; c'est dans ce triple but que les Etats chrétiens ont permis à l'Eglise de devenir propriétaire.

L'Eglise, en fidèle gardienne des biens qui avaient été déposés entre ses mains, mit un soin tout particulier à les conserver, à les améliorer et à les accroître; c'est pour cette fin qu'une foule de canons ont été rédigés, que les conciles ont établi des surveillants obligés d'en rendre compte devant Dieu et devant l'Eglise. Ces surveillants étaient d'abord le bénéficiaire qui percevait les fruits; l'évêque diocésain dans toute la circonscription de son diocèse, et au-dessus de tout le Saint-Siège, qui réunis-

sait seul entre ses mains, avec plénitude, par représentation, l'ensemble des pouvoirs administratifs et domaniaux sur tous les biens de la société ecclésiastique. L'Eglise gallicane a contesté au souverain Pontife quelques-unes de ces prérogatives; mais, gênée ou non dans son exercice, telle n'est pas moins la théorie catholique, qui, avec son idée d'universalité, embrasse tout l'ensemble du monde religieux sous un seul chef, le Pape, vicaire de Jésus-Christ.

En cherchant dans le monde antique et moderne une propriété qui puisse être comparée à celle de l'Eglise, nous n'en avons trouvé aucune; certains auteurs ont cru voir entre elle et l'*ager publicus* des Romains quelque analogie: mais l'*ager publicus* ne nous donnerait qu'une idée bien imparfaite des biens ecclésiastiques, car cette communauté romaine était loin d'avoir des bases aussi larges que le catholicisme. Les individus ou les corps qui détenaient les biens ecclésiastiques, n'avaient pas sur ces biens les droits du propriétaire ordinaire; ils n'étaient que des administrateurs et des usagers; le besoin, ou des fonctions ecclésiastiques consciencieusement remplies donnaient seuls des droits à une part de fruits.

La propriété ecclésiastique dépassait ainsi d'un seul bond les principes les plus avancés des temps modernes; tandis que la propriété civile, particulière ou commune, n'a pu atteindre cette hauteur qu'après plusieurs siècles. L'Eglise, à peine constituée, réglant d'après sa propre nature la condition des biens qui lui étaient acquis, a réformé tout ce que l'ancien droit avait d'imparfait.

Une remarque essentielle à faire sur la propriété ecclésiastique, c'est qu'elle ne transférerait pas même un droit

absolu aux bénéficiers sur tous les fruits qu'elle produisait; traiter le bénéficié d'usufruitier, c'est exagérer son droit; il n'était qu'un simple usager, ayant le droit de prendre tout ce qui lui était nécessaire, mais sans pouvoir rien s'attribuer au-delà. Tout ce qui était superflu au bénéficié, ne lui appartenant pas, il devait, selon les règles de la justice, le consacrer en bonnes œuvres. Ce système se trouve longuement développé dans les canons des conciles, qui pourraient être très utilement consultés par nos économistes; au lieu de se jeter dans de rêveuses théories, qu'il est impossible de réduire en pratique, ils trouveraient là tout un système vrai, fondé sur l'expérience, et qui a fait le bonheur du monde pendant de longs siècles. Le progrès des temps, des sciences, des arts, etc., a pu nécessiter des développements; mais le principe réel, le seul principe véritablement économique, se trouve là.

§ II. *Du seigneur dans son fief, et de ses droits sur tout ce qui se trouvait sur sa terre.*

Pour bien saisir la nature et l'étendue des droits du possesseur de fief sur sa terre, il est nécessaire d'avoir devant les yeux le principe fondamental qui caractérise la féodalité : *Le droit de souveraineté absolue appartient au propriétaire d'un fief.* De ce principe on a tiré des conséquences qui nous sont vivement retracées dans cette vieille maxime du droit : « La bête qui fuit, l'oiseau qui vole, l'animal égaré, le voyageur perdu, bien plus le vent qui souffle, l'eau qui coule, le soleil qui luit, tout appartient au seigneur. » Il était impossible d'exprimer plus énergiquement le droit illimité du seigneur sur

sa terre; non-seulement tout ce qu'elle pouvait produire naturellement ou par le fait de l'homme, mais encore ce qu'un heureux hasard pouvait y amener était sa propriété. De là les possesseurs de fiefs s'attribuaient la propriété des aubaines et des épaves, des trésors découverts sur leurs terres, des animaux qui erraient dans leurs campagnes ou au milieu de leurs forêts, des poissons qui nageaient dans les eaux; de là les impôts des portes pour entrer dans les maisons, des fenêtres pour jouir de la lumière du jour; de là les banalités si fréquentes dans la plupart des contrées. Il faut le confesser, ces droits reposaient sur la justice rigoureuse. Quelques auteurs ont été beaucoup plus loin : ils ont prétendu que le seigneur féodal avait même des droits sur la virginité des nouvelles épouses; mais une pareille infamie, contraire à toutes les lois divines et humaines, n'a d'autre fondement que des textes obscurs mal compris par certains érudits. Un excellent ouvrage, dû à l'un de nos plus brillants écrivains, vient de faire justice de ce monstrueux et inepte préjugé (1).

Dans nos sociétés modernes nous avons des rois absolus; mais, quelque absolus qu'ils soient, leur puissance ne nous paraît pas aussi exorbitante que celle du seigneur au moyen âge. L'habitation, la vie, l'entourage de ce petit souverain, tout est curieux à étudier.

L'habitation des grands seigneurs romains, située le long des fleuves, dans une belle et vaste campagne, où l'on pouvait jouir du plaisir de la chasse et de la pêche, était relevée par une belle nature qui portait au plaisir

(1) *Le Droit du seigneur*, par Louis Veuillot. Paris, chez L. Vivès.

et à la mollesse. Lorsque l'illustre gallo-romain avait construit son palais dans un lieu ouvert, il était sujet comme les autres, protégé par les lois; l'ordre, fortement maintenu, le défendait suffisamment; mais il n'en était pas de même au moyen âge. L'orgueil du seigneur, son ambition et le besoin de se défendre contre une foule d'ennemis durent le faire songer à placer son habitation dans un lieu défendu par la nature et à la fortifier encore par l'art, pour défier les efforts de tous les guerriers, à une époque où la guerre avait si peu de moyens pour attaquer les places. C'est ainsi qu'en peu de temps toute la surface de la France fut couverte de forteresses inconnues auparavant; car il n'était ni dans la nature des Gallo-Romains, ni dans celle des Francs, d'habiter des maisons fortifiées, les Francs ayant conservé, pour les enceintes de murailles, la haine qu'ils avaient puisée en Germanie. Ce furent les évêques qui, les premiers, donnèrent l'exemple des fortifications pour protéger leurs troupeaux contre les incursions des Barbares.

Cet exemple, la puissance et la sécurité de celui qui possédait un château fort, déterminèrent les moindres seigneurs à en élever. Alors, chacun se prétendant maître, la royauté s'effraya de cette situation, et, ayant résolu d'apporter remède à un mal qui menaçait de la faire disparaître, Charles-le-Chauve défendit de construire des châteaux forts sans son autorisation, et prescrivit de détruire ceux qu'on aurait élevés sans le placet royal.

Pour faire exécuter cet édit, il eût fallu au roi de France une puissance qu'il n'avait pas; aussi, loin de détruire les châteaux forts, on en construisit de nouveaux, dont plusieurs devinrent le repaire de forbans titrés, qui

arrêtaient les passants, dévalisaient les marchands et ne remontaient dans leurs tours que chargés d'un riche butin.

Le château fort amena une révolution dans la vie intérieure. Jusqu'alors les hommes avaient vécu dans de grands centres, ayant des rapports habituels entre eux, se rencontrant dans les habitations privées, sur les places publiques, au théâtre; se communiquant leurs projets, concertant leurs desseins : cette vie extérieure et communicative disparaît au moyen âge, l'homme vit seul.

La vie de château, en changeant les habitudes, développa l'esprit de famille; la femme cessa d'être la servante de l'homme, elle devint réellement sa compagne, la confidente de ses projets, son suppléant pour les affaires qu'il ne pouvait traiter lui-même. Aussi la femme prit-elle à cette époque une dignité que n'avaient point les matrones romaines. Les enfants ne sont plus isolés comme autrefois; ils prennent part à la vie commune et de famille, et c'est peut-être à cause de cela qu'on voit en eux, dès le jeune âge, une maturité qui nous étonne.

Après avoir étudié le seigneur dans son château, voyons-le maintenant dans ses rapports avec ses sujets. Il avait sur ses terres trois sortes de personnes, les hommes libres, les colons et les esclaves.

La plupart des hommes libres quittaient la campagne au moyen âge pour se retirer dans les villes, où ils fondèrent ces communes fameuses qui ont joué un si grand rôle dans notre civilisation. Quoique les artisans libres recherchassent les villes de préférence, il y avait cependant encore dans le château féodal des hommes libres : c'étaient ceux qui occupaient les postes honorables au-

près de la personne du seigneur. Car les comtes, les ducs, les barons, les simples sires prétendaient avoir une cour comme les rois ; on voyait à leur suite des sénéchaux, des maréchaux, des échansons, des fauconniers, des pages, des varlets, des écuyers de toute sorte, l'écuyer du corps, l'écuyer de la chambre, l'écuyer de l'écurie, etc. Destinés à vivre avec le seigneur, à combattre avec lui, ces hommes étaient évidemment libres, et probablement de même condition que lui, quoique inférieurs en fortune. Quand La Fontaine a dit :

Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages,

il s'est moqué d'une sotte prétention, d'un ridicule de son temps ; cette prétention ridicule alors, était, au ^x^e et au ^{xii}^e siècle, un fait simple et général, et il n'était pas nécessaire d'être prince pour avoir des ambassadeurs, ou marquis pour avoir des pages. Tout seigneur, tout possesseur d'un fief de grandeur raisonnable, comme eût dit La Fontaine, en avait plusieurs autour de lui.

Les colons étaient les principaux habitants du village féodal, ou du manoir du moyen âge. Pour bien saisir quel était alors leur état, il est nécessaire de rappeler ce qu'ils étaient sous l'administration romaine.

Les colons tenaient une sorte de milieu entre les hommes libres et les esclaves ; c'est en constatant la différence qui existait entre ces trois classes de personnes, qu'on peut déterminer leur situation réelle.

Les lois romaines mettaient une énorme différence entre le colon et l'esclave ; elles donnent quelquefois aux

colons la qualité d'hommes libres et ingénus (1); elles leur permettent de contracter des mariages légitimes, d'avoir des épouses décorées du glorieux nom d'*uzores*; elles confèrent à leurs enfants tous les droits de la légitimité (2). Tous ces droits étaient refusés à l'esclave. La glorieuse carrière des armes était ouverte au colon, tandis qu'elle se fermait pour l'esclave (3). Ce qui donnait le plus d'importance au colon, c'est qu'il était capable de propriété. Or la propriété, qui a relevé l'homme dans tous les temps, l'élevait bien plus encore au moyen âge, où l'on faisait reposer toute l'importance sociale sur la propriété. Le colon, étant capable de propriété et ayant parfois réalisé d'immenses bénéfices dans la culture des terres, put acheter non-seulement sa liberté, mais acquérir des terres titrées et prendre ainsi rang parmi la noblesse. L'esclave, au contraire, n'avait le droit de rien acquérir; tout ce qu'il avait appartenait à son maître; dès-lors, il était par lui-même incapable de sortir de sa condition; il fallait qu'il en fût tiré par une puissance étrangère. On voit donc que le pouvoir de posséder dans l'un et la négation de ce pouvoir dans l'autre, formaient entre le colon et l'esclave une différence énorme, je dirai presque radicale.

Voici maintenant celle qui existait entre le colon et l'homme entièrement libre. Les colons étaient attachés à la terre; ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, être séparés de la terre à laquelle ils appartenaient; le propriétaire avait le droit de les reprendre partout où il les rencon-

(1) Cod. Just., lib. xi, tit. 47, 51. — (2) *Ibid.*, tit. 47. — (3) Code Théod., lib. x, tit. 9.

trait, à quelque rang et dignité qu'ils se fussent élevés. La loi était expresse sur ce sujet.

Cette législation ne fut modifiée qu'à l'égard d'une classe de citoyens, celle des colons devenus clercs. Encore ne permit-on aux colons d'être élevés à la cléricature et de l'exercer que sur les terres où ils étaient placés, afin qu'ils pussent remplir leurs doubles fonctions de clercs et de colons.

Cette loi parut elle-même une atteinte portée aux droits du propriétaire; car, une fois clerc, le colon ne remplissait plus aussi bien les devoirs de sa profession. Aussi la loi défendit de l'ordonner sans la permission du propriétaire.

Le clergé vit dans cette restriction une atteinte portée à sa dignité et à ses privilèges. Il réclama si haut, que la loi fut rapportée.

Le propriétaire pouvait forcer son colon, même par des châtimens corporels, à accomplir son devoir. Mais les cas où les châtimens corporels étaient permis, se trouvaient spécifiés dans la loi. Au moment du schisme des Donatistes, l'empereur permit aux propriétaires de contraindre, par des châtimens corporels, leurs colons à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Les colons pouvaient, dans deux cas seulement, traduire leurs propriétaires devant les tribunaux : 1° quand ceux-ci exigeaient une redevance plus forte que celle qui avait été établie par la coutume ou réglée par les anciens contrats ; 2° lorsque le maître se rendait à leur égard coupable d'un crime.

Les colons avaient deux grandes garanties : 1° dans aucun cas, le maître ne pouvait les séparer des champs qu'ils avaient cultivés.

Le cas de partage avait été prévu par la loi. Craignant que les colons n'en souffrissent, elle avait statué : « Les partages de terre doivent se faire de telle sorte que chaque famille de colon appartienne tout entière au même possesseur ; qui pourrait supporter que des enfants fussent séparés de leurs parents, des sœurs de leurs frères, des femmes de leurs maris ? (1) »

2° La seconde garantie n'était pas moins importante : elle réglait que, dans aucun cas, la redevance annuelle ne pourrait être augmentée.

Cette disposition de la loi conservait un immense avantage au colon, puisque toutes les améliorations étaient en sa faveur et que les progrès de l'agriculture, en doublant son revenu, ne lui apportaient aucune nouvelle charge, si ce n'est peut-être une aggravation d'impôt, qui dépendait du temps et des circonstances.

Telle était la situation des habitants de la campagne au moment de l'invasion ; elle fut conservée, mais avec de grandes modifications. L'esclavage proprement dit disparut et fit place au servage, que nous devons faire connaître.

Nous n'avons rien de bien précis dans la législation sur l'état des serfs au moyen âge ; il semble que le Christianisme, ne pouvant, malgré toute sa puissance, faire totalement disparaître l'esclavage du monde sans un trop grand bouleversement, n'osait expulser dans son entier ce reste impur du paganisme. Nous avons cependant encore quelques pages assez importantes de plusieurs jurisconsultes de l'époque, qui suffisent pour nous mon-

(1) Cod. Just., liv. XIV, tit. 53, l. II.

trer ce que le servage avait de dégradant. Beaumanoir, ce grand et judicieux écrivain sur la science du droit, contient quelques textes précieux.

Beaumanoir nous indique d'abord les causes du servage. « La première atteignait ceux qui, ayant été convoqués à la guerre, avaient refusé de répondre à l'appel. » Après cette première cause, qui avait pour but de punir la lâcheté, Beaumanoir en indique une seconde : l'ascétisme et la piété, qui, voulant faire à Dieu le sacrifice de tout l'être, se consacraient corps et biens au service d'une église ou d'un monastère. Il indique ensuite la pauvreté et la faiblesse, qui, incapables par elles-mêmes de se soutenir, cherchaient ailleurs un appui et se constituaient serviles. Il n'omet pas non plus la servitude, reconnue comme un des droits de la guerre. Tout en exposant ces différentes causes, il a soin d'en rappeler l'illégitimité.

Après avoir indiqué les causes du servage, Beaumanoir nous donne une idée de cet état. « Cette manière de gens (les serfs) ne sont pas d'une même condition, mais il y a plusieurs conditions de servitudes ; car, parmi les serfs, les uns sont si sujets de leurs seigneurs, que leurs sires peuvent prendre tout ce qu'ils ont pendant la vie et après leur mort ; ils ont le droit de les tenir renfermés en prison, soit à tort soit à raison, sans avoir à répondre de cet acte à d'autre qu'à Dieu. Les autres sont traités avec plus de bonté ; car, tant qu'ils vivent, leurs maîtres ne peuvent rien leur demander, hors leur cens, leurs rentes et leurs redevances qu'ils ont coutume de payer pour leur servitude, et, quand ils meurent ou qu'ils se marient à une femme libre, tout ce qu'ils ont échoit à leur seigneur, meubles et héritages ; car ceux

qui se marient, il convient qu'ils le fassent au gré de leur seigneur; et, s'ils meurent, ils n'ont aucun autre héritier que leur seigneur; les enfants du serf n'ont rien, s'ils ne le rachètent au seigneur comme le feraient des étrangers (1). »

On voit, d'après le passage que nous venons de citer, que le trait caractéristique du servage est l'incapacité d'être propriétaire; le serf ne peut rien acquérir pour lui ou pour les siens; il ne possède rien; il tient les propriétés du seigneur, qui est le seul possesseur. Mais à cette incapacité près (incapacité qui est extrêmement importante, puisqu'elle attaque un des principes fondamentaux de la liberté), le serf conserve toute sa dignité humaine; il peut se marier, avoir, sinon des héritiers, du moins des fils légitimes, et nulle part le serf n'est rangé au nombre des choses dont on peut disposer selon sa volonté.

Toutefois, pour être bien compris, le servage doit être considéré sous trois aspects qui sont comme les trois degrés par lesquels il a passé, savoir : les *serfs proprement dits*, les *serfs associés*, enfin les *hommes libres payant des redevances serviles*.

1° *Serfs proprement dits*. — Les serfs, au moyen âge, sont spécialement désignés par le mot de *vilain*, expression tirée sans doute du mot latin *villa*, *maison de campagne*, qui exprime parfaitement la condition du serf qui est attaché à la terre, demeure à la campagne, cultive les champs, et n'a d'autre fruit de son labeur que ce qui est nécessaire à la vie pour lui et pour toute sa fa-

(1) Beaumanoir.

mille. Ce serait, toutefois, une erreur de se persuader que le serf pouvait prendre sur les fruits de son champ ce qui lui convenait, vivre dans une abondance illimitée, parce qu'il avait l'entretien de riches domaines, que la basse-cour renfermait de belles volailles et les viviers d'excellents poissons : le maître lui imposait une redevance annuelle qu'il le forçait à acquitter; redevance qui était souvent augmentée arbitrairement, comme nous l'apprend le proverbe si souvent cité : « Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous raindra (1). »

Il serait cependant historiquement injuste de croire que les seigneurs jouissaient du droit de faire subir toute sorte de mauvais traitements à leurs serfs. La peine ordinaire était la prison; et Beaumanoir nous apprend que les seigneurs en usaient à l'égard de leurs serfs *à tort ou à droit* : preuve évidente qu'ils ne pouvaient user de châtimens corporels du moins très considérables; car, s'ils avaient eu ce droit, ils n'eussent pas manqué de l'employer de préférence, vu que la prison les privait du travail de leurs serfs et leur imposait l'obligation de les nourrir. Nous croyons même qu'il y a, dans le langage de Beaumanoir, une exagération inspirée par le désir de voir tomber un usage qu'il combattait.

Les femmes serves pouvant être exposées à perdre par violence la vertu de pudeur, la loi était encore intervenue et avait protégé leur chasteté corporelle.

Littleton dit que le vilain est apte à poursuivre les hommes libres qui ont eu l'audace d'attenter à sa per-

(1) Rabelais, *Gargantua*, I, 32. *Institutes coutumières* de Loisel.

onne, excepté le seigneur dont il est l'esclave. Ainsi les serf avait droit de poursuivre quiconque avait attenté à sa vie. Le droit semble apporter une exception à l'égard du seigneur; mais il n'avait pas un pouvoir absolu sur son esclave, qui pouvait l'accuser, non-seulement pour cause de meurtre, mais encore pour d'autres causes. Quelles étaient ces causes? Il est probable qu'il veut désigner ici les mauvais traitements, les violences et les injures.

C'est là un système complet de garanties accordées aux serfs contre leurs maîtres. Il suit de là : 1° que le seigneur devait rendre justice au serf et non se déterminer d'après des règles capricieuses; 2° que, dans un cas spécial, le combat particulier était admis entre le serf et le seigneur, combat qui fut rejeté au ^{xiii}^e siècle, lorsque l'exercice de la justice devint plus régulier.

La pénalité prenait à l'égard des serfs un caractère particulier : pour les cas où la loi condamnait les hommes libres à avoir la tête tranchée, les vilains étaient pendus; lorsque la loi prononçait une amende, elle était plus forte contre le seigneur, le baron, que contre le serf; au contraire, la peine corporelle était plus sévèrement appliquée au vilain qu'au noble.

Les lois civiles prétendaient que l'Eglise ne pouvait ordonner un serf sans la permission du maître, et qu'après l'ordination il demeurerait soumis au servage; tandis que la loi chrétienne regardait comme libre le serf devenu prêtre, et l'élevait quelquefois à l'épiscopat. C'est ainsi qu'on prétend que Wallon était serf, même sur le siège épiscopal de Beauvais.

Le maître possédait sur son serf qui avait pris la

fuite, ce qu'on nommait le droit de fuite ; il pouvait le poursuivre partout où il se retirait, excepté cependant dans les lieux d'asile spécialement désignés par le droit pour lui fournir le refuge. Sceaux en Gâtinais, Toulouse, Carcassonne, etc., avaient ce privilège.

Le serf ne pouvait se marier sans l'autorisation de son maître. Cependant, comme à cette époque les mariages clandestins pouvaient se célébrer valablement, s'il arrivait qu'un serf se fût marié clandestinement, soit avec l'esclave d'un autre maître, soit avec une personne franche, le mariage était maintenu, mais le serf subissait la peine de la dépossession et d'une amende évaluée ordinairement à soixante sous ou deniers.

Les serfs obtenaient leur liberté par prescription de trente, vingt ou dix ans, selon les lieux, lorsque leurs maîtres leur faisaient subir certains mauvais traitements, et enfin par des lettres de manumission ; mais il faut observer que ces lettres, pour être valables, devaient être confirmées par le suzerain supérieur, parce que les fiefs de sa dépendance ne pouvaient être diminués de valeur sans sa volonté. Or, comme tous les fiefs relevaient soit médiatement, soit immédiatement du roi, le roi seul pouvait donc accorder des lettres de franchise, lettres qu'il donnait volontiers moyennant finance. Nous verrons des mesures générales de cette nature adoptées par nos rois, et ce fut le plus grand moyen d'affranchissement.

2° Serfs associés. — La plus belle page du servage est, incontestablement, celle où, quittant l'état d'isolement, il parvint à s'associer. L'esclave isolé, placé sur une terre où il vivait et mourait seul, présentait le plus triste spec-

tacle; mais, lorsqu'attaché à la terre, placé sur un domaine dont il était possesseur indestructible, moyennant le paiement de certaines charges ou redevances, il se maria, eut des enfants qui s'associèrent entre eux pour l'exploitation du domaine, ceux-ci constituèrent une société et amassèrent pour eux-mêmes. Il pouvait ainsi y avoir plusieurs familles entières de serfs associés qui jouissaient d'autant de liberté et de plus d'aisance que beaucoup de nos villageois.

L'association des serfs eut un grand effet sur leur position possessive; ils pouvaient non-seulement acquérir, mais encore donner par testament ou par acte entre-vifs, vendre, échanger. Il n'y avait, évidemment, pour ces associés, d'autre trace de servitude que la nécessité de demeurer attaché à la terre du seigneur, de la cultiver; service personnel, qui ne pouvait être racheté que par une libre concession du propriétaire. Mais l'association donnait tant de force aux serfs, les relevait tellement dans l'opinion, qu'il ne fallait qu'un acte législatif pour rendre le serf à la dignité d'homme libre. Cet acte arriva, et produisit la classe des industriels, des ouvriers, des fermiers, etc.

3° *Hommes libres payant des redevances serviles.* — Les domaines qui avaient cessé d'avoir des esclaves pour les cultiver, avaient besoin de colons, si le maître ne voulait les faire valoir par lui-même. Ces colons, obligés de payer des redevances serviles, d'acquitter ce que nous nommons des fermages, ayant, comme nos fermiers, perdu leur liberté pour un certain temps, furent nommés *mains-mortes* de meubles ou d'héritages, parfois des *vilainies*, *villenages*, *coteries* ou *rotures*; expressions qui

désignaient un état de dépendance et même d'infériorité à l'égard de l'homme libre. Il y avait cependant cette énorme différence entre les colons libres et les serfs, que leurs enfants naissaient libres, et qu'eux-mêmes, après le temps pour lequel ils s'étaient loués ou avaient admis un fermage, pouvaient reprendre leur liberté. Toutefois, cette tenure ayant quelque chose d'avilissant, les nobles mirent d'autant plus de soin à s'en délivrer, que souvent les tenanciers étaient traités en esclaves. En voici un exemple remarquable.

Henri, comte de Champagne, prince fort libéral, à qui l'on pouvait parfaitement faire l'application de ce proverbe,

Un noble prince, un gentil roi,
N'a jamais ne pile ne croix.

donnait tout et n'avait jamais rien, et pour cette raison était surnommé le Large. Entrant un jour dans l'église de Saint-Etienne de Troyes, accompagné d'Artault de Nogent, son favori, il vit à genou un pauvre chevalier qui s'écriait : « Sire comte, je vous requiers au nom de » Dieu, qu'il vous plaise me donner de quoi marier mes » filles que vuz ici, car je n'ai de quoi le faire. » Artault répondit pour son maître : « Sire chevalier, vous faites » mal de demander à monseigneur, il n'a plus rien. » Le comte entendant ces paroles se retourna à son tour et dit à Artault : « Sire vilain, vous vous trompez, j'ai encore » de quoi donner ; je vous ai, je vous donne ; sire chevalier, prenez-le. » Artault, qui se vit obligé de payer la dot des jeunes filles du chevalier, était un tenancier qui devait encore à son maître.

Le servage avait été bien affaibli par ces différentes transformations; quatre grandes causes opérèrent sa totale disparition. Ces causes sont les croisades, la révolte, les ventes de liberté et l'affranchissement.

1° *Croisades*. — On trouve dans les assises de Jérusalem un passage qui, loin de favoriser la liberté, semble ramener les esclaves aux lois romaines; mais il est bon de remarquer que les assises de Jérusalem ne parlent ici que des Sarrasins réduits en esclavage, que les Chrétiens mettaient hors la loi. Mais, à cette exception près, les croisades servirent très utilement la liberté, non-seulement parce que les seigneurs croisés, ayant besoin d'argent, affranchissaient les esclaves qui pouvaient leur en fournir; mais encore parce que les serfs pouvaient prendre la croix, qui entraînait avec elle la liberté. Le grand mouvement de la croisade ayant un instant tiré les hommes de la servitude locale, ils cherchèrent Jérusalem et rencontrèrent la liberté. Cette trompette libératrice de l'Archange qu'on avait cru entendre en l'an mil, elle sonna un siècle plus tard dans la prédication de la croisade. Le duc descendit de son château pour armer lui-même ses vassaux, et vivre avec eux; la communauté de misère amollit son cœur. Plus d'un serf put dire au baron : « Monseigneur, je vous ai trouvé un verre d'eau dans le désert; je vous ai couvert au siège d'Antioche ou de Jérusalem (1). »

2° *Révolte*. — Le grand mouvement qui agitait le monde au moment de la prédication des croisades et le sentiment de la liberté chrétienne semé dans toutes les âmes, firent

(1) Michelet, *Histoire de France*, t. II, liv. IV, chap. 4.

la plus vive impression sur les serfs. Ils se réunirent, prirent les armes et résolurent de reconquérir leur liberté par la force.

Au milieu de l'agitation devenue universelle, des chants nommés libérateurs étaient entonnés par les serfs. Ce refrain répété à haute voix : « Nous sommes hommes » comme ils sont ; tout aussi grand cœur nous avons ; » tout autant souffrir nous pouvons, » produisit des mouvements qu'il fut impossible de comprimer. Pour obtenir la paix, il se fit, entre les maîtres et les esclaves, des espèces de concordats qui furent confirmés par des lettres d'affranchissement.

3° *Ventes de la liberté.*— Si les mesures dont nous venons de parler, provoquées principalement par le clergé, qui a toujours été à la tête de toutes les œuvres vraiment sociales, n'étaient que particulières, il y en eut ensuite de générales, qui conduisirent graduellement à un complet affranchissement. Nous devons mettre en première ligne une ordonnance fameuse de Louis-le-Gros, qui ne contient pas encore l'affranchissement, mais qui le prépare, en accordant aux serfs de certaines Églises le droit de témoigner en justice comme les hommes libres.

La perspective de la liberté que les colons avaient devant les yeux, le droit d'acheter non-seulement la liberté, mais encore des fiefs, redoubla leur zèle agriculteur et industriel ; ils voulaient amasser un pécule considérable pour acquérir des propriétés ; ils y parvinrent, et un si grand nombre se trouva en état d'acheter des terres titrées, que la noblesse crut un moment voir la plupart de ses domaines passer entre les mains des vilains. Craignant que le colonat ne disparût et que l'agri-

culture n'en souffrit, la royauté prit des mesures pour arrêter les acquisitions de fiefs et rendre plus heureuse la situation des colons; ce qui donna une nouvelle impulsion à la culture des champs, cette grande source de la richesse nationale.

4° *Affranchissement*. — Les colons, peu satisfaits des faveurs qu'on leur avait accordées, demandèrent le rapport des lois qui avaient arrêté l'affranchissement. La royauté non-seulement ne fut pas sourde à cet appel, elle inscrivit même les maximes les plus révolutionnaires dans les actes royaux. Philippe-le-Bel, en confirmant la liberté des serfs du Valois, s'exprimait ainsi : « Attendu que toute créature humaine, qui est formée à l'image de notre Seigneur, doit généralement être franche par droit naturel, et, en aucun pays, que cette liberté naturelle ou franchise par le joug de la servitude, qui tant est haineuse, soit si effaciée et obscurcie que les hommes et les femmes qui habitent ez lieux et pays des susdits, sont réputés ainsi comme morts. »

Deux ans plus tard (1316), Louis X rendait la fameuse ordonnance générale, par laquelle il autorisait les esclaves à se libérer de la servitude, moyennant une composition qui variait selon les circonstances, mais qui n'était point au-dessus des forces des esclaves de bonne volonté. Le roi établissait que, *selon le droit de nature, chacun doit naître franc et que la chose doit s'accorder avec le nom*.

Les rois de notre siècle, qui reconnaissent encore le droit de servitude et d'esclavage, n'oseraient certes, aujourd'hui, proclamer à la face du soleil une si belle maxime.

Des officiers royaux furent envoyés dans les provinces, pour faciliter le rachat des fiefs, empêcher qu'il ne fût gêné, et déterminer les serfs, trop habitués à la servitude, à réclamer la liberté et à accepter le bienfait qui leur était accordé. Des réglemens ayant pour but de fixer le prix du rachat, et pour empêcher qu'il ne fût excessif, suivirent l'ordonnance. On put dire alors qu'il n'y avait plus de servage en France. Il resta, il est vrai, quelques vestiges de cet état déplorable, mais ils disparurent peu à peu.

§ III. *Rapport des vassaux avec leurs suzerains et avec la monarchie.*

Le régime féodal avait eu pour but de réunir toutes les forces nationales en un seul faisceau, en combinant les deux principes de tout progrès, l'ordre et la liberté. La liberté était grande, excessive, puisque chaque possesseur de fief était souverain chez lui; aussi remarquait-on partout cette activité de l'homme qui travaille pour lui-même et qui, se voyant le centre d'un petit monde, s'agite d'autant plus que le cercle dans lequel il se meut est plus rétréci. Cette activité turbulente avait besoin d'être maintenue dans les limites du bon ordre; c'est à quoi avait tenté de pourvoir l'organisation féodale, qui, en reconnaissant en principe l'indépendance de chacun des fiefs, avait voulu qu'ils fussent soumis à un fief supérieur dont ils relevaient, et à la royauté qui dominait tout le système. Les grands fiefs relevaient immédiatement de la couronne; les autres fiefs, qui relevaient immédiatement de quelque grand fief et médiatement seulement de la couronne, étaient nommés arrière-fiefs.

Le propriétaire d'un fief supérieur était nommé suzerain du possesseur d'un fief de sa mouvance ; celui-ci se nommait vassal. Comme tous les fiefs relevaient de la couronne, il s'ensuivait que tous les grands étaient vassaux du roi. Il importe essentiellement de connaître les rapports du suzerain et du vassal, et les devoirs de celui-ci à l'égard de celui-là. Ces devoirs peuvent se ranger en deux classes ; les uns sont relatifs à l'entrée en possession du fief ; les autres devaient être accomplis pendant la possession.

I. Devoirs à remplir à l'égard du suzerain par le seigneur féodal au moment où celui-ci entrait en possession du fief.

La propriété d'un fief, quoique absolue et pouvant se transmettre par succession héréditaire, vente, donation, testament, était soumise à certaines formalités pour la prise de possession. Trois obligations devaient être remplies à l'égard du suzerain, l'hommage, le serment de fidélité et l'investiture.

L'hommage était un acte par lequel le seigneur attestait tenir son fief du suzerain, et s'engageait à remplir fidèlement toutes les obligations imposées à sa terre. Par le serment qui accompagnait toujours l'hommage, on appelait Dieu comme témoin de la fidélité que l'on voulait apporter dans l'exécution des devoirs. L'hommage, véritable acte de soumission et de dépendance, présentait quelquefois des circonstances extrêmement bizarres. Lorsqu'un petit seigneur, un hobereau de village, possédait dans sa mouvance une terre de son suzerain, de l'un des plus grands seigneurs, du roi lui-même, ceux-ci

étaient obligés de se soumettre à la loi générale de l'hommage. Edouard III, roi d'Angleterre, fut dans la nécessité de venir faire hommage à Philippe-le-Bel et de lui baiser la bouche, pour ses possessions de Guyenne et du Ponthieu, jurant d'être son homme et de le défendre envers et contre tous.

L'investiture était la mise en possession d'une terre, d'un fief, d'un bénéfice, d'une couronne. Il y avait dans cet acte, chez les anciens, quelque chose de symbolique. Pour la mise en possession d'une terre, on employait un *brin d'herbe, de la terre, un rameau vert, un fétu de paille*. Ces objets étaient presque toujours renfermés dans un pli du contrat, lorsqu'il y en avait un, et on les voit encore dans les vieux titres. Lorsqu'il n'y avait pas de contrat, on conservait précieusement ces objets qui étaient les preuves des conventions.

L'investiture de la couronne se faisait sous la première race par la francisque, le hang ou angon; sous la seconde, par la couronne ou le manteau; sous la troisième, par le glaive, le sceptre et la main de justice. Dans les assemblées générales, les grands de la couronne tenaient à la main une paille en signe d'obéissance et de fidélité à l'égard du souverain, et croyaient se délier de leur engagement en rejetant ce symbole de soumission. C'est ce qui se fit dans une assemblée générale, pour déposer Charles-le-Simple. « Les grands de la France, réunis » selon l'usage, ont unanimement jeté le fétu, et rejeté le » roi pour qu'il ne fût plus leur seigneur. »

L'investiture du fief avait aussi ses symboles, et ces symboles différaient selon la nature du fief; car il y en avait de particuliers pour les fiefs laïques, ecclésiastiques,

militaires, simples, titrés. Ils différaient aussi selon la nature des services imposés. On jurait sur une crosse, sur un calice, sur un anneau, sur un missel, sur des clefs, sur quelques grains d'encens, sur une lance, sur un heaume, sur un étendard, sur une épée, sur une cape, sur un marteau, sur un arc, etc., etc.

Cette simplicité symbolique étonne nos esprits faits à tous les moyens employés par la ruse et la chicane pour assurer nos droits; mais, comme le dit M. de Chateaubriand, « une société à la fois libre et opprimée, innocente et corrompue, capricieuse, attachée au passé comme la vieillesse, forte, féconde, avide d'avenir comme la jeunesse, une société entière reposa sur de simples engagements et n'eut d'autre loi qu'une parole (1). »

II. *Devoirs et services à remplir à l'égard du suzerain par le seigneur féodal pendant qu'il demeurait en possession de son fief.*

Le vassal contractait deux sortes d'obligations à l'égard de son suzerain; les unes avaient le caractère de devoirs, et les autres de services.

La législation féodale se distingue par un caractère inconnu à nos lois modernes; elle s'occupe de morale, entre dans l'exposé des devoirs de bienséance, de charité, de bons rapports, non-seulement à l'égard du seigneur, que le vassal doit honorer, défendre et secourir, mais encore à l'égard de sa femme, pour laquelle il doit avoir le plus profond respect dans ses paroles et dans ses actes. Rien de semblable ne se trouve dans nos codes; il est

(1) Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

vrai que nos philosophes, prenant en considération notre haute civilisation, pensent qu'il vaut mieux abandonner le soin des mœurs à l'esprit public, que de les régler par la loi. Nous croyons que la philosophie ferait mieux d'avouer que la morale pratique a tellement baissé depuis que nous sommes trop civilisés, que la législation eût tenté l'impossible, si elle avait voulu faire passer les lois morales dans nos codes.

Il n'y avait pas seulement des devoirs de la nature de ceux dont nous venons de parler, attachés à la possession des fiefs; il y avait encore des services. Le premier, le plus important de tous, était le service militaire, qui a peut-être été l'une des grandes causes du régime féodal. Le seigneur, souverain dans sa terre, se sentant trop faible pour résister aux attaques de voisins turbulents, comprit la nécessité de chercher appui auprès d'un plus puissant; et, pour s'assurer une protection constante, il se fit son vassal, remit ses forces entre ses mains. Comme les exigences du suzerain auraient pu devenir vexatoires, il fallut régler le service militaire; il le fut par traité particulier ou par la coutume. Telle terre devait trente jours de service militaire, telle autre soixante; le seigneur de cette terre devait marcher seul; le seigneur de celle-là était obligé de se faire accompagner d'un certain nombre d'hommes d'armes. Il n'y eut, pendant longtemps, aucun règlement général sur ce sujet; vers la fin du xiv^e siècle, on comprit la nécessité de mieux organiser la force publique. Cette partie de l'histoire appartient à une autre époque, nous devons y renvoyer.

Le second service dû par le vassal, consistait à paraître à la cour du suzerain, lorsque celui-ci l'y appelait, soit

pour demander son avis sur les grandes affaires qui concernaient les fiefs de sa mouvance, soit pour l'assister dans les jugements qui étaient portés à son tribunal.

Le troisième service, désigné par le nom de *justitia*, contenait l'obligation pour le vassal de se soumettre à la juridiction du suzerain. Cette servitude, demandant beaucoup de développement, sera traitée amplement à l'article suivant.

Le quatrième service était désigné par l'expression vague de *auxilia*, secours. C'était sans doute une belle idée que celle d'une organisation de secours mutuels pour tous les besoins de la vie. On en distinguait de deux sortes : les uns volontaires, sans être fixés par la loi, étaient une conséquence de la foi et de l'hommage ; les autres légaux : il y avait certains cas où le suzerain avait plus besoin d'être secouru par son vassal ; la loi les avait spécifiés. Ces cas furent d'abord restreints au nombre de trois : 1° lorsque le suzerain était en prison, ou qu'étant prisonnier de guerre, il lui fallait une rançon ; 2° quand il armait son fils chevalier ; 3° quand il mariait sa fille aînée. Lorsque les croisades ébranlèrent l'Europe, on y ajouta le voyage de la Terre-Sainte.

Ces services appartenaient à l'institution primitive de la féodalité. Les suzerains tendirent à les étendre et en ajoutèrent d'autres qui, se généralisant, parurent appartenir à l'institution elle-même. Tels furent :

Le droit de relief, qui consistait en une somme d'argent que le vassal était obligé de payer quand il entrait en possession.

Le droit de vente. — Le vassal, ne pouvant de sa propre autorité changer la condition du fief, devait obtenir du

suzerain l'autorisation de le vendre; autorisation qui ne se faisait guère sans l'acquit d'un droit.

Le droit de forfaiture. — Quand un vassal avait forfait à ses obligations essentielles, il perdait son fief, qu'il rachetait par le paiement du droit dont nous parlons.

Le droit de tutelle. — Le seigneur, en sa qualité de suzerain, était le tuteur né de ses vassaux; pour laisser à d'autres cette charge, il se faisait payer un droit spécial.

Le droit de mariage. — Un mari pouvant influencer beaucoup sur le fief, il s'ensuivit que le suzerain ne permit pas à la femme, qui en était propriétaire, de se choisir un mari sans la permission du seigneur, qui ne l'accordait qu'en exigeant un droit.

§ IV. *Des rapports des propriétaires de fiefs entre eux.*

On a quelquefois confondu le système féodal avec la fédération; il y a cependant une énorme différence. La fédération consiste dans l'union de deux ou plusieurs Etats égaux liés par des devoirs réciproques ressortissant de conventions. Dans le régime féodal, il n'y avait de rapports légaux que de l'inférieur au supérieur, ou du vassal au suzerain; mais, en dehors de ces rapports hiérarchiques, les possesseurs de fiefs étaient souverains dans leurs domaines et conséquemment indépendants des grands seigneurs, leurs voisins, quels que fussent leur fortune et leurs titres. En dehors des droits et des devoirs hiérarchiques, les possesseurs de fiefs, grands ou petits, pouvaient être regardés comme des puissances indépendantes qui agissaient l'une à l'égard de l'autre en véritables souveraines. Les seigneurs du moyen âge, tirant

les conséquences de ce principe, s'arrogèrent le droit de faire la guerre pour punir les injustices qui leur étaient faites. Aussi la guerre, regardée comme la justice des rois, prit à cette époque une si prodigieuse extension, que le sol de la France fut couvert de seigneurs armés les uns contre les autres. Il fallait remédier à un si grand mal et substituer des moyens judiciaires à la violence; la féodalité le tenta par des institutions judiciaires qui méritent d'être exposées avec étendue.

Pour que la justice ait son cours, il faut nécessairement : 1° un moyen de constater le droit ; 2° la force de le faire rendre lorsqu'il est reconnu.

I. Si, dans nos sociétés, rien n'est plus facile que de constater le droit, parce que nous avons des tribunaux composés de juges non-seulement exercés dans la connaissance des lois, mais encore habitués à démêler dans les faits ce qu'il y a de véritablement reprehensible et de contraire à la loi, il n'en était pas de même dans les premiers temps de la monarchie : il n'y avait pas alors une savante organisation judiciaire; il fallut donc recourir à d'autres moyens pour constater le droit. L'usage de la composition, importé de la Germanie dans la Gaule, fut pendant quelque temps en vigueur (1); mais il ne fut pas difficile, sur une terre déjà civilisée, d'en constater l'insuffisance. L'Eglise fit introduire le serment, qui, par son caractère religieux, par l'appareil dont il était accompagné, devait produire sur les esprits la plus vive impression; ce fut un véritable progrès sur la barbarie. On ne fut pas longtemps à reconnaître que, malgré sa

(1) Voy. ci-dessus, 2^e époque, liv. I, p. 195.

sainteté, ce serment judiciaire était quelquefois violé, qu'il servait peu pour arriver à la connaissance certaine du droit et que le parjure devenait même commun. On recourut alors à l'organisation des tribunaux féodaux. Pour bien comprendre cette organisation, il est nécessaire de distinguer les personnes entre lesquelles la contestation s'était élevée. Elle pouvait avoir lieu entre deux seigneurs indépendants l'un de l'autre, mais soumis au même suzerain, ou entre le vassal et le suzerain; dans ce dernier cas encore, la loi avait distingué la cause du procès, qui pouvait concerner ou ne pas concerner les droits attachés à la suzeraineté.

Le grand principe des hommes politiques du moyen âge était de faire juger tous les hommes par leurs pairs (*pares*), c'est-à-dire par leurs égaux. On pensait que, dans une société où il n'y avait pas d'hommes spéciaux pour juger les affaires, personne ne serait plus capable de les bien apprécier et de discerner dans les faits ce qu'il y avait de véritablement reprehensible, que des personnes habituées à la même vie. Ce principe était vrai; il fallait seulement assurer l'indépendance des pairs appelés à décider. Lorsque la cause à juger était entre deux vassaux d'un même suzerain, l'affaire présentait peu de difficulté; le suzerain en était saisi, il convoquait ses vassaux pour prendre part à son plaid et juger entre les contendants. Mais lorsque la cause était entre le vassal et le suzerain, elle changeait évidemment de caractère; car le tribunal ordinaire, présidé par l'une des parties, ne pouvait avoir l'impartialité désirable en justice. Cependant, comme il y aurait eu trop d'inconvénients à sortir toujours de la justice ordinaire pour décider les fréquentes

contestations entre le vassal et le suzerain, la loi avait distingué entre les causes du procès. Lorsqu'il avait pour objet les droits féodaux, il demeurait du ressort de la cour ordinaire du suzerain, parce que les vassaux établis juges, étant très intéressés à ne pas étendre les droits du suzerain, ne se laisseraient pas entraîner en sa faveur, à moins que son droit ne fût évident; car le précédent établi pouvait retomber sur eux. Cette impartialité ne pouvait guère s'attendre lorsque le procès avait un tout autre objet que les droits féodaux; n'étant retenus par aucun motif, ayant grand intérêt à flatter le suzerain, les vassaux pouvant faire pencher en sa faveur la balance de la justice, la contestation devenait alors du ressort d'une cour supérieure.

Pour empêcher les lenteurs de la justice, la loi avait ordonné que, quand le suzerain refusait (veait) de juger dans sa cour, ou que les vassaux se rendaient en trop petit nombre à son plaid pour juger une affaire, la partie plaignante pourrait, pour *défaut de justice*, porter sa cause à un suzerain supérieur. La coutume de Beauvais contient expressément cette disposition.

Si le déni de justice provenait de l'impuissance où se trouvaient les juges d'arriver à la connaissance certaine des faits portés à leur tribunal, on proposait le combat judiciaire ou le serment; ce dernier moyen eut aussi ses progrès et ses variations. On se contenta d'abord du simple serment de l'accusé, lorsqu'il s'agissait d'un fait; mais comme on s'aperçut bientôt de son insuffisance, pour le rendre plus imposant, on fit intervenir la religion avec toutes ses pompes. Le serment, devenu plus solennel, rencontra moins de parjures. Puis, comme il s'en trouva

encore d'assez audacieux pour manquer au respect dû au saint nom de Dieu, on appela un certain nombre de voisins, de parents, d'amis du coupable, à venir affirmer par serment l'innocence de l'accusé. Ces témoins furent nommés *compurgateurs* ou *conjurateurs*.

Les conjurateurs, étant appelés en grand nombre, offraient une certaine garantie lorsque le procès avait pour objet un fait public, appréciable par les témoins; mais quand il fallait constater le droit, ou arriver à la connaissance d'un fait caché, que faisait le serment des conjurateurs? Il était évidemment incapable d'éclairer le juge. Pour remédier à ce grave inconvénient, on recourut alors à un autre moyen, au combat judiciaire. On pensait que, dans l'impuissance de découvrir la vérité par les voies ordinaires, il fallait s'en rapporter au jugement de Dieu, qui ne devait pas permettre que l'innocent succombât dans une lutte où l'on en appelait à sa justice. Le combat judiciaire, ainsi compris dans un siècle de foi, dut recevoir un grand caractère.

L'usage du combat judiciaire fut importé de la Germanie dans les Gaules. La loi Gombette donnait ce motif de son existence : « Afin qu'on ne fit plus de serments » téméraires sur des faits obscurs, et des faux serments » sur des faits certains. »

Le clergé fit tous ses efforts pour faire tomber la coutume barbare des combats judiciaires. Sa voix, qui n'avait pas été entendue par les descendants de Clovis, le fut peu de ceux de Charlemagne. Mais les Capetiens, dont les principes religieux étaient plus fermes et plus éclairés, battirent en brèche cette institution. La trêve du seigneur, instituée par Henri I^{er} en 1041, en mémoire de la

Passion de Jésus-Christ, défendit, sous peine d'excommunication, aucun combat depuis le mercredi jusqu'au samedi de chaque semaine. Louis VI abolit par une charte l'usage qui autorisait le prévôt de Bourges à appeler en duel quiconque n'obéissait pas à ses mandats, et il défendit, en 1107, le combat dans les procès, quand la chose en litige ne passerait pas la valeur de cinq sous. Saint Louis interdit, dans ses domaines seulement, les duels ou *gages de bataille*.

Ce qui contribua le plus à faire tomber le combat judiciaire et les autres moyens juridiques du moyen âge, fut la découverte des *Pandectes* de Justinien. Des jurisconsultes italiens étant accourus en France pour expliquer et commenter les savantes lois romaines, la jurisprudence devint alors une science; des tribunaux réguliers s'établirent et prirent la place des plaids des seigneurs; on vit divers degrés de juridiction; la voie d'appel d'un tribunal inférieur à un supérieur fut ouverte et offrit une nouvelle garantie aux plaideurs. L'appel, il est vrai, était connu dans les plaids; la partie mécontente du jugement de son suzerain pouvait en appeler à un tribunal supérieur; mais comme la voie d'appel pouvait ouvrir la porte à de nombreux abus, pour arrêter les plaidants mécontents, la loi porta une amende contre l'appelant qui succomberait.

II. La sentence portée, il fallait l'exécuter; ce qui était très difficile quand le condamné refusait de le faire, parce qu'il y avait autant de souverains que de seigneurs, et qu'il n'y avait pas alors de gendarmes agissant au nom d'un gouvernement général; il ne restait qu'à recourir à la force des armes pour le contraindre.

De là, ces innombrables guerres du moyen âge que les seigneurs se faisaient, et que nous raconterons dans l'histoire des grands fiefs.

§ V. *Mérite du régime féodal.*

Nous nous sommes étendus sur la constitution du régime féodal, parce qu'il fut pendant plusieurs siècles le gouvernement de l'Europe et d'une partie de l'Asie. D'ailleurs, les éloges exagérés qu'il a reçus, les vives critiques dont il a été l'objet, en recommandaient l'étude d'une manière toute spéciale. Il nous resterait maintenant à en apprécier la valeur; mais son mérite ressort de l'exposition que nous en avons faite, et il est peu de lecteurs qui ne puissent le juger. La vaste association connue sous le nom de féodalité, avait pour principe de maintenir l'ordre avec la liberté; par la liberté et la souveraineté accordées à tous les possesseurs de fiefs, les seigneurs avaient pour stimulant l'intérêt personnel porté souvent au plus haut degré; c'est ainsi que le régime féodal avait pour premier résultat le développement de toutes les forces individuelles. Mais l'homme seul est faible; ce n'est que par l'association qu'il devient réellement puissant: la féodalité, qui l'avait compris, tout en laissant chacun libre, avait voulu réunir la masse de la nation en un faisceau. Cette vaste association ayant apporté des forces immenses à ceux qui en faisaient partie, tous les grands voulurent y prendre part. Les rois eux-mêmes se firent les vassaux de leurs sujets les plus puissants; ils leur rendaient foi et hommage, et l'oriflamme, cette illustre bannière qui précédait les ar-

mées françaises et les conduisit si souvent à la victoire, n'était que la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, dont les rois de France étaient les vassaux.

Lorsque les forces d'un empire sont mises dans une activité indéfinie, il faut un frein puissant pour les modérer et les empêcher de produire le désordre. L'organisation judiciaire dans la féodalité, établie de manière à réunir des forces imposantes contre celui qui refusait de se soumettre, n'avait, comme nous l'avons vu, d'autre moyen de faire respecter le droit que la guerre. Il eût fallu, pour couronner l'édifice féodal, un pouvoir fort, capable d'imposer, par sa puissance, à tous les agitateurs. Dans le principe, la royauté étant trop faible pour maintenir l'ordre, la féodalité ne fut, en réalité, qu'anarchie; lorsque la royauté devint forte, elle domina le désordre et donna une si grande impulsion à toutes les forces nationales, que jamais on ne vit sortir des mains de l'homme des monuments plus gigantesques. Quand nous traiterons des sciences et des arts au moyen âge; quand nous montrerons que, dans aucun temps, on ne fit rien de comparable aux œuvres de cette grande époque, on comprendra tout ce que valait la féodalité. Mais la royauté, qui avait été nécessaire pour maintenir l'ordre et permettre aux forces de la nation de se développer régulièrement, prit bientôt un contre-poids trop considérable; voulant absorber tout en soi, elle détruisit la féodalité pour lui substituer un régime que nous n'avons pas à exposer actuellement.

CHAPITRE II.

État de l'Église de France sous le régime féodal.

Le moyen âge est la grande époque de l'Église ; c'est alors qu'elle domine le monde ; problèmes religieux, sociaux, politiques, économiques, sont soumis à son jugement : son chef devient le souverain universel ; tout relève de la Papauté ; rien ne lui demeure étranger. La souveraineté universelle des Papes étant la clef de toute l'histoire du moyen âge, sans une connaissance complète de leur autorité politique à cette époque, il est impossible d'apprécier, bien plus, de saisir et de suivre les faits. Il est donc nécessaire, pour comprendre quelque chose aux événements qui vont se dérouler sous nos yeux, de connaître l'origine et l'étendue de cette puissance, telle qu'elle était reconnue et admise par toutes les nations chrétiennes à cette époque.

Ce n'est pas sans étonnement que l'homme politique voit un pontife, petit souverain selon le monde, à peine maître dans sa ville de Rome, n'ayant quelquefois ni patrie, ni parents, ni généalogie, sorti des derniers rangs de la société, sans autre appui que la puissance morale que lui confère le titre de Vicaire de Jésus-Christ, devenir l'unique pouvoir du monde, reprendre les plus

grands monarques, les frapper, les punir, les chasser de leurs trônes, comme un maître réprimande ses élèves, et les expulse s'ils sont incorrigibles. A la vue d'un tel pouvoir, l'homme sérieux se demande quelle en est l'origine. Vient-il du ciel ou de la terre? Est-il légitime ou bien usurpé? Les théologiens partent de ce principe, que Jésus-Christ, en donnant à son Vicaire sur la terre le droit de gouverner l'Eglise, de la conduire à sa sublime fin, qui est la perfection de l'humanité, lui a, par là même, donné le droit de rappeler à l'homme tous ses devoirs, de frapper de censures ceux qui s'en écartent, de punir par les peines spirituelles les plus sévères ceux qui s'obstinent dans le mal; et comme tous les états, toutes les conditions, toutes les industries, tous les négoces, tous les métiers ont des lois qui obligent en conscience, on conclut que tout ce qui, dans le monde, a pensée et liberté pour agir avec connaissance, est totalement, et pour tous ses actes, soumis à la direction de l'Eglise. Ce principe, renfermé dans les limites de l'appréciation morale, est incontestable. Mais peut-on conclure de là que l'Eglise a le droit de déposer les rois? Cette déposition est-elle dans l'ordre purement spirituel? Nous ne le pensons pas: l'Eglise, sans doute, a le droit d'avertir les rois lorsqu'ils manquent essentiellement à leurs devoirs de souverains; elle a le droit de les frapper de censures, si, malgré ses avertissements, ils persévèrent dans le mal; elle a le droit, en outre, de déclarer que l'on n'est plus tenu de leur obéir, lorsque l'exercice de leur puissance met en danger imminent les intérêts moraux et religieux des peuples; mais là, du moins nous le croyons, se borne son autorité. Autrement tous les pou-

voirs seraient confondus en un seul, contrairement à l'Evangile qui établit une différence entre la puissance spirituelle et l'autorité temporelle. Ce n'est donc pas dans la doctrine chrétienne, dans le pouvoir que Jésus-Christ a donné à son Eglise, qu'il faut aller chercher l'origine et la source de ce droit de déposer les rois et de gouverner extérieurement le monde, que les Papes possédaient au moyen âge.

Quelques philosophes ont dit que la grande habileté des Papes et les ruses d'un esprit astucieux leur avaient acquis cette haute prépondérance. Nous ne nierons pas que les Papes, jugés au point de vue politique, n'aient été des hommes remarquables, et que quelques-uns ne puissent être placés parmi ces génies de science gouvernementale que les annales du monde nous présentent en petit nombre; mais attribuer à la seule politique des Papes, à la haute portée de leur esprit, un fait qui dure non pas seulement pendant le règne des plus illustres chefs de l'Eglise, mais encore sous leurs faibles successeurs, sous des Pontifes dont toute l'ambition était de servir Dieu dans la retraite, c'est évidemment blesser toutes les règles du raisonnement. A cette époque il y avait aussi dans le monde des hommes politiques d'une haute intelligence, qui joignaient à de grands talents la force nécessaire pour en exécuter les conceptions, qui avaient à leur disposition les trésors de la terre et des armées innombrables; eux aussi rêvaient une monarchie universelle, et ils semblaient avoir le moyen de la réaliser: pourquoi donc n'ont-ils pas fondé le pouvoir qu'ils ambitionnaient? C'est que la force ne suffit pas pour constituer un pouvoir grand et durable; ce pouvoir doit encore reposer sur le droit, sinon

divin, du moins *public*, admis par l'opinion générale comme un des principes indispensables pour diriger la société à tel ou tel siècle. C'est, croyons-nous, le droit public universellement admis au moyen âge comme la clef de voûte de l'édifice social, qui servait de fondement à la souveraineté universelle des Pontifes romains.

Il y a trois points principaux qui semblent alors dominer les sociétés, et dont il faut connaître la nature ; ces trois points sont : les censures ecclésiastiques, les rigueurs exercées contre les hérétiques et la déposition des rois et des empereurs par les Papes. Nous voyons, en effet, ces trois moyens de répression presque continuellement en action au moyen âge ; il est peu de pages de l'histoire où nous ne les rencontrions : si l'on ne sait sur quels principes ils reposaient, on se fourvoie et l'on présente sous un faux jour des événements qui s'expliquent naturellement, et où la responsabilité de l'Eglise se trouve à couvert sous l'égide de l'esprit public qui agit ici plus que l'Eglise elle-même.

Le système pénitentiel de l'Eglise pour la société du dehors (car nous ne considérons pas ici le for intérieur, qui se règle au tribunal de la pénitence), repose sur les censures et principalement sur l'excommunication. Pour bien apprécier le système pénitentiel de l'Eglise, il est donc nécessaire de connaître le but des censures, l'objet qu'elles atteignent et les moyens employés pour arriver à l'amélioration de l'état social.

Les censures ecclésiastiques ont pour but l'amélioration, la conversion des grands pécheurs. On voit par ce seul énoncé que l'Eglise ne désespère pas du salut de ses

enfants ; que, quelque profond que soit l'abîme dans lequel ils sont tombés, elle veut les relever, les réhabiliter et les remettre à la hauteur qu'ils auraient pu atteindre s'ils ne s'étaient pas égarés. Il n'y a rien de plus admirable qu'un pareil dessein, et nos philanthropes modernes, avec leurs idées de progrès et d'amélioration sociale, ne se sont jamais proposé un but plus sublime, nous devons même dire un but aussi élevé ; car ils cherchent moins la réhabilitation que la flétrissure, la conversion de l'homme que sa séparation du corps social. Dans ces derniers temps, il est vrai, le système des prisons cellulaires a un peu modifié le mode de répression, et s'est proposé d'empêcher que les criminels, par leur contact habituel, ne se fortifiassent mutuellement dans leurs inclinations mauvaises. Ce système est à une énorme distance de celui de l'Eglise, dont les moyens fidèlement exécutés doivent agir fortement sur l'esprit et sur le corps des coupables. Prenons pour exemple l'excommunication, la peine ecclésiastique la plus rigoureuse, celle qui était employée pour punir les grands crimes et ramener les grands pécheurs. Quelle était la situation de l'excommunié dans le corps social et religieux ? Il était condamné à vivre isolé au milieu de ses frères, à qui toute relation extérieure avec le coupable était défendue, excepté pour les causes les plus graves.

Il ne faut cependant pas accuser l'Eglise de cruauté dans les mesures qu'elle prescrivait à l'égard des excommuniés : si elle usait d'une grande sévérité, si elle voulait, par une sage séparation, amener les coupables à une salutaire pénitence, elle savait aussi user à leur égard de toute l'indulgence qu'exige l'humanité bien entendue.

Toutes les fois donc qu'une grande utilité, soit sous le rapport spirituel ou temporel, faisait loi et imposait des devoirs particuliers, comme ceux d'époux ; toutes les fois que l'obéissance prescrivait quelque office , ou que l'extrême nécessité le commandait, on pouvait avoir des rapports avec l'excommunié.

Un tel système, fidèlement exécuté, devait produire la plus vive impression sur le coupable, lui faire sentir la gravité de son crime et la nécessité de la réhabilitation. Aussi l'excommunication faisait réellement des prodiges de conversion au moyen âge ; nous en avons déjà cité plusieurs exemples, nous en rencontrerons encore d'admirables, lorsque nous montrerons l'excommunication employée contre les plus grands personnages, tels que Robert, Philippe I^{er}, Philippe-Auguste.

Ce qui avait donné le plus de force à l'excommunication, c'est que les gouvernements avaient fait une loi d'Etat de tout ce qui était prescrit par l'Eglise contre les excommuniés. Pepin-le-Bref confirme et adopte comme lois de l'Etat les canons du concile de Verneuil, qui défend aux excommuniés d'entrer dans l'église, de manger avec aucun chrétien ; il condamne à l'exil celui qui oserait contrevenir à cette défense (1). Un capitulaire soumet les excommuniés à une espèce de mort civile et même à l'exil, s'ils ne respectent pas l'excommunication (2). Saint Louis prescrit aux juges séculiers « d'em- » ployer les peines temporelles contre les excommuniés » qui persévéraient opiniâtement dans l'anathème

(1) Childebert, *Constit.* 1. 2. Apud Baluzii capitularia, t. 1, 27.

(2) Capitular., lib. vii, cap. 215. Apud Baluz., t. 1, 1071.

» pendant une année, afin de ramener à l'Eglise, par la
» crainte des châtimens, ceux que la crainte de Dieu ne
» touche pas ; les biens des coupables devaient être saisis
» et n'être restitués qu'après la réconciliation des coupables avec l'Eglise(1). »

Les souverains, en prêtant ainsi leur assistance aux Pontifes, protégeaient non-seulement l'autorité de l'Eglise mais encore leurs propres domaines. « Nous avons
» soin, avec l'assistance divine, dit Grégoire VII, de
» fournir aux empereurs, aux rois et aux autres souverains, les armes spirituelles dont ils ont besoin pour
» apaiser chez eux les tempêtes furieuses de l'orgueil (2). »

La doctrine et la pratique de l'Eglise au moyen âge, relativement aux excommunications, si vivement critiquées par certains politiques, étaient ainsi devenues un grand moyen de gouvernement et d'amélioration sociale. Il est un autre point, objet de censures extrêmement violentes contre l'Eglise, que nous devons encore apprécier ; il concerne la conduite tenue au moyen âge à l'égard des hérétiques.

Nous nous contentons d'exposer la situation qui était faite aux hérétiques dans la société ; nous entrerons plus tard dans le détail des guerres de religion ; en les racontant, nous dirons les motifs politiques qui les ont fait entreprendre en France, car c'est seulement dans le caractère de chaque guerre de religion qu'on peut trouver le motif de son existence : nous devons ici constater le droit public politique, relativement aux chrétiens rebelles contre l'Eglise. L'expérience ayant démontré que les dissidences religieuses amènent des troubles dans les Etats,

(1) Labbe, t. xi, 424. — (2) Epist., liv. i.

que l'unité religieuse est infiniment à désirer pour la prospérité des empires, il naquit de cette conviction une législation répressive contre tout ce qui tendait à porter atteinte à l'unité chrétienne.

Les puissances politiques, au moyen âge, croient tellement qu'il est de leur devoir et de leur intérêt de proscrire l'hérésie, qu'elles réclament des supérieurs ecclésiastiques de poursuivre les hérétiques ; elles se trouvent présentes aux conciles où doivent s'agiter les graves questions des doctrines nouvelles, et les prient de prescrire des mesures répressives qu'elles se chargent d'exécuter. Au quatrième concile général de Latran, les ambassadeurs des principales puissances approuvent, après les avoir sollicitées, des dispositions concernant la répression du crime d'hérésie.

Attribuer à l'Eglise seule les mesures de rigueur adoptées alors contre les hérétiques, perdre de vue la question de droit public, surtout ne pas considérer que les hérétiques, devenus perturbateurs de l'ordre public, méritaient une peine temporelle, c'est vouloir juger une situation sans la connaître, décider du passé par le présent, condamner ce que l'on ne sait point, et se rendre coupable de la plus grave injustice et de la plus criante partialité.

Les principes de droit public établis relativement à l'excommunication et contre les hérétiques, pouvaient également s'appliquer aux souverains ; car étant sujets de l'Eglise, ils sont soumis à ses lois et à sa juridiction ; et, comme le fait observer Fleury, il était facile à Grégoire VII de montrer que la puissance de lier et de délier a été donnée aux Apôtres généralement, sans dis'inction

de personnes, et comprend les princes comme les autres(1). Relativement aux rois, selon les principes du droit public alors en vigueur, du moins dans plusieurs contrées, l'excommunication avait un effet tellement terrible, qu'elle les privait de leur autorité temporelle (2).

La loi espagnole ordonnait qu'aucun roi ne monterait sur le trône avant d'avoir promis avec serment de ne point laisser violer l'unité catholique. Nous pourrions multiplier les citations de lois des différents Etats en faveur du même droit. « Il était alors d'usage, dit Fénelon, que les ex- » communiés fussent privés de toute société avec les fidèles » et ne pussent communiquer avec eux que pour les be- » soins indispensables de la vie. Il n'est donc pas éton- » nant que les peuples, alors si attachés à la religion ca- » tholique, secouassent le joug d'un prince excommunié. » En effet, ils avaient promis de lui obéir à condition » qu'il serait lui-même soumis à la religion catholique. » Or, le prince qui était excommunié par l'Eglise pour » cause d'hérésie ou pour les crimes ou les impiétés dont » il s'était rendu coupable dans le gouvernement de son

(1) *Discours sur l'histoire ecclésiastique.*

(2) « Le Pape seul, dit la loi germanique, peut bannir (excommu-
nier) l'empereur, et cela pour trois causes : l'une, si l'empereur dou-
tait de la foi catholique ; l'autre, s'il quittait son épouse légitime ; la
troisième, s'il détruisait les églises ou d'autres lieux saints. Edouard-
le-Confesseur publia cet édit, qui fut ensuite continué par Guillaume-
le-Conquérant : Le roi, qui tient ici-bas la place du Roi suprême, est
établi pour gouverner le royaume terrestre et le peuple du Seigneur,
et surtout pour vénérer la sainte Eglise, pour la défendre contre ses
ennemis, pour arracher de son sein, détruire et perdre entièrement
les malfaiteurs. *S'il ne le fait, le titre de roi ne lui reste pas ; mais
il le perd*, comme l'atteste le pape Jean III. »

» royaume, n'était plus considéré pour ce prince religieux
» auquel toute la nation avait voulu se soumettre. On
» pensait donc que le lien du serment qui attache les
» sujets à leurs souverains était rompu en ce cas. De
» plus, le droit canonique avait décidé que les excommu-
» niés qui n'obtiendraient pas l'absolution, en se soumet-
» tant à l'Eglise dans un certain espace de temps, *seraient*
» *censés hérétiques* ou du moins très suspects d'hérésie.
» Ainsi les princes qui croupissaient avec opiniâtreté sous
» le lien de l'excommunication, étaient regardés comme
» coupables d'un mépris sacrilège envers l'Eglise, et par
» conséquent d'hérésie, et le peuple, les regardant comme
» coupables de l'infraction du contrat qu'ils avaient passé
» avec lui, secouait leur autorité. Toutefois, cet usage
» était modifié en ce que la déposition du prince ne pou-
» vait être effectuée qu'après avoir consulté l'Eglise (1). »

Ces principes étonnent les petits esprits, et même les esprits élevés qui, dominés par les préjugés de leur époque et voyant une machine gouvernementale plus ou moins bien fonctionner, se persuadent qu'il aurait dû toujours en être ainsi, que tout autre système est défectueux : comme si les mêmes moyens devaient être employés dans tous les temps et dans toutes les circonstances, comme si la diversité des situations n'exigeait pas des mesures différentes. Nous conjurons le lecteur de ne rien préjuger avant d'avoir vu, dans l'histoire des faits, les résultats obtenus par l'excommunication, par les moyens de répression employés contre les hérétiques et par la déposition des rois : il pourrait se repentir de son jugement précipité.

(1) *Dissert. sur l'autorité du souverain Pontife.*

Les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer relativement à l'action pontificale sur la République chrétienne en général, et que nous verrons appliquée à la France, jetteront beaucoup de jour sur l'histoire du moyen âge. Le Pape ne constitue pas toute l'Eglise ; il y a des évêques, un clergé, des institutions monastiques, un peuple chrétien, dont nous avons fixé la situation religieuse et politique au dernier livre de la deuxième partie de cette histoire. Nous ne pourrions, sans ennui pour le lecteur et sans redites, entrer de nouveau dans le détail de leur vie, de leurs mœurs, de leur état temporel.

Il suffit de nous rappeler que les évêques et les abbés n'étaient pas seulement les chefs spirituels des Eglises, mais encore des seigneurs féodaux qui avaient des vassaux et des suzerains. Liés par les droits et les devoirs de la féodalité, ils durent entrer dans toutes les affaires temporelles, prendre part aux plaids, aller à la guerre. La condition des grands dignitaires ecclésiastiques se trouvant changée, on vit les guerriers, les hommes du monde rechercher les évêchés et les abbayes, non pas pour en remplir les charges, mais pour avoir un rang distingué dans la société.

Nous n'avons rien à ajouter à ces dernières et tristes réflexions, dont l'histoire générale nous montrera toute la vérité.

CHAPITRE III.

De la bourgeoisie, des municipalités et des communes.

A côté des deux classes principales de la nation, le clergé et la noblesse, il en existait une troisième destinée à jouer un rôle immense dans nos annales; cette classe, c'est ce qu'on nomme la bourgeoisie ou le peuple, l'un des principes les plus actifs de notre société moderne: c'est alors qu'il se développe. Puisque le peuple est devenu un élément si puissant dans nos sociétés modernes, l'historien doit remonter aux causes de sa formation, en suivre le développement, voir comment il s'est constitué et quel a été le caractère primitif du corps qui le représentait.

Quand on vient à demander aux monuments du passé la cause de la formation du peuple, ils se taisent complètement: on ne doit donc pas être surpris que l'examen le plus approfondi n'ait produit jusqu'ici rien de complètement satisfaisant. M. Guizot l'attribue à l'invasion des Barbares.

Il y a une autre cause principale, fondamentale, sans laquelle il serait demeuré esclave comme il l'a été chez les païens, c'est l'Évangile, c'est le clergé. Nous

avons suivi, au premier chapitre de cette partie du livre, la marche de l'esclavage vers l'affranchissement; nous avons dit comment le clergé se recrutait partout, parmi les esclaves aussi bien que parmi les hommes libres: nous verrons comment un homme de rien, un simple pâtre devenu pape, se constituait le défenseur du peuple, frappait d'excommunication et déposait le souverain qui opprimait ses sujets.

Une nation nouvelle vint seconder les efforts de l'Eglise. Lorsque les Francs se furent établis dans la Gaule, que, pressés eux-mêmes par la nécessité de se défendre, ils eurent fortifié des châteaux, les serfs, les colons et les hommes libres se réunirent sous leurs murs et formèrent des villes et des villages nommés bourgs, expression qui s'étendit bientôt à toute réunion d'habitations non fermée par des murailles(1). Le nom générique des habitations s'appliqua aux habitants, d'où l'on forma le mot bourgeois, qui ne se donna cependant qu'à une certaine classe de personnes; car, comme le dit Brequigny, les caractères généraux des bourgeoisies sont: 1° qu'elles ne peuvent être conférées qu'à des personnes de condition libre; 2° qu'elles supposent un corps de bourgeois auquel ces personnes sont associées; 3° qu'elles exigent la réunion de ces mêmes personnes dans un lieu déterminé, pour y jouir en commun de leur droit, soit que cette réunion soit réelle, comme une ville, un bourg; ou fictive, quand les rois rendirent personnel le droit de bourgeoisie.

(1) *Congregationem domorum quæ muro non clauditur*, Luitprand, lib. vii, chap. 12.

La bourgeoisie, sans cesse en contact avec une puissante noblesse, souvent attaquée par elle, comprit la nécessité de chercher un appui; elle le trouva dans la royauté, à laquelle elle s'attacha, et qui elle-même fut heureuse de rencontrer dans le peuple un auxiliaire vigoureux contre une aristocratie orgueilleuse. Nous verrons les bannières de la bourgeoisie flotter à Bouvines, à Courtrai, à Mons-en-Puelle; nous la verrons prendre part à la lutte de Philippe-le-Bel contre le pape Boniface VIII, et devenir ensuite, dans les assemblées générales, sous le nom de tiers-état, l'un des grands corps de l'Etat.

La bourgeoisie, appelée à jouer un si grand rôle dans l'Europe moderne, comprit facilement qu'elle ne pourrait y parvenir qu'en se constituant en corps, qu'en s'associant; car l'association seule donne de la force, force quelquefois redoutable et dangereuse, mais aussi fréquemment salutaire. Or, cette association s'est traduite en trois expressions, disons mienx, en trois institutions, qui sont: 1° les associations locales où le régime municipal romain s'est développé; 2° celles qui, sans avoir été érigées en communes et sans avoir eu le régime municipal romain ont cependant obtenu des privilèges spéciaux; 3° les communes proprement dites. C'est dans ces trois institutions que le peuple moderne a trouvé son origine et sa force. Nous allons en suivre les développements.

§ I. *Des villes où le régime municipal romain s'est développé.*

En prenant possession de la Gaule, les Romains établirent, dans la plupart des grandes villes, le régime

municipal avec droit de s'administrer, comme nous l'avons exposé dans la première partie de cette histoire. Ce régime persévéra dans un grand nombre de cités : on en compte cent treize ou cent quinze où les magistrats, portant encore le même nom que ceux des Romains, exerçaient leurs charges. On y voyait, en effet, des consuls, des duumvirs, des triumvirs, des édiles, en vertu de l'ancienne administration romaine qui, loin de succomber, avait agrandi son autorité et s'était constituée en souveraineté comme les hauts et puissants seigneurs. Le régime municipal romain existait dans toutes les parties de la France, mais avec une grande inégalité. Dans les parties de la Gaule où la population indigène avait reçu peu de Barbares, telles que les contrées situées au sud de la Loire, les traditions romaines, la langue de Rome, ses mœurs et usages, et même son administration, s'étaient conservés avec beaucoup plus de pureté qu'au nord. Aussi presque toutes les villes du Languedoc et de la Provence possédaient au moyen âge le régime municipal. Les contrées situées au nord de la Loire, ayant été entièrement dominées par l'élément germanique, perdirent la plupart des institutions qu'elles avaient reçues de Rome, et il n'y eut plus guère que les grandes villes où la masse de la population et la vigueur de l'habitude, ayant été plus fortes que les tentatives du nouveau peuple, firent persévérer le régime municipal. Nous allons nommer quelques-unes des principales villes où les municipalités furent conservées, et nous caractériserons en quelques mots la nature de leur autorité. On pourra ainsi juger du régime intérieur de la plupart de nos cités au moyen âge.

« Au moment de l'invasion barbare, Bourges, dit M. Guizot, avait des arènes, un amphithéâtre, tout ce qui caractérisait la cité romaine.

» Au vin^e siècle, l'auteur de la *Vie de sainte Estadiole*, née à Bourges, dit « qu'elle appartenait à d'illustres parents, qui, selon la dignité mondaine, étaient recommandables par la noblesse sénatoriale. » Or, on appelait noblesse sénatoriale les familles auxquelles le gouvernement de la cité était dévolu, qui occupaient les *munera* ou les grandes charges municipales. Grégoire de Tours, à la même époque, cite un jugement rendu par les chefs (*primores*) de la ville de Bourges. Il y avait donc à cette époque, dans Bourges, une véritable juridiction municipale, analogue à celle de la curie romaine.

» C'était le caractère général des municipalités romaines, des cités proprement dites, que le clergé, de concert avec le peuple, élisait l'évêque. Or, on voit à Bourges, sous les rois mérovingiens et carlovingiens, plusieurs évêques, Sulpice, Didier, Austrégisile, Agiulphe, élus absolument comme ils l'auraient été sous les empereurs romains.

» On trouve aussi des monnaies de cette époque où est empreint soit le nom de la cité de Bourges, soit celui de ses habitants. Une de ces monnaies du temps de Charles-le-Chauve, et une autre du temps du roi Lothaire, portent formellement *Bituricos* (les habitants de Bourges).

» Ce fut en 1107 que Philippe I^{er} acheta la vicomté de Bourges, de son vicomte Herpin, qui se disposait à partir pour la croisade. On voit qu'il existait alors à Bourges un corps municipal, dont les membres étaient nommés

prud'hommes, sans qu'on rencontre aucun détail de plus.

» Sous l'archevêque Volgrin, sur son avis et d'après la prière du clergé et du peuple, Louis-le-Gros publie une charte qui ne donne à la cité de Bourges aucun droit nouveau, ni institue aucun pouvoir public, mais réforme quelques mauvaises coutumes qui s'y étaient introduites et qu'apparemment l'autorité royale était seule capable de réprimer.

» En 1145, Louis VII confirme la charte de Louis VI. Dans cette confirmation, les principaux habitants de Bourges, ceux qui, au ^{vi}^e siècle, étaient encore appelés *senatores*, sont désignés par le nom de *bons hommes*; le mot a changé avec la langue, mais c'est évidemment des mêmes personnes et de la même condition sociale qu'il s'agit.

» ... Vous voyez là, sans interruption du ^v^e au ^{xiv}^e siècle, dans ces faits peu considérables, il est vrai, peu détaillés, mais très significatifs, très clairs; vous voyez, dis-je, le régime municipal romain se perpétuer, avec des modifications soit dans les noms, soit même dans les choses, qui correspondent aux révolutions générales de la société, sans rencontrer nulle part, sur l'organisation intérieure de ces cités, sur leurs magistrats, sur leurs rapports avec la société féodale, des détails précis et nouveaux. On ne peut que se reporter à l'ancien régime municipal romain, étudier ce qu'il était au moment de la chute de l'empire, et recueillir ensuite les faits épars, d'époque en époque, qui révèlent à la fois la permanence de ce régime et son altération progressive (1). »

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*.

TOULOUSE avait reçu de Rome de vastes établissements, un capitolé, un sénat, qui se sont conservés jusqu'au moyen âge. A cette époque, malgré la puissance des comtes de Toulouse, qui avaient absorbé la souveraineté de toutes les contrées voisines, la municipalité toulousaine subsiste, et, tout en reconnaissant l'autorité du comte, conserve une sorte d'indépendance; elle est plutôt l'alliée de son seigneur que sa sujette. Nous la voyons, en effet, faire la guerre en son propre nom et sans la participation de son comte, conclure la paix comme le constate un acte mémorable de 1202. En cette année les consuls attaquent les seigneurs de Rabastans qui, se trouvant trop faibles pour soutenir la lutte, emploient la médiation du comte de Toulouse et obtiennent la paix par ses bons offices.

NARBONNE, qui avait reçu un si beau lustre sous l'administration romaine, avait conservé son gouvernement en passant sous l'empire des Sarrasins. Lorsque Pepin s'empara de cette ville, il lui laissa ses autorités municipales, qui continuèrent sans doute à régir les droits de la cité, car nous voyons un comte de Narbonne conclure avec les Génois un traité au nom de la commune et de tout le peuple de la ville.

NÎMES conserva aussi sa municipalité; parmi les titres nombreux qui constatent ce fait, nous citerons seulement un traité d'alliance conclu en 1213 entre les villes de Nîmes et d'Arles.

PÉRIGUEUX, plus qu'aucune autre ville, jalouse de conserver une administration qui était pour elle une garantie d'indépendance, luttait contre les comtes pour garder ses consuls, le gouvernement de la cité et l'exercice de

la haute et basse justice. « Comme la cité est libre et » n'est sujette à la juridiction de personne, ce sera à la » volonté des consuls que l'armée de l'universalité mar- » chera. » Périgueux relevait immédiatement de la couronne. Les consuls, qui portaient le titre de citoyens-seigneurs, rendaient l'hommage au roi dans les mêmes termes que les grands feudataires de la couronne.

MARSEILLE, puissante république au commencement de notre ère, quoique bien déchue au moyen âge, avait conservé des vestiges de sa grandeur commerciale; elle transportait encore des marchandises dans le nord de la France : cette activité commerciale était due surtout à son administration municipale, qui faisait des traités de commerce avec Gaëte, Pise, Gênes, etc.

METZ, l'un des trois évêchés de Lorraine qui relevaient immédiatement de la couronne impériale d'Allemagne, avait pour souverain réel son évêque, qui lui laissa sa municipalité; seulement les titres des officiers municipaux furent changés; au lieu de s'appeler consuls, duumvirs, etc., ils furent nommés échevins, mot germanique fréquemment employé dans les contrées du Nord pour désigner les autorités locales. Vers l'an 1180, Metz reçut de son évêque Bertram des institutions qui méritent d'être connues. « Le maître échevin, y était-il dit, ne sera plus, comme par le passé, élu à vie par le clergé et par le peuple, mais annuellement par le prince et cinq abbés nobles, ou par les bourgeois libres de la ville. Le fonctionnaire élu rend hommage à l'évêque et prête serment de fidélité. Dans chaque paroisse il y aura un tribunal (*institut des amanes*), devant lequel toutes les transactions relatives aux ventes ou aux

achats, ou à d'autres opérations importantes, seront, sinon rédigées, du moins renfermées et déposées dans une armoire dont la clef est confiée à deux honorables bourgeois. Ce sont ces documents qu'on doit consulter comme preuves dans les affaires judiciaires; et, quand ils sont insuffisants, l'on y ajoute le serment, mais jamais le combat. »

PARIS, établi capitale de la France sous la première et la troisième race, quoique administré par des officiers, conserva cependant de nombreux vestiges de son droit de cité; et ses prévôts des marchands d'eau (nom des administrateurs municipaux), qui imposaient des droits sur les marchandises, vendaient les biens communaux, les cens, etc., virent les droits de la cité respectés par Hugues Capet, qui ne respectait pas ceux de la royauté. Cette magistrature étendit singulièrement ses attributions dans les moments de troubles. Nous la verrons, dans les calamités qui suivirent la captivité du roi Jean, prendre un déplorable ascendant sur l'autorité souveraine et mériter, par ses excès, pendant les troubles qui signalèrent le règne du malheureux Charles VI, d'être détruite. Une aussi grande ville que Paris ne pouvant demeurer longtemps sans officiers municipaux, les rois en établirent qui furent entièrement sous leur dépendance, et ne conservèrent plus rien de cette sorte de souveraineté que ceux du moyen âge possédaient (1).

(1) Beaucoup d'autres villes étaient placées sous le régime des municipalités; comme il serait fastidieux d'entrer dans le détail des droits que chacune possédait, nous nous contentons de citer celles qui avaient ce privilège: Agde, Amiens, Angoulême, Auch, Auxonne, Autun, Auxerre, Bay, Bayeux, Beauvais, Besançon, Bordeaux, Boulogne,

§ II. *De l'état des villes qui, sans être ni municipalités ni communes, possédaient cependant des privilèges spéciaux.*

Nous voyons au moyen âge un grand nombre de villes soumises à l'administration d'officiers royaux qui, n'ayant d'autres lois que leur volonté, rendirent leur joug insupportable par leurs vexations continuelles et l'aggravation arbitraire des charges publiques. La nécessité de sortir d'un pareil état détermina des mouvements dans les cités, qui adressèrent de vives réclamations à la royauté, pour faire cesser la lutte et ramener un peu de calme parmi les populations agitées. Tout en refusant des chartes communales plus nuisibles qu'utiles à ceux qui les possédèrent, les rois préférèrent accorder des constitutions qui, laissant l'administration de la ville entre les mains des officiers royaux, réglaient l'exercice de leur charge selon les besoins des localités. Pour faire comprendre ce genre d'administration, nous nous contenterons de donner deux villes pour exemple.

Orléans, l'une des principales villes du duché de France, fut longtemps administrée par des officiers, des ducs, dont le despotisme insupportable excita de fréquentes séditions. Pour ramener enfin l'harmonie dans la cité, il intervint une série d'actes royaux de Henri I^{er} jusqu'à Philippe-le-Hardi, qui placèrent cette ville sous

Bourges, Cahors, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Chalon-sur-Saône, Chartres, Clermont, Die, Embrun, Evreux, Langres, Laon, Limoges, Lyon, Mâcon, Maguelone, Le Mans, Meaux, Nantes, Nevers, Noyon, Orange, Poitiers, Le Puy, Rennes, Rouen, Sées, Senlis, Sens, Strasbourg, Téroouenne, Toul, Tours, Tournay, Trois-Châteaux, Troyes, Uzès, Vence, Verdun, Vienne.

un régime particulier, réglèrent l'exercice du pouvoir et abolirent certains usages abusifs introduits par les officiers royaux. Ce n'était pas une charte communale, puisque la ville ne nommait pas ses administrateurs et qu'elle ne se gouvernait pas à son gré; mais les concessions particulières, les règlements imposés aux agents du roi, règlements dont l'évêque, chef du peuple, avait la garde, plaçaient la ville sous un régime particulier.

Quelques-uns de ces règlements furent assez généraux pour pouvoir s'appliquer à un grand nombre de communes; tel est celui qui fut donné à Lorris, en Gâtinais, qu'on put regarder comme une véritable constitution communale dont l'exécution était confiée aux officiers royaux. Tout y était réglé : la police, le droit de guerre, le commerce, les impôts, la justice. Ces règlements offraient une grande garantie contre l'arbitraire qui est tant à craindre.

§ III. *Des communes.*

Il y avait pour les villes un troisième régime plus souvent rappelé que les précédents, qui formait une république dans l'Etat et plaçait les cités sur la même ligne que les grands feudataires de la couronne; c'est la commune, grand mot qui remua tout le moyen âge et qui, après avoir produit une effervescence délirante, finit par s'effacer et n'être plus connu dans son sens primitif. Avant d'entrer dans l'histoire particulière des communes, il faut remonter à leur origine, les caractériser complètement et montrer comment elles périrent.

« Toutes les révolutions modernes, dit M. Augustin Thierry, prennent leur source dans un débat entre le

peuple et la puissance royale : celle des communes, au **xii^e** siècle, ne pouvait avoir ce caractère. Il y avait alors peu de villes qui appartenissent au roi ; la plupart des bourgs étaient la propriété des barons ou des églises, et les villes métropolitaines se trouvaient, en totalité ou en partie, sous la seigneurie de leurs évêques. Quelquefois un seigneur laïque, maître de l'ancienne citadelle et du quartier voisin, disputait au prélat la suzeraineté et le gouvernement du reste de la ville ; quelquefois le roi avait une tour où son prévôt se cantonnait militairement pour lever sur les bourgeois certains subsides en sus des tailles que l'évêque et le seigneur laïque exigeaient chacun de son côté. L'insurrection d'un des quartiers de la ville trouvait souvent un appui dans le seigneur du quartier voisin ; et si la population tout entière s'associait en corps politique, il était rare qu'un des seigneurs, gagné par des offres d'argent, ne confirmât pas cette révolte. C'est ainsi que la commune d'Auxerre s'établit du consentement du comte, malgré l'évêque, et qu'à Amiens l'évêque se rangea, contre le comte, du côté de la bourgeoisie. Dans le midi de la France actuelle, pays situé alors en dehors du royaume, les évêques se montrèrent amis des libertés bourgeoises et protecteurs des communes ; mais, dans la France proprement dite, en Bourgogne et en Flandre, tantôt protégés par les rois, tantôt seuls, à l'aide des armes et de l'anathème, ils soutinrent contre les communes une guerre qui ne se termina qu'après trois siècles, qu'après la ruine simultanée des droits politiques des villes et des privilèges seigneuriaux.

» Cette différence remarquable provient de ce que,

dans le midi de la Gaule, où la conquête franque ne pénétra jamais à fond, l'autorité temporelle des évêques avait moins que dans le nord perdu son caractère de magistrature, pour s'assimiler au pouvoir des barons ou gens de la race conquérante. A mesure que l'on approchait du Rhin, l'on trouvait des traces de l'invasion germanique plus visiblement marquées. L'abus de la force était plus grand, le pouvoir seigneurial plus despotique; tout homme qui ne pouvait pas se dire chevalier était traité en serf, et ce titre humiliant était celui dont les évêques, du haut de leurs palais crénelés, qualifiaient les habitants des villes métropolitaines. Mais cette dénomination exprimait en général une prétention plutôt qu'un fait; et les bourgeois, par leurs fréquentes émeutes, par leurs ligues défensives, prouvaient que le servage des campagnes n'était pas fait pour les villes. De temporaires qu'elles étaient d'abord, ces associations de défense mutuelle, *communions* ou *communes*, comme on les appelait, devinrent permanentes. On s'avisa de les garantir par une organisation administrative et judiciaire, et la révolution fut accomplie. « Commun, dit un auteur ecclésiastique du ^{xii}^e siècle, est un most nouveau et » détestable, et voici ce que on entend par ce mot : les » gens taillables ne paient plus qu'une fois l'an à leur » seigneur la rente qu'ils lui doivent; s'ils commettent » quelque délit, ils en sont quittes pour une amende lé- » galement fixée; et, quant aux levées d'argent qu'on » a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont entièrement » exempts. »

Envisager les chartes communales uniquement comme un traité de pacification entre une ville et la royauté ou

un grand seigneur, c'est, croyons-nous, restreindre beaucoup trop la signification de ces chartes, qui furent quelquefois un code complet, une constitution entière destinée à régler l'intérieur et l'extérieur de la ville, comme on peut le constater spécialement par la constitution communale de Laon.

Ces constitutions, très péniblement obtenues, périrent bientôt par suite de l'anarchie dans laquelle elles jetèrent les villes. En faisant l'histoire des communes de certaines villes, nous mettrons ce fait au grand jour : il fallut souvent recourir à la force pour faire rentrer les communes dans l'ordre, en les privant de leurs chartes. Quelques villes cependant, comprenant l'état d'anarchie dans lequel leurs chartes prétendues tutélaires les avaient jetées, recoururent d'elles-mêmes au remède et demandèrent comme un bienfait d'être délivrées d'une funeste faveur. En 1320, la ville de Meulan adressa une requête au comte d'Evreux, Philippe-le-Bon, le suppliant de la délivrer de sa charte communale. La ville de Soissons fit la même demande à Charles-le-Bel, qui accepta le gouvernement de la ville et nomma un prévôt pour l'administrer en son nom.

Telle fut la fin d'un grand nombre de chartes communales; l'excès du mal détermina les citoyens à repousser avec horreur un privilège qu'ils avaient conquis les armes à la main.

Il n'y a rien de plus curieux, de plus intéressant et en même temps de plus déplorable que l'institution des communes, leur administration et leur destruction. Malgré l'intérêt que présenterait l'histoire de chacune des chartes communales, on comprend qu'il serait extrêmement fas-

tidieux de la donner ici. Nous nous contenterons d'en citer trois principales qui résumeront en elles toute l'agitation produite par cette cause.

COMMUNE DE LAON. La ville de Laon reconnaissait son évêque pour son seigneur suzerain et son protecteur contre les grands seigneurs du voisinage. Ceux-ci profitèrent de la vacance du siège pendant deux ans pour exercer à main armée un brigandage révoltant décoré du nom de guerre. Les rues de la ville n'offrirent plus de sécurité, personne n'osait sortir de sa maison pendant la nuit de peur d'être arrêté, volé ou tué ; même en plein midi, on était loin d'être rassuré. Les bourgeois, excités par l'exemple des seigneurs, s'unirent pour exercer les plus odieuses vexations sur une classe de citoyens qu'ils regardaient comme bien inférieure à eux, je veux dire les bons habitants des campagnes, qu'ils emprisonnaient pour les contraindre à racheter leur liberté au poids de l'or.

Le siège épiscopal, trop longtemps demeuré vacant, fut enfin pourvu d'un pasteur. Pour remédier au mal, il eût fallu un évêque rempli des vertus évangéliques, doué de la mansuétude et de la force ; mais, à cette époque, les sièges épiscopaux étant quelquefois la récompense des services rendus non à l'Eglise, mais aux grands, l'intrigue fit élever sur le siège de Laon un Normand, compagnon de Guillaume-le-Conquérant dans la conquête de l'Angleterre. Le nouvel évêque portait autour de lui une atmosphère tellement mondaine et guerrière, que tous ceux qui l'environnaient en étaient imprégnés ; on ne parlait dans sa société que de combats, de chasse, d'armes, de chevaux et de chiens ; quant aux choses religieuses, on ne s'en occupait guère. A peine l'évêque se montra-t-il un instant

au milieu de son peuple pour prendre possession de son siège et en apprécier les revenus; il retourna bientôt en Angleterre auprès de son roi Guillaume. Le peuple profita de son absence pour demander une charte communale semblable à celle que possédaient quelques cités voisines. Cédant à la nécessité, le clergé et les chevaliers octroyèrent enfin la charte sollicitée avec menace. A son retour d'Angleterre, l'évêque Gaudry, se voyant dépouillé d'une partie de son autorité temporelle, sembla accepter de bon cœur la soustraction qui avait été faite à son pouvoir; mais, tout en se conduisant comme s'il avait eu pour la charte communale le plus profond respect, il travailla sourdement à sa destruction. Instruit que le roi Louis-le-Gros, tenté par les échevins à l'aide du brillant appât de l'or, paraissant pencher en leur faveur, sachant d'ailleurs que celui qui offrirait le plus aurait le roi pour lui, Gaudry, ne voulant pas marchander la faveur qu'il désirait, offrit une somme si forte que le roi, sous prétexte d'aller solenniser les fêtes de Pâques à Laon, se rendit dans cette ville le jour du Jeudi-Saint, ayant à sa suite une nombreuse escorte capable de faire respecter l'arrêt qu'il se proposait de rendre contre la charte communale. L'évêque n'était cependant pas sans inquiétude sur les dispositions du roi, et sachant que le peuple allait faire de grands efforts auprès du monarque en faveur de la constitution, il s'empara de sa personne pour empêcher les réclamations de parvenir jusqu'à lui. Il ne parut pas à l'église le jour du Jeudi-Saint, malgré les fonctions pontificales qu'il avait à y remplir.

Les magistrats municipaux, n'ignorant pas ce qui se tramait contre eux, après avoir fait de vains efforts pour

parvenir jusqu'au roi, s'adressèrent ensuite à ses officiers et leur offrirent quatre cents livres d'argent, disposés à donner davantage pour sauver leur charte communale. L'évêque, se voyant débordé, offrit sept cents livres, qu'il n'avait pas, il est vrai, mais qu'il se proposait de tirer sur le peuple, qui deviendrait ainsi doublement victime de ses efforts pour la conservation de la charte. Le roi, sans doute persuadé de la nécessité d'en finir avec la commune et l'anarchie de Laon (car nous ne pouvons nous persuader qu'il ait cédé uniquement aux offres d'argent), fit publier à son de trompe que la charte communale était annulée, et ordonna aux officiers municipaux de cesser leurs fonctions, de lui remettre le sceau et la bannière de la ville, et défendit de sonner le beffroi pour la convocation des audiences.

A cette nouvelle, les boutiques se ferment, les rassemblements commencent; le roi épouvanté se fortifie dans le palais épiscopal, muni d'ailleurs de bonnes murailles, et, ne s'y croyant pas encore en sûreté, il quitte la ville le Samedi-Saint. Cependant les meneurs se réunissent en concilia-bules, discutent les moyens de sauver la charte communale, et s'arrêtent au plus abominable des projets, celui de tuer l'évêque et toutes les personnes qui avaient pris part à la destruction de la Constitution : quarante personnes s'engagent par serment à exécuter cet horrible complot. Un archidiacre, issu des derniers rangs du peuple et ayant conservé tous les sentiments démocratiques, fut initié à tous les projets de ses concitoyens; il connut tous les détails du complot, et en prévint l'évêque : « Fi donc ! répondit le prélat, moi mourir de la main de » pareilles gens ! » Malgré cette bravoure apparente, l'é-

vêque n'était pas sans crainte; il n'osa aller à matines le jour de Pâques. Contrairement aux avis qui lui avaient été donnés, il voulut suivre la procession qui devait se rendre au baptistère, prenant seulement la précaution de se faire suivre de ses gens, prêts à le défendre au moindre mouvement. Il n'y eut aucun tumulte ce jour-là; on fit seulement retentir à ses oreilles le mot de *commune! commune!* Le lendemain, la procession se dirigea vers l'abbaye de Saint-Victor; l'évêque la suivit, il ne lui arriva encore aucun mal.

Cependant l'émeute grondait plus fort; les personnes qu'on savait tenir à l'évêque furent insultées, et leurs maisons dévastées. On accourut à l'évêché prévenir l'évêque, qui se contenta de répondre : « Que voulez-vous » que fassent ces bonnes gens avec leur émeute? Si Jean, » mon noir, s'amusait à tirer par le nez les plus redou- » tables d'entre eux, les pauvres diables n'oseraient gro- » gner. Je les ai bien obligés à renoncer à ce qu'ils appe- » laient leur commune; je n'aurai pas plus de peine à les » faire se tenir en repos. »

L'évêque crut cependant devoir prendre quelques mesures de police; il appela, le jeudi de Pâques, l'archidiaque Gauthier et lui prescrivit de mettre un terme à ce désordre. Tout à coup, un cri effroyable retentit dans toutes les rues : *Commune! commune!* répète-t-on de toutes parts, et à ce cri le peuple, armé de lances, de bâtons, de coutelas, investit le palais épiscopal, envahit l'Eglise, y commet les plus horribles profanations. Les nobles accourent pour défendre la maison de Dieu; ils tombent sous les coups d'une populace en délire. Le palais épiscopal, après quelques instants de résistance,

cède enfin ; le peuple se précipite en furieux et demande à grands cris l'évêque qui, s'étant revêtu de l'habit d'un domestique, s'était retiré à la cave et fait renfermer dans un énorme foudre. « Où est-il le traître, le coquin ? » s'écrie le peuple en parcourant l'évêché. Les recherches ayant été inutiles, il saisit un domestique, le met à la torture et lui arrache enfin le secret.

Au moment où la populace se ruait vers la cave, accourt Thiégaud, l'homme le plus brutal du pays, préposé par Enguerrand de Coucy au péage d'un pont, et qui, à cause de sa barbarie, avait mérité le surnom d'Isengrin, c'est-à-dire loup, titre dont l'évêque de Laon se plaisait à le décorer. Il ouvrit lui-même le couvercle du tonneau où l'évêque était renfermé. « Y a-t-il quelqu'un ? cria » Thiégaud, en frappant un grand coup de bâton. — » C'est un malheureux prisonnier, répondit l'évêque » d'une voix tremblante. — Ah ! ah ! dit le serf de Saint- » Vincent, c'est donc vous, messire Isengrin, qui êtes » blotti dans ce tonneau. » Thiégaud le saisit aussitôt par les cheveux et le tire de sa cachette ; on le traîne dans la rue. Le malheureux évêque demande en vain grâce au peuple, promet tout pour avoir la vie sauve, sollicite comme une faveur d'abdiquer et de quitter la ville à l'instant même. On lui répond par un coup de hache d'armes ; et comme il respirait encore, un second coup l'acheva. Thiégaud, voyant briller l'anneau pastoral, coupa le doigt pour prendre plus facilement ce bijou. Tout le corps fut à l'instant dépouillé, et le cadavre tout nu fut poussé dans un coin ; tous les passants ramassaient une pierre ou de la boue pour la lui jeter et l'insulter après sa mort.

Après cette première victoire, le peuple tourna ses armes contre les amis de l'évêque, qu'il jugeait ennemis de la Constitution; tous ceux qui furent saisis furent impitoyablement sacrifiés. Heureux ceux qui avaient pu prendre la fuite! ils en étaient quittes pour le pillage et la destruction de leurs hôtels; et comme le marteau et la pioche n'allaient pas assez vite au gré des démolisseurs, on mit le feu aux plus basses maisons; l'incendie se communiqua à la cathédrale, qui fut presque entièrement détruite.

L'archidiacre Anselme obtint, par son crédit populaire, l'autorisation d'enlever le cadavre de l'évêque et de le porter au cimetière commun; il le couvrit d'un drap, le fit enlever et transporter au champ des morts par ses domestiques. Le prélat eut pour cortège la populace, qui ne cessa de pousser ses vociférations et de répéter ses outrages. Une fosse avait été creusée, où l'évêque fut jeté sans cérémonie religieuse, comme l'eût été le plus vil mécréant.

Dans l'enivrement de sa victoire, la populace avait poussé des cris de joie; mais, lorsque le sang eut cessé de bouillonner, qu'elle put réfléchir sur les conséquences de sa révolte, il lui sembla déjà voir l'armée royale aux portes de Laon, prête à tirer une juste vengeance de ses forfaits. Les fortes têtes du parti, cherchant un appui contre la royauté, jetèrent les yeux sur un homme du voisinage, fameux par ses brigandages, ses vols et ses meurtres; ses exploits criminels, objet de la conversation du pays, faisaient peur aux plus intrépides; ce personnage redoutable était Thomas de Marles, fils d'Enguerand de Coucy.

Thomas, le grand seigneur par excellence, aux yeux duquel le peuple était à peine digne de ses coups, recherché comme protecteur par la populace de Laon, se hâta d'accepter cette mission et entra dans la ville tout bardé de fer, suivi de nombreux chevaliers armés comme lui, et fut reçu au milieu des vivats de la multitude. Lorsque le seigneur de Marles eut examiné avec soin la ville, qu'il eut compté le nombre de ses guerriers, qu'il eut apprécié l'appui qu'il pouvait trouver dans les habitants, il jugea la défense de la place impossible; et, comme il était dangereux de l'avouer à la multitude, il déclara qu'il avait besoin de se retirer dans son château pour y faire de nouveaux préparatifs et prendre de nouvelles résolutions, engageant les chefs populaires à venir le trouver. Lorsqu'ils s'y furent rendus, Thomas leur parla ainsi : « Laon est la tête du royaume; c'est une ville » qui ne peut tenir contre le roi; si vous redoutez la » puissance royale, suivez-moi dans ma seigneurie; je » vous défendrai selon mon pouvoir, comme un patron » et un ami. Voyez donc si vous voulez me suivre. »

Quoique ce conseil eût jeté la consternation dans la ville de Laon, il fut cependant suivi, parce que c'était le seul moyen de salut. On vit de longues files de bourgeois, chargés de ce qu'ils avaient de plus précieux, se rendant, les uns à Marles, les autres à Coucy; quelques-uns se cachèrent dans le monastère de Saint-Vincent de Laon, en sorte qu'il ne resta pas une âme vivante dans la ville. Les paysans du voisinage y accoururent et enlevèrent ce qu'ils purent transporter. Thomas de Marles, le protecteur des rebelles, y envoya ses furets, habiles à découvrir ce qui était le mieux caché; et en effet, quoique

arrivés les derniers, ils emportèrent encore un très riche butin.

La noblesse de Laon, qui avait été obligée de prendre la fuite quelque temps auparavant, rentra triomphante, disposée à venger l'incendie de ses palais et la mort de ses membres les plus distingués. Elle se rendit à Saint-Vincent et exigea, par la violence et la torture, que les bourgeois qui y étaient cachés lui fussent livrés. Le sang coula, et de farouches représailles ensanglantèrent de nouveau la ville.

Le bruit de l'assassinat de l'évêque de Laon s'étant répandu rapidement dans toute la province et y ayant jeté la consternation, à l'instant même un concile fut convoqué par le métropolitain; on y excommunia les coupables en prononçant contre eux les plus terribles imprécations, et tous les seigneurs chrétiens furent appelés à venger l'Eglise contre les criminels et leurs auteurs. Tous les chevaliers du voisinage s'armèrent; Enguerrand de Coucy lui-même prit les armes contre Thomas de Marles, son fils. Le roi accourut et vint mettre le siège devant Crécy. Thomas de Marles fut bientôt réduit à demander grâce; il obtint son pardon en donnant une forte rançon et en livrant les rebelles, qui furent mis à mort et dont les cadavres furent laissés sans sépulture.

L'armée triomphante entra ensuite dans Laon, où les deux partis continuaient à s'attaquer avec violence. Le roi tenta de les réconcilier, en engageant les nobles au pardon et en déterminant le peuple à se soumettre et à faire amende honorable. Pour que la réparation fût complète, il y eut une grande cérémonie religieuse ex-

piatoire; l'archevêque de Reims monta en chaire et fit couler les larmes en retraçant vivement les malheurs et le crime de la ville.

Voilà la première partie de l'histoire de la commune de Laon, histoire trop dramatique; une charte ainsi ensanglantée coûte beaucoup plus qu'elle ne vaut. Le peuple vaincu n'en demeura pas moins obstinément attaché à sa commune, et, malgré les maux qu'elle lui avait causés, il ne cessa d'en poursuivre le rétablissement. Il y eut encore du sang versé; les évêques, vaincus, rétablissaient la charte; appuyés ensuite par la royauté, ils la faisaient briser. La lutte continua ainsi avec des succès variés de part et d'autre; des trêves, des paix, des victoires et des défaites se succédèrent jusqu'à Philippe-de-Valois, qui usa de sa puissance royale pour anéantir définitivement l'ombre de la commune de Laon, encore l'effroi de l'ordre public sous son règne.

COMMUNE DE REIMS. — Reims, qui avait joui de bonne heure du droit de cité romaine, continua sous nos rois à choisir ses consuls et ses magistrats, chargés d'administrer la ville sous l'autorité des archevêques. Le bruit que faisait l'institution des communes ayant inspiré aux magistrats municipaux le désir de se rendre indépendants des archevêques, ils résolurent de profiter d'une circonstance favorable à ce dessein. Pendant les démêlés de Louis VII et d'Innocent II, le siège de Reims, devenu veuf, demeura plusieurs années sans pasteur. Les magistrats maintenus par l'autorité épiscopale, obligés alors de se soumettre à un archidiacre, voulurent secouer totalement le joug du clergé, et le peuple, excité par de sourdes agitations, se souleva aux cris séditeux de : *Commune! commune!* Saint

Bernard, qui avait mesuré la profondeur du mal, fut si effrayé du résultat, qu'il écrivit au Pape pour le conjurer de se réconcilier avec le roi et de pourvoir les églises des pasteurs dont elles étaient veuves depuis trop longtemps.

La cour de Rome, réconciliée avec la cour de France, s'effraya de voir nos sièges épiscopaux privés par l'émeute de la plus grande partie de leurs droits, et conjura le roi Louis de défendre nos églises contre les rebelles. Louis ordonna à son frère Henri de France de faire rentrer la commune de Reims dans les limites que cette municipalité avait auparavant. La tentative de l'archevêque ayant été sans succès, et la voie pacifique de la négociation n'ayant pas réussi, Henri appela à son secours son frère Louis VII, qui se présenta à Reims plutôt comme juge et pacificateur entre les deux partis que comme souverain. Après un mûr examen des titres présentés par la commune, titres apocryphes qu'on faisait remonter jusqu'à saint Remi, le roi déclara les prétentions de l'archevêque entièrement légitimes et prononça la destruction de la charte de commune. Lorsque cet édit eut été publié dans la ville, une grande agitation se manifesta parmi le peuple, et un grand nombre de bourgeois quittèrent Reims pour aller chercher un asile ailleurs. Dans un premier mouvement de cette colère dont il n'était pas maître, Louis-le-Jeune fit abattre cinquante maisons des habitants les plus séditieux et quitta la ville, croyant y avoir rétabli l'ordre par la terreur. Mais le roi était à peine éloigné des murs de la place, que les bourgeois en fuite rentrèrent à Reims, soulevèrent de nouveau la populace, et, appliquant aux nobles la loi du talion, renversèrent un grand nombre des plus magnifiques hôtels.

Henri de France, se voyant sur le point d'être assiégé dans son palais, et ne pouvant plus guère compter sur l'appui du roi son frère, qui, après un coup de sauvage brutalité, l'avait délaissé sans appui au milieu d'un peuple devenu plus furieux par ses malheurs, recourut au comte de Flandre, qui arriva bientôt à la tête de 6,000 hommes. Les bourgeois, incapables de tenir tête à cette armée, sortirent de la ville après avoir détruit tous les vivres, et laissèrent le comte y entrer en triomphe : il fut obligé de quitter presque aussitôt cette place, pour ne pas voir ses compagnons d'armes périr de faim. Henri de France, obligé alors de faire sa paix avec ses sujets, céda à leurs exigences, et jura d'observer la charte communale, à condition qu'il lui serait payé 450 livres pour dommages et intérêts.

Loin d'être découragés par la malheureuse tentative de Henri de France, ses successeurs firent de grands efforts pour reconquérir les droits ravis à leur siège ; de là une lutte redoutable entre deux autorités qui se regardaient comme souveraines. Au commencement de l'an 1255, la municipalité de Reims contracta un emprunt dont les rentes furent payées par un impôt spécial qui fut la source de graves dissensions. De temps immémorial les archevêques recevant le dixième de tous les impôts perçus dans la ville, le prélat placé alors sur le siège de Reims réclama son droit sur le nouvel impôt, et comme les habitants refusaient d'accéder à sa demande, il fit des préparatifs de défense à son château placé à la Porte-de-Mars, annonçant ainsi que si la ville ne voulait lui faire justice de gré, il l'obtiendrait de force. Transporté de colère à la vue des travailleurs, le peuple se rua sur eux,

les dispersa et brisa leurs instruments de travail. Les soldats de l'archevêque, qui avaient vainement tenté de contenir la multitude, se trouvant trop faibles contre elle, cherchèrent un refuge derrière les murailles du château. La populace animée par son premier succès, ne voulant pas laisser sa victoire incomplète, vola à la grande église, où se trouvaient gardés les énormes machines de guerre, les pierriers, les mangonneaux, etc..., les traîna à grand'peine jusqu'au pied des murailles de la forteresse épiscopale, appliqua les échelles et commença l'attaque avec furie. Mais, soit inhabileté des assaillants, soit talent et courage des assiégés, la place ne put être emportée d'assaut, et il fallut convertir le siège en blocus : à ce dessein, les rues sont dépavées et les pierres sont disposées autour du château ; les énormes blocs qui servaient à la construction de la cathédrale y sont aussi transportés ; enfin l'on forme une contre-muraille assez forte pour ne pouvoir être forcée par les assiégés.

Henri de Braine, archevêque de Reims, alors absent de sa ville archiépiscopale, faisait une visite métropolitaine pour engager les évêques, ses suffragants, à résister courageusement à toutes les demandes de communes. Pendant qu'il était occupé de cette espèce de croisade contre les nouvelles institutions, son chapitre, privé de son chef, se trouvait dans la plus vive anxiété ; les chanoines se répandaient au milieu de la multitude irritée pour la calmer, essayant de faire naître des doutes dans les esprits sur la légitimité de leurs droits : « Prenez » garde, disaient-ils, vos privilèges ne sont pas aussi » clairs que vous le pensez ; peut-être vous abusez- » vous sur vos intérêts, et auriez-vous dû réfléchir

» mûrement avant d'entreprendre ce que vous faites ? »

Ces paroles timides produisant peu d'effet sur les esprits, les chanoines résolurent de porter leur cause au pied du Vicaire de Jésus-Christ, dont le nom était alors si vénéré. Grégoire IX, pape régnant, zélé défenseur des privilèges ecclésiastiques, déclara la commune de Reims nulle de plein droit, et donna un rescrit qui autorisait les chanoines à faire comparaître les magistrats municipaux par-devant leur tribunal. Ce rescrit, signifié aux magistrats les trouva sourds; ils ne se laissèrent pas plus toucher par une sentence d'excommunication lancée contre eux que par une menace de guerre; ils y répondirent par une défense de rien vendre aux chanoines ni à leurs familiers. Exposés au danger de périr de faim, les chanoines sortirent tous de la ville et se retirèrent à Cormicy, prenant l'engagement solennel de ne rentrer à Reims qu'après avoir reçu une satisfaction convenable. Le Pape, instruit de tant de désordres, lança une sentence d'excommunication, non plus contre une classe de citoyens, mais contre la population tout entière.

Louis IX, devenu majeur, interposa son autorité, condamna les bourgeois à rebâtir toutes les maisons détruites pendant les troubles, à réparer celles qui avaient été endommagées, et à détruire de leurs mains les fortifications qu'ils avaient élevées contre les archevêques. Pour imposer davantage à la multitude et lui faire désavouer ses excès, on ordonna une grande cérémonie religieuse en expiation des insultes faites au clergé, dans laquelle il y eut aussi des discours contre les communes et des panégyriques en l'honneur des victimes de la rébellion. Enfin, pour raffermir solidement le pouvoir des archevêques,

saint Louis déclara qu'aucun nouvel impôt ne serait établi dans la ville sans leur consentement, et condamna la municipalité à payer au premier pasteur dix mille livres parisis en réparation des pertes qu'il avait essuyées. Le saint roi fit en même temps contracter au prélat l'engagement de traiter les bourgeois avec une bonté toute paternelle. A ces conditions la paix se fit; les privilèges de la ville de Reims ne furent pas alors abolis; mais ils succombèrent au ^{xiv}^e siècle, lorsque la puissance royale absorba toute autorité.

COMMUNE DE VÉZELAY. — Vézelay, petite ville située à huit lieues d'Auxerre et à vingt de Nevers, joua un rôle important au moyen âge. La souveraineté temporelle de cette bourgade appartenait à son abbaye de Sainte-Marie-Madeleine, ce qui excita souvent la jalousie des comtes de Nevers qui tentèrent plusieurs fois d'y susciter des troubles. La ville n'avait cédé que difficilement à leurs efforts, lorsqu'un étranger, tête méridionale, imagination ardente, pleine des idées de liberté, vint se fixer à Vézelay, poussa au désordre ses nouveaux concitoyens qui, enhardis par ses déclamations, se mirent à dévaster les propriétés de l'abbaye. Un habitant ayant été puni pour ses méfaits, le peuple commença à s'agiter et demanda protection au comte de Nevers; celui-ci aussitôt promit son appui à l'insurrection.

L'abbé de Vézelay, instruit de ces menées, s'efforça à son tour de détruire les fâcheuses impressions qu'elles avaient produites, et, ayant réuni les principaux citoyens, leur adressa des paroles toutes paternelles, qui furent sans effet sur des esprits prévenus. La multitude se soulève, se crée des consuls et appelle le comte de Nevers,

qui se hâta de jurer la nouvelle commune et s'engage à la défendre.

L'abbé Pons ne pouvant, sans manquer au devoir de sa charge, abandonner les droits de sa maison, et se voyant dans l'impuissance de les défendre par la force, quitta son abbaye, se retira à Cluny et fit porter par le légat du Pape une sentence d'excommunication contre la ville de Vézelay. Un prêtre dévoué apporta cette sentence dans la ville, profita d'un moment où la place publique était déserte, en fit lecture, et prononça les plus terribles anathèmes contre ceux qui osaient désobéir à la sainte Eglise. Aussitôt après avoir prononcé les dernières paroles, il fendit la foule qui s'amoncelait autour de lui, se sauva à l'église de la bourgade, se prosterna au pied de l'autel, et, comme il n'y avait alors personne, il se hâta d'enlever les portes du temple saint et de couvrir l'entrée du lieu sacré de ronces et d'épines.

A peine instruite de ce qui venait de se passer, la multitude, après s'être portée à la maison de Dieu, en avoir reposé les portes, courut à l'abbaye, en enfonça l'entrée et parvint jusqu'au lieu où se tenait le prieur qui gouvernait la maison en l'absence de l'abbé. On voulait le contraindre à jurer la commune et à lever l'excommunication; mais il montra qu'il n'avait aucun pouvoir ni pour l'un ni pour l'autre, et sut, par sa prudence, faire écouler la foule, qui députa aussitôt vers le comte de Nevers pour le conjurer de faire lever la sentence flétrissante dont la ville était atteinte. Le comte répondit : « Je n'y puis absolument rien, et, s'il leur plaît, ils feront tous action contre moi. »

Les bourgeois s'acharnèrent alors contre les religieux,

les tourmentèrent tant, leur firent mener si dure vie, « que tout le corps des bourgeois, dit un chroniqueur, » depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, » avait besoin d'absolution. » Ils attaquaient les moines partout où ils les rencontraient. Le prieur se vit obligé d'aller conjurer le comte de Nevers, auteur de tout le mal, de protéger l'abbaye contre les mécréants : « Je » voudrais, répondit-il, que vous fussiez tous partis et » qu'il n'y eût plus de monastère à Vézelay. Pourquoi » votre abbé les a-t-il fait excommunier ? » Puis, arrachant un poil de la fourrure qui doublait son juste-au-corps, il continua en ces termes : « Quand toute la mon- » tagne de Vézelay devrait être abîmée dans un gouffre, » je ne donnerais pas cela pour l'empêcher. »

Les habitants convertirent l'église en dépôt d'armes, élevèrent deux tours destinées à commander le monastère, tellement que personne n'osa plus en sortir sans la permission des bourgeois ; ils en abattirent même la clôture, afin d'y pénétrer quand et comment ils le voudraient. Ces actes criminels eurent un long retentissement : on ne parlait dans toutes les provinces que des sacrilèges profanations de Vézelay, des tourments infligés aux moines de Sainte-Marie-Madeleine, obligés, assurait-on, de violer leur règle et de manger de la viande, après s'être passés de toute nourriture pendant plusieurs jours.

Il était impossible de laisser subsister plus longtemps cet état d'anarchie ; la cour de France, forcée d'intervenir, rendit un arrêt qui obligeait la ville à se soumettre à son abbé, et confiait au comte de Nevers l'exécution de cet arrêt.

Le comte de Nevers, cet infâme instigateur de la rébellion, non-seulement prit part au prononcé de ce jugement, mais se fit encore charger de l'exécution de la sentence qu'il espérait sans doute éluder. Voulant cependant montrer une sorte de zèle, il fit publier à son de trompe la sentence, en annonçant que tous les coupables qui n'auraient pas quitté le bourg dans les délais marqués, seraient saisis et jetés en prison. Il donna en secret l'avis à ses complices de se retirer dans les villes voisines, leur promettant de plus heureux jours. La plupart préférèrent chercher un asile au fond de forêts, laissant dans la ville leurs femmes et leurs enfants, qui ne furent pas inquiétés.

Cependant les moines, abandonnés à leurs propres forces, au lieu d'être remis en possession de tous leurs droits, se virent obligés d'armer leurs serviteurs et leurs colons pour protéger la ville, qu'ils parcoururent dans tous les sens, détruisant les pressoirs et les fours construits au détriment de ceux du monastère, abattant les hautes tours élevées en face de leurs habitations pour les dominer.

Le sort des habitants de Vézelay, retirés alors au fond des forêts, était extrêmement déplorable. Objet de l'anathème général, de ceux-là mêmes qui, auparavant, se déclaraient leurs amis; souvent dépourvus des choses nécessaires à la vie, les enlevant quelquefois les armes à la main, ils étaient devenus la terreur du pays; inquiets d'ailleurs sur le sort de leurs familles délaissées sans appui et sans protecteurs, ils résolurent de sortir d'une situation désespérante et de rentrer de vive force dans la ville. Ils croyaient que la place n'avait d'autres défenseurs

que les serfs et les colons des moines, gens peu aguerris, qu'il serait très facile de vaincre. Mais l'abbé, instruit de ce projet, avait pris à sa solde des hommes d'armes bien exercés. La tentative ayant échoué, les habitants de Vézelay, vaincus enfin par la misère, se soumirent entièrement à la sentence suivante, prononcée par le roi en conseil :

« Premièrement, les habitants du bourg et de la banlieue de Vézelay abjureront solennellement la ligue formée entre eux et avec le comte de Nevers ; ils livreront, selon leur pouvoir, tous les coupables de meurtres sur la personne des frères ou des serviteurs de l'abbaye ;

» Secondement, ils jureront sur l'autel et les reliques des Saints de demeurer à jamais fidèles à l'abbé Pons et à ses successeurs ; ils paieront loyalement à l'église de Sainte-Marie-Madeleine, à titre d'indemnité, une somme de 200,000 sous, et détruiront, dans un délai fixé à la fête de saint André, 30 novembre, les tours, murailles et enceintes dont ils ont fortifié leurs maisons ;

» Troisièmement, ils s'engageront par le même serment à exécuter les présentes conditions entièrement et de bonne foi, sans aucune fraude ni réserve. »

Ainsi finit (1155) la commune de Vézelay, qui avait donné lieu à une lutte si longue et si terrible entre l'abbaye et les habitants (1).

(1) Il y eut beaucoup d'autres villes qui obtinrent des chartes de communes qui ne furent pas, il est vrai, ensanglantées comme celles dont nous venons de parler ; nommons parmi celles-ci : Abbeville, vers 1100 ; Corbie, sous Louis VI ; Chaumont, en 1182 ; Roye et Dijon, en 1183 ; Cerny, Chamouille, Beaune, Chevy, Cortone, Verneuill, Bourg, Comin et Crespy, en 1184 ; Tournai, en 1185 ; Bois-

La commune, tant vantée aujourd'hui par bien des auteurs, parce qu'elle aurait eu une grande action sur le peuple, qu'elle aurait contribué à lui donner le sentiment de sa valeur, à le relever et à le faire sortir de la servitude, était un contre-sens politique. Il faut bien reconnaître que ces communes, ayant le droit de battre monnaie, possédant la souveraineté sous une monarchie sans puissance, formaient des Etats dans l'Etat, des républiques d'autant plus agitées, qu'elles étaient moins étendues et que les passions étaient plus basses. Les communes tombèrent dans de plus grands excès que certains seigneurs qui se faisaient voleurs de grand chemin, car le peuple, la populace souveraine, abandonnée sans frein à ses passions, n'étant point retenue par cette éducation qui se trouve toujours dans les classes supérieures, est nécessairement entraînée aux fureurs de la barbarie. Sous un gouvernement fort et régulier, la commune dut disparaître, et elle disparut en effet lorsque la royauté, devenue pleinement souveraine, domina tous les corps de l'Etat.

Commun en Gâtinais et Lorris, en 1186; Voisines, en 1187; Saint-André, près Mâcon; Montreuil et Pontoise, en 1188; Saint-Riquier, en 1189; Dimont, en 1190; les bourgs dépendants de l'église de Saint-Jean de Laon, en 1196; Cléry, en 1201; Pont-Audemer, en 1204; Ferrières, en 1205; Bray, en 1210; Athies, en 1212; Chaulny, en 1213; Crespy en Valois, en 1215; les bourgs dépendants de l'abbaye d'Aurigny, dans le diocèse de Laon, en 1216; Poissy, Triel, Saint-Léger, vers la même époque; Niort, en 1230; Aigues-Mortes, en 1246; Figeac, en 1318; Saint-Rome en Rouergue, en 1322; Compiègne, etc.

CHAPITRE IV.

Histoire des principaux fiefs de France.

Dans les Etats ramenés à une complète unité, lorsque tout dépend du pouvoir central, que la tête donne l'impulsion à toutes les parties, si l'on expose l'histoire du gouvernement central, de ses actes, de ses lois, des mesures qu'il a prises pour favoriser ou arrêter la marche de l'humanité, on embrasse tout ce qui concerne la nation. Mais lorsqu'un Etat est divisé en une multitude de souverainetés indépendantes, renfermant dans leur sein le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, ayant le droit de battre monnaie, de déclarer la guerre, de conduire et de gouverner le peuple à leur gré, reconnaissant à peine l'autorité nominale d'un pouvoir central, on ne peut se faire une idée exacte de la situation de cet Etat qu'en connaissant l'histoire de chacune des petites souverainetés qui le composent. Telle était précisément la France au moyen âge, couverte de seigneuries indépendantes, dont plusieurs refusaient de reconnaître la suzeraineté de la couronne. La France ne peut donc être connue que par l'histoire de chacun des grands fiefs. Sans doute, ce serait ennuyer le lecteur que de lui donner avec de longs détails l'histoire de chaque terre, tous les petits événements dont elle a été le théâtre, la connaissance de tous les

hommes qui l'ont gouvernée; mais, en dehors de ces détails fastidieux, on peut trouver dans les grands fiefs des événements remarquables, des hommes d'une originalité saisissante. C'est seulement lorsque le lecteur aura connu le gouvernement de chacune de ces souverainetés, et qu'il aura vu cette multitude de caractères singuliers, mélange de grandeur et de bassesse, de férocité et de douceur, d'immoralité et de piété profonde, qu'il pourra se former une idée exacte de notre pays au moyen âge.

C'est donc pour nous une nécessité de faire l'histoire particulière des principaux fiefs. En remontant à l'origine de chaque grand fief, en en suivant les différentes ramifications, en les montrant se perdant dans la royauté, nous saisirons en passant tous les traits saillants qui peuvent intéresser le lecteur. Quant aux événements importants qui sont survenus dans les provinces et qui intéressent la nation, nous nous contenterons de les indiquer ici, nous réservant de les exposer avec étendue dans le cours de l'histoire générale.

Dans l'histoire particulière des fiefs, que nous entreprenons d'écrire, il ne peut y avoir d'autre ordre que l'ordre géographique, parce que les provinces rapprochées les unes des autres, ayant entre elles des rapports plus habituels, les événements qui intéressent l'une ont souvent préoccupé l'autre et l'ont régulièrement entraînée à y prendre part. En rapprochant l'histoire de provinces en contact habituel, nous faciliterons au lecteur l'étude de cette importante partie de nos annales.

**§ I. Histoire des fiefs situés au sud-ouest de la France,
ou dans l'ancienne Aquitaine.**

I. Comté, puis royaume de Navarre, fondé en 860, réuni pour la dernière fois à la couronne en 1591. — Capitale : Pampelune.

Charlemagne, appelé en Espagne par les divisions des Maures, ayant soumis une partie de la Péninsule, réunit alors au vaste empire français la Navarre, qu'il divisa en deux parties qui reçurent chacune un gouverneur connu sous le nom de margrave, dont l'un s'établit à Jaca et l'autre à Pampelune. Mais à peine soumis, les Navarrais se révoltèrent et firent subir à l'arrière-garde du puissant roi la célèbre défaite de Roncevaux, tant chantée par les montagnards des Pyrénées. Charlemagne ne laissa pas cette rébellion impunie, et les Navarrais furent battus en plusieurs rencontres et définitivement soumis en 806. Comprimés par la crainte et aussi ramenés par la sage administration de Louis-le-Débonnaire, roi d'Aquitaine, les Navarrais, après être demeurés paisiblement soumis pendant le reste du règne de Charlemagne et le commencement de celui de son successeur, s'agitèrent lorsqu'ils virent les vastes provinces de l'empire français déchirées par les fils du faible monarque. Leur tentative de révolte fut comprimée par Aznar, comte de la Gascogne inférieure, qui éprouva cependant un échec considérable dans les gorges des Pyrénées, déjà si fatales aux plus vaillants guerriers français : malgré cet échec, la Navarre ne reconnut pas moins la domination de la France, jusqu'à la décomposition de l'empire français après la mort de Charles-le-Chauve. La Na-

varre s'établit alors en Etat indépendant, se constitua en royaume et reconnut pour son premier roi Garcie Ximénès. Le nouvel Etat cessa alors d'avoir des relations avec la France et fut à son égard comme un royaume absolument étranger, jusqu'à l'extinction de la famille des Aznar, qui ramena un prince français sur le trône de Navarre. Sanche VII, se voyant près de mourir, se choisit pour successeur son neveu, Thibaud IV, comte de Champagne, fils de sa sœur Blanche, qui fut couronné à Pampelune, en 1254, sous le nom de Thibaud I^{er}. C'est ainsi que la Navarre se rattacha à la France et en devint un fief.

Thibaud II (V de Champagne), qui succéda à son père, vit son oncle, le duc de Bretagne, réclamer la Navarre, se fondant sur un contrat matrimonial. Saint Louis, accepté par les deux parties comme arbitre de ce différend, conserva la Navarre dans la maison de Champagne, lui imposant toutefois l'obligation de payer à Jean, duc de Bretagne, une rente annuelle de 3,000 livres.

Thibaud II, ne laissant point d'enfants, transmit sa couronne à son frère Henri I^{er}, qui lui-même n'ayant eu qu'une fille de son mariage avec Blanche d'Artois, ordonna que Jeanne, sa fille, serait mariée en France; disposition qui amena des troubles en Navarre. Jeanne trouva dans Philippe-le-Hardi un protecteur puissant et généreux, qui arma en sa faveur et lui reconquit son royaume. Nous raconterons les circonstances de cette guerre dans l'histoire générale. Jeanne était une princesse de haut mérite. « Cette reine, dit Mézeray, tenait » tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles, » par le cœur, étant également belle, éloquente, géné-

» reuse et libérale. » Elle fonda, en 1304, le collège de Navarre et de Champagne dans l'Université de Paris.

Jeanne, qui, en épousant Philippe-le-Bel, apporta ses Etats à la couronne de France, laissa trois fils, Louis dit le Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Louis dit le Hutin, héritier des royaumes de France et de Navarre, laissa une fille nommée Jeanne, comme son aïeule, inhabile, il est vrai, à porter la couronne de France, qui ne tombe point en quenouille, mais très capable de succéder à son père, en Navarre, où les femmes pouvaient régner. Philippe-le-Long, successeur de Louis-le-Hutin, feignant d'abord de respecter les droits de Jeanne, se contenta du simple titre d'administrateur au nom de sa nièce; mais bientôt il intervint un infâme marché entre le roi de France et le comte de Bourgogne, Eudes IV, oncle maternel et tuteur de la jeune reine, qui céda la Navarre à la France pour une somme de 150,000 livres une fois payée et une rente annuelle de 15,000 livres. Il y avait cependant, dans cette vente d'une couronne, une clause favorable à la jeune victime : c'est que la Navarre lui serait rendue si Philippe mourait sans enfant mâle. Et, en effet, Philippe ne laissa pas de fils; mais la clause ne fut pas exécutée; Charles-le-Bel, qui lui succédait, sans se laisser arrêter par cette disposition du traité, s'empara de la Navarre et contraignit la reine Jeanne à se contenter de la rente de 15,000 livres.

1328). Philippe de Valois, en montant sur le trône, sentait la nécessité de se concilier Philippe d'Evreux, époux de Jeanne, dans un temps où l'Angleterre revendiquait la couronne de France et devenait extrêmement menaçante; il n'osa conserver la Navarre, et per-

mit à la reine Jeanne ainsi qu'au comte d'Evreux de se rendre à Pampelune pour s'y faire couronner. Avant d'accepter la nouvelle dynastie, la noblesse réunie pour la recevoir et lui prêter serment de fidélité imposa ses conditions : elle exigea du roi et de la reine un serment par lequel ils s'engageaient à ne faire battre monnaie qu'une seule fois pendant le cours de leur règne ; — à ne confier qu'à des indigènes la garde des forteresses ; — à n'aliéner et ne grever aucune partie du domaine royal ; — à remettre le gouvernement à leur fils aîné lorsqu'il aurait vingt-un ans accomplis. Pour donner une garantie à ces conditions pleines de défiance envers la nouvelle dynastie, le roi et la reine déclarèrent leurs sujets déliés du serment de fidélité, si l'une de ces conditions était violée. Et, afin que ce traité passé entre le souverain et ses sujets eût plus de force, on le soumit à l'agrément du roi de France, suzerain de la Navarre, qui le ratifia. Le gouvernement navarrais fut alors établi sur le modèle de celui de France ; il y eut un parlement à Pampelune à l'instar de celui de Paris.

Philippe d'Evreux, roi de Navarre, bientôt mêlé aux différends qui s'élevèrent entre le roi de France et celui d'Angleterre, se déclara l'ennemi implacable de celui-ci, à cause d'une discussion relative à une abbaye. Sur les confins de la Navarre et du duché de Guienne se trouvait une abbaye qui, bien que les souverains de Navarre l'eussent toujours regardée comme partie de leurs Etats, fut réclamée par le roi d'Angleterre, prétendant qu'elle était située sur le territoire du duché de Guienne. Philippe de Valois, accepté pour arbitre entre les deux monarques, ayant envoyé Jean de Vienne, archevêque de

Reims, pour examiner l'affaire sur les lieux et lui faire un rapport sur l'objet en litige, parvint à concilier le différend; mais comme il y avait un reste d'antipathie contre l'Angleterre au fond du cœur du roi de Navarre, lorsque la guerre éclata entre Edouard III et Philippe de Valois, Philippe d'Evreux embrassa chaleureusement la cause de ce dernier. Nous racontons ailleurs la part qu'il prit à cette guerre, qui tient une si grande place dans nos annales.

(1347). Jeanne eut pour successeur Charles II, dit le Mauvais, prince doué des plus brillantes qualités : il était éloquent, adroit, hardi, libéral; malheureusement une nature perverse lui fit employer au mal les heureux dons qu'il avait reçus du Créateur. Nous le verrons dans le cours de l'histoire générale prendre une part bien funeste à nos affaires et ajouter encore aux désastres causés par la captivité du roi Jean. Ses perfidies, ses trahisons, ses assassinats, attacheront toujours son nom au gibet de l'opinion publique dans l'impartiale histoire.

Après la triste part qu'il avait prise aux affaires de France, à la fin du règne de Jean-le-Bon et au commencement de celui de Charles V, Charles-le-Mauvais, contraint de retourner dans son royaume de Navarre, n'en sortit plus qu'à de longs intervalles et pour quelques instants. Dans la guerre barbare que se firent Henri de Transtamarre et Pierre-le-Cruel, le roi de Navarre promena son inquiétude d'un camp à l'autre, se déclarant tantôt pour celui-ci, tantôt pour celui-là. Les gouvernements de France et de Castille, fatigués de son alliance traîtreuse, le contraignirent enfin à demander sérieusement la paix. Ce méchant prince, livré à la plus crapuleuse

débauche, se faisait, pour ranimer ses forces épuisées et rendre un peu d'activité à ses passions, envelopper dans un linceul imbibé d'eau-de-vie. Un jour qu'il recherchait par ce moyen ses forces anéanties, un serviteur, soit imprudence, soit dessein prémédité, ayant approché un flambeau, le linge s'enflamma et son corps fut entièrement carbonisé. Les historiens de Navarre traitent cette anecdote de fable, et sont loin de juger leur souverain aussi défavorablement que le font tous nos auteurs. Ferraras dit même que ses bonnes qualités l'emportaient sur ses mauvaises : « Les Français l'ont surnommé le » Mauvais, ajoute cet historien, à cause des troubles qu'il » a fomentés dans leur pays. Si l'on envisage cependant » ses actions, on conviendra qu'il n'a pas été assez méchant pour mériter cette odieuse épithète. »

(1387). Charles III fut aussi vertueux que son père avait été méchant. Depuis longtemps il existait entre la France et la Navarre des différends relativement aux comtés de Champagne, de Blois et d'Evreux ; considérant que la paix est plus avantageuse aux peuples qu'une guerre même heureuse, Philippe consentit à abandonner les comtés, moyennant une indemnité de douze mille livres de rente. Les héritiers présomptifs de la couronne de Navarre, qui avaient porté jusqu'alors le titre de comtes de Champagne, prirent celui de princes de Viane.

(1425). Du mariage de Blanche, fille aînée de Charles III, qui porta la couronne de Navarre sur la tête de Jean II d'Aragon, naquit un fils à qui revenait le trône à la mort de sa mère, décédée en 1445. Mais Jean II, pour se conserver le pouvoir dont il avait joui pendant la vie de la reine, sa femme, suscita une guerre civile dans

laquelle intervint Louis XI, qui eut le malheur ou la honte de remettre entre les mains d'un père barbare ce jeune monarque, qu'on jeta dans une dure prison où il mourut l'année suivante sans laisser de postérité (1462).

Blanche, sœur et héritière de ce jeune prince, ayant encore été déshéritée par son père, qui lui substitua Eléonore, sa fille cadette, épouse du comte de Foix, fut livrée à cette méchante femme et mourut peu après empoisonnée. Eléonore ne posséda que vingt-quatre jours une couronne acquise par le crime. Son petit-fils n'ayant fait que passer, Catherine, sa sœur, porta la couronne de Navarre dans la maison d'Albret, d'où elle vint sur la tête d'Antoine de Bourbon, qui avait épousé Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Leur fils, Henri IV, roi de France, réunit la Navarre à la monarchie française en 1591.

II. Duché de Gascogne, fondé vers l'an 628, réuni au duché de Guienne en 1052. — Capitale : Bordeaux.

L'expression *Gascogne* est extrêmement complexe; elle a eu, à différentes époques, une plus ou moins grande étendue. Dans l'espace de temps assigné ci-dessus, elle comprenait principalement le territoire dont les villes les plus importantes étaient Mont-de-Marsan, Pau, Tarbes, Auch, Saint-Girons et Saint-Gaudens.

Nous voyons, dans l'histoire, un des chefs gascons prendre rang dès 628 parmi les races royales et mériter d'avoir pour gendre Caribert, frère du roi Dagobert, à qui l'on accorda pour apanage le royaume de Toulouse ou d'Aquitaine. Ce mariage donna, dans les âges suivants, une très haute importance à la maison de Gascogne,

qui, descendant de la race des Mérovingiens, prétendit l'emporter sur ces fiers Carlovingiens que supplantèrent les Capetiens. De l'alliance des Gascons et des Mérovingiens descendirent Boggis et Bertrand, personnages fameux; le duc Eudes, qui combattit avec tant de valeur les Sarrasins dans les plaines de Tours, fut bien plus illustre; Hunald et Waffre, ses descendants, ont mérité d'avoir une belle page dans l'histoire de Pepin et de Charlemagne. Loup, leur fils, vengea les malheurs de sa famille dans la fameuse vallée de Roncevaux; mais il paya de sa vie ce glorieux exploit. Les restes de la famille mérovingienne, retirés alors dans les montagnes des Pyrénées, semblaient être placés dans ce poste redoutable pour punir les Carlovingiens de leur usurpation.

Deux fois, Louis-le-Débonnaire vit ses armées vaincues par ces hardis montagnards, conduits par les descendants de Caribert.

Obligés de céder devant la force, les petits-fils de Clovis se retirèrent en Castille, jusqu'à ce que la puissance française étant tombée entre les mains débiles des successeurs de Charles-le-Chauve, ils purent rentrer en Gascogne.

Sanche-le-Montagnard, reconnu pour chef de la province, ayant fait accepter son autorité jusqu'à la Garonne, établit Bordeaux pour sa capitale. La Gascogne qui, par sa vaste étendue, aurait pu passer pour une sorte de royaume, avait ses grands fiefs et ses arrière-fiefs, parmi lesquels nous citerons les comtés des Basques, de Béarn, d'Aire, de Dax, de Bigorre, de Fezenzac, de Lectoure, etc. Loup-Sanche fonda une dynastie dont Bérenger, le dernier duc, étant mort sans enfants, en 1306,

laissa la Gascogne au comte de Poitiers, héritier collatéral de Sanche-Guillaume; Bernard II, comte d'Armagnac, qui descendait aussi des ducs de Gascogne, s'empara de cette partie de la France, et vendit ce duché à Gui-Geoffroi, comte de Poitiers, par lequel il fut réuni à la Guienne, qui devait acquérir une si haute importance.

III. Duché de Guienne, fondé sur la fin du iv^e siècle, réuni à la couronne en 1474. — Capitale : Bordeaux.

La Guienne, dont le nom, selon la plupart des historiens, n'est que la corruption du mot Aquitaine, n'a pas d'histoire particulière avant le ix^e siècle; c'est seulement à dater de cette époque qu'elle paraît comme province distincte de la Gascogne, et a ses comtés particuliers.

La Guienne compta dix ducs, propriétaires d'immenses possessions, aussi illustres par leur origine royale que par les titres dont ils étaient revêtus. Outre le duché d'Aquitaine, ils possédaient les comtés de Poitiers, d'Antun et de Bourges. Malgré leur puissance, la plupart des ducs de la Guienne cherchèrent moins à se distinguer par les exploits que par des vertus plus utiles au bonheur des peuples; ils s'appliquèrent à faire jouir leurs terres de l'ordre et de la paix, à y établir le règne de Dieu : une foule de chartes constatent le grand nombre de monastères qu'ils ont élevés, d'églises qu'ils ont dotées, d'œuvres de charité qu'ils ont entreprises; aussi plusieurs des ducs de Guienne ont eu le bonheur d'être portés sur le Catalogue des Saints. Guillaume III, surnommé Tête-d'Etaupe, tient un rang extrêmement distingué parmi les personnages les plus fameux de son temps; il joignait à une profonde piété, qui se manifes-

tait par des pèlerinages annuels soit à Rome, soit à Saint-Jacques de Compostelle, une grande habileté politique, qui le fit consulter par les plus grands monarques de l'Europe. Il mérita l'insigne honneur que la couronne d'Italie lui fût offerte; il la refusa par un profond sentiment d'équité et de modestie (932-963). Guillaume IX, le plus illustre troubadour et le plus célèbre chevalier du moyen âge, courut d'abord le monde pour chanter les dames et les tromper; mais lorsque Pierre l'Ermite prêcha la croisade, il embrassa chaudement le parti de la guerre sainte, appela ses chevaliers aux armes, et avec un tel succès, que certains historiens, toujours disposés à flatter leur pays, ont écrit que 300,000 guerriers répondirent à sa voix : en faisant une large part à l'exagération, il reste encore une assez belle armée. Il attribua la mauvaise issue de sa sainte entreprise aux péchés de sa vie passée et promit à Dieu de lui demeurer plus fidèle à l'avenir; mais, rentré dans sa patrie, malgré les promesses qu'il avait faites au Sauveur du monde, il recommença sa vie aventureuse, répudiant son épouse pour enlever les plus belles châtelaines. L'Eglise, gardienne des bonnes mœurs, sans s'inquiéter si le violateur de ses lois était puissant, frappant au contraire plus fort lorsque le scandale partait de plus haut, le menaça de l'excommunier. L'évêque de Poitiers, après les monitions d'usage, s'était rendu à sa cathédrale pour frapper le coupable du glaive terrible de l'excommunication; Guillaume y accourut pour empêcher le coup, saisit l'évêque à la gorge : « Tu m'absoudras ou tu mourras, » lui dit-il en brandissant son épée sur sa tête. L'évêque demanda à se recueillir un instant; puis, élevant la voix avec force, il acheva la for-

mule de l'excommunication, et présenta ensuite sa tête au tyran en lui disant : « Frappez ! — Je ne t'aime pas » assez, reprit Guillaume, pour t'envoyer en Paradis. »

— Les poésies de ce célèbre troubadour eurent un grand succès ; elles n'étaient pas sans mérite ; l'une de ces pièces que l'on pourrait intituler : *Le muet par amour*, paraît avoir fourni à Boccace le sujet de l'une de ses pièces de poésies qui a été imitée par La Fontaine. Guillaume IX termina sa vie aventureuse le 10 février 1127.

Guillaume X, formé à l'école de son père, commença par l'imiter, enlevant les dames, pillant les biens ecclésiastiques ; mais il eut le bonheur de rencontrer le plus grand saint de son siècle, l'homme de Dieu par excellence dont la parole brûlante touchait les plus pervers et remuait le monde. Saint Bernard, appelé dans le Midi par les besoins de la religion, annonça si vivement la parole de Dieu au duc de Guienne, qu'il le toucha et le détermina à quitter le monde à l'âge de trente-huit ans, pour se retirer dans la solitude et y pleurer ses péchés.

La retraite de Guillaume X fut un événement très important dans la politique de ce siècle et des siècles suivants. Le duc de Guienne avait laissé son duché et tous ses comtés à sa fille, qui les apporta avec sa main à Louis-le-Jeune. Ce mariage mal assorti, après avoir donné beaucoup de scandale, fut rompu, et la trop fameuse Eléonore porta ses vastes domaines à la puissante maison d'Angleterre. La Guienne, qui semblait prévoir les fâcheuses conséquences de cet événement, manifesta le désir de demeurer française ; la plupart de ses grands seigneurs montrèrent de l'opposition à leur annexion à l'Angleterre ; mais, abandonnés à eux-mêmes, ils durent

céder. S'ils avaient triomphé alors; si, au lieu de devenir Anglais, ils fussent restés Français, ils eussent épargné bien des larmes et des ruines à leur patrie. Plus de trois cents ans de guerre furent l'une des tristes conséquences du divorce d'Eléonore et de la réunion de ses terres à celles de l'Angleterre. Mais ces grands événements et tous les mouvements de la province qui en furent la suite, appartiennent à l'histoire générale; nous devons y renvoyer.

IV. Vicomté de Béarn, fondée en 819, réunie aux comtés de Foix et d'Armagnac en 1290. — Capitale : Morlas, puis Pau.

Le Béarn, qui ne fut d'abord qu'une simple vicomté et reçut ensuite le titre de principauté, embrassait un territoire dont l'étendue égalait à peu près celle du département des Basses-Pyrénées. Possédé successivement par les Goths et les Gascons, le Béarn fut érigé en vicomté vers l'an 820 et donné par Louis-le-Débonnaire, comme fief amovible, à Centule I^{er}, dont la dynastie y régna jusqu'en 1134. Cette vicomté était de la mouvance du duché de Gascogne, dont la suzeraineté fut reconnue sans opposition par Centule II. Centule-Gaston III, qui régna de 1011 à 1055, profita, pour affranchir sa vicomté, du transfert de la Gascogne dans des mains étrangères. Centule IV, qui réunit au Béarn la vicomté de Montaner, ayant osé, contre les lois de l'Eglise, épouser sans dispense Gisle, sa proche parente, Grégoire VII, dont l'œil pénétrant voyait tout ce qui se passait dans la Chrétienté, depuis le trône des rois jusqu'à l'humble demeure de leurs sujets, fit gronder les foudres de l'excommunication. Centule, effrayé, répudia Gisle, et, en réparation de

sa faute, abandonna à l'abbaye de Cluny la dixième partie de son droit seigneurial sur la Monnaie de Morlas, alors capitale de la province; les pièces de cuivre, d'argent et même d'or de cet hôtel de Monnaie passaient pour avoir, à cause de leur pureté, une valeur bien plus considérable que celles des autres provinces; celles de Tours, par exemple, ne valaient que le tiers de celles-ci. Centule IV augmenta sa terre du Bigorre, et la laissa à son fils Gaston IV, qui se fit une brillante réputation militaire dans la première croisade. A son retour, il voulut aller combattre les Sarrasins en Espagne, contre lesquels luttait avec un grand courage Alphonse, roi d'Aragon; Gaston y acquit un tel renom de bravoure, qu'il reçut le titre de seigneur de Sarragosse et de *ricohombre* d'Aragon. Il mourut à Sarragosse, où l'on montra pendant longtemps ses éperons et son cor de guerre. Son fils Centule V cueillit aussi des lauriers en Espagne et périt glorieusement sous les murs de Fraga, assiégé par Alphonse-le-Batailleur. En lui s'éteignit la ligne masculine des vicomtes mérovingiens du Béarn (1134).

La vicomté étant alors revenue à une sœur de Centule V, qui avait épousé le seigneur d'Huesca, Pierre, leur fils, hérita du Béarn, auquel il joignit la seigneurie d'Huesca et le comté de Gavaret. Son fils et son successeur Gaston V étant mort sans enfant, la vicomté de Béarn passa dans la maison de Guillaume de Moncade, qui appartenait à une ancienne et puissante famille de Catalogne. De son mariage avec Marie de Béarn naquit Gaston VI, *moult vaillant homme d'armes*, dit Froissard, *grand de corps et puissant de membres*. Ce seigneur, qui avait de redoutables voisins dans les rois de

France et d'Angleterre, s'alliait tantôt à l'un, tantôt à l'autre, selon qu'il y trouvait plus d'avantage. Sa vie se consuma en guerres, et il passa pour grand, parce qu'il avait peut-être ajouté quelques pouces de terre à ses propriétés, au prix du repos et du sang de son peuple. Ses successeurs, Guillaume-Raymond, Guillaume-Montrade et Gaston VII, suivirent sa politique. Gaston VII laissa pour héritière de sa vicomté, une fille qui porta toutes ses possessions dans la riche maison de Foix (1290). Le Béarn subit toutes les vicissitudes de cette maison et fut enfin réuni à la couronne de France par les édits de 1607 et 1620.

V. Seigneurie, puis duché d'Albret, fondé vers l'an 802, réuni au domaine de la couronne en 1589. — Capitale : Nérac.

Un petit bourg nommé Albret, dans les Landes, donna naissance, vers 802, à une petite seigneurie qui s'agrandit bientôt des villes de Nérac, Castel-Jaloux, Montréal, avec leurs territoires. Suivant les généalogistes, les sires d'Albret, qui comptèrent *moult pieux et hardis chevaliers*, lesquels *menèrent aux Sarrasins dure et forte guerre*, descendaient d'un fils cadet de la maison de Bigorre, en faveur duquel Albret avait été érigé en seigneurie. La maison d'Albret prit part à tous les grands événements du Midi ; elle commença surtout à faire sentir son importance lorsque la grande guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Elle passait, selon l'humeur gasconne, d'un parti à l'autre, suivant que ses intérêts le demandaient. Ces faits appartiennent à l'histoire générale.

Habile politique, Charles-le-Sage s'attacha le sire d'Al-

bret et lui fit obtenir les terres de Poyanne, avec la main d'une des sœurs de la reine. Son fils Charles I^{er}, comblé des plus grands honneurs à la cour de France, fut revêtu de la plus haute charge militaire connue dans nos annales sous le nom glorieux de connétable. Il n'était pas à la hauteur de cette grande charge; il en donna une bien triste preuve à la bataille d'Azincourt, où il commandait l'avant-garde française. Charles II, son fils, rendit d'éminents services à la cause de Charles VII, qui l'en récompensa en lui donnant la terre de Gaure. La puissance des sires d'Albret s'était extrêmement accrue; les titres de ces seigneurs étaient très longs à énumérer; ils se qualifiaient dans leurs actes de seigneurs d'Albret, de comtes de Druy, de Gaure, de Penthievre, de Périgord, de vicomtes de Limoges et de Tartas, de capitaine de Buch, et de seigneurs d'Avesmes. Tant de titres leur persuadèrent qu'ils pouvaient se placer sur la même ligne que les rois; aussi un sire d'Albret osa se présenter en concurrence avec Maximilien, roi des Romains, depuis empereur, et Charles VIII, roi de France, pour obtenir la main d'Anne de Bretagne. Alain, l'un des sires d'Albret, parvint à mettre la couronne de Navarre sur la tête de son fils Jean, qui mourut sans postérité. La couronne de Navarre passa à son second fils Henri I^{er}, qui fit ériger en duché sa terre d'Albret. Le duc d'Albret, roi de Navarre, ne laissa qu'une fille, c'est la célèbre Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Nous la verrons déployer une grande activité pendant la guerre civile qui désola la France sous Charles IX. Le duché d'Albret fut réuni à la couronne à l'avènement de Henri IV au trône. Louis XIV l'en sépara de nouveau en 1652 et le donna

au duc de Bouillon, en échange contre la terre de Sedan et de Raucourt (1).

VI. Comté de Comminges, fondé vers 900, réuni au domaine de la couronne d'abord en 1444, ensuite en 1540. — Capitale : Comminges.

Au sommet d'un mont escarpé, à peu de distance de la Garonne, fut bâtie par Pompée, vers la fin de la guerre de Sertorius, une forteresse flanquée de fortes tours, pour servir de prison aux plus turbulents des Ibériens. Cette ville, ruinée sur la fin du vi^e siècle et relevée plusieurs années après avec le nom altéré de Comminges, devint, dès le commencement du x^e siècle, le centre d'un comté; dès 900 un certain Asnarius porte le titre de comte de Comminges et fait hommage de son comté au roi Raoul.

Bernard III (1120-1150), se laissant dominer par les idées nouvelles qui agitaient le Midi et entraîné par les erreurs des Albigeois, fut un des premiers à attaquer les évêques de Conserans. Cette guerre lui fut fatale; il fut blessé à mort près de Saint-Gaudens, en 1150. Son fils ne fit que passer; il entra dans l'ordre de Cîteaux pour effacer ses fautes et celles de ses ancêtres.

Bernard IV, son successeur, fut loin de profiter de l'exemple de son père : dans le désir de défendre la funeste erreur des Albigeois et de secourir son parent, le comte de Toulouse, il se mit à la tête des hérétiques armés contre la véritable foi, et reçut le commandement à la journée de Muret, où Simon de Montfort rem-

(1) Raucourt est un bourg de 1,500 âmes, près de Sedan, département des Ardennes.

porta une si glorieuse victoire. Forcé de se soumettre après sa défaite, le comte de Comminges abjura ses erreurs; mais, revenant bientôt au funeste parti qu'il avait condamné, il reprit les armes, tint tête à l'armée catholique et demeura vainqueur à la journée de Rasiègue.

Jusqu'alors la terre de Comminges avait été entièrement indépendante et se vantait du titre de franc-alleu; mais la part que les comtes de Comminges prirent à la guerre des Albigeois, attira sur leurs possessions les armes de Louis VIII, qui contraignit Bernard VI de lui rendre foi et hommage. Bernard VII renouvela cet acte de dépendance entre les mains de saint Louis, et fut même obligé de se reconnaître arrière-vassal du comte de Toulouse, pour les terres qu'il possédait aux diocèses de Conserans et de Comminges. Bernard VII laissa un fils, qui mourut sans enfants. Ses sœurs réclamèrent en vain sa terre de Comminges; Pierre Raymond I^{er}, leur oncle, s'en empara; Pierre Raymond II persista dans l'usurpation et excita une guerre de famille, que Philippe de Valois, en sa qualité de suzerain, fut appelé à terminer par un arrangement qui présente une clause naturelle en elle-même, mais très singulière dans la forme. Les deux parties, ayant stipulé qu'il ne serait fait aucune recherche pour les crimes et délits commis pendant la guerre, énumérèrent les crimes qui se commettaient alors le plus. Voici cette énumération, qui est extrêmement curieuse : « Ne seront recherchés ni punis les *malfaçons*, » injures, roberies, arsins, navreures, mutilations et » occisions, désobéissances, rébellions, portements d'armes, guerres publiques, séditions des peuples, robe-

» ments des marchands, réceptation des bannis, violences, sauve-gardes tant espéciaux comme autres
» brisées, combattements de châteaux, boutements de
» feu, et tout plein d'autres méfaits, crimes et cas criminels et civils. »

Au mépris sans doute des conventions arrêtées, Marguerite, fille de Raymond II, succéda à son père; mais elle fut cruellement punie de cette usurpation. Mariée en troisièmes nocces à Matthieu de Foix, elle trouva dans cet époux un tyran barbare, à qui tous les moyens étaient bons pour arriver à ses fins. Ayant inutilement employé les prières et les menaces afin d'arracher à sa femme son comté de Comminges, il l'enferma pendant vingt ans dans une prison à Saverdun. Le roi de France, étant enfin intervenu, divisa le comté de Comminges entre les deux époux. A la mort de Marguerite, le comte d'Armagnac s'empara de la partie cédée à la comtesse. Louis XI prit alors part à cette lutte, mais ce fut pour exercer la justice du lion; il déclara le comté de Comminges réuni à la couronne (1444). Ce comté fut encore plusieurs fois détaché du domaine royal pour doter des cadets de famille; il fit enfin retour définitif à la couronne en 1540.

VII. Comté de Bigorre, fondé vers l'an 820, réuni à la vicomté de Béarn, vers l'an 1425. — Capitale : Tarbes.

Le Bigorre renfermait une grande partie du territoire qui porte aujourd'hui le nom de département des Hautes-Pyrénées, sur une étendue de quinze lieues et demie de long et de sept de large. Il avait trois parties bien distinctes, les montagnes, la plaine et le Rustan. Sa créa-

tion remonte à l'an 820. Loup-Centule, duc de Gascogne, ayant une nombreuse famille, obtint de Louis-le-Débonnaire que plusieurs parties de ses terres seraient érigées en comté, vicomté ou seigneurie, en faveur de ses fils. Le Bigorre fut de ce nombre; ses nouveaux comtes oublièrent bientôt leur origine, se déclarèrent absolument indépendants de la France et allèrent même offrir leurs foi et hommage aux nouvelles royautes qui s'étaient formées au-delà des Pyrénées. Centule II, pour prix de cet hommage, reçut les villes de Rodha et de Taraçona; un de ses successeurs obtint encore la vallée d'Aran et la seigneurie de Bordas. La dynastie masculine du Bigorre s'étant éteinte, ce malheureux pays fut livré à la dévastation des seigneurs voisins, qui s'en arrachaient les différentes parties à main armée. Le Parlement de Paris appela à lui la cause et prononça en faveur du Béarn, possédé alors par le comte de Foix. Depuis cette époque (1425), le Bigorre a suivi les destinées du Béarn.

VIII. Comté de Fezenzac, fondé vers l'an 920, réuni au comté d'Armagnac en 1140. — Capitale : Auch.

Garcie-Sanche, duc de Gascogne, donna la terre de Fezenzac à Guillaume-Garcie, son second fils, et la fit élever au titre de comté. Cette seigneurie contenait primitivement, non-seulement le territoire d'Auch, mais encore l'Armagnac et la Gaure, qui en furent distraits par Garcie-Sanche lui-même, en faveur de ses fils puînés. L'histoire de Fezenzac ne présente rien de remarquable; seulement l'illustre maison des Montesquiou prétendit en descendre et remonter ainsi aux Mérovingiens par les ducs de Gascogne. Les titres de cette noble maison pa-

rurent assez fondés pour que Louis XVI lui permît, en 1777, d'unir à ses autres titres celui de Fezenzac. Les deux lignes masculines et féminines des comtes de Fezenzac s'étant éteintes en 1140, ce domaine fut réuni au comté d'Armagnac.

IX. Comté d'Armagnac, fondé en 960, réuni au domaine de la couronne en 1589. — Capitale : Auch.

La maison d'Armagnac, qui devait jouer un si grand rôle dans notre histoire, eut de très faibles commencements. Issue d'un troisième ou quatrième fils du duc de Gascogne, on lui accorda, sous le titre d'Armagnac, une petite terre distraite du comté de Fezenzac. L'Armagnac prit bientôt de rapides accroissements ; l'Astarac, le Brulhois, l'Eausan, la Gaure, le pays de Verdun et celui de Rivière-Basse, la Lomagne, le Fezenzac, le Fezenzaguët, etc., lui furent réunis successivement.

Les comtes d'Armagnac montrèrent, dès l'origine, une brutalité sauvage qui ne reconnaissait rien de sacré ; ils pillaient les églises et les monastères comme les habitations privées. Bernard V (1160-1190) se jeta sur les terres de l'église d'Auch, détruisit l'archevêché et le cloître du Chapitre, emporta les meubles de l'archevêque et des chanoines, et, afin de renouveler plus facilement ce pillage, il détruisit les murailles qui protégeaient à la fois la cathédrale, l'archevêché et le cloître. Sans cesse en butte aux persécutions des comtes d'Armagnac, l'archevêque prit le bâton de pèlerin et alla mourir auprès du tombeau du Sauveur du monde. Géraud IV, fils et successeur de Bernard, montra d'abord la rapacité de son père ; mais, effrayé à la vue de la puissante armée qui

allait combattre les Albigeois, il se rangea de son côté, reconnut Simon de Montfort pour son suzerain et prit part à ses exploits. Cette politique fut mise à profit par ses descendants ; car la chute de la maison de Toulouse, en les délivrant d'un voisin redoutable, leur donnait plus de facilité pour exercer leurs brigandages autour d'eux et usurper les terres des petits seigneurs. Les Armagnacs se crurent même assez puissants pour traiter avec les souverains ; mécontents de la France, ils firent hommage à l'Angleterre. Le sénéchal de Carcassonne, chargé de les punir de leur infidélité et de les ramener au devoir, vainquit Géraud d'Armagnac, qui, malgré sa soumission, ne montra guère de ce profond respect qu'un sujet doit à son roi. Un différend s'était élevé entre lui et le seigneur de Casaubon, qui, s'étant mis sous la protection du roi de France, voulut rendre son patronage plus efficace, en plaçant, par l'ordre même du monarque, les pennonneaux royaux sur toutes ses propriétés ; le comte d'Armagnac n'en tint compte, enleva les places au mépris de l'écusson royal, et, pour se préparer à la guerre contre le roi, il fortifia Auch, malgré les défenses du sénéchal de Toulouse. Nous suivrons dans l'histoire générale la suite de ce grave démêlé.

(1285-1369). Sous Bernard VI commença la lutte des Armagnacs contre les comtes de Foix. Cette lutte fut causée par le refus que fit le comte d'Armagnac d'aider le comte de Béarn, son beau-père, à faire la guerre aux Espagnols. Le comte de Béarn, secondé par le comte de Foix, son autre gendre, ayant triomphé des Espagnols, déshérita le comte d'Armagnac. Telle est l'origine d'une guerre qui dura près de deux siècles. Comme la lutte me-

naçait de se perpétuer, le comte d'Armagnac interjeta appel au roi Charles V, appel extrêmement important dans la guerre que soutenait la France contre l'Angleterre. Nous en verrons la portée dans l'histoire générale.

Les Gascons, appelés aux armes par les rois de France contre les Anglais, accoururent en foule sous la bannière du lis, et battirent presque partout les Anglais, qui se virent bientôt renfermés dans les villes de Bayonne et de Bordeaux. Nous raconterons au règne de Charles V toutes les circonstances de cette guerre si glorieuse à nos armées. Le monarque français, voulant récompenser la maison d'Armagnac des éminents services qu'elle avait rendus à la France, lui donna la lieutenance générale du Rouergue et quatre châtellenies de cette province en échange de ses prétentions sur le Bigorre.

(1369-1481). Ces actes de munificence, en augmentant la puissance de la maison d'Armagnac, lui assuraient une grande prépondérance sur toutes les provinces méridionales. Jean III se fit le haut justicier du Midi, balaya les routiers qui ravageaient ces contrées et rendit ainsi la sécurité à un pays livré depuis longtemps au brigandage. Il réunit les bandes dispersées et répandues dans le Limousin, le Rouergue, le Quercy, le Périgord, l'Angoumois, l'Agénois, et, pour en délivrer la France, les conduisit en Italie pour rétablir sur le siège ducal de Milan Charles Visconti, son beau-frère; mais cette expédition n'eut pas le succès qu'il en attendait; il périt lui-même dans cette tentative.

Bernard VII, son frère et son successeur, continua sa politique à l'égard de la France; il se montra toujours, sinon sujet (car il se nomma Bernard, comte par la grâce

de Dieu, pour faire parade de son indépendance temporelle), du moins allié très fidèle, surtout contre les Anglais pour lesquels il avait une haine native. Il leur avait pris dix-huit places en Gascogne, lorsque le malheureux Charles VI perdit la raison. Le royaume, divisé entre les deux factions des Bourguignons et des Orléans, fut bientôt à deux doigts de sa perte; les Armagnacs s'attachèrent au duc d'Orléans, le représentant des véritables sentiments français, et devinrent bientôt les ennemis implacables des Bourguignons. Après l'assassinat du duc d'Orléans, les Armagnacs restèrent le pivot du parti français, ce qui mérita au comte Bernard d'être assassiné par les Bourguignons. Nous raconterons ces grandes scènes de nos annales dans le cours de l'histoire générale.

Le fils aîné de Bernard, qui lui succéda dans ses comtés d'Armagnac, de Fezenzac, de Rodez, de Pardiac, de l'île Jourdain; dans les vicomtés de Fezenzaguet, de Larmarque et d'Auvillars, n'étant pas satisfait de tant de domaines, y joignit par la force les comtés de Comminges et de Bigorre, la vicomté de Gimond et la châtellenie de Lorde. Il regardait peut-être ces usurpations comme de faibles dédommagements des sacrifices que sa maison avait dû s'imposer pour soutenir la royauté en France. Charles VII, une fois vainqueur de ses ennemis et voulant rétablir l'ordre dans toutes les parties de ses Etats, rencontra une vive opposition de la part des Armagnacs, qui, ayant pris le ton et les allures indépendantes des souverains, prétendaient les conserver après l'expulsion des Anglais du sol français. Charles VII, malgré la reconnaissance qu'il devait à ces grands seigneurs, ne pouvait laisser usurper sa puissance souve-

raïne : après avoir fait faire sans succès plusieurs monitions particulières au comte d'Armagnac, il résolut enfin de le citer par-devant le Parlement de Paris, qui condamna le comte et le dépouilla de ses Etats.

Cette rigoureuse sentence fut exécutée; le roi s'empara de l'Armagnac et fit mettre en prison le comte, qui fut cependant rendu à la liberté sur les instantes prières des ducs d'Orléans et d'Alençon.

Son fils, Jean V, fut un homme d'une perversité consommée; après avoir vécu publiquement avec sa propre sœur Isabelle, dont il eut plusieurs enfants, il poussa l'audace jusqu'à fabriquer une bulle qui l'autorisait à l'épouser. Le mariage, célébré solennellement, indigna toute la province, qui conjura Charles VII de venir délivrer les contrées méridionales d'un tel monstre. Le roi de France s'empara des Etats de Jean V; mais celui-ci trouva un appui dans le dauphin, depuis si célèbre sous le nom de Louis XI, qui le rétablit lorsqu'il fut sur le trône. Jean V, oubliant ce qu'il devait au roi son bienfaiteur, prit part à la *ligue du bien public*, et se lia aux mécontents du royaume, sans s'inquiéter de la rare habileté de Louis XI, à qui l'on ne manquait pas impunément. Une armée française fut dirigée sur les terres du comte d'Armagnac; elle s'empara de Lectoure après trois jours de siège, et contraignit Jean V à entrer en négociation.

Malgré un traité dont l'exacte observation fut jurée sur la sainte Eucharistie, Robert de Balzac, l'un des sicaires de Louis XI, pénétra dans la chambre du comte d'Armagnac et le poignarda entre les bras de son épouse qui était enceinte. Quelques jours après, cette malheureuse femme expirait au milieu d'horribles convulsions;

c'était, dit-on, l'effet d'un violent poison qu'on lui avait donné pour faire périr le fruit qu'elle portait dans son sein : on craignait qu'il ne sortît de ses flancs un monstre semblable à son père.

Comme Charles, vicomte de Fezenzagnet, pouvait réclamer l'héritage de son frère, Louis XI le fit jeter dans un noir cachot où il fut si durement traité, qu'il perdit la raison. Lorsque sa folie fut bien constatée, le roi lui rendit une liberté dont il ne pouvait jouir. L'Armagnac fut alors réuni à la couronne de France (1481). François I^{er} crut être juste en le rendant au duc d'Alençon, petit-fils d'une sœur de Jean V. Le comté d'Armagnac passa ensuite dans la maison d'Albret et fut de nouveau réuni au domaine à l'avènement de Henri IV à la couronne. Il en fut démembré en 1645 par Louis XIV, qui le donna à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dont les enfants en jouirent jusqu'à la Révolution. Le comté d'Armagnac, tel qu'il fut rétabli par Louis XIV, n'avait ni l'étendue ni l'importance de celui du moyen âge. Il n'y avait plus alors qu'une seule souveraineté, celle du roi de France.

X. Vicomté de Fezenzagnet, fondée en 1163, réunie au comté d'Armagnac en 1403.

En 1163, un comte d'Armagnac, voulant doter un de ses fils puînés, détacha de ses domaines la terre de Fezenzagnet ou petit Fezenzague, qu'il éleva au titre de vicomté. Les Fezenzaguets déployèrent l'activité turbulente des seigneurs de leur maison. Toujours en guerre avec leurs voisins, saisissant toutes les occasions de s'agrandir, ils s'emparèrent successivement des vicomtés de

Brulhois, des baronies de Cressel, de Cresson et du comté de Pardiac. La prospérité des Fezenzaguet et leur orgueil insupportable ayant excité la jalousie des Armagnacs, Bernard VII, surnommé le Farouche, tomba sur le Fezenzaguet, fit Géraud III prisonnier et le renferma dans une citerne, où il périt douze jours après. Géraud laissait deux fils; l'aîné fut conduit à la prison de son père; la vue seule de ce lieu horrible lui causa une si vive impression, qu'il en mourut de douleur. Le second eut les yeux crevés et traîna quelque temps une vie malheureuse. Le Fezenzaguet fut alors réuni au comté d'Armagnac (1403).

XI. Comté de Lectoure, fondé au commencement du ix^e siècle, réuni au domaine en 1589. — Capitale : Lectoure.

La ville de Lectoure remonte à une très haute antiquité; il est indubitable qu'elle existait du temps des Romains. Elle est d'ailleurs située dans un lieu si avantageux pour la défense, qu'on serait surpris que des peuples belliqueux n'eussent pas profité de son heureuse situation pour en faire une forteresse imposante. La ville de Lectoure était dominée au moyen âge par un château-fort placé sur un rocher à pic, environné d'une triple enceinte de murailles qui le rendait imprenable. La puissance temporelle du comté appartenait au comte et à l'évêque, qui gouvernaient tantôt simultanément, tantôt successivement. Il était difficile que deux autorités dont les limites étaient si peu définies par les constitutions ne fussent souvent en lutte; le peuple, profitant de leurs dissensions, sut, en 1294, faire limiter l'autorité temporelle des comtes, et acquit de leur patriotisme la reconnais-

sance de ses privilèges. Lectoure, ayant été la première ville du Midi qui, sous Charles V, secoua la domination anglaise pour se donner au roi de France, obtint la confirmation de tous les privilèges de la bourgeoisie ; et même de nouvelles faveurs furent accordées aux *consuls, bourgeois, marchands et habitants* de la ville.

Un comte de Lectoure, s'étant révolté contre Louis XI, attira les armes redoutables du monarque français contre la ville ; elle se défendit si courageusement, que, ne pouvant être emportée de force, il fallut recourir à la ruse. Le commandant des troupes françaises ayant proposé des conditions avantageuses, la paix fut signée et solennellement jurée. Quelques jours après le comte tombait sous les coups d'assassins qu'on a dit avoir été payés par le roi de France. La ville, livrée alors sans défense à une soldatesque effrénée, fut ruinée de fond en comble ; on assure même que les bêtes des forêts voisines vinrent y établir leur demeure.

La terre de Lectoure, érigée en comté vers l'an 900, passa dans plusieurs maisons, et se trouvait réunie au Béarn lorsque Henri IV monta sur le trône de France ; c'est par lui qu'elle fut réunie au domaine.

XII. Comté ou duché de Toulouse, fondé en 778, réuni au domaine de la couronne en 1272. — Capitale : Toulouse.

Toulouse, l'une des villes les plus anciennes de la Gaule, capitale des Tectosages, chef-lieu d'une colonie romaine, capitale du royaume des Visigoths et de celui d'Aquitaine qui le remplaça, fut enfin le chef-lieu d'un comté ou duché établi en 778, par Charlemagne, en faveur de Chosron I^{er}. Ce premier comte, fait prisonnier par

le duc de Gascogne, se racheta à des conditions si honteuses, que Charlemagne le priva de son comté et le donna à Guillaume I^{er}, son parent, prince aussi religieux que brave. Après avoir paru avec beaucoup d'éclat dans plusieurs batailles livrées aux Gascons et aux Sarrasins, Guillaume se retira dans un monastère, où il mourut en odeur de sainteté. Raymond-Bérenger et Bernard, ses successeurs, se montrèrent également braves; Guillaume II, fils de ce dernier, s'étant emparé de Barcelone et s'étant cru alors assez puissant pour se déclarer indépendant, fut condamné à mort comme coupable d'un crime de lèse-majesté.

(850). Frédelon ouvrit les portes de Toulouse à Charles-le-Chauve, et fut récompensé de cet acte par le titre de comte héréditaire.

(852-923). Raymond I^{er}, son frère, fut la souche des comtes de Toulouse. Il réunit à ses terres les comtés de Rouergue et de Quercy.

(923-1088). Raymond III marcha en Provence contre les Hongrois qui avaient envahi cette province, les défit et les repoussa. Dans la lutte qui exclut Charles-le-Simple du trône, il se montra fidèle à ce malheureux monarque. Plus tard, cependant, il reconnut Raoul, dont il reçut les duchés d'Aquitaine et d'Auvergne. Guillaume Taillefer, son fils (950), en épousant Emma, fille de Rolbold, comte de Provence, qui lui apporta cette riche province en dot, ajouta à tous ses titres celui de comte Palatin. Après avoir montré trop peu de respect pour les églises qu'il pillait, afin de satisfaire ses projets ambitieux; après avoir soutenu une longue guerre contre le comte de Poitiers, Guillaume III (1060) vendit son duché à son

frère, alla en Palestine faire pénitence de ses péchés et mourir auprès du tombeau du Sauveur du monde.

(1088). Le plus célèbre des comtes de Toulouse, fut Raymond, dit de Saint-Gilles, qui, pouvant le disputer en puissance aux rois de Sicile et d'Aragon, fut l'un des premiers à prendre la croix, confia l'administration de son duché à son fils et partit à la tête de plus de 100,000 hommes bien armés. Nous suivrons ses exploits en racontant les événements de la première croisade. Fidèle au vœu qu'il avait fait de combattre jusqu'à sa mort pour la défense des lieux saints, Raymond ne cessa, jusqu'à son dernier soupir, de lutter contre les infidèles, et termina sa glorieuse carrière à Tripoli en 1105.

Bertrand, fils aîné de Raymond de Saint-Gilles, chargé de la garde du comté de Toulouse pendant l'absence de son père, ayant été attaqué par Guillaume IX, comte d'Aquitaine, et dépouillé de ses Etats en 1098, fut rétabli en 1100 et gouverna avec sagesse; jaloux de la sainte mort de son père, il prit la croix en 1109, avec son fils âgé de douze ans. Arrivé en Palestine, il réclama la ville d'Antioche, glorieusement conquise par son père, et dont Tancrede s'était emparé. Baudouin, roi de Jérusalem, et Guillaume Jourdain offrirent leur médiation et réconcilièrent si bien le jeune duc et Tancrede, qu'ils s'unirent pour continuer le siège de Tripoli. Bertrand mourut en 1112, laissant à son fils Pons de vastes Etats en Europe et en Asie. Content de ses propriétés d'Orient, Pons abandonna à son oncle, Alphonse Jourdain, ses magnifiques propriétés d'Europe.

(1112). Les premières années du gouvernement d'Alphonse Jourdain furent marquées par des guerres fâ-

cheuses, d'abord contre Guillaume-le-Vieux, duc d'Aquitaine, qui le contraignit à se retirer en Provence où il fut attaqué par le comte de Barcelone. Sa perte semblait assurée; mais la tyrannie de son plus redoutable ennemi le sauva. Le duc d'Aquitaine opprima tellement les peuples nouvellement soumis, qu'ils se révoltèrent, chassèrent les troupes commises à leur garde, mirent à leur tête l'évêque de Béziers, allèrent rechercher Alphonse et le ramenèrent triomphant à Toulouse. Son premier soin fut de faire, avec le duc de Barcelone, une paix qui lui était d'autant plus nécessaire qu'il se voyait menacé par un ennemi extrêmement redoutable. Louis-le-Jeune, prétendant avoir des droits sur le comté de Toulouse par sa femme Eléonore, vint mettre le siège devant la capitale de ce comté. Les Toulousains déployèrent tant de valeur, qu'ils le contraignirent à lever le siège. Une grande voix appelait alors à une lointaine expédition : Alphonse se trouva avec le roi dans la plaine de Vézelay; il y prit la croix (1146); mais il atteignit à peine Césarée; la nuit même de son entrée dans cette ville, il mourut empoisonné.

(1148). Alphonse laissait ses riches États à ses deux fils Raymond V et Alphonse II; ils les administrèrent par indivis. Ils eurent bientôt à répondre aux demandes du roi d'Angleterre Henri II, qui, prétendant avoir des droits sur le comté de Toulouse, par Eléonore sa femme, petite-fille du comte Guillaume IV, tenta en 1159 de faire la conquête du comté de Toulouse, et vint mettre le siège devant la capitale. Raymond V réclama les secours de Louis-le-Jeune, devenu l'adversaire du roi d'Angleterre; Louis répondit à cet appel, et, pour obte-

nir un succès plus assuré, il dirigea une armée contre la Normandie, tandis que lui-même, à la tête d'un corps de troupes considérable, secourut et délivra Toulouse.

Le comté de Toulouse devait bientôt devenir le théâtre d'une guerre autrement importante et par le caractère religieux qu'elle revêtit, et par les actes de barbarie qui la signalèrent. Il commençait alors à apparaître dans les provinces méridionales une secte qui, sans se séparer d'abord ouvertement du Catholicisme, en minait tous les principes, déversait le mépris sur toutes les supériorités ecclésiastiques, et, sous le vain prétexte de combattre seulement les abus, s'attaquait à l'autorité elle-même. Elle eut assez d'influence pour déterminer le comte de Toulouse à se déclarer en faveur de l'antipape Pascal contre Alexandre III. La secte des Albigeois, se croyant bientôt assez forte pour se montrer à ciel ouvert, effraya alors le pouvoir temporel qui l'avait favorisée sans la connaître. Raymond V la fit attaquer en vain par de savants et zélés missionnaires. Raymond VI (1194), son successeur, gagné par les sectaires, non-seulement les laissa prêcher ouvertement leurs pernicieuses doctrines, mais leur permit encore de s'emparer des biens des églises et de chasser les prêtres et les évêques. Le mal devint bientôt si grand, que les puissances civiles et ecclésiastiques durent s'unir pour détruire le foyer d'une secte épouvantable. Alors commença une guerre qui dura sous trois de nos rois; mais comme elle n'est pas particulière à la seule province dont nous résumons l'histoire, et que la France presque entière y prit part, nous devons renvoyer à l'histoire générale l'exposé des causes, des circonstances et des suites de la guerre

des Albigeois. Remarquons seulement ici qu'elle amena la fin du comté de Toulouse. Raymond VII acheta la paix en donnant son comté à sa fille, qui épousa le prince Alphonse, l'un des frères de saint Louis. Ce noble prince accompagna son frère dans sa dernière croisade, et mourut avec la comtesse sa femme à son retour, sans laisser de postérité. Le comté de Toulouse fut alors réuni à la couronne par Philippe III, dit le Hardi.

XIII. Comté de Rouergue, fondé par Charlemagne, réuni en 1302 au comté d'Armagnac. — Capitale : Rhodéz.

Le Rouergue, province longue de vingt-cinq à trente lieues et large de quinze à vingt, occupait une grande partie du territoire nommé aujourd'hui département de l'Aveyron. Charlemagne en donna l'administration à Gibert, qui prit le titre de comte de Rouergue. Cette province, ayant cessé pendant quelque temps d'avoir des gouverneurs particuliers, fut soumise à la même administration que le comté de Toulouse. Ce fut seulement en 918 qu'Eudes divisa les deux comtés et donna celui de Rouergue à son fils Ermengard, qui fut la souche des comtes de Rhodéz. Raymond II agrandit le Rouergue du Quercy et de l'Albigeois. Raymond III était en fort bas âge lorsque son père fut assassiné dans un pèlerinage qu'il faisait à Saint-Jacques de Compostelle (961); malgré sa jeunesse, il montra beaucoup de sagesse dans l'administration de ses domaines. La prudence qu'il déploya dans le gouvernement de ses petits États l'accompagna à la guerre contre les Sarrasins; il les combattit avec beaucoup de succès et leur enleva de riches dépouilles qu'il

consacra à Dieu, soit en relevant les églises ruinées, soit en fondant des monastères. Comme il avait toujours désiré voir les lieux foulés par les pieds du Sauveur et adorer le Christ sur le sommet du Golgotha, il entreprit le voyage de la Terre-Sainte; mais Dieu ne lui permit pas de le terminer : il mourut avant d'être arrivé au but de ses désirs. Hugues, son fils, dont la vie n'offre rien de remarquable, laissa une fille par laquelle le Rouergue fut réuni au comté de Toulouse (1066).

Une partie du Rouergue fut rétablie en principauté par le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, sous le titre de comté de Rhodéz. Les comtes de cette nouvelle seigneurie se sont trop peu signalés pour que nous entreprenions d'en faire l'histoire. Le comté de Rhodéz fut réuni en 1302 à celui d'Armagnac.

XIV. Comté de Carcassonne et de Béziers, fondé en 819, réuni au domaine de la couronne en 1229. — Capitale : Carcassonne.

Carcassonne, ville très ancienne, qui occupait un rang distingué dans les Gaules, fut érigée en comté en 819. Oliba, son premier comte, réunit à sa terre celle de Rasez, qui avait Limoux, près Alby, pour capitale. Le comté se conserva dans cette famille jusqu'en 934. Armide, héritière de cette terre, la porta dans la maison des Comminges et des Conserans. Vendue en 1070 à Raymond-Bérenger I^{er}, comte de Barcelone, elle entra en 1083 dans la seconde maison des comtes de Carcassonne, qui y joignit les vicomtés d'Albi, de Nîmes, d'Agde et de Béziers. Ces nouveaux seigneurs, reconnaissant le comte de Barcelone pour suzerain, se contentèrent de prendre le titre de vicomtes. L'un de ces vi-

comtes, nommé Raymond-Trencavel I^{er}, fut tué à Béziers, parce qu'il tenta de détruire un usage condamnable. Les habitants de Béziers avaient l'habitude, pendant la quinzaine qui suivait les Rameaux, d'attaquer les Juifs à coup de pierres, et souvent ils abattaient leurs maisons. Trencavel, ayant essayé de détruire cet usage par la force, succomba sous le coup d'une émeute. Raymond-Trencavel II fut aussi très malheureux. S'étant laissé engager dans la criminelle hérésie des Albigeois, il vit Béziers détruit et Carcassonne emporté. Trencavel, vaincu par le malheur, abjura ses erreurs, obtint l'absolution de son crime et fut réconcilié avec l'Eglise. Reconnaissant bientôt l'impossibilité de pouvoir jamais commander à un peuple sur la tête duquel il avait attiré les plus grandes calamités, il céda sa terre à saint Louis en 1229, moyennant une rente de six cents livres.

XV. Comté de La Marche d'Espagne, établi en 864, est réuni au royaume d'Aragon en 1137, et demeure dans la mouvance de France jusqu'en 1257. — Capitale : Barcelone.

Charlemagne, ayant fait la conquête de la Septimanie et de la Marche d'Espagne, dont Barcelone est la capitale, n'avait pas changé le genre d'administration de ces contrées. Louis-le-Débonnaire avait fait un duché de ces provinces; elles furent séparées en deux marquisats par Charles-le-Chauve. — Le comté de Barcelone demeura sous la domination française jusqu'en 1137. Il passa alors dans la maison d'Aragon, qui ne le posséda cependant pas en propriété absolue; elle reconnut la suzeraineté de la France jusqu'en 1257. Saint Louis fit alors abandon de ce droit qu'il possédait sur la Catalogne.

Nous verrons, sous le règne de ce grand monarque, les causes de cet abandon.

XVI. Comté de Foix, fondé en 1012, réuni à la Navarre en 1417 et à la couronne en 1589. — Capitale : Foix, puis Orthez.

Le pays de Foix, après avoir été d'abord occupé par une colonie phocéenne, suivit ensuite toutes les vicissitudes des contrées méridionales des Gaules, fut successivement sous la domination des Romains, des Goths, des Francs, des ducs d'Aquitaine, des Sarrasins, des comtes de Toulouse et de Carcassonne. L'ancien château de Foix, bâti sur un énorme rocher isolé, est formé de trois grandes tours de grès, évidemment construites à différentes époques : la plus petite, réédifiée sans doute au moyen âge, repose sur des constructions plus anciennes, dont la physionomie antique annonce une date extrêmement reculée ; la seconde est probablement l'ouvrage de l'un des premiers comtes de Foix ; la troisième, la plus remarquable de toutes, a été élevée par Gaston Phœbus, si célèbre dans les annales du Midi. Habitée jusqu'au xvi^e siècle par de hauts et puissants seigneurs, cette tour sert aujourd'hui de prison d'Etat. Singulière destinée de ces masses imposantes qui semblent défier le temps ! construites d'abord pour protéger le pays contre les incursions de bandes armées, aujourd'hui elles tiennent sous les verroux et réduisent à l'impuissance des ennemis d'un autre genre, mais aussi pernicieux que tous ceux qui ont existé.

Le pays de Foix, après avoir fait partie d'abord du duché d'Aquitaine, puis du comté de Toulouse, enfin de celui de Carcassonne, fut, vers l'an 1012, érigé en comté

par le comte de Carcassonne, en faveur de *Bernard-Roger*, son fils puîné, qui, par son mariage avec Gersende, y joignit le Bigorre. Cette famille, dès son origine, devint si puissante, que les filles de Bernard-Roger s'assirent sur les trônes d'Aragon et de Navarre, en sorte que les seigneurs de Foix dominèrent sur les deux versants des Pyrénées et devinrent de redoutables adversaires des Sarrasins. C'est surtout contre eux que Roger II se fit un renom. Roger III, jaloux des biens du clergé, se mit à piller les églises, à ruiner les monastères. Mais, dans ces temps extraordinaires, où la foi était vive malgré les plus grands désordres, une circonstance suffisait pour faire sortir les plus coupables de leur vie criminelle et les lancer dans la voie de la pénitence. Roger III, quoique lié par l'excommunication, fut touché de la prédication de Pierre l'Ermite, et demanda humblement la croix en expiation de ses péchés. A son retour il bâtit Pamiers, ville dont le nom rappelait un souvenir d'Orient, puisque ce n'était qu'une altération du nom d'Apamée, capitale de la seconde Syrie.

Les rapports fréquents des comtes de Foix avec l'Espagne les engageant à se lier aussi bien avec les seigneurs espagnols qu'avec ceux de France, ils usaient de versatilité pour s'agrandir sans cesse. Roger IV (1121-1141) fit revivre les vieilles prétentions de sa famille sur Carcassonne; Bernard-Roger I^{er} (1141-1188) reconnut la suzeraineté des comtes de Barcelone et du roi d'Aragon, Alphonse II, qui l'investit du marquisat de Provence. Raymond V, comte de Toulouse, n'osant employer la force pour le ramener dans sa mouvance, crut plus habile de disposer en sa faveur de la

ville de Carcassonne, du Carcassez, du Rasez et d'autres terres considérables.

Raymond-Roger, son fils, passa presque toute sa vie sur son cheval de bataille; après avoir suivi Philippe-Auguste en Terre-Sainte, il rentra en France pour se jeter dans le funeste parti des Albigeois. Nous traitons ailleurs toutes les circonstances d'une guerre à laquelle Raymond-Roger et Bernard-Roger II, son fils, vouèrent leur vie.

Roger IV, comte de Foix, avait pris une grande part à la ligue formée contre saint Louis encore jeune. Ayant appris par le combat de Taillebourg où étaient la puissance réelle et la véritable grandeur, il se soumit au roi de France, lui fit immédiatement hommage de son comté, et tourna ensuite ses armes contre le roi d'Aragon et le comte d'Urgel.

Bernard-Roger III (1265) s'adonna à la guerre et aux muses. Celles-ci le servirent mieux que celle-là; ses poésies étaient naïves et piquantes. Persuadé que, parce qu'il savait mieux faire les vers que les rois, il pouvait leur jeter des défis, il se ligua avec le roi d'Aragon et le comte d'Armagnac, puis refusa de reconnaître la suzeraineté du roi de France et le brava. Philippe-le-Hardi s'étant avancé contre lui à la tête d'une bonne armée, les alliés du comte se hâtèrent de faire leur paix; mais ils s'interposèrent vainement pour obtenir un traité avantageux à leur allié. Bernard-Roger fut jeté dans les prisons de Carcassonne, où il se consola par la culture des lettres. Rendu à la liberté en 1273, il tourna ses intrigues contre le roi d'Aragon, qui le vainquit, se rendit maître de sa personne et le jeta dans un cachot en Espagne.

Gaston II, son petit-fils, hérita de l'esprit ardent de son père et se rencontra sur tous les champs de bataille où il y avait des coups d'épée à donner. Après avoir terminé la longue discussion qui divisait depuis longtemps sa famille et celle d'Armagnac, il alla soutenir la cause des Navarrois contre les Castellans, et assura la brillante victoire de Tudela (1335). Deux ans après il prit une part très active en faveur de la France dans la guerre que cette nation faisait à l'Angleterre; il obtint, en récompense de ses services, la moitié de la vicomté de Lautrec. Il porta enfin ses armes en Espagne pour combattre les Maures, et termina ses glorieux exploits sous les murs de Séville (1343).

Le plus remarquable des comtes de Foix fut, incontestablement, Gaston Phœbus, l'une des figures les plus originales du moyen âge.

Devenu beau-frère de Charles-le-Mauvais par son mariage avec Agnès, fille de Jeanne de France et de Philippe III, roi de Navarre, il commença à donner de l'inquiétude à Charles V, qui le fit passer de sa brillante cour d'Orthez dans la prison du Châtelet (1356). Une croisade publiée par l'ordre teutonique contre les Prussiens, ayant attiré plusieurs seigneurs français, Gaston sollicita la faveur d'aller combattre pour le nom chrétien. Rentré en France, il vola à la délivrance de la famille royale assiégée dans Meaux par les Jacques. Ayant appris que son comté de Foix était menacé par les Armagnacs, il se rendit d'une course rapide sur ses terres, et, réunissant tous ses hommes d'armes, se présenta dans les champs de Launac, où, montrant autant de valeur que de véritable science militaire, il remporta

une victoire complète, qui lui valut de grandes richesses. Le seul produit des rançons s'éleva à un million, somme énorme pour l'époque.

Le comte de Foix, qui avait jusqu'alors gardé une prudente neutralité entre les Français et les Anglais, se décida enfin à se déclarer en faveur de la France. Arnoul de Béarn, son parent et son vassal, était gouverneur de Lourdes pour le roi d'Angleterre; Gaston, voulant donner cette place à la France pour gage de sa fidélité, invita le gouverneur à venir à Orthez, le reçut avec une apparente joie et le tua traîtreusement.

Quoique le comte de Foix parût absolument engagé dans le parti français, il était cependant à craindre qu'il ne s'en séparât bientôt pour embrasser le parti de l'Angleterre, non-seulement à cause de la mobilité des alliances à cette époque, mais encore parce que la maison d'Armagnac, alors attachée à la France, était l'ennemie implacable des comtes de Foix; et telle était l'animosité des deux partis, que si l'un demeurait attaché à la France, l'autre devait inévitablement s'en séparer. Il n'y avait, pour empêcher un pareil malheur, qu'une réconciliation franche entre les deux maisons. Charles V la tenta avec son habileté accoutumée, réussit complètement, et donna à Gaston Phœbus le titre de lieutenant-général du roi de France dans les provinces méridionales. La mort du roi vint bientôt troubler ce sage arrangement. Un des premiers actes de la régence du duc d'Anjou ayant été de remplacer Gaston par Jean, duc de Berry, Phœbus, piqué de cet affront, prit les armes, osa se mesurer contre le duc de Berry et remporta sur lui une victoire complète dans la plaine de Revel.

Clément VII envoya le cardinal d'Amiens pour ménager la paix entre les deux illustres adversaires. « Gaston, ayant alors pitié du dégât du pays pour sa querelle particulière, » voulut joindre à l'honneur d'avoir vaincu le duc, celui d'avoir donné la paix à sa patrie. Il se retira aussitôt dans ses montagnes.

Il se passa bientôt dans le château d'Orthez l'un de ces événements qui font horreur à la nature et que l'historien est obligé de rapporter pour faire connaître les mœurs d'un siècle. Charles-le-Mauvais, irrité de se voir obligé de recevoir sa sœur et son neveu, chassés honteusement par Phœbus, le mari de l'une et le père de l'autre, renvoya le jeune homme à la cour d'Orthez, et lui remit une poudre blanche qui, selon lui, devait rendre à son père toute sa vieille affection pour sa mère, s'il en prenait dans ses aliments. Le jeune fils de Gaston, de retour à Orthez, servit son père à table; mais celui-ci aperçut le petit sachet où était renfermée la poudre; il en donna à un chien qui mourut sur-le-champ. Dans un accès de fureur, il voulut plonger un poignard dans le sein de son fils unique : sur la prière de ses courtisans, il se contenta de le mettre en prison, et alla ensuite l'assassiner.

Gaston était sans héritier; il se faisait vieux et possédait un héritage immense capable d'exciter l'avidité des rois eux-mêmes. Charles VI, désirant réunir au domaine de la couronne les belles possessions du comte de Foix, fit un voyage en Languedoc; non-seulement il y fut magnifiquement traité, mais il en rapporta encore un testament qui l'instituait héritier de la brillante succession de Phœbus. Un an après, on rapportait à l'hôpital le corps

du magnifique comte, qui venait d'être frappé d'apoplexie à la chasse, son exercice favori. Il avait composé un manuel pour les chasseurs, où il prétendait traiter le côté spirituel aussi bien que le matériel. Il essayait de prouver que le chasseur ira en paradis, et voici son raisonnement : « La chasse sert, dit-il, à fuir les péchés mortels ; or, » qui fuit les sept péchés mortels selon notre foi, il doit » être saulve. Doncques bon veneur aura en ce monde » joie, liesse et réduit, et après aura Paradis encore. »

C'était, certes, une précieuse acquisition pour le domaine de la couronne que le comté de Foix, qui pouvait donner au roi une grande prépondérance dans les provinces méridionales. Mais, pendant l'un des accès de folie de Charles VI, le régent du royaume aliéna ce beau domaine au vicomte de Castelbon, qui en prit possession sous le nom de *Matthieu de Foix*.

Après sa mort, sa fille Isabelle porta cette terre dans la maison de Buch, alors attachée à l'Angleterre. Nous rapportons dans l'histoire générale les variations de cette maison, qui passa fréquemment du service de la France à celui des Anglais. Gaston IV rendit cependant d'éminents services à Charles VII, en se liant à Dunois pour chasser les Anglais du reste de nos provinces méridionales.

Louis XI se montra d'abord très favorable à la maison de Foix, dont il se servit pour écraser les Armagnacs. Comme ce roi politique avait pour principe d'abaisser les grandes familles les unes par les autres, lorsque la puissance des Armagnacs fut détruite, il songea à affaiblir le comte de Foix, son beau-frère. Gaston, entraîné dans les intrigues des seigneurs de cette époque, succomba à

la tâche ainsi que la plupart de ceux qui avaient osé se mesurer contre le roi de France. Plus tard, le comté de Foix passa par les filles, au roi de Navarre, et suivit dès lors les destinées de cet Etat jusqu'à l'avènement de Henri IV à la couronne.

Les branches cadettes de la maison de Foix, produisirent plusieurs personnages remarquables que nous devons signaler. Le cardinal Pierre de Foix, élevé à la plus haute dignité ecclésiastique après la papauté, mit tous ses soins à faire cesser le grand schisme d'Occident. Il fonda le célèbre collège de Toulouse, connu sous le nom de collège de Foix. Le cardinal Pierre de Foix, son petit neveu, négociateur habile, après avoir travaillé à la réconciliation du duc de Bretagne avec le roi Charles VII, montra son talent dans les négociations de la France avec le Milanais et le royaume de Naples.

Les Foix Lautrec produisirent aussi quelques hommes dignes d'être nommés. Nous ne citerons qu'Odet de Foix, vaillant guerrier qui, au dire de Brantôme, «était excellent pour combattre en guerre et battre en sourd.» François I^{er} le fit son lieutenant en Italie; mais c'était «un homme trop sévère et mal propre pour un tel gouvernement. D'être hardi, brave et vaillant, était-il; mais pour gouverner un Etat, il n'y était pas bon.»

Ses deux frères remplirent aussi une brillante carrière militaire. André, le plus jeune, fut, dit Brantôme, *très vaillant comme ses deux frères*. «Il fut commandé de donner vers l'Espagne sur Navarre, à l'occasion des séditions qui survinrent à cause de la tyrannie de M. de Chièvres. Il donna de fait très bien (1521); mais, à la fin, il fut tant battu et rebattu en un combat qui se fit

» de tant de coups de masse sur sa salade, qu'il en perdit
» la vue, et puis mourut aussi malheureux que M. de
» Lautrec et de Lescure.»

XVII. Seigneurie de Montpellier, fondée en 975, réunie au domaine en 1384. — Capitale : Montpellier.

Montpellier, l'une de nos principales cités du midi, placée dans un site charmant, jouissant d'un air doux, sain et toujours tempéré, ne formait au ix^e siècle que deux villages séparés par une forêt, mais qui avaient déjà assez d'importance pour que l'évêque de Maguelone, qui en était le seigneur, les élevât en comté vers l'an 975, en se réservant cependant à lui-même une partie des droits seigneuriaux. Montpellier devint bientôt une ville considérable, dont les comtes augmentèrent les domaines. Sa situation voisine de l'Espagne la plaça d'abord dans la mouvance des rois d'Aragon. Philippe-Auguste, ayant acheté les droits que les évêques de Maguelone s'étaient réservés sur cette ville, refusa de reconnaître la suzeraineté de l'Aragonais. De là surgirent des discussions qui amenèrent de la part des comtes de Montpellier, cession à la France de tous leurs droits, moyennant la somme de cent vingt mille écus d'or (1343). Charles V céda Montpellier, en 1371, à Charles-le-Mauvais qui mérita d'en être privé. Cette terre fit définitivement retour à la couronne en 1382 ou 1384.

XVIII. Comté de Roussillon, fondé vers 820, réuni au domaine royal en 1659. — Capitale : Perpignan.

On voit de très bonne heure des comtes de Roussillon, sans qu'on puisse préciser l'époque de leur institution.

Fondé par les rois de France, ce comté reconnut leur autorité, et data ses chartes par les années de leur règne, jusque vers l'an 1170. Ayant alors été soumis à la domination des rois d'Aragon, les comtes, selon la demande de ces rois, prirent date dans leurs actes publics de l'ère chrétienne. La France ayant toujours prétendu posséder le droit de suzeraineté sur ce comté, il en résulta de fréquents démêlés entre nos rois et ceux d'Aragon. Louis XI, pour les faire cesser, acheta cette terre moyennant 300,000 écus d'or. Charles VIII la céda de nouveau à Ferdinand ; mais la domination espagnole pesant lourdement sur cette province, il s'en suivit de fréquentes révoltes qui manifestaient de la part de ce comté le désir d'être incorporé à la France. Quoique Louis XIII en eût fait la conquête, le Roussillon ne fut définitivement rattaché à la France que par le traité des Pyrénées en 1659.

XIX. Comté de Poitiers, fondé en 778, réuni au domaine royal en 1427. — Capitale : Poitiers.

Charlemagne, dont l'esprit essentiellement administratif se plaisait à placer des comtes amovibles dans tous les grands centres, mit un comte gouverneur à Poitiers, ville très ancienne, fameuse avant la conquête romaine, plus fameuse encore sous les Romains et sous les Francs. En 844, Charles-le-Chauve, voulant sans doute former des provinces plus vastes, réunit le comté de Poitiers au duché d'Aquitaine. L'histoire des comtes de Poitiers se confond alors avec celle des ducs d'Aquitaine ou de Guienne (1).

(1) Voyez ci-dessus, p. 407.

Le Poitou, qui passa sous la domination anglaise lorsque la reine Eléonore porta son immense héritage dans la maison des Plantagenets, étant situé sur les frontières des possessions anglaises et françaises, fut le théâtre de guerres fréquentes. Après avoir été confisqué par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre, en 1204, et réuni à la France, il fut cédé à notre pays par le traité de 1250. Saint Louis le donna à son frère Alphonse, duc d'Anjou. Il retomba sous le joug de l'Angleterre en 1351. Après avoir été repris par Charles V sur cette ennemie du nom français, il fut définitivement rattaché à la couronne en 1427. On voit, par ce court exposé, que le comté de Poitiers n'eut guère d'existence propre, et qu'il fut toujours soumis à de plus puissants seigneurs, dont il suivit les destinées.

XX. Comté d'Auvergne, fondé en 780, réuni au domaine de la couronne en 1610. — Capitale : Clermont.

Le pays des Arvernes, si fameux chez les Gaulois, suivit les vicissitudes de nos provinces méridionales. Bien qu'il fit partie du royaume d'Aquitaine, il avait déjà, sur la fin des Mérovingiens, ses comtes particuliers, que les Carolingiens conservèrent. Guillaume-le-Pieux (886-918), le premier comte héréditaire d'Auvergne, joignit à ses possessions le comté de Gothie ou de Septimanie; son fils Guillaume-le-Jeune y ajouta Bourges et le Berry. L'Auvergne fut successivement soumise aux comtes de Poitiers et de Toulouse; mais, en 979, commença une nouvelle dynastie d'Auvergne, par un cadet de cette famille.

Au ^{xv}^e siècle, cette terre passa dans la maison de la

Tour, qui avait fait cession de ses domaines du Bourbonnais. Ce comté fut cédé à Catherine de Médicis, et réuni à la couronne à l'avènement de Louis XIII au trône. En 1651, cette terre fut donnée au duc de Bouillon en échange de Sedan et de Raucourt.

XXI. Dauphiné d'Auvergne, fondé en 1155, réuni définitivement au domaine en 1523.

Guillaume VIII, comte d'Auvergne, dépossédé de son comté en 1155, en conserva néanmoins une partie qui fut érigée en principauté sous le nom de Dauphiné d'Auvergne. La ligne masculine des dauphins persévéra jusqu'en 1326; alors Jeanne, fille de Béraud III, héritière du Dauphiné d'Auvergne, le porta avec sa main à Louis de Bourbon, comte de Montpensier. C'est le petit-fils de cette comtesse qui eut une si triste célébrité dans les guerres d'Italie, où il fit tant de mal à la France, sa patrie. Ses terres, confisquées par François I^{er}, furent rendues à la Roche-Yon, duc de Montpensier, dont l'arrière-petite-fille épousa Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. De ce mariage naquit Mademoiselle de Montpensier, surnommée la grande Demoiselle. Après sa mort, le Dauphiné d'Auvergne fit retour à la couronne (en 1693).

XXII. Comté d'Angoulême, fondé vers 839, réuni au domaine en 1307. — Capitale : Angoulême.

Angoulême, l'une des villes les plus anciennes de notre France, est bâtie sur un rocher au pied duquel on voit couler la Charente. Cette cité eut de bonne heure des comtes, sans qu'on puisse fixer précisément l'époque à

laquelle ils y furent établis. L'histoire en nomme un en 839, qui a pour nom Turpion. Fut-il le premier comte? nous l'ignorons. Ce comté, amovible d'abord, devint héréditaire sous Charles-le-Chauve, en 866. Parmi ses comtes, on désigne comme étant le plus digne d'être cité par l'histoire, Guillaume-Taillefer, ainsi surnommé pour un trait de bravoure réellement étonnant. Pendant les ravages des Normands, Angoulême ayant été attaquée comme les autres cités, son comte Guillaume fendit d'un coup d'épée un homme du Nord entièrement bardé de fer. Ses descendants se firent un honneur de porter le surnom de Taillefer, et se montrèrent dignes de leur père. La terre d'Angoulême tomba en quenouille vers l'an 1218, passa dans la maison de La Marche, et fut réunie avec ce comté à la couronne vers 1307. La ville d'Angoulême, soumise aux Anglais, fut l'une des premières à montrer un grand patriotisme en chassant de ses murs ces ennemis de notre patrie. Le comté de cette ville fut donné à Louis d'Orléans, frère de Charles VI; François I^{er} portait le titre de duc d'Angoulême lorsqu'il parvint au trône. Cette terre passa entre les mains de Diane, fille naturelle de Henri II, puis dans celles de Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Sa lignée ayant manqué en 1693, le comté d'Angoulême fut réuni à la couronne.

XXIII. Comté de Périgord, fondé en 778, réuni définitivement au domaine de la couronne en 1589. — Capitale : Périgueux.

La ville de Périgueux, connue dans l'ancienne Gaule sous le nom de Vesona, fut érigée en comté par Charlemagne, vers l'an 778. Ses comtes amovibles nous sont inconnus, ainsi que leurs actions; c'est seulement à dater

de 866 que nous possédons la liste de leurs noms, sans doute parce qu'à cette époque se constitua la dynastie héréditaire qui conserva le comté jusqu'en 1397.

Les comtes périgourdins se distinguèrent par un caractère turbulent. La ville de Périgueux mérita d'obtenir une charte communale, objet de bien des luttes entre les habitants et les comtes, qui perdirent avec justice cette terre par suite d'un attentat contre les mœurs.

Archambaud VI, ayant ravi une jeune fille appartenant à la bourgeoisie, souleva la population, qui prit les armes et se mit sous la protection du roi de France. La cause, déferée au Parlement, fut instruite avec toute la lenteur propre à ce corps. Redoutant sans doute une condamnation, Archambaud se jeta dans le parti anglais, et mérita de perdre son comté. Charles VI, ne voulant pas profiter de la confiscation, remit le comté au jeune Archambaud VII, qui se révolta plus tard contre l'autorité royale et s'attira, en 1399, une confiscation définitive. Ce comté passa ensuite dans la maison de Blois et plus tard dans la maison d'Albret; en sorte que le Périgord ne fut définitivement réuni au domaine de la couronne qu'à l'avènement de Henri IV au trône.

Les Talleyrand-Périgord de nos jours descendent d'une branche cadette des comtes de Périgord; mais il ne paraît pas qu'ils aient jamais eu autorité sur le comté.

XXIV. Comté de La Marche, fondé vers l'an 968, réuni au domaine de la couronne en 1523. — Capitales : Guéret et Bellac.

La Marche, située dans le pays occupé aujourd'hui par le département de la Creuse et une partie de celui de la Haute-Vienne, était divisée en deux parties, la

Haute-Marche qui avait Guéret pour capitale, et la Basse qui reconnaissait Bellac pour chef-lieu. Fondé vers l'an 968 par un comte de Périgord, ce comté jouit d'une haute réputation au moyen âge. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des petits faits d'armes qui se multiplièrent dans la célèbre maison de La Marche. La succession de La Marche-Périgord fut directe jusqu'en 1091, époque où Amaldis, épouse de Montgomery, comte de Lancastre, mit à la tête du comté une famille anglaise, qui demeura pendant longtemps attachée à l'étranger et s'attira ainsi de la part de la France de redoutables attaques. Adalbert V, se voyant presque entièrement dépouillé, fit cession au roi d'Angleterre de ses possessions de France, moyennant la somme de 15,000 angevins (environ 267,500 fr.), prit le chemin de la Terre-Sainte, et mourut à Constantinople l'année même de son départ (1180).

La noble famille des Lusignan, à qui le trône de Jérusalem devait donner un nom immortel, réclama le comté de La Marche et l'obtint. Quoique ce comté ne fût plus ainsi possédé par une famille anglaise, il n'en soutint pas moins vivement la cause de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean-sans-Terre, son frère, jusqu'à ce qu'un rapt vint totalement changer les dispositions de cette nouvelle famille. Le roi d'Angleterre ayant enlevé Isabelle d'Angoulême, destinée en mariage au fils de Hugues IX de Lusignan, celui-ci en appela à la justice du roi, et souleva le Poitou, l'Anjou, etc., contre le monarque anglais. Nous suivrons, dans l'histoire générale, les circonstances et les suites de ce soulèvement.

Les La Marche, mécontents de la cour de France qui,

sous le règne vigoureux de Philippe-Auguste et sous celui de Louis VIII, sut maintenir l'ordre et les contraindre, ainsi que tous les autres puissants seigneurs, à ronger leur frein en silence, s'agitèrent pendant la régence de Blanche de Castille et furent vaincus avec les autres conspirateurs.

Hugues XIII de Lusignan, n'ayant point d'enfants, engagea son comté de La Marche à Philippe-le-Bel, qui fit condamner à 12,000 livres d'amende Gui, frère de Hugues, pour avoir tenté de s'emparer de ce comté. La Marche, ainsi réunie à la couronne (1308), était donnée huit ans plus tard en apanage à Charles-le-Bel qui, étant devenu roi en 1321, l'échangea (1327), avec Louis I^{er} de Bourbon, contre le comté de Clermont en Beauvaisis.

Louis XI ayant confisqué les terres de Jacques d'Armagnac, dans le domaine duquel La Marche était possédée par Eléonore de Bourbon, ce comté fut encore une fois réuni à la couronne, puis il fut donné à Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu, dont la fille unique le transporta au fameux connétable de Bourbon, mort sous les murs de Rome en combattant contre sa patrie. François I^{er} ayant confisqué les terres du connétable, La Marche fut alors définitivement réunie au domaine de la couronne (1523).

XXV. Vicomté de Limoges, fondée vers 773, réunie à la Navarre en 1522 et à la couronne en 1589. — Capitale : Limoges.

La ville de Limoges, qui avait déjà une haute importance dans la Gaule avant la conquête romaine, passait sous la première et la seconde race pour l'une des principales villes de l'Aquitaine. Quoiqu'elle ne fût pas la

capitale de ce duché, c'est cependant dans ses murs que se faisait le couronnement des ducs, avec un cérémonial qui nous a été conservé et qui ne manque pas d'intérêt. C'est là qu'on ceignait la tête du duc d'un cercle d'or, qu'on le revêtait d'une riche chlamyde, qu'on lui mettait au doigt l'anneau de sainte Valérie, qu'on attachait des éperons d'or à ses pieds, qu'on remettait entre ses mains le glaive et l'étendard, nobles insignes de la souveraineté. La terre de Limoges, qui eut probablement sous la première race des comtes tenus à la dépendance comme tous ceux de cette époque, fut érigée en vicomté vers 1039 : l'histoire de ses seigneurs n'offre rien de bien intéressant. Cette terre entra d'abord dans la maison de Bretagne, puis dans celle de Béarn, et fut réunie à la couronne à l'avènement de Henri IV au trône.

XXVI. Vicomté de Turenne, fondée en 767, réunie à la couronne en 1738. — Capitale : Turenne.

Un château fort, nommé Turenne, placé entre Tulle et Sarlat, parut à Pepin une position importante à occuper. Il y envoya une colonie de Francs, qui eut à sa tête des vicomtes amovibles d'abord, mais qui acquirent avec le temps le droit d'hérédité, étendirent leur domination sur le voisinage et possédèrent treize châtellenies et cent seize paroisses. Les vicomtes de Turenne, qui avaient d'abord reconnu les ducs d'Aquitaine pour suzerains, s'affranchirent de leur domination et ne reconnurent d'autre supérieur que le roi. En 1490, la vicomté de Turenne fut unie à la maison de la Tour-d'Auvergne ; de là le nom du célèbre général qui succomba si glorieusement sous Louis XIV. La vicomté de Turenne, vendue

à Louis XV, fut réunie au domaine de la couronne en 1738.

XXVII. Comté de Bourges, fondé en 763, réuni au domaine de la couronne en 1589. — Capitale : Bourges.

La ville de Bourges, dont nous avons constaté l'importance sous les Gaulois, mérita d'être choisie par Pepin pour devenir le centre d'un gouvernement ou le chef-lieu d'un comté. Le nom de Cunibert, son premier comte, est arrivé jusqu'à nous. Sous la seconde race, le roi Raoul supprima le comté de Bourges. Cette terre fut ensuite érigée en vicomté, qui relevait immédiatement de la couronne. Ce qui rendit dans la suite la ville de Bourges très célèbre, c'est qu'elle devint la capitale de Charles VII, lorsque la France fut presque intégralement occupée par les Anglais. Plus tard, elle passa dans la maison d'Albret et fut réunie à la couronne à l'avènement de Henri IV au trône.

XXVIII. Baronie, puis duché de Bourbon, fondés vers 900, réunis au domaine de la couronne en 1523. — Capitale : Moulins.

La maison de Bourbon, l'une des plus illustres de l'Europe, celle qui compte le plus de souverains placés sur le trône, tire son nom d'un fief érigé sous la rubrique de baronie vers 900. Cette souveraineté, bornée au sud par l'Auvergne, au nord par le Nivernais, à l'est par la Bourgogne et le Forez, à l'ouest par le Berry, avait vingt-six lieues de long et onze de large.

Les premiers barons de Bourbon ne nous présentent rien de remarquable. Béatrix, fille d'Agnès de Bourbon et de Jean de Bourgogne, héritière de la baronie, épousa

Robert, comte de Clermont en Beauvaisis, sixième fils de saint Louis, qui fut la souche de la maison royale qui occupe encore tant de trônes en Europe. Robert n'héritait pas de la baronnie à la mort de Béatrix ; elle passa à son fils aîné Louis. Dès-lors le Bourbonnais étant devenu l'une des plus importantes provinces de France, Charles-le-Bel, voulant la mettre au rang des plus célèbres terres du royaume, l'éleva au titre de duché pairie (1327), et unit le comté de La Marche au Bourbonnais, en échange du comté de Clermont en Beauvaisis.

Louis de Bourbon se fit connaître par une très haute capacité dans les assemblées générales tenues pour régler la succession au trône sous Philippe-le-Long et ses successeurs ; il y défendit avec un grand talent la succession masculine à l'exclusion des femmes. On dit, à sa mort, que Philippe de Valois perdait l'homme le plus sage de son royaume.

(1342). Louis laissa deux fils, Pierre et Jacques, qui se partagèrent les fiefs de leur père. Le second fut mis en possession du comté de La Marche. Pierre, qui conserva la terre de Bourbon, prit une part très active aux guerres de la France contre l'Angleterre, se battit très vaillamment à la funeste journée de Crécy, et dix ans plus tard succomba à Poitiers en couvrant le roi Jean de son corps. Son fils Louis II, montrant que la générosité était traditionnelle dans sa famille, se fit prisonnier en Angleterre pour obtenir la délivrance du roi Jean.

Il donna, à son retour, un de ces exemples de modération que l'histoire doit citer pour l'édification de ses lecteurs. Pendant son absence la plupart des seigneurs, ses sujets, s'étant rendus coupables, sur ses terres, d'actes

de déprédation dont son régisseur avait tenu note, on lui présenta un long registre où se trouvaient consignés en détail tous les dégâts : « Avez-vous aussi tenu registre de tous les services qu'ils m'ont rendus ? » demanda-t-il, et, sans attendre la réponse, il jeta le registre au feu.

Les Génois, ayant entrepris une guerre contre Tunis pour punir les ennemis du nom chrétien, confièrent le commandement de leur armée à Louis de Bourbon.

Quoique l'expédition eût obtenu des succès remarquables sur les chefs musulmans qui commandaient à Tunis, à Bougie et à Tlemcen, qu'elle les eût contraints non-seulement à rendre la liberté aux chrétiens qu'ils tenaient dans les fers, mais encore à payer tribut à Gènes, on avait cependant espéré un succès plus complet, et son peu de réussite fut, selon Froissard, attribué au duc de Bourbon.

Dans les troubles horribles qui, sous Charles VI, conduisirent la France si près de sa ruine, un personnage tel que le duc de Bourbon aurait pu, sinon dominer les partis, du moins donner un fort contrepoids à celui qui était le plus véritablement attaché aux intérêts de son pays. Louis de Bourbon vit à peine le commencement des troubles ; dirigé par sa haute raison, il se déclara dès le début contre les Bourguignons. Le duc de Bourgogne osa jeter quelques pillards sur le Bourbonnais : « C'était, » dit Monstrelet, un pauvre sacquement au regard du » duc de Bourbon. » Et, en effet, les pillards prirent la fuite à la seule approche des troupes du duc.

Louis de Bourbon, qui avait compris que ce n'était point de trop des forces de toute la France pour résister à son ennemi du dehors, travaillait à réunir les divers

partis pour les attacher uniquement à leur patrie, lorsqu'il fut enlevé par la mort (1410). Il fut vivement regretté, et les gens du peuple, voyant passer son convoi, s'écrièrent : « Ah ! ah ! mort, tu nous as ôté en ce jour notre soutien, celui qui nous gardait et nous défendait de toutes oppressions ; c'était notre prince, notre confort, notre duc, le plus prud'homme, et de la meilleure vie et conscience qu'on pût trouver. »

Ces paroles touchantes sont le plus bel éloge d'un prince ; heureux ceux qui en méritent de semblables !

Jean I^{er}, fils et successeur de Louis, était loin d'avoir le caractère de son père. Au lieu de ce courage réfléchi, de cette prudence à la fois active et expectante, il se laissait emporter par l'amour excessif du faste, par un enthousiasme chevaleresque, imprudent.

Jean fut l'une des grandes causes de la perte de la bataille d'Azincourt, dont il compromit le succès par son imprudente ardeur. Demeuré au nombre des prisonniers, il fut transporté en Angleterre, où il mourut, bien qu'il eût payé trois fois sa rançon. Il laissa plusieurs fils ; Louis, le troisième, fut la souche des Montpensier.

Charles II, qui succéda à son père dans le duché de Bourbon, auquel il sut ajouter des terres considérables, fut un des grands du royaume qui travaillèrent le plus à chasser les Anglais de la France. Jean II, son fils, prit part à toutes les factions de son temps ; il entra dans la ligue du bien public sous Louis XI, et se mit à la tête des séditeux sous Charles VIII : il mourut en 1488, sans laisser d'enfants. Son duché de Bourbon revenait au cardinal-archevêque de Lyon, qui l'abandonna à son frère Pierre II, sire de Beaujeu, l'époux d'Anne de France, fille de Louis XI.

Le sire de Beaujeu laissa une fille qui porta son immense succession à Charles de Bourbon-Montpensier. Devenu ainsi l'un des seigneurs les plus riches et les plus puissants du royaume, se croyant presque l'égal du roi, ou du moins pensant que la royauté devait compter avec lui, Charles, connétable de Bourbon, se montra arrogant et insoumis. François I^{er}, croyant le rappeler à son devoir en le frappant dans sa fortune, le jeta dans une rébellion qui fut extrêmement funeste à la France. Nous en suivrons toutes les circonstances dans l'histoire générale.

Le connétable ne laissant pas d'enfants, le duché de Bourbon retourna à Charles de Bourbon-Vendôme, descendant de Jacques, comte de La Marche, fils de Louis I^{er} de Bourbon. C'est de lui que descendait Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

§ II. *Histoire des fiefs situés au sud-est de la France.*

En faisant connaître les peuples qui ont concouru à la formation de la nation française, nous avons nommé une peuplade barbare qui, partie du fond de la Germanie, est venue s'établir sur les bords du Rhône et de la Saône; c'est le peuple célèbre des Bourguignons, fondateur d'un royaume fort étendu, qui embrassait une grande partie de la Suisse, la Provence, le Dauphiné, le Comtat Venaissin, le Lyonnais, le Nivernais, la Bourgogne et la Franche-Comté. Il serait extrêmement difficile ou plutôt impossible de fixer les limites de ce royaume, à une époque où les peuples, se poussant sans cesse, changeant fréquemment de lieu, passaient presque sans s'en apercevoir sous de nouveaux maîtres. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire primitive de cette nation; nous

en avons exposé ailleurs l'origine : nous avons fait connaître les principaux faits des règnes de Gondicaire, Chilpéric, Gondebaud, Sigismond et Gondemar, dont les actes sont souvent mêlés à ceux de nos premiers rois. L'antique race royale des Bourguignons succomba sous les coups de la famille de Clovis, qui elle-même fonda un nouveau royaume de Bourgogne, dont Gontran, Childebert et Thierry II furent les principaux rois.

Charlemagne fit de la Bourgogne l'un des quarante duchés qui divisaient son vaste empire ; ce duché fut partagé en un grand nombre de comtés. Lorsque l'empire de Charlemagne s'affaissa sous ses débiles descendants l'ancien royaume de Bourgogne tomba entre les mains de Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, qui, au partage (855) de ses Etats entre ses trois fils, donna à Charles, le troisième, le Lyonnais, Genève, la Savoie, le Dauphiné et la Provence, avec le titre de roi de Provence. Les Bourguignons, qui avaient vu avec bonheur le rétablissement de la royauté parmi eux, espéraient enfin le retour de cette indépendance nationale qui vivait toujours au fond de leurs cœurs ; mais la royauté nouvelle dura à peine huit ans. Le jeune roi Charles mourut en 863, laissant ses Etats à ses deux frères, Louis II, roi d'Italie, revêtu également du titre d'empereur, et Lothaire, roi de Lorraine, qui se les partagèrent. Peu après ces provinces passèrent sous l'autorité de Charles-le-Chauve, qui réunit sous sa puissance une grande partie du vaste empire de Charlemagne.

Les provinces de l'ancien royaume de Bourgogne supportèrent la monarchie de Charles-le-Chauve et celle de Louis-le-Bègue, son fils ; mais le souvenir de l'ancienne

royauté qui les protégeait contre les ennemis du dedans et du dehors, et l'état d'anarchie où la France abandonnait toutes ses provinces, firent vivement désirer le rétablissement de la monarchie. Dans les contrées du sud-est, on discutait dans les assemblées publiques cette restauration ; il ne fallait qu'un homme capable de porter le diadème : cet homme se rencontra ; les rois de France semblèrent même faire ce qui était nécessaire pour le grandir suffisamment, afin qu'il pût sans peine porter la couronne. Le comte Boson, qui, étant allié aux familles royales et impériales, avait été élevé aux dignités de comte de Vienne, de duc de Provence, de duc d'Italie, d'archi-ministre du palais, relevait ces hautes dignités par une grande capacité, une vertu intègre, en un mot par les qualités qui le rendaient digne du trône auquel on songeait à l'élever. Les évêques, réunis en concile à Mantaille, après s'être assurés du consentement des grands seigneurs du pays, proclamèrent Boson roi d'une vaste contrée qui comprenait la Franche-Comté, une partie de la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, une partie du Languedoc et la Savoie. Ce nouvel Etat, connu dans l'histoire sous le nom de royaume de Provence ou de Bourgogne, fut vivement attaqué par les deux rois de France, Louis et Carloman, qui, après avoir essayé de replacer Boson au rang de simple vassal, l'avoir battu en plusieurs rencontres, s'être emparés de Vienne après deux ans de siège, furent contraints, malgré ces succès, de reconnaître son indépendance. Boson régna paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée en 887, et laissa ses Etats à son fils Louis, qui lui succéda sous la tutelle de la reine Hermengarde.

A l'avènement de Louis de Provence, tout le vaste empire de Charlemagne se trouvait dans la plus étrange confusion : Charles-le-Gros venait d'être déposé ; chaque peuple qui conservait le souvenir d'une nationalité particulière, se reconstituait en Etat indépendant. Rodolphe, gouverneur de la Bourgogne transjurane, se souvenant de sa descendance du sang de Charlemagne, excité par les circonstances et par l'exemple de Boson qui avait si bien réussi, se fit proclamer roi (888) et constitua en sa faveur le royaume de la Bourgogne transjurane, qui se composait de la Suisse jusqu'à la Reuss, du Valais et d'une partie de la Savoie. L'Etat fondé par Boson prit plus particulièrement le nom de Bourgogne cisjurane. L'histoire du règne de Rodolphe I^{er}, dont les Etats comprenaient des contrées étrangères à la France, ne nous concerne point, à l'exception peut-être d'un seul fait. Rodolphe profita de la minorité de Louis, roi de la Bourgogne cisjurane, pour s'emparer d'une partie du comté de Bourgogne, surnommé plus tard Franche-Comté, province qui depuis demeura très longtemps séparée de la France, comme nous l'établirons en traitant l'histoire de ce grand fief.

Louis, roi de Provence ou de la Bourgogne cisjurane, ayant des droits sur l'Italie comme petit-fils de l'empereur Louis II, essaya de les faire valoir contre Bérenger qui s'était fait proclamer roi de cet Etat; il fut battu, fait prisonnier dans une première expédition, et n'obtint la liberté qu'en renonçant avec serment à ses prétentions. Rendu à la liberté, il oublia bientôt ses serments, fit une nouvelle expédition, battit complètement Bérenger, et reçut la couronne impériale de la main du Pape (901).

Quoique défait, Bérenger n'était pas vaincu ; comptant en Italie de nombreux partisans, il les réunit, surprit Vérone où se trouvait l'empereur Louis, s'empara de sa personne, lui creva les yeux et le renvoya en Provence (905) où il régna jusqu'à sa mort, arrivée en 923. Louis-l'Aveugle laissait un fils en bas âge, dont la tutelle fut confiée à Hugues, comte de Provence, qui prit lui-même le titre de roi. L'Italie alors divisée, semblant appeler des prétendants, Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, se hâta de passer les monts pour conquérir la péninsule ; Hugues, comte de Provence, y accourut de son côté et y obtint de brillants succès. Pour s'assurer la paisible possession de sa conquête, il céda à Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, ses possessions de France. Il se forma ainsi un nouvel Etat connu dans l'histoire sous le nom de *royaume des Deux-Bourgognes*, ou *royaume d'Arles*.

Le règne de Rodolphe II ne nous présente plus rien de remarquable. Celui de Conrad-le-Pacifique, son fils et son successeur, fut marqué par les terribles invasions des Hongrois, et par les courses des Sarrasins établis à Freynet et dans les Alpes ; nous les avons retracées en écrivant l'histoire du roi Charles-le-Simple (1). Conrad, qui se sentait trop faible pour attaquer de front tant de redoutables adversaires, eut le talent de les faire combattre les uns par les autres, et en extermina les débris. Tout le reste de son long règne se passa dans une paix complète ; il s'occupait du bonheur de ses sujets et fondait des monastères, parmi lesquels nous devons citer

(1) Voy. ci-dessus, p. 244.

l'hospice si fameux du Mont-Saint-Bernard, qui a sauvé la vie à une multitude de voyageurs. Après avoir offert pendant huit siècles le spectacle du dévouement, cet hospice devait cesser d'exister ; il était réservé à notre siècle philanthrope de faire disparaître une fondation admirable que les hommes ne peuvent assez louer.

A la mort de Conrad-le-Pacifique (993), les grands, réunis à Lausanne, proclamèrent son fils, Rodolphe III, qui s'occupa uniquement d'œuvres de piété et du bonheur de ses sujets. Ne laissant point d'enfants, il légua ses Etats à Henri II, empereur d'Allemagne, qui rencontra cependant une certaine opposition, et fut obligé de combattre pour faire reconnaître son autorité par des peuples indépendants, défenseurs courageux de leur nationalité. Obligés enfin de se soumettre et d'accepter la suzeraineté des empereurs d'Allemagne, les grands de la Provence et de la Bourgogne transjurane devinrent à peu près des souverains absolus dans leurs seigneuries ; car la réunion du royaume d'Arles à celui de Germanie ne fut en réalité que nominale. En se reconnaissant comtes de l'empire, les évêques et les grands savaient qu'une suzeraineté lointaine et impuissante ne gênerait nullement leur administration ; c'étaient des souverains aussi absolus, plus absolus même que les rois et les empereurs dans leurs Etats. L'histoire des fiefs de Provence et de Bourgogne présente donc un caractère tout particulier, que nous devons mettre sous les yeux du lecteur.

On distinguait dans cette partie de la France deux sortes de souverainetés : l'une laïque, et l'autre ecclésiastique. La plupart des évêques, décorés du titre de princes ou de comtes de l'empire, furent en cette qualité de véri-

tables souverains; tels étaient les archevêques de Lyon, d'Embrun et de Vienne; les évêques de Bâle, de Bellay, de Genève, de Grenoble, de Lausanne, de Gap, de Die et de Valence.

Il y avait aussi dans la Bourgogne et la Provence des fiefs laïques extrêmement importants; c'étaient les comtés de Provence, de Forcalquier, d'Orange, de Dauphiné, de Valentinois, du Lyonnais, de Mâcon; la baronnie de Beaujolais et la seigneurie de Bresse; plus au nord, se voyaient le duché de Bourgogne proprement dit, les comtés de Bourgogne (Franche-Comté), de Neufchâtel, de Montbéliard, de Châlon-sur-Saône, de Ferrette et la seigneurie de Salins. Nous allons exposer l'histoire succincte de ces différentes souverainetés, qui pendant longtemps eurent une existence à part.

I. Comté de Provence, fondé en 926, réuni au domaine de la couronne en 1481.

La Provence, qui tire son nom de celui de *Provincia*, que les Romains avaient donné à leur premier établissement dans les Gaules, passa successivement sous un grand nombre de maîtres. Les Visigoths s'en emparèrent au v^e siècle et la perdirent après la bataille de Vouillé (507). Gondebaud, roi des Bourguignons, s'en rendit maître alors; mais il ne l'occupa qu'un instant; car, en 509, par le traité passé entre Clovis, Gondebaud et Théodoric, roi des Ostrogoths, elle fut cédée à ce dernier. Lorsque Justinien tenta de reconquérir l'Italie sur les Ostrogoths, il s'allia à Théodebert, roi d'Austrasie, et acheta sa coopération en lui cédant la Provence qui, depuis cette époque, appartint aux Francs. Quoique un

instant unie à l'Austrasie, la Provence suivit presque toujours le sort de la Bourgogne sous la première race. Nous venons de voir que, sous la seconde, après avoir été incorporée dans le vaste empire de Charlemagne, elle fut rattachée au royaume d'Italie par le traité de Verdun, qu'elle fut constituée en royaume sous le nom de Provence ou de Bourgogne cisjurane, en faveur de Charles, troisième fils de l'empereur Lothaire, et qu'elle devint partie du royaume d'Arles, qui fut pour elle le commencement d'une nouvelle vie.

Lorsque Hugues alla prendre possession du royaume d'Italie, il nomma comte de Provence Boson I^{er}, son neveu, avec une autorité sur les régions qui s'étendaient entre le Diois, le Grésivaudan, le Briançonnais, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône. Le comté de Provence fut d'abord, comme tous ceux de cette époque, bénéficiaire, et ce fut seulement à ce titre que Boson I^{er}, Boson II, Guillaume I^{er} et Rothald le possédèrent. Parmi ces comtes, l'un d'eux, Guillaume I^{er} se fit une haute réputation en chassant les Hongrois et en détruisant le repaire de la Garde-Freynet; immense service, pour la récompense duquel il reçut de ses subordonnés le glorieux nom de *Père de la Patrie*.

Lorsque le royaume d'Arles fut uni à l'empire d'Allemagne, les comtes de Provence se considérèrent comme de véritables propriétaires, et régnèrent d'une manière absolue sur cette province. C'est ainsi que gouvernèrent Guillaume II, Geoffroi I^{er}, Bertrand I^{er} et Guillaume III. Le comté de Provence prit alors un caractère particulier; quoique propriétaires, les comtes ne se croyaient pas entièrement héréditaires, anomalie étrange! Ils le

devinrent ; et c'est ainsi que Bertrand II, Etiennette, Gerberge et Gilbert sont considérés.

Douce, fille de Gerberge et de Gilbert, héritière du comté de Provence, le porta dans la maison de Barcelone-Aragon, par son mariage avec Raymond-Bérenger I^{er}, comte de Barcelone (1112). En 1115, le comte de Toulouse, prétendant avoir des droits sur la Provence, les fit valoir les armes à la main. Il intervint, entre les maisons de Toulouse et de Barcelone, un traité de partage par lequel la première fut investie de ce que l'on nomma le marquisat de Provence, c'est-à-dire de la partie de cette province renfermée entre l'Isère, les Alpes, la Durance et le Rhône. Ce marquisat, étant devenu le refuge des Albigeois lorsqu'ils furent attaqués dans le comté de Toulouse, fut, pour ce motif, puni comme le reste des terres de Raymond VII, qui l'abandonna à l'Eglise romaine par le traité de Meaux (1229). Le Pape en avait disposé en faveur d'un comte qui en fut dépouillé par l'empereur Frédéric II, en vertu de sa suzeraineté sur le royaume d'Arles. Raymond VII, qui en fut de nouveau investi par l'empereur, le vendit ; il revint cependant à Alphonse de France, comte de Poitiers et de Toulouse, époux de Jeanne, fille et héritière de Raymond VII. A la mort de Jeanne, il fut cédé à Charles d'Anjou et réuni au comté de Provence, qui avait quitté la maison de Barcelone-Aragon.

Le comté de Provence, à l'exception du marquisat de ce nom, dont nous avons tracé les limites, était demeuré dans la maison de Barcelone, qui, étant montée sur le trône d'Aragon, en fit un apanage en faveur de ses princes. Le dernier comte de Provence, de la maison de

Barcelone-Aragon, fut Raymond-Bérenger IV, dont les quatre filles devinrent reines : Marguerite épousa saint Louis, roi de France ; Eléonore devint reine d'Angleterre par son mariage avec Henri III, roi de ce pays ; Samie fut mariée à Conrad IV, roi des Romains ; Béatrix, héritière du comté de Provence, qui avait épousé Charles d'Anjou, frère de saint Louis, gémissant de se voir au-dessous de ses sœurs, travailla avec tant d'ardeur pour occuper aussi un trône, qu'elle parvint à faire élever son mari sur le trône de Naples. Nous suivrons, dans l'histoire générale, la conquête de ce royaume et les destinées de la maison d'Anjou en Italie.

Les rois de Naples de la première maison d'Anjou régnèrent en Provence jusqu'en 1382, époque où Jeanne de Naples, héritière du comté, adopta Louis d'Anjou-Valois, fils de Jean-le-Bon, et lui transmit ainsi tous ses droits sur la Provence et sur Naples, d'où prirent naissance les longues guerres qui divisèrent pendant si longtemps les maisons de France et d'Autriche. La nouvelle dynastie d'Anjou ne produisit que cinq comtes : Louis I^{er}, Louis II, Louis III, adopté par Jeanne de Naples, et René, duc de Lorraine, qui firent d'inutiles tentatives sur le royaume de Naples. René laissa en mourant ses droits sur la Provence et sur Naples à Charles du Maine, son petit-neveu, qui, n'ayant pas de postérité, institua Louis XI (1481) son héritier. Les rois de France devinrent comtes de Provence, et prirent cette qualité dans tous les actes qui concernaient spécialement cette province. Un prince du sang, qui a régné sous le nom de Louis XVIII, reçut le titre de comte de Provence, sans avoir aucun des droits qui y étaient attachés au moyen âge.

II. Comté de Forcalquier, fondé en 1054, réuni au comté de Provence en 1209. — Capitale : Forcalquier.

Forcalquier, qui est aujourd'hui une sous-préfecture du département des Basses-Alpes, après avoir été une position militaire importante du temps des Romains, et avoir été ensuite détruit par les Barbares, sortit de ses ruines et devint la capitale d'un comté érigé en 1054 par Geoffroi I^{er}, comte de Provence, en faveur de deux de ses neveux. Ce comté, compris entre la Durance, l'Isère et les Alpes, renfermait une grande partie de la Haute-Provence ; son existence séparée de la Provence ne fut que de cent cinquante-quatre ans ; car Guillaume IV, comte de Forcalquier, se voyant sans enfants, sur la fin de sa longue et orageuse carrière, disposa de sa terre en faveur de Raymond-Bérenger, comte de Provence, son arrière petit-fils. Un de ses neveux réclama ce comté et voulut soutenir ses droits par la force ; se sentant trop faible, il consentit à un arrangement par lequel on lui laissait le titre et les armes de Forcalquier, mais sans conserver la moindre autorité. Lorsque les rois de France furent investis du titre de comtes de Provence, ils prirent aussi celui de comtes de Forcalquier.

III. Comté, puis principauté d'Orange, fondé en 1030, réuni au domaine de la couronne en 1702. — Capitale : Orange.

La ville d'Orange, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Vaucluse, déjà considérable sous les Romains, fut jugée assez importante par Charlemagne pour devenir le siège d'un comté. Guillaume I^{er} au Cornet ou au Court-Nez, que plusieurs chroniqueurs

font vivre du temps de Charlemagne, paraît avoir été la souche des comtes d'Orange. Ce comté ne fut absolument indépendant qu'à la chute du royaume d'Arles. La suite des comtes d'Orange ne présente rien de bien remarquable jusqu'à Tiburge II, qui donna, vers l'an 1180, une partie du comté aux Hospitaliers de Jérusalem ; en sorte que les actes qui concernaient la souveraineté en général se passaient au nom du comte et à celui du commandeur de l'Hôpital d'Orange.

« Raimbaud III estoit, dit Nostradamus, bon chevalier, vaillant aux armes et très estimé dans la poésie provençale. » On lui attribue le livre qui a pour titre : *La Maestria d'amour*.

L'empereur Frédéric II, ayant conçu une très haute estime pour les comtes d'Orange, les honora des titres les plus glorieux, accorda celui de prince à Bertrand de Beaux, et celui de roi d'Arles à Guillaume V, surnommé *del Cornas*, qui, étant tombé entre les mains des Avignonais pendant la guerre des Albigeois, fut écorché vif et coupé en morceaux (1218). Guillaume VI porta aussi le titre de roi d'Arles ; Bertrand III, qui mourut dans la Terre-Sainte, reçut en 1308 de Charles II, roi de Naples et de Provence, la moitié du comté d'Orange, qui était restée entre les mains des chevaliers de l'Hôpital et que ceux-ci avaient cédée à ce prince l'année précédente.

La petite principauté d'Orange ne commença guère à s'immiscer aux affaires de la France que lorsque Jean de Châlon s'attacha au duc de Bourgogne et fut, par son intermédiaire, nommé grand chambrier de France (1415), et lieutenant général de Languedoc (1417). Lorsque le roi d'Angleterre fut proclamé roi de France, il demanda

à Louis de Châlon, prince d'Orange, de se reconnaître son vassal. Après avoir refusé, le comte, prévoyant que la lutte serait inégale s'il se trouvait abandonné à ses propres forces, consentit à rendre hommage au comte de Provence, qui s'engagea à le protéger contre les officiers français qui ravageaient ses terres. Se trouvant encore trop faible, malgré cette protection, il fit sa soumission à Charles VII, travailla ensuite à le réconcilier avec le duc de Bourgogne, et affranchit en même temps sa terre du vasselage de Provence moyennant 15,000 livres qu'il paya au roi René.

Louis XI, ayant eu pour politique moins d'agir au dehors que de réduire à l'obéissance tous les seigneurs de l'intérieur, se vit obligé d'armer contre le prince d'Orange, qui, après s'être reconnu vassal de Charles VII, voulut décliner cette vassalité. Le comte Guillaume VIII fut fait prisonnier et demanda enfin grâce, après avoir été enfermé vingt-huit mois à Lyon; il consentit à ce que les appels du parlement d'Orange fussent portés à celui de Grenoble, et s'obligea à payer 10,000 écus pour sa rançon.

Jean II, prince d'Orange, passa sa vie dans des intrigues, s'attachant à un prince, puis l'abandonnant : il se déclara d'abord pour la maison de Bourgogne, puis la délaissa pour se lier à Louis XI, et se rejeta de nouveau dans le parti de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire. A l'avènement de Charles VIII, il se ligua avec le duc d'Orléans contre la régente Anne de Beaujeu; fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier et vaincu enfin par le malheur, il sembla s'attacher définitivement à la cause des rois de France,

qui surent occuper son esprit inquiet dans les guerres d'Italie. Louis XII, qui avait plus d'un service à lui payer, crut acquitter sa dette en rendant à la principauté d'Orange son absolue indépendance.

Dans la lutte entre François I^{er} et Charles-Quint, le prince d'Orange se déclara pour ce dernier. Sa principauté, qui avait été saisie et réunie au comté de Provence pour le punir de sa défection, fut rendue, par le traité de Cateau-Cambrésis, à René de Nassau, qui la transmit à Guillaume de Nassau, souverain de la Hollande. Depuis cette époque, l'histoire de la principauté d'Orange demeure entièrement étrangère à la France jusqu'à l'avènement de Guillaume Henri, duc de Hollande, qui monta sur le trône d'Angleterre en 1688. Cet implacable ennemi de Louis XIV s'attira avec justice la saisie de la principauté d'Orange. Le roi de France fit valoir l'hommage rendu autrefois à Louis XI et prétendit qu'à défaut d'héritiers mâles, la principauté devait revenir à la couronne. Cette thèse ayant été couronnée d'un plein succès à Utrecht, la principauté d'Orange fut définitivement réunie au domaine royal. Un arrêt du conseil, donné le 13 décembre 1714, l'unit au Dauphiné.

IV. Comté et Dauphiné Viennois, fondé en 1063, réuni au domaine vers 1349. — Capitale : Vienne.

On ne connaît pas l'époque précise où le Dauphiné fut érigé en comté; en 1063 on voit mourir Guigues, surnommé le Vieux, comte de Grenoble et de Viennois. Guigues IV fut le premier comte de Viennois qui prit le nom de Dauphin, sans doute parce qu'il avait un dauphin dans ses armes. Le comté viennois, placé dans

la mouvance des empereurs d'Allemagne, qui faisaient à peine sentir de si loin le souffle de leur suzeraineté, était réellement indépendant. Ce n'est que sous Philippe-le-Bel que les Dauphins commencèrent à avoir des relations avec la France. Guigues VIII suivit Philippe-le-Bel en Flandre et se distingua à la bataille de Mont-Cassel (1328).

Humbert II, qui succéda à Guigues VIII, était un seigneur généreux et magnifique, qui, ne mesurant pas ses dépenses sur ses revenus, fut bientôt accablé de dettes. Le pape Benoît XII, à qui il devait 16,000 florins, les ayant vainement réclamés, employa, pour en obtenir le paiement, l'arme redoutable de l'excommunication. Sous le successeur de ce Pontife, Humbert parvint à faire lever l'excommunication en s'engageant à acquitter sa dette et en promettant de fonder un monastère. Mais, pour satisfaire à ces obligations, il fallait de l'argent; Humbert proposa à Philippe de Valois de lui vendre sa terre en faveur du duc d'Orléans, son second fils. Nous verrons dans l'histoire générale les circonstances et les conditions de cette célèbre cession.

V. Comtés de Valentinois et de Diois, fondés avant 950, réunis au domaine en 1793. — Capitales : Valence et Die.

Le comté de Valentinois, dont le territoire forme aujourd'hui une partie du département de la Drôme, existait au milieu du x^e siècle; car nous trouvons à cette époque dans ce pays un comte Gontard, qui eut pour successeur *Lambert*. La liste des comtes de Valentinois se trouve tout à coup interrompue jusqu'au xii^e siècle; on voit alors un fils naturel de Guillaume IX, comte de

Poitiers, s'emparer du Valentinois au nom d'une comtesse Marsanne et devenir comte de Valentinois. Aymar II agrandit, en 1189, son comté du Diois, dont la capitale était Die. Les comtes de Valentinois eurent souvent avec les évêques de Valence et de Die des démêlés qui ne présentent rien d'assez caractéristique pour que nous puissions entrer dans des détails à cet égard.

Charles VII, n'étant encore que Dauphin, fut dès-lors investi du Valentinois, et le réunit à la couronne lorsqu'il parvint au trône. Louis XII, voulant s'attacher la famille des Borgia, érigea le Valentinois en duché en faveur de César Borgia, fils d'Alexandre VI, à qui il le donna. La catastrophe infâme qui fit périr Borgia, réunit à la couronne le Valentinois, dont Henri II disposa en faveur de Diane de Poitiers. Rentré dans le domaine de la couronne, le Valentinois servit à Louis XIII pour indemniser le prince de Monaco, dont on avait saisi les propriétés en Italie à cause de sa fidélité à la France. Le Valentinois demeura dans cette maison jusqu'à la Révolution. Par un décret du 21 septembre 1791, une indemnité annuelle de 273,786 livres fut accordée au prince de Monaco en échange de la suppression de ses droits féodaux; la principauté de Valence fut elle-même saisie et réunie au domaine en 1793. En 1814, le Valentinois avait été rendu aux princes de Monaco; mais il fut définitivement rattaché à la France par les traités de 1815.

VI. Comté du Lyonnais et du Forez, réuni au domaine en 1523.

— Capitales : Lyon, Montbrison.

Lyon, la seconde ville du royaume, avait déjà atteint

sous les Romains un haut degré de prospérité. Auguste, pendant un séjour de trois ans dans cette ville, y établit un sénat, un collège de magistrats et un athénée. Agrippa en fit la capitale des possessions romaines en Occident et éleva au milieu de la place publique une colonne milliaire qui servait de point de départ aux routes qui sillonnaient la Gaule; Tibère y institua des jeux publics qui en augmentèrent la population; Claude, qui avait reçu le jour dans cette ville, lui accorda le droit de cité romaine. Bien qu'ayant perdu de son importance lorsque le siège du gouvernement romain eut été transporté à Trèves, et après avoir été saccagé par Attila, qui anéantit tous les monuments romains, Lyon se releva assez pour devenir la capitale du royaume des Bourguignons, et plus tard de celui de Provence.

A la mort de Rodolphe III, père de Conrad, Burchard, archevêque de Lyon, s'empara de l'autorité temporelle et en dota le siège archiépiscopal, qui en jouit presque exclusivement, malgré les réclamations des comtes de Forez qui se prétendaient souverains de cette ville. La plus grande difficulté que les archevêques rencontrèrent dans leur administration ne leur vint pas du dehors, mais du dedans. La population lyonnaise, qui avait reçu des privilèges, voulant les agrandir, tenta de se constituer en *université, commune ou collège*. On lui refusa d'avoir son sceau et ses assemblées; de là des luttes souvent sanglantes. Le peuple crut qu'en se mettant sous la protection du roi de France, il aurait un appui invincible contre ses archevêques. En effet, Philippe-le-Bel plaça dans le bourg de Saint-Just un prévôt avec des forces suffisantes, plus pour contenir la ville que pour en défendre

les privilèges. Les habitants, s'étant bientôt aperçus qu'ils avaient choisi un maître beaucoup plus absolu et plus impérieux que l'archevêque, chassèrent le prévôt; circonstance que Philippe-le-Bel attendait pour s'emparer de la ville. Il envoya son fils Louis Hutin, qui s'en rendit maître; ce fut ainsi que l'antique reine de la Gaule romaine rentra dans l'unité française, et que la France prit possession de sa seconde capitale, le Paris du Midi.

Le Forez, qui était le véritable comté du Lyonnais, renfermait dans l'origine cette dernière province. Lorsque les archevêques furent comtes et souverains de Lyon, les comtes du Forez prétendirent toujours avoir des droits sur cette ville. Le Forez tirait son nom de Feurs (*Forum Segusianorum*), vieille ville gauloise à laquelle Lyon fit perdre toute son importance. Cette province eut de bonne heure des comtes amovibles; Gérard de Roussillon fut le dernier. Guillaume de Forez, qui lui fut substitué par Charles-le-Chauve, sut rendre sa charge héréditaire. Il divisa sa terre entre ses trois fils : l'aîné prit possession du Lyonnais, qui passa bientôt aux archevêques; le second obtint le Forez, et le troisième le Beaujolais (890). Quoiqu'ainsi fractionné, le territoire de l'ancienne Ségusie obéit souvent à un seul maître.

On distingue trois races dans la longue liste des comtes du Forez. La première, qui se distingua par un esprit profondément religieux, et s'appliqua plus à faire le bonheur de ses sujets qu'à jeter de l'éclat dans le monde, a laissé peu de souvenirs dans l'histoire. C'est vers 1062 qu'elle perdit tous ses droits sur la ville de Lyon et cessa d'habiter cette cité, pour transporter le siège du comté à Montbrison.

Ide Raymonde, héritière du Forez, ayant épousé un fils du Dauphin de Viennois, donna naissance à la seconde dynastie du Forez, dynastie qui se distingua de la première, non-seulement par le changement de ses armoiries dans lesquelles figurait un Dauphin, mais surtout par un esprit plus guerrier, qu'aujourd'hui on nommerait plus avancé. Elle fut souvent en guerre avec l'archevêque de Lyon pour ressaisir les droits prétendus de sa maison sur cette ville. Après une longue lutte, Gui II accepta enfin une transaction qui fut confirmée par le Pape, ratifiée par le roi et consentie par l'empereur. Il abandonnait tous ses droits sur la ville de Lyon moyennant onze mille cent marcs d'argent et la cession de quelques domaines peu importants.

Gui IV (1303), qui peut être regardé comme le politique de sa maison, accorda des lettres de franchise à ses vassaux immédiats; exemple qui fut suivi par les petits seigneurs placés dans sa mouvance. Il y a un autre point de grande politique qui marqua son règne, c'est l'institution dans le Forez de balliages chargés de juger selon le droit écrit tous les grands crimes de la province; il ne resta ainsi aux juges seigneuriaux que la connaissance des simples délits.

Gui V prit une part importante à la croisade entreprise par saint Louis. Soukèle Renaud, héritier du Forez, l'unit au Beaujolais, provinces qui furent séparées de nouveau après sa mort. Jean I^{er} passa pour un habile guerrier; il fixa sa résidence à Paris, où il jouit d'un haut crédit. Gui VII montra de la valeur non-seulement dans le commandement qu'il reçut dans l'armée confiée à Jean de Bohême par Philippe de Valois, mais

encore dans les guerres de la France contre l'Angleterre.

Jean II étant tombé en démence, le comté du Forez passa à la maison de Bourbon, troisième dynastie de cette province. Comme cette seigneurie n'était pas assez importante pour que les Bourbons en fissent leur résidence principale, elle fut souvent l'apanage des filles des ducs, ou le douaire de leurs veuves. Les petits seigneurs du Forez profitèrent de cette sorte d'abandon pour étendre leurs privilèges au détriment des libertés publiques. Montbrison, capitale du Forez, fut témoin d'un grand acte de félonie. C'est dans cette ville que le connétable de Bourbon signa contre François I^{er}, avec Charles-Quint, un traité détestable, qui causa bien des larmes et du sang à la France. Pour punir le connétable, Louise de Savoie, mère du roi, s'empara du Forez, et François I^{er} le déclara réuni à la couronne en 1523.

VII. Baronie de Beaujolais, fondée en 891, réunie au domaine en 1523. — Capitale : Villefranche.

Le Beaujolais, dont on a formé l'arrondissement de Villefranche, fut autrefois l'une des trois grandes baronies du royaume.

Le Beaujolais faisait primitivement partie du comté du Forez, donné à titre héréditaire par Charles-le-Chauve au comte Guillaume I^{er}; il en fut séparé par celui-ci en faveur de son troisième fils Bérard I^{er}, avec titre de baronie. La liste des barons de Beaujeu nous donne plusieurs dynasties. La première, qui fournit seize seigneurs, en compte qui méritent d'être cités. Humbert II, après avoir mené une vie extrêmement licen-

cieuse, pressé par les remords, entreprit le voyage de la Terre-Sainte, et entra dans l'ordre des Templiers, quoiqu'il fût marié. Sa femme, ne voulant pas vivre dans le veuvage ayant un mari vivant, interjeta appel auprès du Pape et fit casser ses vœux. Humbert III fonda Villefranche, qui devint la capitale du Beaujolais. Humbert IV, qui avait mérité, par la capacité qu'il avait déployée dans la guerre des Albigeois, d'être nommé gouverneur du Languedoc par Louis VIII, alla porter du secours à Baudoin II, empereur de Constantinople. A son retour, il obtint de saint Louis la charge de connétable, et il montra qu'il en était digne dans la terrible expédition d'Égypte, où il accompagna le saint roi. Joinville donne les plus grands éloges à sa valeur et à sa sagesse ; il mourut en Égypte en 1250. Guichard V, son fils, lui succéda dans la charge de connétable, et fut chargé par saint Louis d'une importante mission en Angleterre, où il mourut. Philippe de Valois combla d'honneurs Guichard VI, surnommé le Grand, titre qu'il mérita par sa valeur dans différentes guerres et par les hautes dignités dont il fut revêtu.

La seconde dynastie dite des Perreux, de Guichard seigneur de Perreux, ne compte que trois ou quatre noms. Le dernier baron, nommé Edouard II, se rendit tristement célèbre par un acte d'immoralité. Ayant été cité au parlement de Paris afin d'y répondre d'un crime de viol sur une fille de Villefranche, il fit jeter par les fenêtres de son palais l'huissier qui venait lui remettre la citation ; il fut conduit à Paris par la force armée, et remis entre les mains de la justice, qui allait prononcer un arrêt de mort, lorsque Louis de Bourbon, à qui Edouard

céda ses droits sur le Beaujolais, intervint et le sauva. C'est ainsi qu'en faisant plier les règles de la justice devant la grandeur, la terre de Beaujolais passa dans la maison de Bourbon.

La dynastie des Bourbons-Beaujolais compta quelques hommes célèbres; nous devons citer d'abord le sire de Beaujeu, homme habile, profondément dévoué à Louis XI, dont il épousa la fille, qui avait hérité des talents de son père. Suzanne, leur fille, ayant épousé le malheureux connétable de Bourbon, se vit enlever le Beaujolais, qui fut rendu à Louis II, duc de Montpensier, neveu du connétable. La baronie étant arrivée par droit de succession à Anne-Marie-Louise d'Orléans (1627-1683), ce riche domaine demeura à la maison d'Orléans jusqu'à la Révolution.

VIII. Seigneurie de Bresse, fondée en 1100, réunie au domaine en 1601. — Capitale : Baugé.

La Bresse, qui a pris son nom d'une grande forêt qui s'étendait du Rhône à Châlon-sur-Saône, et qu'on appelait *Brixius Saltus*, forme aujourd'hui, en grande partie, le département de l'Ain. Après la cession du royaume d'Arles à l'empereur d'Allemagne, les seigneurs de Bresse, profitant de l'éloignement de leur souverain, se rendirent entièrement indépendants et formèrent un grand nombre de seigneuries, dont les principales furent celles de Baugé, de Coligny, de Thoire et de Villars. Les sires de Baugé prirent peu à peu de la prépondérance sur les autres seigneurs et furent les véritables souverains de la Bresse. En 1268, Sibylle, fille

et héritière de Gui, porta la Bresse dans la maison de Savoie; dès-lors, cette province fut entièrement étrangère à la France jusqu'en 1601, que Henri IV la réunit à la couronne avec le Bugey et la baronie de Gex.

IX. Comté de Mâcon, fondé en 820, réuni au domaine de la couronne en 1477. — Capitale : Mâcon.

La ville de Mâcon, où les Romains avaient établi un des ateliers de flèches et de javelots, devint sous la deuxième race le siège d'un comte. En récompense des services très considérables qu'il avait reçus de Guérin ou Warin, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre ses enfants, Louis-le-Débonnaire, non content d'établir Guérin comte de Mâcon, lui fit encore don des comtés de Châlon et d'Autun. Guérin n'ayant pas rendu de moindres services à Charles-le-Chauve, surtout en ce qu'il fut une des grandes causes de la victoire remportée à Fontenai, le comté de Mâcon, quoique bénéficiaire jusqu'en 920, persévéra dans la même famille et devint héréditaire. Il passa dans la maison de Bourgogne en 995; Alix, la dernière héritière, le vendit à Saint-Louis et se retira dans un monastère.

Le Mâconnais, détaché de la couronne en 1359 et donné par le dauphin Charles à son frère Jean, comte de Poitiers, fut érigé cette année en pairie, avec tous les droits et prérogatives des anciens pairs. La mort du prince Jean, arrivée en 1415, fit revenir ce comté à la couronne; il en fut détaché de nouveau par le traité d'Arras (1435) et cédé à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Après la mort de Charles-le-Téméraire, il fit retour à la couronne, et n'en fut plus détaché, malgré la

cession que François I^{er} en avait faite à Charles-Quint par le traité de Madrid, qui ne fut jamais exécuté.

•
X. Duché de Bourgogne, fondé en 877, réuni au domaine de la couronne en 1477. — Capitale : Dijon.

Le duché de Bourgogne fut, incontestablement, l'un des fiefs les plus importants de la couronne ; il eut toujours une haute influence sur la direction générale de nos affaires, et sous ce rapport il mérite d'être connu.

Il est peu de fiefs qui aient réuni autant de terres que la Bourgogne ; sans parler des immenses possessions que les ducs possédèrent en Flandre, la Bourgogne à elle seule renfermait le Dijonnais (Dijon, Beaune, Nuits, Auxonne, Saint-Jean-de-Lônes) ; l'Autunais (Autun, Montcenis, Semur-en-Brionnais, Bourbon-Lancy) ; le Châlonnais (Semur-en-Auxois, Avallon, Arnay-le-Duc et Saulieu) ; le pays de la Montagne, dont la principale ville est Châtillon-sur-Seine.

Ce riche et vaste territoire eut de bonne heure besoin d'un gouverneur particulier ; le premier qui nous soit connu, fut Richard-le-Justicier, comte d'Autun, que Charles-le-Chauve créa duc de Bourgogne, mais à titre bénéficiaire seulement ; car ce ne fut que vers 965 que le duché devint héréditaire. Si Charles-le-Chauve avait compté sur la reconnaissance et l'attachement à sa famille de la part des ducs de Bourgogne, il se trompa ; car il favorisa l'exaltation d'une maison qui ambitionnait la couronne de France, et concourut à faire nommer roi Eudes, comte de Paris. Raoul, l'un des descendants de Richard, obtint même le sceptre et abandonna volontiers, pour le diadème royal, son duché à son beau-

frère Giselbert, comte de Dijon, de Beaune et de Châlon. De nombreux compétiteurs lui disputèrent cette riche proie ; Hugues-le-Grand , comte de Paris et duc de France, l'emporta ; il la laissa successivement à deux de ses fils, Othon et Henri, tandis qu'il abandonnait son duché de France à Hugues-Capet, le fondateur de la principale dynastie de nos rois. Henri, duc de Bourgogne, étant mort sans héritier, son duché fit retour à la couronne sous le roi Robert, qui en disposa en faveur de son fils Henri (1015). Mais, une fois monté sur le trône de son père, Henri, tourmenté par sa mère Constance, se détermina alors à faire un grand sacrifice pour avoir une paix réelle, et donna à son frère Robert le duché de Bourgogne, non point à titre d'apanage, mais en toute propriété, pour lui et pour sa race. C'est ainsi que fut fondée la première grande maison capétienne des ducs de Bourgogne.

Robert-le-Vieux avait le caractère emporté de sa mère ; un fait va prouver son extrême violence. Dans un repas où se trouvait le comte de Semur, son beau-père, une dispute s'étant élevée sur un sujet frivole, Robert s'emporta si violemment, qu'il tua son illustre convive. A peine le crime commis, le duc de Bourgogne en sentit toute l'énormité ; non content d'avoir fait en expiation le pèlerinage de Jérusalem, il voulut élever un monument qui consacrait le souvenir de son crime. Sur la porte d'une chapelle expiatoire fut sculpté dans tous ses détails l'assassinat du comte de Semur. Bouleversé par les remords, il délaissa l'administration de son duché à des ministres infidèles qui, loin de réprimer les désordres, les fomentaient.

(1075). Robert ayant perdu, dans une guerre contre le comte de Nevers, son fils aîné, qui laissait un enfant nommé Hugues, disposa de son duché en faveur de l'un de ses fils puînés, au détriment de celui-là. Hugues soutint ses droits, et ils furent reconnus par une assemblée générale du duché tenue à Dijon. Orderic Vital, qui nous a conservé sa vie, vante son amour pour la justice et sa fermeté inébranlable contre tous ceux qui osaient troubler l'ordre public. Terrible comme la foudre contre les méchants, doux comme l'agneau à l'égard des bons, il sembla réaliser le rare problème d'un gouvernement qui sait distinguer le mal pour le poursuivre et le bien pour le récompenser. Sur le déclin des ans, lorsqu'il repassait en lui-même le compte qu'il aurait à rendre au souverain Juge de son administration, il forma le projet de se retirer dans la solitude pour consacrer uniquement à Dieu ses dernières années; mais le pape Grégoire VII, dont la haute prudence comprenait qu'un souverain équitable, ferme et religieux, sert mieux la religion sur le trône que dans la cellule d'un moine, lui conseilla de continuer à tenir en mains le timon des affaires. Malgré cet avis, il suivit son attrait pour la solitude, espérant remettre son duché en des mains aussi habiles que les siennes.

Eudes I^{er} avait tous les sentiments religieux de son frère, la même ardeur pour le bien; mais, malheureusement, il manquait de fermeté, qualité bien essentielle en celui qui est chargé de conduire les autres. Comme la plupart des caractères faibles, il était violent. Il passa en Espagne pour y combattre les infidèles; y ayant eu peu de succès, il se rendit en Palestine où il mourut (1102), laissant deux fils et deux filles.

Hugues II, fils d'Eudes, fut surnommé le Pacifique et fit le bonheur de la Bourgogne par la haute sagesse de son administration ; il sut, pendant quarante-deux ans, éviter les guerres qui font le malheur des peuples ; seulement il permit à quelques-uns de ses sujets d'aller servir sous Louis-le-Gros contre les Anglais. Hugues eut six fils qui se vouèrent presque tous à l'état religieux.

Eudes II voulant se déclarer indépendant de la couronne de France, osa à cet effet refuser l'hommage à Louis-le-Jeune, qui le cita à comparaître devant sa cour des pairs. Le pape Adrien IV, comme père commun des fidèles, interposa son autorité et l'obligea à satisfaire à ce devoir important. Il fit une expédition en Espagne ; quelques auteurs lui ont même attribué la prise de Lisbonne, mais il paraît que cette opinion est sans fondement.

(1162). Hugues III, dit Joinville, *fut moult bon chevalier de sa main et chevaleureux ; mais il ne fut oncques tenu à saige ne à Dieu ne au monde*. Il prit la croix vers 1171 et partit pour la Terre-Sainte : une horrible tempête assaillit son vaisseau ; voyant déjà l'image de la mort devant ses yeux, il recourut à l'auxiliatrice des navigateurs ; Marie, la véritable étoile de la mer, rendit le calme aux ondes. Pour lui témoigner sa reconnaissance, il éleva la Sainte-Chapelle de Dijon, qui demeura comme un témoignage perpétuel du secours que la Mère de Dieu accorde à ceux qui daignent réclamer son appui. Hugues se montra toujours l'ennemi implacable des Anglais, et fit tout ce qui dépendit de lui pour leur nuire ; il seconda la rébellion du jeune Henri *au court mantel* contre son père Henri II. Ayant entrepris une seconde fois le voyage de la Terre-Sainte, au moment de la croisade conduite

par Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, il montra pendant toute cette expédition une vive antipathie pour le roi d'Angleterre, quoique celui-ci lui eût sauvé la vie à Ascalon. On prétend même que cette haine funeste fut une des causes qui firent échouer la tentative faite sur Jérusalem. Hugues termina ses jours en Palestine (1173). Avant de partir pour la Terre-Sainte, il avait accordé à sa bonne ville de Dijon une de ces chartes de commune si enviées à cette époque.

Eudes III montra tout le zèle religieux et patriotique de son frère, alla combattre les Albigeois et donna dans cette guerre un admirable exemple de désintéressement, qui, malheureusement, ne fut pas suivi par un grand nombre de chefs. Après avoir combattu valeureusement, il refusa d'avoir part au butin, regardant comme une récompense suffisante d'avoir soutenu les intérêts de la foi. Eudes se montra l'un des seigneurs les plus fidèles à Philippe-Auguste et seconda ses tentatives pour dépouiller Jean-sans-Terre de toutes les possessions qu'il avait en France. Aucun guerrier ne donna de plus grandes preuves de valeur que lui à la célèbre bataille de Bouvines, où il faillit périr sous le poids de son cheval tué sous lui, et ne se releva qu'avec une peine extrême. Il se disposait à passer en Egypte, à la tête d'un corps de croisés, lorsqu'il fut enlevé par la mort.

(1218). Hugues IV était en fort bas âge lorsqu'il succéda à son père; mais, malgré sa tendre jeunesse, on voyait reparaître en lui cette piété pour Dieu et sa sainte religion, et cette fidélité à son roi qui avaient si vivement éclaté dans son père. Il entreprit, en 1238, le voyage de la Terre-Sainte. Quoiqu'il n'y eût rien fait d'important, il voulut

prendre part à la première croisade de saint Louis, partagea les infortunes du saint roi sur la terre d'Égypte, comme lui il fut fait prisonnier à la bataille de la Massoure et obtint sa liberté en même temps que lui. L'empereur Baudouin II lui fit don du royaume de Thessalonique. Rentré en France, ayant voulu entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, il mourut en route.

(1272). Robert II, l'un des plus puissants seigneurs de son illustre maison, fut extrêmement dévoué à Philippe-le-Hardi et à Philippe-le-Bel, dont il embrassa toutes les querelles; il se montra surtout ardent à soutenir la royauté contre Boniface VIII.

(1305). Hugues V ne fit rien, il mourut encore mineur.

(1315). Eudes, son frère, qui lui succéda, eut à défendre les intérêts de Jeanne de France, fille de Louis-Hutin, héritière du royaume de Navarre, et qui, de plus, prétendait à la couronne de France. Quoique le duc de Bourgogne ait défendu le droit des femmes à la puissance souveraine, on le voit ensuite, sinon transiger sur ce point, du moins abandonner trop facilement les droits de sa nièce sur la Navarre; il est vrai que 100,000 livres qu'il reçut, somme considérable à cette époque, purent influencer sur ses déterminations; fait déshonorant que l'histoire est obligée de consigner. Eudes prit part aux guerres des rois de France contre les Flamands et se distingua à la bataille de Cassel. Il avait, il faut en convenir, un intérêt particulier à cette guerre : sa mère lui avait laissé, dans le voisinage de la Flandre, l'importante province de l'Artois qui pouvait recevoir le

contre-coup de l'agitation flamande ; il hérita aussi de sa mère le riche comté de Bourgogne (Franche-Comté).

(1450). Philippe I^{er}, dit de Rouvre, du lieu de sa naissance, n'avait que dix-huit mois lorsqu'il succéda à son père. Sa mère, en épousant Jean-le-Bon, lui procura un puissant soutien ; mais si le roi de France protégea le duc de Bourgogne, il fut généreusement payé de l'appui qu'il lui accordait ; car la Bourgogne tout entière, fortune, soldats, hommes de tous les états et de toutes les conditions, furent mis à sa disposition. Ce duché paya cher les secours qu'il accorda à la France contre l'Angleterre. Nous nous contentons d'indiquer ces faits, qui sont développés dans l'histoire générale. Philippe de Rouvre étant mort sans enfants, le duché de Bourgogne fut réuni à la couronne.

A cette dynastie royale en succéda une autre qui aurait dû faire le bonheur de la France ; et aucune cependant, parmi les familles seigneuriales qui ont existé sur notre sol, ne fit plus de mal à sa patrie que la nouvelle maison de Bourgogne. Son histoire appartient tout entière à l'histoire générale de l'époque la plus funeste de nos annales. Tâchons seulement de peindre ici les personnages qui forment cette nouvelle dynastie.

Jean-le-Bon, prisonnier en Angleterre, avait avec lui un de ses fils qui, après s'être battu comme un lion sur le champ de bataille de Poitiers, où il avait mérité le surnom de *Hardi*, chercha à adoucir la captivité de son père, et obtint en récompense le duché de Bourgogne.

Philippe-le-Hardi était le prince le plus magnifique de son siècle ; quoiqu'il pressurât ses peuples pour en tirer de l'or, il était toujours sans argent, et, chose in-

croyable, son fils fut obligé d'emprunter pour payer les frais de ses funérailles : bien plus la duchesse, craignant que son douaire ne fût compromis par les dettes que laissait le défunt, alla, comme la simple femme d'un bourgeois, déposer sur la tombe de son époux sa bourse, ses clefs et sa ceinture, en signe de renonciation à toutes les affaires du duc.

(1404). Jean-sans-Peur, qui succéda à Philippe-le-Hardi, est un de ces types de froide cruauté que les siècles d'anarchie semblent développer plus qu'aucun autre. Un bon physionomiste aurait pu lire sur son front qu'il était le fléau de sa patrie. On raconte à ce sujet une anecdote que nous devons citer ici. Fait prisonnier à la trop mémorable journée de Nicopolis, dont nous raconterons les détails dans l'histoire générale, Jean-sans-Peur vit le glaive de Bajazet se lever pour lui trancher la tête : on dit qu'un astrologue l'arrêta en prédisant qu'il serait le plus grand fléau du royaume des Francs, cette terre de héros qui versait sans cesse un sang généreux pour la délivrance des Lieux saints. Et en effet, s'il fût tombé sous le glaive des Musulmans, la France n'aurait pas eu à gémir des scènes horribles qui marquèrent le règne de Charles VI. Jean périt de la manière la plus déplorable ; mais n'anticipons pas sur les événements de cette époque.

Philippe-le-Bon, son fils et son successeur, a, par sa modération et sa sagesse, un caractère à part entre les princes de sa maison, et il semble, en le contemplant, qu'il soit sorti d'une autre race. Sa douceur, le soin qu'il prit de ses sujets, les développements qu'il sut donner au commerce le rendirent extrêmement cher à ses peu-

ples; il cicatriza une partie des plaies que son père avait faites à la France.

Charles, son fils, porte dans son surnom de *Téméraire* le signe distinctif de son caractère. Brave, entreprenant, se lançant dans toutes les affaires sans en mesurer les suites, tout fait de ce personnage un type à part que nous ne pouvons bien étudier que par les faits; mais comme ces faits se lient à l'histoire générale, nous devons remettre au règne de Louis XI à les exposer. Enumérons seulement ici les immenses possessions de Charles. Il possédait d'abord le duché et le comté de Bourgogne, la Flandre, l'Artois, le margraviat d'Anvers, la seigneurie de Malines, le comté de Namur, les duchés de Brabant et de Limbourg, une partie de la province de Frise, les comtés de Hainaut, Hollande et Séelande, le duché de Luxembourg; il y ajouta le duché de Gueldre et le comté de Zutphen; en sorte qu'il ne restait, dans tous les Pays-Bas, d'Etats indépendants du duc de Bourgogne, que la ville impériale de Cambrai, les évêchés de Liège, de Cambrai, de Tournai et celui d'Utrecht, le plus puissant, qui comprenait les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Groningue; la plus grande partie de la Frise était indépendante sous la protection de l'empire. Charles avait encore le Brisgau, et dans l'Alsace le Sundgau et la principauté de Ferrette. La plus grande partie de ces immenses possessions était indépendante de la France, qui n'avait sous sa mouvance que la Bourgogne, le Mâconnais, l'Auxerrois et quelques autres dépendances des comtés d'Artois et de Flandre.

XI. Comté de Neuchâtel, fondé en 1034, réuni au domaine du roi de Prusse en 1773, et à la Suisse en 1857.

Le comté de Neuchâtel, formé d'une partie du royaume de Bourgogne, a si peu de rapport à notre histoire, que nous l'aurions omis s'il n'eût appartenu pendant longtemps à la maison de Longueville sous la suzeraineté de la France. La maison royale de Prusse étant héritière des princes d'Orange-Chalon réclama ce comté comme étant sa propriété. Ses droits furent reconnus par le traité d'Utrecht, et la Prusse en prit possession en 1773. Cette terre forme aujourd'hui un canton suisse.

XII. Comté de Montbéliard, réuni à la France le 10 octobre 1793. —
Capitale : Montbéliard.

Le comté de Montbéliard, placé au pied des Vosges, entre la Franche-Comté, la Haute-Alsace et l'ancien territoire de Bâle, avait, dès 1034, des comtes qui descendaient probablement d'Albéric d'Alsace, souche des comtes de Bar et de Ferrette. Le comté de Montbéliard, qui était dès-lors étranger à la France, le fut bien plus encore lorsque, en 1307, il passa dans la maison de Wurtemberg et y demeura jusqu'en 1793. Le 10 octobre de cette année, la Convention le réunit à la France.

XIII. Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, fondée vers 900, réunie au domaine de la couronne en 1678. — Capitale : Besançon.

La Franche-Comté, dont on a formé les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, fut érigée en comté sous la seconde race, sans qu'il soit possible de préciser l'époque de cette érection. Vers 915, on voit à

Besançon un comte de Bourgogne, fils du duc Richard-le-Justicier. A cette époque, le comté de Bourgogne, qui était loin d'avoir l'étendue qu'il reçut plus tard, reconnaissait la domination de la France. Devenu héréditaire à la fin du x^e siècle, il est alors absolument étranger à notre pays, et relève nominalemeut de l'Allemagne, c'est-à-dire qu'il ne reconnaît aucun supérieur. Aussi ses comtes se livrèrent à tous les excès, et ils en commirent de si grands, que la rumeur populaire fit intervenir le ciel pour les punir : Pierre-le-Vénérable raconte, sans avoir le moindre doute sur la vérité de son récit, qu'en punition des vexations que Guillaume II avait exercées contre les monastères, un cavalier inconnu pénétra dans son palais le jour de la Pentecôte, le frappa de mort et disparut dans les airs sans que jamais on l'eût vu ni rencontré. Le fils de Guillaume mérita aussi, par ses crimes, d'être assassiné au pied des autels.

La Comté de Bourgogne, étant absolument indépendante, se surnomma elle-même Franche-Comté; triste indépendance que celle où il ne se trouve personne pour comprimer le mal. Vers 1148, l'héritière de la Franche-Comté, en devenant l'épouse de l'empereur Frédéric I^{er}, lui apporta cette terre, qui fut donnée, avec le titre de roi d'Arles, à un des fils qui naquirent de ce mariage. L'arrière-petit-fils de Frédéric s'attacha à la France, suivit Philippe-le-Bel dans ses expéditions de Flandre, se reconnut vassal du monarque français, et donna sa fille Jeanne en mariage à Philippe de France, avec la Franche-Comté pour dot. C'est ainsi que, vers l'an 1294, la comté de Bourgogne se trouve sous l'administration de la France. A la mort de Philippe-le-Long, Jeanne reprit

la Franche-Comté et l'Artois, que sa fille, nommée Jeanne, transporta dans la maison des ducs de Bourgogne. Elle suivit les destinées du duché jusqu'à Louis XI. Marie de Bourgogne la donna avec sa main à l'archiduc Maximilien. Nous verrons dans l'histoire générale comment se fit ce mariage, qui devait avoir des suites si funestes pour la France. La Franche-Comté suivit alors la fortune de la maison d'Autriche; elle appartient plus spécialement à l'Espagne lorsque cette maison occupa le trône de la Péninsule. Cette province souffrit cependant fort peu des longues guerres qui existèrent entre les deux maisons rivales. Louis XIII fit une excursion en Franche-Comté pour punir ce pays d'avoir donné appui à son frère Gaston, qui s'était mis en révolte ouverte contre son roi. Il était réservé à Louis XIV de réunir la Franche-Comté à la couronne (1678). Cette brillante et solide conquête fut chantée par toutes les bouches; nous en rapporterons les circonstances en écrivant le plus grand règne de notre monarchie.

XIV. Comté de Châlon-sur-Saône, fondé vers 769, réuni au duché de Bourgogne en 1237. — Capitale : Châlon-sur-Saône.

La ville de Châlon-sur-Saône fut choisie par Charlemagne pour devenir le siège d'un comté ou d'un sous-gouvernement, qui de simple bénéficiaire devint héréditaire. Comme toutes les petites seigneuries, le Châlonnais fut exposé aux agressions continuelles de ses voisins; les comtes déployèrent souvent le plus grand courage dans ces petites guerres. L'un des seigneurs les plus remarquables du Châlonnais fut incontestablement Hugues, évêque d'Auxerre. Hugues-Capet, son oncle,

voyant le comté de Châlon tombé entre les mains débiles d'une femme, le contraignit à prendre en mains l'administration ; il prouva qu'il était également capable de manier l'épée et de porter la crosse. Pendant son long gouvernement de plus de cinquante ans, le Châlonnais fut prospère et heureux. Le quinzième comte de Châlon, nommé Guillaume, se fit une réputation entièrement différente. Il attaqua si injustement les monastères, que le roi de France fut obligé d'intervenir pour le châtier.

Le comté de Châlon fut réuni au duché de Bourgogne en 1237 par l'échange que Jean, dit le Sage, fit de cette terre contre les seigneuries de Salins, de Bracon, de Villafaus et d'Ornan.

XV. Seigneurie de Salins, fondée en 941, réunie au comté de Bourgogne en 1267.

La petite ville de Salins appartenait, au commencement du x^e siècle, à l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune. Albéric II, fils de Mayeul, vicomte de Narbonne, devenu comte de Mâcon, établit une seigneurie à Salins en faveur de Hunelier, le second de ses fils. Marguerite, la dernière héritière de cette lignée, avait épousé Josserand, sire de Briançon.

Josserand vendit sa terre à Hugues IV, duc de Bourgogne, qui l'échangea contre le comté de Châtillon-sur-Seine. Jean-le-Sage, nouveau seigneur de Salins, exposé aux agressions continuelles de voisins jaloux, et préférant une honorable dépendance à une indépendance ruineuse, se fit vassal des ducs de Bourgogne. La terre de Salins perdit alors toute son importance.

XVI. Comté de Ferrette, fondé vers 1103, réuni au landgraviat d'Alsace en 1324 et à la France en 1648. — Capitale : Ferrette.

La ville de Ferrette, aujourd'hui simple chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin, bâtie sur la pente d'une chaîne de montagnes, est dominée par les restes de l'un des plus vieux manoirs du moyen âge. Ce domaine, qui faisait partie du comté de Montbéliard, en fut détaché vers 1103 pour former un comté particulier, qui se composa d'abord des seigneuries de Ferrette, d'Altkirch, de Thann, et auxquelles on ajouta les terres de Florimond, de Rougement (1300), de Delle (1320) et de Bedford (1500). La maison d'Autriche, mise en possession du comté de Ferrette vers 1324, en augmenta encore l'importance. L'empereur Sigismond engagea, en 1469, son comté de Ferrette et ses domaines en Alsace à Charles-le-Téméraire. Ferrette et le landgraviat d'Alsace furent cédés à Louis XIV par le traité de Westphalie.

§ III. *Fiefs du nord-est de la France.*

Les fiefs qui ont existé au nord-est de la France ont été formés de l'ancien royaume de Lorraine, dont nous devons résumer l'histoire avant d'exposer celle des duchés, comtés, etc., qui en ont été composés.

I. Royaume de Lorraine (1), fondé en 855, changé en duché vers l'an 953. — Capitale : Metz.

Pour se former une idée exacte de l'ancien royaume de Lorraine, il est nécessaire de rappeler en peu de mots

(1) Le mot *Lorraine* de *Lotharii regnum*, dont on a formé *Lotharingia*, *Loherrégne* (vieux français), enfin *Lorraine*. Ce mot lui vient non pas de l'empereur Lothaire, comme quelques historiens le disent, mais de son fils Lothaire.

le partage opéré entre les fils de Louis-le-Débonnaire par le traité de Verdun de 843. Par ce traité, l'empire de Charlemagne fut divisé en trois lots. Charles-le-Chauve obtint cette partie de la France qui est située à l'ouest de la Meuse, de la Saône et du Rhône. Lothaire, roi d'Italie, ajouta à ses possessions italiennes la langue de territoire français comprise entre les rives de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône à l'ouest, le Rhin et les Alpes à l'est. La Germanie échut à Louis.

En 855, l'empereur Lothaire, dégoûté des grandeurs du monde et pressé par sa conscience de faire pénitence de ses péchés, ayant abandonné ses États à ses enfants pour se retirer dans la solitude, donna l'Italie à Louis II; et, quant à ses possessions situées dans la France, il en fit, en faveur de ses deux autres fils, deux États, dont la limite était marquée par les monts Faucilles, le plateau de Langres et la souche des Vosges; l'un reçut le nom de royaume de Lorraine et fut donné à Lothaire, et l'autre celui de Bourgogne ou de Provence; il échut à Charles.

Le royaume de Lorraine renfermait, outre la Basse et la Haute-Lorraine (notre ancienne province de la Lorraine et les Pays-Bas), l'Alsace, Sion, Genève, Lausanne et le comté de Pepin (tout le pays situé entre les Alpes, l'Aar et le Jura). Lothaire démembra lui-même son royaume et céda à son frère Charles les diocèses de Bellay et de Tarentaise; l'année suivante il donna à Louis II, son fils aîné, les cantons de Genève, de Lausanne et de Sion, ne se réservant de toute la Suisse que le comté de Pepin et le couvent du Saint-Bernard, qui servit de limite entre les États des trois frères. Il fut en-

core obligé de céder à son oncle Louis-le-Germanique la province d'Alsace. Par ces diverses cessions, le royaume de Lorraine se trouva renfermé dans des bornes très étroites; mais une mort inattendue vint en agrandir les frontières. Le roi de Bourgogne, Charles, fils de Lothaire I^{er}, étant mort sans enfants, laissa à ses deux frères, l'empereur Louis et le roi de Lorraine, ses États de Provence et de Bourgogne. Dans le traité de partage qui intervint entre les deux frères, le Rhône servit de limite méridionale à la Lorraine. Lothaire ne devait pas posséder longtemps son royaume. Dieu appesantit sa main sur lui pour le punir de son union sacrilège avec Waldrade. Nous avons raconté, dans la troisième partie de cette histoire, toutes les circonstances d'une mort où il est difficile de ne pas reconnaître la main de Dieu.

Lothaire n'ayant pas laissé d'héritiers, ses États devaient revenir à ses deux oncles, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, qui se mirent, en effet, en possession chacun d'une partie de la Lorraine. Il intervint ensuite une espèce de partage qui ne paraît pas avoir jamais été mis à exécution, car tous les monuments de l'histoire semblent affirmer que l'autorité de Charles-le-Chauve sur la partie de la Lorraine qui lui était échue fut purement nominale, tandis que le pouvoir réel appartenait tout entier à l'empereur d'Allemagne. Nous voyons, à la mort de Louis-le-Germanique, ses enfants, se partageant ses États, comprendre toute la Lorraine dans leurs lots, sans tenir compte de la part qui avait été assignée auparavant à Charles-le-Chauve. Louis III de Saxe réunit, en effet, toute la Lorraine à ses possessions.

La Lorraine forma une province de l'empire d'Allemagne jusqu'à ce que Arnolphe eût réuni sous son autorité toutes les parties du vaste empire germanique. Arnolphe, voyant les Danois remonter le Rhin et faire de nombreuses incursions dans la Germanie centrale et méridionale, songea à leur opposer une barrière en rétablissant l'ancien royaume de Lorraine en faveur de son fils bâtard Zwentibold (895), qui fut assassiné par ses sujets en 900. La Lorraine cessa dès-lors de former un royaume; mais, avant de devenir un duché indépendant, elle devait encore passer par quelques épreuves que nous avons à rapporter.

La Lorraine, qui avait été annexée à la Germanie à la mort de Zwentibold, se voyant avec peine unie à une puissance d'outre-Rhin, se donna en 911 à Charles-le-Simple, roi de France, qu'elle soutint même pendant quelque temps contre ses sujets révoltés. Charles-le-Simple ayant été vaincu, la Lorraine cessa aussi de faire partie de la France. Henri I^{er}, dit l'Oiseleur, s'empara de cette province (923), qui supporta avec patience pendant seize ans le joug germanique; fatiguée alors de la domination des Allemands, elle se souleva et appela à son secours Louis d'outre-Mer, roi de France (939). Othon-le-Grand, successeur de Henri-l'Oiseleur, remit la Lorraine sous sa puissance, et, afin de la réduire et de la soumettre définitivement à la Germanie, il en confia le gouvernement à son frère Brunon, archevêque de Cologne, qui lui donna une organisation nouvelle. Avant d'exposer cette organisation, parlons d'une tentative faite par Lothaire, roi de France, sur la Lorraine. « Après la mort d'Othon-le-Grand, dit M. A. Thierry, le roi Lothaire,

s'abandonnant à l'impulsion de l'esprit français, rompit avec les puissances germaniques et tenta de reculer jusqu'au Rhin la frontière de son royaume. Il entra à l'improviste sur les terres de l'empire et séjourna en vainqueur dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Mais cette expédition aventureuse, qui flattait la vanité française, ne servit qu'à amener les Germains, au nombre de 60,000, Allemands, Lorrains, Flamands et Saxons, jusque sur les hauteurs de Montmartre, où cette grande armée chanta en chœur des versets du *Te Deum*. »

II. Duché de Lorraine, fondé vers 953, réuni au domaine de la couronne en 1735.

Chargé par Othon-le-Grand, empereur d'Allemagne, de l'organisation du duché de Lorraine, Brunon, archevêque de Cologne, comprenant que le territoire était beaucoup trop étendu pour qu'un seul homme pût l'administrer seul, résolut de le diviser en plusieurs parties qui auraient chacune un comte relevant immédiatement de l'empereur. Les trois évêques de Metz, Toul et Verdun, jouissaient déjà d'une certaine autorité sur le territoire de ces villes et des autres lieux environnants; Brunon, loin de diminuer cette autorité salutaire, voulut la fortifier en les établissant comtes relevant immédiatement de l'empereur d'Allemagne. C'est ainsi que les trois évêchés furent établis en véritable souveraineté, relevant d'un empire trop éloigné pour qu'il s'occupât de l'administration temporelle de ces contrées. Brunon, une fois ces trois autorités spéciales constituées, partagea le reste de la Lorraine en deux duchés, l'un formé de la

Lorraine inférieure, et l'autre de la Lorraine supérieure ou Mosellane.

La Lorraine inférieure (1) renfermait le Brabant, le diocèse de Cambrai, les évêchés de Liège et de Cologne, et la Gueldre (Bruxelles, Anvers, Nimègue). Ces fiefs étant désormais étrangers à notre histoire, nous n'avons pas à nous en préoccuper.

La Lorraine supérieure ou Mosellane comprenait la Lorraine proprement dite, le Luxembourg, les diocèses de Trèves, de Strasbourg, Metz, Toul et Verdun, et une partie du Palatinat. On voit donc qu'à cette époque le duché de Lorraine avait beaucoup plus d'étendue qu'il n'en eut plus tard; car, en 1789, cette province ne comprenait que neuf pays principaux, savoir : les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, avec les villes du même nom, réunis à la France par le grand Guise, sous le règne de Henri II, et cédés définitivement par le traité de Westphalie; le Luxembourg français, comprenant la partie sud de ce duché où se trouvent les villes de Thionville, Montmédy, Longwy, conquises par Condé et cédées par l'Espagne lors de la paix des Pyrénées; le duché de Carignan, capitale Ivoy-Carignan, acquis par le même traité; la Lorraine allemande ou le pays de la Sarre (Saargaw), comprenant les rives de ce cours d'eau et les places fortes qui y sont situées, cédée à la France par le traité d'Utrecht en 1713, à l'exception de Sarrelouis, acquis en 1697 par le traité de Ryswick; le duché de Bouillon, enlevé par Louis XIV à l'évêque de Liège; en-

(1) *Ducatus Lotharingæ, Ripuariorum*, duché de Lothier ou de Brabant.

fin les duchés de Lorraine et de Bar, réunis à la France après la mort de Stanislas (1766), suivant les conditions du traité de Vienne (1735). C'est de ces neuf pays qu'ont été formés les départements des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse (1).

Le premier duc de la Lorraine supérieure, institué par Brunon, archevêque de Cologne, fut Ferry I^{er} ou Frédéric d'Alsace, comte de Bar (959). Quelques historiens prétendent que le duché était alors électif et qu'il demeura tel pendant plus de cent ans : nous ignorons sur quels documents ils font reposer leur opinion, car les faits semblent constater le principe d'hérédité ; nous voyons, en effet, les enfants succéder aux pères, ce qui serait assez étonnant avec le principe électif. Ferry I^{er} eut pour successeur Thierry, son fils, à qui succéda son fils Ferry II, mort sans postérité masculine en 1027.

Le comte Gérard d'Alsace (1048), regardé comme la souche de la grande dynastie alsacienne, qui, par son extrême habileté, avait su se faire créer avoué ou défenseur d'un grand nombre d'églises, pendant les guerres qui dévastaient ce pays, parvint à réunir presque toute la Lorraine sous sa domination. Ce qui servit le plus cette grande maison, c'est qu'elle a fourni beaucoup d'évêques aux trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, prélats qui oublièrent souvent les intérêts de leurs églises en faveur de leur famille, entre les mains de laquelle passèrent une partie des possessions de ces évêchés.

La dynastie alsacienne régna quatre cents ans sur la Lorraine. Quoique cette province fût entièrement indé-

(1) *Encyclopédie de l'histoire de France*, art. *Lorraine*.

pendante de la France, nous voyons cependant ses ducs prendre assez fréquemment part aux affaires de notre pays. Ainsi le duc Thibaud I^{er} combattit et fut blessé à la célèbre bataille de Bouvines; Ferry III et Raoul furent tués l'un à Cassel et l'autre à Crécy; Jean I^{er} fut fait prisonnier à Poitiers; Charles se battit très vaillamment à Rosbeck et devint connétable de France en 1418. Il est vrai que, dès cette époque, les ducs de Lorraine possédaient des terres de la mouvance de la couronne de France, et qu'à ce titre ils lui devaient des services militaires. Ferry II, en sa qualité de possesseur de fiefs en Champagne, prit part, sous Philippe-le-Bel, aux travaux de la grande assemblée réunie pour s'opposer aux mesures prises par Boniface VIII à l'égard du monarque français; il fut même l'un des signataires de la lettre impertinente de la noblesse au vénérable Chef de la chrétienté. Raoul reçut de sa femme, Marie de Châtillon, le comté de Guise, qui devint l'apanage des cadets de Lorraine et donna son nom à cette illustre famille que nous verrons plus puissante que les rois de France et leur imposer la loi.

Charles I^{er}, le dernier duc de la dynastie alsacienne, était extrêmement violent. Les habitants de Neufchâteau ayant porté plainte contre lui au roi de France, il fut cité à comparaître au Parlement, et comme il fit défaut, les panonceaux royaux furent attachés à la porte de la ville, pour apprendre au duc que Neufchâteau était désormais sous la protection et en la puissance du roi. Charles fit arracher les armoiries de France, les lia à la queue de son cheval et les traîna dans la boue. Les troubles dont la France était agitée n'ayant pas permis au monarque français de s'occuper de cette affaire, Charles de Lorraine

osa pousser l'audace jusqu'à paraître à la cour de Charles VI. Jean Juvenal des Ursins, avocat-général, l'y rencontra un jour pour son malheur. Il fit, séance tenante, requête pour que le duc fût saisi et livré au Parlement. Charles de Lorraine ne trouva de salut qu'en se jetant aux genoux du roi, pour lui faire amende honorable.

Charles I^{er} avait laissé une fille nommée Isabelle, qui porta le duché de Lorraine dans la maison d'Anjou, en épousant René d'Anjou, comte de Bar, de Provence, roi d'Italie, etc. C'était un prince d'une douceur extrême, que rien ne semblait émouvoir : on rapporte que, occupé à peindre une colombe lorsqu'il apprit, par un courrier, la désastreuse nouvelle de la perte de son royaume de Naples, il ne continua pas moins son travail. Son fils Jean II, duc de Calabre, lui succéda dans son duché de Lorraine; nous rapportons dans l'histoire générale ses tentatives pour reconquérir le royaume de Naples et la part qu'il prit à la ligue du bien public. La dynastie directe angevine ne compta que trois membres; le duché rentra ensuite par Yolande dans la maison de Vaudémont, qui appartenait à la première dynastie. Le premier rejeton issu de cette nouvelle alliance fut René II, l'adversaire de Charles-le-Téméraire qui périt sous les murs de Nancy (1). Depuis cette époque, les ducs de Lorraine furent pendant près de deux cents ans les alliés de la France. Ils s'appuyèrent de cette alliance pour repousser les prétentions des empereurs d'Allemagne, qui, se souvenant du passé, voulaient avoir des droits de suzeraineté

(1) Voyez ci-dessous le règne de Louis XI.

sur leurs terres. Le duc Antoine, qui se fit un grand nom en détruisant les Rustauds, conclut en 1542 un traité par lequel son duché était reconnu absolument indépendant de toute suzeraineté. La Lorraine ne semblait vouloir de son indépendance que pour mettre ses armées au service de la France ; car, jusqu'à Louis XIV, il n'y eut pas une seule grande guerre sans qu'on vit des Lorrains dans les rangs français.

Charles III (1624) s'écarta de la politique générale de sa famille à l'égard de la France, en donnant asile à tous les seigneurs mécontents du cardinal de Richelieu. La duchesse de Chevreuse, ennemie acharnée du grand politique, jeta Charles dans le parti de l'Angleterre, contre un pays qui aurait dû lui être cher à tant de titres. Pour mettre le comble à sa sourde hostilité, il reçut dans ses Etats Gaston d'Orléans, l'aida dans toutes ses intrigues, lui permit même de préparer des moyens d'attaque contre son roi et son frère. Louis XIII punit cruellement la Lorraine, en fit la conquête, contraignit le duc à céder sa souveraineté à son frère et à se retirer en Allemagne. Rendu à ses Etats par le traité de 1641, Charles se ligua de nouveau avec tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la France contre la régente Anne d'Autriche.

Charles V (1675) ne fut pas moins acharné contre notre patrie : privé de son duché, il aima mieux vivre dans les armées allemandes et servir l'Autriche, que de rentrer dans une terre soumise à une espèce de vasselage de la France.

Léopold montra une extrême modération ; son nom fut béni par tous les Lorrains, qui virent en lui le véritable ami du peuple. François Etienne, son successeur,

s'attacha toujours plus intimement à l'Autriche et reçut la main de la célèbre Marie-Thérèse. Ce mariage prépara une grande révolution en Lorraine : l'annexion du duché à la France fut dès-lors arrêtée; seulement on en laissa la possession viagère au bon Stanislas Leckzinski, qui se fit le père de tous les Lorrains. Après sa mort, la Lorraine fut définitivement réunie à la France (1766).

III. Comté de Vaudémont, fondé vers 1071, réuni à la Lorraine en 1573.

En suivant la route qui conduit de Nancy à Mirecourt, on aperçoit sur une hauteur les grandes ruines d'un beau manoir du moyen âge; ce sont les restes de l'illustre demeure des Vaudémont qui, après avoir été château fort sous les Romains, siège d'une souveraineté au moyen âge, n'est aujourd'hui qu'une simple bourgade du département de la Meurthe. En 1071, l'empereur d'Allemagne éleva Vaudémont de simple seigneurie au titre de comté, en faveur du second fils de Gérard, duc de Lorraine. Ce comté, uni à la maison de Joinville en 1351, rentra dans la maison de Lorraine en 1416, lorsque René II, comte de Vaudémont, devint héritier de la Lorraine par sa mère Yolande, et prit en même temps possession des comtés de Guise et d'Harcourt.

IV. Duché, puis comté de Bar, fondé vers 954, réuni à la Lorraine en 1431 et à la couronne en 1766. — Capitale : Bar-le-Duc.

Bar-le-Duc, ville déjà importante avant Clovis, fut choisi par Brunon, archevêque de Cologne, pour devenir le siège d'un duché qui eut autorité non-seulement sur le Barrois proprement dit, mais encore sur toute la basse Lorraine.

Les ducs de Bar abandonnèrent leur titre en 1034 pour prendre celui de comte. Le comté de Bar fut absolument indépendant de la France jusqu'au ^{xiv}^e siècle ; mais Henri III de Bar, ayant été fait prisonnier dans une guerre qu'il entreprit contre la Champagne, racheta sa liberté en 1302, en soumettant sa terre à la suzeraineté du roi de France. Philippe-le-Bel, dans l'organisation judiciaire qu'il fit de ses États, se réserva le droit d'appel dans les jugements rendus dans les bailliages de Bar et de Bassigny : ce droit d'appel fut ensuite conféré au parlement de Paris, dont le Barrois relevait. Il faut remarquer qu'une partie seulement du Barrois fut soumise à la vassalité et à l'appel. C'était la partie située sur la gauche de la Meuse ; toute la partie placée sur la droite, tel que le marquisat de Pont-à-Mousson, demeura absolument indépendante. Cette explication était nécessaire pour l'intelligence des auteurs qui distinguent deux espèces de Barrois, l'un royal et l'autre ducal. Le duché de Bar fut réuni à la Lorraine en 1431, par le transfert que le cardinal de Bar fit de son duché à René d'Anjou, depuis duc de Lorraine. Le duché de Bar suivit alors les destinées de la Lorraine ; toutefois le Barrois royal, continuant à demeurer de la mouvance de la France, fut soumis à l'hommage, que les ducs refusèrent quelquefois de rendre. Charles IV, duc de Lorraine, se vit ajourner au parlement de Paris pour avoir refusé de s'acquitter de ce devoir. Le duc Léopold, beaucoup plus soumis, se rendit à Versailles en 1699, pour rendre en personne l'hommage, pour le duché royal, entre les mains de Louis XIV. Le Barrois fut réuni à la couronne en même temps que la Lorraine (1766).

V. Duché d'Alsace, fondé en 900, réuni au domaine de la couronne en 1648.

Depuis le pays de Bâle jusqu'au Palatinat, se développe une longue étendue de terrain séparée de l'Allemagne par le Rhin et de la France par des montagnes. Ce pays nommé Gau par les anciens, qui distinguaient le Nord-Gau et le Sund-Gau, reçut le nom d'Alsace au ^{vii}^e siècle. Frédegeaire est le premier auteur qui l'ait désigné par ce nom. On présume qu'il lui vient de la rivière d'Ill ou d'Ell qui traverse cette contrée. Comme toutes les autres grandes provinces de l'empire de Charlemagne, l'Alsace eut des ducs bénéficiaires qui virent leur duché se perdre dans le royaume de Lorraine au moment de sa formation. C'est seulement vers 925 que commence une liste suivie de ducs d'Alsace. Il s'opéra alors un immense changement dans la position ducale de l'Alsace. L'empereur Henri IV, de bénéficiaire et amovible la rendit héréditaire dans la maison de Souabe de Hohenstaufen, qui donna des empereurs à l'Allemagne et d'où est sortie la célèbre famille des Hapsbourg, qui est assise aujourd'hui sur le trône impérial d'Autriche.

Après la mort de Conradin, qui périt à Naples de la main du bourreau, la dignité ducale disparut en Alsace. L'évêque de Strasbourg, l'abbé de Mourbach, les petits seigneurs, s'emparèrent de tout le pouvoir, sous la mouvance de l'empire qui les laissait absolument libres de gouverner comme il leur convenait. C'est ainsi que l'Alsace se couvrit d'une multitude de petits souverains. Cet état dura jusqu'à la paix de Westphalie, qui consacra la conquête que Louis XIV avait faite de l'Alsace. La

soumission ne fut pas absolue; les villes et les grands seigneurs firent des conditions; la royauté permit à Strasbourg de s'administrer à peu près comme une république, sous la suzeraineté de la France, et cette indépendance dura jusqu'à la Révolution.

§ IV. *Fiefs du nord de la France.*

I. Comté de Flandre, fondé vers 800, réuni en partie au domaine de la couronne sous différents rois, et définitivement en 1679.

Le mot Flandre est nouveau dans l'histoire; saint Ouen est le premier auteur qui l'ait employé dans la Vie de saint Eloi. Primitivement, ce nom ne fut appliqué qu'au seul pays de Bruges; peu à peu on l'étendit à cette vaste et riche province qu'il a désignée dans la suite et dont l'histoire est aussi variée que le pays, disons même que les hommes qui l'habitent. Les points les plus intéressants des annales de la Flandre étant exposés dans notre histoire générale, il ne nous reste ici qu'à résumer les faits particuliers à cette province. L'histoire de la Flandre se divise naturellement en deux parties : l'une comprend l'établissement des premiers comtes jusqu'au moment où ce grand fief passa dans la maison de Bourgogne; l'autre contient l'histoire de la Flandre sous la domination de cette maison, jusqu'à la réunion de cette province à la France, en 1679.

Quelques historiens prétendent que, sous la première race de nos rois, la Flandre était gouvernée par des seigneurs appelés grands veneurs ou forestiers. Ce fait n'est pas assez certain pour que nous puissions le donner au

lecteur comme authentique. Sous Charlemagne apparaît un gouverneur nommé Lidéric, qui avait un évêque et un comte pour surveillants : ce Lidéric, dont le pouvoir n'était pas sans doute bien établi, n'est point porté sur la liste des comtes de Flandre; celui qui s'y trouve le premier, bien qu'il ne soit réellement que le troisième, est Baudouin d'Ardenne, dit Bras-de-Fer, homme brutal et irreligieux, qui eut l'audace d'enlever Judith, fille de Charles-le-Chauve, princesse déjà mariée. Quoique Charles l'eût déclaré déchu de son comté et que l'Eglise l'eût frappé d'excommunication, il sut se relever de tous ces coups. C'était d'ailleurs un homme d'une grande activité et d'une politique peu commune. Non content d'avoir donné de la sécurité à son comté, il voulut encore le doter d'ateliers industriels importants; c'est à lui, assure-t-on, que dut son origine la grande corporation des tisserands, qui devint plus tard l'un des trois ordres ou métiers de Flandre.

Les règnes des deux successeurs de Bras-de-Fer, Baudouin II et Arnould I^{er}, ne présentent rien de remarquable. Arnould II, ayant refusé de reconnaître Hugues-Capet, fut obligé, par ce fondateur d'une nouvelle dynastie, de quitter sa terre; il se retira auprès de Richard, duc de Normandie, qui servit de médiateur pour la paix. Baudouin VI, après avoir été un ferment de discorde pour la maison royale de France, en soutenant le comte de Bourgogne et la reine Constance sa mère dans leur opposition, ou plutôt leur rébellion contre Henri I^{er}, fut puni par où il avait péché, car son fils souleva les Flamands contre lui, le contraignit à fuir, et, s'il put dans la suite rentrer sur ses terres, ce ne fut que pour

vivre au milieu de séditeux qui voulaient à peine lui reconnaître une ombre d'autorité.

Baudouin VI avait un frère cadet d'une valeur extrême et d'une ambition démesurée, qui, pour occuper une grande place dans le monde, agita le pays, conquit la Frise et la Hollande, et se fit proclamer comte de Flandre à la mort de son frère. Il montra, par l'ordre parfait qu'il établit dans sa terre, qu'il était digne de commander.

Robert-le-Frison, comme la plupart des grands seigneurs de son siècle, touché de la grâce du Sauveur, prit la croix. Nous parlons ailleurs de ses hauts faits d'armes dans la Terre-Sainte. A son retour, il se montra aussi avide qu'auparavant, ne respectant rien, ni les églises ni les monastères, et bien moins encore leurs biens. Le règne de Robert II (1093), son fils, semble avoir rassemblé tous les genres de calamités sur son pays. La guerre perpétuelle, l'anarchie portée à son comble, la peste, la famine, les inondations, jetèrent une telle désolation dans la contrée, qu'on vit un grand nombre d'habitants quitter leur patrie pour se retirer en Angleterre.

Il fallait une main extrêmement vigoureuse pour rétablir l'ordre sur une terre ainsi tourmentée. Baudouin VII *à la hache* (1111), avait reçu un caractère d'une justice tellement sévère, qu'on peut la qualifier de féroce. Un paysan se plaint un jour que des voleurs lui ont ravi une vache : Baudouin monte à cheval à l'instant même, atteint le voleur et ordonne de le jeter dans une chaudière bouillante chauffée pour des faux monnayeurs. — Dix seigneurs avaient détroussé sur les grands chemins quelques marchands qui portèrent plainte au duc. Les parents des coupables se prosternèrent aux pieds de Bau-

douin qui, sans répondre, pénètre dans la maison où ils s'étaient retirés : « Que celui d'entre vous qui veut avoir la vie sauve, pendre à l'instant ses camarades, » s'écria-t-il ! Un des coupables s'approcha et en pendit neuf. Lorsque ce fut fini : « Mets-toi la corde au cou, » lui dit Baudouin. Lorsque ce fut fait, il donna un coup de pied au banc sur lequel il était placé et il demeura suspendu. En sortant, il dit aux parents de ces malheureux : « Emmenez vos parents, ils ne recommenceront pas de semblables désordres. » Il pique en même temps son cheval et part au galop.

Les villes de Flandre commencèrent à jouir de cette haute prospérité, objet de l'envie des rois, leurs voisins ; deux comtes surtout en hâtèrent le développement : Thierry (1128) et Philippe d'Alsace (1169). « Lille, dit » un auteur contemporain (Guillaume-le-Breton), est » une ville agréable, peuplée de citoyens industriels et » de riches marchands ; elle fournit aux peuples étran- » gers des étoffes brillantes, qui lui fournissent du cuir, » et elle est très fière. » La situation de la plupart des villes de Flandre était analogue ; on voyait partout une industrie active, des ateliers nombreux, de riches comptoirs, des magasins bien fournis. On ne peut nier que cette prospérité ne fût l'effet, je ne dis pas seulement de la richesse du pays, mais aussi d'une certaine liberté dont ne jouissaient pas d'autres contrées, liberté qui fut malheureusement accompagnée d'excessives licences.

La prospérité de la Flandre excita la convoitise des rois de France. Une discussion relative à l'hommage dû par cette province à la couronne, fut l'origine des démêlés de Philippe-Auguste avec le comte de Flandre. Dès-lors,

ce comté devint l'objet de l'ambition de nos rois et fut très souvent arrosé du sang français. Nous ne pouvons retracer ici les grandes batailles de Bouvines, de Courtrai, de Mons-en-Puelle, etc. ; elles occupent des pages très étendues dans l'histoire générale, et l'histoire particulière de la province vient nécessairement se fondre dans ces grands faits. Au milieu de ces bouleversements, s'opère un changement de dynastie dont les conséquences sont prodigieuses pour la France ; nous voulons parler de l'avènement aux riches provinces du Nord des ducs de Bourgogne, dont la puissance prépondérante faillit changer la fortune de l'Etat.

La pensée politique du comte Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, héritier de la Flandre par sa femme, fut de faire des concessions de libertés aux Flamands, de les attacher à sa personne, de les façonner aux mœurs françaises, et d'arriver enfin à ne former qu'un seul peuple de la Flandre et de la Bourgogne. Mais toute tentative de fusion fut complètement inutile ; les gros bourgeois flamands, se croyant infiniment supérieurs aux Bourguignons parce qu'ils étaient plus riches, voulurent rester eux-mêmes. D'ailleurs, une seule idée dominait alors la Flandre : le commerce était le mobile de toutes ses alliances et de toutes ses affections ; par le commerce, il se forma entre elle et l'Angleterre une union d'autant plus intime, qu'elle trouvait un immense profit dans ses relations commerciales avec les îles Britanniques, d'où elle tirait des laines magnifiques avec lesquelles elle fabriquait ces riches et brillantes étoffes qui se vendaient au poids de l'or. Entièrement adonnée à son commerce, la Flandre, malgré les relations qui subsistaient entre

elle et l'Angleterre, garda la neutralité dans la grande guerre qui désola la France sous Charles VI et Charles VII ; elle procura cependant un asile à son duc Jean-sans-Peur, après le crime qu'il commit sur la personne du duc d'Orléans.

Philippe-le-Bon (1419), comte de Flandre, afin de s'attacher de plus en plus cette riche province, lui accorda l'avantage, depuis longtemps réclamé, de traiter à la cour d'appel de Lille les affaires en langue flamande ; seulement, dans l'huis-clos, on conservait l'usage de la langue française ; encore cette restriction irritait les Flamands, car tout ce qui semblait les assimiler de loin ou de près à la France leur causait une sorte d'horreur. Malgré les concessions du duc de Bourgogne au comté de Flandre, Philippe, ayant du sang français dans les veines, le faisait quelquefois sentir ; de là des agitations et des soulèvements qui nécessitèrent l'intervention de la France et amenèrent la journée de Gavre où périrent un si grand nombre de Flamands.

Charles-le-Téméraire, dont l'esprit aventureux n'aimait que le mouvement et qui voulait tout faire plier sous sa volonté, était peu fait pour être aimé des Flamands ; aussi de tous les comtes bourguignons fut-il le plus détesté. Les Flamands, pressés par la nécessité, cédèrent tandis qu'ils le virent heureux, et payèrent les grosses taxes qu'il leur imposait ; mais lorsque son étoile commença à pâlir, ils s'agitèrent, refusèrent les subsides, et mirent leur comte-duc dans la nécessité de faire face à ses sujets et à ses ennemis du dehors, ce qui fut une des grandes causes de sa ruine. Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI occupa la Bourgogne et jeta un œil

d'envie sur les possessions de la duchesse héritière de l'Artois et de la Flandre. Il put s'emparer de la plupart des places de l'Artois; mais la Flandre résista, grâce à l'appui qu'elle trouva dans l'archiduc Maximilien, devenu l'époux de la fille de Charles-le-Téméraire. Dès-lors la Flandre passa dans la maison d'Autriche et n'eut plus d'autres rapports avec notre nation que ceux de puissance étrangère. Dans les longs et sanglants débats qui divisèrent pendant si longtemps la maison de France et celle d'Autriche, la Flandre fut presque toujours le rendez-vous des armées des deux nations et le champ de bataille où se vidèrent de trop longues querelles; mais c'est à l'histoire générale à les rapporter; elles amenèrent enfin la réunion d'une partie de la Flandre à la France, en diverses circonstances. Le traité de 1679 nous accorda de ce côté les limites que nous possédons aujourd'hui.

II. Comté d'Artois, fondé en 863, réuni définitivement à la France en 1659.

L'Artois, qui forme aujourd'hui le département du Pas-de-Calais, n'a pas eu d'existence propre; il a presque toujours été uni à d'autres comtés ou principautés plus puissantes. Etabli en 863 par Chauve-le-Chauve, ce comté passe presque aussitôt dans la maison de Flandre. Rentré dans le domaine de la couronne au ^{xii}^e siècle, il est donné (1180) en dot à la reine Isabelle. En 1200, Philippe en sépare les villes d'Aire et de Saint-Omer, pour satisfaire les Flamands et conserver la paix avec ce peuple remuant. Louis VIII détache le comté d'Artois de la couronne et le donne à son second fils

Robert. Saint Louis y ajoute les seigneuries de Boulogne, Guines et Saint-Pol, non pas en souveraineté, mais en se réservant le droit d'hommage. Robert périt à la Massoure, lieu de néfaste mémoire; son fils succombe à Courtrai et laisse sa terre à la célèbre comtesse Mahaut qui, voulant exercer par elle-même tous les droits du comté-pairie, assiste en personne aux plaids, prend place au Parlement, soutient même la couronne au sacre de Philippe-le-Long, son gendre. Jeanne, sa fille, veuve de Philippe V, prend en main, après la mort de son royal époux, l'administration de son comté, qu'elle laisse à sa fille nommée aussi Jeanne, qui le porte dans la maison de Bourgogne. Jeanne étant morte sans postérité, le comté passa à Marguerite, seconde fille de Philippe-le-Long, qui montra quelquefois une sévérité voisine de la cruauté. La dame du Bours avait fait poignarder « un écuyer en son monastère de sa paroisse, en un dimanche à la messe, entre » les bras du prestre, auquel il alla se réfugier quand il » vit ses ennemis, et dessous la casule, et fut blessé le dict » prestre, et l'autel et ournement furent ensanglantés; » elle fut brûlée vive en 1375. Arras, indigné des actes de sévérité de sa souveraine, se souleva. La comtesse entra dans la ville à la tête d'une bonne armée, la livra au pillage, enleva le conseil municipal et ravagea tout le territoire de la malheureuse cité pour la forcer à crier merci. Les membres du conseil municipal, renfermés dans une dure prison, eurent tant à souffrir, que le chef de ce corps mourut de froid. Ces rigueurs eurent l'effet que la comtesse en attendait : la ville se jeta à ses pieds, lui fit amende honorable et obtint que ses magistrats lui fussent rendus. Marguerite porta son comté dans la maison de

Flandre, dont il suivit les destinées jusqu'à sa réunion à la France en 1659.

III. Comté de Saint-Pol, établi dans le ^{xi}^e siècle, réuni d'abord en 1475 au domaine, et enfin définitivement lors de la Révolution. — Capitale : Saint-Pol.

Saint-Pol, qui forme aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement du Pas-de-Calais, fut érigé en comté vers l'an 1030, et demeura dans la maison de Robert de Saint-Pol, premier comte connu, jusqu'en 1205. Quelques-uns de ses descendants se firent un nom célèbre dans l'histoire. Hugues III, si fameux par ses injustices et ses violences, ne respectait rien, ni les propriétés particulières, ni les monastères, ni les églises; personne n'était inviolable pour lui; il portait une main sacrilège sur les ecclésiastiques et sur les religieux; habile à manier le feu grégeois, il osa brûler un moine pendant la célébration des saints mystères. L'Eglise fit alors tonner ses foudres et le frappa de l'excommunication, arme terrible qui terrassait alors les plus audacieux. Ayant paru insensible à ce coup, ou plutôt ne se montrant que plus acharné contre les églises et les couvents, il fallut alors implorer contre lui l'assistance du bras séculier. Louis-le-Gros répondit à l'appel de l'Eglise et contraignit Hugues à respecter les temples du Seigneur. Son humeur inquiète ne lui permettant pas de demeurer en repos, lorsqu'il n'osa plus piller les monastères, il se ligua avec le comte de Hainault pour attaquer la Flandre. Trop faible pour une pareille entreprise, il attira sur son comté la dévastation et la ruine. Il mourut peu après, maudit de ses sujets.

Hugues IV, son arrière-petit-fils, mérita par sa valeur d'être élu connétable de l'empire français de Constantinople. Marguerite, sa fille, épousa Gui de Châtillon, qui fut la souche de la seconde dynastie des Saint-Pol. C'était un seigneur de grand mérite, chevalier extrêmement valeureux, qui prit part à toutes les expéditions militaires de son temps. Après s'être distingué à la guerre contre les Albigeois, où il montra autant de désintéressement que de courage en refusant la seigneurie de Carcassonne, il brilla d'un très vif éclat sur le champ de bataille de Bouvines.

En 1360, le comté de Saint-Pol passa dans la maison de Luxembourg, qui devint l'une des plus puissantes de France. Walerande Luxembourg-Ligny, frère du bienheureux Pierre de Luxembourg de sainte mémoire, prit le titre de comte de Saint-Pol. Les Luxembourg s'attachèrent d'abord à la fortune des ducs de Bourgogne, leurs plus proches voisins, et conséquemment à celle de l'Angleterre. Jean de Luxembourg-Saint-Pol, après s'être rapproché de la cour de France, s'étant lié d'amitié avec le Dauphin, depuis Louis XI, parvint à la haute dignité de connétable, et se montra extrêmement dévoué au monarque français. Il fut aisé de comprendre que le connétable de Saint-Pol n'avait qu'un seul mobile, son propre intérêt, la satisfaction d'une grande ambition. Placé entre la France et la puissante maison de Bourgogne, exposé au péril d'être à chaque moment absorbé par l'une d'elles, il adopta pour principe de politique de jouer un double jeu entre ces deux grandes puissances, de les flatter, de les servir toutes deux et d'entretenir constamment la haine entre elles. Il espérait que, dans le cours

d'une lutte continuelle, il pourrait vendre richement ses services et ajouter à ses possessions. Nous suivrons dans le cours de l'histoire générale cette politique hypocrite, qui conduisit son auteur à une mort ignominieuse. Le comté de Saint-Pol fut alors réuni à la couronne; mais, touché du sort des filles du malheureux connétable, le roi leur rendit la terre de leur père. Le comté, qui avait alors perdu toute son importance, après avoir passé successivement dans les maisons de Soissons, de Bourbon, de Vendôme, de Melun et de Rohan-Soubise, fut enfin réuni à la couronne à la révolution de 1789.

IV. Comté de Boulogne, fondé au ix^e siècle, réuni à la maison d'Auvergne en 1260, et à la couronne en 1478.

Boulogne, ville fort ancienne, fut érigée en comté par le comte de Ponthieu, vers l'an 880. Ses comtes furent alors amovibles, et ils devinrent héréditaires en 965. Parmi les comtes de la première dynastie, nous devons nommer spécialement Eustache II, qui seconda Guillaume-le-Conquérant dans la conquête de l'Angleterre, et fut blessé à la journée de Hasting; — Etienne, qui s'empara du trône d'Angleterre sans pouvoir le transmettre à ses descendants.

Hurepel, fils de Philippe-Auguste, époux de la comtesse Mahaut, traça l'enceinte de Calais et en éleva les fortifications. On raconte de lui que, dans un tournoi, s'étant aperçu que sa femme jetait un œil de complaisance et peut-être d'amour sur l'un des plus beaux champions du tournoi, il descendit dans l'arène, et, faisant semblant de continuer le jeu, enferma le damoiseau dans un coin du parterre et le perça de sa lance. Le comte de Clèves,

qui avait suivi toutes les scènes du drame, s'élança à son tour dans l'arène et immola le comte sous les yeux de la multitude épouvantée de ce lugubre spectacle.

Le comté de Boulogne fut vendu en 1260 à Robert V, comte d'Auvergne; en 1478, Bertrand II, comte d'Auvergne, l'échangea avec Louis XI contre le duché de Lauragais. Le roi, devenu comte de Boulogne, étant vassal du comte d'Artois, employa un stratagème pour se délivrer de l'hommage dû à ce comte. Par un acte authentique, daté du mois d'avril 1478, il donna cette terre à Notre-Dame de Boulogne et se fit son vassal moyennant un cœur d'or de treize marcs. Ce tribut fut fidèlement payé par nos rois à leur avènement à la couronne. Les rois n'allaient pas en personne faire cet hommage, ils se contentaient de faire porter le cœur par l'un des plus grands seigneurs de la cour.

V. Comté de Ponthieu, fondé au VII^e siècle, réuni au domaine de la couronne en 1369. — Capitale : Abbeville.

Le Ponthieu fut, à son origine, une province extrêmement étendue, qui, ayant eu de bonne heure besoin d'un gouverneur, fut érigée en comté sur la fin du VIII^e siècle. Charlemagne en disposa en faveur de son gendre Angilbert, des mains duquel il passa entre celles de l'historien Nitard. C'est seulement au milieu du IX^e siècle que ce comté devint héréditaire sous Helgaud II. Son fils Herluin II eut constamment les armes à la main et porta dans ses négociations l'esprit ardent qui l'animait. Dans une conférence avec les Danois, il se laissa emporter à une telle colère, que les Barbares, mis en fureur, le massacrèrent avec dix-huit seigneurs français.

Guillaume III, qui se distingua à la bataille de Bouvines et dans la guerre contre les Albigeois, laissa une fille qui épousa Simon de Dammartin, comte d'Aumale. Ce seigneur rebelle, ayant osé prendre les armes contre Philippe-Auguste, mérita de perdre le Ponthieu. Cette terre fut ensuite rendue à sa veuve, moyennant 5,000 livres parisis. Sa petite-fille porta, avec sa main, le Ponthieu à Edouard I^{er}, roi d'Angleterre. Attaqué par nos rois, comme toutes les possessions anglaises en France, ce comté fut saisi et réuni à la couronne par Charles VII. Henri III le donna à la sœur de Diane, dont la famille le posséda jusqu'en 1670 : il n'avait alors plus rien de son importance primitive.

§ V. *Fiefs du Nord-Ouest de la France.*

I. Duché de Normandie, fondé en 912, réuni au domaine de la couronne en 1204. — Capitale : Rouen.

La Normandie, l'une des principales provinces de notre ancienne France, ne commença à jouer un rôle important dans nos fastes que lorsqu'elle tomba au pouvoir des Normands. Cette race du Nord, aussi forte par la tête que par l'épée, était destinée à occuper une grande place dans nos annales. Mais telle fut la position qu'elle prit vis-à-vis du pouvoir central (s'il est permis d'employer cette expression pour caractériser une royauté débile), que son histoire est nécessairement mêlée à l'histoire générale : nous devons y renvoyer.

II. Comté d'Alençon, fondé sur la fin du x^e siècle, réuni à la couronne en 1219.

Sous les premiers Carlovingiens, Alençon fut établi le

chef-lieu d'une centurie, c'est-à-dire le centre d'un gouvernement auquel répondaient les villes, bourgs ou villages. Richard II, duc de Normandie, en fit un comté en faveur d'une race exécrationnelle dont l'existence fut une succession de crimes horribles. Guillaume, le premier duc d'Alençon, eut pour fils Robert, homme toujours en guerre avec ses voisins. Ayant été jeté dans un cachot par Herbert, comte du Maine, ses fils crurent le venger en pendant un chevalier du Maine et deux de ses enfants tombés entre leurs mains. D'horribles représailles, exercées sur le malheureux comte Robert, suivirent de près ce crime épouvantable ; trois fils de l'infortuné chevalier pénétrèrent dans sa prison et le tuèrent à coups de hache. Guillaume Talvas, son successeur, ayant étranglé sa femme, fut chassé par son fils Arnoul, qui périt lui-même assassiné. Mabile, sa sœur, lui succéda. Si sa main délicate ne pouvait manier un fer homicide, elle savait tenir une coupe empoisonnée. Son fils, Robert II, marcha sur ses traces : il n'y a pas de crimes qu'on ne lui ait reprochés ; vol, assassinat, révolte contre ses suzerains, guerres injustes, il résuma en lui tous les forfaits. Ayant obtenu un comté en Angleterre, il s'y rendit coupable de tant de crimes, qu'il fut bientôt ajourné au Parlement pour y répondre sur quarante-cinq chefs d'accusation. Quoiqu'il dût comparaître dès-lors, il eut plus tard l'audace de se rendre à la cour britannique en qualité d'ambassadeur de Louis-le-Gros. Son titre ne put le sauver ; le roi d'Angleterre le mit en prison pour le reste de ses jours. « Vous » avez connu, dit un contemporain, ce Robert de Beles- » me, ce prince de Normandie qui était pour ses pri- » sonniers un Pluton, une Mégère, un Cerbère. » La

terre fut enfin délivrée de toute cette horrible lignée en 1219, et le comté d'Alençon revint à Philippe-Auguste. Les rois, ses successeurs, le donnèrent fréquemment à leurs fils cadets en apanage ; mais il n'eut alors rien de l'importance qu'il avait primitivement.

III. Comté de Perche, fondé au ix^e siècle, réuni au domaine en 1226.

Sur les confins de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, se voient Domfront, Nogent et Mortagne, qui formèrent les limites d'une province érigée en comté sous la seconde race. Le Perche eut plusieurs comtes amovibles qui nous sont inconnus ; mais, vers 1065, Guillaume d'Alençon, alors seigneur de ce pays, le détacha pour faire un comté en faveur de son second fils, qui se montra le digne descendant d'un tel père : son nom n'était prononcé qu'avec exécution. Ses crimes furent si nombreux, sa perfidie si noire, ses vices si hideux, que la crédulité populaire raconta, par l'organe des chroniqueurs, que le diable, ayant pris la forme de son meilleur ami, s'approcha de lui et l'enleva.

Son fils, à son tour, ne valait pas mieux que lui ; il n'y avait pour lui rien de sacré, ni personnes, ni choses. Il osa porter la main sur l'évêque de Chartres, qui trouva dans son troupeau un défenseur énergique, mais non moins cruel, car il massacra le comte. Son successeur mérita d'être frappé d'excommunication pour ses brigandages. La punition des hommes ayant été inutile pour sa correction, le ciel s'en chargea et le rendit fou. Rotrou III, le Belliqueux, tomba entre les mains de Bellême d'Alençon qui le jeta dans l'une de ses prisons, véritable tombeau, car on n'en sortait presque jamais vivant. Il eut, toute-

fois le bonheur d'en sortir. Le sang des comtes de Perche se purifia cependant à la fin, et plusieurs de ces grands seigneurs devinrent des modèles de vertu et de pénitence. La dynastie percheronne ayant fini en 1226, le comté fut réuni à la couronne. Saint Louis en disposa en faveur de son cinquième fils, dont les descendants y régnèrent jusqu'en 1584, époque de la réunion définitive des comtés de Perche et d'Alençon au domaine.

IV. Comté d'Eu, fondé en 996, réuni au domaine à la Révolution. —
Capitale : Eu.

Eu, ville déjà importante sous les Romains, fut érigée en comté par Richard, duc de Normandie, en faveur de Geoffroi, son fils naturel. Cette maison s'attacha naturellement à l'Angleterre contre la France. Aussi la voyons-nous dans les rangs des ennemis de notre patrie. A. Bouvines, Raoul de Lusignan, comte d'Eu par sa femme, ayant combattu contre les Français, mérita d'être dépouillé de son comté. Alice, sa femme, le racheta ensuite; sa petite-fille le porta dans la maison de Brienne. Son arrière-petit-fils, Raoul de Brienne, ayant été condamné à être décapité, son comté fut confisqué et passa dans la maison d'Artois et par elle dans celle de Clèves (1491). Henri, duc de Guise, traîtreusement assassiné à Blois, était devenu comte d'Eu par Catherine de Clèves, son épouse. La Grande demoiselle acheta cette terre de cette famille, pour la somme de 2,500,000 livres, et la donna au duc du Maine, par qui elle arriva à Philippe Egalité, à qui la grande Révolution l'avait enlevée. Le comté d'Eu fut rendu à la famille d'Orléans qui posséda encore ce magnifique manoir jusqu'en 1852,

époque où il a été vendu par ordre de Napoléon III. Louis-Philippe, ignominieusement chassé du trône de France, avait pris en Angleterre, sa terre d'exil, le titre de comte d'Eu.

V. Comté d'Evreux, fondé en 789, réuni au domaine de la couronne en 1200. — Capitale : Evreux

Les premiers ducs de Normandie, ayant une nombreuse famille dont ils voulaient doter convenablement les membres, érigèrent plusieurs villes en comtés; Evreux, de ce nombre, reçut ce titre en faveur de Robert, qui fut en même temps archevêque de Rouen.

Richard, fils naturel de Robert, *bon chrétien et bon homme de guerre*, dit Jumièges, fut la souche des comtes d'Evreux, dont la race masculine s'éteignit vers l'an 1200. A cette époque, le comté était passé dans la maison de Montfort, qui le céda à Philippe-Auguste. Philippe-Bel le détacha de la couronne pour le donner en apanage à son frère Louis, dont les descendants montèrent sur le trône de Navarre. C'est ainsi que d'immenses possessions entre la Loire et la Seine échurent aux rois de Navarre. Charles-le-Mauvais, l'un des descendants du comte d'Evreux, mérita, par les maux qu'il causa à la France, d'être dépouillé de sa terre d'Evreux. Elle fut restituée à son successeur « pour la tenir sous le titre de » garde de par Monseigneur le roi de France. » Charles I^{er}, de Navarre, par un titre qui se trouve dans le trésor des chartes, céda à Charles VI les comtés de Champagne, de Brie et d'Evreux, avec les seigneuries d'Avranches, Pont-Audemer, Passy, Nonancourt, Beaumont-le-Roger, Breteuil, Orbec, Carentan, Valogne, Mortain, Nogent-

le-Roi, Mantes, Meulan, pour 12,000 livres de rente.

Le comté d'Evreux fut donné par Charles IX à son frère, le duc d'Alençon. Il passa enfin dans la maison de Bouillon, en échange de la principauté de Sedan.

VI. Comté, puis duché de Vendôme, fondé vers 980, réuni au domaine de la couronne en 1589. — Capitale : Vendôme.

Ce fut encore le besoin de donner un apanage convenable à un cadet de famille, qui fit ériger Vendôme en comté. Foulques d'Anjou, voyant dans son fils Burchard un vaillant guerrier qui serait l'honneur de sa famille, lui donna Vendôme en souveraineté. Burchard déploya de véritables talents militaires, et non-seulement devint redoutable à ses voisins, mais se rendit encore maître du puissant duché d'Aquitaine. Son père, croyant avoir à se plaindre de lui, prit les armes et le poursuivit à outrance. Burchard, vaincu plus par le sentiment de la piété filiale que par la force, se présenta à son père, la selle sur l'épaule : « Te voilà vaincu, tu es vaincu, s'écria Foulques ! — » Oui, reprit son fils, mais nul autre que toi n'aurait pu me vaincre. » Le vieux comte, vaincu à son tour par cette réponse, prit son fils entre ses bras et lui pardonna. Après un voyage fait en Terre-Sainte, où son âme avait été vivement touchée de la grâce, Burchard fonda un monastère de femmes, dont la dotation présente ceci de singulier, que les religieuses devaient avoir la dîme de tous les cerfs, de toutes les biches tués dans l'île d'Oléron, mais à condition que les peaux en seraient employées à des couvertures de livres.

Sur la fin du ^{xiv}^e siècle, le comté de Vendôme passa dans la maison de Bourbon. Louis de Bourbon, seigneur

de Vendôme, ayant été fait prisonnier, promit par vœu, à Notre-Dame de Chartres et à Saint-Denis, d'aller visiter leur église nu-pieds, en chemise, portant à la main un cierge de cinquante livres, suivi de cinquante domestiques vêtus comme lui, s'il avait le bonheur d'être rendu à la liberté.

Charles de Bourbon, l'un des descendants de Louis, malgré la défection de son cousin le connétable de Bourbon, montra une grande fidélité à François I^{er}. Investi du gouvernement de l'Île de France et de la Picardie, lorsque cet infortuné monarque partit pour l'Italie et fut fait prisonnier à la malheureuse journée de Pavie, il donna l'exemple de la fidélité à la régente, accusée des malheurs de son fils.

C'est de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, que descendaient : — le cardinal de Bourbon, dont les lieutenants firent un roi sous le nom de Charles X ; — Antoine de Bourbon, qui épousa Jeanne d'Albret et fut le père de Henri IV ; — et Louis, qui a été la souche des Condé. Antoine, ayant hérité du duché de Vendôme, le transmit à son fils, qui le réunit au domaine de la couronne après être monté sur le trône. Henri IV en disposa en faveur de César, son fils naturel ; c'est de celui-ci que descendait le fameux Vendôme, si célèbre dans les guerres contre l'Espagne, sous Louis XIV. Le duché de Vendôme fut définitivement réuni à la couronne en 1712.

VII. Comté d'Anjou, fondé vers le milieu du ix^e siècle, réuni au domaine de la couronne en 1481. — Capitale : Angers

L'Anjou, qui donna son nom aux plus grandes familles royales et ducales, était érigé en comté dès 850.

Primitivement divisé en deux parties, séparées par la Mayenne, ayant chacune son administration, l'Anjou fut non-seulement réuni dans la suite de manière à ne former qu'une seule seigneurie, mais encore s'agrandit du Gatinais, des seigneuries de Loches, de Vollandri et de La Haie, de la ville de Loudun ; de la Saintonge, de Tours et du Maine. C'est par ces accroissements successifs que les ducs d'Anjou devinrent les égaux des puissants ducs de Normandie et d'Aquitaine, à côté desquels les rois de France, avec leur Ile de France, étaient de tout petits seigneurs, heureux lorsque ces hauts et redoutables vassaux daignaient leur accorder leur protection.

Parmi les comtes d'Anjou de la première souche, on remarque Foulques-Nerra, vrai seigneur du moyen âge. Plein de rudesse et de foi, il chargeait d'impôts ses sujets qui ne s'en plaignaient pas, parce que l'argent qu'il tirait de son peuple et de ses terres était employé en travaux utiles, à la construction des châteaux de Montbazou, Montrichard, Mirebeau, Château-Gontier. Malheur à celui qui manquait à lui ou aux siens ! il sentait bientôt les effets de sa cruelle vengeance. Sa nièce Constance, femme du roi Robert, lui adressa des plaintes contre Hugues de Beauvais, favori du roi. Foulques le fit assassiner sous les yeux mêmes du monarque : c'était sa manière de faire ce qu'il appelait sa justice. La première de ses femmes lui ayant donné quelque sujet de mécontentement, il la fit jeter au fond d'un précipice ; et comme la chute n'avait pas suffi pour la faire périr, il la poignarda de sa propre main.

Une fois entré dans la voie du repentir et de la pénitence, Foulques la suivit avec toute l'ardeur de son ca-

ractère. Il fit trois fois le pèlerinage de la Terre-Sainte; la dernière fois qu'il visita le lieu où le Sauveur du monde avait rendu le dernier soupir, il donna des preuves bien éclatantes du regret de ses fautes. Il se coucha nu sur une claie, la corde au cou, et se fit traîner par les rues de la ville sainte : des valets le frappaient à coups redoublés tandis qu'il criait de toutes ses forces : « Seigneur, ayez pitié du traître et parjure Foulques. » Il se mit ensuite en route à pied pour revenir en France. Il n'eut pas le bonheur de revoir sa ville d'Angers; accablé de fatigues, d'années et de mortifications, il mourut à Metz.

Son petit-fils, Foulques-le-Réchin, se laissa prendre sa femme Bertrade par Philippe I^{er}. Foulques supporta assez paisiblement l'abandon; et, chose réellement indigne d'un homme qui sait se respecter, on le vit s'asseoir à la même table que Bertrade et le roi Philippe. Ce qui a fait la plus grande réputation de Foulques, ce sont les souliers à la poulaine, espèce de chaussure armée d'un bec plus ou moins long, selon la dignité du personnage, et embellie de figures grotesques.

Foulques-le-Jeune, fils du Réchin, l'un des plus puissants seigneurs de France, lorsqu'éclata la longue et terrible lutte entre notre patrie et l'Angleterre, devait peser beaucoup dans un des plateaux de la balance; aussi les deux partis s'empressèrent de rechercher son amitié. Après avoir d'abord penché du côté de la France, Foulques, se laissant dominer par un grand intérêt, se déclara pour l'Angleterre, en donnant à Guillaume, héritier présomptif de la couronne anglaise, la main de sa fille Mathilde. Guillaume étant mort, l'héritière du trône

d'Angleterre demanda et obtint pour époux Geoffroi d'Anjou, qui fut la souche des célèbres Plantagenets. C'est ainsi que l'Anjou passa sous la domination anglaise. Cette province subit le sort de toutes les autres possessions anglaises du continent; Philippe-Auguste s'en empara et la réunit au domaine de la couronne. L'Anjou devint deux fois l'apanage de deux cadets de France, qui furent les chefs de maisons royales; nous rapportons dans le cours de l'histoire générale ce qui les concerne.

VIII. Comté du Maine, fondé sous la première race, réuni à l'Anjou en 1127. — Capitale : Le Mans.

Le Maine, dont on a formé les deux départements de la Mayenne et de la Sarthe, avait déjà des comtes sous la première race de nos rois. Mais le nom de ces comtes, leurs faits remarquables, la nature de leur droit de possession, qui fut probablement purement bénéficiaire, nous sont inconnus. Lorsque le Maine eut acquis, au moyen âge, cette puissance indépendante qui caractérisait les grands fiefs, il devint un objet de convoitise pour la maison d'Anjou : de là une lutte acharnée, d'autant plus violente que les Manceaux montraient, pour leur comté, un amour et un dévouement sans bornes. Plusieurs fois, les souverains du Maine furent faits prisonniers sans que les d'Anjou osassent exécuter leur usurpation. Guillaume-le-Bâtard, s'étant emparé du comte et de la comtesse du Maine, les fit périr dans un cachot par le poison. Il semblait que l'heure de la réunion avait enfin sonné; mais telle fut l'attitude des Manceaux, secondés par le seigneur de la Flèche, que les d'Anjou furent encore obligés de reculer une fois. Ce qu'ils n'avaient pu obtenir de la

force, ils l'acquirent par alliance; Foulques-le-Jeune épousa l'héritière du Maine, et les deux comtés n'en firent plus qu'un (1127).

IX. Seigneurie, puis comté de Laval, fondée au ^x^e siècle, réunie au domaine de la couronne au ^{xviii}^e siècle. — Capitale : Laval.

L'origine de la seigneurie de Laval nous est inconnue; nous trouvons au ^{xi}^e siècle des seigneurs de Laval déjà puissants, et bientôt après ils paraissent avec éclat aux croisades et y tiennent un rang extrêmement distingué.

Les seigneurs de Laval étant rentrés, et voulant agrandir leur terre, acquirent la baronie de Vitré et le vicomté de Rennes: leurs possessions devinrent ainsi très-considérables.

La maison de Laval comptait, au ^{xv}^e siècle, cent cinquante hommages, parmi lesquels se trouvaient quatre terres titrées, trente-six châtellenies formant douze cents paroisses. Les seigneurs de si grandes possessions ne se contentèrent pas du titre modeste qu'ils avaient porté jusqu'alors; leur terre fut, en effet, érigée en comté. Au ^{xvi}^e siècle, l'étendue des possessions des comtes de Laval était si grande, qu'ils furent obligés d'établir une chambre des Comptes; avantage que sept maisons seulement possédaient en France: c'étaient celles de Bourbon, Vendôme, Nevers, Penthievre, Bar, Dunois et Laval.

La branche directe des Laval s'éteignit en 1547. Le comté de Laval passa ensuite dans plusieurs familles importantes, telles que les Coligny, les La Tremouille, les De Thouars. Le comté de Laval ne fut réuni au domaine de la couronne qu'au ^{xviii}^e siècle.

X. Duché de Bretagne, réuni au domaine de la couronne sous François I^{er}.

Nous avons fait connaître, dans la première partie de cet ouvrage, l'ancienne Armorique, composée de populations si vigoureuses, que César eut beaucoup de peines à les vaincre (1).

La Bretagne, située à l'ouest de la France et formant une longue et large pointe de terre qui s'avance dans la mer, se constitua en État indépendant avant même que Clovis eût soumis la Gaule à sa domination. Les premiers monarques français firent de nombreuses tentatives pour réduire les Bretons sous leur autorité, sans pouvoir y parvenir entièrement. Nous avons raconté, au règne de Clovis, les efforts de ce roi des Francs pour vaincre les Bretons. La lutte fut plus acharnée sous Clotaire.

Sous les derniers rois de la première race, nous ne voyons aucun rapport politique entre la France et la Bretagne; celle-ci était tellement indépendante, que plusieurs de ses chefs prirent le titre de roi. Les premiers rois de la race carlovingienne, dont le trône était redouté non-seulement en Europe, mais encore en Asie, firent sentir le poids de leur puissance aux Bretons, qui se reconnurent sujets de la France jusqu'à la fin du règne de Louis-le-Débonnaire. Noménoé, l'un des plus grands entre les ducs qui régnèrent sur la Bretagne, quoique institué duc de cette contrée par Louis-le-Débonnaire, se déclara indépendant à l'avènement de Charles-le-Chauve et battit les troupes envoyées pour le soumettre. Noménoé ayant rencontré de l'opposition dans ses projets

(1) Voyez ci-dessus, t. I.

de la part du clergé, qui, toujours fidèle aux engagements contractés, voulait que la Bretagne continuât à être soumise aux rois de France à qui elle avait juré fidélité, eut l'audace, en 848, d'abolir les trois évêchés existants et de leur en substituer deux autres, dont les sièges furent placés à Tréguier et à Saint-Brieuc.

La Bretagne fut alors éprouvée par les terribles invasions des Normands, invasions qui engagèrent les ducs à unir leurs forces à celles des rois de France pour repousser les barbares. Mais cette union des armes des deux pays n'impliquait nullement la subordination de l'un à l'autre. D'ailleurs, si la Bretagne fut un instant soumise à la France sous les premiers Carlovingiens, elle lui resta entièrement indifférente sous les derniers rois de cette race. Dans la révolution qui amena les Capétiens au trône, elle demeura totalement étrangère, elle n'y prit pas la moindre part : elle avait d'ailleurs à se défendre contre le terrible Foulques-Nerra, comte d'Anjou, qui voulait rétablir la dynastie d'Hoël IV, dépossédée par Conan I^{er}. Cette guerre ne présente rien d'assez remarquable pour que nous en retracions les détails.

Une dynastie anglaise ayant été introduite en Bretagne par le mariage de Constance avec Geoffroi, la France intervint directement alors dans les affaires de Bretagne, dont l'histoire se mêle à l'histoire générale. Nous racontons, sous le règne de Philippe-Auguste, le drame effroyable qui ôta la vie au jeune Arthur. Philippe-Auguste se déclara le tuteur d'Alice, sœur d'Arthur, et la fit épouser par Pierre de Dreux. C'est ainsi que la Bretagne passa dans une branche de la maison royale de France.

Philippe-Auguste, en donnant à la Bretagne un souverain qui aurait dû travailler à la prospérité de sa patrie et de sa famille, sembla, au contraire, l'avoir élevé pour causer à ce pays les plus grands maux. Nous verrons en effet, dans le cours de l'histoire générale, Pierre Mauclerc devenir un véritable fléau pour la royauté. Déjà, sous Philippe-Auguste, mais surtout sous la régence de Blanche de Castille, il mérita d'être dépossédé de l'administration du duché de Bretagne, qui fut remise entre les mains de Jean I^{er}, son fils.

Jean I^{er}, dit le Roux, demeura fidèle au serment qu'il avait fait au roi de France, et servit ce monarque contre les Anglais. Malgré sa grande piété, il fut frappé des foudres de l'Eglise pour avoir voulu se mêler de l'administration ecclésiastique de l'évêque de Nantes : il se reconcilia bientôt avec la Mère des chrétiens et montra les sentiments de la ferveur la plus ardente.

Jean II, son fils, épousa une princesse d'Angleterre qui apporta en dot à son époux le comté de Richemont; lien fatal pour la France, puisqu'il rattacha pendant trop longtemps la Bretagne à la cause anglaise. Dès 1294 nous voyons Jean II du côté de l'Angleterre dans la guerre qui s'était élevée entre cette puissance et la France. Une forte démonstration du roi Philippe-le-Bel le ramena à de meilleurs sentiments; il rendit même de tels services à notre pays dans la guerre de Flandre (1297), que Philippe-le-Bel lui reconnut le titre de duc, nom par lequel les souverains de la Bretagne furent désignés depuis lors. Jean II mérita de son peuple une grande reconnaissance par la législation qu'il lui donna : il appropria aux mœurs et coutumes des Bretons les sages

Etablissements de saint Louis, qui font époque dans l'histoire du droit.

Arthur II obtint du Pape une bulle pour terminer le différend qui durait depuis longtemps relativement aux privilèges ecclésiastiques, dont les principaux étaient les droits de *tierçage* et de *past nuptial*. Par le premier de ces droits, le tiers des meubles laissés par le père de famille décédé appartenait au curé, qui avait, par le second, le droit de réclamer des nouveaux mariés une somme égale à celle des frais du repas de noces. Les nobles obtinrent la faveur d'être exemptés de ces droits. Les pauvres qui n'avaient pas pour trente sous de mobilier furent dispensés d'acquitter le *past nuptial*. Le droit de tierçage fut réduit au neuvième de ce qui restait, après que l'on avait pris sur l'actif de la succession la somme nécessaire à l'acquit des dettes. Toutes les autres redevances furent réduites à deux ou trois sous, suivant la faculté des personnes chargées de les payer.

Jean III s'attacha à Philippe de Valois et prit part à toutes les guerres du monarque français contre l'Angleterre. Après avoir vu enlever à sa famille le comté de Richemont en punition de son alliance avec Philippe; après avoir vu anéantir les forces navales de la Bretagne à la déplorable journée de l'Ecluse, Jean III, loin de faiblir dans son alliance avec la France, ne songea qu'à la perpétuer après sa mort, et prit des dispositions testamentaires pour exclure son frère Jean de Montfort de la succession du duché de Bretagne, qu'il reporta sur la tête de sa nièce, épouse de Charles de Blois. Ces mesures entraînèrent une guerre terrible, dont nous rapportons les détails dans l'histoire générale. C'est dans cette lutte

que parurent les plus grands noms que la Bretagne ait produits, les Duguesclin, les Clisson. Plus tard se montra le connétable de Richemont, nom cher à la France pour les services qu'il lui rendit aux jours de ses malheurs.

C'est au milieu de ces convulsions que se préparait la réunion de la Bretagne à la France. Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment elle commença sous Louis XI et fit des progrès sous Charles VIII et sous Louis XII, pour être enfin complètement consommée sous François I^{er}. Toute cette négociation, mêlée de guerres, est du ressort de l'histoire générale.

XI. Comté, puis duché de Penthièvre, fondé en 1034, réuni à la couronne au moment de la Révolution.

Penthièvre tient un rang distingué parmi les grands fiefs de France. Il dut son érection au partage que Eudes et Alain, fils de Geoffroi, co-propriétaires de la Bretagne, firent de ce duché. Alain eut la Bretagne proprement dite; Eudes fut mis en possession du comté de Penthièvre, auquel vinrent bientôt s'adjoindre les terres de Guingamp, Lamballe, Moncontour, la Roche-Isnard, Lamzu et Jugon. Il exista toujours une grande rivalité entre les deux familles de Bretagne. Les Penthièvre furent quelquefois vaincus; mais leur ambition croissante finit par leur donner une prépondérance qui épouvanta Philippe-Auguste. Henri de Penthièvre avait été fiancé à la jeune Alice, héritière de la Bretagne; si ce mariage se fût réalisé, la royauté, si laborieusement constituée, se trouvait de nouveau éclipsée par un grand vassal de la couronne. Philippe empêcha le mariage projeté, et fit épouser Alice au comte de Dreux, qui, à son

tour, voulant donner à son duché une puissance capable de résister au roi lui-même, dépouilla d'une grande partie de ses terres Henri de Penthièvre. Celui-ci, s'étant ligué avec les barons du voisinage, fut secondé par saint Louis, dont la sage politique comprit qu'il fallait nécessairement contraindre Pierre de Dreux à laisser ses voisins en paix. La maison de Penthièvre reprit bientôt son ascendant. Jeanne-la-Boiteuse, établie héritière de Jean VIII, qui mourut sans enfants, et secondée par Charles de Blois, son second époux, fit des efforts incroyables pour conquérir la Bretagne. Elle fit pendant vingt-quatre ans la guerre à Jean de Montfort sans pouvoir soumettre les Bretons.

Les fils de cette femme transmirent toute leur ambition à leurs descendants, qui ne cessèrent de faire des tentatives sur la Bretagne, même après sa réunion à la France. Penthièvre ayant été érigé en duché-pairie en 1569, les ducs ne furent pas encore satisfaits. Philippe-Emmanuel de Lorraine, alors duc de Penthièvre, avait résolu de profiter des troubles de la Ligue pour former de la Bretagne et des pays voisins un Etat indépendant. On lui demanda un jour s'il songeait à devenir duc de Bretagne : « Je ne sais si c'est un songe, répondit-il, » mais j'y rêve depuis dix ans. » Le duché de Penthièvre arriva enfin dans la maison d'Orléans par les Vendôme

§ VI. *Fiefs du centre de la France.*

I. Duché de France, fondé vers 861, confondu avec le domaine de la couronne à l'avènement de Hugues Capet. — Capitale : Paris.

Paris, destiné à devenir l'une des premières villes du

monde, avait déjà une grande importance sous les Romains : nous avons cité les paroles remarquables de Julien à son sujet. Sous la première race de nos rois, cette ville demeure presque constamment la capitale de la monarchie. Sous la seconde, elle semble redescendre et ne tient qu'un rang secondaire. Lorsque Charlemagne constitue son immense empire et transporte le centre de ses Etats à Aix-la-Chapelle, de capitale d'une vaste monarchie, Paris n'est plus que le chef-lieu d'un duché qui n'était pas le plus important de France, car ceux de Bourgogne et d'Aquitaine avaient, aux yeux des politiques, une bien autre valeur ; et cependant le duché de France est, encore sous la seconde race, le point central autour duquel tous les autres viennent converger ; c'est un principe d'union destiné à rallier tous les membres épars d'une vaste et imposante nationalité. Quoique assez restreint dans son origine, le duché de France prit en peu de temps de grands développements, et lorsque Hugues Capet parvint au trône, il s'étendait entre la Seine et la Loire, comprenait, outre les comtés de Paris et d'Orléans, le Gâtinais, le Chartrain, le Blaisois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, les terres de Sologne, le Beauvaisis et une partie de l'Amiénois. Il est vrai qu'au milieu de cette grande étendue de pays, se trouvaient disséminés des châteaux forts occupés par des seigneurs indépendants, qui inquiétèrent peu les puissants ducs de France, mais qui tourmentèrent fort les faibles rois leurs successeurs.

Le premier duc de France fut *Robert-le-Fort* (861), dont l'origine est très incertaine, mais qu'on regarde avec assez de vraisemblance comme l'un de ces Saxons

à forte organisation établis près de Bayeux. Charles-le-Chauve, dont les Etats se trouvaient entamés par les barbares du Nord, jeta les yeux sur Robert-le-Fort pour défendre Paris. Robert acquit en peu de temps un immense ascendant sur la province; non-seulement l'hérédité fut consacrée dans sa famille, mais son fils Eudes, qui lui avait succédé, fut proclamé roi en 888, lors de la déposition de Charles-le-Gros. C'est le premier acte de rivalité ouverte entre la race royale et l'une des plus grandes maisons de France.

A la mort d'Eudes (878), Robert, son frère, devenu duc de France, dédaigna de prendre la couronne, fit hommage à Charles-le-Simple et le défendit même contre les Normands.

Hugues-le-Grand, son fils, qui aurait pu prendre la couronne royale pour lui-même, refusa de le faire, aimant mieux commander et gouverner en maître sous la responsabilité d'un autre. Il éleva à la royauté son beau-frère Raoul, après la mort duquel il fit rappeler Louis-d'Outre-Mer.

Hugues Capet, son fils, fixa la couronne sur sa tête (989), et fut le chef nominal de l'une des dynasties les plus fameuses dans les annales du monde. Son duché de France devint alors le domaine royal. Mais il faut remarquer que, si le diadème profita aux ducs, il nuisit au duché, qui alla sans cesse en s'amoindrissant, car les comtés d'Anjou, de Blois, de Chartres, devinrent des fiefs indépendants très considérables. Pour le roi Philippe I^{er} le domaine royal se trouva réduit aux comtés de Paris, de Melun, d'Etampes, d'Orléans, de Dreux et de Sens; et, entre ces divers comtés, se trouvaient de puissants sei-

gneurs avec lesquels la royauté devait compter lorsqu'elle voulait aller de l'une à l'autre de ses terres.

II. Baronie de Montmorency, fondée au commencement du x^e siècle, réunie au domaine lors de la Révolution.

Montmorency, petite ville du département de Seine-et-Oise, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, fut le siège d'une baronie, puis d'un duché qui donna son nom à l'une des plus illustres familles de France. Depuis Hugues Capet elle ne compte pas moins de vingt-six ou vingt-sept générations, presque toutes remarquables par la supériorité des talents ou des qualités. Les Montmorency ont fourni à la France six connétables, quatre grands amiraux, plusieurs cardinaux, une foule de chevaliers de tous les ordres. Cette maison s'était élevée si haut, que Henri IV disait : « Si la maison de Bourbon » venait à périr, la France ne pourrait mieux choisir » pour souverain qu'un membre de la famille des Montmorency... »

Le premier membre de la longue et riche lignée de Montmorency fut Bouchard I^{er} (950), un des plus puissants feudataires du duché de Paris. Bouchard II, son fils, exerça le métier de quelques seigneurs de ce temps, c'est-à-dire qu'il se mit à dévaster les terres du voisinage. Albéric fut revêtu de la charge de connétable. En 1094, les Montmorency étaient déjà si grands, que Bouchard IV s'intitula : *Sire de Montmorency par la grâce de Dieu*, voulut se rendre absolument indépendant de toute suzeraineté même royale, et résista aux armes de Louis-le-Gros.

Matthieu de Montmorency (1124) fut chargé de secon-

der Suger dans l'administration du royaume, pendant que Louis-le-Jeune faisait le voyage de la Terre-Sainte. Son fils Matthieu II, dit le *Grand* connétable, déploya la valeur des héros sur les champs de bataille, et la profonde sagacité des politiques dans les conseils. Philippe-Auguste reçut de lui d'inappréciables services dans la conquête de la Normandie et à la célèbre journée de Bouvines. Il accompagna Louis VIII dans sa glorieuse campagne de Saintonge, puis dans la croisade contre Avignon. Il était à côté de ce jeune roi lorsqu'il mourut : ce monarque lui confia le soin de ses enfants et de sa veuve ; devoir pieux auquel il ne manqua pas ; car, pendant la minorité si orageuse de saint Louis, nul ne soutint plus fortement que lui les colonnes de l'État ébranlé de toutes parts. Son nom était si vénéré, qu'on recherchait partout son alliance ; à sa mort (1230), il était grand-oncle, beau-père, neveu, petit-fils de deux empereurs d'Allemagne, de six rois, et allié de tous les souverains de l'Europe.

Matthieu IV, surnommé le Grand, son arrière-petit-fils, montra un courage digne de son bisaïeul. La Pouille, l'Aragon, la Guienne, Courtrai, Furnes, Mons-en-Puelle, furent témoins de sa valeur sur terre ; l'incendie de la ville de Douvres, les ravages causés sur les côtes voisines, peuvent attester qu'il n'était pas moins capable de commander sur mer.

En 1447, après la mort de Jean II, quinzième descendant de Bouchard, la branche aînée de Montmorency se partage en trois rameaux : 1° celle de Nivelles ; 2° celle de Fosseux ; 3° celle dite des ducs de Montmorency. Les deux premiers rameaux ayant été déshérités,

les Nivelles se fixèrent dans les Pays-Bas, y acquirent le comté de Hornes, et périrent victimes de la politique de Philippe II et de son lieutenant le duc d'Albe. Les Fosseux, après s'être établis dans les Pays-Bas et y avoir donné naissance aux branches des *Wastines* et des *Boutteville*s, revinrent en France et y eurent une nombreuse lignée, d'où est sortie l'illustre maison de Lauresse.

Les Boutteville eurent quelques personnages remarquables. Nous citons seulement le maréchal de Luxembourg, l'illustre vainqueur de Fleurus et de Steinkerque. Les Wastines, après avoir fait une grande fortune dans les Pays-Bas et y avoir joué un grand rôle, rentrèrent en France avec le titre de princes de Rosbecq.

La branche des ducs de Montmorency, qui hérita du nom de la famille quoiqu'elle ne vint qu'après les précédentes, donna naissance à un grand nombre d'illustres maisons, parmi lesquelles on place en première ligne les *Thorés*, les *Damvilles*, les *Montberans*, etc. Elle produisit aussi plusieurs personnages dignes de mémoire : nommons seulement Henri II de Montmorency, décapité à Toulouse par ordre de Richelieu.

III. Seigneurie de Montlhéry, établie vers la fin du x^e siècle, réunie au domaine de la couronne au milieu du xii^e siècle. — Capitale : Montlhéry.

Montlhéry, petite ville du département de Seine-et-Oise, fut érigée en seigneurie sur la fin du x^e siècle, en faveur d'un cadet de la maison de Montmorency. Les seigneurs de Montlhéry, quoique peu puissants par eux-mêmes, suppléant par leur activité et leur audace au nombre des soldats, firent plus d'une fois trembler les

rois capétiens. Lorsqu'ils se voyaient poursuivis, ils se retiraient dans leur forteresse, réellement inexpugnable à cette époque. Il reste encore comme vestige de ce château une tour de 96 pieds de haut, qui paraît avoir été beaucoup plus élevée. Les Montlhéry, d'ailleurs peu nombreux, ne se sont pas conservé un nom important dans l'histoire. Ce qui les caractérise, c'est leur esprit inquiet, guerroyeur, dévastateur.

Nos rois éprouvèrent plus d'une fois les désagréments du voisinage de Montlhéry; mais ils en furent délivrés vers le milieu du ^{xii}^e siècle. Le dernier seigneur de Montlhéry, nommé Hugues, touché de regret de tous les méfaits dont il s'était rendu coupable, se retira à Cluny pour y faire pénitence. Son domaine fut alors réuni à celui de la couronne.

IV. Comté de Corbeil, fondé vers 940, réuni au domaine royal sous Louis-le-Gros. — Capitale : Corbeil.

Corbeil, petite ville de l'Ile-de-France, aujourd'hui sous-préfecture du département de Seine-et-Oise, fut érigée en comté vers l'an 940, en faveur d'Aymon, qu'André Duchêne a cru être le héros si fameux du roman des quatre fils Aymon. Parmi les successeurs d'Aymon, il est un personnage qui mérite d'être cité; c'est Bouchard II, dit le Superbe. « C'était, dit Suger, un » homme d'un esprit turbulent, d'une taille extraordi- » naire et d'une force prodigieuse. » Se croyant assez puissant seigneur pour aspirer à la couronne de France, il forma à ce dessein une ligue formidable contre Philippe I^{er} et son fils Louis, réunit des troupes, marcha au combat tellement convaincu du succès, qu'avant de livrer

bataille, le jour même au matin, « il refusa, selon » Suger, de prendre son épée de la main de son écuyer, » et ne voulut la recevoir que de la main de sa femme. » Son espérance fut entièrement déçue; il fut complètement défait et resta lui-même au nombre des morts.

Eudes, son fils, qui n'avait, dit Suger, que la « figure » humaine, et il était plus semblable, du reste, à une » bête qu'à un homme, » ne laissa pas d'enfant. Son comté retourna à la couronne sous Philippe I^{er}, qui dépouilla ainsi Hugues, dit le Jeune, sire du Puiset, neveu d'Eudes. Le roi crut lui faire une grande grâce en lui permettant de porter le titre de comte de Corbeil, sans avoir aucun des avantages qui y étaient attachés.

V. Comté de Meulan, fondé au VIII^e siècle, réuni au domaine en 1204.

Le comté de Meulan, situé sur les bords de la Seine, entre Vernon et Saint-Germain, existait avant l'hérédité des fiefs en France. Après avoir été, du VIII^e au X^e siècle, presque constamment annexé au Vexin, il eut ses comtes particuliers, qui furent presque toujours dévoués à la cause anglaise contre leur pays. Leurs terres devaient naturellement suivre le sort des possessions anglaises en France; aussi furent-elles confisquées par Philippe-Auguste et irrévocablement réunies à la couronne en 1204.

VI. Seigneurie de Beaugency, fondée vers 1022, réunie à la couronne en 1291.

Beaugency, chef-lieu de canton du Loiret, fut une ville importante au moyen âge, comme l'attestent les nombreux débris d'antiquités qu'on trouve sur son sol. Elle eut, de 1022 à 1291, des maîtres particuliers qui

prirent le nom de sires de Beaugency, toujours en guerre avec les seigneurs leurs voisins, souvent même avec la royauté. Les sires de Beaugency, se voyant sur le point de succomber, finirent par vendre leur terre; Philippe-le-Bel en devint et en demeura l'acquéreur absolu, malgré une déclaration du Parlement qui donnait droit au comte de Blois à la suzeraineté sur le Beaugency.

- . VII. Baronie, comté, puis duché d'Etampes, fondée vers le milieu du XI^e siècle, réunie à la couronne à la Révolution.

Quoique la ville d'Etampes n'ait jamais joué un rôle important dans les affaires, elle a cependant, malgré son état secondaire, été le théâtre de quelques scènes curieuses. Dès Philippe I^{er}, Etampes fut érigé en baronie en faveur des officiers royaux chargés de percevoir les droits et d'exercer la juridiction des rois. Cette baronie, étant passée sous Philippe-le-Hardi dans la maison de Louis I^{er}, comte d'Evreux, fut érigée en comté en faveur de Charles, son second fils. Transmis ensuite à la maison de Bourgogne, ce comté prit une part très sérieuse à la lutte qui se déclara sous Jean-sans-Peur: nous en racontons les circonstances dans le cours de l'histoire générale.

Rentré dans le domaine de la couronne, le comté d'Etampes, après avoir été donné plusieurs fois à quelques favoris, fut érigé en duché par François I^{er} en faveur d'Anne de Pellebu, sa maîtresse, surnommée *la plus belle des savantes et la plus savante des belles*. Cette femme, qui servit utilement les lettres, fut du reste un véritable fléau pour sa patrie, qu'elle trahit au profit de l'étranger. Réuni de nouveau au domaine de la couronne, ce duché, devenu l'apanage des maîtresses de nos rois,

fut donné par Henri IV à Gabrielle d'Estrées , par qui il passa à César, duc de Vendôme, dont les descendants le transmirent à la maison d'Orléans, qui le conserva jusqu'à la Révolution.

VIII. Comté de Dreux, fondé vers le IX^e siècle, réuni définitivement au domaine au XIV^e siècle.

Dreux est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département d'Eure-et-Loir. Ce domaine, après avoir eu ses comtes particuliers, tomba dans les mains des ducs de Normandie, et par eux dans la maison de Chartres, d'où il rentra sous la domination de Louis-le-Gros, qui en disposa en faveur de Robert I^{er}, dit le Grand, souche de la grande lignée des comtes de Dreux. Robert était un homme actif, ambitieux, qui, s'étant croisé avec Louis-le-Jeune, abandonna l'armée après la fâcheuse affaire de Damas. De retour en France, il devint le centre d'une vaste conspiration, qui ne tendait à rien moins qu'à usurper la couronne de son frère. Suger sut faire avorter cette coupable tentative, ramena au devoir un sujet égaré et le réconcilia si bien avec son frère Louis-le-Jeune, qu'il fut un de ses plus fermes appuis contre les Anglais. Parmi les descendants de Robert, nous trouvons une figure singulièrement originale, dont la vie faisait contraste avec sa condition; c'est Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, prélat essentiellement ami de la guerre. Après s'être croisé deux fois et avoir immolé bon nombre d'infidèles, il prit les armes contre les Anglais, tomba entre leurs mains et fut renfermé dans une rude prison. Le pape Célestin III, ayant été informé de la captivité de l'évêque de Beauvais, réclama

en sa faveur par une lettre dans laquelle il donnait à ce prélat le nom de *cher fils*. Le roi Richard se contenta d'envoyer au souverain Pontife la cotte de mailles de l'évêque toute couverte de sang, en lui demandant s'il reconnaissait là la robe de son *cher fils*. Le Pape, voyant que l'évêque avait abandonné la milice de Jésus-Christ pour embrasser celle du siècle, gémit et se tut. Philippe, cependant, ayant obtenu sa délivrance, prit de nouveau les armes contre les Albigeois; mais il eut soin, cette fois, de ne pas se servir de l'épée; il était armé d'une massue pour assommer sans répandre le sang, pensant ainsi éviter les censures de l'Eglise qui a le sang en horreur. Il parut à Bouvines, tenant en main cette nouvelle arme, et renversa plus d'un ennemi du nom français.

Le comté de Dreux, réuni à la couronne sous Charles V (1378), fut souvent employé pour servir de douaire ou d'apanage; c'est ainsi qu'il passa dans la maison de Penthièvre et par elle dans celle d'Orléans. Dreux est devenu le lieu de sépulture de la famille de Louis-Philippe.

IX. Baronie, puis comté de Montfort l'Amaury, fondée dans le cours du ix^e siècle, réunie à la couronne en 1522.

Montfort, surnommé l'Amaury, petite ville située entre Chartres et Paris, fut érigée en baronie par Baudouin-Bras-de-Fer, comte de Flandre. Les noms des premiers barons appartenant à cette famille nous sont entièrement inconnus; ce n'est que deux siècles plus tard que nous trouvons des documents authentiques sur les premiers barons de Montfort. Il serait fastidieux de citer ici tous les Montfort qui se sont fait un nom dans la guerre

contre les Albigeois : cette guerre, l'une des plus importantes de nos annales, sous le point de vue religieux et politique, ne peut être traitée ici ; elle occupe de longues pages dans le cours de l'histoire générale ; c'est là que nous ferons connaître Simon de Montfort particulièrement et tout entier.

Le second fils de ce chef fameux de la croisade contre les Albigeois se fit un grand nom en Angleterre. Ses frères ayant eu des apanages considérables dans le midi de la France, et lui n'ayant pas eu de part à ces avantages, il chercha une gloire qui lui fût propre. Il se rendit en Angleterre, parvint à capter les bonnes grâces d'Eléonore, sœur de Henri III, et obtint, avec sa main, le titre de comte de Leicester. Il joua un rôle très important dans la Grande-Bretagne et périt malheureusement.

La ligne masculine des Montfort ayant été interrompue en 1249, le comté passa dans la maison de Bretagne et en suivit les destinées : il fut réuni au domaine de la couronne avec cette province (1522).

X. Comté du Vexin, fondé au VIII^e siècle, réuni au domaine royal en 1074.

On donne le nom de Vexin à cette partie de la Neustrie qui avait pour limites le Rouennais à l'ouest et la Champagne à l'est. Le Vexin était traversé par la petite rivière d'Epte, qui en faisait deux Vexins, dont l'un fut cédé par Charles-le-Simple aux ducs de Normandie et devint l'occasion de graves démêlés entre la France et l'Angleterre. Le Vexin français appartenait primitivement à l'abbaye de Saint-Denis, qui le fit administrer

par un avoué trop habile, car il se rendit indépendant et reçut le titre de comte. Simon, dernier comte de Vexin, s'étant retiré dans un monastère, Philippe I^{er}, en sa qualité d'avoué de Saint-Denis, reprit possession du Vexin (1074).

XI. Comté de Dammartin, fondé vers le commencement du XI^e siècle, réuni au domaine en 1632.

Dammartin, petit bourg du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, fut le siège d'un comté célèbre, qui eut pour seigneurs quelques personnages remarquables. Nous nommerons Renaud I^{er} (1187), qui s'engagea dans le parti anglais et reçut la direction de la flotte anglaise à la bataille de Dam et un commandement important à la bataille de Bouvines. Pour le punir, Philippe-Auguste réunit le comté de Dammartin à la couronne et le donna peu après à Philippe Hurepel, son fils, souche d'une autre branche des Dammartin. Ce comté passa ensuite dans la célèbre maison de Chabannes et fut réuni à la couronne en 1632.

XII. Comté de Valois, fondé vers le milieu du x^e siècle, réuni définitivement au domaine en 1770. — Capitale : Crespy.

Le Valois, petit pays qui touchait au Vermandois, à la Champagne et au duché de France, fut érigé en comté en faveur de Pepin, fils de Bernard, roi d'Italie. Ce comté, d'abord peu considérable en lui-même et souvent annexé au Vermandois, acquit ensuite de l'importance; il fut donné en apanage aux fils de France, et c'est de là que deux branches capétiennes tirent leur surnom.

Réuni à la couronne sous Philippe-Auguste, le Valois

devint l'apanage de Charles II, fils de Philippe-le-Hardi, de qui descend la première branche des Valois. Ce comté fut donné, en 1498, en apanage à François d'Angoulême, qui monta sur le trône et régna sous le nom de François I^{er} ; il fut la souche de la seconde branche des Valois dite d'Angoulême. Nous donnons le tableau généalogique de ces deux branches avant le règne de Philippe VI, dit de Valois.

XIII. Comté de Vermandois, fondé au commencement du ix^e siècle, réuni au comté de Valois en 1187. — Capitale : Saint-Quentin.

Le Vermandois fut jugé assez important pour servir de dédommagement ou de fiche de consolation de la perte d'un beau royaume. Louis-le-Débonnaire, ayant depouillé du royaume d'Italie ses neveux, fils de Bernard, donna le comté de Vermandois à Pepin, l'un d'eux, qui, après avoir cédé à la nécessité, se souvint bientôt après de l'injustice commise à son égard ; il s'unit à Lothaire pour arracher des concessions au débonnaire successeur de Charlemagne, et il eut une grande part aux affligeantes scènes qui ravalèrent si tristement la royauté. Herbert, son petit-fils, prit le masque d'un protecteur de la royauté, sous Charles-le-Simple, pour s'en faire ensuite le persécuteur, en employant ce malheureux roi comme un épouvantail dont il se servait pour arracher des faveurs à Raoul. Les ducs de Vermandois parurent hostiles à l'avènement des Capétiens, sans cependant donner de fortes preuves d'opposition. Issus de la race des Carlovingiens, ils auraient dû soutenir leur sang, disons mieux, le principe d'hérédité qui les mettait si près du trône ; mais Hugues Capet était trop puissant ; ils ne

voulurent pas, pour une éventualité fort éloignée, s'exposer au péril de perdre leur comté, qui alla constamment en s'amoindrissant et finit par se laisser absorber par le petit comté de Valois (1183).

XIV. Comté de Clermont en Beauvaisis, fondé vers le **xi^e** siècle, réuni au Bourbonnais en 1318. — Capitale : Clermont en Beauvaisis.

La petite ville de Clermont en Beauvaisis joua un rôle assez important au moyen âge et même dans les temps modernes. Située près des confins des possessions anglaises de la Normandie, elle fut souvent le but des attaques de l'étranger. Dans la longue et terrible guerre qui commença sous le règne de Philippe de Valois entre la France et l'Angleterre, Clermont fut pris et repris plusieurs fois. Cette ville fut le siège d'un comté dont on ne peut fixer la création. Le premier comte dont l'histoire fasse mention est Raoul I^{er}, qui se distingua contre Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Parmi les comtes de Clermont qui se sont fait un nom, nous citerons : Gui de Clermont, maréchal de France, qui fut tué à Courtrai ; Jean de Nesle, établi exécuteur testamentaire de Philippe-le-Bel ; Robert de France, sixième fils de saint Louis, qui reçut en apanage le comté de Clermont et en prit le titre : il conserva cependant les armes de France. « Sage précaution qui a beaucoup servi à ses descendants pour se maintenir dans le rang de princes du sang, que ceux de Courtenay ont perdu pour ne pas en avoir usé de la sorte. »

(1) Préfixe, *Vie de Henri IV.*

XV. Comté de Champagne, fondé sous les premiers rois, réuni au domaine de la couronne en 1335. — Capitale : Troyes

La vaste contrée connue sous le nom de Champagne, où s'étaient passés de si grands événements militaires au moment de l'invasion des Barbares, et qui vit la formidable armée d'Attila broyée par les légions d'Aëtius, fut érigée de très bonne heure en comté. Nous voyons en effet Loup, le principal conseiller et le plus ferme soutien de la reine Brunehaut, posséder le titre de comte de Champagne; Vintrion, qui lui succède, porte le même titre; Drogon et Grimoald, maires du palais, étaient aussi comtes de Champagne. L'histoire reste muette sur les comtes qui leur succédèrent jusqu'à l'avènement de la famille de Vermandois au milieu du x^e siècle; c'est à cette époque que ce comté devient héréditaire.

La dynastie des Vermandois ne compta que quatre noms : Herbert ou Héribert, qui mourut en 943; Giselbert, qui étendit son autorité sur le Soissonnais (968); Herbert II (993) et Etienne I^{er}, qui mourut sans enfants et laissa son riche héritage à Eudes, comte de Blois (1030) : celui-ci périt quelques années après dans une bataille contre Conrad-le-Salique.

Etienne II, son fils, se fit un grand renom dans les armes et dans la poésie. Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, lui écrivait : « J'entends dire qu'à » la guerre vous êtes un autre César, et je suis dans l'étonnement de ce qu'en poésie vous êtes un autre Virgile. » Nous n'avons pas ses poésies; mais l'histoire nous a conservé quelques-uns de ses hauts faits d'armes dans la première croisade; sa valeur et sa prudence au siège de

Nicée lui valurent le commandement général de l'armée chrétienne.

Thibaud II, son arrière-petit-fils, se rendit recommandable par de nobles efforts tentés pour l'amélioration commerciale et industrielle de ses Etats. Il établit le premier les manufactures de Troyes; il divisa même la Seine en plusieurs canaux pour fournir à tous les ateliers l'eau dont ils avaient besoin.

Ses descendants, Henri I^{er}, Henri II, Thibaud IV, prirent la croix; nous racontons leurs exploits dans le cours de l'histoire générale. Le plus illustre de tous les comtes de Champagne fut, incontestablement, Thibaud IV, le trouvère par excellence.

Au milieu des graves préoccupations de la politique, Thibaud semble toujours employer ses loisirs, je dirai presque tout son temps, à chançonner : la prospérité et le malheur, la piété et la vie mondaine, l'amour de Dieu et les belles, tout cela se mêle dans ses chansons et trouve une grâce égale sous sa plume. Il chante à Troyes et à Provins. Il chante à Pampelune et dans son royaume de Navarre. Il chante sur mer et dans la Terre-Sainte. A la tête des chevaliers chrétiens, après s'être bravement battu contre les infidèles, il invoque les muses, qui l'invitent à composer un hymne en l'honneur du Dieu des batailles, après en avoir fait pour célébrer le triomphe de la Croix.

Avec Thibaud IV se consomme l'union des maisons de Navarre et de Champagne. Dès-lors, cette dernière province cesse d'avoir ses comtes particuliers, son histoire se confondant avec celle du fief de Navarre que nous avons suffisamment traitée. Nous racontons dans l'his-

toire générale comment et pourquoi la Champagne fut réunie à la couronne en 1335.

XVI. Comté de Blois, fondé au commencement du ix^e siècle, réuni au domaine de la couronne à l'avènement de Louis XII au trône.
— Capitale : Blois.

La ville de Blois n'avait, au moyen âge, qu'un château fort autour duquel se groupèrent quelques villages, d'où se forma l'importante cité témoin de plusieurs grandes scènes de notre histoire. Erigée en comté dès le commencement du viii^e siècle, la terre de Blois a donné des rois à l'Angleterre, à Jérusalem, à la Navarre; des ducs à la Bretagne, des comtes à la Champagne.

Les comtes de Blois se divisent en deux races : la première, qui a la même origine que les Capetiens, puisque Guillaume, son premier comte, descendait de Théodebert, quatrième aïeul de Hugues Capet, compte quinze comtes. Le septième, Etienne II, réunit la couronne de Champagne à celle de Blois. Nous avons parlé de ce comte et des plus célèbres de ses successeurs dans le comté de Champagne.

Marie, quinzième comtesse de Blois, épousa Hugues de Châtillon, seigneur de Crécy et comte de Saint-Pol, qui fut la souche de la seconde race. Cette dynastie, qui compte sept membres, ne nous offre rien de bien remarquable. Le dernier, Gui II de Châtillon, vendit son comté à Louis I^{er} d'Orléans, aïeul de notre roi Louis XII, qui réunit la terre de Blois à la couronne à son avènement au trône.

XVII. Comté de Chartres.

La ville de Chartres, l'une des plus anciennes des

Gaules, tut d'assez bonne heure érigée en comté; mais cette terre n'eut presque jamais d'existence propre; elle fut réunie au comté de Blois jusqu'à Philippe-le-Bel, qui en fit l'acquisition pour la donner à son frère le comte de Valois. Philippe-de-Valois la réunit à la couronne. Érigée en duché par François I^{er}, cette terre passa plus tard dans la famille d'Orléans, dont les fils aînés portèrent le titre de ducs de Chartres.

XVIII. Comté de Rethel, fondé en 974, réuni au duché de Nevers en 1549.

Rethel, chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes, était, au ix^e siècle, un petit bourg qu'Adalbéron donna à l'abbaye de Saint-Remy, qui y plaça un avoué. Fidèle imitateur de plusieurs avoués de son temps, celui de Rethel, après avoir fait fortune, fit ériger en sa faveur la terre de Rethel en comté. Le Rethelois, qui s'adjoignit Porcien, Sainte-Menehould et peut-être Stenay, passa dans les plus grandes maisons, telles que celles de Flandre, de Bourgogne, de Foix, de Nevers et de Clèves.

XIX. Seigneurie de Sedan.

Sedan, ville aujourd'hui très riche et manufacturière, était, au moyen âge, un simple fief de l'abbaye de Mouzon, et arrière-fief de la cathédrale de Reims. Confiée à l'administration d'un avoué qui se fit seigneur de la ville, cette seigneurie devint fort importante à cause de sa situation sur les frontières, ce qui la mettait en contact habituel avec la France et l'Allemagne. Charles V en fit l'acquisition, et son successeur la donna à son fils le duc d'Orléans, qui la vendit à la maison des La Marck,

guerriers dont le caractère audacieux tenait du courage du lion et de la férocité du sanglier. Trois seigneurs de cette illustre famille méritent d'être signalés : l'un, surnommé le Sanglier des Ardennes, était une espèce de bête féroce pour qui rien n'était digne de respect. Un trait nous peindra son caractère : il tua un jour un serviteur fidèle de l'évêque de Liège, dans le palais épiscopal; l'évêque, justement ému, ordonna de mettre l'assassin hors du palais; pour venger ce qu'il appelait une insulte, le Sanglier des Ardennes tua l'évêque de sa propre main, souleva les Liégeois et commit tant de crimes que Louis XI, son allié, le désavoua. Son petit-fils, le *grand Sanglier des Ardennes*, qui agitait tout le pays et portait son activité turbulente de la cour de France à celle d'Allemagne, eut l'audace, dans une diète générale de la Germanie, de défier l'empereur; et, pour montrer que ce défi n'était pas une vaine menace, il réunit une troupe d'hommes de son caractère, se jeta sur le Luxembourg et y causa d'affreux ravages. L'empereur d'Allemagne appela le ban et l'arrière-ban de la Germanie pour le combattre. Obligé de céder devant des forces trop considérables pour oser les attendre, le grand Sanglier se retira en France. Son fils Robert fut un écrivain remarquable pour son temps : son *Histoire des choses mémorables advenues aux règnes de Louis XII et de François I^{er}*, est un ouvrage précieux. La seigneurie de Sedan, devenue propriété de la maison des La Tour-d'Auvergne, fut le refuge du protestantisme français. Pour se débarrasser de ce foyer d'intrigue et de rébellion, Louis XIV réunit la terre de Sedan à la couronne, en 1691.

XX. Baronie de Coucy, fondée au **xi^e** siècle, réunie au domaine de la couronne en 1498.

La seigneurie de Coucy, fief qui relevait immédiatement de la couronne, fut érigée en baronie dès le **xi^e** siècle.

La maison de Coucy, l'une des plus illustres de France, sans avoir jamais eu les immenses propriétés de certaines grandes familles, tient le premier rang parmi la noblesse, par les talents, le courage et le caractère de ses sires. Thomas de Marle est le type d'une classe de seigneurs de son temps, qui mettaient leur honneur à ravager, à dévaliser, à tuer, etc. Thomas souleva les habitants d'Amiens contre son père Enguerrand I^{er}, puis se rangea du côté de celui-ci et attaqua vivement les Amiennois. Devenu maître du redoutable château fort de Montaigny en Laonnais, il en fit un repaire de brigands, un asile de tous les bandits, une place de sûreté pour tous les enfants de famille rebelles. Cette troupe épouvantable, dirigée par Thomas, sortait de son château fort, se jetait sur les terres, les villes et les forteresses du voisinage, et, après avoir massacré ce qui faisait la moindre résistance, enlevait tout ce qui pouvait se transporter. Les petits seigneurs du voisinage, à la tête desquels se mit son père Enguerrand, se liguèrent contre lui. Thomas s'adressa à Louis-le-Gros, qui gouvernait au nom de son père Henri I^{er}. Louis ayant intérêt à abattre la foule des petits seigneurs du voisinage, lui envoya sept cents cavaliers qui dissipèrent les assiégeants de Montaigny.

Cette forteresse lui avait été apportée en dot par la fille de Roger, comte de Château-Porcien, qu'il reu-

voya pour épouser la fille du seigneur de Crécy et de Nogent; en sorte que, quand il n'eut plus Montaigu, Thomas eut deux repaires au lieu d'un. Les brigandages recommencèrent et furent plus effroyables que jamais; il tua un jour de sa propre main trente habitants d'Amiens. Ses excès étaient montés si haut, que l'Eglise le frappa d'excommunication et remit à Louis-le-Gros l'exécution de la sentence. Amiens, l'une des principales villes du sire de Coucy, fut emportée, et cette cité, avec son territoire, fut confiée au comte de Vermandois. Thomas alla se jeter aux genoux du roi, lui donna de grosses sommes d'argent, promit une complète satisfaction pour tous ses méfaits, fut ainsi entièrement rétabli dans toutes ses terres et dans les bonnes grâces du monarque, et obtint de Louis-le-Gros la dispersion des troupes. Mais à peine Thomas se vit-il délivré des attaques de son adversaire, qu'il recommença son genre de vie, assassinant seigneurs, marchands, en un mot tous ceux qui ne voulaient pas céder leur bourse. Louis-le-Gros, appelé de nouveau pour rétablir la sécurité publique, assiégea le château de Coucy. Thomas, blessé mortellement dans une sortie, apprit enfin qu'il n'y a de véritable gloire et de vrai bonheur que dans la pratique de la charité et de la justice.

Enguerrand III, qui ressemblait un peu à son aïeul, ravageant toutes les terres du voisinage sans daigner s'informer à qui elles appartenaient, se jeta sur les terres du chapitre de Reims, qui, voyant ses propriétés dévastées et ses maisons incendiées, implora le secours de Philippe-Auguste. Le roi se souvint que, lorsqu'il avait demandé à l'Eglise de Reims des secours contre les An-

glais, on lui avait répondu : « Nous ne pouvons faire » autre chose que de prier Dieu pour le succès de vos » armes. » Il répondit à son tour : « Je ne puis faire » autre chose pour vous que de prier le sire de Coucy de » ne point vous inquiéter. » Enguerrand III, dit le Grand, se conduisit en héros à Bouvines. Il avait pris pour devise ces mots un peu épigrammatiques :

Je ne suis roi, ni duc, ni comte aussi
Je suis le sire de Coucy.

Enguerrand IV, voulant marcher sur les traces de ses aïeux et se faire une aussi triste célébrité, trouva dans saint Louis un monarque qui sut l'arrêter. Trois jeunes gentilshommes flamands qui apprenaient le français à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, dans le diocèse de Laon, ayant été trouvés dans la forêt de Coucy, avec des arcs et des flèches, *mais sanz chiens et sanz autres engins, par quoi ils peussent prendre et bestes et sauvages*, il les fit arrêter et pendre sans aucune forme de procès. L'abbé de Saint-Nicolas et quelques femmes, parentes de ces jeunes gens, portèrent plainte de cette exécution au roi saint Louis, qui condamna le coupable à une peine sévère.

Le personnage le plus fameux de toute cette lignée est, incontestablement, Enguerrand VII, *homme très éloquent, grand négociateur et grand guerrier*. Il éleva la seigneurie de Coucy au rang des premiers fiefs ; il compta dans sa dépendance cent cinquante bourgs ou villages, outre les châteaux, les forêts et les étangs qui en faisaient partie. Charles V se servit très utilement des talents d'Enguerrand pour l'exécution de ses projets politiques.

Le célèbre sire de Coucy devait périr dans une entreprise où il fut lancé malgré lui et où les affaires furent conduites contrairement à ses avis. Le duc de Bourgogne, ayant consenti à laisser partir le comte de Nevers, son fils, pour une croisade en Hongrie, pria Enguerrand de l'accompagner et de lui servir de mentor.

Enguerrand s'était distingué en Hongrie par sa prudence et son courage : il avait taillé les ennemis en pièces en plusieurs rencontres, lorsque la funeste bataille de Nicopolis fut livrée contre ses conseils. Fait prisonnier, il fut conduit à Burse en Bithynie, où il mourut sans laisser de postérité. Telle fut la fin de la noble famille des sires de Coucy.

La terre de Coucy passa dans la maison d'Orléans et fut réunie à la couronne lors de l'avènement de Louis XII au trône.

XXI. Comté de Soissons, fondé sous la 1^{re} race, réuni au domaine au **xviii^e** siècle. — Capitale : Soissons.

Soissons, l'ancienne capitale des rois Clotaire I^{er}, Chilpéric et Clotaire II, eut de très bonne heure des comtes et des ducs, d'abord simples administrateurs amovibles qui surent, comme les autres grands, rendre héréditaires leur charge dans leur famille. Le Soissonnais, pendant quelque temps réuni au Vermandois, en fut séparé en faveur de Gui, qui avait pris la main d'Adélaïde. La vie des comtes de Soissons ne présente rien de bien remarquable, que des ravages, des crimes mêlés à de grandes actions. Le mal causé par les brigandages de Jean II de Nesle-Soissons, devint bientôt tellement intolérable, que saint Louis dut intervenir contre ce personnage

frappé des foudres de l'Eglise. Le saint roi l'obligea non-seulement à réparer ses injustices, mais encore le condamna à suivre une procession du chapitre de Reims, nu-pieds, en chemise, en braies, tenant en main un paquet de verges qu'il devait offrir au doyen, d'espace en espace, pour le frapper rudement. Cette correction lui fut sans doute salutaire, car nous voyons Jean de Nesle-Soissons vivre dans l'intimité de Louis IX sur la terre d'Egypte.

Le comté de Soissons passa en 1367 dans la maison de Coucy, ensuite dans celle de Bar, enfin dans celle de Bourbon, qui la porta dans celle de Savoie-Carignan.

XXII. Seigneurie de Joinville, établie vers 1050, se maintient jusqu'à la Révolution.

La seigneurie de Joinville, établie au milieu du *xi*^e siècle en faveur d'un cadet de Joigny, eut beaucoup de seigneurs remarquables; mais le plus illustre de tous fut le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, ami intime de saint Louis. Cette amitié, dont nous rapporterons les principaux traits en écrivant la vie du saint roi, doit cependant être spécialement mentionnée ici. C'est surtout pendant la première croisade de Louis IX que l'âme du sénéchal se dévoila tout entière.

Le petit-fils de Joinville porta sa terre dans la maison de Lorraine, qui la fit ériger en principauté, elle passa ensuite dans celle d'Orléans par Mademoiselle, fille de Gaston. Philippe-Egalité ordonna, en 1790, de détruire le magnifique château de Joinville; ordre de vandalisme révolutionnaire qui fut trop fidèlement exécuté.

XXIII. Comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.

Ces trois comtés, quoique distincts, ont été si souvent réunis sur la même tête, qu'il serait fastidieux d'en faire séparément l'histoire; contentons-nous de dire quelques mots sur chacun de ces comtés.

Auxerre, qui jouit sous les Romains de l'avantage d'être choisi tour à tour, avec Sens, pour lieu d'habitation des proconsuls, fut érigé en comté par les premiers rois francs. Ses comtes, d'abord viagers et amovibles, ne nous sont pas assez connus, et d'ailleurs ils eurent trop peu d'importance pour qu'il soit à propos d'en donner ici la liste. Lorsque les comtes devinrent héréditaires, ils furent presque toujours étrangers, soit qu'ils fussent issus de Nevers ou de Bourgogne. L'Auxerrois, réuni au domaine de la couronne en 1370, fut donné ensuite en apanage, et réuni définitivement au domaine par Louis XI, en 1477.

Dès l'an 900 il y avait des comtes à Tonnerre. Cette terre eut quelques seigneurs particuliers, mais fut le plus souvent possédée par des étrangers, tels que les comtes de Nevers, de Bourgogne, de Châlon, etc.

Nevers eut aussi des comtes d'assez bonne heure; toutefois, les premiers qui nous sont connus ne remontent pas au-delà du x^e siècle.

XXIV. Comté de Sens, fondé vers 900, réuni au domaine de la couronne en 1055.

Le pays des Sénons, fort étendu sous les Gaulois, fut partagé sous les rois de la première race en plusieurs provinces, dont le pays de Sens ne fut qu'un détache-

ment. Cette partie du royaume, érigée en comté dès la première race, eut des maîtres qui surent la protéger contre les incursions des Normands. Henri I^{er}, roi de France, désireux de joindre cette belle terre à la couronne, la réunit au domaine en 1055, à la mort de Renault II, qui ne laissait pas d'enfants.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

de la réunion des Grands Fiefs à la Couronne, ou à d'autres Fiefs.

ROIS.	Année de la réunion	GRANDS FIEFS.	RÉUNION.
HUGUES CAPET.	987	Comté de Paris.....	à la Couronne.
	987	— d'Orléans.....	
	1019	— de Chartres....	
ROBERT.	1019	— de Touraine...	au comté de Blaisois.
	1019	— de Champagne..	
	1019	— de Brie.....	
HENRI I ^{er} .	1045	— de Touraine....	au comté d'Anjou.
	1052	Duché de Gascogne..	au duché de Guienne.
	1055	Comté de Sens.....	à la Couronne.
PHILIPPE I ^{er} .	1074	Duché de Vexin.....	<i>id.</i>
	1082	Comté de Dijon.....	au duché de Bourgogne.
	1097	— Montlhéry.....	à la Couronne.
LOUIS-LE-GROS.	1127	— du Maine.....	au comté d'Anjou.
LOUIS VII.	1140	— Fezenzac.....	au comté d'Armagnac.
	1187	— de Vermandois..	au comté de Valois.
	1198	Terre d'Auvergne....	
PHILIPPE-AUGUSTE.	1200	Comté d'Evreux.....	à la Couronne.
	1203	— de Touraine....	
	1203	— d'Anjou.....	
	1204	— de Meulan.....	
	1204	Duché de Normandie.	
	1209	Comté de Forcalquier.	au comté de Provence.
	1215	— de Valois.....	
	1219	— d'Alençon.....	
	1226	— de Perche.....	à la Couronne.
	1229	— de Carcassonne..	
SAINT LOUIS.	1229	— de Béziers.....	
	1245	— de Mâcon.....	
	1247	— de Châlon.....	au duché de Bourgogne.
	1257	— de La Marche	
		d'Espagne.....	à l'Aragon.
	1254	Royaumes d'Arles et de Bourgogne.....	<i>Eteints.</i>
	1267	Comté de Salins.....	à la Bourgogne.

ROIS.	Année de réunion.	GRANDS FIEFS.	RÉUNION.
PHILIPPE- LE-HARDI.	1272	Marquisat de Provence	à la Couronne.
	1272	Comté de Toulouse...	
	1290	Vicomté de Béarn....	au comté de Foix.
	1291	Seigneurie de Bea- gency.....	
PHILIPPE- LE-BEL.	1303	Comté de La Marche..	à la Couronne.
	1307	— d'Angoulême...	
	1312	— de Rouergue...	au comté d'Armagnac.
	1313	— de Lyon.....	
CHARLES- LE-BEL.	1318	— de Clermont en Beauvaisis.....	au duché de Bourbonnais.
	1328	— de Champagne..	
PHILIPPE- DE-VALOIS.	1329	— de Chartres....	à la Couronne.
	1349	Dauphiné de Viennois	
	1369	Comté d'Auxerre.....	
CHARLES V.	1369	— de Ponthieu....	à la Couronne.
	1382	Comté de Forez.....	
CHARLES VI.	1403	— de Fezensac...	au comté d'Armagnac.
	1425	— de Bigorre.....	
	1427	— de Poitiers.....	au Bearn.
CHARLES VII.	1444	— de Comminges..	
	1459	— de Rethel.....	à la Couronne.
	1474	Duché de Guienne...	
	1477	— de Bourgogne..	au comté de Nevers.
LOUIS XI.	1477	Comté de Boulogne..	
	1477	— de Nevers.....	à la Couronne.
	1480	Duché d'Anjou.....	
	1481	— de Provence...	à la Couronne.
LOUIS XII.	1498	Seigneurie de Coucy..	
	1498	Duché de Blois.....	à la Couronne.
	1522	Comté de Montfort- l'Amaury.....	
FRANÇOIS I ^{er} .	1523	Duché de Bourbonnais	à la Couronne.
	1523	— d'Auvergne....	
	1523	Comté de Forez.....	à la Couronne.
	1523	— de Beaujolais..	
	1523	— de La Marche..	à la Couronne.
	1525	Comté de Rouergue..	
	1532	Duché de Bretagne...	à la Couronne.
	1555	Evêchés de Metz, Toul et Verdun.....	
HENRI II.	1558	Comté de Calais.....	à la Couronne.
	1573	— de Vaudemont..	
HENRI III.	1585	— d'Evreux.....	à la Couronne.
	1589	Vicomté de Béarn....	
	1589	Royaume de Navarre.	à la Couronne.
	1589	Comté d'Armagnac...	
HENRI IV.	1589	— de Foix.....	à la Couronne.
	1589	Duché d'Albret.....	
	1589	Comté de Lectoure...	à la Couronne.
	1589	— de Périgord....	

ROIS.	Année de la réunion.	GRANDS FIEFS.	RÉUNION.
HENRI IV.	1589 1589 1601	Duché de Vendôme... Vicomté de Limoges.. Comté de Bresse.....	à la Couronne. échangé contre le marquisat de Saluces.
LOUIS XIII.	1610 1632 1631 1648 1648 1659 1659	Comté d'Auvergne.... — de Dammartin.. Principauté de Sedan.. Comté de Ferrette... — d'Alsace..... — d'Artois..... — de Roussillon..	
LOUIS XIV.	1665 1665 1678 1680 1702 1712 1729 1735 1735 1738 1770 1773	— de Nevers..... Franche-Comté..... Comté de Flandre.... Principauté d'Orange.. Duché de Vendôme.. Comté de Soissons... — de Lorraine.... — de Bar..... Vicomté de Turenne.. Comté de Valois..... — de Neuchâtel... — de Montbéliard.	à la Couronne. à la Prusse.
LOUIS XV.		Seigneurie de Laval. Comté de Saint-Pol. — d'Eu.	
LA RÉVOLUTION.		Duché d'Etampes. — de Montmorency — de Penthièvre. — de Valentinois et Diois. Seigneurie de Joinville	à l'Etat

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

TROISIÈME ÉPOQUE.

	Pages
<i>Seconde race de nos rois.</i> — Tableau de la dynastie des Carlovingiens	1
LIVRE I ^{er} . — Rois carlovingiens de la France et de l'Allemagne réunies. — Paix de l'Italie (752-840).....	5
CHAP. I ^{er} . — Règne de Pepin, dit le Bref (752-768).....	5
CHAP. II. — Règne de Charlemagne (768-814).....	27
§ I. — Charlemagne, roi (768-800).....	29
§ II. — Charlemagne, empereur (800-814).....	73
§ III. — Charlemagne, législateur, administrateur et ami des arts et des lettres	91
CHAP. III. — Louis-le-Débonnaire (814-840).....	113
LIVRE II. — Rois carlovingiens de France (840-887).....	155
CHAP. I ^{er} . — Charles-le-Chauve (840-877).....	155
CHAP. II. — Louis II, dit le Bègue (877-879).....	211
CHAP. III. — Louis III et Carloman (879-884)	217
CHAP. IV. — Charles-le-Gros (884-887).....	225

	Pages
LIVRE III. — Tentatives pour substituer une dynastie nouvelle à celle des Carolingiens (887-987).....	232
CHAP. I ^{er} . — Eudes (888-898).....	236
CHAP. II. — Charles III, dit le Simple (898-929).....	243
CHAP. III. — Raoul, roi de France (929-936).....	267
CHAP. IV. — Louis IV, dit d'Outre-Mer (936-954).....	271
CHAP. V. — Lothaire (954-986).....	289
CHAP. VI. — Louis V, dit le Fainéant (986-987).....	299

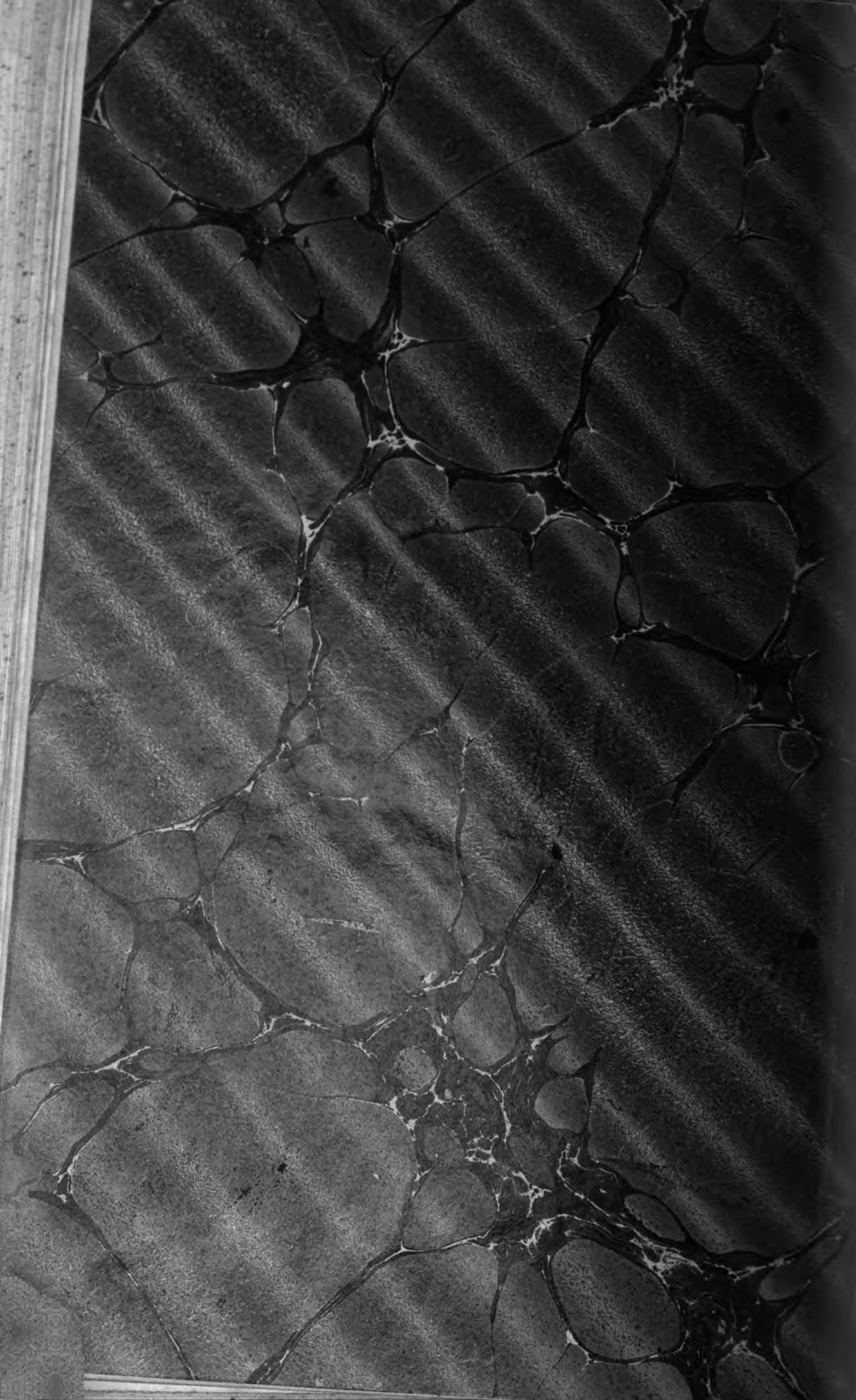
QUATRIÈME ÉPOQUE.

<i>Histoire de France depuis l'avènement de Hugues Capet à la couronne, jusqu'à la Révolution de 1789</i>	301
LIVRE I ^{er} . — Exposé historique du régime féodal, considérations générales sur l'état de l'Église et sur la formation des communes.	308
CHAP. I ^{er} . — Origine, nature, étendue, valeur du gouvernement féodal	308
§ I. — Histoire de la propriété territoriale au moyen âge.....	310
§ II. — Du seigneur dans son fief, et de ses droits sur tout ce qui se trouvait sur sa terre.....	321
§ III. — Rapport des vassaux avec leurs suzerains et avec la monarchie.....	339
§ IV. — Des rapports des propriétaires de fiefs entre eux	345
§ V. — Mérite du régime féodal.....	351
CHAP. II. — Etat de l'Église de France sous le régime féodal ...	353
CHAP. III. — De la bourgeoisie, des municipalités et des communes.	364
§ I. — Des villes où le régime municipal romain s'est développé.	366
§ II. — De l'état des villes qui, sans être ni municipalités ni communes, possédaient cependant des privilèges spéciaux...	373
§ III. — Des communes	374
CHAP. IV. — Histoire des principaux fiefs de France	397
§ I. — Histoire des fiefs situés au sud-ouest de la France, ou dans l'ancienne Aquitaine.....	399
1. Comté, puis royaume de Navarre ..	399
2. Duché de Gascogne.....	405
3. Duché de Guienne.....	407

	Pages
4. Vicomté de Béarn.....	410
5. Seigneurie, puis duché d'Albret	412
6. Comté de Comminges.....	414
7. Comté de Bigorre.....	416
8. Comté de Fezenzac.....	417
9. Comté d'Armagnac.....	418
10. Vicomté de Fezenzaguët.....	423
11. Comté de Lectoure.....	424
12. Comté ou duché de Toulouse.. ..	425
13. Comté de Rouergue.	430
14. Comté de Carcassonne et de Béziers	431
15. Comté de La Marche d'Espagne.....	432
16. Comté de Foix	433
17. Seigneurie de Montpellier.....	441
18. Comté de Roussillon	441
19. Comté de Poitiers.....	442
20. Comté d'Auvergne	443
21. Dauphiné d'Auvergne.....	444
22. Comté d'Angoulême	444
23. Comté de Périgord	445
24. Comté de La Marche.....	446
25. Vicomté de Limoges.....	448
26. Vicomté de Turenne	449
27. Comté de Bourges.....	450
28. Baronie, puis duché de Bourbon.....	450
§ II. — Histoire des fiefs situés au sud-est de la France.....	454
1. Comté de Provence.....	460
2. Comté de Forcalquier.....	464
3. Comté, puis principauté d'Orange.. ..	464
4. Comté et Dauphiné Viennois.....	467
5. Comtés de Valentinois et de Diois	468
6. Comtés du Lyonnais et du Forez	469
7. Baronie de Beaujolais.....	473
8. Seigneurie de Bresse	475
9. Comté de Mâcon	476

	Pages
10. Duché de Bourgogne.....	477
11. Comté de Neuchâtel.....	486
12. Comté de Montbéliard.....	486
13. Comté de Bourgogne ou Franche-Comté.....	486
14. Comté de Châlons-sur-Saône.....	488
15. Seigneurie de Salins.....	489
16. Comté de Ferrette.....	490
§ III. — Fiefs du nord-est de la France.....	490
1. Royaume de Lorraine.....	490
2. Duché de Lorraine.....	494
3. Comté de Vaudémont.....	500
4. Duché, puis comté de Bar.....	500
5. Duché d'Alsace.....	502
§ IV. — Fiefs du nord de la France.....	503
1. Comté de Flandre.....	503
2. Comté d'Artois.....	509
3. Comté de Saint-Pol.....	511
4. Comté de Boulogne.....	513
5. Comté de Ponthieu.....	514
§ V. — Fiefs du nord-ouest de la France.....	515
1. Duché de Normandie.....	515
2. Comté d'Alençon.....	515
3. Comté de Perche.....	517
4. Comté d'Eu.....	518
5. Comté d'Evreux.....	519
6. Comté, puis duché de Vendôme.....	520
7. Comté d'Anjou.....	521
8. Comté du Maine.....	524
9. Seigneurie, puis comté de Laval.....	525
10. Duché de Bretagne.....	526
11. Comté, puis duché de Penthièvre.....	530
§ VI. — Fiefs du centre de la France.....	531
1. Duché de France.....	531
2. Baronie de Montmorency.....	534
3. Seigneurie de Montlhéry.....	536

	Pages
4. Comté de Corbeil	537
5. Comté de Meulan	538
6. Seigneurie de Beaugency.....	538
7. Baronie, comté, puis duché d'Etampes.....	539
8. Comté de Dreux	540
9. Baronie, puis comté de Montfort l'Amaury.....	541
10. Comté de Vexin.....	542
11. Comté de Dammartin	543
12. Comté de Valois	543
13. Comté de Vermandois.....	544
14. Comté de Clermont en Beauvaisis	545
15. Comté de Champagne.....	546
16. Comté de Blois.....	548
17. Comté de Chartres	548
18. Comté de Rethel.....	549
19. Seigneurie de Sedan.....	549
20. Baronie de Coucy.....	551
21. Comté de Soissons	554
22. Seigneurie de Joinville.....	555
23. Comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.....	556
24. Comté de Sens.....	556
Tableau chronologique de la réunion des grands fiefs à la couronne ou à d'autres fiefs	558



BIBLIOTECA DE MONTSERRAT



13020100028242

BIBLIOTECA
DE
MONTSERRAT

Armario VIII ^D
Estante 8^o
Número 3

